image
not
available

Digitized by Google

Gall. sp. Piganiol
2047 - 4

Digitized by Google

<36637047240013

<36637047240013

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION DE PARIS,

DE VERSAILLES, DE MARLY, DE MEUDON, DE S. CLOUD, DE FONTAINEBLEAU,

Et de toutes les autres belles Maiſons & Châteaux des Environs de Paris.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

TOME QUATRIE'ME.

CONTENANT

LES QUARTIERS DE SAINT PAUL, de Sainte Avoye, du Temple, de Saint Antoine & de la Place Maubert.

Avec des Figures en Taille-douce.

Nouvelle Edition.

A PARIS,

Chez CHARLES-NICOLAS POIRION, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à l'Empereur.

M. DCC. XLII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

GESCHENK
VON

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

XII. *Le Quartier de S. Paul.*

LE Quartier de S. Paul, ou de la Mortellerie, eſt borné à l'Orient par les Remparts incluſivement, depuis la Riviere juſqu'à la Porte ſaint Antoine; au Septentrion, par la rue ſaint Antoine excluſivement; à l'Occident, par la rue Geoffroi-Lânier incluſivement; & au Midi, par les Quais incluſivement, depuis le coin de la rue Geoffroi-Lânier, juſqu'à l'extrémité du Mail.

L'Eglise Paroissiale de S. Paul.

Cette Egliſe a donné le nom à ce

BAYERISCHE STAATS BIBLIOTHEK MUENCHEN

Digitized by Google

Quartier. Elle n'étoit dans ſon origine qu'une Chapelle ſous le titre de *S. Paul*, que ſaint Eloy fit bâtir hors de la Ville dans un Cimetiere deſtiné aux Religieuſes du Monaſtere qu'il avoit fondé dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée à Paris. C'eſt par rapport à ſa ſituation qu'on la nommoit *la Chapelle de S. Paul des Champs*, avant qu'elle fût enfermée dans la Ville, dont elle eſt devenue une des principales Paroiſſes. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107. qu'elle fut érigée en Egliſe Paroiſſiale; mais étant dans la ſuite devenue la Paroiſſe de nos Rois pendant qu'ils faiſoient leur ſéjour à l'Hôtel de S. Paul & au Palais des Tournelles, elle s'accrut conſidérablement en peu de tems par les Grands & par le Peuple qui vinrent s'établir ſur ſon territoire.

Le bâtiment de l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut élevé ſous le Regne de Charles VI. il eſt d'une maçonnerie maſſive & lourde. Les voûtes en ſont baſſes, & les jours mal entendus, ce qui la rend ſombre & triſte. La Dédicace en fut faite en 1431. par *Jacques du Châtelier*, Evêque de Paris. Le Portail de cette Egliſe eſt dans la rue

Digitized by Google

S. Paul. Le grand-Autel eſt décoré d'une menuiſerie dorée, & du deſſein de *Jules-Hardouin Manſard*. Le tableau repréſente l'Inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, & a été peint par *Corneille* le jeune. Le chœur eſt paré ordinairement d'une belle tenture de tapiſſerie qui repréſente l'hiſtoire de ſaint Paul, & qui a été donnée à cette Egliſe par *Anne Phelypeaux de Ville-Savin*, veuve de *Leon Bouthillier*, Comte de Chavigni.

L'Arche que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour de la Fête-Dieu, eſt une piéce ſinguliere.

Le Charnier eſt un des plus beaux & des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi par les meilleurs Peintres ſur verre qu'il y eut alors. *La Chapelle de la Communion* eſt grande & d'une aſſez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitreaux qui ſont du côté du Charnier, ſont les meilleures de l'Egliſe, & ſont de *Deſangives*, qui étoit le plus habile Peintre ſur verre que nous ayons eu.

Parmi les perſonnes illuſtres qui ont été inhumées dans cette Egliſe, *Brice* met à la tête *Arnauld de Corbie*, Chancelier de France, mais c'eſt mal

à propos, car je n'ai trouvé aucun Hiſtorien qui le diſe. Les uns aſſûrent qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de ſaint Jean en Gréve, & les autres que ce fut dans une Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans un des faubourgs de Beauvais, laquelle fut démolie en 1433. Au reſte ce Chancelier mourut le Samedi matin avant jour, 24. Mars 1413. & non pas en 1490. comme le dit *Brice*.

Dans la Chapelle qui eſt ſous l'invocation de *ſaint Louis*, on voit l'Epitaphe de *Nicole Gilles*, Auteur des Annales & Chroniques de France.

CY GIST

Noble homme & ſage
M. NICOLE GILLES, *en ſon vivant*,
Notaire & Secretaire du Roi
nôtre Sire,
& Controlleur de ſon Tréſor,
lequel Gilles *fit de ſes deniers faire*,
& édifier cette Chapelle de S. Louis,
& trépaſſa le 10. *jour de Juillet*
M. D. III.

Jacques Bourdin, Sieur de Vilette, Secretaire des Finances ſous les Rois Charles VIII. & Louis XII, & mort le 6. d'Août 1534.

Il eſt conſtant que *François Rabelais* a été inhumé dans le Cimetiere de cette Paroiſſe, mais le tems de ſa mort eſt incertain. Quelques-uns, comme Pierre de S. Romuald Religieux Feuillant, aſſûrent cependant qu'il mourut le 9. d'Avril de l'an 1553. Le Cardinal du Bellay lui conféra la Cure du vilage de Meudon, près de Paris. On dit qu'il lui donna auſſi une Prébende en l'Egliſe Collégiale de ſaint Maur des Foſſés, mais il n'y a aucune preuve de ce dernier fait dans les archives du Chapitre de S. Maur. Cette tradition ne porte que ſur ce que dans la maiſon du Chantre il y a une piéce qu'on nomme *la chambre de Rabelais*. Pour dire ici ce que je penſe de ce ſçavant & ingénieux rieur, je dirai qu'il joignoit à l'eſprit du monde le plus bouffon, une grande connoiſſance des Langues & des Sciences. Son *Pantagruel* & ſon *Gargantua* ſont des ouvrages informes, ſemés de plaiſanteries ſouvent baſſes & inſipides, mais quelquefois exquiſes. Les narrations & les deſcriptions ſont des chefs-d'œuvres dans leur genre; & dans les digreſſions on remarque un grand ſens & un ſçavoir prodigieux.

Robert Ceneaux, *Senaux*, & *Senault*, qu'il latiniſe lui-même par celui de *Cenalis*, étoit Evêque d'Avranches, & auparavant l'avoit été de Riez & de Vence. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & a fait pluſieurs ouvrages, qui aujourd'hui ne ſont guéres plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560. & fut inhumé dans le chœur de cette Egliſe où il avoit un tombeau de marbre noir, ſur lequel étoit une ſtatue de cuivre qui le repréſentoit en Evêque.

ICI GIST

Reverend Pere en Dieu
M. ROBERT CENALIS *en ſon vivant*,
Evêque d'Avranches, Doyen
en la Faculté de Théologie,
& natif de Paris :
qui trépaſſa en expugnant les héréſies,
le 27. jour d'Avril 1560.

Les vers & l'Epitaphe qui ſuivent, étoient gravés ſur une lame de cuivre.

Ego Jehova : hoc eſt nomen meum.
Uni trino numini ac nomini ſacrum ;
Huc ades, quiſquis es chriſtiana
cultor
Pietatis, hoc monumentum vocat

Digitized by Google

Suadetque, ut te esse mortalem vel casibus
Discas nostris, tum quæ sequntur legas.

EPITAPHIUM

ROBERTI CENALIS, Arboricensis Episcopi, Doctoris Theologi ordine & origine Parisiensis.

En morituus ego vixi, quò vivere possim,
Jam moriens, mortem vita beata manet.
Vixi equidem fateor, sed quem vixisse pigeret,
Ni mihi spem faceret, gratia larga Dei.
Busta tui miseranda vides, qui forte Roberti
Dic tandem æterna pace fruatur. Amen.

Obiit 27. *Aprilis* 1560.

Auprès du maître-Autel furent inhumés trois favoris ou mignons du Roi Henry III. Louis *de Maugiron*, Jacques *de Levis*, Comte *de Quelus*, & Paul *de Stuert*, ou de *Stuart de Caussade*, Comte de *S. Mesgrin*. Les

deux premiers s'étant battus en duel contre d'autres Seigneurs au Marché aux Chevaux près de la Baſtille, le 27. d'Avril de l'an 1578. y furent tués. Maugiron mourut ſur le champ de bataille. On n'a peut-être jamais vû un cavalier auſſi accompli, ſelon le monde, que l'étoit celui-ci. Il joignoit à la fleur de la jeuneſſe, une grande beauté, beaucoup d'eſprit, une valeur & un courage extraordinaires. Il n'avoit que ſeize ans lorſqu'il monta le premier ſur la brêche à l'aſſaut de la ville d'*Iſſoire*, & y perdit un œil. Cet accident diminua un peu ſes charmes, & n'empêcha pas que le Roi Henry III. ne l'aimât plus qu'aucun de ſes favoris. Il n'avoit que dix-huit ans quand il fut tué. Le Roi le baiſa pluſieurs fois, coupa lui-même de ſes cheveux, & s'en fit faire des bracelets qu'il porta toujours depuis. *Quelus* ayant reçu à ce combat dix-neuf bleſſures, fut porté à l'Hôtel de *Boiſi*, ſitué où eſt aujourd'hui le Monaſtere des Filles de ſainte Marie de la rue S. Antoine, où il mourut après avoir langui trente trois jours, & fut enterré à ſaint Paul le 31. du mois de May ſuivant. Le Roi ne le quitta

Digitized by Google

point pendant tout ce tems-là, & le bleſſé ne s'occupa que de ce Prince, dont il eut toujours le nom dans la bouche, ſans avoir dit un ſeul mot de Dieu. *S. Meſgrin* fut aſſaſſiné dans la rue S. Honoré, vis-à-vis celle du Louvre, le 21. Juillet ſuivant, & mourut le lendemain 22. Le Roi fit auſſi porter ſon corps à l'Hôtel de *Boiſi*, & de-là à ſaint Paul, avec pareille pompe que les deux autres. Il leur fit ériger à chacun un tombeau de marbre, ſur lequel on voyoit la figure à genoux de celui pour qui il étoit. Ces monumens étoient d'ailleurs chargés d'Epitaphes en proſe & en vers, en latin & en françois. Ce qu'il y avoit de meilleur, étoit ce qu'on y diſoit de Quelus.

Non injuriam, ſed mortem patienter tulit.

Ces trois ſuperbes mauſolées furent démolis & ruinés entierement le 2. de Janvier de l'an 1588. par le Peuple en fureur, qui diſoit hautement que les corps de ces trois favoris, étoient plus dignes du feu, que d'une telle ſépulture.

Charles de Gontaut, Duc de *Biron*,

Pair & Marêchal de France, qui pour crime de leze-Majeſté au premier chef, eut le col coupé à la Baſtille le 31. Juillet 1602. fut inhumé dans la nef de cette Egliſe, vis-à-vis la chaire du Prédicateur, du moins c'eſt la tradition qui s'eſt conſervée dans ſa Maiſon. Il y a une circonſtance de la mort de ce Marêchal-Duc, qui n'a été remarquée que par M. *de Thou* dans ſon Hiſtoire : les autres Hiſtoriens n'en ont pas connu la ſingularité. Dès qu'une perſonne eſt juridiquement condamnée à mort, elle devient incapable de tous les effets civils, & perd ce que les Juriſconſultes appellent *teſtamenti factionem*, c'eſt-à-dire, la faculté de teſter, & de diſpoſer de ſon bien. D'ailleurs, l'Arrêt qui condamnoit le Marêchal Duc de Biron à avoir la tête tranchée, portoit que tous ſes biens ſeroient acquis & confiſqués au Roi. Cependant ce Marêchal après ſa condamnation, demanda au Chancelier qu'il lui fut permis de faire teſtament : *petîit*, dit M. de Thou, Livre 128. *ut ſibi teſtamentum condere liceret.* Cette grace lui fut accordée par le Chancelier de la part du Roi. Le même Hiſtorien ajoûte,

poſt recitatum decretum, monitus à Sacerdotibus qui aderant, ut ad mortem ſe compararet, primùm ſe teſtamenti condendi curâ exolvere voluit; ut eo facto de ſalute ſua ab omni alia cura vacuus cogitaret. Il fit donc ſon teſtament, & légua la terre de *Saulniere* en Bourgogne, de laquelle il étoit engagiſte à titre onereux, à Charles de Gontaut ſon fils naturel, & l'uſufruit à *Gillette Sebillote*, mere dudit Charles de Gontaut. Cette maîtreſſe du Marêchal de Biron étoit fille du Procureur du Roi de Dijon, & avoit tant de pouvoir ſur l'eſprit de ce Seigneur, que dans l'inventaire des Livres de Maître Guillaume, il y en a un intitulé, *Hiſtoire de la Reine Gillette, dédiée à M. de Biron.* Mais revenons au teſtament, & remarquons qu'il n'empêcha pas que le ſieur de *Saint Blancard*, frere dudit Marêchal de Biron, n'obtint du Roi le 7. de Septembre ſuivant, la confiſcation de ladite terre. Cependant, quoique ledit *Charles de Gontaut* eut été légitimé & annobli en 1615. le ſieur de S. Blancard lui fit eſſuyer tous les détours de la chicane pendant vingt-quatre ans, car ce ne fut que le 8. de

Septembre 1626. qu'il lui fit donation de la terre de *Saulniere*, au moyen de quoi Charles de Gontaut ſe trouva revêtu non ſeulement du titre de légataire, mais encore de celui de donataire de cette partie de la confiſcation, & en jouit paiſiblement juſqu'à ſa mort, arrivée au ſiége de Dole en 1636. Il ne laiſſa point de poſtérité.

Jean Nicot Seigneur de Villemain, & Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi étoit de Niſmes en Languedoc. Il fut Ambaſſadeur en Portugal l'an 1559. 1560. & 1561. & en raporta la plante qu'on nomma d'abord de ſon nom *Nicotiane*, & *herbe à la Reine*, parce qu'il la préſenta à la Reine Catherine de Médicis, & que nous avons appellée dans la ſuite *Tabac* qui eſt le nom que les Eſpagnols lui ont toujours donné parce qu'ils la connurent premierement à *Tabaco* Province du Royaume de Jucatan, ou nouvelle Eſpagne. Nicot a donné au Public un Dictionaire François-Latin, & mourut le 10. de Mai de l'an 1600. ſelon les uns, & 1603. ſelon d'autres. Il fut auſſi inhumé dans cette Egliſe.

L'Hiſtoire & Antiquités de la vil-

Pierre Biard, Sculpteur, & Architecte. Je raporterai ici ce qu'on trou-

ve dans l'Hiſtoire & Antiquités de la Ville de Paris par *Sauval*, touchant cet Article, d'autant plus volontiers que nous avons peu de connoiſſance des Sculpteurs. Pluſieurs Ecrivains nous ont donné les vies des Peintres, il ſeroit à ſouhaiter que quelque habille homme voulut bien nous donner celles des Sculpteurs.

le de Paris, par Sauval.

CY GIST

PIERRE BIARD *en ſon vivant Maître Sculpteur & Architecte, lequel âge de cinquante ans eſt trépaſſé le dix-ſeptiéme jour de Septembre* 1609. *Priez Dieu pour ſon ame.*

SONNET.

Sculpteur, Architecte en mon vivant je fus,
Digne, s'il en fut un, d'un ſecond Alexandre.
Paris fut mon berceau, ma Paroiſſe, ma cendre,
Et le Ciel mon eſprit qui me l'avoit infus.
Le démon de nature eut peur d'être confus,
Et voyant mon ouvrage à ſa gloire prétendre,

Il aborde la mort, il la force à me prendre :
Volontiers, ce dit-elle, il n'eſt pas de refus.
Elle me tira donc des geolles charnelles,
Pour être citoyen des voûtes éternelles,
Où le ſang de Jeſus me fit avoir un lieu.
Je travaillerois las ! ſelon mon ordinaire,
Si tout ce qui reſſent l'inconſtance lunaire,
Ne me déplaiſoit point autant que me plait Dieu.
Après avoir vû Rome, en France je revins,
Pour faire ma fortune avecque mon ouvrage ;
Mais ſon ingratitude abaiſſa mon courage :
Tout vient aux ignorants, rien aux hommes divins.

Il ne faut pas être fort habile dans nôtre poëtique pour voir que ce n'eſt point un Sonnet, mais n'importe, ce ſont des vers hiſtoriques, & c'eſt aſſés pour les rendre utiles.

François Manſart a été un de nos

plus habiles Architectes, & on lui eſt redevable de la plûpart des beaux Edifices de Paris. Il nâquit dans cette ville en 1598. & perdit ſon pere avant que d'être en état d'apprendre de lui l'Architecture qu'il avoit pratiquée avec ſuccès ; mais il eut un beau-frere qui lui en donna les premiers élémens, & ſon génie fit le reſte. Il fut premier Architecte du Roi, & mourut au mois de Septembre de l'an 1666. âgé de ſoixante huit ans.

Henriette de Coligni, Comteſſe de *la Suze*, étoit fille de Gaſpard de Coligni, Marêchal de France, & fut mariée encore très-jeune à *Thomas Hamilton*, Comte d'Hadington, Seigneur Ecoſſois qui mourut peu de tems après ſon mariage. Elle épouſa en ſecondes nôces le Comte de Suze de la maiſon de Champagne, originaire du Maine, & une des plus illuſtres de France. C'eſt ſous le nom de ce dernier mari que cette Dame eſt principalement connuë. La nobleſſe, la beauté, les graces, & l'eſprit avoient concouru à l'envi à former cette rare perſonne. Elle mourut le 10. de Mars de l'an 1673. & fut inhumée dans cette Egliſe.

Jean des Mareſts de S. Sorlin, Controleur Général de l'extraordinaire des guerres, Secretaire Général de la marine du levant, & un des quarante de l'Académie Françoiſe, étoit de Paris, où il mourut le 28. d'Octobre de l'an 1676. âgé de quatre-vingt & quelques années.

Anne Duc de Noailles, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du corps, &c. mourut à Paris le 15. de Février de l'an 1678. & fut inhumé dans la Chapelle de la Communion, où on lui a fait ériger un Tombeau de marbre qui a été inventé, & exécuté par *Anſelme Flamen*, Sculpteur, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Sur ce Tombeau le Duc de Noailles eſt repréſenté en marbre à demi couché, & ſoûtenu par une femme aſſiſe qui d'une main tient un Calice, & de l'autre une Croix, c'eſt la Religion. Au-deſſus eſt l'Eſperance qui lui montre la couronne de gloire qui l'attend. Aux pieds du Duc eſt un génie en pleurs. Sur le devant de ce Tombeau eſt l'Epitaphe ſuivante, gravée en lettres d'or.

D. O. M.

HIC JACET

Annæus Dux de NOAILLES,

insignibus & antiquissimis apud Lemovices ortus natalibus.

Primùm & adhuc puer pro Religione miles, deinde omnibus militiæ decursis gradibus, Generalis Franciæ exercituum Præfectus; Arverniæ superioris Legatus, Perpiniani, & Ruscinonensis comitatûs Gubernator, Prætorianæ cohortis Dux primus, Torquatus Regiorum Ordinum Commendator, Par Franciæ. Eximiâ in Deum pietate, in Regem fide; effusa in pauperes charitate, singulari in amicos constantia, in omnes liberalitate. Animo prudens, manu strenuus, in bello fortissimus, in pace æquissimus; in aula probus, ubique avitæ virtutis, integræ famæ, & veræ gloriæ cultor ac vindex. In sinu pietatis mortuus ubi vixit, prætiosa sanctorum morte sublatus in oculis Dei, & suorum animis æternum victurus.

Obiit XV. Kalend. Martii
Ann. 1678. *ætat.* 63.
Pia conjux, & mœrentes
filii posuere.

Dans ce même Tombeau a été inhumée *Louise Boyer*, Ducheſſe de Noailles, & l'épouſe fidele d'Anne Duc de Noailles dont je viens de raporter l'Epitaphe. Son éloge funebre ſe lit au-deſſus d'une petite porte qui eſt à côté de ſon Tombeau, & eſt ainſi conçu :

SUB EODEM TUMULO

dormit,

Ludovica Boyer de NOAILLES *Annæ præfati Ducis uxor. Quam & divina gratia in benedictionibus dulcedinis prevenit, & miſericordia omnibus vitæ diebus ſubſecuta eſt.*

Virgo pudica, fida conjux, mater optima, verè vidua, omni ex parte chriſtiana.

Cuncta vitæ publicæ privatæque officia.

Piè, juſtè, ſobriè, humiliter, dignè implevit, Deo, atque hominibus dilecta.

Obiit XXII. Maii anno reparatæ ſalutis M. D. C. XCVII.

Digitized

Hoc amoris monumentum chariſſimæ matri piè mœrentes Anna Julius Dux de NOAILLES *Par & Mareſcallus Franciæ, æques torquatus.*

Ludovicus Antonius *Archiepiſcopus Pariſienſis, Dux Sancti Clodoaldi Par Franciæ.*

Jacobus *Regiarum Triremium Legatus Generalis, necnon Ordinis Sancti Joannis Jeroſolimitani balivius.*

Gaſto Joann. Bapt. Lud. *Epiſcopusc Comes Catalaunenſis Par Franciæ, poſuerunt.*

Godefroy Herman, Chanoine de Beauvais avoit l'eſprit excellent, & avoit fait de très-bonnes études. Il étoit très-ſçavant dans la Théologie poſitive, & dans les Langues. Quoiqu'il fut le plus jeune de ceux qui travaillerent à la Polyglote de M. le Jay, il ne fut pas celui qui eut la moindre part à ce grand ouvrage. Il s'appliqua depuis entierement à l'Hiſtoire de l'Egliſe, & nous a donné les vies de quelques Peres où l'on remarque une exactitude, & une critique admirables. On prétend que Mainbourg

avoit pris tout ce qu'il a dit de bon dans ſon Hiſtoire de l'Arianiſme, dans la vie de S. Athanaſe compoſée par M. Herman qui s'en plaignit modeſtement dans la Préface de la vie de S. Grégoire de Nazianze. M. Herman mourut à Paris de mort ſubite le mardi 11. Juillet de l'an 1690. Il étoit parti de Beauvais le lundi 10. Juillet, & mourut à Paris le lendemain. Son corps fut mis en dépôt dans cette Egliſe, & y repoſa tout le mercredi 12. & le jeudi 13. fut porté à Beauvais, le même jour qu'il s'étoit propoſé d'y retourner s'il ne fut pas mort, & y fut enterré dans une des Chapelles de la Cathedrale.

V. Baile, Critiq. génér. du Calv. t. 1. Lettre 5. pag. 97.

Adrien Baillet, Bibliothéquaire de M. le Préſident de Lamoignon, & Sçavant critique à qui le Public eſt redevable de pluſieurs ouvrages qui ſont très-eſtimés, mourut le 21. de Janvier de l'an 1706. & voulut être inhumé dans le Cimetiere des pauvres, mais après ſa mort le Préſident de Lamoignon ſouhaita qu'il le fut ſous le Charnier de cette Egliſe où l'on lit cette Epitaphe.

Digitized by Google

HIC JACET
ADRIANUS BAILLET *Sacerdos*
Bellovacenſis,
Qui poſt expreſſam moribus & ſcriptis
vitam Sanctorum,
obiit Pariſiis, anno ſalutis 1706.
ætatis 56.*
Apud illuſtriſſimum Senatûs
Præſidem de LAMOIGNON,
cujus Bibliothecam à 26.
annis curabat.

* Il y a faute, il en avoit 57.

De cætero, ſcripta conſule.
Poſuit Teſtamenti curator,
A. FRION, *Profeſſor Marchianus,*
annuentibus hujus Parochiæ pauperibus
heredibus ſcriptis.

Pierre Silvain Regis nâquit en 1632. à la Salvetat de Blanquefort dans le Comté d'Agenois, & mourut à Paris dans l'Hôtel de Rohan le 11. de Janvier de l'an 1707. Il étoit de l'Académie Royale des ſciences, & un des plus fameux Sectateurs de *Deſcartes.* Ses ouvrages imprimés, &. l'éloge qu'a fait de lui M. de Fontenelle, diſpenſent d'en dire davantage ſur ce Philoſophe.

Jules-Hardouin Manſard étoit fils d'une ſœur de François Manſard, dont j'ai parlé dans cet Article, ce qui lui fit ajoûter le nom de Manſard au ſien. S'il ne fut pas auſſi habile que ſon oncle, il fut infiniment mieux recompenſé que lui, car il devint non ſeulement premier Architecte du Roi, ainſi que ſon oncle, mais encore Chevalier de S. Michel, *Surintendant, & ordonnateur général des Bâtimens, Arts, & Manufactures du Roi.* C'eſt lui qui a donné les deſſeins de preſque tous les Edifices que *Louis le Grand* a fait élever, & qui les a conduits. Au milieu de tant de proſperités la mort l'enleva, à Marly, le 11. du mois de May de l'an 1708. Son corps fut tranſporté à Paris où il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Paul, ſa Paroiſſe.

Dans le bas côté qui eſt à droite en entrant, & près de la Chapelle de la Communion, on voit contre un pillier un monument de marbre érigé à la gloire de ce Surintendant des Bâtimens, & ſculpté par *Coyzevox.* L'Epitaphe qu'on y lit, eſt ainſi conçuë:

Digitized by Google

D. O. M.

HIC JACET

Julius HARDOUIN MANSARD
Comes Sagonenſis,
Regii ordinis Eques,
Regiorum ædificiorum ſummus Præfectus.
Quibus titulis auctus
à Ludovico Magno quam merito
fuerit docebunt poſteros illuſtria toto
Regno tam publica quam privata
Architectura Monumenta.
Vixit annos LXIII.
obiit die XI. Maii,
anno ſalutis M. DCC. VIII.

Ce prétendu Comte de Sagonne avoit été annobli par Louis XIV. lorſque ce Prince le fit Chevalier de S. Michel.

Il y a encore dans cette Egliſe deux morceaux de Sculpture qui méritent d'être vus. L'un eſt un Medaillon en marbre de *François d'Argouges* Premier Préſident du Parlement de Bretagne, & Conſeiller d'Etat. Ce Magiſtrat avoit été nommé par la Reine Anne d'Autriche pour être un des exécuteurs de ſon Teſtament. Il mourut à Paris l'an 1691. & fut in-

humé au pied de ce monument qui a été inventé, & ſculpté par *Coyzevox*.

L'autre eſt au-deſſus du Tombeau de la famille de *Berbier du Metz*, originaire du vilage de *Roſnay*, en Champagne, & de laquelle étoit *Claude Berbier du Metz*, Lieutenant Général de l'Artillerie, & des Armées du Roi, ſujet d'un grand mérite, qui fut tué au combat de Fleurus donné le premier de Juillet de l'an 1690. Son corps fut porté, & inhumé dans l'Egliſe de la Citadelle de Gravelines dont il étoit Gouverneur, cependant la famille a fait mettre ici une inſcription pour conſerver ſa mémoire. Il étoit âgé lors de ſa mort, de cinquante-deux ans dont il en avoit paſſé trente-ſix au ſervice du Roi. La Sculpture eſt du fameux *Girardon*.

La Cure de S. Paul eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris, en qualité de Doyen de S. Maur, Prieur de S. Eloy.

Tout auprès de cette Egliſe eſt une priſon qu'on nomme du nom de S. Eloy. Dans la même rue de S. Paul, en allant vers la riviére, eſt *l'Hôtel de la Vieuville* qui n'eſt aujourd'hui ni bien grand, ni magnifique.

Aux

Aux environs de cette Egliſe, il y a eu une Maiſon Royale qui a été fort fameuſe ſous trois de nos Rois, & qui portoit le nom d'*Hôtel de S. Paul.* Du Breul, & Brice trompés apparemment par la reſſemblance de nom, l'ont confondu mal-à-propos avec l'Hôtel de *S. Paul* qui eſt à l'entrée de la rue du Roi de Sicile, mais ces deux maiſons n'ont rien de ſemblable que le nom. Celui qui va faire le ſujet de cet Article étoit du même côté que l'Egliſe de S. Paul, & vis-à-vis du Palais des Tournelles, duquel il étoit ſéparé par la rue S. Antoine. Voici ce que *Sauval* en a ramaſſé, & à quelque choſe près ce qu'il en dit.

L'HÔTEL DE S. PAUL.

Charles de France, Dauphin de Viennois, fils aîné du Roi Jean, & Régent du Royaume, acheta peu de tems avant le retour du Roi ſon pere à Paris, *l'Hôtel d'Eſtampes* qui étoit auprès de l'Egliſe de S. Paul, pour le prix & ſomme de quatre mille Royaux d'or, qui furent payés par le Prevôt des Marchands, & les Echevins de

la ville de Paris. Le Dauphin fit auſſitôt commencer le bâtiment de l'Hôtel de S. Paul ſur cet emplacement, & le deſtina pour être l'*Hôtel ſolemnel des grands ébattemens*, ainſi qu'il le dit lui-même lorſqu'il fut devenu Roi, dans l'Edit qu'il donna au mois de Juillet 1364. pour l'union de cet Hôtel au Domaine de la Couronne. Il acheta peu de tems après l'Hôtel des Abbés, & Religieux de S. Maur; & en 1365. il acheta de *Guillaume de Melun* Archevêque de *Sens* l'Hôtel que les Archevêques de Sens avoient dans le voiſinage, mais cette acquiſition demanda plus de tems, & plus de formalités que celle des deux autres. Le Roi promit de donner à Guillaume de Melun la ſomme d'onze mille cinq cens livres dont on employa mille cinq cens à l'acquiſition de la maiſon de *Jean de Heſtomenil* ſituée près des Béguines, & donnée par le Roi à l'Archevêque de Sens pour s'y loger; & le reſte fut deſtiné tant à réparer & meubler cette maiſon, qu'aux autres dépenſes utiles à l'Archevêque de Sens. Comme ce traité avoit beſoin de l'agrément du Pape Urbain V. on eut re-

cours à lui, & par ſes Lettres du 29. Juin de l'an 1365. il nomma Jean Evêque de Beauvais, Eſtienne Evêque de Paris, & Jean Evêque de Chartres, pour examiner ſi cet échange étoit avantageux à l'Egliſe de Sens, ou non. En attendant leur déciſion, le Roi, au mois de Fevrier ſuivant unit pour toujours l'Hôtel de Sens au Domaihe de la Couronne, comme faiſant à l'avenir partie de celui de S. Paul. Les changemens qui arriverent dans la fortune des trois Commiſſaires & quelques autres embarras firent attendre long-tems leur déciſion. Ils firent d'abord apprecier l'Hôtel de Sens qu'on trouva valoir trois cens livres de rente, & ce fut pour remplacer cette rente que le Roi rendit à Guillaume de Melun les héritages qu'il avoit achetés de lui, & qui étoient de la même valeur, & par deſſus il ajoûta encore l'Hôtel de *Heſtomenil*. Ainſi fut conſommée la commiſſion des trois Evêques le 2. Décembre 1368. C'eſt ſur l'emplacement de cet Hôtel de Heſtomenil que Triſtan de Salazar Archevêque de Sens fit bâtir depuis l'Hôtel de Sens qu'on voit encore aujourd'hui. Comme ſi cet

Hôtel n'eût pas été aſſez grand, Charles VI. en 1398. y joignit l'Hôtel du Petit-Muſc qui lui coûta quatre mille livres, & qui tenoit au Couvent des Celeſtins & au champ au Plâtre que les foſſés ſéparent maintenant de la Ville. En 1418. le même Prince y unit encore un Logis de la rue ſaint Paul, pour y loger deux Maîtres des Requêtes, afin qu'ils fuſſent à portée de remedier aux abus qui ſe gliſſoient dans la maiſon du Roi. Avec le tems, juſqu'au regne de Louis XI. tout ce qu'il y avoit de logis & de terrein entre la rue ſaint Antoine & le Quay des Celeſtins, entre la rue ſaint Paul & le champ au Plâtre, au Faubourg ſaint Antoine, tout cela fut acquis, & renfermé dans l'Hôtel ſaint Paul, qui devint ſi grand qu'on y comptoit pluſieurs Hôtels, ſçavoir, *l'Hôtel de la Reine*, *de Beautreillis*, *de Puteymuce* ou *Petit Muſc*, *de la Piſſotte*, *des Lions*, *l'Hôtel neuf du Pont-Perrin*, *le Château de la Baſtille*, *& quelques autres*. Le grand corps de Logis de cet Hôtel qui en renfermoit tant d'autres & ſa *principale entrée*, étoient du côté de la Riviere, & regnoient

le long du Quay des Celeſtins.

Dans cette vaſte étenduë, le Roi, la Reine, les Enfans de France, les Princes du ſang, le Connêtable, le Chancelier, & ceux qui étoient en faveur, y avoient de très-grands appartemens, la plûpart accompagnés de Chapelles, de Jardins, de Préaux & de Galeries. On apprend des Oeuvres Royaux de la Chambre des Comptes de Paris, qu'on y comptoit juſqu'à ſix Preaux, douze Galeries, huit grands Jardins, pluſieurs cours, entre autres une ſi grande & ſi ſpacieuſe qu'on y joûtoit, & laquelle à cauſe de cet exercice étoit nommée la cour des joûtes.

Les Appartemens du Roi Charles V. étoient compoſés d'une ou de deux ſales, d'une antichambre, d'une garderobe, d'une chambre de parade, d'une autre qu'on nommoit *la chambre où giſt le Roi*, avec une chambre des nappes. Il y avoit outre cela une ou deux Galeries, une Chapelle baſſe & une haute, & deux cabinets, l'un grand, & l'autre petit. Le premier ſe nommoit *la Grand-Chambre de retrait*, & le dernier *la Chambre de l'étude*, &c.

Les actions les plus remarquables de la vie de Charles V. de celle de Charles VI. & de celle de Charles VII. ſe ſont paſſées dans ce Palais. La plûpart des enfans de ces Princes y naquirent : *Jeanne de Bourbon*, & *Iſabeau de Baviere* y moururent : Le Parlement s'y tint pluſieurs fois : les plus grands mariages y furent conſommés : les homages des Pairies, & autres grandes Terres y furent rendus : les Fêtes les plus ſolemnelles y furent célébrées : mais il ne s'y paſſa rien de plus remarquable que l'attentat entrepris en 1413. par le Duc de Bourgogne, & par une foule de Bouchers & de ſéditieux qui arracherent d'entre les bras du Dauphin, & de la Reine, les Ducs de Bar, & de Baviére, & un grand nombre de Seigneurs & de Dames qu'ils menerent priſonniers au Louvre, & à l'Hôtel de Bourgogne. L'Auteur anonime de la Chronique de ſaint Denis, & pluſieurs Hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que ce fut dans une des ſales de cet Hôtel que fut danſé en 1392. ce Balet ardent où Charles VI. penſa être brûlé vif de même que le furent quelques-uns de ſes compagnons de

Digitized by Google

maſcarade ; mais *Juvenal des Urſins*, qui étoit pour lors à la Cour, dit que ce fut à l'Hôtel de la Reine Blanche au Faubourg ſaint Marceau, & cet Ecrivain eſt ſans doute plus croyable que les autres.

Quoique Charles V. eut uni en 1364. & 1365. l'Hôtel de ſaint Paul au Domaine de la Couronne, & qu'il eut défendu de l'en démembrer ſous quelque prétexte que ce fut, cependant Louis XI. donna en 1463. l'Hôtel de la Piſſotte à Charles de Melun ſon Chambellan. Ce même Prince donna en 1480. aux Marguilliers de l'Egliſe de ſaint Paul une Place pour agrandir leur Cimetiére. Charles VIII. en 1490. donna l'Hôtel de Beautreillis à Antoine de Chabannes Grand Maître de France. François I. en 1516. vendit deux mille écus d'or, qui valoient alors quatre mille livres, le principal corps de logis qui étoit ſur le Quay des Celeſtins, avec trente ou trente-quatre toiſes de place. Enfin ce même Roi en 1543. ordonna que l'Hôtel de la Reine, & l'Hôtel neuf, appellé l'Hôtel d'Eſtampes, fuſſent vendus. *Diane de Valentinois* acheta l'Hôtel neuf en 1554. ſix mille cinq cens quarante livres.

C'eſt ſur les ruines de ces Hôtels que ſe ſont formées les rues qui ſont depuis la rue ſaint Paul, juſqu'aux foſſés de l'Arcenal, leſquelles conſervent encore les noms des Bâtimens qui y étoient du tems de l'Hôtel de ſaint Paul.

La rue Beautreillis a pris ſon nom de *l'Hôtel de Beautreillis*, qui faiſoit partie de l'Hôtel de ſaint Paul. On avoit ainſi nommé cet Hôtel à cauſe d'une belle Treille qui faiſoit une des principales beautés du Jardin de l'Hôtel Royal de ſaint Paul. On l'a auſſi appellée la rue *Gerard Bacquet*.

La rue des Lions faiſoit auſſi partie de l'Hôtel de ſaint Paul, & doit le nom qu'elle porte au Logis des *grands* & des *petits Lions* du Roi, qui y étoit bâti.

La rue du Petit-Muſcq, s'appelloit en 1358. la rue du *Petit-Muce*, la rue du *Pute-y-Muce*, & la rue du *Put-y-Muce*; peut-être, dit Sauval, à raiſon que c'étoit alors une voirie, & un lieu où chacun venoit faire ſon ordure. *Brice* donne au nom de cette rue une étymologie plus honnête, mais moins vraiſemblable. Il prétend que c'eſt parce que dans l'eſpace qu'elle

Digitized by Google

occupe à préſent, ſe trouvoit autrefois l'Hôtel des quatre Maîtres des Requêtes, que l'on nommoit l'*Hôtel Petimus*, ſur ce que les Requêtes que l'on préſentoit alors en langue latine, ainſi que tous les Actes judiciaires, commençoient toujours par le mot *Petimus*. J'ai remarqué ci-deſſus que l'Hôtel des Maîtres des Requêtes étoit dans la rue ſaint Paul, ainſi il faut chercher une autre origine au nom de Petit-Muſcq.

La rue *de la Ceriſaye* a pris ſon nom d'une Ceriſaye qui tenoit à l'Hôtel d'Eſtampes en 1543. & qui auparavant étoit un des ornemens du Jardin de l'Hôtel Royal de ſaint Paul. D'autres diſent que ce nom a été donné à cette rue à cauſe d'un Bourgeois nommé *Pierre Ceriſay*, qui y demeuroit au commencement du Siécle dernier. On l'a quelquefois nommée la *rue de la Baſtille*, parce qu'étant faite en équierre, & paſſant entre le petit Arſenal, & l'Hôtel de Leſdiguieres, elle venoit aboutir dans la rue ſaint Antoine, près la porte de la *Baſtille*. Cette rue n'eſt à préſent qu'un cul de Sac qui conduit à la porte du petit Arſenal, mais il eſt bordé d'Hôtels &

de maiſons bien bâties qui le rendent comparable à de belles rues.

C'eſt dans cette rue qu'eſt *l'Hôtel de Leſdiguieres*, un des plus vaſtes & des plus logeables de Paris. Il fut bâti par *Sebaſtien Zamet*, & Henry IV. y alloit ſouvent en partie de plaiſir avec ſes maitreſſes, ce qui le fit appeller le *Palais d'Amour* de ce grand Roi. Tout le monde ſçait que ce fut ici que la Ducheſſe de Beaufort gagna la maladie dont elle mourut. *Francois de Bonne*, Duc de Leſdiguieres, & Connêtable de France, acheta cet Hôtel des enfans de Sebaſtien Zamet, & quoique la poſtérité de ce Connêtable ſoit éteinte, & que cette maiſon ait paſſé dans la maiſon de Neuville Villeroy, elle retient cependant toujours le nom d'Hôtel de Leſdiguieres. Elle a appartenu de nos jours à *Paule Françoiſe Marguerite de Gondi de Retz*, veuve d'Emanuel de Bonne de Crequy, Duc de Leſdiguieres, Pair de France, &c. Cette Ducheſſe étant morte le 21. de Janvier de l'an 1716. Cet Hôtel a paſſé par ſucceſſion à *François de Neuville Duc de Villeroy*, dont la mere nommée Marie Marguerite de Coſſé Briſ-

ſac, étoit fille de Louis de Coſſé Duc de Briſſac, & de *Catherine de Gondy* Dame de Beaupreau. C'eſt dans cet Hôtel qu'a demeuré le *Czar Pierre Alexiovviſt*, grand Duc de Moſcovie, pendant le ſejour qu'il a fait à Paris en 1717.

L'on a vu juſqu'à préſent dans le Jardin de cet Hôtel, un monumemt bien ſingulier. C'eſt un tombeau d'architecture, & de fort bon goût, que Paule Françoiſe Marguerite de Gondi, veuve d'Emanuel de Crequy Duc de Leſdiguieres, a fait ériger à une chatte qu'elle avoit tendrement aimée. On y lit cette Epitaphe qui eſt d'une naïveté charmante :

Cy git une Chatte jolie :
Sa maîtreſſe qui n'aima rien,
L'aima juſques à la folie ;
Pourquoy le dire ? on le voit bien.

Cet Hôtel vient d'être vendu à des Entrepreneurs qui doivent y percer une rue qui ira de celle de la Cetiſaye, à la rue ſaint Antoine. Les filles de ſainte Marie qui ſont dans la rue ſaint Antoine, ont acheté une partie du jardin pour agrandir le leur.

LES CELESTINS.

Saint Louis revenant de la Terre Sainte en 1259. amena avec lui ſix Carmes qu'on nomma pour lors *les Barrez* à cauſe de leurs manteaux qui étoient blancs & noirs, & les logea dans l'endroit où ſont aujourd'hui *les Celeſtins*. Ce lieu étoit fort ſerré, & ne conſiſtoit qu'en une petite Egliſe, un cimetiere, quelques petits bâtimens, & un petit jardin. Ces Moines après avoir demeuré ici cinquante-huit ans, & avoir obtenu de Philippe le Bel, & de Philippe le Long quelques maiſons ſituées dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve, allerent s'y établir à demeure en 1318. & vendirent en 1319. le Monaſtere qu'ils avoient quitté *à Jaques Marcel* Bourgeois de Paris pour la ſomme de cinq cens livres pariſis, ſe reſervant neantmoins la démolition des bâtimens, les tombes, & les oſſemens de ceux qui y avoient été inhumés. Marcel, homme craignant Dieu fit bâtir ici deux Chapelles, & y mit deux Chapelains perpetuels pour les deſſervir, à chacun deſquels il aſſigna *vingt livres pariſis* de rente amortie, à pren-

dre ſur ſon Hôtel, preſſoir, vignes, cens, & rentes du *Larrez* en Brie, à une lieuë de Melun, s'en reſervant la Collation pour lui & ſes héritiers mâles juſqu'au quatriéme dégré, après lequel il la donnoit à l'Evêque de Paris. Ce Jaques Marcel mourut en 1320. & l'on voit encore ſa tombe dans la nef de l'Egliſe de ce Monaſtere, devant le Crucifix. *Garnier Marcel* ſon fils, Bourgeois & Echevin de Paris, jouit pendant trente-deux ans de ce lieu qu'il donna & tranſporta *aux Celeſtins*, à la ſollicitation de *Robert de Juſſi* Chanoine de ſaint Germain de l'Auſſerrois, & Secretaire du Roi. Ce don & tranſport fut confirmé par lettres de Jean de Meulant Evêque de Paris, & de Guillaume de Melun Archevêque de Sens, données l'an 1352. Les Celeſtins furent introduits dans cette maiſon, cette même année, par le Roi Charles V. qui n'étoit encore que Duc de Normandie, & Dauphin, à la priere dudit *Robert de Juſſi* qui à l'âge de vingt ans, avoit été novice de cet Ordre dans le Monaſtere de ſaint Pierre de Châtres dans la Foreſt de Cuiſe à deux lieues de Compiegne. Quoique ces Religieux

ne fuſſent qu'au nombre de ſix ; le revenu que Garnier Marcel leur avoit donné étoit ſi modique qu'ils avoient bien de la peine à ſubſiſter. Charles V. qui pendant la priſon du Roi Jean ſon pere, étoit Régent du Royaume, connut leur état, & ordonna par Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1358. qu'à chaque mois de l'année ils euſſent une bourſe en la Chancellerie de France, pareille à celle des autres Notaires, & Secretaires du Roi dont il avoit de nouveau érigé un Collége, & pour marque de l'affection ſinguliere qu'il portoit à ces Religieux, il leur apporta & diſtribua de ſes propres mains la premiere bourſe, en préſence du Chancelier, de l'Audiencier, & du Collége deſdits Secretaires. Cette donation fut confirmée par des Lettres Patentes du Roi Jean, après ſon retour d'Angleterre, données à Paris au mois d'Octobre 1360. Charles devenu Roi n'en fut pas moins attentif ſur l'état de ce Monaſtere, & voyant que ces Religieux n'avoient que deux petites Chapelles pour célébrer l'Office Divin, il leur donna par Lettres du 24. de Mars de l'an 1367. dix mille

Digitized by Google

livres d'or, & douze arpens de bois de haute futaye à prendre en la Foreſt de Moret, pour faire bâtir leur Egliſe aux fondemens de laquelle il mit la premiére pierre. Au mois de Décembre de l'an 1368. & la cinquiéme année de ſon Regne, il confirma la donation qu'il avoit faite aux Celeſtins de Paris, d'une bourſe par mois en la Chancelerie de France. Au mois d'Octobre de l'année ſuivante il donna encore une autre Charte par laquelle il ſe dit Fondateur des Celeſtins de Paris, les prend en ſa protection & ſauvegarde, & commet toutes leurs cauſes aux Requêtes du Palais. L'Egliſe étant achevée, Charles V. la fit conſacrer, dédier ſous l'invocation de la Vierge mere de Dieu, le 15. de Septembre de l'an 1370. par Guillaume de Melun Archevêque de Sens, & l'enrichit de très-beaux ornemens, de Calices, de Miſſels, & principalement de deux Chapelles de drapt d'or, l'une ſemée de fleurs de lys, & l'autre d'étoiles. A l'Offertoire de la Meſſe, le Roi préſenta une Grande croix d'argent doré, la Reine une Statue de la Vierge auſſi d'argent doré, & le Dauphin, qui regna dans la ſuite

ſous le nom de Charles VI. un vaſe très-riche auſſi d'argent doré.

Charles V. fit mettre au Portail de cette Egliſe deux ſtatues de pierre, dont l'une le repréſente, & l'autre eſt celle de Jeanne de Bourbon ſa femme. Celle du Roi tient d'une de ſes mains le modele de l'Egliſe qu'il venoit de faire conſtruire. Ce même Prince voulant juſtement mériter le titre de Fondateur, ne ſe contenta pas d'avoir fait bâtir l'Egliſe, il employa encore la ſomme de cinq mille livres à faire bâtir le Dortoir, le Refectoir, le Cloître & le Chapitre, & dota la Maiſon de deux cens livres pariſis de rente amortie. Il manquoit encore quelque choſe aux pieuſes intentions du Roi, car ce Monaſtere étoit trop ſerré & trop petit; mais dans le tems qu'il penſoit aux moyens de l'agrandir, il arriva que *Robert Teſtart*, Commis à la recette des Aydes, étant reliquataire d'une ſomme très-conſidérable, ſes biens furent vendus par decret, & ſon Hôtel qui étoit contigu au Couvent des Celeſtins, ayant été adjugé à *Gobin Culdoë*, l'un des Notaires-Secretaires du Roi, ce Prince l'acheta de lui, & le

Digitized by Google

donna aux Celeſtins par Lettres du 16. Août 1378. Après tant de bienfaits, l'on voit que c'eſt à juſte titre que Charles V. prenoit la qualité de Fondateur de cette Maiſon, & qu'elle a toujours été regardée depuis comme étant de fondation Royale. Charles VI. fils du Fondateur, & tous les Rois qui ont regné depuis, ont confirmé les privileges que Charles V. leur avoit accordés. Dans toutes les Lettres de confirmation, nos Rois qualifient toujours les Religieux Celeſtins de Paris, de *leurs bien amés Chapelains & Orateurs en Dieu.*

Louis Duc d'Orléans, fils puiſné du Roi Charles V. fit auſſi beaucoup de bien à ce Couvent, & y fit bâtir la magnifique Chapelle qui porte ſon nom, & ſous l'Autel de laquelle il fut inhumé en 1407. en habit de Celeſtin, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament qui eſt du 19. d'Octobre de l'an 1403. & dont l'original eſt gardé dans ce Monaſtere.

Ce Couvent eſt une des plus belles & une des plus riches Maiſons Religieuſes qu'il y ait à Paris, mais la grand-Porte eſt mal placée, eſt petite, ſans ornemens, & ne répond en

aucune façon à la beauté & à la richeſſe de la Maiſon.

L'Egliſe a été bâtie, ainſi que je viens de le dire, des libéralités du Roi Charles V. & par ſes ordres. L'Architecture en eſt gothique & des plus groſſieres. Le maître-Autel eſt orné d'une figure de la Vierge, & de celle de l'Ange Gabriel, l'une & l'autre de grandeur naturelle, & de l'ouvrage de *Germain Pilon*, qui a fait auſſi la baluſtrade qui renferme cet Autel, & l'Aigle, ou Pupitre qui eſt au milieu du chœur. Les quatre Evangeliſtes de bronze qui ſont aux coins de cet Autel, ont été faits aux dépens du College des Secretaires du Roi, qui donna pour cela la ſomme de trois mille livres. Ces quatre ſtatues ſont poſées ſur autant de colonnes de dix pieds de hauteur, dont deux ſont de marbre noir, & les deux autres de porphyre. Elles ont été données à cette Egliſe par le Roi Henry le Grand.

Le grand chandelier de cuivre qu'on voit dans ce chœur, eſt un ouvrage très-eſtimé, qui fut fait à Abbeville en 1618. par *Bernard le Bel*, & qui coûta ſix cens livres, ſuivant un mémoire manuſcrit qui m'a été commu-

niqué par le feu P. *Bequet*, qui étoit Bibliothécaire de cette Maiſon.

Il n'y a point d'Egliſe en France, après celle de l'Abbaye de ſaint Denis, qui renferme un plus grand nombre de Tombeaux de perſonnes auguſtes, ou illuſtres, que celle-ci.

Devant le maître-Autel a été inhumé le cœur du Roi *Jean*, mort à Londres le 8. Avril 1364. comme auſſi celui de *Jeanne*, Comteſſe de Boulogne, ſeconde femme dudit Roi Jean, & morte en 1361. Le portrait du Roi Jean ſe voit dans une vitre qui eſt au fond du chœur vers la Sacriſtie, & dans une autre qui eſt à l'oppoſite de celle de Charles V.

Philippe de France, premier Duc d'Orléans, fils puiſné du Roi Philippe VI. dit de Valois, & de la Reine Jeanne de Bourgogne ſa premiere femme, mourut l'an 1391. & fut inhumé en cette Egliſe devant le ſanctuaire, la Chapelle d'Orléans n'étant pas encore bâtie.

Henry Duc de Bar, fils de Robert de Bar, & de Marie de France ſa femme, mort à Veniſe l'an 1398. après s'être trouvé à la bataille de Nicopolis, fut auſſi inhumé devant le

ſanctuaire de cette Egliſe, en habit de Celeſtin, ainſi qu'il l'avoit ordonné. Le Roi Charles VI. & le Duc d'Orléans ſon frere, accompagnés de toute la Cour, aſſiſterent à ſes funérailles. Il avoit épouſé *Marie de Coucy*, Comteſſe de Marle & de Soiſſons, de laquelle il eut Robert de Bar, qui de Jeanne de Bethune ſa femme; eut Jeanne de Bar, femme de Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connêtable de France, dont la petite-fille Marie de Luxembourg, épouſa François de Bourbon, Comte de Vendôme, & d'eux ſont deſcendus nos Rois depuis Henry IV.

Jean Budé, Audiencier de la Chancelerie de France, mort le dernier jour de Février de l'an 1501. & Catherine le Picard ſa femme, morte le premier jour d'Août de l'an 1506. ont été auſſi inhumés dans le ſanctuaire ſous une tombe de cuivre. C'étoient le pere & la mere du ſçavant *Guillaume Budé*, Maître des Requêtes ſous François I.

Dans le mur, proche du ſanctuaire, du côté de l'Evangile, eſt le Mauſolée de Leon de Luſignan, Roi d'Arménie, avec cette Epitaphe qui eſt du P. *Eſtienne Carneau* :

Digitized by Google

LEO LUSIGNANEUS *Armenorum Rex noviſſimus ab Othomannis ſolio deturbatus, à Carolo VI. Francorum Rege benigniſſimè exceptus ipſius ſumptibus hoc in loco Regaliter ſepultus fuit anno Domini* 1393.

Leon de Luſignan ayant été chaſſé de ſon Royaume par les Turcs qui avoient maſſacré ſa femme & ſes enfans, ſe retira à Paris l'an 1385. où le Roi Charles VI. le reçut avec de grandes démonſtrations d'amitié, & lui donna la maiſon de ſaint Ouën, pour lors la plus belle qu'il y eut en France, ſix mille livres de rente pour ſoûtenir ſa dignité, & cinq mille livres d'argent comptant pour s'équiper & pour ſe meubler. Si l'on en veut croire *Froiſſard*, Auteur contemporain, ce Prince avoit beſoin de tous ces ſecours-là; car cet Hiſtorien aſſûre que le Roi Leon de Luſignan n'avoit apporté avec lui pour tout bien *qu'un grand cœur, beaucoup de mérite, & une haute réputation.* Juvenal des Urſins, autre Hiſtorien contemporain, parle bien différemment; car, ſelon lui, les débris de la fortune de ce Roi n'avoient pas été ſi malheureux qu'il n'eut

ſauvé *quantité de bijoux précieux, & même quelques tréſors.* Il mourut le 29. de Novembre de l'an 1393. à l'Hôtel des Tournelles qui appartenoit pour lors au Chancelier d'Orgemont. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Celeſtins, & on obſerva à ſes funérailles les cérémonies que les Arméniens pratiquent aux funérailles de leurs Rois. Immédiatement après ſa mort, ſon corps fut expoſé ſur un lit de parade blanc. Il étoit vêtu d'habits Royaux de la même couleur, & ſa tête étoit ceinte d'une couronne d'or. Les amis & les domeſtiques de ce Prince étoient auſſi habillés de blanc, & portoient chacun un flambeau de cire blanche. Un grand nombre de Princes, de Seigneurs, & une Populace infinie, aſſiſterent à cette pompe funebre. Les grands biens qu'il laiſſa, me perſuadent que Juvenal des Urſins eſt plus croyable ſur les débris de ſa fortune, que ne l'eſt Froiſſard; car il n'eſt guéres poſſible qu'en huit ans, & ayant vêcu en Roi, il eut pû amaſſer de grands biens de ſes épargnes. Par ſon teſtament il partagea ſes biens en quatre parts, dont la premiere fut pour les Pauvres & les Religieux Men-

Digitized by Google

dians ; la ſecon de, pour un fils naturel qu'il avoit ; la troiſiéme, pour ſes amis ; & la quatriéme, pour les Officiers de ſa Maiſon.

Plus bas & du même côté, eſt un autre Mauſolée avec une Epitaphe latine & une françoiſe, l'une & l'autre du P. Carneau.

ANNA *Joannis Burgundiæ Ducis filia,*
& Joannis Bethfordiæ Ducis
Angli dilectiſſima conſors,
incorruptæ mulier virtutis, quidquid
corruptibile habuit hîc tumulari voluit.
Anno Domini 1432.

Cy giſt Noble Dame, Madame
JEANNE DE BOURGOGNE,
épouſe de très-Noble Prince
Monſeigneur Jean Duc de Bethfort,
& Régent de France,
& fille de très-Noble Prince
Monſeigneur Jean Duc de Bourgogne,
laquelle trépaſſa à Paris le 14.
de Novembre, l'an de grace 1432.

Du même côté, auprès de la porte du Cloître, fut inhumé *Fabio Mirto Frangipani*, Nonce des Papes Pie V. Grégoire XIII. & Sixte V. auprès des Rois Charles IX. & Henry III. qui

mourut à Paris le 31. de Mars de l'an 1587. Son Epitaphe eſt gravée ſur une table de marbre, & eſt conçue ainſi :

FABIO MIRTO FRANGIPANIO,
Neapolitano, Archiepiſcopo Nazareno,
antiquæ virtutis, & ſapientiæ viro,
qui bis civitatem Bononiam,
bis Umbriam, Picenum, Provincias
bonis legibus rexit, qui dudum
à Pio V. deinde à Gregorio XIII.
ad Carolum IX. nuper à Sixto V.
ad Henricum III. bellorum civilium
componendorum, & Religionis Catholicæ
toto Regno retinendæ cauſa Legatus,
anno ætatis 73. vitam exercitam,
& laborioſam placida tandem & quietæ
in Chriſto pace mutavit.

Du côté de l'Epître, eſt un tombeau de marbre noir ſur lequel eſt couchée une figure de marbre blanc, & dans lequel ont été miſes les entrailles de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. Roi de France, ainſi qu'on l'apprend des deux inſcriptions ſuivantes.

Antiquitate ac nobilitate perilluſtris
Borbonidum dynaſtarum ſtirpis
pretioſi ſurculi JOANNÆ *ſcilicet*
ſapien-

ſapientiſſimi Francorum Regis
Caroli Quinti hujus Cœnobii Fundatoris,
dilectiſſimæ ſponſæ præcordia hoc
ſarcophago condita ſunt.

Ici repoſent les entrailles de Madame
la Reine JEANNE *de Bourbon,*
épouſe de Charles le Quint,
& fille de très-Noble Prince
Monſeigneur Pierre de Bourbon,
qui regna avec ſondit époux
treize ans & dix mois,
& trépaſſa l'an 1377. *en Fevrier.*

Auprès des entrailles de cette Reine, furent inhumés les corps de deux fils de Louis Duc d'Orléans & de Valentine de Milan, leſquels moururent en bas âge.

Du même côté eſt le tombeau d'*André d'Eſpinay*, Cardinal, Archevêque de Bourdeaux & de Lyon, & petit neveu de Louis Duc d'Orléans. Ce Prélat eſt très-recommandable dans l'Hiſtoire de Charles VIII. Il ſe trouva à la bataille de Fornoue, & y tint toujours compagnie au Roi, avec ſa mître, ſon ſurplis & un morceau de la vraye Croix. Il mourut dans l'Hôtel des Tournelles, & fut inhumé

dans cette Egliſe où l'on lit cette Epitaphe :

Cy giſt Pere en Dieu Meſſire
ANDRE' D'ESPINAY, *Cardinal,*
Archevêque de Lyon & de Bourdeaux,
Primat de France & d'Aquitaine,
Zélateur & Bienfaicteur de l'Ordre
des Celeſtins, qui trépaſſa à Paris
aux Tournelles le 10. *jour*
de Novembre, l'an de grace 1500.
Priez Dieu pour lui.

La Chapelle d'Orléans a été bâtie des libéralités de *Louis de France Duc d'Orléans*, fils du Roi Charles V. & un des principaux bienfaicteurs des Celeſtins auſquels il donna, entr'autres choſes, la terre de *Porche-Fontaine*, auprès de Verſailles, deux mille livres pour la fondation d'une Meſſe qui ſe dit tous les jours à l'Autel privilégié de cette Chapelle, & pour un Obit ſolemnel que ces Religieux célebrent tous les ans le 23. de Novembre, jour du décès de ce Prince. Il n'y a pas de lieu dans le Royaume plus digne de la curioſité des amateurs des beaux arts, car les chefs-d'œuvres de ſculpture y ſont, pour ainſi dire, entaſſés.

Le tableau qui eſt ſur l'Autel de cette Chapelle, repréſente une Deſcente de Croix, & eſt de *François Salviati*, Peintre Florentin, dont les ouvrages ſont aſſez eſtimés.

Au milieu de cette Chapelle s'éleve un tombeau de marbre blanc, orné dans ſon pourtour des ſtatues des douze Apôtres, & de celles de pluſieurs Saints. Sur ce tombeau ſont couchées quatre figures, qui ſont celles de Louis de France Duc d'Orléans, de Valentine de Milan ſa femme, de Charles Duc d'Orléans, leur fils aîné, & de Philippe d'Orléans, Comte de Vertus, leur fils puiſné.

Je ferai ici une remarque qui entre pour quelque choſe dans l'Hiſtoire des progrès de la vanité. Anne de Bourgogne Ducheſſe de Bethfort, du tombeau de laquelle j'ai parlé, n'a pour couronne qu'un chapeau de feuilles d'achante, orné de roſes, de fleurs & de pierreries. *Louis de France* Duc d'Orléans, *Valentine de Milan* ſa femme, & *Charles Duc d'Orléans* leur fils aîné, n'ont ici que des couronnes rehauſſées de petites perles. *Philippe Comte de Vertus* leur ſecond fils, n'a qu'une couronne toute unie ſans per-

les, ni autres ornemens. Il n'y a pas aujourd'hui de petit Agioteur, ou de petit Maltotier engraiſſé du ſang du Peuple, qui ne dédaigne ces couronnes, qui dans le quinziéme ſiécle, honoroient les têtes les plus illuſtres du monde.

Ce fut le Roi Louis XII. petit-fils de Louis de France Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, qui fit ériger ce monument peur eux & pour leur poſtérité. Ce fut auſſi lui qui fit mettre trois grandes tables de marbre noir, ſur leſquelles ſont quatre écuſſons des Armes de France & d'Orléans, & les inſcriptions qu'on va lire.

Sur la premiere de ces tables ſont les vers ſuivans :

Quis tumulum poſuit ? Regum Rex maximus ille
Filius, & Regum Rex Ludovicus honor.
Quando ? poſt ligurem, inſubrem, ſiculumque triumphum,
Poſt captos Reges, Sforciadaſque Duces.
Quis jacet hîc ? magni Heroës, Ludovicus & uxor

Alma Valentina, Regia progenies.
Aureli proceres, Carolus cum fratre
Philippo;
Ille avus, illa avia eſt, hic pater,
hic patruus:
Qui genus? à Francis. Studium quod?
Regna tueri,
Bellaque ſanguinea ſollicitare manu.
Qua mulier? Ducis Inſubrii pulcher-
rima proles,
Jus Mediolani, ſceptraque dote dedit.
Vivere debuerant propter facta inclita
ſemper;
Debuerant, ſed mors impia cuncta
rapit.
Hos ergo rapuit proceres? non corpora
tantum,
Semper erunt animæ, gloria ſemper
erit.

La Seconde table de marbre eſt auprès de la porte de cette Chapelle, du côté du chœur, & l'on y lit ces autres vers.

Hoc tecum illuſtris pario, Ludovice,
ſepulchro
Juncta Valentinæ conjugis oſſa cu-
bant;
Et merito Inſubris tibi jura Ducalia
ſceptri

Tradita legitimæ præmia dotis erant.
Sub jacet & Carolo clauſus cum fratre
Philippus,
Inclita jam veſtri pignora bina thori.
Magnificus Carolo naſcens Ludovicus
ab alto,
Hæc poſuit larga buſta ſuperba manu.
Sforciadem indigna pepulit qui ex ſede
tyrannum,
Et ſua qui Siculas ſub juga miſit opes.
Ut tantos decorata Duces Aureliæ jactat
Gallica, ſic illo ſceptra tenente tu-
ment.

La troiſiéme table de marbre noir eſt contre un pilier, proche la colonne d'Anne de Montmorency, & l'on lit ſur celle-ci cette inſcription :

LUDOVICUS Rex XII.
quieti perpetuæ & memoriæ perenni
illuſtriſſimorum Principum Ludovici avi,
Valentinæ aviæ, Caroli patris,
piiſſimorum pientiſſimorumq. parentum,
ac Philippi patrui feliciter.

M. D. IIII.

Aſſez près de ce tombeau, & du côté de l'Autel, l'on voit un piedeſtal ſur lequel ſont les trois Graces ſcul-

Digitized by Google

Digitized by Google

ptées en albâtre, & hautes comme nature. Elles ſont debout, le dos tourné l'une à l'autre, ſe tiennent par les mains, ainſi que les Anciens nous les ont repréſentées, & ſoûtiennent ſur leurs têtes une urne de bronze doré, dans laquelle eſt le cœur du Roi Henry II. celui de la Reine Catherine de Medicis ſa femme, celui de Charles IX. Roi de France, & celui de François de France Duc d'Anjou, ſon frere, mort à Châteauthierry le 18. de Mars de l'an 1554. Ce monument eſt un des chefs-d'œuvres de *Germain Pilon*, & fut fait par ordre & aux dépens de la Reine Catherine de Medicis. Sur chacune des trois faces du piedeſtal ſont gravés deux vers latins.

Dans l'une on lit :

Cor junctum amborum longum teſtatur amorem,
Ante homines junctus, ſpiritus ante Deum.

Sur la ſeconde :

Cor quondam charitum ſedem, cor ſumma ſecutum,
Tres charites ſummo vertice jure ferunt.

Sur la troiſiéme :

Hic cor depoſuit Regis Catharina mariti,
Id cupiens proprio condere poſſe ſinu.

Il eſt difficile de voir ailleurs un morceau de ſculpture plus parfait que celui-ci, ſoit qu'on conſidere la noble ſimplicité de la compoſition, ou la correction du deſſein, ou l'élégance des contours, ou la diſpoſition, la vérité & la légereté des draperies.

A l'autre extrémité du tombeau des Ducs d'Orléans, eſt un piedeſtal triangulaire & de porphyre, ſur lequel s'éléve une colonne de marbre blanc, ſemée de flammes, qui font alluſion à la colonne de feu qui conduiſit les Iſraëlites dans le déſert. Cette colonne ſupporte une urne de bronze doré, ſurmontée d'une couronne de même, & qui eſt portée par un Ange. Au pied de la colonne ſont trois enfans, ou génies, auſſi de marbre blanc, qui tiennent chacun un flambeau, avec leſquels ils ſemblent mettre le feu à cette colonne. Ils paſſent pour être de Maître *Ponce*. Aux trois faces du piedeſtal, ſont ces deviſes & ces explications.

Digitized by Google

Candlestick, circa A.D. 1200. (Height 6ft.)

Digitized by Google

COR REGIS IN MANU DEI.

Hoc oraculo dignum fuit cor FRANCISCI II. *Regis Chriſtianiſſimi, in urna huic columnæ ſuperpoſita concluſum; tanto veræ fidei aſſertori, generoſam Chriſti martyrem Mariam Stuard conjugem habuiſſe, quædam fuit veræ immortalitatis aſſertio.*

LUMEN RECTIS.

Tale fuit emblema hyerogliphicum FRANCISCI II. *piiſſimi Francorum Regis, cujus cor hîc ſitum eſt; hîc inſtar igneæ columnæ Iſraeli noctu prælucentis, rectitudinem, & pro avita Religione flagrantem zelum, adverſus perduelles hæreticos ſemper præ ſe tulit.*

D. O. M.

ET PERENNI MEMORIÆ FRANCISCI II. *Francorum Regis,* CAROLUS NONUS *ejus in Regno ſucceſſor ſuadente Regina matre Catharina hanc columnam erigi curavit; anno ſalutis* 1562.

François II. Roi de France & d'E-

coſſe, dont le cœur repoſe dans l'urne dont je viens de parler, avoit épouſé *Marie Stuard* Reine d'Ecoſſe, & la femme, de ſon tems, la plus accomplie pour le corps & pour l'eſprit. Il mourut le 5. Décembre 1560. âgé de près de dix-ſept ans.

A l'entrée de cette Chapelle eſt une grande colonne torſe de marbre blanc, ornée de feuillages & de moulures, & dont le chapiteau qui eſt d'ordre Compoſite, porte une urne de bronze, dans laquelle repoſe le cœur d'*Anne de Montmorency*, Connétable de France, mort le 12. de Novembre de l'an 1567. des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de S. Denis. Cette colonne eſt nommée *Salomonique* par quelques Ecrivains, parce qu'ils prétendent qu'elle a été faite à l'imitation de celles du Temple de *Salomon*. Quelques-uns la trouvent un peu courte; mais d'autres en plus grand nombre la trouvent parfaite dans ſon ordonnance & dans ſes proportions, & la regardent comme un des plus beaux morceaux de ſculpture qu'il y ait à Paris. Cette eſpece de mauſolée eſt de l'ouvrage de *Barthelemi Prieur*, Sculpteur Calviniſte, qui a fait auſſi

COLO MONTMO

Digitized by Google

le tombeau de ce même Connétable qui eſt à Montmorency. La gloire & la reconnoiſſance travaillerent à l'envi à ces deux monumens; car outre que Prieur avoit de la réputation dans ſon art, il devoit beaucoup à la protection de la Maiſon de Montmorency. Cette colonne eſt élevée ſur un piedeſtal de marbre, & eſt accompagnée de trois ſtatues de bronze qui repréſentent trois Vertus. Sur une table de marbre noir qui eſt aux pieds de la premiere de ces figures, ſont des vers françois qui ne ſont guéres du goût d'aujourd'hui. Le Lecteur en va juger.

Ci-deſſous giſt un cœur plein de vaillance,
Un cœur d'honneur, un cœur qui tout
ſçavoit,
Cœur de vertu qui mille cœurs avoit,
Cœur de trois Rois, & de toute la France,
Cy giſt ce cœur qui fut nôtre aſſûrance,
Cœur qui le cœur de juſtice vivoit,
Cœur qui de force & de conſeil ſervoit,
Cœur que le Ciel honora dès l'enfance,
Cœur non jamais, ni trop haut, ni remis,
Le cœur des ſiens, l'effroi des Ennemis,
Cœur qui fut cœur du Roi Henry ſon
Maître,

Roi qui voulut qu'un ſepulchre commun
Les enfermât après leur mort, pour être
Comme en vivant deux mêmes cœurs en un.

Sous les pieds d'une autre de ces ſtatues, eſt cette inſcription.

D. O. M. S.

SISTE PARUM,

ET AUDI VIATOR :

In Anna Duce Montmorantio tanta fuit rei militaris ſcientia, & in tractandis, & explicandis negotiis vigilantia, ut paulatim tanquam per ſcalarum gradus, virtutis ergo aſcenſum ſibi ad honoris altiſſimum gradum paraverit. Quem dum vixit, tenuit honorificentiſſimè cum Henrici ſecundi Regis potentiſſimi approbatione maxima, qui eam ipſam ampliſſimè quam à Rege Franciſco patre conſecutus erat : Anna dignitatem augere ſi potuiſſet cogitabat, ut incomparabilem & penè inauditum ſuum erga clariſſimum virum amorem declararet ; & ſi plerique eique Principes viri imminuere quibus poterant artificiis conarentur, augebat tamen ob-

trectatio amorem, ut nihil penitus de jure publico aut privato ſtatueret, quod Annæ non probaretur. Ut jam unum animum in duobus corporibus facilè cerneres, quæ voluntatum & animorum ſumma conjunctio, ut poſteris monumento innoteſceret memorabili, voluit Henricus amborum corda in eadem jacere æde, igitur conſentientibus Carolo nono, & Catharina Regina, mater ejus, lectiſſima fœmina Magdalena conjux, & Franciſcus filius piiſſimus mœrentes P. P.

La troiſiéme ſtatue eſt hors l'enceinte de cette Chapelle, & ſur un marbre qui eſt à ſes pieds, on lit :

Aſta Viator, non levæ prætium moræ,
Hoc grande parvo cor duplex jacet loco
Regis, Duciſque, Regis Henrici, Ducis
Momorantii Annæ, per gradus qui
ſingulos,
Ad militaris ordinis faſtigium
Pervenit, & res maximas ſub maximis
Domi foriſque Regibus geſſit tribus,
Franciſco & Henrico ultimoque Carolo.
Sed præcipua quo ſingularis & fides,
Inter Ducemque Regem, & Henricum
foret
Teſtata, corda juſſit amborum ſimul

Rex ipſe poni, pignus haud dubitabile
Quod juncta eorum vita perpetuo fuit,
Hîc juncta quorum mors habet vitalia.

Dans le mur de cette Chapelle eſt un tombeau de marbre noir, ſur lequel eſt une ſtatue à demi couchée de marbre blanc, qui repréſente *Philippe Chabot*, Amiral de France, qui mourut le premier jour de Juin de l'an 1543. Ce monument eſt de *Paul Ponce*, ſelon les uns, & de *Jean Couſin*, ſelon d'autres. Sur un marbre noir qui eſt auprès, ſont l'Epitaphe, les Armes & les Deviſes du défunt. L'Epitaphe eſt latine & de la compoſition d'*Eſtienne Jodelle*, Poëte françois qui mourut en 1573. Comme elle parut dure & équivoque au P. *Eſtienne Carneau*, Religieux Celeſtin, il jugea à propos de la traduire en françois. Voici l'original & la traduction.

D. O. M. S.

At viventi certè heroi, aſſidua virtute invidiam, mortuo verò continua ſoſpitis virtutis memoria mortem propemodum ipſam ſuperare altius (hoſpes) & perennius decus ſtet. Sed quid hoc iſtic in-

quies ? Utrumque tibi fortissimi Herois Philippi Chabotii, Galliarum Thalassiarchæ testatum esse, brevius forsan quàm fas fuerit, voluerunt manes. Cum enim ille patrem habens Chabotiana, matrem Luxemburgea stirpe editam fœliciter natus, educatus, excultusque fœlicius, facondia præditus incredibili Francisco I. Gallia Regi Augustissimo Domino suo supra modum dilectus triplici torquatorum equitum torque, à tribus insignitus Regibus, Dux quoque Gallicorum centum graviorum armatorum equitum, utrique in Francia mari occiduo ac Eoo Præfectus : in Burgundia, cujus etiam Pater dictus est, ac in transalpina aliquandiu Gallia quam Regalibus copiis solus imperans, Regio pene totam Imperio addixit : prorex præliis fortiter depugnatis, compositis magnanimiter fœderibus, tot rebus, denique, terra, marique, domi, ac foris bene gestis claruerit : huic potissima fuit, tùm gloria, tùm redivivæ gloriæ celebritas, tantus ipsius virtutisque comitis de invidia triumphus, ut suæ instar anchoræ, vel more potius Herculeo contra fluctus fortunam sisteret, ex livore laudem ampliaret. Hoc vivus ille quod reliquum esse potest,

patris obſequiis ut præſtaret filius pientiſſimus Leonorius Chabotius, magnus Francorum Archippocomus, hoc indelebile forſitan monumentum poſuit, ſatiſne ſatis ſuperque eis, bene ergo precatus abi, ac virtutem amplexans, invidiam diſce, atque etiam mortem poſſe deſpicier. Vale.

Ceux qui ſe donneront la peine de lire cette Epitaphe, conviendront aiſément que le P. Carneau a eu raiſon de la traduire, afin de la rendre intelligible aux perſonnes qui ont du goût pour ces ſortes d'ouvrages. Voici donc comme il l'a renduë.

Avoüe paſſant, que ſi c'eſt en cette vie un haut degré de gloire pour un Heros de triompher de l'envie par une vertu plus forte qu'elle, & qui ne ſe relaſche point, c'en eſt après le trépas un bien plus ſublime, & plus durable de ſurmonter la mort par la mémoire, & la réputation continuelle de cette méme vertu toujours en vigueur, & à l'épreuve des ſiecles. Mais à quel propos ceci? Diras-tu; c'eſt que les manes, ou plûtôt le bon génie du vaillant Philippe Chabot Amiral de France te veut avertir,

(quoiqu'en très-peu de mots pour la grandeur du ſujet), qu'il eſt en poſſeſſion de ce double avantage. Etant né heureuſement d'un pere de l'ancienne race de Chabot & d'une mere de celle de Luxembourg, il fut encore plus heureuſement élevé, & inſtruit avec tant de ſoin, qu'il paſſa pour un miracle d'éloquence, qui ne lui ſervit pas peu, avec ſes autres bonnes qualitez, pour gagner au-delà de tous les favoris, l'eſtime & les bonnes graces du très-Auguſte Roi François I. ſon Maître.

Il eut l'honneur de recevoir par trois fois l'Ordre Royal des mains de trois Monarques, & fut Capitaine de cent Cuiraciers à cheval; chef & Surintendant de la marine ſur les mers Océanne, & Mediterranée; Lieutenant Général pour le Roi, & Gouverneur de la Bourgoigne, dont il étoit appellé le pere, comme il le fut auſſi quelque tems des pays conquis audelà des Alpes, qu'il ſoumit preſque tous à la Couronne, y commandant ſeul les troupes de Sa Majeſté.

Diverſes occaſions le rendirent ſignalé en pluſieurs combats où il ſe porta toujours vaillament, & en des Traitez, & des alliances, où il agit avec autant de conduite que de grandeur de courage;

mais après tant de belles actions aussi avantageusement exécutées que genéreusement entrepriſes, & ſur mer, & ſur terre ; au dedans du Royaume, & chez les Etrangers, le plus grand honneur qu'il merite, & la plus glorieuſe réputation qui le puiſſe faire revivre après ſa mort, eſt fondée ſur le triomphe que ſa force d'eſprit accompagnée d'une vertu vrayement chrétienne a remporté ſur l'envie de ſon temps, tenant toujours comme l'Anchre, qui étoit la marque de ſon Amirauté, ou plûtôt comme un Hercule inébranlable, ſa fortune ferme contre les vagues furieuſes des jalouſies, & des perſécutions de la Cour, juſques à trouver l'augmentation de ſes louanges dans les envieuſes & déraiſonables Procédures de ſes adverſaires.

Voilà ce qu'il a fait en ſa vie, & pour faire le reſte, Léonor Chabot ſon fils, grand Eſcuyer de France porté de pieté & de tendreſſe pour ſa mémoire, lui a fait dreſſer ce Monument, qu'il ſouhaite inéfaçable pour en informer la poſterité.

Es-tu ſatisfait, paſſant ? tu le dois être, & prier pour l'ame qui anima ſes cendres ici encloſes ; après cela tu te peut retirer à la bonne heure avec le deſir d'embraſſer la vertu, comme il a

Digitized by Google

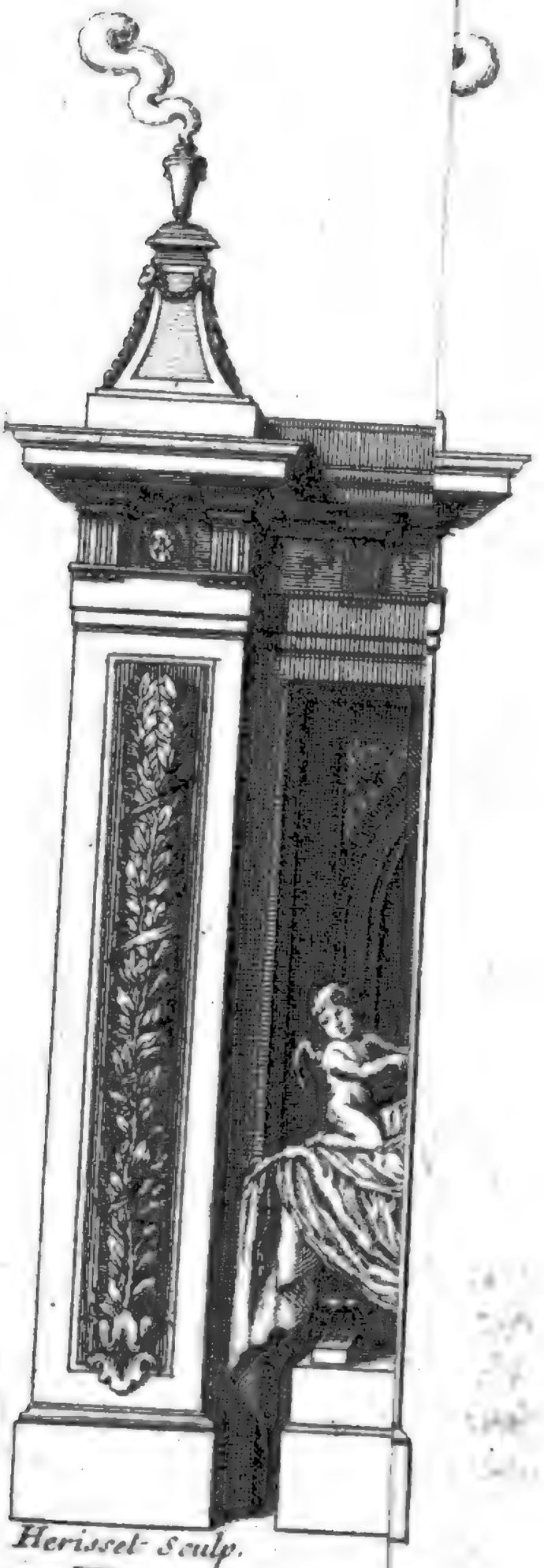

Herisset- Sculp.

TOMBEAU

fait, & avec la reflexion judicieuſe, qu'en la poſſedant, l'envie, & même la mort ſe peuvent facilement mépriſer & vaincre.

A côté de ce mauſolée, l'on en voit un autre de marbre blanc ſur lequel eſt la ſtatue d'un homme mort & dont la tête eſt ſoûtenue par un amour pleurant. C'eſt le portrait de *Henry Chabot*, Duc de Rohan, Pair de France, Gouverneur d'Anjou. Il étoit ſecond fils de *Charles Chabot*, Seigneur de ſaint Aulaye, & de *Henriette de Lur* ſa femme; comme il avoit été deſtiné à l'Egliſe, il n'avoit point ſervi, mais c'étoit d'ailleurs un Cavalier de beaucoup de mérite, & qui eut le bonheur de plaire à *Marguerite Ducheſſe de Rohan*, & de l'épouſer en 1645. c'eſt le chef de la branche des *Chabots Rohan*. Ce mauſolée eſt un des chefs-d'œuvres *d'Anguier*, l'aîné, & égale en beauté les monumens les plus eſtimez de cette Chapelle. Sur ce tombeau on lit cette Epitaphe.

SISTE VIATOR,

& ſortis humanæ vices attende.

Sub Philippi Chabotii magni mauſo-

leo, uſque dum univerſæ carnis immutatio fiat, oſſa reponi ſtatuit tanti Herois agnatus illuſtriſſimus Henricus antiquiſſimæ Chabotiorum apud Aquitanos ſtirpe per Jarnacences Regulos familiæ primogenitos ortus; & per Aviarum genus, Auguſto Luxemburgenſium, & Luſignanenſium ſtemmate clarus: Dux Rohanni: Princeps Legionenſis, & Par Franciæ, Andium Prorex, vir ad maxima quæque natus; erga Deum religioſus, in patriam pius, in armis ſtrenuus; in aula ſagax; in magnis ſolers; quibus præerat acceptiſſimus: & quod ſingulare eſt in aulico, probatiſſimæ fidei amicus. Licet ſuorum natu penè minimus, inter Regiæ proceres ſemper enituit; omnibus naturæ dotibus cumulatiſſimus: ſicque virtutis potiſſimum viâ graſſatus eſt ad gloriam; donec æquo cælo, connubium longè præcellentiſſimum, reluctante invidia promeritus eſt, aſſumptus in ſponſum Sereniſſimæ Margaretæ Rohannenſium dynaſtarum, Navarræ, Scotiæ, & Armoricæ Principium hæredis-Magni Henrici Rohannæi Herois celeberrimi filiæ unicæ, & omnium Chriſtianorum Regum affinis; quæ Henricum Chabotium propinquum ſuum plurimis Europæ magnatibus antepoſuit; Fran-

corum iter primates ille provectus, in arduis Imperii rebus sic emicuit, ut communi aulicorum, etiam invidentium, voce dignissimus omnium honorum titulis censeretur, sed mors immatura proh dolor, post cæsos in bello Hispanico Henrici fratres Carolum & Guidonem Duces fortissimos, ipsum Henricum virum excellentissimum, in ætatis flore Regi, patriæ, uxori, liberis, & amicis rapuit, Deo, & hominum memoriæ non præripuit. Sat hoc tibi, viator, & humanæ conditionis memor progredere. Vixit annos triginta novem, devixit anno gratiæ M. DC. LV. *Dulcissima conjux non mœrens tantum sed ferè moriens, & carissimi liberi posuere.*

Quoique cette Epitaphe ſoit auſſi intelligible que celle de l'Amiral Chabot l'eſt peu, cependant *le P. Carneau* jugea à propos de la traduire en françois, & y ajoûta une Epigramme françoiſe à la louange de la Ducheſſe de Rohan.

ARRESTE UN PEU, PASSANT,

& conſidere l'inconſtance de la condition humaine.

Le très-Illuſtre Henry Chabot, de la

Noble famille des Chabots, l'une des plus anciennes du Poitou, dont il descendoit par les aînez Seigneurs de Jarnac, comme des tiges auguſtes de Luxembourg, & de Luſignan par les femmes; Duc de Rohan, Prince de Leon, Pair de France, & Gouverneur d'Anjou, a ſouhaité & ordonné qu'après ſon décès, dans l'attente de la reſurrection générale, ſon corps fut ici enſeveli ſous le même mauſolé qui enferme les cendres du Grand-Amiral Philippes Chabot, ſon proche parent. Ce Duc parfaitement bien né, & capable de très-grandes choſes, étoit Zelé pour la gloire de Dieu, affectionné au bien de la patrie, courageux & vaillant en guerre, prudent à la Cour, adroit, & agiſſant dans les affaires d'importance, toujours agréable aux perſonnes à qui il commandoit; & ce qui eſt plus merveilleux en un courtiſant, ce fut un véritable ami, & d'une fidelité très-éprouvée. Quoiqu'il fut preſque le cadet de ſa maiſon, il paroiſſoit eminemment entre les plus conſidérables & les mieux faits de la Cour, poſſedant tous les beaux avantages de la nature & de l'inſtitution; & de la ſorte il s'avança dans la gloire par le chemin de la vertu. Pour

Digitized by Google

récompenſer en quelque façon cette vertu, le Ciel lui fit mériter équitablement, & malgré l'envie, les bonnes graces & la ſocieté conjugale d'un rare parti, tel que la Sereniſſime Marguerite, Héritiere des puiſſants Seigneurs de Rohan, Princes de Navarre, d'Ecoſſe, & de Bretagne, & fille unique de ce fameux Héros Henry de Rohan, auſſi bien qu'alliée de tous les Souverains du monde Chrêtien, laquelle préfera Henry Chabot, ſon couſin, à pluſieurs Potentats de l'Europe. Ayant été élevé par ce mariage à la dignité d'un des premiers Ducs & Pairs de France, il ſe fit valoir avec tant d'éclat dans le Conſeil, lorſque le Royaume étoit embarraſſé d'affaires très-épineuſes, que tous les Courtiſans & méme ſes envieux, diſoient d'une commune voix qu'il étoit digne des titres les plus relevez. Dans ce haut point de fortune & de mérite, la mort trop hâtée, après avoir terraſſé deux de ſes freres, Charles & Guy, très-vaillants Marêchaux de Camp, pendant nos guerres contre l'Eſpagne, le ravit en la fleur de ſon âge à ſon Roi, à ſa patrie, à ſa femme, à ſes enfans, & à ſes amis, mais non à la grace de Dieu, ni à la mémoire des hommes.

Qu'il te ſuffiſe paſſant ; & en quittant ce lieu, ne pers pas le ſouvenir des miſeres humaines. Il vécut trente-neuf ans, & mourut en l'an de grace 1655. Sa femme très-aimée, non ſeulement affligée à l'excès, mais preſque mourante de douleur, & ſes chers enfans fondant en larmes lui ont fait ériger ce monument.

Par des impreſſions auſſi fortes que tendres,
Le feu d'une Princeſſe, à qui rien n'eſt égal,
A ſuivi ſon époux, pour échauffer ſes cendres,
Et ſçut vaincre la mort par l'amour conjugal.

J'ai déja remarqué que cette Epitaphe étoit auſſi intelligible que celle de l'Amiral Chabot l'étoit peu ; cependant je ſuis perſuadé que beaucoup de Lecteurs ne comprendroient point pourquoi les Seigneurs de la maiſon de Rohan ſont ici qualifiés *de Princes de Navarre, d'Ecoſſe, & de Bretagne*, ſi je ne remarquois que dans les Royaumes, & les Etats auſquels les filles ſuccedent, tous ceux qui ſont iſſus par femme des maiſons Souveraines qui y ont regné, ſont Princes

Princes du ſang de ces Royaumes, & Etats. Ainſi des filles des Roïs de Navarre, d'Ecoſſe, & des Ducs de Bretagne, ayant été mariées dans la maiſon de Rohan, tous ceux qui en ſont deſcendus ſont Princes du ſang de Navarre, d'Ecoſſe & de Bretagne. La maiſon de Rohan prétend même être deſcenduë par mâles des anciens Comtes de Vannes puiſnés de la prémiere maiſon de Bretagne. La qualité de *Séreniſſime* eſt déplacée dans cette Epitaphe. A peine la donnoit-on aux Princes du ſang de France, dans le tems qu'on en gratifie ici la Ducheſſe de Rohan. A la vérité en fait de qualités & de rangs, on eſt peu attentif aux expreſſions du pays latin, mais ceux qui écrivent en nôtre langue doivent être plus circonſpects & ſe conformer au cerémonial reglé par le Roi qui eſt le Maître abſolu des rangs, des qualités & des honneurs dans ſon Royaume.

Vis-à-vis, & de l'autre côté de cette Chapelle, ſur un piédeſtal de marbre noir ſont deux génies appuyés chacun ſur un bouclier, & une Colonne de marbre blanc chargée de couronnes Ducales, & de chiffres.

Sur un corps d'entablement à quatre faces, eſt une Urne dorée, dans laquelle eſt le cœur de *Timoleon de Coſſé*, Comte de Briſſac, Colonel général de l'Infanterie, grand Panetier, & grand Fauconnier de France, qui fut tué au ſiége de Mucidan au mois de May de l'an 1569. & dont le corps fut inhumé dans cette Chapelle par Ordre du Roi Charles IX. qui lui fit faire des obſeques magnifiques, auſquelles le Parlement, & le corps de Ville aſſiſterent. Sur le dé du piédeſtal ſont ces trois inſcriptions.

TIMOLEONTI COSSÆO,
utriuſque propatruo Comiti Briſſaci, Magiſtro peditûm, trium eadem ex gente Mareſcallorum Franciæ, filio, fratri, nepoti. Suorum deliciis, hoſtium terrori, qui poſt multas victorias ad Mucidanum occiſus anno ſalutis
M. D. LXIX. *Ætatis ſuæ* XXVI.
Hîc ſitus eſt.

LUDOVICO COSSÆO,
Duci Briſſaci, & belli pratuli, Pari Franciæ cujus hic cor ſitum eſt. Cor gratiarum omnium & virtutum ſedes, quas cum ſummi infimique amarent, etiam inimici

Digitized by Google

Herio

TOM

venerabantur ; Sanctiſſime obiit XXVI. *Februarii anno ſalutis* M. DC. LXI. *Ætatis ſuæ* XXXV.

JOANNI ARMANDO COSSÆO, *Ludovici fratri, Equiti ſancti Joannis Hieroſolimitani, multis adverſus Turcas præliis inclito. Qui ſummo Melitenſium ſuorum luctu, terris ereptus* XIII. *Februarii anno Chriſti* M. DC. LVIII. *Ætatis ſuæ* XXIV. *Hîc conditus eſt.*

Auprès eſt un tableau où ſont écrits les vers François qui ſuivent.

Sous ce tombeau giſt ce preux Chevalier,
Timoleon, cet heureux Capitaine,
Dit de Briſſac : ce ferme bouclier,
Et protecteur de l'Egliſe Romaine,
Duquel l'ardeur, & conſtance hautaine,
Le cœur vaillant, & le noble courage,
En ſa tendreur s'eſt montré martial,
Lorſqu'il pourſuit l'ennemi plein de rage,
Et pour ſon Roi, pour le ſceptre Royal,
Pour ſon pays, pour la foi Catholique,
s'eſt hazardé, tant que d'un coup fatal,
Eſt mort, tué par un lâche herétique.

L'OMBRE,

Suis-je mort ? oui, non je ſuis vif encore,
Puiſque mon nom court, & bruit en tous lieux,
Le Roi mon corps près ſes Princes décore,
Dieu mon eſprit a rendu glorieux.

La Piramide de la Maiſon d'Orléans Longueville, eſt encore un des beaux ornemens de cette Chapelle. Ce monument eſt de *François Anguierre*, & ne cede en rien à tout ce qu'il y a de plus parfait en ſculpture. C'eſt un magnifique Obeliſque chargé de trophées en bas relief, accompagné des quatre vertus Cardinales, & de deux bas reliefs de bronze doré d'or moulu, qui occupent les deux faces du piedeſtal, & repréſentent le ſecours *d'Arques*, & la bataille de *Senlis*. Ce Mauſolée, qui renferme les cœurs de pluſieurs Ducs de Longueville & d'Eſtouteville, Souverains de Neufchatel, &c, avoit été commencé pour celui de Henry I. & fut achevé par ordre de la Sereniſſime Princeſſe Anne Geneviéve de Bourbon Ducheſſe de Longueville qui y fit mettre auſſi celui de Henry II. Duc de Longueville ſon mari. Le

Pris Longueville.

Digitized by Google

premier mourut à Amiens le 29. d'Avril 1595. d'un coup de mouſquet qu'il avoit reçu en la ſalve qu'on lui fit à ſon entrée dans la ville de *Doullens*. âgé de 27. ans. Et l'autre, fils du précédent, mourut à Rouen le 11. May 1663. âgé de 69. ans. Charles Pâris d'Orléans ſon fils, Duc de Longueville, &c, ayant été tué le 12. Juin 1672. dans l'Iſle de Bethau, après avoir paſſé le Rhin, ſon corps fut apporté à Paris le 9. Août de la même année, & fut inhumé dans cette Chapelle. Celui-ci étoit frere cadet *de Jean Louis Charles d'Orléans*, Duc de Longueville, né le 12. de Janvier 1646. & qui en 1669. embraſſa l'état Eccleſiaſtique, & céda ſon droit d'aîneſſe à Charles Pâris d'Orléans ſon frere. Ce jeune Louis Charles mourut dans l'Abbaye de *S. George* près de Rouen, le 4. de Fevrier 1694. âgé de 38. ans. Ainſi la Maiſon d'Orléans Longueville, qui avoit commencé par un Héros, a fini par un inbecille. Le Héros eſt *Jean d'Orléans*, Comte *de Dunois*, fils naturel de Louis de France, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI. Quoique les bâtards des Princes du ſang

ne ſoient que de ſimples Gentilshommes, cependant les grandes qualitez du Comte de Dunois, les importans ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & les grandes alliances que ſes deſcendans avoient contractées, avoient élevé leur Maiſon au point de grandeur que non ſeulement ſes bâtards ſont au rang de la haute Nobleſſe, mais que même elle prétendoit devoir ſucceder à la Couronne au défaut de la Maiſon de Bourbon.

Voici les Inſcriptions qu'on lit au pied de cet Obeliſque.

Memoriæ Sereniſſimi Principis HENRICI AURELIANENSIS, *primi ejus nominis Longavillanorum Ducis, novi caſtri apud Helvetios Comitis ſupremi, ex patre Leonorio Regum proſapiæ oriundi, & matris Mariæ Burboniæ genere ſtirpi Regiæ etiam adnexi, qui Picardiæ præfectus, ante annos, animum virilem gerens, ambobus Henricis Francorum Regibus fidem ſuam pace belloque difficillimis temporibus approbavit, & alteri ſilvanectas, fuſo fugatoque Albæ-marlæ Duce ſervavit, alterum apud Deppam Circumceſſum perruptis conjuratorum copiis ingentibus audacter ex-*

pedivit. Cumque à Durlanenſi Præſidio honorificè exciperetur, fortuita improvidi militis glande trajectus in flore juventutis ac rerum occubuit anno Domini 1595. *Ætatis* XXVII.

Ante biduum tamen quam expiraret, unicum filium nominis ac bonorum ſuorum hæredem futurum, ex Catharina Gonzaga-Nivernenſi genitum vidit. Cor tanti Herois in hoc gentili Aurelianenſium Ducum ſacello poſitum eſt, corpus caſtrum duni delatum. Huic tu Principi pio atque Catholico, quicumque iſta legis, ſortem Juſtorum precare.

Cordi patris hic adjunctum eſt filii cor generoſum, Sereniſſimi Principis HENRICI II. *eo nomine Longavillæ Ducis, ſummi Comitis Novi-caſtri, Picardiæ primum, deinde Normaniæ per annos quinquaginta proregis, qui majorum virtutis, ut ditionum hæres, regnantibus Ludovicis Juſto, & à Deodato, multis per Germaniam, per Italiam, & Galliam expeditionibus, victoriiſque claruit, ac poſt diuturna bella miſſus cum ſumma poteſtate Legatus de pace ad celebrem Conventum Monaſterienſem, ibi inter Europæ proceres, regni jura magno animo ingenioque*

defendit : pacem relaturus domum ſi Deus placatus adfuiſſet : demum honorum ac vitæ ſatur, annum 69. ingreſſus Rothomagi in cinere & cilicio deceſſit morte ſanctorum ann. Salut. 1663. menſe Maio. Relicto optimatibus ſingulari pietatis exemplo : Corpus Caſtrum-duni deportatum lacrimantibus ſuis, dolentibus omnibus bonis.

Sereniſſima Anna Genovefa Burbonia-Condæa mœrens cum pientiſſimis libcris conjugi meritiſſimo, hoc mauſoleum quod ipſe Patri deſtinatum vivus inchoaverat abſolvendum curavit.

A côté droit de l'Autel eſt un tombeau de marbre noir ſur lequel eſt couchée une ſtatuë de marbre blanc qui repréſente Renée d'Orléans Comteſſe de Dunois, ainſi que nous l'apprend l'Epitaphe qui eſt gravée ſur le tombeau, & qui eſt concuë en ces termes.

Cy giſt très-excellente, & Noble Damoiſelle RENE'E D'ORLE'ANS, *en ſon vivant Comteſſe de Dunois, de Tancarville, de Montgommery, Dame de Montreuil-Bellay, de Château-Regnault : fille unique delaiſſée de très-excellent, & puiſſant Prince & Prin-*

teſſe, François en ſon vivant Duc de Longueville, Comte, & Seigneur deſdits Comtez, & Seigneuries, Connêtable héréditaire de Normandie, & Lieutenant Général, & Gouverneur pour le Roi en ſes pays de Guyenne, & de Madame Françoiſe d'Alençon ſon épouſe, pere & mere de ladite Damoiſelle : laquelle trépaſſa en l'âge de 7. ans, au lieu de Paris le 23. de May, l'an 1525.

Dans le fond de cette Chapelle eſt une petite arcade vitrée dans laquelle eſt une petite urne peinte & dorée, & aux deux côtez ſont ces inſcriptions.

Ici ſont les entrailles de Monſeigneur le Duc de Valois, fils unique de Monſeigneur le Duc d'Orléans, & de Madame Marguerite de Lorraine ſon épouſe, décedé le 10. jour d'Août 1656.

Cy-deſſus eſt enfermé le cœur de Mademoiſelle Marie-Anne de Chartres, derniere fille de Monſeigneur le Duc d'Orléans, & de Madame Marguerite de Lorraine, qui a été élevée au Monaſtere de Charonne, depuis ſa naiſſance, juſqu'au mois de

Juin de l'an 1656. *& décedée à Blois le* 17. *Août de la même année.*

L'Epitaphe de ce jeune Duc de Valois fait connoître combien il étoit cher au Prince ſon pere, & à la Princeſſe ſa mere.

Blandulus eximius pulcher, dulciſſimus infans;
Delicia matris, deliciaque patris.
Hîc ſitus eſt teneris raptus Valeſius annis,
Ut roſa quæ ſubitis imbribus icta cadit.

Dans la même Chapelle ont été inhumez *Jean de Montauban*, *Bonne Viſconti* de Milan, ſœur de *Valentine Viſconti* Ducheſſe d'Orléans, *& Arthus de Montauban*, Archevêque de Bourdeaux leur fils. Ce Jean de Montauban que le *P. Anſelme* nomme mal-à-propos Guillaume, mourut à Paris l'an 1407. & Bonne Viſconti ſa femme en 1409. Pour Arthus de Montauban leur fils, il porta quelque tems les armes, & ſuivit le parti de Louis Duc d'Orléans ſon oncle. Dans la ſuite s'étant dégoûté du monde il ſe fit Celeſtin dans le Couvent que je décris, & non pas dans ce-

Hiſtoire des grands Officiers. *Chap. des Amiraux.*

lui de Marcouſſy, comme le dit le P. Anſelme. Sa retraite ne put pas le ſouſtraire aux perſécutions des Anglois, qui ſur la fin du Regne de Charles VI. l'obligerent de s'aller cacher dans un hermitage qu'il fit bâtir dans l'enclos du Couvent des Celeſtins, lez-Mantes, & où il demeura pendant deux ans. Mais ſous le Regne de Charles VII. on l'arracha de ſa ſolitude pour le placer ſur la Chaire Archiepiſcopale de Bourdeaux. Il conſerva toujours une tendre affection pour l'Ordre des Celeſtins, fit du bien à preſque tous les Monaſteres de cet Ordre qui furent fondez de ſon tems, mais principalement à celui de Paris où il avoit fait Profeſſion, duquel il fit bâtir le clocher & les greniers, & donna la table de marbre du grand Autel, & les Colonnes de cuivre. Ses armes batuës en or paroiſſent encore autour dudit clocher & en pluſieurs endroits de cette maiſon. Il mourut l'an 1468. & laiſſa ſes vertus à imiter à ſon neveu Charles d'Eſpinay, Cardinal, & Archevêque de Bourdeaux. La maiſon de Montauban étoit une des plus illuſtres de Bretagne. La poſte-

rité maſculine s'étant éteinte, ſes grands biens paſſerent par des filles dans les maiſons de *Rohan*, & de *Voluire*.

François d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, grand Maître de l'Artillerie de France, tué au ſiége d'Amiens le 7. Septembre de l'an 1597. & *Jeanne de Coſſé* ſa femme, morte le 20. May de l'an 1602. ont été inhumés dans cette Chapelle; comme auſſi François de *Roncherole*, dit de Maineville tué au ſiége de Senlis le 17. May 1589. âgé de 38. ans.

Enfin me voici parvenu aux vîtres de cette magnifique Chapelle, dont les peintures ſont très-curieuſes parce qu'elles nous repréſentent au naturel onze Rois, ou Princes, & nous font connoître les modes de leur tems. Anciennement il n'y avoit que ſept portraits, mais le feu du ciel ayant pris aux poudres qui étoient dans la tour de *Billy*, il la fit ſauter & briſa les vîtres de pluſieurs Egliſes, & ſurtout celles des Celeſtins. François I. fit rétablir celles de la Chapelle d'Orléans, & non ſeulement y fit remettre les portraits qui y étoient auparavant, mais même y

ajoûta le ſien, & ceux de François Dauphin, & de Henry Duc d'Orléans, ſes deux fils aînés. Ces particularités ſont marquées dans cette Inſcription qui eſt au-deſſus de ces peintures :

Quas 1398. *ſtruxit vitreas*
LUDOVICUS *hîc*,
Turris Billia deſtruxit dum 19.
Julii 1538. *fulgure ruit :* 1540.
erexit novas Franciſcus hîc,
à quo nobilis hæc proles exurrexit.

Sous chaque portrait il y a des Inſcriptions latines qui font connoître ceux qu'ils repréſentent, & qui ſont ainſi conçues :

Carolus quintus Rex Fundator hujus Cœnobii.

Ludovicus Aureliorum Dux, ejus natus ſecundus, Fundator hujus Capellæ.

Ludovici ac Valentinæ Carolus Aureliorum Dux, & Mediolanorum, primogenitus.

Ludovicus XII. hujus filius, Francorum Rex.

Virtutum Comes Philippus, Ludovici, & Valentinæ Secundus.

Joannes Engoliſmenſis Dux, eorumdem tertius.

Joannis filius Carolus Engoliſmenſis Dux.

Rex Franciſcus primus Caroli proles.

Franciſcus Delphinus Viennenſis & Britannorum Dux, ejus primogenitus, obiit Turnon. Vicenarius.

Rex Henricus ſecundus Regis Franciſci filius.

A tous ces portraits *Charles de Valois*, Duc d'Angoulême, fils naturel du Roi Charles IX. fit ajoûter celui du Roi ſon Pere, & mettre cette Inſcription au-deſſous.

Veram hanc Caroli noni Galliarum Regis, imaginem, & Religionis, & obſequii cauſa poſuit paternæ pietatis memor Carolus Valeſius Engoliſmenſium Dux ejus filius. an. Dom. 1633.

Derriere la Chapelle d'Orléans, il y en a une petite que Charles Marquis de *Roſtaing* fit faire en 1652. en l'honneur & mémoire de la famille de *Roſtaing*, venue du Lionnois, en Forèz, en Languedoc, en Guyenne, &c. Les Armes de cette famille,

Digitized by Google

& celles de ſes alliances ſont l'unique ornement de cette Chapelle.

Au côté méridional de cette Egliſe, eſt une autre Egliſe voûtée, & qui eſt ſéparée de la premiere par pluſieurs pilliers. C'eſt ici qu'étoit la Chapelle des dix-mille Martyrs, & l'Inſcription qui ſuit.

Reverend Pere en Dieu Monſieur
de BOURBON,
Cardinal, Archevêque de Lyon,
mit la premiere pierre de l'Egliſe
de céans, en l'honneur & reverence
des dix mille Martyrs, la Fête
eſt célebrée la ſurveille
de S. Jean-Baptiſte.

Ce côté d'Egliſe fut dedié l'an 1482. par Monſeigneur Louis de Beaumont Evêque de Paris, ſelon ces deux diſtiques gravés dedans la muraille qui ſe voit au bout dudit bâtiment.

Pontificis digni Ludovici Pariſienſis,
Fabrica quam cernis ore dicata nitet.
M. CCCC. LXXXII.

Millibus hæc denis transfoſſis diva Capella
De populi donis ultro patrata fuit.

François Duc de Luxembourg & d'Eſpinay, ayant depuis fait élever une très-belle Chapelle au lieu où étoit celle des dix-mille Martyrs, elle fut dédiée le 19. Juin 1621. par *Pierre Scaron*, Evêque de Grenoble, ſous l'invocation de la ſainte Vierge, des dix-mille Martyrs, & de ſaint *Pierre de Luxembourg*. C'eſt dans cette Chapelle des dix-mille Martyrs que fut inhumé *Gerard Manchet* Evêque de Caſtres, & Confeſſeur de Charles VII. lequel mourut à Paris en 1446. Le cœur de *Jean Cœur* Archevêque de Bourges y fut auſſi inhumé en 1483. Cette Chapelle, qui eſt celle des Ducs de Geſvres, a encore changé de nom au commencement de ce ſiécle, par le ſacrifice que fit *à ſaint Leon*, ſon patron, feu *Leon Potier* Duc de Geſvres, d'un Saint de la Maiſon duquel il avoit l'honneur de deſcendre par Marguerite de Luxembourg ſa mere. Ce Seigneur fit embellir & décorer l'Autel de pluſieurs ornemens & dorures en 1702. & y fit mettre un tableau dans lequel *Paul Mattei* a repréſenté *S. Leon* qui étoit allé au-devant d'*Attila*, le deſarme par ſes prieres, & non ſeulement

le détourne de mettre le ſiége devant Rome, mais l'engage même à épargner le reſte de l'Italie. Jamais Ecrivain ne s'eſt aviſé d'annoncer un tableau d'Egliſe, comme le ſieur *Germain Brice* a annoncé celui-ci, en diſant ſimplement que le Peintre y a repréſenté *Attila*. On a beau chercher, on ne trouvera point ce Saint dans aucun Calendrier. Au reſte ce tableau eſt digne de *Paul Mattei*, Peintre Napolitain qui travailloit avec une vîteſſe incroyable, mais dont les ouvrages étoient d'ailleurs ſans correction, & peints d'une maniere ſéche & dure.

Cette Chapelle eſt remplie de magnifiques tombeaux de marbre dont je vais parler, ſelon l'ancienneté de ceux qui y ſont inhumés.

Du côté de l'Epître eſt un tombeau avec cette Epitaphe :

CY GIST

Très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire RENE' POTIER, Duc de TRESMES, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Lieu-*

tenant Général de ſes Camps & Armées, Gouverneur des Provinces du Maine, Laval & du Perche, Lieutenant Général de la Province de Normandie, Gouverneur des Villes & Châteaux de Caën & de Châlons, Marquis de Geſvres, d'Annebaut & de Gandelus, &c.

Tant de biens & d'honneurs lui ſont venus de la ſucceſſion de ſes peres, & de la récompenſe de ſes ſervices, mais le plus glorieux de tous les partages a été celui d'une prudence incomparable dans tous les changemens des Cours, d'un courage ferme & intrépide dans les périls, & d'une fidélité la plus inviolable & la plus délicate qui fut jamais, laquelle il conſerva juſqu'à la mort, exempte de reproche dans les ſervices qu'il a rendus à trois grands Rois.

Henry le Grand a été le premier dont il a ſuivi les Armées victorieuſes, donnant par-tout des preuves d'un grand cœur, & d'une capacité extraordinaire pour la guerre, &c.

Louis le Juſte venant à la Couronne, lui donna des marques illuſtres, tant de ſa confiance en l'honorant de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps,

Digitized by

que de ſon eſtime par deux Ambaſſades extraordinaires, l'une en Angleterre pour y conduire Henriette de France, épouſe du Roi Charles I. l'autre en Eſpagne, quand il amena Anne d'Autriche pour être nôtre Reine, &c.

Sous Louis le Grand, s'étant mis à la tête de la Nobleſſe, ſuivi de ſa Compagnie de Gendarmes & de ſes Gardes, il eut tant de vigueur, quoique déja fort avancé en âge, qu'il empêcha l'Armée ennemie d'entrer dans les Provinces dont il étoit Gouverneur, & par ce moyen les conſerva dans l'obéiſſance dûe au Roi, malgré les factions des Ennemis de l'Etat, qui faiſoient ſoûlever tout le Royaume, &c.

Il eut pour unique épouſe très-haute & très-puiſſante Princeſſe Madame Marguerite de Luxembourg dont il a eu trois fils, qui ſous le nom de Marquis de Geſvres, ſe ſont ſignalés par des actions heroïques; l'aîné fut tué au ſiége de Thionville âgé de 32. ans, ayant le Brevet de Maréchal de France; le ſecond âgé de 24. ans, fut tué d'une mouſquetade au ſiege de Lérida, faiſant la fonction de Lieutenant Général de l'armée, &c.

Le troiſiéme marchant ſur les pas de

ces illuſtres défunts, a été conſervé à travers une infinité de périls, par une grace particuliere du Ciel, pour ſoûtenir la grandeur d'une ſi haute & ſi puiſſante Maiſon. C'eſt ce digne héritier de tous les honneurs & de toute la valeur de ſes freres, qui ſous le nom de Duc de Geſvres, a fait poſer ce marbre pour marque éternelle de ſa piété, &c. Il mourut le premier Février l'an 1670. *âgé de* 93. *ans.*

Contre le mur du chœur, & du côté de l'Evangile, eſt un tombeau de marbre noir & blanc, ſur lequel eſt une figure à genoux de marbre blanc, & l'Epitaphe qui ſuit :

A DIEU TRE'S-GRAND ET TRE'S-BON.

Paſſant, ſi tu veux apprendre dès cette vie à penſer ſerieuſement à la mort, & à ne la craindre pas, tu ne peux te ſervir d'un plus bel exemple que de celui de ce tombeau. C'eſt la derniere maiſon que s'eſt fait conſtruire elle-même, avec une fermeté de cœur vrayment chrétienne, Marguerite de Luxembourg, *fille de Meſſire François de*

Luxembourg, Duc d'Eſpinay, & de Diane de Lorraine, & femme de Meſſire René Potier, Chevalier des Ordres du Roi, Duc de Treſmes, Capitaine de cent hommes de ſes Ordonnances, & des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Bailli & Gouverneur du Valois, & des Ville & Château de Caën, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en ſes Pays & Comtés du Maine, de Laval & du Perche. Cette illuſtre perſonne iſſue de pluſieurs Empereurs, & d'un nombre infini d'autres têtes couronnées, a fait voir par une modeſtie fort rare, en celles de cette naiſſance qu'elle ſe ſoucioit peu des Couronnes de la terre, & qu'elle ne penſoit qu'à celles du Ciel. La tendreſſe naturelle lui a fait deſirer que ſes cendres fuſſent mêlées avec celles de ſes chers enfans; un mâle qui eſt le Marquis de Geſvres, & quatre filles; & l'amitié reſpectueuſe qu'elle a eue pour ſa belle-mere Marguerite de Lorraine, l'a obligée de ſe faire inhumer ici auprès de ſon cœur. Elle décéda le 9. Août 1645. Imite & prie, c'eſt ce que tu dois comme mortel, & comme chrétien.

C'eſt à cauſe de cette alliance avec

Marguerite de Luxembourg, que les Ducs de Geſvres écartelent, au premier de Luxembourg, au ſecond d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton racourci de gueules, péri en bande, qui eſt de Bourbon; au troiſiéme de Lorraine; au quatriéme de Savoye.

L'Epitaphe de Louis Potier, Marquis de Geſvres, & fils de René Potier, & de Marguerite de Luxembourg, vient enſuite, & eſt conçue en ces termes :

AMOR REGIS
ET MILITUM.

A LA LOUANGE DU DIEU
DES ARME'ES,
ET A LA MEMOIRE
DU MARQUIS DE GESVRES.

Paſſant, tu as devant les yeux la figure d'un Gentilhomme, de qui la vie a été ſi exercée, qu'il étoit impoſſible que ſa mort ne fut pas glorieuſe; elle l'a conduit au lieu où vont tous les hommes, mais elle l'y a mené par des voyes qui ne lui ſont communes

Digitized by Google

qu'avec les plus grands perſonnages. Ses premiers faits d'armes lui attirerent les éloges du plus grand Roi de la terre, au plus mémorable Siége de ſon tems. Louis le Juſte le vit combattre devant la Rochelle en ſa premiere jeuneſſe; & dès-lors il le jugea digne de la garde de ſa Perſonne, après l'avoir vû expoſer mille fois la ſienne pour la querelle du Ciel offenſé, & pour la vengeance de la Royauté mépriſée. Ces beaux commencemens eurent leur ſuite. Trévès, Maſtrick, Nancy, la Mothe, Heidelberg, la bataille de Lure, Fontarabie, Hesdin, Aire, Bapaume, la Baſsée; bref, tous les Siéges de ſon tems, tous les combats, toutes les rencontres où il fut preſque toujours avec commandement, purent à peine ſuffire à la noble ambition d'un ſi grand cœur. Les Ennemis qui l'ont pluſieurs fois eu priſonnier, mais toujours hors de combat par le grand nombre de ſes bleſſures, l'ont traité comme un Capitaine qu'ils connoiſſoient à leurs dépens : ils ont reſpecté ſa valeur, encore plus que ſa naiſſance, & ils ont moins conſidéré en lui le Sang Imperial de Luxembourg, que celui qu'ils lui avoient vû répandre, ſur-tout à l'attaque de leurs re-

tranchemens au combat de Sally proche d'Arras. Là il fit des choſes qui eurent peu de ſes compagnons pour témoins, & que tu n'apprendras que des Annales de Flandres, afin que tu les puiſſe croire. Tu attens la fin de tant de belles actions. Elle eſt telle que tu la pus imaginer. Ce vaillant homme, mort les armes à la main, accablé de ſes propres lauriers, chargé de louanges de ſa Patrie, & couvert de la terre des Ennemis, donnant avec une valeur incroyable dans l'ouverture d'une mine où il vouloit faire ſon logement, & par laquelle il venoit de nous ouvrir la fameuſe Thionville, une ſeconde mine venant à jouer, il trouva ſon tombeau dans la ruine d'un baſtion, ſous la chûte duquel il fut glorieuſement enveloppé. Paſſant, un grand homme de guerre pouvoit-il avoir une plus honorable ſépulture ? Tu es François, donne des larmes à un Cavalier qui a donné tant de ſang à la grandeur de cet Etat, & qui eſt mort à trente-deux ans, percé de trente-deux bleſſures. C'eſt ce qu'il demande de ta piété, puiſque d'ailleurs il eſt content de ſa deſtinée, & qu'il aima mieux ſe perdre en aidant à nous acquérir l'une des plus fortes Places de

l'Europe,

l'Europe, que de ſe conſerver pour la Charge de Maréchal de France, qui lui étoit promiſe au retour de cette glorieuſe expédition qui finit ſes travaux avec ſa vie; elle a été aſſez longue, puiſqu'elle a été fort illuſtre. Tu prieras pour ſon ame, ſi la tienne eſt ſenſible aux belles actions. C'eſt à quoi te convie Menardiere, *plein de douleur & de regret, comme tu le dois être toi-même.* 1643.

Vis-à-vis de ce tombeau, eſt celui de *Leon Potier*, Duc de Geſvres, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, &c. avec une Epitaphe françoiſe très-peu digne de ce Seigneur, mais que je vais cependant rapporter ici, parce que tout ce qui eſt hiſtorique, eſt toujours inſtructif.

CY GIST

Très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire LEON, Duc de GESVRES, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Paris, Gouverneur & grand Bailli du Valois, Gouverneur & Capitaine de Montceaux,*

Lieutenant pour le Roi au Bailliage de Roüen & Pays de Caux, troiſiéme fils de très-haut & de très-puiſſant Seigneur Meſſire René Potier, Duc de Treſmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur des Pays du Maine, Perche & Laval; & de Madame Marguerite de Luxembourg, Princeſſe de Tingry, a commencé de ſervir le Roi en l'année 1644. en qualité de Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Mazarin, & s'eſt trouvé à la bataille de Fribourg.

En l'année 1645. il a eu deux chevaux tués ſous lui à la bataille de Norlingue, & y ayant été fait priſonnier, il a trouvé le moyen de s'échaper des mains des Ennemis, rejoindre ſa Compagnie, & de retourner à la charge.

En la même année il a eu un Régiment de Cavalerie, & a ſervi au ſiége de Philiſbourg. En 1646. il eut un Régiment d'Infanterie, & a ſervi au ſiége de Courtray.

En 1647. François Potier ſon frere, ayant été tué au ſiége de Lérida, il fut reçu en ſon lieu Capitaine des Gardes du Corps, en ſurvivance de Monſieur le Duc de Treſmes leur pere; il a depuis

Digitized by Google

ſervi dans toutes les occaſions juſqu'au ſiége d'Ypres où il a commandé la Cavalerie. Enſuite du ſiége d'Ypres, il a été fait Lieutenant Général, & a ſervi en cette qualité en Guyenne, Flandres, Champagne & Lorraine, aux ſiéges de Stenay, Marſal, Lille, Tournay, Douay & de pluſieurs autres Villes juſqu'en 1669. qu'il a été fait premier Gentilhomme de la Chambre. En 1687. le Roi voulant reconnoître la fidélité, l'aſſiduité avec laquelle il avoit toujours ſervi, lui a donné le Gouvernement de Paris.

En 1682. il a pour la gloire de Dieu, & pour honorer la mémoire de Monſieur ſon pere & celle de Madame ſa mere, payé aux Religieux de cette Maiſon le fonds de la fondation qu'ils y avoient faite dès le 28. Février 1620.

En 1702. il a fait démolir l'ancienne Chapelle de Luxembourg, l'a fait rebâtir, fermer & orner comme elle eſt préſentement; & après avoir fait faire la cave qui eſt deſſous, pour conſerver les précieuſes manes de Meſſieurs & Meſdames ſes ancêtres, & rendre ſes devoirs à des perſonnes ſi illuſtres, il a pour le repos de leurs ames fondé de nouvelles prieres, ſuivant l'acte qui en

a été passé avec les Religieux de cette Maison devant Lambon & le Jeune, Notaires au Châtelet de Paris, le onze Décembre de ladite année.

Leon Potier, Duc de Gesvres, dont je viens de rapporter l'Epitaphe, épousa en 1651. Marie-Françoise Angelique du Val de Fontenay-Mareuil, dont il eut le Duc de Tresmes, le Cardinal de Gesvres & plusieurs autres garçons, dont deux sont morts avant leur pere, qui leur a fait mettre ici des Epitaphes que je vais rapporter. En 1703. il épousa en secondes nôces *Marie-Renée de Romillé de la Chenelaye*, de laquelle il n'eut point d'enfans, & mourut le 9. Décembre 1704, âgé de 84. ans.

Voici les Epitaphes des deux de ses enfans morts avant lui.

A LA GLOIRE

DE JESUS-CHRIST,

ET A LA MEMOIRE

DE FRANÇOIS DE GESVRES,

Chevalier de Malte, fils de très-haut & très puissant Seigneur Monseigneur le Duc de Gesvres, Pair de France, Che-

valier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de ſa Majeſté, & Gouverneur de Paris, s'étant dévoué dès ſa jeuneſſe à la défenſe de la Religion Chrétienne, ſe rendit à Malte à l'âge de dix-ſept ans pour y faire ſes caravanes. Il donna auſſi-tôt des marques de ſon courage contre les Infideles pendant pluſieurs courſes qu'il fit en mer; le grand Maître lui ayant permis d'aller avec d'autres Chevaliers aſſiſter les Vénitiens, & leur aider à chaſſer les Turcs de la Morée, ce fut dans cette expédition ſi périlleuſe que ce jeune Chevalier fit davantage paroître ſon intrépidité, ſon ardeur & ſon Zéle pour la Foi à la priſe de pluſieurs Places & combats contre les Ennemis du nom Chrétien, où il ſe trouvoit toujours dans les endroits où le danger étoit plus grand; de ſorte qu'après pluſieurs actions de valeur, il fut un de ceux qui monterent les premiers à l'aſſaut, lorſque les Chrétiens ſe rendirent maîtres de la ville de Coron, & ce fut ſur la bréche de cette importante Place qu'il rencontra une mort glorieuſe pour ſa mémoire, mais très-douloureuſe pour ceux qui ont connu ſes vertus. Son corps ſe trouva parmi les morts, ayant encore en la main ſon épée

qui étoit dans le corps d'un Officier Turc étendu auprès de lui. Il eut la récompenſe qu'il avoit toujours tant deſirée, de mourir pour la défenſe de la Foi de Jeſus-Chriſt, qui fut en l'année 1685. âgé de vingt-un ans.

A LA GLOIRE DE DIEU,

ET A LA MEMOIRE

DE LOUIS DE GESVRES,

MARQUIS DE GANDELUS,

Qui à l'exemple de ſes illuſtres ancêtres, a paſſé le peu qu'il a eu de vie dans les Armées, & enfin s'eſt heureuſement ſacrifié pour le ſervice de ſon Roi. A l'âge de dix-ſept ans il fut Enſeigne-Colonele dans le Régiment du Roi, enſuite Capitaine, & après avoir commandé le Régiment d'Albret, il fut Colonel du Régiment Royal des Vaiſſeaux. Pendant que la guerre a duré, il n'y a point eu d'occaſions où il n'ait été des premiers à ſe ſignaler, ſoit au ſiége d'Aire, de Courtray, de Cambray, de Valenciennes & de Bouchain, ſoit en pluſieurs autres rencontres où il a donné des marques d'une valeur héroïque &

Digitized by

d'une expérience conſommée. Quand la Paix fut conclue, nôtre grand Monarque connoiſſant ſon mérite, l'honora en 1687. *de la Commiſſion d'Inſpecteur Général en Franche-Comté ; l'année ſuivante il exerça la méme Commiſſion en Alſace, où Sa Majeſté le fit Brigadier de ſes Armées. Dans tous ces emplois il a fait paroître toujours beaucoup de capacité, & une vigilance extraordinaire. Enfin, lorſqu'il faiſoit les fonctions de ſa Charge en Allemagne, & qu'il donnoit des marques d'un courage intrépide dans l'attaque d'Oberkirk, il fut bleſsé de deux coups de mouſquet, dont il mourut le* 18. *d'Avril* 1689. *âgé de* 28. *ans. Comme il s'étoit toujours conduit avec beaucoup de ſageſſe & de piété, il rendit l'ame dans les diſpoſitions d'un véritable Chrétien, & dans une réſignation entiere à la volonté de ſon Créateur, mais regretté généralement de tout le monde. Son cœur a été apporté en ce lieu pour repoſer dans le tombeau de ſes ancêtres. Très-haut & très-puiſſant Seigneur, Monſeigneur Leon Potier, Duc de Geſvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, Gouverneur de*

Paris, pere de ce jeune Seigneur, a fait poſer ce marbre, qui ſervira à la poſtérité d'un monument éternel à la vertu d'un ſi digne fils, & à la douleur d'un pere ſi généreux.

Bernard-François de Geſvres, Duc de Trêmes, Pair de France, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, grand Bailli, & Gouverneur du Valois & de la Ville de Creſpy, étant mort le 12. d'Avril 1739. dans la quatre-vingt-quatriéme année de ſon âge, ſon corps fut porté dans cette Egliſe avec toute la cérémonie & toute la pompe qu'on obſerve aux Convois des Gouverneurs de Paris, & fut inhumé dans le caveau de ſes ancêtres. Il étoit fils de *Leon Potier*, Duc de Geſvres, qui mourut en 1704.

Dans la nef de la Chapelle de *S. Leon*, ou de *Geſvres*, eſt un tombeau de marbre noir, adoſſé contre le mur du chœur, & ſur ce monument la Paſſion de Jeſus-Chriſt y eſt repréſentée en boſſe & en marbre blanc. L'inſcription que voici, nous apprend

TOMBEAU DE CHARLES MAIGNÉ.

Digitized by Google

que c'eſt ici la ſépulture des deux Chanceliers de *Rochefort*, & de pluſieurs de leurs deſcendans.

Guillelmi & Guidonis DE ROCHEFORT,
fratrum Franciæ Cancellariorum,
nec non multorum utriuſq. ſexûs
ex eadem familia mortales exuviæ
diverſis temporibus hîc depoſitæ
fuerunt ab anno 1478.
uſque ad annum 1630.

Ces deux Chanceliers avoient longtems porté les armes, & réuniſſoient en eux le mérite des deux profeſſions. Guillaume mourut le 12. Août de l'an 1492. & Guy au mois de Janvier 1527.

Auprès de ce tombeau, & du même côté, eſt la ſtatue en pierre de *Charles de Maigné*, ou *Maigni*, Capitaine des Gardes de la Porte, qui eſt ici repréſenté aſſis, en habit de guerre, la tête appuyée ſur le bras gauche. Cette figure fut beaucoup louée par le *Cavalier Bernin*, lorſqu'étant à Paris, il vint viſiter les tombeaux de cette Egliſe. On la croit de *Paul Ponce*. Brice n'ayant ſçû traduire *magnæus* en nôtre Langue, a laiſſé ce

nom tel qu'il l'a trouvé, & a parlé françois en latin. Au-deſſous on lit cette inſcription :

Carolum Magnæum Equitem
auratum, excubiarum Portæ Regiæ
Præfectum, Regiſque Cubicularium,
Martiana Magnæa ſoror ſua
piiſſima in ſpe reſurrecturi
corporis, hoc tumulo poſteritati
commendavit 1556.

Dans la Chapelle de *la Magdeleine*, ou de *Noirmouſtier*, ont été inhumés Claude de Beaune, femme de Claude Gouffier, Marquis de Boiſſi, Duc de Rouanez, morte en 1561. Louis de la Trimouille dont je vais rapporter ici l'Epitaphe ; Charlote de Beaune, fille de Jacques de Beaune, Vicomte de Tours, Baron de Samblençay, femme de François de la Trimouille, Marquis de Noirmouſtier, & mere de Louis de la Trimouille, qui fait le ſujet principal de cet article, laquelle mourut à Paris le 30. de Septembre de l'an 1617. âgée de 66. ans & demi.

Sur le devant du tombeau qu'on voit ici, eſt une table de marbre noir & blanc d'une eſpece rare, & ſur laquelle on lit :

Digitized by

D. O. M.

Ici repoſe le corps de très-haut,
& très-puiſſant Seigneur,
Meſſire LOUIS DE LA TRIMOUILLE,
Marquis de Noirmouſtier,
Vicomte de Tours, Baron de Châteauneuf
& de Semblançay,
Seigneur de la Carte, de la Rocherie,
de la Ferté-Milon,
Lieutenant Général pour le Roi
en Poitou, qui décéda le IV. Septembre
1613. *âgé de* 27. *ans.*
Priez Dieu pour ſon ame.

Les *de Beaune* qui ſe ſont alliés aux Gouffiers, aux la Trimouilles & aux Montmorencis, deſcendoient de *Jean de Beaune*, qui prit le nom de la Ville de Bourgogne où il étoit né, & vint chercher fortune à Tours ſous le Regne de Charles VII. y ayant ſervi aſſez longtems un Marchand fort riche, il en obtint la fille en mariage. Guillaume de Beaune un de leurs deſcendans, eut de *Jeanne Cottereau* Jacques & Claude *de Beaune*. Celle-ci fut mariée à Claude Gouffier, Duc de Rouanez, & mourut en 1561.

Jacques de Beaune fut Chevalier

des Ordres du Roi, Ambaſſadeur en Suiſſe, & pere de Jean, qui mourut Gentilhomme ordinaire de la Chambre de François Duc d'Alençon, ſans laiſſer de poſtérité, & de Charlote de Beaune qui épouſa Simon de Fizes, Baron de Sauve, Secretaire d'Etat; & en ſecondes nôces François de la Trimouille, à qui elle porta une partie des grands biens de ſa famille.

Dans la nef eſt le tombeau des *Zamets*, dans lequel ont été inhumés *Sebaſtien Zamet*, Madeleine le Clerc ſa femme, & leurs enfans, Jean & Sebaſtien Zamet. Sebaſtien Zamet le pere étoit originaire de Luques, & ſelon les uns, fils d'un Cordonnier, & ſelon d'autres, Cordonnier lui-même du Roi Henry III. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il étoit un de ces Italiens affamés, qui vinrent en France, ſous la protection de Catherine de Médicis, pour y introduire toutes ſortes d'impôts & de maltotes, & pour s'engraiſſer de la miſere du Peuple François. Zamet avoit naturellement de l'eſprit, & étoit d'ailleurs auſſi attentif & auſſi complaiſant que le peut être un homme de néant, qui veut faire fortune à quelque prix que

Digitized by Google

ce ſoit. Avec ces qualités il ne fut pas longtems à avancer ſes affaires, car dès l'an 1585. il étoit intéreſſé dans le ſeul parti du ſel pour la ſomme de ſoixante & dix mille écus, & en 1588. le Duc d'Epernon avoit à prendre ſur lui une ſomme de trois cens mille écus que le Roi Henry III. lui avoit donnée. Zamet ſervit ſi bien Henry IV. dans ſes affaires & dans ſes plaiſirs, que le Roi avoit pour lui une amitié ſi particuliere, qu'il alloit ſouvent ſouper familierement chez lui, & que même il ne l'appelloit plus autrement que *Baſtien*. La faveur & les bienfaits de ce Prince l'enrichirent tellement que, ſelon *Mezeray*, il ſe diſoit Seigneur de dix-ſept cens mille écus; & qu'après avoir acquis les Terres & Seigneuries de Murat, de Billy, de Beauvoir, de Cazabelle, &c. il fut Gouverneur du Château de Fontainebleau, & Surintendant de la Maiſon de la Reine *Marie de Medicis*. Il vêquit longtems en concubinage, ou en mariage ſecret avec *Madeleine le Clerc du Tremblay*, de laquelle il eut pluſieurs enfans qui furent depuis légitimés. Leur pere mourut le 14. de Juillet 1614. âgé de 67. ans, & leur mere le 12.

May 1615. Les plus connus de leurs enfans ſont *Jean Zamet* que les Calviniſtes nommoient *le grand Mahomet*, & qui étant Marêchal de Camp, fut tué d'un coup de canon au ſiége de Montpellier en 1622. Il avoit épouſé *Jeanne de Goſte de Rouillard*, de laquelle il eut un fils qui mourut l'an 1612. & fut inhumé dans cette Egliſe ; & *Sebaſtien Zamet*, Abbé de S. Arnoul de Metz, & Evêque & Duc de Langres, qui mourut le 2. de Février 1655. C'eſt ce dernier qui en 1634. fit ériger à ſon pere, à ſa mere, à ſon frere aîné & à ſon neveu, les tombeaux que l'on voit dans cette Egliſe, & qui y a fait mettre les Epitaphes qu'on va lire.

ICI REPOSE

Le corps de Meſſire SEBASTIEN ZAMET, *Chevalier, Baron de Murat & Billy, Seigneur de Beauvoir & de Cazabelle, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Capitaine du Château, & Surintendant des bâtimens de Fontainebleau, Surintendant de la Maiſon de la Reine, honoré durant ſa vie de la bienveillance de nos Rois pour ſes ſervices & fidélité : aimé des Princes & des Grands du*

Royaume pour ſon cœur franc & généreux; célebre dans les Provinces Etrangeres pour ſa magnificence : lequel âgé de ſoixante ſept ans décéda le Lundi XIV. Juillet 1614. *à Paris dans ſon Hôtel, rue de la Ceriſaye, regretté des ſiens pour ſa bonté, pleuré des Pauvres pour ſa charité & ſes largeſſes.* 1634.

Tout auprès on lit :

A LA MEMOIRE

de Meſſire JEAN ZAMET,

Chevalier, Baron de Murat & Billy, Seigneur de Beauvoir, & de Cazabelle, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Capitaine du Château, & Surintendant des bâtiments de Fontainebleau, lequel après avoir paſſé ſes jeunes ans à ſe rendre parfait en tous les exercices qui peuvent relever un grand courage, quitta le repos dont la France jouiſſoit alors pour aller chercher la guerre juſques dans l'Orient contre les Ennemis du nom Chrétien : d'où il raporta tant de gloire qu'elle ſervit de fondement à celle qu'il a depuis aquiſe ſervant le Roi en toutes les occaſions tant dans les premiers mouvements, qui traverſerent ſa minorité où

il eut l'honneur d'être employé avec Commandement, que dans ceux qui furent ſuſcitez peu après par les Hérétiques rebelles contre leſquels il donna tant de preuves de ſon Zéle & de ſa valeur, étant Meſtre de Camp du Régiment de Picardie, qu'il mérita la charge de Maréchal de Camp dans l'armée du Roi, laquelle exerceant au ſiége de Montpellier il marchoit à grands pas aux premiers honneurs militaires lorſqu'un boulet lui briſant la cuiſſe, arréta le cours de ſa vie, pour le faire jouir dans le ciel de la vraie gloire dont il n'eut pu recevoir que les ombres ſur la terre. Il fut bleſſé un Samedi, jour dedié à la ſainte Vierge le troiſiéme Septembre 1622. *& mourut le Jeudi enſuivant, jour de la Nativité de la même Vierge.* 1634

Très-illuſtre, & très-Révérend Pere en Dieu, Meſſire SEBASTIEN ZAMET *Evêque Duc de Langres, Pair de France, touché de l'affection que la charité divine donne aux vivants envers les morts, a fait dreſſer ces monuments à ſon pere, & à ſon frere, afin que les Chrétiens prennent ſujet de contempler dans ces marbres luiſants*

Digitized by Google

la glore ſolide & immortelle qu'auront les corps des Bienheureux le jour de la Reſurrection. 1634.

Le ſieur *Brice* a avancé dans la deſcription de Paris, *qu'Eſtienne Carneau*, Moine Celeſtin, avoit été inhumé dans le Chapitre de ce Monaſtere, mais le feu P. Bequet Celeſtin très-inſtruit de l'hiſtoire de ſa Congrégation, m'a pluſieurs fois aſſuré que ce ſçavant Moine avoit été enterré dans le caveau des Zamets. Cet *Eſtienne Carneau* étoit né à Chartres, & quoique *Moreri*, ſuivi par *Brice*, ait dit qu'il avoit été Avocat au Parlement de Paris, avant que d'entrer dans le Cloître, il y a beaucoup d'apparence que cette circonſtance n'eſt pas véritable, car outre que les Celeſtins de Paris n'en ont aucune connoiſſance, j'ai attentivement parcouru le Tableau des Avocats de ce Parlement depuis le commencement du ſiécle dernier, & je n'y ai point trouvé *Eſtienne Carneau*. Il entra chez les Celeſtins de Paris en 1630. & s'occupa le reſte de ſa vie à la pratique de ſa regle, & à cultiver les ſciences, & le talent qu'il avoit pour la Poëſie ſoit latine,

ſoit françoiſe, car il réuſſiſſoit parfaitement bien dans l'une & dans l'autre. Il poſſedoit auſſi les belles Lettres, & les langues Latine, Grecque, Italienne, & Eſpagnolle. Il compſa divers ouvrages dont les uns ont été imprimés pluſieurs fois, & les autres ſont manuſcrits dans la Bibliothéque de cette Maiſon. Parmi ſes ouvrages imprimés, il y en a un qui eſt intitulé *l'Œconomie du petit monde, ou les Merveilles de Dieu dans le corps humain.* Ce Poëme prouve que l'Auteur avoit une grande connoiſſance de l'Anatomie, & eſt un éloge continuel de la ſageſſe & de la bonté que Dieu a manifeſtées dans la conſtruction, & l'arrangement des parties du corps humain. Dans le tems que la Faculté des Medecins de Paris étoit partagée ſur l'uſage de *l'Emetique*, D. Carneau compoſa un Poëme hiſtorique ſur ce remede, & le fit imprimer en 1658. *in Octavo*, ſous le titre de *Stimmimachie.* Dès l'an 1654. il avoit compoſé un Poëme Theologique *de la Correction, & de la Grace*, où l'on dit qu'il a fidellement rendus les ſentimens de ſaint Auguſtin ſur cette matiére. Ce Poëme eſt de trois mille vers, & eſt

encore manuſcrit dans la Bibliothéque de ce Monaſtere. Il commence ainſi.

Honneur de ce climat, parfaite colonie,
Que l'honneur du vrai bien a ſainte-
ment unie, &c.

Ce ſçavant & pieux Religieux mourut le 17. de Septembre de l'an 1671. & fut inhumé dans ce caveau, ſans Epitaphe quoiqu'il eut eu le ſoin de s'en compoſer une en vers latins, & en vers françois, la voici :

Qui Jacet hîc multùm ſcripſit, proſa-
que, metroque;
Atque latens ſparſit nomen in orbe
ſuum.
Præclaras artes coluit, ſed firmius
unam,
Illam præcipuè quæ benè obire docet.

Cy giſt qui s'occupant & de Vers & de Proſe
A pu quelque renom dans le monde acquerir :
Il aima les beaux Arts, mais ſur toute autre choſe
Il médita le plus ſur l'art de bien mourir.

Dans la Chapelle de *ſaint Martin*

fut inhumé *Simon de Fizes*, Baron de *Sauve*, mort Secretaire d'Etat en 1579. *Charles François Dormy*, Baron de *Vinzelles*, ſon ami, fit mettre ici une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante gravée en lettres d'or:

Cy giſt Meſſire SIMON DE FIZES,
Baron de Sauve, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Premier Secretaire de ſes Commandemens, lequel décéda le 27. jour de Novembre l'an 1579.

Au milieu de la grande nef de cette Egliſe, ſous une tombe de marbre noir, devant le Crucifix, furent inhumés *Garnier Marcel*, Bourgeois & Echevin de Paris, & *Eudeline*, ſa femme, qui moururent en 1352. C'eſt ce *Garnier Marcel*, qui donna aux Peres Celeſtins tout le terrein que feu ſon pere *Jacques Marcel* avoit acquis des Carmes, après en avoir joüi trente-deux ans. Son pere *Jacques Marcel* eſt auſſi inhumé ici, y ayant été tranſporté d'une des Chapelles qu'il avoit fait bâtir en ce lieu.

Digitized by Google

Agnez Marcel ſa fille ſœur de Garnier morte l'an 1340. y eſt auſſi inhumée. Elle avoit été mariée à *Jean Poislevilain* Eſchevin de Paris.

Il y a encore dans cette Egliſe pluſieurs tombeaux de Prélats, de Préſidens, de Conſeillers au Parlement, ou à la Chambre des Comptes, & de pluſieurs Secretaires du Roi, mais il faudroit un volume ſi on vouloit les décrire tous ; & je me contente d'avoir parlé de ceux des perſonnes les plus illuſtres.

Dans l'arriere Sacriſtie de cette Egliſe, on remarque un retable de cuivre jaune, ou de laiton, ſur lequel ſont repréſentées pluſieurs hiſtoires ſaintes, & qui a été donné par le Roi Charles V. On y voit les armes de France avec les fleurs de lys réduites à trois, ce qui prouve que cette réduction avoit été faite avant le Regne de Charles VI.

Attenant cette arriere Sacriſtie, eſt une grande ſale qu'on nomme *la Chapelle de Maizieres*, & c'eſt ici que fut inhumé un Celeſtin illuſtre par ſa vertu & par ſon ſçavoir, nommé *Denis le Fevre*. Il étoit né à Vendôme, & enſeigna pendant dix ans les Humani-

tés dans l'Univerſité de Paris avec tant de célébrité pour le ſçavoir & pour l'eſprit, que les Ambaſſadeurs de Veniſe, qui étoient pour lors à Paris, étant un jour entrés dans ſon auditoire pendant qu'il expliquoit un Auteur Grec, ils s'écriérent après l'avoir entendu : *Habeat Roma ſuum Ciceronem, ſuum Livium, ſuum Virgilium; docta gracia ſuum Homerum, ſuumque Demoſthenem, habet oppidò ſuum Fabrum Pariſienſis Univerſitas.* Il porta tous ſes talens & ſa réputation au pied de la Croix, & ſe fit Celeſtin au Monaſtere de Marcouſſy. Il brilla dans la Religion comme il avoit brillé dans le monde ; & après avoir gouverné pluſieurs Monaſteres, il fut fait Prieur de celui de Paris, & Vicaire général du Provincial l'an 1537. & mourut un an après, âgé de quarante ans. Il avoit compoſé beaucoup d'ouvrages qui ſont preſque tous manuſcrits, n'y en ayant eu que deux qui ont été imprimés. Celui qui eſt le plus intereſſant pour les gens de Lettres, eſt un manuſcrit en deux volumes *in folio*, intitulé, *Index Alphabetiçus Scriptorum veterum Græcorum ac Latinorum, in omni genere Litteraturæ*, qu'on garde dans la

Bibliotheque de ce Monaſtere.

Le Cloître de ce Monaſtere eſt un des beaux de Paris, & dans ſon genre un des meilleurs morceaux d'Architecture qu'il y ait. Il eſt parfaitement bien orné, & eſt ſoûtenu par des colonnes Doriques & Corinthiennes, qui font une belle décoration. L'on voit dans un compte du Moine qui étoit Procureur de ce Monaſtere en ce tems-là, & qui m'a été communiqué par le feu P. *Becquet*, qu'il fut commencé le 8. d'Août de l'an 1539. & achevé en 1550. que l'Entrepreneur ſe nommoit *Pierre Hannon*, Tailleur de pierres & Maſſon, & que la dépenſe de ce bâtiment monta à la ſomme de dix mille ſept cens ſoixante-dix-huit livres neuf deniers, & qu'elle fut fournie par la Communauté. Je ne ſçais où *Brice* a trouvé *que cet ouvrage n'avoit monté dans ſon tems qu'à vingt-neuf mille livres de dépenſe.* Il n'a ſans doute pas ſenti combien cette ſomme étoit pour lors conſiderable, & il a cru qu'il pouvoit mettre ſur le papier tout ce qui lui eſt venu là-deſſus dans l'eſprit.

Vis-à-vis le Refectoir eſt un Lavemain de pierre de liais qui eſt fort-

proprement fait, & eſt poſé ſous une voûte ornée de ſculptures, & ſoûtenue par des colonnes auſſi de pierre de liais.

Dans ce même Cloître, auprès de la porte du Chapitre, eſt un marbre noir ſur lequel on a tiré une ligne horizontale, qui avec le ſecours d'une inſcription latine qui eſt du P. *Eſtienne Carneau*, nous fait connoître juſqu'où alla le débordement de la Seine, qui fit tomber une partie du Pont Marie.

Anno 1658. *menſe Februario, exundantis Sequanæ fluctus hîc aliquandiu ſtagnantes mediam hujus quadri lineam attigere.*

Auprès de la porte qui conduit au grand eſcalier, on voit l'Epitaphe d'*Antoine Perez*, l'un des principaux Miniſtres de Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui ayant eu le malheur de tomber en la diſgrace de ſon maître, ſe réfugia en France où il mourut au mois de Novembre 1611.

Antoine Perez dont il eſt ici queſtion, fut accuſé d'avoir révelé les ſecrets de l'Etat; d'avoir ajoûté & retranché aux dépêches qu'il déchifroit,

&

& d'avoir fait aſſaſſiner *Juan de Eſcobedo*, Secretaire de Dom *Juan d'Autriche*, ce qui étoit vrai, mais avoit été fait par ordre exprès du Roi. Le crime qui rendoit *Antoine Perez* coupable aux yeux de Philippe II. fut celui dont ce Prince n'oſa jamais l'accuſer. Ce Miniſtre jeune & aimable partageoit avec le Roi ſon maître les faveurs d'Anne de Mendoça & de la Cerda, Princeſſe d'*Eboli*, & ſa part étoit même la plus flateuſe, car il en avoit le cœur. Philippe s'en étant apperçu, chercha des prétextes pour ſacrifier ſon Miniſtre à ſa jalouſie. Voici ſon Epitaphe :

HIC JACET

Illuſtriſſimus D. ANTONIUS PEREZ,
olim Philippo II. Hiſpaniarum Regi
à Secretioribus Conſiliis,
cujus odium malè auſpicatum effugiens,
ad Henricum IV. Galliarum Regem,
invictiſſimum ſe contulit,
ejuſque beneficentiam expertus eſt.
Demùm Pariſiis diem clauſit extremum,
anno ſalutis M. DC. XI.

Cette inſcription ne nous apprend ni le ſujet de la diſgrace de Perez,

ni ſon âge, ni le jour de ſa mort. Le P. *Eſtienne Carneau*, qui ſçavoit parfaitement l'Eſpagnol, & qui avoit lû ce que les Hiſtoriens de cette Nation avoient écrit de la diſgrace de ce Miniſtre, compoſa une autre Epitaphe qui eſt parmi ſes manuſcrits dans la Bibliotheque de ce Monaſtere, & qui mérite d'être raportée ici.

DEO, ET POSTERIS.

Quiſquis hîc ſpectas, paululùm exſpecta. Non minus lugenda quam legenda tibi prodit inſtabilitatis humanæ argumenta Antonii Perezii *viri clariſſimi ſors, quam ad ſummum dignitatum apicem evectam ad extremam infelicitatem pertinaci ludo fortuna deturbavit. Is, cum Philippi II. Hiſpaniarum Regis abſtruſioris Conſilii non ſolùm particeps, ſed quaſi arbiter foret, improvidè apud eum male audiit, nequaquam, ut plerisque perſuaſum, ob cædem* D. Joannis Eſcovedi, *cujus ne conſcius quidem fuerat, imò ſolus amor ipſi odium peperit, ſed amor Zelotypiâ Regiâ exaſperatus, cujus myſterium valdè intricatum explicare prolixioris hiſtoriæ munus eſt. Ca-*

tenis quibus in carcere diu conſtrictus emarcuerat, generoſo fidæ conjugis Joannæ Coello *ſtratagemate ereptus, tandem Galliam, oppreſſorum azylum, tutumque naufragantium portum appulit, ubi ab Henrico IV. ter maximo perbenigne exceptus & in honore habitus, privati hominis vitam, faſtus aulici pertæſus, aliquot annis duxit, & ad ſolam æternitatem aſpirans exſpiravit anno ſalut. M. DC XI. Mortalis ejus ſarcina hîc depoſita noviſſimam de pulvere ſuſcitationem præſtolatur.*

Dans le Chapitre ſe voit une tombe un peu élevée de terre, autour de laquelle on lit cette inſcription en lettres gothiques :

CY GIST

Monſeigneur PHILIPPE DE MAIZIERES *en Santerre, Chevalier, Chancelier de Chipre, Conſeiller & Baneret de l'Hôtel du Roi de France, Charles le Quint de ce nom, qui de la gloire de l'Hôtel Royal paſſa à l'humilité des Celeſtins l'an de grace* 1380. *& rendit ſon eſprit à Dieu le vingt-neuviéme jour de May, l'an de grace* 1405.

Et au milieu de ladite tombe eſt encore gravé :

*Ledit Chevalier fut fait Chancelier de Chypre, au temps de très-vaillant Roi Pierre de Luſignan, Quint Roi Latin de Hieruſalem après Godefroy de Bouillon Roi de Chypre : lequel par ſa grande proueſſe & haute entrepriſe, print par bataille & à ſes fraits, les Cités d'*Alexandrie *en Egypte*, Tripoly *en Surie*, Laya *en Armenie*, Sathalie *en Turquie*, *& pluſieurs autres Cités & Châteaux, ſur les Ennemis de la foi de Jeſus-Chriſt : & après la piteuſe mort du très-excellent Roi, ledit ſon Chancelier fut appellé au ſervice du Pape Grégoire onziéme, & finalement au ſervice de ſon droit Seigneur naturel, lettré, ſage, debonaire, catholique, & bien fortuné Roi de France Charles le Quint de ſon nom : deſquels Pape & Roi les bonnes mémoires ſoient preſentées devant Dieu.*

Autour de ladite tombe, & dans ſon épaiſſeur, ſont gravés quatre vers latins compoſez par Philippe de Maizieres, lui-même, pour lui ſervir d'Epitaphe.

Digitized by Google

Qui bella ſecutus, plagas mundi perluſtrando,
Et vanis allectus, altas ædes frequentando,
Mollibus inductus, deliciis inhærendo,
Nunc pulvis effectus, ſub tumba tubam expecto.

Pendant les vingt-cinq dernieres années de ſa vie, Philippe de Maizieres obſerva la regle des Celeſtins avec autant de régularité qu'auroit pû faire le plus parfait Religieux, ce qui eſt d'autant plus louable qu'il n'y étoit point obligé, n'ayant point fait de vœux. Il compoſa pluſieurs ouvrages avant, & pendant ſa retraite, dont le plus curieux eſt *le Songe du vieil Pelerin*, Livre dont je parlerai à l'article de la Bibliotheque de ce Monaſtere.

Pierre Bard a été auſſi inhumé en ce lieu. Il étoit de Tournay, & avoit étudié en l'Univerſité de Louvain avec *Adrien Florent*, qui fut Pape ſous le nom d'Adrien VI. Il fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 21. de Mars de l'an 1489. C'étoit un homme d'une grande vertu & d'un grand ſçavoir, & qui à des dons

auſſi précieux, joignoit des qualités aimables, comme le charme de la voix, & une grande connoiſſance de la Muſique. Le Roi Louis XII. le choiſit pour ſon Confeſſeur, & avoit beaucoup de confiance en lui. Il eut auſſi beaucoup de part en l'eſtime & en l'amitié d'Eſtienne Poncher, Evêque de Paris, de Louis Pinelle & de Guillaume Briçonnet, ſucceſſivement Evêques de Meaux, & de George d'Amboiſe, Cardinal, Archevêque de Rouen, & principal Miniſtre de Louis XII. Sa piété étoit ſi ſincere, & ſon déſintereſſement ſi grand, qu'il ne voulut jamais accepter un Archevêché qui lui fut offert par Louis XII. & qu'étant preſſé par le Pape Adrien VI. de ſe rendre à Rome où il avoit réſolu de l'élever aux premieres dignités de l'Egliſe, il ſupplia Sa Sainteté de le laiſſer dans l'état où la Providence l'avoit mis. Enfin après avoir été quatre fois Provincial de la Congrégation des Celeſtins de France, il mourut dans ce Couvent en odeur de ſainteté, l'an 1535. âgé de 82. ans. Dans la Biblotheque de cette Maiſon il y a un Commentaire ſur la Regle de S. Benoît en deux volumes *in fol.*

Digitized by Google

& cinq volumes de Sermons, les uns & les autres manuſcrits.

Dans ce Cloître on voit une porte, au-deſſus de laquelle eſt cette inſcription en lettres d'or & gothiques: *Camera Collegii Notariorum & Secretariorum Regis*, parce que c'eſt ici que cette Compagnie tient ſes aſſemblées, & où tous les ans, le jour de S. Jean Porte-Latine, elle nomme des Officiers. Outre cette ſale, elle en a encore une autre dans ce Couvent, le lambris de laquelle eſt parſemé de fleurs de lys. Dans le fond de celle-ci ſe voit un grand & riche tableau, où Jeſus-Chriſt eſt repréſenté en croix, & au pied de la croix ſont les quatre Evangeliſtes, & d'un côté le Roi S. Louis, & de l'autre Henry le Grand. Au-deſſus eſt cette inſcription, *Deo, Regi, poſteris, Collegium Conſiliariorum, Notariorum, & Secretariorum Regis, & Coronæ Franciæ, ornamentum hanc aulæ propriæ ſenio & carie antea labentis de ſuo poſuit, ann. ſal.* 1603. L'on ſort de ce Cloître pour entrer dans un veſtibule qui conduit à la baſſe-cour, au Jardin, & au pied du grand eſcalier.

La baſſe-cour regne le long de la

rue *du petit Muſc*, de laquelle elle eſt ſéparée par un grand bâtiment fort ſolide que fit conſtruire *Arthus de Montauban*, Archevêque de Bourdeaux, & dans lequel ſont les caves & les greniers de ce Monaſtere. Sur la principale porte de ce bâtiment, eſt une pierre de liais, où ſont deux vers gravés en creux, & en lettres gothiques.

Hanc fabricam nobis Arturus Burdigalenſis
Condidit ultroneus, det ſibi dona Deus.
1455.

Outre le mauvais goût qui regne dans ces vers, le Poëte a ici ſacrifié la raiſon à la quantité, en mettant *ſibi*, au lieu d'*illi*.

Le Jardin eſt ſpacieux & en bon air, & regne le long des cours de l'Arſenal.

Le grand eſcalier eſt commode & bien tourné. Le plafond a été peint par *Bon Boullongne*, qui y a repréſenté *S. Pierre Morron* enlevé par les Anges. *Jouvenet*, Peintre habile & ami de Boullongne, diſoit qu'il étoit fâché que ce morceau de peinture fut de ſon ami. Cet eſcalier, de même que la

Digitized by Google

plûpart des édifices de ce Monaſtere, ont été bâtis l'an 1682. en la place des anciens qui menaçoient ruine, & ſont également magnifiques & commodes. En 1730. on a bâti un grand corps de logis où ſont les Infirmeries.

Le vaiſſeau de la Bibliotheque regne ſur un des Dortoirs, & n'eſt pas des plus grands, mais il eſt bien éclairé & décoré de pilaſtres Ioniques, qui portent une corniche fort proprement exécutée. Il eſt même agrandi par un grand cabinet & par un arriere-cabinet, qui ſont de plain pied & de ſuite. Cette Bibliotheque étoit peu conſidérable lorſqu'on en confia le ſoin au P. *Antoine Becquet*, & l'on n'y comptoit pour lors qu'environ ſix mille volumes, mais ce Religieux a travaillé avec tant de ſuccès à l'enrichir, qu'aujourd'hui elle eſt de ſeize ou de dix-ſept mille. Il a été beaucoup aidé par les bienfaits de *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Garde des Sceaux de France, & Préſident du Conſeil Royal des Finances, & par ceux de *Charles de Henaut*, Doyen des Conſeillers du grand Conſeil. Le premier, pendant qu'il étoit Lieutenant Général de Police de la

ville de Paris, donna pluſieurs fois à ce Monaſtere des Livres hérétiques dont il ordonnoit la confiſcation. Quant à M. Henaut, par ſon teſtament du mois de Février 1714. il légua ſa Bibliotheque aux Religieux de cette Maiſon. Elle n'étoit pas fort nombreuſe, puiſqu'elle n'étoit que de quatre mille volumes, mais elle étoit conſiderable par le choix des Livres, & par la propreté de la relieure. La Bibliotheque de ce Monaſtere eſt ſurtout curieuſe par les Livres d'anciennes éditions, & imprimés avant l'an 1500. Le plus ancien & le plus curieux de tous les Livres, eſt un petit *in folio* qui n'a que ſoixante-trois feuillets imprimés ſeulement d'un côté, & où les principaux myſteres de nôtre Religion ſont repréſentés par cinquante-huit eſtampes, ſous chacune deſquelles ſont deux colonnes de latin rimé, imprimées en gothique. Tout cela eſt fort groſſier, & l'on n'y voit ni le nom de l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur, ni celui de la Ville où il a été imprimé, ni la date de l'année. On trouve ſeulement à la tête une préface qui commence ainſi : *Prohemium cujuſdam incipit nova compi-*

lationis, cujus nomen & titulus eſt, Speculum humanæ ſalvationis. On garde avec grand ſoin dans la maiſon de Ville de Harlem, un Livre pareil à celui-ci. Ceux qui prétendent que *Laurent Coſter* eſt l'inventeur de l'Imprimerie en Europe, diſent que ce Livre eſt le troiſiéme eſſay public qu'il en fit à Harlem vers l'an 1440. On voit par la deſcription que je viens de faire de ce Livre, que tout ce qu'on a dit des premieres planches d'Imprimerie, lui convient ; car l'inventeur grava d'abord les lettres ou caracteres ſur du bois, en taille d'épargne, comme on grave les planches des vignettes & des eſtampes, & comme on dit qu'on imprime à la Chine depuis l'an 930. Cette maniere d'imprimer n'étoit ni nouvelle, ni commode, mais à force d'épreuves & de réflexions, on inventa les caracteres gravés & mobiles, ainſi que je le dirai ailleurs. Pour revenir au Livre intitulé, *Speculum humanæ ſalvationis*, j'ajoûterai que les Celeſtins de Paris aſſûrent qu'il eſt de la même édition que celui de l'Hôtel de Ville de Harlem ; mais comme je n'ai point vû ce dernier, je ne puis rien aſſûrer là-deſ-

ſus ; & tout ce que je puis dire d'avance, c'eſt qu'il y a eu pluſieurs éditions de ce Livre, ainſi que je le prouverai en faiſant la deſcription de la Maiſon de Sorbonne.

L'on trouve encore dans la Bibliotheque que je décris, la Gloſe de *Nicolas de Lyra*, imprimée à Rome en 1472. en cinq volumes *in fol.* une Bible imprimée à Paris, l'an 1475. *in folio.*

Parmi les manuſcrits, eſt une Bible parfaitement bien écrite ſur du velin par ordre du Roi Charles V. Philippe de Maizieres dit que le Roi la liſoit tous les ans nue tête & à genoux. Cette Bible paſſa après ſa mort à Louis de France, Duc d'Orléans, ſon fils ; & ce Prince la donna à ce Couvent, comme il l'a écrit lui-même à la fin de ce Livre.

Louis de France, Duc d'Orléans, donna auſſi au même Monaſtere une autre Bible manuſcrite en cinq volumes *in folio*, qu'on a toujours lûe juſqu'à préſent au Refectoir.

Un ouvrage de Philippe de Maizieres, intitulé *le Songe du vieil Pelerin.* Ce manuſcrit eſt *in folio*, diviſé en trois Livres, & fut compoſé en 1388.

Digitized by

pour l'inſtruction de Charles VI. Il renferme des maximes excellentes pour le Gouvernement, & devroit être entre les mains de tous ceux qui ſont prépoſés à l'éducation & à l'inſtruction de nos Rois. Le Cardinal *du Perron* en faiſoit tant de cas, qu'il alloit ſouvent aux Celeſtins exprès pour le lire. Au reſte il ne faut pas, à l'exemple de pluſieurs Ecrivains, confondre cet ouvrage avec un autre qui eſt intitulé *le Songe du Vergier*, qui a été compoſé par *Charles de Louviers*, contemporain de Philippe de Maizieres, & dont *Raoul de Preſle* a fait un abregé.

Outre le Poëme *de la Correction, & de la Grace*, & l'*Index alphabeticus Scriptorum veterum*, deſquels j'ai parlé ci-deſſus, il y a dans cette Bibliotheque pluſieurs autres manuſcrits dont le détail nous conduiroit trop loin.

Parmi les Religieux Celeſtins qui par leur pieté & par leur ſçavoir ont illuſtré le Monaſtere de Paris, l'on compte non ſeulement *Pierre Bard*, *Denis le Fevre*, & *Eſtienne Carneau*, dont j'ai parlé dans le cours de la deſcription de cette Maiſon, mais

encore *Pierre Pocquet*, qui étoit Bourguignon & Docteur en l'un & l'autre Droit. Il fit Profeſſion dans le Couvent des Celeſtins de Paris l'an 1369. & ſix ans après fut fait premier Prieur du Monaſtere de Mantes que le Roi Charles V. venoit de fonder. Il étoit ſi judicieux & ſi ſçavant dans la Juriſprudence, que le Parlement de Paris confirma ſouvent ſes déciſions; mais ce qu'il y avoit de plus eſtimable en lui, étoit le talent qu'il avoit pour conduire les ames dans la voie du ſalut. Il fut directeur du bienheureux *Pierre de Luxembourg*, Cardinal, & de *Philippe de Maizieres*. Ce fut lui auſſi que Louis de France, Duc d'Orléans nomma pour être un des exécuteurs de ſon teſtament. Le fameux *Gerſon* eut pour lui une eſtime & une amitié particulieres, & le mit au rang des grands hommes de ſon ſiécle dans une lettre qu'il écrivit au Duc de Berry. Le P. Pocquet mourut à Paris l'an 1408.

Jean Baſſand étoit de Beſançon, Docteur ès Droits, & Prieur de S. Paul de Beſançon, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, & avoit environ trente ans lorſqu'il

fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 5. de Janvier de l'an 1395. Il fut chargé dans la ſuite de pluſieurs commiſſions importantes touchant le gouvernement de ſon Ordre, & ce fut pendant qu'il tâchoit de s'acquitter de la derniere, qu'il mourut dans le Monaſtere de *Collemade* lez-Aquila, dans l'Abruſſe ultérieure, le 26. Août de l'an 1445. âgé de 85. ans, dont il en avoit paſſé 50. 7. mois & 22. jours dans l'Ordre des Celeſtins. L'Evêque d'Aquila lui fit faire des obſeques fort honorables, & ce fut *Jean de Capiſtran* Vicaire général de l'Ordre des Freres Mineurs, & qui a été mis depuis au nombre des Saints, qui fit ſon Oraiſon funebre, & qui prit pour texte ce que l'Evangile dit de S. Jean-Baptiſte : *Fuit homo miſſus à Deo cui nomen erat Joannes.* Il s'eſt fait pluſieurs miracles à ſon tombeau, parmi leſquels on doit compter celui qui s'y fit en 1703. car le 2. de Février de cette année, un tremblement de terre ayant renverſé la ville d'Aquila, & même la Chapelle où eſt le tombeau de Baſſand, ſon corps fut trouvé tout entier ſans avoir été aucunement endomagé ni par le trem-

blement de terre, ni par la corruption. Baſſand fut étroitement lié d'amitié avec le fameux Gerſon qui a parlé de lui en deux endroits de ſes ouvrages. Il fut auſſi le Directeur ſpirituel de *Nicole Boillet*, connue aujourd'hui ſous le nom de *ſainte Colete*, Réformatrice de l'Ordre de ſainte Clere.

Leur connoiſſance & leur liaiſon s'étoit faite à Amiens pendant que Baſſand y étoit Prieur. Il avoit compoſé pour elle un livre aſcétique que cette fille portoit toujours ſur elle, & ſur lequel elle regloit toutes ſes actions : mais cet ouvrage & quelques autres ſe ſont perdus, au grand regret des perſonnes pieuſes. Il y a dans la Bibliotheque de cette Maiſon une vie manuſcrite de Jean Baſſand, compoſée par un de ſes diſciples.

Guillaume Romain, Clerc de Paris, fit ſes vœux dans ce Monaſtere le 27. de Juillet de l'an 1435. Dans le Regiſtre des Profeſſions, il n'eſt pas fait la moindre mention qu'il eut été Chanoine Regulier, ce qu'on ne manque point ordinairement de marquer. Il fut envoyé en Italie pour les affaires de ſa Congrégation, & s'y fit

connoître du Pape Nicolas V. De retour en France, il fut trois fois Provincial, & y prêcha avec tant d'éloquence & d'onction, que le Roi Louis XI. alloit ſouvent à S. Paul pour l'entendre. Il fit même plus, car il prenoit ſes avis non ſeulement pour diriger ſa conſcience, mais même pour les affaires d'Etat. Il l'envoya avec deux Seigneurs de ſa Cour en Ambaſſade auprès de Charles le Hardi Duc de Bourgogne. De retour de cette négociation, Romain étoit également dégoûté des honneurs du monde, & de ceux de ſa Congrégation, & ne penſoit plus qu'à vivre tranquillement en ſimple Religieux; mais quoiqu'il eut bien ſervi ſon Prince, on le rendit ſuſpect au Roi, qui ajoûtant foi à la calomnie & à ſes ſoupçons, ordonna à *Triſtan l'Hermite*, le Miniſtre ordinaire d'iniquité de ce Prince, de s'en défaire, & celui-ci lui ayant donné un œuf empoiſonné, Romain en mourut l'an 1475.

Le P. *Mathieu de Gouſſencourt* étoit né à Paris au mois d'Avril de l'an 1583. d'une ancienne & noble famille qui avoit donné pluſieurs Conſeillers au Parlement de cette Ville; il fit Pro-

feſſion dans ce Couvent le 28. de May de l'an 1606. & y mourut le 2. Décembre 1660. Il donna au Public en 1643. un ouvrage en deux volumes *in fol.* rempli de pénibles recherches, intitulé *le Martyrologe des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, dits de Malthe.* Ce Livre fut très-bien reçu de cet Ordre, & le Grand-Maître *Jean-Paul de Laſcaris* lui fit écrire une lettre en 1646. qui eſt remplie de remerciemens & de reconnoiſſance. Le Pere de Gouſſencourt étoit fort laborieux, mais d'ailleurs d'un diſcernement & d'une exactitude médiocres. Il avoit beaucoup travaillé ſur les armoiries & ſur les familles nobles du Royaume, comme il paroît par pluſieurs manuſcrits qu'il a laiſſés, & qui ſont répandus en pluſieurs Bibliotheques de Paris, ſur-tout dans celles des Minimes de la Place Royale, & des P. P. de la Doctrine Chrétienne.

Le P. *Louis Beurrier* étoit né à Chartres, & fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 28. d'Avril de l'an 1613. Il donna au Public en 1631. *une Introduction au traité des Sacremens*; en 1632. *les Analogies & Antitheſes de l'Incarna-*

tion du Fils de Dieu, & des actions les plus notables de ſa vie, &c. en 1634. deux ouvrages hiſtoriques, dont l'un eſt intitulé, *Sommaire des Vies des Fondateurs & des Réformateurs des Ordres Religieux*; & l'autre, *Hiſtoire du Monaſtere des eleſtins de Paris.* Ce dernier eſt le ſeul que j'ai lû, & il m'a paru écrit avec aſſez d'exactitude & de diſcernement. Le P. Beurrier mourut le 8. d'Avril de l'an 1645. Il étoit frere du P. *Paul Beurrier*, Abbé Général des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve.

Le P. *Antoine Becquet*, étoit né à Paris, & eſt mort le 20. Janvier 1730. Bibliothécaire de ce Monaſtere. Il étoit très-verſé dans les belles lettres, dans la connoiſſance des livres, & dans l'hiſtoire de ſon Ordre. Il donna au Public en 1719. un volume in 4°. intitulé: *Gallica Celeſtinorum Congregationis Monaſteriorum Fundationes, &c.* La vérité & la reconnoiſſance m'engagent à publier ici que j'ai appris de ce Pere beaucoup de particularitez hiſtoriques touchant ce Monaſtere.

Depuis l'an 1417. les Celeſtins de ce Royaume compoſent une Congré-

gation particuliere nommée *la Congrégation de France*, qui eſt aujourd'hui de 21. Monaſteres dans ce Royaume ; car par acte paſſé du premier de May de cette année, l'Abbé du Monaſtere du S. Eſprit de Sulmone, Général de tout l'Ordre, & le Chapitre général aſſemblé pour lors dans ledit Monaſtere, permirent aux Celeſtins de France d'aſſembler leur Chapitre tous les trois ans, & plus ſouvent même s'ils le jugent néceſſaire, & d'y élire un Provincial auquel l'Abbé général donne tout ſon pouvoir, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, à condition néanmoins que le Provincial ſera tenu d'aller ou d'envoyer un Moine fondé de ſa Procuration & de celle de la Congrégation, au Chapitre général qui ſe tiendra tous les ſix ans, & qu'il ſera permis à l'Abbé général de viſiter en perſonne les Monaſteres de ladite Congrégation toutes les fois qu'il le jugera à propos. Cet acte fut confirmé par une Bulle du Pape Martin V. qui eſt datée du V. des Calendes d'Octobre, & de la ſixiéme année de ſon Pontificat.

Quoique le Monaſtere des Celeſtins

de Paris ne ſoit pas le plus ancien du Royaume, cependant par des Conſtitutions de l'an 1417. il fut arrêté qu'à l'avenir il ſeroit, non pas le *Chef-d'Ordre*, comme le dit *Brice*, mais le chef & le principal de la Congrégation des Celeſtins de France. Par les Conſtitutions qui furent faites en 1462. il fut auſſi ordonné que c'eſt dans ce Monaſtere que ſe tiendront à l'avenir les Chapitres de la Congrégation de France.

Les Celeſtins portent pour armes d'azur, à une longue croix entortillée d'une *S* d'argent, qui eſt le chifre de la ville de *Sulmone* où eſt le Monaſtere du S. Eſprit, chef de cet Ordre. En France la croix eſt acoſtée de *deux fleurs de lys d'or*, qui ſont une conceſſion de *Philippe le Bel.*

L'ARSENAL.

Nos Rois ont toujours eu des Arſenaux, cela n'eſt pas douteux; car une nation qui ne s'eſt établie que par les armes, ne peut pas abſolument ſe paſſer de magazins où elle renferme les machines & les munitions de guerre, mais on ignore en quel endroit de Paris étoient les Arſenaux de nos Rois

de la premiere, de la ſeconde, & même des deux premiers ſiécles de la troiſiéme race. La ville de Paris en avoit auſſi, mais nous ne ſçavons pas non plus en quel endroit ils étoient anciennement.

Le Louvre a eu dans ſon enceinte le premier Arſenal dont nous ayons des preuves, car dans les comptes des Baillis de France, rendus à la Chambre en 1295. il y eſt parlé des arbalêtes, des nerfs & des cuirs de bœufs, du bois, du charbon, & autres menues néceſſités de l'Artillerie du *Louvre*. Les comptes du Domaine du treiziéme, quatorziéme & quinziéme ſiécles, ſont remplis des noms & des penſions de ceux qui en avoient la direction, dont les principaux, & peut être les ſeuls, s'appelloient *Artilleur* ou *Canonier*, *Maître des petits engins*, *Garde & Maître de l'Artillerie*.

Lorſque les Pariſiens ſe ſaiſirent du Louvre en 1358. ils y trouverent, ſelon le Continuateur de Nangis, & le 89e. Regiſtre du Tréſor des Chartes, quantité de canons, d'arbalêtes à tour, & autres engins & artillerie de toutes façons.

Les Regiſtres des Œuvres Royaux

Digitized by Google

de la Chambre des Comptes font foi qu'en 1391. la troiſiéme chambre de la Tour du Louvre étoit pleine d'armes, mais qu'on les en ôta pour y mettre des livres; & qu'en 1392. la baſſe-cour qui étoit du côté de S. Thomas du Louvre ſervoit d'Arſenal. Les Mémoriaux de la même Chambre des Comptes cottés *f.* & *h.* nous apprennent que *Jean de Soiſi* fut créé Maître de l'Artillerie de ce Château par Lettres de Charles VI. datées du 22. Février 1397. De plus que *Colin de Matteville* fut fait en 1415. Grand-Maître, Garde & Viſiteur de l'Artillerie du Roi au Louvre. Nos Rois ont eu auſſi de l'Artillerie & des munitions de guerre au jardin de l'Hôtel Royal de S. Paul, à la Baſtille, à la Tour de Billi, à la Tour du Temple & à la Tournelle. Le feu du Ciel étant tombé ſur la Tour de Billi le 19. de Juillet de l'an 1538. mit le feu à une grande quantité de poudre qu'on y gardoit, & détruiſit entierement cette Tour qui étoit derriere les Celeſtins, ſur le bord de la Seine. *Sauval* raporte encore pluſieurs autres preuves de ce que je viens de dire.

Sous Charles V. *Hugues Aubriot*,

Prevôt des Marchands, fit ſerrer dans l'Arſenal de l'Hôtel de Ville une infinité de *Maillets* de plomb pour armer au beſoin les Pariſiens contre les ennemis du Roi & ceux de l'Etat, mais peu s'en falut que cette précaution ne devint funeſte dans la ſuite au Roi & à l'Etat, car en 1382. une troupe de ſéditieux, après avoir enfoncé les portes de cet Arſenal, & avoir briſé les coffres qui étoient dedans, ſe ſaiſirent de ces Maillets, & autres Harnois, & les tournerent contre le Roi & contre leurs Concitoyens. C'eſt de ces Maillets que ces rebelles furent nommés *Maillotins*.

Charles IX. en 1563. obligea les Bourgeois de porter leurs armes à l'Hôtel de Ville, avec ordre à ceux qui les recevroient d'en rembourſer le prix aux porteurs.

La Ville a eu outre ſon Hôtel, pluſieurs endroits où elle avoit des armes & des munitions de guerre, mais ſous François I. ſon véritable Arſenal étoit derriere les Celeſtins, où elle avoit deux granges, un logis pour le Garde de l'Artillerie, & pluſieurs autres édifices néceſſaires. Cet endroit ſe nommoit *les Granges de l'Artillerie de*

de la ville. Le Roi ayant réſolu en 1533. de fondre du canon, jetta les yeux ſur ces Granges, & chargea le Contrôlleur & un Commiſſaire d'Artillerie, d'emprunter de la Ville une de ces Granges : le Prevôt des Marchands qui ſe douta de ce qu'il en arriveroit, tâcha par des prétextes ſpécieux & polis à détourner le coup, mais il n'avança rien. Villeroy, Secretaire d'Etat, fut dépêché exprès avec des Lettres de Créance, pour aſſurer la Ville que dès que la fonte ſeroit achevée, la Grange ſeroit auſſitôt rendue. On lui accorda ſa demande, mais de très-mauvaiſe grace. Cependant le Roi ne laiſſa pas peu de tems après de prier la Ville de lui prêter encore l'autre Grange, afin, diſoit-il, d'avancer ſa fonte avec plus de commodité & moins de frais, & promit de rendre le tout ; & en attendant de faire tranſporter l'Artillerie & les munitions de la Ville en lieu de ſûreté, il fit écrire la même choſe par le Connêtable & par le Grand-Maître de l'Artillerie, mais toutes ces promeſſes ne calmerent point les allarmes du Corps de Ville, qui tint une aſſemblée extraordinaire, où il fut con-

clu qu'on remontreroit au Roi le beſoin que la Ville avoit des lieux qu'il demandoit : que néanmoins ſi c'étoit une choſe que le Roi eut abſolument réſolue, ils étoient prêts à y acquieſcer ; mais à condition que dès que la fonte ſeroit finie, Sa Majeſté rendroit le tout à la Ville. Le Roi accepta volontiers cette condition. En 1547. le Prevôt des Marchands & les Echevins ayant été vers le Roi Henry II. pour pluſieurs affaires, le Connêtable leur dit de la part du Roi, que Sa Majeſté voulant faire travailler à de grands fournaux, avoit beſoin de la Grange qui étoit au bout de l'Artillerie, & ainſi qu'ils aviſaſſent à ce qu'ils vouloient pour leur dédommagement. Le Corps de Ville obéit, ſans que depuis il ait été queſtion dudit dédommagement. * On voit même que peu de tems après, la Ville acheta du Roi trois places de l'Hôtel de la Reine, qui faiſoit partie de l'Hôtel Royal de S. Paul, & qu'elle en paya auſſi l'amortiſſement.

* Sauval.

Henry II. s'étant donc emparé de ces Granges, ou Arſenal de l'Hôtel de Ville, y fit conſtruire des logemens, tant pour les Officiers que

pour les Ouvriers de l'Artillerie, comme auſſi des fournaux, des moulins à poudre, deux grandes Halles, l'une pour fondre & loger le canon, & l'autre pour les mettre à couvert; mais en 1562. le feu ayant pris par accident le 28. Janvier, à quinze ou vingt milliers de poudre, de ſept moulins qu'il y avoit, quatre furent détruits, les autres endommagés, les Granges & les Halles minées. Trente-deux perſonnes y périrent, & trente y furent bleſſées.

Charles IX. éleva ſur ces ruines de grands bâtimens; Henry III. y en ajoûta encore d'autres; Henry IV. y fit auſſi conſtruire pluſieurs bâtimens, le Jardin & le Mail. Sous Louis XIII. & Louis XIV. on n'y a fait que quelques embelliſſemens. En 1715. on a détruit une partie des anciens bâtimens, & en 1718. *Germain Boffrand*, Architecte très-eſtimé, eut la conduite des bâtimens qu'on a conſtruits en la place des anciens qu'on a détruits.

L'*Arſenal* conſiſte en grand & petit Arſenal. Le grand a cinq cours, & le petit deux, leſquelles donnent l'une dans l'autre. Dans le grand ſont les

appartemens du Grand-Maître, du Lieutenant général & du Secretaire général. Dans le petit eſt le logement du Controlleur général, &c.

Il y a deux Fonderies qui furent conſtruites par ordre d'Henry II. au mois de Juillet de l'an 1549. & dans leſquelles on a fondu autrefois quantité de piéces d'Artillerie, mais depuis longtems elles n'ont ſervi qu'à la fonte des ſtatues qui décorent les Jardins de Verſailles & de Marly, Louis le Grand ayant jugé plus convenable qu'on fondit l'Artillerie ſur les frontieres des pays où il portoit la guerre.

La grand-porte eſt à côté de celle du Couvent des Celeſtins, & en face du Quay qui porte le nom de ces Religieux, & qui vient ſe terminer en cet endroit. Elle fut conſtruite en 1584. & eſt décorée de quatre canons au lieu de colonnes. Sur une table de marbre noir on lit ces deux vers de *Jean Paſſerat*, que les partiſans de Lucain trouvent d'une grande beauté.

Ætna hæc HENRICO *Vulcania tela miniſtrat,*
Tela gigantæos debellatura furores.

Philbert de la Guiche,
Grand-Maiſtre de l'Artillerie de France.

M. D. LXXXIV.

Moreri & *Brice*, après lui, diſent que ces deux vers ſont de *Nicolas Bourbon*, un des meilleurs Poëtes latins que la France ait eus, mais ils ne ſe ſont pas apperçus qu'en 1584. Nicolas Bourbon n'avoit que dix ans, & que quand la tradition ne les donneroit pas à Paſſerat, il n'y a guéres d'apparence qu'ils ſoient la production d'un enfant de dix ans.

La porte de la ſeconde cour eſt décorée d'une Architecture de ſi bon goût, que quelques-uns prétendent qu'elle eſt de *Jean Gougeon*. C'eſt dommage que la plus grande partie en ſoit cachée.

Il y a un *Bailly de l'Arſenal*, c'eſt-à-dire, un Juge qui connoît des différends qui ſurviennent entre les Officiers & Ouvriers employés à l'entretien & conduite de l'Artillerie, & choſes qui y appartiennent, hormis des fautes des Salpêtres, dont la connoiſſance eſt réſervée aux Juges Royaux par l'article 74. de l'Ordonnance d'Orléans. Il prétend auſſi con-

noître des crimes commis dans l'enceinte de l'Arſenal, mais cela lui eſt diſputé par les Officiers du Châtelet de Paris.

En remontant le long du Quay des Celeſtins & du Quay S. Paul, on trouve à main droite la *rue des Barrés* ainſi nommée, parce qu'elle conduiſoit aux Carmes dans le tems que ces Religieux demeuroient dans l'endroit où ſont aujourd'hui les Celeſtins, & qu'on donnoit à ces Religieux le nom de *Barrés* à cauſe de la bigarrure de leurs habits, ou ſelon d'autres, parce qu'ils ne parloient & ne ſe laiſſoient voir qu'à travers des grilles & des barreaux. Cette même rue portoit auparavant le nom de la rue *des Beguines*, d'un Couvent de Filles, qui étoit dans l'endroit même où eſt celui dont je vais parler.

LE COUVENT DES BEGUINES *ou de* L'AVE-MARIA.

La diverſité des ſentimens ſur l'origine, ou inſtitution des *Béguines*, porte à croire qu'il y a eu divers inſtituts à qui on a donné ce nom-là, ou que le même a été ſouvent renouvel-

lé. Les uns ont fait remonter leur origine juſqu'à *ſainte Beggue*, fille de Pepin de Landen, Maire du Palais ſous Sigebert. Borel & pluſieurs autres qui l'ont ſuivi, l'attribuent à Louis le Bégue, Roi de France, vers l'an 878. D'autres à *Laurent Beggh*, Prêtre, qui en 1173. forma une Communauté de Filles & de Veuves à Liége. Thomas de Chantpré, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui étoit Flamand, & qui écrivoit, ſelon le P. Echard, en 1260. dit dans ſon ſecond Livre des Abeilles, chapitre 29. que les Béguines établies à Paris par S. Louis, venoient originairement d'une premiere ſociété de Dévotes, formée à Nivelle, ville de Flandres, & qu'il y avoit alors des gens pleins de vie, qui ſe reſſouvenoient qu'elles avoient pris naiſſance dans cette Ville en 1226. On doit remarquer qu'il ne dit pas qu'une Communauté de Béguines vint s'établir à Nivelle, mais que celle de Nivelle commença par une ſociété de Filles dévotes qu'on appella *Béguines*, peut-être à cauſe de leurs fonctions, ou de leur coëffure, conformes à celle des anciennes Béguines.

Les Auteurs du Dictionaire de Tre-

voux ſont du même ſentiment touchant le lieu & le tems de l'origine des Béguines. Les ſociétes des Béguines, diſent-ils, commencerent dans Nivelle en Flandres en 1226. & en peu de tems ſe répandirent dans toute la Flandres, & même en France, car S. Louis en fit venir à Paris, où il les établit dans l'endroit qu'occupent aujourd'hui les Filles de l'*Ave-Maria*. Geoffroy de Beaulieu, Dominicain & Confeſſeur de S. Louis, parle de cet établiſſement dans la Vie qu'il a compoſée de ce Prince. Saint Louis, dit-il, acheta à Paris une maiſon pour les Béguines, & les y plaça. Il ajoûte qu'au tems qu'il écrivoit, il y avoit environ quatre cens perſonnes de Communauté : *Domum Pariſiis honeſtarum mulierum quæ vocantur Beguinæ de ſuo acquiſivit; & eiſdem aſſignavit, in qua honeſtè, & religiosè converſantur circiter quadringenta.* Il en parloit ſçavamment, puiſqu'il y prêchoit en 1273. trois ans après la mort de ſaint Louis, ſelon le P. *Echard*, Tom. 1. pag. 265. des Ecrivains de l'Ordre de S. Dominique. On ne convient pas poſitivement du tems où les Béguines vinrent s'établir à Paris, mais on croit

communément que ce fut vers l'an 1230. Elles formerent encore un ſecond établiſſement à Paris en 1283. par les bienfaits de *Jean Suivant*, Chefcier de S. Merry, & d'une Veuve nommée *Conſtance de S. Jacques*, qui firent bâtir & fonderent une maiſon & une Chapelle ſous le vocable de *ſainte Avoye*, pour quarante pauvres Veuves. Cette Communauté commença plus tard que celle de la grande maiſon, mais auſſi elle a fini plus tard, puiſque *du Breul* dit qu'en 1480. il reſtoit encore trois Veuves dans la Maiſon de ſainte Avoye qu'on appelloit *Béguines*, & qu'il dit avoir vûes.

Nous ne ſçavons point ce qui occaſiona la diminution & la chûte des Béguines qui occupoient la principale maiſon qu'elles avoient à Paris, ni comment une Communauté compoſée de quatre cens Religieuſes en 1273. étoit réduite à trois Béguines en 1480. lorſque Louis XI. donna ce Couvent aux Religieuſes *de la Tierce Ordre Pénitence & Obſervance de Monſieur S. François*, & ordonna que l'Hôtel des Béguines s'appellât dèſormais l'*Ave-Maria*. Les Lettres furent

enregiſtrées au Parlement le premier Mars de la même année, malgré l'oppoſition que l'Univerſité fit à l'établiſſement des Filles du Tiers-Ordre dans la Maiſon des Béguines. Louis XI. voulut que ce Couvent fut appellé à l'avenir l'*Ave-Maria*, par la dévotion particuliere qu'il avoit à la Vierge. Dès le premier de May de l'an 1472. il avoit fait une Ordonnance qui établit les trois coups de cloche que l'on donne le matin, à midi & le ſoir, pour faire réciter trois fois l'*Ave Maria*. Pour conſerver à la poſtérité la mémoire de ſa dévotion envers cette Reine du Ciel, il fit frapper une eſpece de monoye, ou jetton de cuivre, où d'un côté étoient les Armes de France, entourées de ces mots, *Ave Maria, gratia p.* & de l'autre étoit une croix fleurdeliſée par les bouts, & ces quatre premieres lettres *A. V. E. M.*

Il n'y avoit pas encore deux ans que les Religieuſes du Tiers-Ordre étoient établies dans le Monaſtere de l'*Ave-Maria*, qu'on parla d'établir des Religieuſes de *ſainte Claire* dans cette Maiſon. *Jean Berenger*, Docteur en Théologie, portant la parole pour

le Recteur de l'Univerſité, déclara au Parlement le 8. Février 1482. que l'Univerſité continuoit dans l'oppoſition qu'elle avoit formée à l'établiſſement des Religieuſes du Tiers-Ordre dans la Maiſon des Béguines, & conſentoit que les Filles de ſainte Claire y fuſſent reçues. Anne de France, fille du Roi Louis XI. & Comteſſe de Beaujeu, penſoit ſur ce point comme l'Univerſité, & obtint du Roi ſon pere des Lettres Patentes en faveur des Filles de ſainte Claire, contraires à celles qu'il avoit accordées aux Filles du Tiers-Ordre. Les quatre Ordres Mendians, le Curé de S. Paul, l'Hôtel-Dieu de Paris, le Miniſtre & Provincial des Cordeliers de Paris, & le Viſiteur de la Réforme de ſainte Claire, intervinrent dans ce procès, & ſe joignirent à l'Univerſité & à la Comteſſe de Beaujeu; mais toutes ces oppoſitions furent inutiles, par Arrêt du 2. Septembre 1482. le Parlement enregiſtra de nouveau les Lettres Patentes obtenues par les Religieuſes du Tiers-Ordre, & débouta la Dame de Beaujeu & les Religieuſes de ſainte Claire, de l'effet de leurs Lettres Patentes.

Les Religieuſes du Tiers-Ordre qui

s'étoient si fortement opposées à l'introduction des Filles de sainte Claire dans leur Couvent, furent si édifiées de ce qu'elles entendoient dire de la vie sainte & pénitente des Damieniſtes de sainte Claire, qu'elles furent les premieres à les inviter de venir s'établir dans leur Monaſtere. La Reine, veuve de Louis XI. se prêta à ce saint œuvre, & avec le consentement du Pape Innocent VIII. fit venir de Metz quatre Damieniſtes de sainte Claire, pour les mettre au Couvent de l'*Ave Maria*, qui en peu de tems se trouva rempli de cinquante-huit filles; & quoique leur Institut paroisse au-dessus des forces humaines, elles sont aujourd'hui le même nombre, au moins.

Pour épargner au Lecteur la peine d'aller chercher ailleurs l'origine & les differentes branches de la Regle de sainte Claire, je remarquerai ici que cette sainte fille reçut de la main de S. François, son Directeur spirituel, la Regle qu'elle pratiqua, & qu'elle fit pratiquer à celles qui voulurent vivre sous son Institut. Elle se retira à *saint Damien* d'Assise, où elle se renferma avec celles qui voulurent suivre son exemple, & c'est de ce lieu qu'on

Digitized by Google

les nomma d'abord les Filles de *ſaint Damien*. Cette premiere Regle fut confirmée par les Papes Alexandre IV. & Innocent IV. mais ayant paru trop auſtere à la plûpart du monde, le Pape Urbain IV. la tempéra & l'adoucit en quelques articles qui lui parurent d'une trop grande auſterité pour des Filles, ſans cependant abolir cette premiere qu'il mitigea ſeulement. Dès-lors l'Ordre de ſainte Claire ſe partagea en deux branches ou familles. La premiere garda & obſerva la premiere Regle dans toute ſa rigueur, & les Filles qui l'obſervoient, furent nommées *Damenieſtes*, telles ſont les Filles de l'*Ave-Maria*, les *Colettes* & les *Capucines*. La ſeconde branche fut nommée, avec le tems, les *Urbaniſtes* de ſainte Claire, & ce ſont toutes celles que nous nommons aujourd'hui Cordelieres.

Les Damieniſtes & par conſéquent les Filles de l'*Ave-Maria*, n'ont aucunes rentes, & ne vivent que d'aumônes. Elles marchent pieds nuds à platte terre, en tout tems; ne font jamais gras ni en ſanté, ni en maladie. Elles jeûnent toute l'année, excepté les Dimanches & le jour de

Noël. Elles n'ont point de cellules, ni de Sœurs Converſes, & font elles-mêmes tous les travaux de la maiſon. Elles couchent ſur la dure, & ſe levent à minuit pour aller au chœur où elles ſont toujours debout, & demeurent juſqu'à trois heures.

Comme les Religieuſes de ſainte Claire de Metz étoient conduites par des Religieux de l'Obſervance de S. François de la Province de France Pariſienne réformée, celles de l'*Ave Maria* demanderent au Roi Charles VIII. la même grace, & il la leur accorda par ſes Lettres Patentes de l'an 1485. & pour loger douze de ces Peres auprès d'elles, il leur donna deux tours de la Ville, & le mur qui les joignoit. Ce fut-là où la Reine mere Charlote de Savoye fit bâtir un Couvent pour les Religieux qui les dirigent, & c'eſt-là qu'on voit encore une de ces deux anciennes tours de la Ville.

La Reine mere, Charlote de Savoye, fit auſſi bâtir le Monaſtere des Filles de l'Ave-Maria, tel qu'il ſubſiſte à préſent, hormis la grand-porte qui a été reſtaurée en 1660.

La grand-porte de ce Couvent eſt

dans la rue des Barrés, & eſt décorée de ce côté-ci de deux ſtatues, dont l'une repréſente *S. Louis*, & l'autre *ſainte Claire*. Elles ſont de pierre, & de l'ouvrage de *Thomas Renaudin*. Au-deſſus de la Baye de la porte eſt la date de l'année où cette reſtauration a été faite :

1660.

Dans l'attique eſt un bas-relief qui repréſente l'Annonciation ; & dans le timpan eſt le Pere Eternel qui du haut de la gloire regarde ce Myſtere.

La décoration interieure de cette même porte, conſiſte en trois ſtatues de pierre, & aſſez belles. L'une eſt celle de la Vierge tenant le petit Jeſus ſur ſon bras. Sur le plinte eſt écrit *Ave Maria*. Au-deſſous eſt cette inſcription :

LOUIS XI. ET CHARLOTE DE SAVOYE,
Fondateurs de ce Monaſtere,
l'an 1471.

Aux côtés, mais plus bas, ſont les ſtatues de Louis XI. & de Charlote de Savoye. Cette derniere porte ſur une de ſes mains la figure d'une Egliſe qu'elle préſente à la Vierge. Ces

trois figures ſont de l'ouvrage de *François Benoît Maſſou.*

L'Egliſe n'a de remarquable que les tombeaux des perſonnes illuſtres qui y ont été inhumées.

Dans la muraille, à côté gauche du Maître Autel, a été mis le cœur de *Dom Antoine*, Roi de Portugal, chaſſé de ſon Royaume, & mort à Paris l'an 1595. En attendant que j'en parle dans la deſcription de l'Egliſe des Cordeliers, je raporterai ici deux inſcriptions qu'on a miſes au-deſſous de l'endroit où eſt ſon cœur : l'une eſt en vers & l'autre eſt en proſe.

Intra Cancellos magni præcordia Regis
Invenies, quibus hæc Urbs decorata fuit.
Expulſus Regno, ſed non è cordibus unquam,
Condidit in tenero plurima corda ſuo.

Hoc auguſto loco, conditur auguſtiſſimum cor Sereniſſimi Regis Portugalliæ, D. ANTONII *hujus nominis primi, qui paterno jure, ac populi electione regno ſuccedens, ab eo per vim expulſus eſt; quare in denſiſſimis, ac nemoroſis ſylvis diu latens, tandem ab hoſtibus, animam ejus ſollicitè quærentibus mirabiliter eva-*

ſit, & in Galliam, & Angliam ad ſuppetias petendas tranſmeavit, in qua peregrinatione incredibiles ſupra modum paſſus eſt calamitates; in quibus adeo conſtantem & invincibilem animum ſemper exhibuit, ut nec laboribus fatigari, nec periculis deterreri, nec rationibus ſuaderi, nec opulentis pollicitationibus, nec longa expectatione faſtidiri, nec denique deficientibus præſenio viribus deficere unquam potuerit, ut juri ſuo cederet; ſed omnibus ſpretis, libertatem Regni ſui ac ſuorum cunctis & bonis fruendis & malis perferendis, validiſſime antepoſuit; illud quoque non parvum Regiæ magnanimitatis argumentum eſt, quod facto poſt mortem corpore, omnia ejus viſcera tabida ac corrupta inventa ſunt, prater cor, quod quia in manu Dei erat, ab eo incorruptum, & illæſum ſemper ſervatum fuit; obiit Pariſiis plenus pietate, & in ſumma paupertate, anno ætatis ſuæ 64. Dominicæ vero Incarnationis 1595. die 26. Auguſti.

L'Auteur de ces deux Epitaphes eſt un Cordelier Portugais nommé *Frey Diego Carlos*, couſin germain d'Antoine, étant fils de deux ſœurs. *Marville* remarque que ce que ce faiſeur

d'éloge attribue preſque à miracle, eſt fort naturel. *Rioland* nous apprend dans ſon livre de l'Anatomie du corps humain, qu'au bout de trois jours, le viſage d'un homme mort ſe défigure entierement; qu'au bout de neuf jours toute la maſſe du corps ſe corrompt; mais que le cœur ne commence à ſe corrompre qu'après quarante jours.

Dans le chœur, au-deſſus d'une chapelle qui eſt auprès de la Sacriſtie, eſt un mauſolée de marbre où eſt repréſentée une Dame à genoux, & quoique ce ſoit une des plus belles ſtatues qu'il y ait dans Paris, perſonne n'a pu me dire le nom du Sculpteur qui l'a faite. Elle repréſente la fameuſe *Charlote-Catherine de la Tremouille*, femme de Henry de Bourbon Prince de Condé, de laquelle ſont deſcendus les Princes de Bourbon Condé & de Bourbon Conti. Elle mourut le 29. d'Août 1629. âgée de 61. ans. Voici l'Inſcription ou l'Epitaphe qui accompagne ſon tombeau:

ÆTERNÆ MEMORIÆ

Illuſtriſſimæ Carlotæ Catharinæ TRIMOLLIÆ, *Henrici Borbonii Condæi Principis conjugi, Henrici primarii è Regio ſtem-*

mate Principis matri, quæ fortunæ amplitudinem vicit animi magnitudine, varietatem conſtantia peræquavit, ea denique poſt ætatem pie ac laudabiliter exactam, apud Lutetiam Pariſiorum vivere deſiit ann. 1629. *Auguſti die* 29. *Imo cujus nullum deinceps exitum timeret vivendi initium habuit. Vixit an.* 61. *menſes* 3. *dies* 10.

De l'autre côté du chœur eſt une tombe plate où ont été inhumés *Jacques de Harlay*, Marquis de Breval & de Chanvalon, grand Ecuyer de François de France Duc d'Alençon qui le fit Meſtre de Camp du Regiment de ſes Gardes & de ſa Cavalerie Legere. Il fut auſſi Gouverneur de Sens, & nommé à l'Ordre du S. Eſprit en 1602. Il mourut le 3. d'Avril 1630. *Odette de Vaudetar*, femme d'Achilles de Harlay, Marquis de Breval & de Chanvalon, morte à Breval le 7. Décembre 1637. Le cœur de *Louis de Harlay*, Marquis de Chanvalon, Cornette des Chevaux Legers de la garde du Roi, mort le 10. Août de l'an 1674. des bleſſures qu'il avoit reçues la veille à la bataille de Senef, âgé de 26. ans, 2. mois & 2. jours.

Son corps fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Charleroy, & ſon cœur fut apporté dans celle des Filles de l'*Ave-Maria* de Paris, par les ſoins de François Bonaventure de Harlay, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Geneviéve de Fortia ſes pere & mere, le 10. Août 1675.

Dans une des chapelles de la nef ſont les tombeaux d'une mere & d'une fille qui étoient d'une naiſſance illuſtre, dont le mérite avoit néanmoins illuſtré la naiſſance. La mere ſe nommoit *Jeanne de Vivonne*, fille d'André de Vivonne, Seigneur de la Chaſtaignerée & Senêchal de Poitou, & l'un des Gouverneurs de François Dauphin, fils de François I. & femme de Claude de Clermont, Seigneur de Dampierre, après la mort duquel elle fut nommeé par le Roi Henry III. pour être Dame d'honneur de la Reine Louiſe de Lorraine ſa femme.

Cette Dame eſt ici repréſentée à genoux ſur un tombeau de marbre blanc au bas duquel eſt écrit :

Digitized by Google

D. O. M.

PIIS MANIBUS

ET ÆTERNÆ MEMORIÆ

Generoſiſſimæ & illuſtriſſimæ D. JANÆ VIVONEÆ *quæ Regia armoricæ Britanniæ Regulorum propagine & ſtemmate puro inſignita ut tanto natalium ſplendore clariſſima ita ſummis pietatis, caritatis, continentiæ, caſtitatis & munificentiæ virtutibus conſpicua fortiſſimi & illuſtriſſimi Equitis Claudii Claromontii Dampetræ conjugis dilectiſſimi jugali nexu Libitina ſoluto præcoci totos 38. orbitatis annos verè vidua lugens, mœrens clariſſimum jugalis tædæ pignus, fulgentiſſimum ævi jubar, gnatam Claudiam Catharinam Reziorum Duciſſam matri orbique unicam noſtro aluit, coluit, educavit, omnibuſque ingenii, corporis & fortunæ dotibus cumulavit, cumque tot pudoris, caſtitatis irruptæ fidei copulæ ſpecimina edidiſſet hanc famæ & virtutis ergo* Henricus III. *Francorum, & Poloniæ Rex Chriſtianiſſimus inter illuſtriſſimas caſtiſſimæ Reginæ Lodoicæ conjugis aſſidentes Heroinas primariam aſcivit, &*

Regii thalami tutelam ſummum fœminei muneris apicem demandavit, quo integro & fideliter geſto anniſque 68. tranſactis 7. Idus Aprilis 1583. tota Chriſtum ſpirans diem clauſit, inter oſcula, & amplexus mœſtiſſimæ, & luctuoſiſſimæ unicæ ſuæ Claromontiæ quæ pientiſſimæ gnata pientiſſima matri æternùm hærere hæres ſatagens hocce utrique non par monumentum.

P. P. S. S. D. D.

Dans la même Chapelle eſt un autre monument de jaſpe & de bronze, ſur lequel eſt une ſtatue de femme à genoux ſur une grande table de marbre noir, ſoûtenue par quatre colonnes auſſi de marbre. Au-deſſous on lit les inſcriptions ſuivantes :

Quod mortale fuit terreſtri conditur urna
Spiritus æthereas felicior incolit arces
Duxerit egregium licet alto à ſanguine nomen
Virtus rara genus meritis illuſtribus auxit.

Ces quatre vers latins qui ne valent pas grand-choſe, ſont rendus par autant de vers françois qui ne valent

pas mieux, & qui ſont gravés ſur un petit marbre qui eſt au-dedans de la Chapelle :

Tout ce qu'eut de mortel cette illuſtre Ducheſſe
Giſt deſſous ce tombeau, ſon ame eſt ſur les Cieux,
Qui de tant de vertus décora ſa nobleſſe,
Que ſa gloire enrichit l'honneur de ſes Ayeux.

Au-deſſous des vers latins on lit :

CLAUDIA CATHARINA
CLAROMONTIA

Retiorum Dux Heroïna cum quavis priſci ævi comparanda, pietate, pudicitia, ingenii elegantia, in litteratos eximio favore, in tenuiores benignitate, ac munificentia, erga omnes comitate inſignis; vetuſtiſſimæ gentis ſplendori etiam aliquid addi poſſe judicavit, ſi animum liberaliori doctrina ſupra ſexum excoleret eoque nomine Regibus ac Principibus, quorum plures arcta neceſſitudine contingebat, acceptiſſima fuit, ut qui eam ſæpius de rebus graviſſimis ac omnibus diſciplinis admirabili facundia diſſerentem libentiſſimè audirent; iis præſtantis

ingenii dotibus enituit præsertim cum Polonorum Legati Carolum IX. Henricum *novum Poloniæ Regem*, Catharinam *Reginam parentem latino sermone alloquerentur. Ipsi enim Principes usi sunt interprete Claromontia Legatis appositè respondente. Joanni Annebaldo Claudii illius famosi maris Præfecti filio primùm nupsit; quo pro patria, & Rege in prælio Druidensi fortiter dimicante occiso, cum Alberto Gondio Retiorum Duce Franciæ Pari, Equitum Tribunorum Principe, triremiumque Gallicarum generali ob prudentiam & animi magnitudinem de Gallia bene merito; 36. annos unanimi connubio vixit. Obiit Lutetiæ Paris. mense Februar. an. S. 1603. ætatis 60.*

HENRICUS GONDIUS *Retiorum Dux, ex Carolo Bellæ Insulæ Marchione filio Nepos aviæ pientissimæ*; Henricus *Parisiensis Episcopus*; Philippus Emanuel *Juniaci Comes, triremium Gallicarum Præfectus generalis*; Joannes *Divi Albini Abbas, filii matri suavissimæ mœrentes posuerunt.*

Cette Claude Catherine de Clermont, Ducheſſe de Retz, dont on vient

vient de lire l'Epitaphe, étoit une Dame de beaucoup d'eſprit, & qui poſſedoit en perfection les Langues ſçavantes. Ce fut elle qui répondit en latin pour la Reine Catherine de Medicis aux Ambaſſadeurs de Pologne qui apporterent au Duc d'Anjou le Decret d'élection à cette Couronne. Quoique cette Dame n'eut eu qu'un jour pour ſe préparer à répondre à ces Ambaſſadeurs, ſon diſcours remporta le prix, d'une commune voix, ſur ceux du Chancelier de Birague & du Comte de Chiverni qui avoient auſſi répondu, le premier pour le Roi Charles IX. & l'autre pour le Duc d'Anjou.

Sur l'un des piliers de la nef de cette Egliſe, eſt l'Epitaphe de *Robert Tiercelin, Chevalier, de l'illuſtre Maiſon de S. Bernard, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; Lieutenant de Monſieur le Grand-Maître de l'Artillerie en l'Arſenal de Paris & Iſle de France, après avoir fidelement ſervi quatre Rois, décedé au 73. an de ſon âge, a voulu être inhumé en cette chapelle, & honoré le Monaſtere de ſes bienfaits; il finit ſes jours en l'Arſenal le 28. Octobre* 1616.

En face du chœur, & attenant la grand-Grille, eſt une tribune de pierre de liais, au-deſſus de laquelle eſt un cartouche, avec cette inſcription en lettres d'or :

Le Corps entier de S. LEONCE, *Martyr, donné par Madame de Guenegaud en* 1709.

Dans le Chapitre des Religieuſes furent enterrés par permiſſion du Pape, *Mathieu Molé*, Garde des Sceaux de France, & *Renée Nicolaï*, ſa femme. Mathieu Molé s'étoit trouvé Premier Préſident du Parlement de Paris dans des tems très-difficiles, où il montra beaucoup de fermeté & de conduite ; auſſi a-t'on dit de lui qu'il joignoit aux qualités eſſentielles à un grand Magiſtrat, le courage du grand Guſtave, ou celui du grand Condé.

L'HÔTEL DE SENS.

Cette maiſon eſt ſituée dans la rue des Barrés, de même que celle que je viens de décrire, & a pris ſon nom des Archevêques de Sens, auſquels elle a appartenu & appartient encore aujourd'hui. J'ai dit ci-deſſus que

Digitized by Google

Charles V. avoit pris l'Hôtel de Sens pour agrandir l'Hôtel Royal de S. Paul, & qu'il avoit donné en échange l'*Hôtel d'Heſtomenil*. Les Archevêques de Sens ſe contenterent pendant aſſez longtems de cet Hôtel ; mais *Triſtan de Salazar*, un de leurs ſucceſſeurs, forma le deſſein d'en bâtir un plus magnifique ſur les ruines de l'ancien, & cela eſt exprimé par ces vers gravés en un endroit de cet Hôtel :

Diſruptas ſenio vili preſſaſque ruinâ,
In nova Triſtandus *condidit arte domos,*
Quem ſi fata diu linquant deducere vitam
Poſteritas celebrem dicet ubique virum.

Ce Prélat étoit fils d'un Capitaine Eſpagnol, qui avoit amené un ſecours conſidérable de troupes au Roi Charles VII. contre les Anglois. On dit que cet Archevêque avoit l'ame ſi guerriere, qu'il accompagnoit le Roi dans ſes expéditions militaires, armé de toutes piéces comme un Général d'armée. Il mourut le 11. Février 1518. & eut pour ſucceſſeur le Cardinal *du*

Prat, qui fit achever l'Hôtel que Salazar avoit commencé, & preſque fini. Ce bâtiment occupe un aſſez grand terrein, mais l'Architecture & les ornemens en ſont gothiques, & même d'un gothique lourd & vilain. Les Archevêques de Sens l'ont occupé pendant qu'ils ont été Métropolitains de Paris, mais à préſent ils le louent, & depuis un aſſez longtems il ſert à loger la Diligence de Lyon, & les Caroſſes d'Auvergne.

La rue des *Nonains-d'hierre*, que le Peuple nomme des *Nonandieres*, a pris ſon nom des Religieuſes de l'Abbaye d'Hierre qui y avoient un grand logis, qu'on nommoit la maiſon des Nonains-d'hierre, & qu'on a nommé depuis la maiſon de la Pie.

La rue de Joui a été ainſi nommée, à cauſe de l'Hôtel que l'Abbé de Joui y a eu pendant longtems, & qui n'a été aliéné qu'en 1658. par *Pierre de Bellievre*, Abbé Commendataire de cette Abbaye.

On remarque dans cette rue l'*Hôtel d'Aumont* qui eſt beau, & du deſſein de *François Manſard*. La façade qui regne ſur le Jardin, eſt ſur-tout d'une belle ordonnance. Sur un des

Digitized by Google

Plan de l'emplacement de l'ancien de Philippe
avec les Rues et ses Environs.

Rue Philippe
Rue Neuve
Rue Basse
Rue Haute
Rue Neuve
Rue Basse
Rue Haute
Rue Neuve
Rue Basse
Rue Haute

plafonds des appartemens, *le Brun* a peint l'Apothéoſe de Romulus, & ce tableau eſt un des meilleurs de cet habile Peintre. Dans le Jardin on voit une figure antique, & une *Venus* à demi couchée, qui eſt d'*Anguiere*.

L'*Hôtel de Fourci* eſt dans la même rue, & attenant celui d'Aumont. L'Architecture en eſt un peu gothique, mais il a été réparé de façon que les dedans en ſont bien pratiqués, & très-commodes.

XIII. *Le Quartier de Ste Avoye.*

LE Quartier de SAINTE-AVOYE, ou de la Verrerie eſt borné à l'Orient par la vieille rue du Temple excluſivement; au Septentrion par les rues des quatre-Fils & des vieilles Audriettes auſſi excluſivement; à l'Occident, par les rues de Sainte-Avoye & Bar-du-Bec incluſivement, depuis le coin de la rue des vieilles Audriettes, juſqu'à la rue de la Verrerie; & au Midi par les rues de la Verrerie, & de la Croix-blanche incluſivement, depuis le coin de la rue Bar-du-Bec, juſqu'à la vieille rue du Temple.

LE COUVENT ET L'EGLISE DE SAINTE CROIX DE LA BRETONNERIE.

Ces Religieux que S. Louis, dans les Lettres de fondation de leur Maiſon de Paris, appelle *Fratres de ſancta Cruce*, ont été inſtitués au commencement du treiziéme ſiécle par *Theodore de Celles*, Chanoine de Liege, qui ſe retira avec quelques-uns de ſes Compagnons à *Clair-lieu*, près d'Huy, entre Liege & Namur. Comme Hugues de Pierrepont Evêque de Liege en leur donnant l'Egliſe de S. Thibaud de Clair-lieu, ne les avoit dottés d'aucuns revenus, & qu'ils avoient renoncé à tout ce qu'ils poſſedoient, ils n'y vécurent d'abord que des aumônes des fideles, mais *Jean d'Appia*, qui ſucceda à Hugues de Pierrepont en l'Evêché de Liege, & pluſieurs perſonnes de piété firent de grands biens à ce Monaſtere qui eſt le chef lieu de cette Congrégation. Leur principale occupation étoit alors de méditer ſur la Paſſion & ſur la Croix de Jeſus-Chriſt, & c'eſt de là qu'ils furent appellés *Cruciferi*, *Cruce ſignati*, *Croiſiers*. Ils ſe conformerent pour

Rivers et Tardieu, 1818. 111 p. in-8. — Lettre à M. le comte Siméon, ancien Préfet de la Gironde, &c. Bordeaux, Pinard, 1818. 16 p. in-8.

Il a publié, en outre, un grand nombre de pièces de vers, parmi lesquelles on peut citer le Trop Heureux (G. Avril, Paris, 1818, in-8), et le Vieux Soldat (Bordeaux, Pinard, 1818, in-8), qui ont été réunies dans le recueil intitulé : Poésies de Jacques Delrieu, ancien Préfet de la Gironde, Paris, Ladvocat, 1824, 2 vol. in-8. Il a laissé, en outre, un grand nombre de pièces manuscrites. Voyez Biographie des Préfets, p. 82. — Quérard, la France littéraire, t. II, p. 453. — Barbier, Dictionnaire des ouvrages anonymes, 2e édit., t. II, p. 1107. — Rabbe, Biographie universelle, ancienne et moderne, t. XXVI, p. 1. — Biographie des hommes du jour, t. II, 2e partie, p. 1.

DELRIEU (Pierre-Antoine), né à Bordeaux, le 8 février 1787, fils du précédent, a publié : Mémoire pour Pierre-Antoine Delrieu, propriétaire, demeurant à Bordeaux, appelant, contre Jean-Baptiste Delrieu, son père, intimé, Bordeaux, Lawalle aîné, 1817. 16 p. in-4. — Mémoire pour Pierre-Antoine Delrieu, propriétaire, demeurant à Bordeaux, appelant, contre Jean-Baptiste Delrieu, son père, intimé, Bordeaux, Lawalle aîné, 1817. 16 p. in-4. — Mémoire pour Pierre-Antoine Delrieu, propriétaire, demeurant à Bordeaux, appelant, contre Jean-Baptiste Delrieu, son père, intimé, Bordeaux, Lawalle aîné, 1817. 16 p. in-4. — Mémoire pour Pierre-Antoine Delrieu, propriétaire, demeurant à Bordeaux, appelant, contre Jean-Baptiste Delrieu, son père, intimé, Bordeaux, Lawalle aîné, 1817. 16 p. in-4.

étoient entre les Religieux. Sur la Requête préſentée au Parlement pour cet effet, il permit aux Délégués le 9. d'Août de procéder à leur commiſſion, & leur enjoignit d'appeller avec eux les Prieurs des Celeſtins, des Chartreux, de S. Martin des Champs, & ſi beſoin étoit, Jean le Clerc, Chancelier & Chanoine de l'Egliſe d'Amiens, & Vice-Gérent du Conſervateur de ſainte Geneviéve. Ces Réformateurs donnerent une Sentence le 18. Septembre ſuivant, mais le Général de l'Ordre n'en fut pas content. Le Parlement la fit examiner, & ſur le raport qui lui en fut fait, ordonna qu'elle ſeroit exécutée ponctuellement nonobſtant toutes les oppoſitions & appellations; ſauf au Général de pouvoir donner le Vicariat Perpetuel au Prieur des Jacobins, en le joignant aux deux Délégués ci-deſſus nommés. En 1520. il y eut trois autres Vicaires nommés pour procéder à la même Réforme, l'Abbé de S. Victor, le Prieur de S. Martin des Champs & le Prieur des Celeſtins, auſquels le Parlement donna pour les aſſiſter, Nicole Brachet, Conſeiller. Quelques années après, les Religieux

de cette Maiſon obtinrent un autre Arrêt du Parlement, qui ordonna que le Général n'y pourroit faire la viſite que de trois en trois ans, qu'il termineroit chaque viſite en trois jours, & qu'il auroit deux aſſiſtans, pris d'entre les Prieurs de S. Germain des Prez, de S. Victor, de S. Martin des Champs, de S. Sauveur de Melun, des Celeſtins & des Jacobins de Paris, au choix des Religieux de la Maiſon. Sous le Regne de Louis XIII. le Cardinal de la Rochefoucaud ſaiſit l'occaſion de quelques dèſordres qui y étoient arrivés, & y introduiſit des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve, mais les Religieux de Sainte Croix eurent le crédit de faire ſortir de leur Monaſtere ces Réformateurs, & de les renvoyer à ſainte Geneviéve par ordre du Roi, le 13. d'Octobre de l'an 1641. Les Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie ſe réformerent alors d'eux-mêmes, & réſolurent de vivre régulierement ſelon la Regle de ſaint Auguſtin.

Leur Egliſe a été dédiée ſous le titre de l'Exaltation de la Sainte Croix.

Sur la principale Porte de l'Egliſe, eſt cette inſcription :

HÆC EST DOMUS DOMINI.

1689.

Cette date ſignifie apparemment que cette Porte a été rebâtie en 1689. mais elle eſt preſque d'auſſi mauvais goût que ſi elle étoit gothique.

L'Egliſe eſt gothique, mais aſſez grande, bien éclairée, & proprement tenue.

Le fameux *Barnabé Briſſon*, ſecond Préſident au Parlement de Paris, & un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, ayant été ſoupçonné par les ſeize de favoriſer le parti du Roi, ils ſe ſaiſirent de lui, de *Claude Larcher*, Conſeiller au Parlement, & de *Jean Tardif*, Conſeiller au Châtelet, & les firent pendre ſans autre forme de procès à une poutre de la Chambre du Conſeil du Châtelet. Cette abominable exécution fut faite le 15. de Novembre de l'an 1591. & le corps de Briſſon fut inhumé dans cette Egliſe. Quoiqu'on ſoit ſçavant, ce n'eſt pas dire qu'on ſoit ſans défauts. Un Hiſtorien Catholique * a accuſé Briſſon d'avarice & de cruauté, & ajoûte qu'on le ſoupçonna de n'avoir pas peu

* *Jean-Baptiſte le Grain.*

contribué à l'empriſonnement du Premier Préſident de Harlay pour avoir ſa place. Il raporte même une Epitaphe qu'on fit à Briſſon, & dont voici le commencement :

BARNABÆ BRISSONII
Præſidis maximi exangue cadaver
hic repoſtum eſt,
qui, dum vixit, pecuniam
Cruce *ſignatam adamavit,*
Crucem *adoravit*, Cruci *affixus eſt*,
& à Cruce * *cæteriſque*
cruenta pietate ferventibus,
in æde Crucis *ſepultus.*

* Procureur en Cour d'Egliſe, & l'un des ſeize.

Cette cruauté ne fut pas longtems impunie, car le Duc de Mayenne étant accouru à Paris, fit arrêter *Louchard*, *Anroux*, *Emonot* & *Ameline*, quatre des ſeize, & *Barthelemy*, qui n'en étoit pas, & les fit pendre publiquement dans la ſale baſſe du Louvre, le 4. de Décembre ſuivant.

Il y a au-deſſous de l'Egliſe ſeize cavaux qui ſervent de ſépulture à pluſieurs familles de la Ville.

La Maiſon eſt dans le goût moderne, & nouvellement bâtie. Dans le veſtibule qui conduit au Refectoir, eſt un lavoir, ou fontaine d'Archi-

tecture, en forme de demi coupole, dont les colonnes & tous les autres ornemens ſont de différens marbres, & de métail doré. Ce morceau eſt plus beau qu'il ne convient, & ſeroit mieux placé dans quelques Boſquets des Jardins de Verſailles, que dans une Maiſon Religieuſe. Le Refectoir eſt grand & propre, & n'a rien qui ſente le Monachiſme. Le Jardin n'eſt pas grand, mais il eſt propre, bien tourné, & bien fleuri. M. *de Gamaches*, Chanoine Régulier de cette Maiſon, eſt de l'Académie Royale des Sciences, & a ſçû allier les fleurs du bel eſprit avec la ſechereſſe de la Philoſophie & des Mathématiques.

La rue *des Billettes* finit, d'un côté dans celle de Sainte Croix de la Bretonnerie, & de l'autre dans celle de la Verrerie. On la nommoit en 1290. & longtems après, la rue des Jardins, *vicus Hortorum*. Quant au nom des Billettes qu'elle porte depuis longtems, il n'eſt pas aiſé d'en donner une étymologie un peu ſatisfaiſante. Le P. *du Breul* ſe mocque du Public, quand il dit que le nom de *Billettes* vient de la bile noire, *bilis atra*, d'un Juif qui demeuroit dans cette rue, &

qui fit mille outrages à une Hoſtie conſacrée. *Sauval* eſt porté à croire que ce nom tire ſon origine d'une eſpece de péage qu'on appelloit *Billette*, à cauſe d'un billot de bois qui étoit à la porte de la maiſon où il ſe payoit ; mais il ne compte pas abſolument ſur cette origine, & il a raiſon.

LE COUVENT DES BILLETTES.

Le Couvent des Carmes qui eſt dans cette rue, & qui en a pris le nom, eſt ſitué à l'endroit où étoit autrefois la maiſon d'un Juif nommé *Jonathas*, ou *le bon Juif.* Une pauvre femme lui ayant donné en gage le meilleur de ſes habits pour trente ſols pariſis qu'il lui avoit prêtés, & ne ſe trouvant pas en état de les lui payer, elle le pria inſtamment de vouloir bien lui prêter ledit habit pendant les Fêtes de Pâques, mais le Juif fut inflexible, à moins qu'elle ne voulut lui promettre de lui apporter l'Hoſtie qu'elle recevroit à la Communion, auquel cas il lui promit non ſeulement de lui rendre ſon habit, mais encore de la tenir quitte de l'argent qu'il lui avoit prêté. Cette malheureuſe s'en alla à S. Merry, où s'étant appro-

chée de la ſainte Table, & y ayant reçu la Communion, elle ſe retira auſſitôt, & ayant mis la ſainte Hoſtie dans un mouchoir, l'alla livrer au Juif. Ce perfide n'eut pas plûtôt l'Hoſtie en ſa diſpoſition, qu'il la mit ſur un coffre, & ayant pris un Ganif, la perça de pluſieurs coups, & l'on dit qu'auſſitôt il en découla du ſang en abondance. Il fut étonné de ce miracle ſans en être converti, & appella ſa femme, nommée *Belatine*, un fils & une fille qu'ils avoient, pour les en rendre témoins. Cet endurci continua encore ſes impies expériences, & après avoir pris un cloud & un marteau, il perça de pluſieurs coups la ſainte Hoſtie, & dans l'inſtant le ſang recommença à couler; puis il l'attacha, & lui déchargea des coups de fouet, comme avoient fait autrefois les Juifs ſur le Corps paſſible de Jeſus-Chriſt. *Belatine* fut ſi frappée de ce qu'elle voyoit, qu'elle ne put s'empêcher de lui reprocher ſon incrédulité & ſon impiété; mais non, il reprit encore cette Hoſtie miraculeuſe, & la jetta dans un grand feu; mais la voyant voltiger au-deſſus des flâmes ſans qu'elle en fut endommagée, il

prit un couteau, & fit des efforts inutiles pour la mettre en piéces. Pour n'oublier aucun des tourmens que Jeſus-Chriſt avoit ſoufferts en ſa premiere Paſſion, il attacha cette Hoſtie, & la perça d'un coup de lance qui fit encore ruiſſeler le ſang. Enfin pour dernier trait de rage, il la jetta dans une chaudiere remplie d'eau bouillante qui changea de couleur, & devint rouge comme du ſang, pendant que l'Hoſtie s'élevant au-deſſus de la chaudiere, parut viſiblement être le Corps de Jeſus-Chriſt crucifié. Son fils étant ſorti dans le tems que les cloches appelloient le Peuple à la grand-Meſſe, ayant rencontré des enfans de ſa connoiſſance qui alloient à l'Egliſe, il leur dit que c'étoit en vain qu'ils y alloient, puiſque ſon pere avoit ce matin ſi maltraité leur Dieu, qu'il l'avoit fait mourir. Une bonne femme entendant ce diſcours, prit une jatte de bois, & courut à la maiſon du Juif ſous prétexte d'y aller querir du feu, & s'étant approchée de l'atre, vit voltiger la ſainte Hoſtie qui vint ſe repoſer dans le petit vaiſſeau qu'elle tenoit. Elle la reçut avec tout le reſpect poſſible, & la porta au Curé de ſaint

Jean en Gréve, où elle eſt encore actuellement. Au premier bruit de ce miracle, tout Paris accourut à la maiſon du Juif & à l'Egliſe de S. Jean en Gréve. On ſe ſaiſit de ce Juif, on le mena en priſon, comme auſſi ſa femme & ſes enfans, & ſon procès ayant été inſtruit, il fut brûlé vif. Sa femme qui n'avoit point eu de part à ſes impiétés, & qui même avoit été touchée des miracles réiterés que Dieu avoit opérés en ſa préſence, fut baptiſée avec ſes deux enfans.

La maiſon & les autres biens de cet abominable Juif, furent confiſqués au profit du Roi Philippe le Bel, & ce Prince donna une partie de cette maiſon à *Reignier Flaminge*, Bourgeois de Paris, qui y fit bâtir une Chapelle qui fut nommée *la Chapelle des Miracles.* Le même Prince voulant contribuer à l'agrandiſſement de cette Chapelle, & que le Service Divin s'y fit avec plus de régularité & de ſolemnité, donna l'an 1299. l'autre partie de la maiſon du Juif aux *Freres de la Charité de Nôtre-Dame*, qui en 1286. avoient été inſtitués par *Guy de Joinville*, pour deſſervir l'Hôpital qu'il avoit fondé à *Boucheromont* dans le

Quare, si de Terra fiat, &c. Ita Pacius ad Horatium. Sic Virgilius: Et Figura magna modelli tum, &c. Et Ovidius: Ut de Cera fingitur. Et Plautus: Quasi de Cera fictum. Et Terentius: Quasi de Cera ductum. Et Cicero: Quasi de Cera expressum

Communauté du chef de Guy de Joinville, & du leur, ſans l'approbation du Saint Siége, ce qui eſt défendu par les Canons, mais le Pape Clément VI. par ſa Bulle datée d'Avignon, & du 27. Août de l'an 1346. leur donna l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encourues; & par une autre Bulle datée du même lieu & de l'an 1347. leur ordonna de quitter leur ancien habit & leurs anciens ſtatuts pour prendre la Regle de S. Auguſtin, & l'habit qu'elle preſcrit. Le Couvent des Billettes devint pour lors un Prieuré Conventuel de l'Ordre de S. Auguſtin, ſous l'autorité d'un Général qui réſidoit originairement à Boucheromont. La régularité des mœurs, & la piété de ces Freres de la Charité, leur acquirent l'eſtime du Public.

L'an 1408. la rue des Jardins avoit tellement changé de face, que le Couvent & l'Egliſe des Billettes étoient comme enterrés, & que les Religieux qui l'occupoient furent obligés de bâtir non ſeulement de nouveaux Cloîtres, mais auſſi une nouvelle Egliſe. L'ancienne devint pour lors ſouterraine, & ſert de Cimetie-

Digitized by Google

re aux Religieux & aux Bienfaicteurs du Couvent. Malgré tous les changemens, la Chapelle *du Miracle* a toujours été conſervée, & l'on voit auprès, des reſtes des anciens Cloîtres. Les armes de France qu'on remarque aux voûtes du Cloître, ſont des preuves de la protection que nos Rois ont accordé à cette Maiſon. L'Univerſité de Paris lui donna auſſi des marques de ſon eſtime, car elle lui accorda droit de Collége, & par là ſes Religieux en devinrent membres & ſuppôts. Dans la ſuite des tems les Freres de la Charité de Nôtre-Dame déchurent tellement de l'eſtime & de la réputation qu'ils s'étoient acquiſe, qu'au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle on entreprit de le réformer, mais le petit nombre des Religieux, qui n'étoit pour lors que de quarante dans tous les Couvents de l'Ordre, leur indocilité, leur diviſion, & la ruine du temporel de leurs Maiſons, rendirent inutile ce pieux deſſein, & firent qu'on prit le ſeul parti qu'il y eut à prendre, qui étoit de laiſſer éteindre cet Ordre, & de permettre à ſes membres infortunés de traiter

avec differens Ordres Religieux pour s'aſſurer du pain & le néceſſaire à la vie. En cet état ceux des Billettes traiterent de leur Couvent avec les Peres Feuillans qui avoient deſſein d'y établir leur Noviciat, mais ſur ce qu'on donna à ces derniers deux jardins ou emplacemens dans la rue d'Enfer, au Faubourg S. Michel, ils trouvèrent cette ſituation plus convenable, & renoncerent aux droits qu'ils venoient d'acquerir ſur le Couvent des Billettes. Les Carmes Réformés de l'Obſervance de Rennes en la Province de Tours, qui cherchoient depuis longtems à s'établir à Paris ſaiſirent cette occaſion, & le 24. de Juillet de l'an 1631. il fut paſſé un contrat entre le P. *Leon de S. Jean*, ſtipulant pour toute la Congrégation deſdits Carmes Réformés, & les Religieux de l'Ordre de la Charité dits des Billettes, par lequel ces derniers cederent aux Religieux Carmes de ladite Congrégation, *l'Egliſe, Prieuré*, & *Monaſtere appellé des Billettes*, enſemble *tous les biens meubles & immeubles appartenans audit Prieuré*; & comme ces Religieux Billettes reconnurent avoir auparavant traité

avec les Peres Feuillans pour leurdite Maiſon, ils s'obligerent de raporter & bailler auſdits Peres Carmes le déſiſtement des Peres Feuillans en bonne & due forme. Les Peres Carmes de leur côté s'obligerent de faire & célébrer le Divin Service en ladite Egliſe; d'acquitter & faire les charges & fondations dont leſdits Religieux Billettes étoient tenus & obligés; de payer & acquitter toutes les dettes faites & créées par ledit Couvent & Religieux Billettes. Demeurans leſdits Billettes, ſi bon leur ſembloit, en leurdit Couvent où ils devoient être logés, nourris, traités, chauffés, blanchis & ſoignés audit Couvent tant en ſanté qu'en maladie, aux dépens deſdits Peres Carmes, qui outre leſdites choſes, s'obligerent de payer annuellement à chacun deſdits Religieux Billettes la ſomme de cent livres pour leur veſtiaire, & au Prieur celle de deux cens livres. Ce contrat fut confirmé par une Bulle du Pape Urbain VIII. par des Lettres Patentes du Roi Louis XIII. & par Jean-François de Gondy, Archevêque de Paris, dont l'Official mit leſdits Peres Carmes en poſſeſſion le 27. Juillet 1633.

après toutes les formalités requiſes ; & après pluſieurs Arrêts du Parlement.

Sur la grand-porte de l'Egliſe, en dehors, eſt peinte en lettres gothiques noires ſur un fond blanc cette inſcription :

Ici eſt l'Egliſe & Monaſtere aux Freres de l'Ordre de la Charité de Nôtre-Dame, fondée en l'honneur & reverence du Saint-Sacrement de l'Autel, où le précieux ſang miraculeux de la ſainte Hoſtie a été répandu.

Sur l'entrée de la Chapelle du Miracle, qu'on a toujours conſervée, & dans laquelle on deſcend par un eſcalier entouré d'une baluſtrade, on liſoit encore en 1685. une inſcription dont voici les termes :

Ci-deſſous le Juif fit bouillir
la SAINTE HOSTIE.

Mais comme depuis quelque tems on a couvert une partie de cette Chapelle ſouterraine par une eſpece de tambour de bois, on a mis en la place de cette ancienne inſcription celle qui ſuit :

Digitized by Google

Cette Chapelle eſt le lieu où un Juif outragea la SAINTE HOSTIE.

L'on voit encore dans cette Egliſe le Ganif dont le Juif ſe ſervit pour percer la ſainte Hoſtie, comme auſſi l'Ecuelle ou Jatte de bois ſur laquelle la ſainte Hoſtie vint ſe repoſer. L'un & l'autre ſont enchaſſés dans des Reliquaires d'argent qui ſont des ſtatues de Saints qui tiennent dans leurs mains les figures des inſtrumens qui y ſont enchaſſés & qu'on expoſe aſſez ſouvent ſur le Maître-Autel.

Papire Maſſon, Ecrivain eſtimé, & qui a beaucoup écrit ſur nôtre Hiſtoire, étoit ſi perſuadé du Miracle que Dieu avoit operé en cet endroit, à l'occaſion de la ſainte Hoſtie, que par dévotion au Saint Sacrement de l'Autel, il voulut être inhumé dans cette Egliſe. Voici ſon Epitaphe ainſi qu'elle eſt écrite ſur une tombe plate :

PAPIRIUS MASSONUS
Forenſis,
in Senatu Pariſienſi Advocatus,
in hoc loco jacet,
quem ſibi longe ante obitum elegerat.
Requieſcat in pace.

Sur un marbre noir attaché au pilier qui eſt vis-à-vis cette tombe on lit :

MALLEOLO ET CELTE INCISUM
MARMOR AIT,

Si Sepulchra ſunt domus mortuorum,
PAPIRIUS MASSONUS
Annalium Scriptor in hac domo quieſcit;
de quo alii fortaſſe aliquid,
ipſe de ſe nihil,
niſi quod olim qui hæc legerit illum
vidiſſe cupiet.

Hoc Epitaphium JOANNES MASSONUS
Eccleſiæ Bajocenſis in Lugdunenſi
ſecunda Archidiaconus,
ex autographo fratris, poni curavit.
Beata requie fruatur.

Papire Maſſon étoit de S. Germain-Laval en Forès, & avoit changé ſon nom de *Jean*, en celui de Papire. Il fut Jeſuite, & puis Avocat au Parlement de Paris. Il mourut au mois de Janvier de l'an 1611. âgé d'environ ſoixante-ſept ans.

Ce fut auſſi par dévotion au Sacrement de l'Euchariſtie, que *François Eudes de Mezeray*, un de nos plus fideles

fideles Hiſtoriens, ordonna que ſon cœur fut inhumé dans une des Chapelles de cette Egliſe où l'on lit cette inſcription :

D. O. M.

Cy-devant repoſe le cœur de François Eudes, de MEZERAY, *Hiſtoriographe de France, Secretaire perpetuel de l'Académie Françoiſe.*

Ce cœur après ſa foy vive en Jeſus-Chriſt, n'eut rien de plus cher que l'amour de ſa patrie. Il fut conſtant ami des bons, & ennemi irreconciliable des méchans. Ses écrits rendront témoignage à la poſtérité de l'excellence & de la liberté de ſon eſprit, amateur de la vérité, incapable de flaterie, qui ſans aucune affection de plaire, s'étoit uniquement propoſé de ſervir à l'utilité publique. Il ceſſa de reſpirer le 10. *Juillet* 1683.

Avant de quitter les Carmes des Billettes, je dois remarquer que le Prieuré de S. Nicolas des Baſſes Loges près de Fontainebleau leur fut auſſi cédé par les Religieux de la Charité de Nôtre-Dame, comme une dépendance du Couvent des Billettes.

LES BLANCS MANTEAUX.

Ce Monaſtere fut établi en 1258. par des Religieux Mendians venus de Marſeille où leur Ordre avoit commencé, ſous le titre de *Serfs de la Vierge Marie*, & ſous la Regle de S. Auguſtin ; mais parce qu'ils portoient des manteaux blancs, le Peuple les nomma *Blancs Manteaux*, & ce nom eſt reſté à leur Monaſtere de Paris, & à la rue dans laquelle il eſt ſitué. Ils étoient différens de ceux qu'on nomme *Servites*, dont les manteaux ſont noirs. Amauri de la Roche, Maître du Temple, permit à ces Religieux d'avoir en ce lieu un Cimetiere, une Chapelle & un Couvent, ſi l'Evêque de Paris le trouvoit bon, & du conſentement du Curé de S. Jean en Gréve dans la Paroiſſe duquel ils s'établirent. Ces bâtimens furent élevés des aumônes de pluſieurs Particuliers qui donnerent de quoi acheter l'emplacement, & de quoi bâtir ; cependant S. Louis en eſt regardé comme le principal Fondateur, parce qu'il donna quarante ſols de rente à la Maiſon des Chevaliers du Temple de Paris, en dédommagement des droits de cen-

Digitized by Google

ſive qu'elle avoit ſur le lieu où fut bâti ce nouveau Monaſtere. Cet Ordre de Serfs de la Vierge Marie dura fort peu de tems; car dans le ſecond Concile de Lyon en 1274. le Pape Grégoire X. ſupprima tous les Ordres Mendians établis depuis le Concile de Latran tenu ſous Innocent II. à l'exception des quatre Ordres célébres des Freres Prêcheurs, des Mineurs, des Carmes & des Auguſtins. Pour lors le Roi Philippe le Bel donna le Monaſtere des Blancs Manteaux aux Guillemites qui avoient été inſtitués par un *ſaint Guillaume*, Solitaire, qui après avoir pratiqué la retraite dans pluſieurs ſolitudes de Toſcane, ſe fixa dans un lieu nommé *Malavalle*, dans le territoire de Sienne, d'où ſes diſciples ſe répandirent en Italie, en Allemagne, en France, &c. Il y en avoit déja d'établis aux Macabées de Montrouge près de Paris, & ce fut à ceux-là que Philippe le Bel donna le Monaſtere des Blancs Manteaux. Le Pape Boniface VIII. par ſa Bulle du 18. Juillet 1297. datée de Civita-Vecchia, permit aux Hermites de S. Guillaume de Montrouge d'aller s'établir dans le Monaſtere des Blancs Manteaux.

Le Monaſtere des Guillemites ſe trouvant trop ſerré par les murs de la Ville, ils ſupplierent le Roi Philippe de Valois de leur permettre de percer le mur, & d'y faire une porte, tant pour la commodité du peuple qui viendroit plus aiſément entendre le Service Divin dans leur Egliſe, que pour jouir plus librement des maiſons qu'ils avoient au-delà du mur. Le Roi leur accorda leur demande, & leur permit de percer le mur, & d'y mettre une porte ou *Huiſſerie*, par ſes Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1334. Ces Religieux demanderent encore au Roi en 1336. une tour, & une quantité des anciens murs de la Ville, montant à trente-neuf toiſes deux pieds, ce que le Roi leur accorda auſſi, à condition de payer chaque année quatre livres dix ſols huit deniers pariſis de rente, avec huit ſols ſix deniers pariſis de fonds de terre; mais les principaux Fondateurs de ce Monaſtere ont été *Antoine Robert*, l'un des quatre Notaires-Secretaires du Roi, & Greffier Criminel, & *Marguerite d'Orſay*, ſa femme, qui en 1521. donnerent aux Blancs Manteaux leur terre & ſeigneurie du *Pleſ-*

ſis-Gaſſot, à quatre lieues de Paris, afin de mettre ces Religieux à couvert de la néceſſité de mendier. Malgré ce ſecours, leur Communauté étoit peu nombreuſe & languiſſante, lorſque le 3. de Septembre 1618. elle prit la réſolution d'embraſſer la Réforme qui avoit commencé à *S. Vanne* en Lorraine, & qui ſe répandit avec beaucoup de rapidité dans les Provinces de France. Elle députa *Jean Goyer*, ſon Prieur, & *Maurice de Vaubicour*, un de leurs confreres, pour aller au College de Cluni trouver Dom *Martin Teſnier*, Prieur de S. Faron de Meaux, pour le prier d'accepter leur Maiſon, & de l'unir pour toujours à la Congrégation Françoiſe des Benedictins Réformés, ſelon la Réforme des Benedictins de S. Vanne de Verdun. D. Martin Teſnier accepta la propoſition, & ſe tranſporta le même jour au Monaſtere des Blancs Manteaux, où le Prieur rendit compte à ſa Communauté de ce dont il étoit convenu avec Martin Teſnier, & pria ſes Religieux de dire publiquement s'ils approuvoient ce qu'il avoit fait, & de le ſigner. Tous approuverent le Traité, & le ſignerent, ce que firent auſſi les

deux Prieurs. La Communauté des Blancs Manteaux n'étoit pour lors compoſée que du Prieur, de ſix Profès, & de deux Novices. *Henry de Gondy*, Cardinal de Retz, & Evêque de Paris, introduiſit lui-même les Benedictins Réformés dans ce Monaſtere, deux jours après le Traité. Le Général des Guillemites qui demeuroit à Liége, réclama contre cette Réforme qui s'étoit faite dans un de ſes Monaſteres ſans ſon conſentement, mais on n'eut aucun égard à ſes plaintes, ni à ſes proteſtations. Le Roi Louis XIII. approuva cette union par ſes Lettres Patentes du 29. Novembre de la même année, leſquelles n'ayant pas été enregiſtrées au Parlement dans le tems preſcrit, ce même Prince accorda des Lettres de ſurannation, adreſſées au Parlement & en date du 22. Février 1622. pour y faire enregiſtrer les précédentes. C'eſt dans ces Lettres de ſurannation qu'on donna pour la premiere fois le nom de *Congrégation de S. Maur* aux Benedictins Réformés de France, dénomination qui leur eſt toujours demeurée depuis.

Le Monaſtere des Blancs Manteaux

a changé de face, ayant été rebâti en 1685. le Chancelier le Tellier, & Eliſabeth Turpin ſa femme, poſerent la premiere pierre le 26. d'Avril, & firent préſent de mille écus.

L'Egliſe eſt belle, & a été bâtie à côté de l'ancienne, ſur l'emplacement de laquelle on a fait le Jardin. *Jerôme de Hacqueville*, Premier Préſident du Parlement de Paris, décédé le 4. Novembre 1628. fut enterré dans l'ancienne Egliſe de ce Couvent, comme l'avoient été les entrailles de *Catherine de Bourbon*, fille de Charles de Bourbon, premier Duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon, Abbeſſe de Nôtre-Dame de Soiſſons, laquelle mourut à Paris en l'Hôtel de Guiſe l'an 1594.

La famille *des Mallons* a ſa ſepulture dans un caveau de cette Egliſe, comme deſcendans de la fille unique d'Antoine Robert, & de Marguerite d'Orſay, deſquels j'ai parlé ci-deſſus comme des principaux Bienfaicteurs de cette Maiſon. Il y a auſſi un caveau pour la famille des Brularts.

La nouvelle Egliſe eſt ornée d'un beau monument de marbre blanc, qui a été ſculpté par *Simon Maziere*

en 1719. & érigé à la mémoire de *Jean le Camus*, Lieutenant Civil, mort le 28. de Juillet, & inhumé ici le 30. du même mois de l'an 1710.

Sur un des panaux de ce mauſolée eſt gravée en lettres d'or l'Epitaphe ſuivante.

D. O. M.

IN EXPECTATIONE JUDICII,

HIC JACET

Integerrimus dum viveret Judex

JOANNES LE CAMUS

primùm in ſanctiore Regis Conſilio
Libellorum ſuplicum Magiſter,
mox Regius Arvernorum Provinciæ
Præfectus
demum Prætor Urbanus Pariſienſis
quo nomine jus dixit civibus
annis ad quadraginta
duos habuit fratres clariſſimos
alterum Epiſcop. & Principem
Gratianop. S. R. E. Cardinalem,
alterum ſuprem. Pariſ. ſubſidiorum
curiæ Principem.
Clariſſimus ipſe, & neutri impar
maximum ſui deſiderium reliquit
V. Kal. Auguſti M. DCCX. *ætatis* LXXIV.

In hac æde ſacra ubi corpus ſuum condi voluit monumentum
conjugi cariſſimo, & ſibi
MARIA CATHARINA DU JARDIN
P. C.

La rue des Blancs Manteaux a pris ſon nom, de même que le Couvent, de la couleur du manteau des Serviteurs de la Vierge Marie, car, ſelon *Sauval*, en 1268. elle ſe nommoit la rue de *la petite Parcheminerie*, depuis, la rue de *la vieille Parcheminerie*, la rue de *la Parcheminerie*, & la rue des *Parcheminiers*. Tous ces noms différens ſont rappellés dans des Chartes du Tréſor du Temple, des années 1440. 1480. & 1492.

La rue Sainte-Avoye a pris ſon nom d'un Couvent de Filles, dont la Chapelle eſt ſous l'invocation de la Bienheureuſe Avoye, *Hadvigis*, qui vivoit vers l'an 1198. & qui étoit Prieure de *Méére*, de l'Ordre des Prémontrés dans le Diocèſe de Cologne.

Le Couvent de *Sainte-Avoye* eſt donc dans la rue à laquelle il a donné le nom. On voit par un acte de l'Official de Paris de l'an 1283. que *Jean Suivant*, Chevecier de S. Merri,

& une Veuve nommée *Conſtance de S. Jacques*, y avoient fait bâtir à frais communs une maiſon en faveur de quarante Veuves, ſous la direction du Chevecier de S. Merri. Dans la ſuite on y mit auſſi des Béguines, & il y en avoit encore quelques-unes lorſqu'on y mit des Urſulines, ſuivant un Concordat paſſé entre les Béguines de la Maiſon de ſainte Avoye, les Urſulines, & le Curé ou Chevecier de S. Merri, Patron & Fondateur de cette Maiſon. Le 31. Janvier de l'an 1622. ce Concordat fut approuvé par *Henry de Gondy*, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & confirmé par Lettres Patentes du Roi du mois de Février de l'an 1623. vérifiées au Parlement le même mois.

On voit dans cette rue une fontaine ſur laquelle eſt cette inſcription de Santeul :

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno
De patrum patriæ munere, juſſa venit.
1687.

Imitation.

Qu'on ne trouve jamais cette ſource tarie,

Obeiſſez, Nymphe, exactement :
Votre gloire par-là ne ſera point flétrie,
Ceux qui vous font un tel commandement,
Sont les Peres de la Patrie.

Boſquillon.

L'*Hôtel de Meſmes* eſt dans la rue Sainte-Avoye, & occupe un grand emplacement, puiſqu'il s'étend juſqu'à la rue du Chaume & à celle de Braque. C'étoit autrefois l'Hôtel de *Montmorency* que le Connêtable Anne, & Magdeleine de Savoye, ſa femme, donnerent à François de Montmorency, Maréchal de France, leur fils aîné. Le Roi Henry II. y a demeuré quelquefois, des Princes & des Ambaſſadeurs y ont auſſi logé quelques jours. Le Connêtable Anne de Montmorency dont je viens de parler, ayant été bleſſé à mort dans la bataille de S. Denys d'un coup de piſtolet dans les reins, le 9. de Novembre 1567. fut apporté dans cet Hôtel où il mourut le troiſiéme jour d'après la Bataille âgé de 74. ans. C'eſt encore dans cet Hôtel que fut faite la nôce de Jean-Louis de Nogaret, Duc

d'Eſpernon, avec Marguerite de Foix, Comteſſe de Candale & d'Aſtarac, à laquelle Henry III. aſſiſta & y témoigna tant de joye qu'il y danſa, ayant ſon gros chapelet à la ceinture. Cet Hôtel paſſa enſuite à Meſſieurs de Meſmes, & *Jean-Antoine de Meſmes*, mort Premier Préſident du Parlement de Paris, l'a occupé juſqu'en 1712. que de Préſident à Mortier, ayant été nommé Premier Préſident du Parlement, il le quitta pour aller demeurer au Palais. Ce Magiſtrat y avoit fait faire de grandes réparations ſur les deſſeins de *Bullet*, & enſuite ſur ceux de *Boffrand*. De nos jours nous l'avons vû ſervir a un uſage que ſes anciens maîtres auroient très-certainement déſaprouvé; car c'eſt ici que *Jean Law* établit d'abord les Bureaux de *la Banque générale*, qui a cauſé la ruine de tant de familles.

L'*Hôtel de Beauvillier* eſt de l'autre côté de la rue, & fut bâti pour Claude de Meſmes, *Comte d'Avaux*, célébre par ſes Négociations & par ſes Ambaſſades, mort le 29. Novembre 1650. Cet Hôtel fut dans la ſuite vendu à *Paul de Beauvillier*, Duc de S. Aignan, Pair de France, Premier

Gentilhomme de la Chambre du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, Chef du Conſeil Royal des Finances, Grand d'Eſpagne, &c. mort dans ſa maiſon de Vaucreſſon, près de Verſailles, le 31. d'Août 1714. âgé de ſoixante-ſix ans. Cette maiſon qui eſt d'une grande & magnifique apparence, a été bâtie ſur les deſſeins de *Pierre le Muet*. Les quatre faces du bâtiment ſont décorées de grands pilaſtres, qui s'élevent depuis le rez de chauſſée, juſqu'au comble. La cour a douze toiſes de largeur ſur ſeize de profondeur, & l'eſcalier eſt d'une coupe hardie. Les Connoiſſeurs trouvent que la décoration eſt trop grande pour la petiteſſe du bâtiment. D'ailleurs la corniche du corps de logis & des pavillons a été briſée, & n'eſt point unie comme celle des aîles : défaut conſiderable dans lequel l'Architecte n'eſt tombé que par économie, & nullement par ignorance. Cet Hôtel a été occupé par la Ducheſſe de Beauvillier, veuve du Seigneur dont je viens de parler.

La rue de Bracque va de la rue Sainte-Avoye à la rue du Chaume. On la nommoit autrefois la rue *des Bouchers*,

Digitized by Google

la rue *aux Bouchers*, & la rue *aux Bouchers du Temple*, à cauſe d'une Boucherie que les Templiers avoient établie en cet endroit, comme faiſant partie de leur territoire. Elle a pris le nom de *Bracque* qu'elle porte encore aujourd'hui, d'un Hôpital & d'une Chapelle qu'*Arnoul Bracque*, Bourgeois de Paris, fonda, & d'un Hôtel que *Nicolas Bracque*, ſon fils, & Maître d'Hôtel du Roi Charles V. fit bâtir dans la rue du Chaume. La fortune enrichit & éleva tellement ce *Nicolas Bracque*, qu'il donna ſon nom à une partie de ce Quartier, car il y avoit l'*Hôpital de Bracque*, l'*Hôtel de Bracque*, *la Fontaine de Bracque*, *la Porte de Bracque*, *le jeu de Paulme de Bracque* qui étoit dans la rue du Temple, &c. De tous ces lieux, il n'y a que la rue qui ait retenu le nom de *Bracque.* *

* Sauval.

La rue du Chaume, la rue du *grand Chantier*, & celle des *Enfans Rouges*, ne compoſoient autrefois qu'une ſeule rue, qu'on appelloit la rue *du Chantier du Temple*, à cauſe que les Templiers y avoient un chantier, au coin de la rue du Chaume, & de celle des quatre Fils. Dans la ſuite on la par-

tagea en trois rues, & dès l'an 1291. on la nommoit la *rue du Chaume*, depuis la rue des quatre Fils, juſqu'à celle des Blancs Manteaux. Après que Philippe le Bel eut permis au Maître du Temple d'y faire une porte de Ville, on l'appella tantôt la rue de la Porte neuve, & tantôt la rue de la Porte du Chaume. Dès qu'on eut abbatu cette porte, elle reprit ſon nom de la rue du Chaume, & quelquefois même on la nommoit la rue du *Viel-Bracque*, parce qu'elle paſſoit devant la Chapelle de Bracque dont je vais parler.

L'EGLISE ET COUVENT DE LA MERCI.

Cette Egliſe & ce Couvent ſont ſitués dans la rue du Chaume, & ont été bâtis ſur l'emplacement qu'occupoient un Hôpital & une Chapelle fondés en 1348. par *Arnoul Bracque*, & deſſervis par quatre Chapelains. La Reine Marie de Medicis fit demander cet Hôpital & cette Chapelle en 1613. à *François Bracque*, Seigneur du Lüat, pour y établir des Religieux de la Merci ou de Nôtre-Dame de la Rédemption des Captifs.

François Bracque y consentit, & céda à la Reine le droit de patronage qu'il avoit sur ces lieux, se réservant seulement pour lui & pour les siens le droit de sépulture dans ladite Chapelle. Les Religieux de la Merci furent aussitôt mis en possession de cette maison, à la charge que le Commandeur ou Superieur de ce Couvent présentera un cierge à la Reine regnante, tous les ans le jour de la Chandeleur. L'Eglise & le Couvent ont été bâtis tout à neuf sur les desseins de *Cottard*. L'Eglise est assez propre, & le Maître-Autel est décoré des statues de S. *Pierre Nolasque* & de S. *Raymond*, lesquelles sont des chefs-d'œuvres de *Michel Anguiere*, Sculpteur habile.

Brice dit qu'on voit dans cette Eglise le tombeau de la famille de Bracque, & cela est vrai, mais quand il ajoûte qu'on y voit celui du Maréchal de *Thémines*, il se trompe assurément. Ce tombeau se réduit à un cartouche de marbre attaché à un des piliers de la nef, du côté de l'Epitre, sur lequel est gravée une inscription qui nous apprend que le cœur de Charles de Themines, Sei-

gneur de Lauzieres, & celui de Pons-Charles, Marquis de Themines ſon fils, ont été inhumés ici par les ſoins d'*Anne Habert de Montmor*, veuve de Charles qui étoit fils du Maréchal de Themines, & qui fut tué du vivant de ſon pere devant Monheur le 11. Décembre 1621. & mere de Pons-Charles qui fut tué au ſiége de Mardick l'an 1646. âgé de vingt-ſix ans. Voici l'inſcription qu'on lit ici :

A. † Ω.

Heic condita ſunt corda Caroli, & Pontii Caroli ejus filii Marchionum & Dom. de Thémines, de Lauſieres, de Gourdon & Cadurc. Provin. & Reg. copiis per Gallias Præfectorum quorum ille Pontii Marchi. de Thémines, & Franciæ Mareſcalli, Armoricæque Provinciæ Rectoris, parentis ſui virtutis bellicæ, fideïque erga Regem heres, dum Monhurium Aquitaniæ expugnat pro religione majorum cæſus. Occubuit XII. *Kal. Jan. Ann.* M. DC XXI. *Ætat.* XXVII. *Hic ab utroque non degener in obſidione Mardiccii Morinorum pro patria dimicans cecidit eid. Aug. Ann.* M. DC XLVI. *Ætat.* XXVI.

Vivent corda eorum in ſæculum ſæculi.
Pſal. 21. verſ. 27.

Triſtes reliquiæ Heroum ! victricia quondam
Heic patris & nati condita corda jacent
O Patria! o pietas! utrique optate quietem
Quam peperit vobis ſanguine uterque.
Anna Haberta MOMMORIA
Carolo *conjugi optimo* ,
& Pontio Carolo *fil. cariſſimo*
pientiſſ. mœrens poſuit.

La grand-porte de la Maiſon eſt à côté de celle de l'Egliſe , & a été nouvellement bâtie ſur un deſſein d'aſſez bon goût. Dans l'attique eſt un cartouche de marbre noir ſur lequel eſt écrit en lettres d'or :

Les Religieux de la Merci , ou de Nôtre-Dame de la Redemption des Captifs , établis à Paris par la Reine Marie de Medicis en 1613.

Ces Religieux furent inſtitués par *Pierre Nolaſque* , Gentilhomme de Languedoc , qui s'aſſocia pluſieurs compagnons qui comme lui conſacrerent leur vie au rachapt des Chrétiens

Digitized by Google

eſclaves chez les Barbares & les Turcs. Ils reçurent l'habit de leur inſtitut dans l'Egliſe Cathédrale de Barcelone, des mains de *Berenger* qui en étoit Evêque, en préſence de *Jacques* I. Roi d'Aragon & Comte de Barcelone le 10. Août de l'an 1223. Cet habit tout blanc conſiſtoit en une tunique, un ſcapulaire & une chape. Sur le ſcapulaire il y avoit l'écu des armes d'Aragon avec une croix en chef, comme les portent encore tous ceux de cet Ordre, à cauſe que Jacques Roi d'Aragon fut leur principal Fondateur. Leurs conſtitutions particulieres furent dreſſées par *Raimond de Pegnafort*, Dominiquain fameux, qui étoit le Confeſſeur de Pierre Nolaſque. Il tira ces conſtitutions de celles de ſon Ordre, mais il les accomoda à l'exercice de la Rédemption des Captifs, & elles furent approuvées par le Pape Grégoire IX. en 1230. Quoique le rachapt des Eſclaves Chrétiens ſoit la fin principale de cet Ordre, de même que celui des Trinitaires ou Mathurins, ce qui les diſtingue, eſt que ceux de la Merci font un quatriéme vœu qui eſt non-ſeulement d'aller racheter les Eſcla-

ves, ce qui leur eſt commun avec les Trinitaires, mais même de demeurer en ôtage pour eux, vœu que ces derniers ne font point.

La rue *de Paradis* va de celle du Chaume à la vieille rue du Temple. Elle a pris ſon nom d'une enſeigne & d'une maiſon bâtie dès l'an 1291. & nommée la maiſon de Paradis. C'eſt dans cette rue qu'eſt la grand-porte de l'Hôtel de Soubiſe que je vais décrire.

L'HÔTEL DE SOUBISE.

Cet Hôtel occupe tout le terrein qui eſt depuis la rue de Paradis juſqu'à celle des quatre Fils, & regne le long de la rue du Chaume. Il a appartenu autrefois à *Olivier de Cliſſon*, Connêtable de France, & c'eſt lui qui y fit élever les anciens édifices que nous y voyons encore. Auparavant c'étoit une grande maiſon nommée *le grand Chantier du Temple*, dont les Pariſiens firent préſent à ce Seigneur, ſelon Paſquier, lorſqu'ils ſe virent réduits par ſon moyen à venir crier miſericorde au Roi dans la Cour du Palais; & en effet les *M* d'or

Digitized by Google

couronnées qu'on a vues longtems ſur les murailles & ſur les combles de cet Hôtel, faiſoient connoître qu'on les avoit ainſi peintes pour inſulter aux Pariſiens, & leur reprocher leur faute. Elles indiquent auſſi la raiſon pour laquelle ſous Charles VI. & même après, on nommoit cet Hôtel *l'Hôtel de la Miſéricorde.* La maniére dont *Froiſſard* & les autres Hiſtoriens nous parlent de l'aſſaſſinat d'Olivier de Cliſſon entrepris en 1393. fait croire que ce Connêtable logeoit pour lors dans cette maiſon, & qu'il étoit en chemin pour s'y rendre lorſqu'il fut attaqué.

Cet Hôtel de Cliſſon fut vendu ſeize mille livres à *François Duc de Guiſe*, par *Philibert Babou*, Evêque d'Angoulême. Charles de Lorraine, Cardinal & Archevêque de Reims, acheta en 1556. l'*Hôtel de Laval.* Brinon, Conſeiller au Parlement, qui le lui vendit, l'avoit acheté huit mille livres de Guy de Laval en 1545. Cet Hôtel étoit ſitué au coin de la rue de Paradis, & de celle du Chaume, & étoit ſéparé de celui de Cliſſon par un cul de ſac qui aboutiſſoit à l'Hôtel de la Roche-Guyon dans la vieille rue du

Temple. *Louis de Rohan*, Comte de Montbazon, vendit en 1560. *cet Hôtel de la Roche-Guyon* à François Duc de Guiſe. De ces trois Hôtels, & de quelques maiſons de Particuliers que les Ducs de Guiſe avoient acquiſes en différens tems, & qu'ils joignirent enſemble, ils en compoſerent ce vaſte Hôtel de Guiſe qui a porté leur nom juſqu'en 1697. que *François de Rohan, Prince de Soubiſe*, l'acheta des héritiers de *Marie de Lorraine*, Ducheſſe de Guiſe & de Joyeuſe, morte à Paris le 3. de Mars 1688. âgée de 73. ans, & étant la derniere de la branche de Lorraine-Guiſe.

Dès que ce Prince eut acquis cet Hôtel, il forma le deſſein de lui faire changer preſque entierement de face, mais il falut pour cela du tems, & de grands travaux. On commença à y travailler en 1706. ſous la conduite de *le Maire*. La principale porte de cet Hôtel étoit anciennement dans la rue du Chaume; mais après l'avoir fermée, & en avoir ouvert une autre à côté, vis-à-vis la rue de Bracque, pour laiſſer le paſſage libre à une rue qui va de la rue de Bracque, à travers la cour de cet Hôtel, à la vieille rue

Digitized by Google

du Temple, l'on ouvrit la principale porte dans la rue de Paradis, vis-à-vis de la principale face de cet Hôtel. Comme la rue de Paradis eſt étroite, on a pratiqué cette grand-porte dans un enfoncement circulaire qui en rend l'accès plus majeſtueux & plus facile. Elle eſt décorée de chaque côté de deux groupes de colonnes Corinthiennes, avec leurs couronnemens en reſſault, ſur leſquels on a poſé une ſtatue d'*Hercule*, & une de *Pallas*, qui ont été ſculptées par *Couſtou* le jeune, & par *Bourdy*. Au milieu de l'Attique ſont les armes de Rohan-Soubiſe. Pluſieurs Trophées d'armes dont on a orné les côtés, ſervent d'accompagnemens, & terminent cette décoration.

La cour eſt ſi ſpacieuſe & ſi bien décorée, qu'il n'y en a point dans Paris qui lui ſoit comparable pour l'étendue & pour la décoration. Un peryſtile ſoûtenu par des colonnes couplées, d'Ordre Compoſite, regne au pourtour, & forme un coridor, à la faveur duquel on peut aller à couvert des injures du tems. Sur l'entablement continu, regne une baluſtrade, avec des piedeſtaux ſur les colonnes.

Cette cour eſt terminée par une grande façade d'Architecture qu'on a plaquée contre l'ancien édifice pour en cacher la difformité. Deux différens Ordres d'Architecture ont ſervi à cette décoration. Au rez de chauſſée ſont huit colonnes couplées d'Ordre Compoſite, entre leſquelles ſont trois grandes portes ceintrées, qui conduiſent dans un veſtibule où eſt le grand eſcalier. Le même nombre de colonnes, mais d'Ordre Corinthien, forme un ſecond Ordre ſur le premier, & l'un & l'autre ſont terminés par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel ſont les armes de Rohan-Soubiſe, ſculptées par *Lorrain*. Sur ce fronton ſont deux figures à demi couchées; & dans les encoigneures ſont des groupes de génies. Pour racorder ce grand corps d'Architecture avec le peryſtile qui regne au pourtour de la cour, on a mis de chaque côté des groupes de colonnes, ſur l'entablement deſquelles on a placé les figures des quatre Saiſons, qui ont chacune l'attribut qui lui convient.

On l'a dit, & je le répete encore, que la diſpoſition des Ordres de cette façade eſt contre l'uſage des anciens Archi-

Architectes, & contre les préceptes ordinaires de l'Architecture, qui veulent qu'on mette l'Ordre Compoſite ſur le Corinthien, au lieu qu'ici le Corinthien eſt ſur le Compoſite. Les Anciens mettoient l'Ordre Dorique ſur le Toſcan : l'Ionique ſur le Dorique : le Corinthien ſur l'Ionique, & le Compoſite ſur le Corinthien. C'eſt ce que nous voyons qu'on a obſervé dans les édifices des Temples, Baſiliques, Curies, Cirques, Théatres, Amphitéatres, & autres grands & magnifiques bâtimens de l'Antiquité.

Armand-Gaſton de Rohan, Evêque de Straſbourg, Grand-Aumônier de France, & Cardinal de l'Egliſe Romaine, a fait bâtir un grand Hôtel ſur une portion du terrein de l'Hôtel de Soubiſe. Cet Hôtel qu'on nomme l'*Hôtel de Straſbourg*, a ſa principale entrée dans la vieille rue du Temple. Cet édifice eſt aſſez ſimplement décoré du côté de la cour, & a par là quelque beauté, mais les faces des bâtimens qui ſont à droite & à gauche, ont peu de convenance avec le principal corps d'Architecture. Le principal eſcalier eſt d'un deſſein bizare, mal imaginé, & d'ailleurs peu éclairé.

La façade qui regne ſur le Jardin, eſt décoree d'un Ordre Dorique au rez de chauſſée, avec un avant-corps au milieu, orné de quatre colonnes. L'Ordre Ionique eſt au-deſſus du Dorique, & l'Attique eſt ſurmonté d'un fronton, dans le tympan duquel ſont les armes de ſon Eminence.

Comme *le Cardinal de Rohan* eſt un des plus riches Princes de l'Egliſe, il eſt aiſé de juger que les meubles de cette maiſon ſont d'une grande magnificence; mais celui qui durera plus longtems, & qui fait le plus d'honneur au Maître, eſt la Bibliotheque, une des plus riches qu'un Particulier puiſſe avoir. Son Eminence acheta en 1706. de M. de *Menars*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, la fameuſe Bibliotheque de Meſſieurs de *Thou*. Elle étoit compoſée d'environ quinze mille volumes, du tems du Préſident de Thou, & excelloit en relieures, en impreſſions & en beau papier. Dès que ce Préſident étoit averti qu'on imprimoit quelque bon ouvrage dans les Pays étrangers, auſſitôt il y envoyoit du grand papier, afin d'en avoir quelques exemplaires plus beaux, & mieux conditionés que

ceux des autres. Depuis que cette Bibliotheque appartient au Cardinal de Rohan, il l'a ſi fort augmentée, que celle de Meſſieurs de Thou fait aujourd'hui la moindre partie de celle de cette Eminence.

XIV. *Le Quartier du Temple.*

LE Quartier du TEMPLE ou du Marais eſt borné à l'Orient par les Remparts & la rue du Meſnil-montant incluſivement ; au Septentrion, par les extrémitez des Faubourgs du Temple & de la Courtille incluſivement ; à l'Occident, par la grande rue des mêmes Faubourgs & la rue du Temple incluſivement, juſqu'au coin de la rue des vieilles Audriettes ; & au Midi, par les rues des vieilles Audriettes, des quatre Fils, de la Perle, du Parc Royal & neuve Saint-Gilles incluſivement.

Le TEMPLE a pris ſon nom des Religieux Templiers qui avoient été nommez ainſi, parce qu'ils firent leur premier établiſſement auprès *du Temple* de Jeruſalem. Cet Ordre qui eſt le plus ancien de tous les Ordres Militaires,

commença en 1118. à Jéruſalem. *Hugues des Payens & Geoffroy de S. Omer*, en furent les Inſtituteurs, ſe dévouerent avec ſept autres de leurs amis au ſervice de Dieu, & firent les trois vœux de Religion entre les mains du Patriarche de cette Ville. Le motif principal de leur inſtitution étoit d'eſcorter les Chrétiens qui voyageoient en la Terre Sainte, de les défendre des voleurs & des infideles, & même de les loger. Leur nombre ne s'étoit pas encore accru lorſque ſix d'entr'eux, ayant leur Maître à leur tête, vinrent en France, & ſe préſenterent au Concile de Troyes qui ſe tint en 1128. & où étoit S. Bernard. Ce Concile, ſur la demande de *Hugues*, premier Maître du Temple, donna commiſſion à S. Bernard de leur dreſſer une regle. S. Bernard eut bientôt rempli la commiſſion que le Concile lui avoit donnée, & il fut ſi édifié du zele & de la régularité de ces ſix Religieux, qu'il finit leur éloge en diſant *qu'ils joignoient la douceur des Moines à la valeur des Gens de Guerre.* Le Pape Honoré II. en leur impoſant cette regle, leur ordonna de porter un habit particulier, qui étoit une

Digitized by Google

longue robe de couleur blanche. Le Pape Eugene III. y ajoûta une croix rouge par deſſus, afin de les faire ſouvenir de ne pas craindre de répandre leur ſang pour la défenſe de la Religion Chrétienne. Ils ſongerent enſuite à s'établir à Paris ; quelques-uns veulent que ce fut en 1148. & faute de connoître les titres de cette Maiſon, il eſt difficile de dire quelque choſe de certain. Le plus ancien titre qui nous ſoit connu, eſt de l'an 1211. du mois de Novembre, & eſt raporté par *du Breul*, Antiquités de Paris de l'édition de 1612. pag. 873. Par ce titre *Holdoin* Prieur ou Précepteur du Temple & les Freres, accordent à l'Hôpital de ſainte Opportune une maiſon ſituée dans la rue Neuve joignant la maiſon de *Simon Franque*, moyenant ſix ſols *pariſis* de ſur-cens. Dans la ſuite les Templiers agrandirent conſidérablement la maiſon qu'ils avoient à Paris, afin d'y recevoir leurs Confreres qui venoient de toutes parts en cette Ville pour y tenir leur Chapitre général. Cette Maiſon devint ſi magnifique, que lorſque S. Louis accorda le paſſage par ſon Royaume à Henry III. Roi d'Angle-

terre pour retourner de Gaſcogne en ſes Etats, le Roi lui donna le choix du Palais ou du Temple pour ſon logement, mais Henry préféra le Temple, à cauſe du grand nombre d'appartemens qu'il y avoit. Ce fut là auſſi que ce Roi d'Angleterre donna un grand feſtin au Roi, à toute la Cour, & même à tout Paris. Ce repas fut ſi magnifique, qu'un Hiſtorien contemporain le met au-deſſus des fêtes les plus célébres de l'Hiſtoire.

Philippe III. ſurnommé le Hardi, par ſes Lettres datées de Vincennes au mois d'Août de l'an 1279. conſerva aux Chevaliers du Temple leur Juſtice baſſe, moyenne & haute ſur toutes les terres & maiſons qu'ils avoient au-delà des murs de la nouvelle enceinte de Paris, depuis la porte du Temple juſqu'à la porte Barbette; mais à l'égard des terres qui avoient été enfermées dans la ville, il ne leur y conſerva que la Juſtice fonciere ou baſſe.

Les Templiers déchûrent peu à peu de l'état de régularité où ils vivoient. Le relâchement & le déſordre s'introduiſirent dans leurs mœurs, & en-

ſin ils tomberent, ſelon quelques-uns, dans des crimes ſi énormes, que le Pape Clément V. & le Roi Philippe le Bel réſolurent l'abolition de cet Ordre. On tint enſuite le Concile Général de Vienne, & dans la deuxiéme Seſſion où le Pape & Philippe le Bel étoient préſens, le 22. de May de l'an 1312. on publia la Bulle de condamnation & d'extinction de l'Ordre des Templiers, avec défenſe à qui que ce fut d'en prendre l'habit ſous peine d'excommunication, & on diſpoſa en même tems des biens & des Particuliers de cet Ordre. Clément V. par une Bulle adreſſée aux Adminiſtrateurs des biens des Templiers, leur ordonna de les remettre entre les mains du Grand-Maître des Freres de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, aujourd'hui nommés Chevaliers de Malte. Il eſt conſtant que le tréſor du Roi avoit été longtems en dépôt au Temple, mais je n'ai point vû de preuve que Philippe le Bel ſoit venu faire ſon ſéjour dans cette maiſon, dès qu'on en eut chaſſé les Templiers. Les Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem entrerent donc en poſſeſſion du Temple, & de tous les biens des Templiers, à Pa-

ris & ailleurs. Ces Religieux ont fait du Temple la Maiſon Provinciale du grand-Prieuré de France. Elle occupe un grand terrein enfermé de hautes murailles à crenaux, fortifiées d'eſpace en eſpace par des tours. La grand-porte eſt décorée d'un Ordre Dorique à colonnes Iſolées. La cour eſt ornée d'une eſpece de periſtyle à colonnes couplées, dont les piedeſtaux choquent par leur hauteur la vûe de ceux qui s'y connoiſſent, & même de ceux qui ne s'y connoiſſent pas. Le corps de logis qui eſt au fond de cette cour, a été bâti par *Jacques de Souvré*, Grand-Prieur de France; mais en 1720. & 1721. le Chevalier d'Orléans qui eſt revêtu de ce grand-Prieuré, a fait faire de grands changemens dans cet édifice ſur les deſſeins & ſous la conduite de *Gilles-Marie Oppenord*, premier Architecte du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Ce bâtiment qui ſert de demeure au Grand-Prieur de France, eſt accompagné d'un beau Jardin.

Le reſte du terrein de ce grand enclos eſt rempli par l'Egliſe, par la groſſe tour, & par un grand nombre de maiſons, dont quelques-unes ſont

Digitized by Google

accompagnées de Jardins, & ſont habitées par des perſonnes de diſtinction. Les autres ſont petites & de peu d'apparence, & ſont louées à des Marchands & à des Artiſans qui y jouiſſent de la franchiſe du lieu, & y travaillent & y trafiquent ſans être inquiétés, quoiqu'ils ne ſoient pas reçus Maîtres.

La groſſe tour eſt flanquée de quatre tourelles, & fut bâtie par frere *Hubert*, Tréſorier de l'Ordre des Templiers, qui mourut en 1222. Cette tour eſt regardée comme un des plus ſolides bâtimens qu'il y ait dans le Royaume.

L'Egliſe eſt gothique, & a été, dit-on, bâtie ſur le modele de celle de S. Jean de Jeruſalem. Elle a devant ſa principale porte, un petit porche ou veſtibule qui eſt ſingulier.

On voit dans le chœur un mauſolée de marbre noir & blanc, ſur lequel eſt la ſtatue à genoux d'*Amador de la Porte*, Grand-Prieur de France, mort en 1640. Ce monument a été fait par *Michel Bourdin*, l'un des plus habiles Sculpteurs de ſon tems.

Au haut de ce tombeau eſt cette inſcription :

D. O. M. S.

Non moriar, ſed vivam.
Et narrabo opera Domini. Pſal. 117.

Et au bas eſt écrit :

PIIS MANIBUS.

Portæum pietas generoſis ſuſtulit alis ;
Qui ſic evehitur tartara nulla timet.

Plus bas encore, ſur la face du monument, eſt l'inſcription qu'on va lire.

ÆTERNA DIGNUM

MEMORIA

D. AMADORUM DE LA PORTE,

Cujus cineres hîc ſepulti futuram præſtolantur anaſtaſim, poſteriti multa commendant decora. Ejus origo gens vetuſtæ nobilitatis apud Pictones heroum ferax, præcipuis hocce noſtro ſæculo prafulſit honoribus ; quippe quæ Eminentiſſimum Cardinalem Richelium, liliati Cœli noſtri velut Atlantem, virum primæ notæ, & omnibus majorem titulis ; nec non illuſtriſſimum Polemarchum Mellerœum, invictum Poliorcetem, Pro-

vinciæ Armoricæ Proregem, utrinque nepotes quasi ad miraculum protulit; ille tamen ante hæc gentilitia sidera proprius jam splenduerat radiis, & à puero in Melitensis ordinis sacram adscriptus militiam, in ea fortiter sese gesserat, gemina expeditione navali; tum illa, qua fame periclitanti Religionis Insulæ, expugnatis, captis, & adductis quinque navibus Turcicis, frumento onustis, opportunè succurrit; tum ea, qua eorumdem Infidelium classe in secundo regressu à Iepanto dispersa, & direpta, singulari ejus adminiculo opima spolia, captivi, & tormenta bellica in ordinis commodum cessere: deinde summus illi Franciæ Prioratus, (apud Equites post supremam spectatissima dignitas) non aulæ favoniis, quibus bis restitit, blandè afflato, sed exacta secundum ætatem successione promoto, cum applausu obtigit; quo in gradu oppressiorum protectorem, egenorum provisorem, dissidentium conciliatorem, se semper exhibuit; sub Eminentissimo Cardinali nepote, Regni administro, Architalassi vice functus est; illi solum secundus; qui in omnibus Galliæ negotiis primas tenuit; ea vitæ innocentia & morum gravitate fuit, ut conversatione sua vanas Aulicorum

mentes ſapientiæ ſale condiret ; eo animi vigore, ut ſive in Deum, ſive in Regem peccantibus vel ſola præſentia metum incuteret ; tandem & annis & meritis plenus, octogeſimum ætatis annum excedente luſtro, morte Juſtorum obdormivit in Domino. Ann. ſal. 1640.

R. I. P.

Hanc grati animi, & piæ memoriæ durabilem teſſeram, Carolus Melleræus, *idem qui ſuprà nepos amantiſſimus poſuit.*

Amador de la Porte, Grand-Prieur de France, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit fils de François de la Porte, Seigneur de la Lunardiere, & de Magdeleine Charles. Ce fut réellement un Gentilhomme de beaucoup de mérite, & qui étoit digne de tous les éloges qu'on vient de lire dans ſon Epitaphe, à un ſeul mot près. Le crédit du Cardinal de Richelieu, ni celui de Charles de la Porte, Duc de la Melleraye, Maréchal de France, ſes neveux, n'eurent que peu, ou point de part à toutes les dignités dont il fut revêtu. Il fut Grand-Prieur de France, Bailli de la Morée, Com-

Digitized by

mandeur de Bracque, Ambaſſadeur de ſon Ordre en France, Gouverneur de la Ville & Château d'Angers en 1619. du Havre en 1626. Lieutenant de Roi au Pays d'Aunis, & Iſles de Ré & d'Oleron en 1633. & mourut à Paris d'apoplexie le 31. d'Octobre 1640.

En entrant dans la Chapelle du nom de *Jeſus*, on voit un tombeau, ſur lequel eſt la ſtatue d'un homme à genoux & armé, & dont on lit l'Epitaphe attachée à un pilier qui eſt tout auprès :

Habet interior Gallia antiquiſſimam familiam DE VILLIERS L'ISLE-ADAM, *multis magniſque rebus geſtis clariſſimam, Regum amicitiis celeberrimam; unde ſuis, totique Reip. chriſtianæ prodiit tantis dignus natalibus* Philippus, *cujus modo, Viator, monumentum cernis, honoris virtutiſque ergo poſitum. Hunc eò ſua per gradus evexerunt merita, ut concordibus omnium, votis in univerſum ſuum ordinem obtinens imperium, ejus militiæ magiſter fuerit, quæ Deo Opt. Max. eſt, & Joanni Zachariæ ſacra; cellam hanc vivens ineffabili tetragrammato nomini, extra quod nulli ſalus, vir pius ac religioſus dicatam voluit.*

Quand on ſçaura que c'eſt de Philippes de Villiers de l'Iſle-Adam, Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, qui mourut à Malte le 21. Août 1534. qu'il eſt parlé dans cette inſcription, on comprendra aiſément que le monument qu'on voit ici, n'eſt qu'un *Cenotaphe*, ou tombeau vuide. Au reſte ce Grand Maître avoit donné des marques ſignalées de ſa valeur & de ſa conduite en la défenſe de la ville de Rhodes aſſiégée par Soliman II. du nom, Sultan des Turcs. La Maiſon de *Villiers* étoit une des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Iſle de France. *Oudri Vital* parle d'Aymeri, Seigneur de Villiers qui vivoit en 1073. Charles de Villiers, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, ayant hérité, comme aîné de ſa Maiſon, des terres de l'Iſle-Adam, de Nogent ſur Oyſe, &c. il en fit don à Anne de Montmorency, fils de ſa couſine germaine, depuis Connêtable de France, par acte du 10. Septembre 1527. De la Maiſon de Montmorency, cette Terre a paſſé dans la Maiſon de Bourbon-Condé, & puis dans la branche de Bourbon-Conti. La petite ville de l'*Iſle* ſur la

riviere d'Oyſe, prit ſon ſurnom d'*Adam*, qui en étoit Seigneur avant l'an 1200. & depuis ce tems-là, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné à la petite ville de l'Iſle, & à la branche aînée des deſcendans de cet Adam.

Dans le fond de cette même Chapelle du nom de *Jeſus*, eſt un tableau où ſont les armes de la Maiſon de Lorraine, & au-deſſous eſt une inſcription en proſe, & une Epitaphe en vers françois, que je ne tranſcris ici que pour prévenir certains Lecteurs ſans goût, ou ſans équité, qui ſe plaignent ſouvent que ce qu'on a paſſé ſous ſilence, étoit ce qu'il y avoit de meilleur; il faut donc les ſatisfaire.

TOMBEAU

DE TRE'S-ILLUSTRE ET TRE'S-MAGNIFIQUE

PRINCE,

FRANÇOIS DE LORRAINE,

GRAND-PRIEUR DE FRANCE.

Paſſant, qui ſans penſer au deſtin rigoureux,

Vivant au prix des morts t'eſtime bien-
heureux,
Arrête un peu le pas, & tu pourra con-
noiſtre,
Lequel eſt plus heureux, ou celui qui
vient naiſtre,
Ou celui qui mourant, laiſſe avec ſon nom
Les fideles témoins d'un immortel renom.

Sous ce marbre engourdi demeure l'om-
bre vaine,
Et le corps enfermé de François de
Lorraine,
Non de ce grand François, qui par ſes
braves faits
Deffendit les Lorrains, & recouvra Ca-
lais;
Mais d'un qui deſcendu du méme pere
& mere,
Suivoit aſſez de près la grandeur de ſon
frere,
Qui deffendant la foy ne voulut s'épar-
gner,
Comme de ſa vertu Malthe peut té-
moigner,
Qui deffendit ſon Roi, voire toute la
France,
Comme confeſſe aſſez la coſte de Pro-
vence;

Les nourriſſons du Rhin, le Pays Boulenois,
Les ramparts emmurez des frontieres d'Artois.
C'eſt, paſſant, ce qui fait qu'encore que la vie
Lui fut avant ſes jours ſubitement ravie,
Si eſt ce qu'il vivra, & ſon renom toûjours
Vivant compagnera l'infinité des jours;
Renom qui fleurira plûtoſt par ſa vaillance
Que par heureuſement avoir pris ſa naiſſance
D'un Prince ſucceſſeur à ce grand Godefroy,
Qui laiſſant ſon Pays par armes, ſe fit Roy,
Ayant divinement conduite ſon armée,
Juſqu'au lieu capital de la terre Idumée;
Sa vertu toutesfois, ni l'heur de ſes Ayeux,
Bien qu'il fut à chacun courtois & gracieux,
Ne peurent empêcher qu'en la fleur de ſon âge,
Il n'ait paſſé trop toſt par le commun paſſage,
Où l'on ne voit jamais que la trace des pas,

Ne voiſent regarder toûjours en contre bas.

Vous doncques qui n'avés pour Ayeux ni pour peres,
Les Princes & les Rois, ne pleurez vos miſeres;
Mais plûtoſt ſous la terre allez patiemment,
Puiſque la mort aux Grands ne pardonne autrement.

OBIIT 6. MARTII 1562.

A côté de cette même Chapelle, on voit ſur une table de marbre noir, élevée, cette Epitaphe :

CY GIST

F. FRANÇOIS DE FAUCON, *Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Commandeur de Villedieu en Dreugeſin; lequel pendant vingt années de réſidence à Malthe, a ſervi ſa Religion avec honneur en pluſieurs occaſions contre les Infidelles, même étant Capitaine de Galere, & auſſi Capitaine de la Capitane de ſon Ordre, & revenu en France, ſe trouva en la bataille gagnée par M. l'Amiral de Montmorency ſur*

les Rochelois, commendant une Roberge : depuis étant Général des vaiſſeaux de Normandie, eſt décédé à Paris en Avril 1626. *âgé de* 42. *ans, au grand regret de Meſſires* Alexandre, & Charles de Faucon, *ſubſecutivement Premiers Préſidens de Normandie, & de Meſſire* Claude de Faucon Sieur de Meſſy, *ſes freres, qui lui ont fait faire cette Epitaphe.*

François de Faucon dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit connu dans le monde ſous le nom de *Chevalier de Ris*, & étoit fils de Claude Faucon, reçu Conſeiller au Parlement de Paris le 11. Janvier 1567. puis Préſident des Enquêtes en 1579. & enfin Premier Préſident du Parlement de Rennes. Cette famille ſe dit originaire de Florence, & alliée à celle de Medicis. Ils ſe nommoient en Italien *Falconi*, & ils ont même porté ce nom-là en France pendant aſſez longtems, mais à la fin ils le franciſerent, & s'appellerent *Faulcon*, puis *Faucon*. Un de cette famille étant allé de Florence en Aragon, ayant amaſſé des biens conſiderables dans le commerce, vint s'établir à Montpellier, d'où

Alexandre Faucon, un de ſes deſcendans, vint faire ſa demeure à Paris, fut pere de Claude Faucon, & ayeul du Chevalier de Ris qui a donné lieu à cet article. M. *de Charleval* qui écrivoit ſi poliment & avec tant de délicateſſe en vers & en proſe, ſe nommoit *Faucon*, & étoit de cette famille. Le recueil de ſes Lettres & de ſes Poëſies étant tombé après ſa mort entre les mains de M. de Ris ſon neveu, & Premier Préſident du Parlement de Rouen, ce Magiſtrat ne voulut jamais les donner au Public, ayant la ſotte vanité de croire que la qualité d'Auteur, jointe au nom de *Faucon-Charleval*, ſeroit une tache dans ſa famille.

Dans la Chapelle de *S. Pantaleon*, on remarque ſous une arcade pratiquée dans la muraille, le tombeau de F. *Bertrand de Cluys*, Grand-Prieur de France, & de *Pierre de Cluys* ſon neveu, auſſi Grand-Prieur de France. Ces deux ſtatues ſont à genoux, & l'une à la file de l'autre. Au bas de cette arcade eſt écrit :

Ici eſt le monument de nobles & religieuſes perſonnes, FRERES BERTRAND

DE CLUYS, *jadis Prieur de l'Aquitaine, & depuis Grand-Prieur de France, & de* R. F. PIERRE DE CLUYS *ſon neveu, auſſi Grand-Prieur de France, lequel a fait conſtruire cette Chapelle de fond en comble, dédiée en l'honneur de S. Pantaleon, en commemoration de la victoire obtenue par la grace divine contre le Grand-Turc, l'an* 1480. *le jour dudit Saint. La Chapelle fut faite l'an* 1519. *benite l'an* 1532. *& depuis réparée l'an* 1547.

Le Temple a donné ſon nom à la rue ſur laquelle il eſt ſitué. Elle ſe nommoit en 1252. la rue *de la Chevalerie du Temple*; en 1283. la rue *de la Maiſon du Temple*, & s'étendoit depuis la rue *Barre du Bec* juſqu'au Temple. Philippe Auguſte ayant fait faire une porte de Ville, auprès de l'Hôpital de ſainte Avoye, on lui donna le nom de rue *de la porte du Temple*; mais vers l'an 1485. on la coupa preſque par la moitié, & on commença à ne la plus appeller la rue *du Temple*, *&c.* que depuis le Temple juſqu'aux coins des rues Michel le Comte & des vieilles Audriettes: & pour la partie qui étoit depuis

les coins des deux dites rues, juſqu'à la rue Barre du Bec, on la nomma comme on fait encore aujourd'hui, la rue *ſainte Avoye*.

Parcourons cette rue & ce qu'il y a de plus remarquable.

Au coin de la rue du Temple, & de celle des *vieilles Audrietes* ou *Haudrietes*, ainſi nommée de quelques maiſons de cette rue qui appartenoient aux *Audrietes*, il y a une Echelle très-connue ſous le nom d'*Echelle du Temple*. Bien des gens la voyent & en parlent qui ne ſçavent pas ce qu'elle ſignifie : c'eſt donc pour eux que je dis que cette Echelle & pluſieurs autres qu'on voyoit autrefois en différens quartiers de Paris, étoient des marques de haute Juſtice. Celle du Temple eſt aujourd'hui la ſeule qui ſubſiſte dans cette Ville.

Contre les murs du Temple, à l'entrée de la rue de la Corderie, eſt une Boucherie compoſée de trois Etaux. Les Templiers l'avoient établie dans la rue *de Bracque* qui pour cette raiſon fut nommée pour lors & longtems après, tantôt la rue des Boucheries, tantôt la rue aux Bouchers du Temple, & tantôt la rue *aux*

Boucheries de Bracque. Dans la ſuite on la tranſporta dans la rue du Temple. Dès ſon établiſſement, les Bouchers de la grande Boucherie voulurent l'empêcher, & prétendirent que perſonne n'en pouvoit tenir ſans leur conſentement. Il y eut procès là-deſſus qui fut terminé en 1182. en faveur des Templiers, à la charge que cette Boucherie n'auroit que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Cela ſe voit dans des Lettres Parentes qui ſont dans les Cartulaires du Temple & des Bouchers. *Sauval* ajoûte qu'on apprend par une Sentence du Châtelet de l'an 1422. qu'à la rue du Temple étoient l'Hôtel & la Boucherie de *Jean Teſtart*, mais on ne ſçait ſi cette Boucherie faiſoit partie de celle des Templiers, ou ſi elle en étoit différente. Nous ne ſçavons pas même en quel tems on a ajoûté un troiſiéme étail à celle du Temple.

LE COUVENT DES FILLES DE SAINTE ELISABETH.

Ce Couvent eſt ſitué dans la rue du Temple, & vis-à-vis du Temple même. Il eſt occupé par des Religieuſes

les Marchés et Foires, de Chartres et de Dreux, accordés à la Ville de Nogent-le-Rotrou, & confirmés par Lettres Patentes du Roi, données à Versailles au mois de Juillet 1766, registrées en Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides & Bureau des Finances de Paris, le 29 Août de la même année, & en la Cour des Monnoies, le 30 Octobre 1767. Le premier Marché aux Bestiaux, qui se tiendra en ladite Ville, le Mercredi 15 Octobre prochain, sera suivi de tous les Mercredis de chaque mois, & le premier Marché aux Grains, le Samedi 18 dudit mois, & sera suivi de tous les Samedis de chaque semaine. Le premier Marché aux Bestiaux, qui se tiendra en ladite Ville, le Mercredi 15 Octobre prochain, sera suivi de tous les Mercredis de chaque mois, & le premier Marché aux Grains, le Samedi 18 dudit mois, & sera suivi de tous les Samedis de chaque semaine. Le premier Marché aux Bestiaux, qui se tiendra en ladite Ville, le Mercredi 15 Octobre prochain, sera suivi de tous les Mercredis de chaque mois, & le premier Marché aux Grains, le Samedi 18 dudit mois, & sera suivi de tous les Samedis de chaque semaine.

& François Hainault, leur donnerent à l'envi pluſieurs autres rentes par contrats des 1. 10. 16. 27. & 31. Décembre de la même année 1613. Tous ces bienfaits déterminerent le Roi à leur accorder des Lettres Patentes au mois de Janvier 1614. par leſquelles il eſt permis à ces Filles d'établir dans Paris, ou dans les fauxbourgs, *un Monaſtere de douze Sœurs de la Pénitence de l'étroite obſervance du Tiers-Ordre de S. François.* Ces Lettres furent regiſtrées au Parlement le premier d'Août de l'an 1615. & l'Evêque de Paris leur permit de bâtir un Monaſtere dans la rue neuve S. Laurent. Les choſes étant dans cette ſituation, le P. *Vincent Muſſart*, accompagné d'*Antoine Muſſart* ſon frere, alla à *Salins* dans le Comté de Bourgogne, où il y avoit un Couvent de Filles du Tiers-Ordre, nouvellement agrégé à la Réforme dont ce Pere étoit l'Inſtituteur, & il en amena deux Religieuſes pour inſtruire & diriger les douze, tant Filles que Veuves, qui les attendoient à Paris pour embraſſer le même Inſtitut. On comptoit parmi ces douze Poſtulantes la belle-mere & une ſœur du P. Muſſart. Il y en eut trois qui

ſortirent pendant l'année du Noviciat, mais les neuf autres firent leurs vœux le 30. May de l'an 1617. La belle-mere & la ſœur du P. Muſſart furent du nombre des neuf qui firent Profeſſion. La premiere prit le nom de *Sœur Gabrielle de ſainte Anne*, & l'autre, celui de *Sœur Marie de ſaint Joſeph.* La premiere Superieure de ce Monaſtere fut la Mere Claire-Françoiſe de Beſançon que le Pere Muſſart avoit amenée exprès de Salins. Elles demeurerent d'abord dans un hoſpice que les Religieux de Piquepuces avoient dans la rue du Temple, & qu'ils leur prêterent en attendant qu'on eût bâti le Couvent qui fait le ſujet de cet article. La Reine Marie de Medicis les prit ſous ſa protection, & ſe déclara leur Fondatrice, conjointement avec le Roi Louis XIII. ſon fils. Ce fut elle qui mit la premiere pierre des nouveaux bâtimens, tant de l'Egliſe que du Monaſtere, en 1628. Ils furent achevés en 1630. & dès-lors ces Religieuſes allerent s'y renfermer, & rendirent aux Piquepuces l'hoſpice qu'ils leur avoient prêté.

Le Portail de l'Egliſe de ces Religieuſes eſt décoré de deux Ordres

Digitized by Google

d'Architecture en pilaſtres, le Dori-que & l'Ionique ; mais le dedans de l'Egliſe n'eſt orné que de l'Ordre Dorique. Toute cette Architecture eſt exécutée avec aſſez de goût. Quoique ces Religieuſes faſſent Profeſſion du Tiers-Ordre de S. François, elles ne laiſſent pas de poſſeder des biens fonds, & d'en recevoir les revenus, comme il paroît par les donations qu'on leur a faites, & par les acquiſitions qu'elles ont faites de pluſieurs maiſons aux environs de leur Monaſtere.

LE COUVENT DES PENITENS DE NAZARET.

Ce Couvent eſt dans la même rue, & du même côté que celui des Filles de ſainte Eliſabeth. Après que ces Filles eurent rendu aux P. P. du Tiers-Ordre de S. François, établis à Piquepuces, l'hoſpice qu'ils leur avoient prêté, ils formerent le deſſein d'y faire bâtir un Couvent dans les formes. Le Chancelier *Seguier* favoriſa leur entrepriſe en leur donnant une ſomme conſiderable en 1630. Leur Egliſe eſt grande & belle, cependant elle

Schuldigkeit, die Sie gegen Ihre Eltern haben, und
die Sie ihnen nicht erlassen können, wenn Sie
auch wollten. Sie sind ihnen Ihr Leben schuldig,
und wenn Sie ihnen dieses nicht wieder geben
können, so müssen Sie ihnen doch alles andere
geben, was Sie haben, und was Sie sind. Sie
müssen ihnen Ihre Zeit, Ihre Kräfte, Ihre Ver-
mögen, Ihre Freyheit, Ihre Ehre, Ihre Ruhe,
Ihre Gesundheit, ja Ihr Leben selbst aufopfern,
wenn sie es von Ihnen fordern. Sie müssen
ihnen gehorchen, sie ehren, sie lieben, sie
unterstützen, sie trösten, sie pflegen, sie
warten, sie bedienen, sie in ihrem Alter
ernähren, und sie nicht eher verlassen, bis
sie sterben. Sie müssen ihnen alles dieses
thun, ohne Ihnen jemals etwas dafür zu
rechnen, ohne jemals zu sagen, daß Sie ihnen
etwas schuldig sind, ohne jemals zu denken,
daß Sie ihnen etwas schuldig sind, ohne
jemals zu wünschen, daß Sie ihnen etwas
schuldig wären. Sie müssen ihnen alles
dieses thun, ohne jemals zu hoffen, daß
Sie ihnen jemals etwas dafür thun können,
ohne jemals zu hoffen, daß Sie ihnen jemals
etwas dafür geben können, ohne jemals zu
hoffen, daß Sie ihnen jemals etwas dafür
geben werden, ohne jemals zu hoffen, daß
Sie ihnen jemals etwas dafür geben wollen.
Sie müssen ihnen alles dieses thun, ohne
jemals zu hoffen, daß Sie ihnen jemals etwas
dafür geben können, ohne jemals zu hoffen,
daß Sie ihnen jemals etwas dafür geben
werden, ohne jemals zu hoffen, daß Sie ihnen
jemals etwas dafür geben wollen. Sie müssen
ihnen alles dieses thun, ohne jemals zu hoffen,
daß Sie ihnen jemals etwas dafür geben
können, ohne jemals zu hoffen, daß Sie ihnen
jemals etwas dafür geben werden, ohne jemals
zu hoffen, daß Sie ihnen jemals etwas dafür
geben wollen. Sie müssen ihnen alles dieses
thun, ohne jemals zu hoffen, daß Sie ihnen
jemals etwas dafür geben können, ohne jemals
zu hoffen, daß Sie ihnen jemals etwas dafür
geben werden, ohne jemals zu hoffen, daß
Sie ihnen jemals etwas dafür geben wollen.

l'Egliſe de Rome, & grand-Aumônier de France, mort le 5. Février 1706. âgé de ſoixante-neuf ans ; le corps de Madeleine Armande du Cambout de Coiſlin, Ducheſſe de Sulli, & le corps de Henry-Charles du Cambout, Duc de Coiſlin, Pair de France, Evêque de Metz, premier Aumônier du Roi, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, & mort à Paris le 28. de Novembre 1732. & inhumé dans ce caveau le 30. du même mois. Il n'y a dans cette Chapelle, ni même dans toute cette Egliſe, aucune Epitaphe.

Au reſte l'Egliſe & le Couvent ſont ſous le titre de *Nôtre-Dame de Nazaret*, & de la Province de Normandie ; au lieu que celui de Piquepuce qui eſt ſi proche de celui-ci, eſt de la Province de France.

Au bout des murailles de l'enceinte du Temple, du côté du Rempart ou Cours, eſt une fontaine publique qu'on nomme *la fontaine de Vendôme* ; parce qu'elle fut conſtruite du tems que le Chevalier de Vendôme étoit Grand-Prieur de France. Les deux vers qui ſuivent, ſervent d'inſcription à cette fontaine :

Quem cernis fontem, Maltea debetur & Urbi,
Præbet hîc undas, præbuit illa locum.

La rue du Temple étoit enfin terminée du côté du Rempart, par une Porte qu'on nommoit *la Porte du Temple.* Elle demeura fermée, à cauſe des troubles de la Ligue, depuis l'an 1564. juſqu'en 1606. qu'elle fut rouverte à la faveur de la Paix générale, & en même tems on la rebâtit, mais en 1684. elle fut démolie par ordre des Prevôt des Marchands & des Echevins.

Le faubourg du Temple n'a rien de remarquable que *la Courtille* qui eſt à l'extrémité de ce faubourg, & qui conſiſte en pluſieurs Cabarets où le Peuple va ſe divertir les Fêtes & les Dimanches. Quelquefois même on y rencontre des gens de condition. Cela n'eſt pas ordinaire, mais auſſi n'eſt pas ſans exemple. *Courtille* eſt un vieux mot uſité autrefois à Paris, & qui ſignifioit un Jardin champêtre où les Bourgeois alloient ſe divertir, & qui apparemment, dit *Sauval*, venoit de *Courti*, dont ſe ſervent les Picards pour ſignifier la même choſe.

C'eſt de-là que furent formés les mots de *Courtillia*, *Cortilia*, *Curtillia* & *Curtillerii*, qu'on trouve dans de vieux titres pour ſignifier des *Jardins* & des *Jardiniers*. Il y avoit dans ces quartiers-ci la Courtille du Temple, la Courtille S. Martin, Barbette, & au Boucelais. De toutes ces Courtilles, il n'y a plus que celle du Temple qui ait conſervé ſon nom, mais d'ailleurs elle a bien changé de face, car autrefois il n'y avoit que des Jardins, & aujourd'hui il y a plus de Cabarets que de Jardins.

Entre l'endroit où étoit la Porte du Temple & la Porte S. Antoine, & ſur les foſſés de la Ville, on a bâti un Pont qu'on nomme *le Pont aux Choux*, à cauſe qu'il eſt dans un faubourg où il y a beaucoup de Jardins potagers, qui fourniſſent à Paris quantité de légumes, & particulierement des choux. On bâtit en 1674. une Porte Ruſtique qu'on nomma *la Porte S. Louis*, apparemment à cauſe de cette inſcription qu'on y lit :

LUDOVICUS MAGNUS
AVO
DIVO LUDOVICO.
ANNO R. S. H. M. DC. LXXIV.

J'ai dit dans la Deſcription du Quartier précédent, que la rue du Grand Chantier changeoit trois fois de nom. Depuis la rue de Paradis juſqu'au coin de la rue des quatre Fils, on la nomme la rue *du Chaume*; depuis le coin de la rue des quatre Fils, juſqu'à celui de la rue d'Anjou, elle porte le nom de la rue du *Grand Chantier*; & depuis la rue d'Anjou juſqu'au coin de la rue Porte-Fin ou Porte-Foin, on la nomme la rue des *Enfans Rouges*. Quoiqu'en 1598. le Prevôt de Paris à la requête du grand Prieur de France ordonnat que l'enchere d'une maiſon de cette rue ſeroit réformée, portant qu'elle étoit bâtie à la rue des Enfans Rouges, appellée anciennement la rue du Grand Chantier, & qu'à la place, on mettroit aſſiſe dans la rue du Grand Chantier, tout devant les Enfans Rouges, malgré le grand Prieur & le Prevôt de Paris, le Public s'eſt obſtiné à continuer de l'appeller la rue des Enfans Rouges.

Dans la rue du Grand Chantier, au coin de celle des quatre Fils, eſt une grande maiſon qui a beaucoup d'apparence, & qui a appartenu à

des gens de Finances qui ont fait beaucoup de dépenſe pour l'embellir. Elle a été bâtie ſur les deſſeins de Jules Hardouin Manſard, & a appartenu aux ſieurs *Reick* de Penautier, Tréſorier des Etats de Languedoc & du Clergé de France; & à *Jean Romanet* Fermier général, & Receveur général des Finances de la Généralité d'Auvergne, & qui, à la Chambre de Juſtice de 1716. fut taxé à quatre milions. Ces riches titres doivent faire penſer qu'on a beaucoup dépenſé pour rendre cette maiſon commode & magnifique.

Un peu plus avant on en remarque une autre que feu *le Juge*, auſſi Fermier général, a fait bâtir, & dans laquelle ſont pluſieurs bas-reliefs de Coyzevox, deux grands plafonds peints par la Foſſe, & dans le Jardin eſt une ſtatue d'Anſelme Flamen. Cette maiſon a appartenu en dernier lieu à feu *Jean Marie de Voigny*, Receveur des Finances de la Généralité de Rouen.

A l'entrée de la rue des Enfans Rouges, au coin de celle d'Anjou, eſt *l'Hôtel du Duc de Tallard.* Cette maiſon qui eſt grande & belle, fut

bâtie ſur les deſſeins de *Bulet* pour M. Amelot de Chaillou, ancien Maître des Requêtes, & pere de M. Amelot de Chaillou, Miniſtre & Sécretaire d'Etat. Comme le terrein ſur lequel cette maiſon eſt bâtie, n'étoit point avantageux, l'Architecte en a tiré parti fort habilement. L'eſcalier eſt un des beaux de Paris. Cette maiſon eſt accompagnée d'un Jardin & d'une baſſe-cour.

LES ENFANS-DIEU, *autrement dits* LES ENFANS ROUGES.

Cet Hôpital qui eſt au bout de la rue à laquelle il donne ſon nom, & au coin de la rue Porte-Foin, a été fondé par le Roi François I. à la ſollicitation de Marguerite, ſa ſœur unique, femme de Henry d'Albret, Roi de Navarre. François I. donna pour cet établiſſement la ſomme de trois mille ſix cens livres tournois, provenue de la taxe qu'on avoit impoſée ſur les Uſuriers. Cet argent fut remis entre les mains de *Jehan Briçonnet*, Préſident de la Chambre des Comptes, qui chargea Robert de Beauvais d'acheter une maiſon avec cour &

Digitized by Google

pudia, capite de Templis, loquitur Cicero, ita scribens: Quæ autem Templa, quæ Delubra Deorum, quæ Aræ non execrationem habent, quæ non sanctissimum? Quæ enim

dation de cet Hôpital, deux anachroniſmes qui très-certainement ne viennent pas de lui : mais il n'en eſt pas de même des remarques ſur les vitres de l'Egliſe de cet Hôpital. Il dit que dans une des vitres du chœur on voit le Roi François I. Marguerite ſa ſœur, Reine de Navarre, & Jean Briçonnet, tous trois peints au naturel : là le Prince & la Princeſſe careſſent des Enfans Rouges, les uns & les autres ſont dans des attitudes très-convenables. Dans une autre vitre *Jeſus-Chriſt* y eſt repréſenté careſſant des Enfans que des femmes lui préſentent. Les têtes & les attitudes des perſonnes peintes dans cette vitre, ſont admirables, & les Connoiſſeurs la trouvent une des mieux entendues, & des mieux peintes qu'il y ait à Paris.

Dans la nef de cette Egliſe, à main droite, on lit l'Epitaphe d'*Antoine Briçonnet*, qui apparemment étoit fils de Jean Briçonnet, qui par ſes ſoins avoit contribué à la fondation de cet Hôpital.

D. O. S.

ANTONIO BRISONETIO, *Equiti*, *Portali Domino*, *Senatori Regio*,

& in Regiâ libellorum magiſtro.

Claris dignus avis, domo vetuſta,
& dignus patre, fratribus, propinquis
Briſonetius *hac quieſcit æde,*
Portali Dominus, prius probuſque,
portis ætheræ receptus aulæ,
aulæ qui modo præfuit libellis,
& quem calculus omnium probavit,
illum calculus ad polos revexit.
Obiit die 6. Septemb. 1605.

La rue *Porte-foin* va de la rue des Enfans Rouges à la rue du Temple. En 1282. elle ſe nommoit la rue *des Poulies*, & la rue *Richard des Poulies*, à cauſe de Richard des Poulies, qui pour lors y acheta une place des Templiers, où on fit bâtir vers l'an 1333. Depuis *Jean Porte-fin* y ayant fait bâtir une grande maiſon appellée l'*Hôtel Porte-fin*, cette rue quitta le nom de Richard des Poulies, pour prendre celui de *Porte-fin*; mais le Peuple ayant inſenſiblement oublié le nom de Jean Porte-fin & de ſon Hôtel, il corrompit leur nom, en donnant à la rue le nom de *Porte-foin*, & cet uſage à prévalu, car la rue ſe nomme depuis longtems la rue *Porte-foin*.

Digitized by Google

La rue de Vendôme eſt entre le Temple & le Cours du Rempart. Elle aboutit d'un côté à la rue du Temple, & de l'autre aux rues d'Angoumois & de Boucherat. Le nom qu'elle porte, lui a été donné, parce que Philippe de Vendôme étoit Grand-Prieur de France lorſqu'elle fut commencée.

C'eſt dans cette rue qu'eſt

LA MAISON DES FILLES DU SAUVEUR.

Cette Comunauté a été inſtituée pour y recevoir des filles & des femmes qui s'étant proſtituées, ſe repentent du déſordre de leur vie paſſée, & ont réſolu d'en faire pénitence. Elles y ſont reçues comme à la Communauté du Bon Paſteur. Leur premier établiſſement ſe fit vers l'an 1701. dans la rue du Temple, auprès de la rue Porte-foin, par les ſoins charitables de *Madame Deſbordes*, & de quelques autres Dames de piété. Comme elles étoient logées fort à l'étroit dans cette rue, elles acheterent une place dans la rue de Vendôme, où elles firent bâtir des lieux réguliers, & une Chapelle dédiée *au Sauveur*. Le 6. Août on y ſolemniſe la Fête de la Transfiguration de *Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt*

comme titulaire. On y ſolemniſe auſſi le 29. d'Octobre la Fête de *ſainte Marie la Pénitente*, que quelques-uns nomment *la Née*, c'eſt à-dire, la Nouvelle; & d'autres, *ſainte Marie l'Helleſpontine*. Elle fut convertie par *S. Abraham*, ſon oncle, ſurnommé le Solitaire.

En rentrant dans l'intérieur de ce Quartier, je dois remarquer par l'intelligence de quelques noms de rues, qui ſont ceux de quelques Villes & Provinces du Royaume, que le Roi Henry le Grand ayant formé le deſſein d'embellir Paris en 1608. il réſolut de faire dans ce Quartier une Place la plus magnifique qu'il y eut eu juſqu'alors, & laquelle auroit été nommée *la Place de France*, à cauſe que chaque rue qui y auroit abouti, auroit porté le nom d'une des principales Provinces du Royaume. Ce grand Prince pour en arrêter le deſſein, ſe tranſporta ſur les lieux, & en fit tracer le plan & l'élevation en ſa préſence, par *Alaume* & *Châtillon* ſes Ingénieurs. Le marché en fut donné à *Carel* & autres Entrepreneurs, à la charge d'y travailler inceſſamment, avec ordre au Duc de Sully d'y tenir

la main. On ſeroit entré dans cette Place par huit rues larges de ſix toiſes, & bordées de maiſons uniformes. Ces rues auroient été nommées *Picardie*, *Dauphiné*, *Provence*, *Languedoc*, *Guyenne*, *Poitou*, *Bretagne*, *Bourgogne*. Les Curieux peuvent voir le plan & l'élevation de cette Place qui furent gravés par *Poinſart*. La mort funeſte de Henry IV. dérangea entierement ce projet & les alignemens, cependant on donna aux rues qu'on fit faire en 1626. les noms d'Angoumois, de Beauce, de Beaujolois, de Forez, de Bourgogne, de Berry, de Limoges, de Périgueux, de la Marche, d'Orléans, de Poitou, d'Anjou, du Perche, de Touraine, de Saintonge, & de Normandie.

La rue d'Angoumois ſe nomme auſſi la rue *Charlot*, parce que cette rue, & la plûpart de celles des environs, ont été bordées de maiſons par *Claude Charlot*, pauvre Payſan de Languedoc, dit *Sauval*, que de nos jours la fortune a nourri, engraiſſé & étouffé entre ſes bras, puiſque d'Adjudicataire des Gabelles & des cinq groſſes Fermes, & de Propriétaire d'une Terre érigée en Duché, il eſt retom-

bé mort dans la boue d'où la fortune l'avoit tiré.

Dans la rue *de Beauce* eſt un Marché, & une Boucherie établie en 1615. & appartenante à trois Particuliers.

LES CAPUCINS DU MARAIS.

Dans la rue d'*Orléans* eſt un des trois Couvens que les Capucins ont à Paris. Celui-ci fut fondé en 1623. & ce fut le P. *Athanaſe Molé*, Capucin, frere de Mathieu Molé, Procureur Général, puis Premier Préſident du Parlement, & Garde des Sceaux de France, qui par ſes mouvemens & par ſes reſſources, contribua le plus à cet établiſſement. Ce Couvent n'a rien qui le diſtingue des autres de cet Ordre. L'Egliſe n'a été achevée que par la protection de feu M. d'*Argenſon*, Lieutenant Général de Police, puis Préſident du Conſeil des Finances, & Garde des Sceaux de France.

Les tableaux qu'on voit dans la nef, & qui repréſentent des ſujets de *la Vie de la Vierge*, ont été peints par un nommé *Robert*, Peintre de Son Eminence le Cardinal de Rohan. Ce Peintre étoit aſſez habile, mais il au-

roit été le premier Peintre du monde, ſi ſes talens avoient répondu à la bonne opinion qu'il avoit de lui-même.

Dans la rue *de Torigni* on voit une grande maiſon, nommée l'*Hôtel Salé*, parce que ce fut un nommé *Aubert* qui s'étoit enrichi dans les Gabelles, qui le fit bâtir. Le Maréchal Duc de Villeroy, qui a été Gouverneur du Roi Louis XV. a demeuré longtems dans cet Hôtel.

La rue Françoiſe, ou *du Roi doré*, aboutit d'un côté à la rue S. Gervais & de Torigni, & de l'autre à la rue S. Louis. Son premier nom lui a été donné pour avoir été bâtie ſous François I. & l'autre, à cauſe d'un buſte doré de Louis XIII. élevé à un de ſes coins.

La rue *S. Anaſtaſe* a pris ſon nom du terrein où elle eſt ſituée, qui appartient à des Religieuſes, nommées ordinairement les Religieuſes de l'*Hôpital S. Gervais*, mais leur vrai nom eſt celui de Religieuſes Hoſpitalieres de *S. Anaſtaſe*.

La vieille rue du Temple eſt de deux Quartiers, une partie eſt du Quartier S. Antoine, & l'autre, depuis la rue des quatre Fils, & celle

de la Perle, juſqu'à la rue S. Louis, eſt du Quartier du Temple. Elle s'appelloit en 1505. la rue de *la Clôture du Temple*, la rue de *la Couture de la Chevalerie du Temple*, & la rue *des Egouts du Temple*. Auparavant, dit *Sauval*, depuis la Coulture du Temple où ſont maintenant les Foſſés & les Remparts, juſqu'à une fauſſe Porte, nommée *la Porte Barbette*, dreſſée dans cette rue là même au bout du Monaſtere des Blancs Manteaux, on l'appelloit la rue *Barbette*, la rue de la *Porte Barbette*, la *vieille rue Barbette*. En 1596. & 1608. les Grands-Prieurs de France firent réformer les encheres de deux maiſons de cette rue, où l'on avoit mis qu'elles étoient aſſiſes dans la vieille rue du Temple, comme nous l'appellons encore à préſent, & par deux Sentences du Châtelet, ils firent ordonner qu'à la place il ſeroit écrit qu'elles étoient ſituées *dans la vieille rue Barbette*.

La rue *des quatre Fils* ſe nommoit en 1437. & 1440. la rue *des deux Portes*, auparavant, & depuis, on l'a nommée la rue de l'*Echelle du Temple*, parce qu'elle ſemble la continuer. Le nom qu'elle porte aujourd'hui, lui a

été donné d'une enſeigne où étoient *les quatre Fils-Aymon.*

La rue de *la Perle* n'avoit pas encore de nom en 1579. Celui qu'elle porte à préſent, lui vient d'un jeu de Paulme qui a paſſé pour le mieux entendu de Paris, & pour *la perle* des Tripots.

La rue *neuve S. Louis* s'eſt nommée quelquefois la rue de l'*Egout couvert*, à cauſe qu'elle couvre les Egouts qui y viennent de la rue S. Antoine, de la Place Royale, & le nom de ſaint Louis lui a été donné, parce qu'elle a été commencée ſous le Regne de Louis XIII. On la nomme à préſent *la rue S. Louis*, ou *la rue S. Louis au Marais.* C'eſt une des plus larges & des plus belles rues de Paris.

On y remarque l'*Hôtel du Chancelier Boucherat* qui avoit un grand Jardin, & occupoit un grand emplacement, qui depuis ſa mort, a été partagé, & appartient à préſent à différens Particuliers.

LE COUVENT DES FILLES DU SAINT SACREMENT.

Du même côté eſt le Monaſtere des

Filles *du S. Sacrement*. Ce Monaſtere qui eſt le ſecond que les filles du Saint Sacrement ayent à Paris, doit ſon établiſſement à quelques Religieuſes que la Supérieure du Monaſtere de Toul envoya à Paris à cauſe des guerres, l'an 1674. Ces Religieuſes demeurerent pendant quatre ou cinq mois au Monaſtere du même inſtitut, rue *Caſſette*. L'Archevêque de Paris leur permit enſuite de ſe mettre en hoſpice dans une maiſon de la rue des jeux-neufs, proche la porte Montmartre, que les Religieuſes de la Congrégation de Nôtre-Dame quittoient pour aller s'établir dans un autre quartier, & qu'elles leur loüerent. Les filles du Saint Sacrement y entrerent le 22. d'Octobre de la même année. Cette maiſon ayant été vendue en 1680, les Religieuſes du Saint Sacrement furent obligées d'en ſortir, & d'aller loger dans une maiſon au-delà de la porte de Richelieu, qu'elles loüerent pour quatre années, dans l'eſperance de s'y établir, car le Roi leur avoit accordé des Lettres Patentes, au mois de Juin de cet même année 1680. N'ayant point trouvé aſſés de comodités dans cette maiſon, el-

Ce fut dans ce temps que Jean Bodin, natif de Laon, fit imprimer à Paris, chez Jacques du Puys, un petit livre intitulé : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Il y avait déjà quelque temps que Bodin, qui avait été avocat à Paris, s'était retiré à Laon, où il exerçait la charge de lieutenant particulier. Il avait publié, en 1566, un autre livre, qui a fait plus de bruit que celui-ci, et qui a été souvent réimprimé, sous le titre de *Reipublicæ libri sex*, et traduit, depuis, en français, sous celui de *la République de Bodin*. Il y a, dans ce dernier ouvrage, des choses très-hardies sur la souveraineté, sur l'autorité des princes, sur la liberté de conscience, sur la tolérance des religions, sur la nécessité de les tolérer toutes, dans un état où elles sont établies par la loi. Il paraît que Bodin, qui était d'une famille catholique, avait été élevé dans cette religion, et qu'il y était resté attaché, jusqu'à ce qu'il eût vu de près les fureurs du fanatisme, et les maux affreux qu'il avait causés. Alors il se déclara pour la religion réformée, et il mourut, en 1596, de la peste, à Laon, où il était retiré depuis plusieurs années.

ture, il n'eſt plus acceſſible aux Curieux.

Ce Couvent eſt ſéparé par la rue ſaint Claude, d'un Hôtel où a demeuré *Claude Charles Voyſin*, du Pleſſis de la Noraye, Secretaire d'Etat, & Chancelier-Garde des Sceaux de France, qui y mourut la nuit du premier au deux de Février de l'an 1717. *Claude de Guenegaud* Tréſorier de l'épargne, demeuroit autrefois dans cette même maiſon, & donna ſon nom à la rue ſaint Claude.

LE COUVENT DU CALVAIRE DU MARAIS.

Ce Couvent eſt ſitué à l'extrémité de cette rue. Le P. *Joſeph*, Capucin, qui eut tant de part au miniſtere du Cardinal de Richelieu, penſant qu'il n'y avoit point encore d'Ordre, qui ſe fit un devoir ſpécial d'honorer par une méditation perpetuelle la Vierge qui pleuroit ſon fils mourant ſur la croix, en inſtitua un ſous le titre de *Nôtre-Dame du Calvaire.* Il fut aidé dans cette inſtitution par Antoinette d'Orléans Longueville, qui après la mort de Char-

les de Gondy Marquis de Belle-Iſle, ſon mari, ſe rendit Feuillentine à Toulouſe en 1599. Elle eut enſuite l'adminiſtration de l'Abbaye de Fontevraud, & étoit dans le Monaſtere de l'Encloiſtre lorſque le P. Joſeph l'en fit ſortir pour venir être Superieure du Monaſtere qu'elle avoit fondé à Poitiers. Elle en prit poſſeſſion le 25. d'Octobre de l'an 1617. après avoir reçu un Bref du Pape qui lui permetoit de ſortir de la maiſon de l'Encloiſtre, d'entrer dans celle qu'elle avoit fait bâtir à Poitiers, de quitter l'habit de Fontevraud, de prendre celui qu'elle avoit imaginé pour les Religieuſes du Calvaire, d'y mener tel nombre de filles qu'il lui plairoit, & d'établir des Monaſteres de cette nouvelle Congrégation dans toutes les Villes qui en demanderoient. Mᵉ. d'Orléans mourut le 25. d'Avril 1618. mais ſa nouvelle Congrégation n'en fit pas moins de progrès. Le P. Joſeph en établit un Couvent à Angers dont la Reine mere, qui y étoit, voulut être la Fondatrice. Cette Princeſſe ne s'en tint pas là, car elle donna dans Paris un Monaſtere à ces filles, & c'eſt celui qui fut

bâti

bâti dans l'enceinte du Palais d'Orléans ou de Luxembourg. Ce fut peu de tems après, que le P. Joſeph obtint des Bulles du Pape Grégoire XV. dattées du 21. Mars 1621. qui érigeoient les Monaſteres de Paris, d'Angers, de Poitiers, & tous les autres fondés, & à fonder en Congrégation de ſaint Benoît ſous le titre de *Nôtre-Dame du Calvaire*. Cette Bulle fut confirmée par une autre du 28. Juillet 1622.

Le P. Joſeph établit ce ſecond Couvent à Paris, dans le Marais du Temple, pour être le chef de la Congrégation, le lieu de la réſidence ordinaire de la Directrice générale, le centre & le rendés-vous de tous les autres Couvents de cette Congrégation. L'emplacement fut acheté trente ſept mille livres, des deniers communs de la Congrégation, & le bâtiment fut élevé par les liberalités du Roi, du Cardinal de Richelieu, & de Madame de Combalet, depuis Ducheſſe d'Aiguillon. Le P. Joſeph voulut que ce Couvent-ci, portat le nom de *Crucifixion*, pour le diſtinguer de celui qui tient au Palais de Luxembourg, qui eſt établi pour honorer,

& imiter le Myſtere de la *Compaſſion* de la Vierge aux douleurs de ſon adorable fils; qu'à cet effet il y eut un aſſés grand nombre de filles pour faire à leur tour, & ſans aucune intermiſſion, une priere continuelle, jour & nuit au pied de la Croix.

On poſa les fondemens de ce Couvent en 1635. Le P. Joſeph pria le Cardinal de Richelieu de vouloir bien y poſer la premiere pierre, ce qu'il ne put faire, mais il en donna la commiſſion à la Ducheſſe d'Aiguillon ſa niéce qui la fit poſer avec beaucoup de cérémonie au fondement de l'Egliſe. Ce Couvent ayant été achevé, & beni, douze Religieuſes, & leur Superieure qui avoient été tirées du Monaſtere de Luxembourg, & qui attendoient dans un hoſpice près de ce lieu, que ce Monaſtere fut logeable, y furent introduites le 10. d'Avril de l'an 1637. par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, & autres Dames de piété, & de diſtinction.

Le P. Joſeph étant mort à Ruel le ſamedi 18. Décembre de l'an 1638. ſon corps fut porté aux Capucins de la rue ſaint Honoré où l'on l'ouvrit pour en tirer le cœur. Le 20. ſon corps

Digitized by Google

fut inhumé dans l'Egliſe de ces Peres. Quant au cœur, le Général des Capucins l'ayant accordé aux inſtantes prieres des Religieuſes du Calvaire, le P. Ange, qui avoit été compagnon du P. Joſeph, le porta dans un des caroſſes du Cardinal de Richelieu au Couvent du Calvaire du Marais. Ces Religieuſes gardent auſſi très-précieuſement le manteau du P. Joſeph, & le regardent avec autant de reſpect & de vénération que ſi c'étoit celui qu'Elie laiſſa à Eliſée.

Dans cette rue il y a une fontaine bâtie en maniére de piedeſtal, ſur le devant de laquelle ſont deux Tritons de ſculpture. Les vers qui lui ſervent d'Inſcription ſont de *Santeul*.

Felix ſorte tuâ Naïas amabilis,
Dignum, quo flueres, nacta ſitum loci:
Cui tot ſplendida tecta
Fluctu lambere contigit.
Te Triton geminus perſonat amulâ,
Conchâ, te celebrat nomine Regiam,
Lœto non ſine cantu
Portat vaſta per œquora.
Cedent, credo equidem, dotibus his tibi,
Poſt hac nobilium numina fontium:
Hac te ſorte beata

Labi non eris immemor.

Imitation.

O Nayade charmante,
que votre ſort eſt doux !
Vous avés ſçu trouver des lieux dignes de vous,
Des lieux où tout enchante,
Où cent Palais pompeux
reçoivent de vos flots les baiſers amoureux.
Celebre par le nom d'un Prince qu'on révere,
Vous voyés deux Tritons rivaux
S'accorder entre eux pour vous plaire,
Sans ceſſe par des chants nouveaux
Annoncer à l'envi votre gloire éclatante,
Et dans le ſein des mers vous porter triomphante.
Tant d'avantages précieux,
Vous feront déferer le beau titre de Reine :
Mais d'un pareil deſtin ne devenés pas vaine ;
Au milieu des grandeurs ſoyés humble fontaine,
Et n'oubliés jamais de couler dans ces lieux.

Boſquillon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rue de la Paix
Rue Neuve
Rue Basse
Rue Haute
Rue du Moulin
Rue du Pont
Rue du Marché
Rue de l'Église
Rue du Château
Rue des Jardins
Rue du Cimetière
Rue de la Fontaine
Rue du Verger
Rue du Four
Rue du Puits
Rue du Chêne
Rue du Tilleul
Rue du Bois
Rue du Pré
Rue du Champ
Rue du Vieux
Rue du Nouveau
Rue du Grand
Rue du Petit
Rue du Moulin
Rue du Pont
Rue du Marché
Rue de l'Église
Rue du Château
Rue des Jardins
Rue du Cimetière
Rue de la Fontaine
Rue du Verger
Rue du Four
Rue du Puits
Rue du Chêne
Rue du Tilleul
Rue du Bois
Rue du Pré
Rue du Champ
Rue du Vieux
Rue du Nouveau
Rue du Grand
Rue du Petit

Au bout de cette même rue, mais du côté du Temple, on a conſtruit depuis quelques années une fontaine dont voici l'Inſcription :

Fauſta Pariſiacam, Lodoico
Rege per urbem,
pax ut fundet opes, fons
ita fundit aquas.

XV. *Le Quartier de S. Antoine.*

LE Quartier de S. ANTOINE eſt borné à l'Orient par les extrémitez des Fauxbourgs incluſivement ; au Septentrion, par l'extrémité des mêmes Fauxbourgs, & par les rues du Meſnil-montant, neuve ſaint Gilles, du Parc-Royal & de la Perle, excluſivement ; à l'Occident, par la vieille rue du Temple incluſivement, depuis les coins des rues des quatre Fils & de la Perle, juſqu'à la rue de ſaint Antoine, & au Midi, par la rue ſaint Antoine incluſivement, depuis le coin de la vieille rue du Temple, juſqu'à l'extrémité du Faubourg.

Quoiqu'il ſemble naturel de commencer la deſcription de ce Quartier, par la rue ſaint Antoine de laquelle

d'après le sang, ni des reproches par lesquels il avoit voulu le faire rougir. Ambassadeur, pour ne point se mêler aux différends de la Cour, il ne prit aucune part aux différens noms de différentes factions, qui, sous le règne de Henri III, la déchirèrent depuis la Saint-Barthelemi.

Le Prince de Condé, un des chefs de la faction des Huguenots, étoit mort à la bataille de Jarnac, et Coligny, qui avoit perdu son frère aîné à la même bataille, de Dandelot, étoit devenu le chef de son parti. Il avoit pour lui le nom de Prince que lui donnoit sa naissance, et celui de Général que lui donnoient ses talens. Il étoit Amiral de France, et Gouverneur de Picardie. Il avoit épousé en secondes noces la Dame de Laval-Chatillon, fille du Comte de Laval, et veuve de Jean de Cossé, Seigneur de Brissac, Maréchal de France, qui avoit été tué à la bataille de Saint-Quentin. Elle étoit sœur de Gaspard de Coligny, Seigneur de Châtillon, Colonel-Général de l'Infanterie, et de François d'Andelot, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, et Colonel de l'Infanterie Française. Elle étoit nièce du Connétable de Montmorency, qui, depuis la mort de François I, avoit été le premier Ministre de Henri II, et qui, depuis la mort de ce Prince, étoit le premier Ministre de François II. Elle étoit fille de Gaspard de Coligny, Maréchal de France, qui avoit été tué à la bataille de Pavie, auprès de François I, son Seigneur et son Maître, et de Louise de Montmorency, sœur du Connétable. Elle avoit été élevée à la Cour de François I, avec Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, et Maîtresse de Henri II, avec Marguerite de Savoye, Duchesse

conde femme de ſon pere, y conſerveroit ſa vie durant l'appartement qu'elle y avoit toujours eu. Les Comtes d'Alençon deſcendus de Charles de France fils de Philippe le Hardy, Comte de Valois, & d'Alençon, ont occupé longtems l'Hôtel de Sicile, mais comme il tenoit aux murs de la Ville, & que ces murs en ſeparoient la Place de la Coulture ſainte Catherine où ſe faiſoient les duels publics, les combats à outrance, les joûtes, & les tournois, Charles VI. qui aimoit beaucoup ces Fêtes, n'ayant pas de maiſon plus proche de là que l'Hôtel de ſaint Paul, qu'il trouvoit trop éloigné pour y pouvoir changer d'habit lorſqu'il lui prenoit envie d'entrer en lice, fit demander l'Hôtel de Sicile à Pierre Comte d'Alençon qui le lui céda auſſitôt par Acte du 30. Mars 1389. puis par autre Acte du 26. May 1390. dès que Charles VI. en fut en poſſeſſion, il fit percer les murailles de la Ville pour y avoir une porte, & être plus près de la Place de la Coulture ſainte Catherine. Je n'ai point découvert à quel titre cet Hôtel appartint enſuite aux Rois de Navarre, mais il eſt ſeur qu'il leur a

appartenu, & qu'il en a porté le nom. Il y a apparence qu'en 1572. il ne leur appartenoit plus, car *Jeanne d'Albret* Reine de Navarre, étant venue à Paris pour le mariage du Roi ſon fils avec Marguerite de France, elle logea dans la rue de Grenelle, à la maiſon de l'Evêque de Chartres où elle mourut d'une inflammation de Poulmon, & d'une fiévre continue. Cette Reine auroit ſans doute logé dans ſon Hôtel de la rue de Sicile, s'il lui avoit encore appartenu, mais il avoit été déja vendu à *Antoine de Roquelaure* qui le revendit depuis à *François d'Orléans-Longueville, Comte de ſaint Paul*, Duc de Fronſac & qui mourut à Chateauneuf ſur Loire le 7. d'Octobre 1631. & c'eſt de ce Comte de ſaint Paul, que cet Hôtel fut appellé *l'Hôtel de ſaint Paul*, & non pas pour avoir appartenu au Connêtable de ſaint Paul, ainſi que le dit *Brice*, qui pour preuve de ce fait cite l'Hiſtoire de France du P. Daniel, tome 2. page 1238. qui a parlé de Louis de Luxembourg, Comte de ſaint Pol, & Connêtable de France ſous Louis XI. mais qui ne dit point que l'Hôtel des Rois de Sicile, &

de Navarre, lui ait appartenu, ni qu'il ait quitté les noms de ſes anciens Maîtres pour prendre le ſien. L'Hôtel de ſaint Paul fut acquis par *Leon Bouthillier*, Comte de Chavigni, Secretaire, & Miniſtre d'Etat, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, mort à Paris le 11. d'Octobre 1652. âgé de quarante-quatre ans, & laiſſant d'Anne Phelypeaux ſon épouſe ſix garçons, & huit filles. *Renée Bouthillier*, une de ſes huit filles, fut mariée à *Jean Beuzelin*, Seigneur de *Boſmelet*, Préſident à Mortier au Parlement de Rouen, morte le 20. Mars 1711. laiſſant pour fille unique *Anne Marie Beuzelin*, qui épouſa le 18. Juin 1698. *Henry Jacques de Caumont*, Duc de la Force, Pair de France. Ce fut du chef de ſa femme que le Duc de la Force vendit une partie de l'Hôtel de ſaint Paul à *Jacques Poultier*, mort Intendant des Finances en 1711. qui s'étoit ſervi de *Bulet*, & de *Gabriel*, deux Architectes de reputation, pour donner à cette portion d'Hôtel tous les embelliſſemens que les Financiers ſçavent donner à leurs édifices. L'autre moitié fut vendue en 1715. aux freres *Paris* nez à

Moirans en Dauphiné, qui ont fait une fortune immenſe dans les vivres des Armées, & dans les Finances du Roi. Cet Hôtel retient toujours le nom d'*Hôtel de ſaint Paul*, & ce doit être une idée bien flateuſe pour ſes Maîtres nouveaux, de penſer qu'un Hôtel qui a ſervi de demeure à tant de Rois, & à tant de Grands Seigneurs, eſt aujourd'hui à peine aſſez grand pour les loger.

Les Seigneurs de *Pequigni* avoient auſſi leur Hôtel dans la rue du Roi de Sicile, qu'ils vendirent en 1399. au Seigneur de la Roche-Guyon, Chambellan du Roi, & grand Pannetier de France.

Philippe Chabot, Amiral de France, avoit auſſi la ſienne dans cette rue. C'étoit une grande Maiſon nommée *la Maiſon des Savaris*, & qui tenoit à l'Hôtel de Lorraine. Elle avoit appartenu au Général Morlet, qui en 1536. y fit conduire la groſſeur d'un pois d'eau que le Prevôt des Marchands lui accorda. L'Amiral Chabot mourut dans cette Maiſon l'an 1543.

Revenons dans la vieille rue du Temple. On rencontre à main droite,

Digitized by Google

une Ruelle ou Cul de ſac qui conduit à une maiſon qui n'eſt ni belle ni grande, mais qui cependant a été habitée par un grand homme, c'eſt-à-dire par *Marc René de Voyer de Paulmy*, Marquis d'Argenſon, Lieutenant Général de Police, Conſeiller d'Etat, Préſident du Conſeil Royal des Finances, & Garde des Sceaux de France.

L'Hôtel le Pelletier, vient enſuite. Il a été élevé pour *Antoine Coiffier Ruzé*, dit le Marêchal d'*Effiat*, qui fut fait Surintendant des Finances en 1626. Général d'Armée en Piedmont en 1630. & Marêchal de France le premier de Janvier de l'an 1631. Cet Hôtel fut aquis des héritiers de ce Marêchal par *Claude le Pelletier*, qui avoit été Prevôt des Marchands, puis Controlleur général des Finances, & enfin Miniſtre d'Etat. Après ſa mort, ſon Hôtel appartint à *Louis le Pelletier*, ſon fils, qui fut fait Premier Préſident du Parlement de Paris en 1707. & qui donna la demiſſion de cette Charge en 1712. Cette maiſon eſt aujourd'hui occupée par Madame le Pelletier, veuve du Premier Préſident dont je viens de parler.

La rue des *Roſiers* vient auſſi aboutir à la vieille rue du Temple. A ce coin de rue, il y avoit, comme il y a encore aujourd'hui, une ſtatue de la Vierge tenant le petit Jeſus entre ſes bras. Quelques Lutheriens par une impieté exécrable, couperent les têtes de ces deux figures, la nuit du trente-un de May de l'an 1528. Le Roi François I. promit mil écus d'or à celui qui découvriroit les Auteurs de ce crime. On fit une Proceſſion générale, où fut portée une ſtatue de la Vierge que le Roi fit faire d'argent doré. Sa Majeſté y aſſiſta ayant un cierge à la main, & étant accompagnée des plus Grands Seigneurs du Royaume, & des Cours Souveraines. La Proceſſion étant arrivée au coin de cette rue, on chanta l'Antienne *Ave Regina Cœlorum*. Le Roi après avoir prié quelque tems à genoux, poſa lui-même la ſtatue dans la même place où étoit celle que les Héretiques avoient défigurée, & laiſſa ſon cierge allumé qui brûla le reſte du jour & toute la nuit, devant cette image. Cette action du Roi lui mérita de grands éloges, & un Bref du Pape Clément VII. du 5. Juillet

de la même année, dans lequel il dit à ce Prince, *eſt ut tibi nobiſque de tam orthodoxo Rege gratulemur.* Pour empêcher qu'on ne dérobat cette ſtatue d'argent doré, on ſcela un gros treillis de fer dans le jambage contre lequel elle étoit placée, mais malgré cette précaution, on trouva moyen de l'enlever, au commencement du mois d'Avril de l'an 1545.

L'Hôtel de Rieux étoit auſſi dans la vieille rue du Temple, mais de l'autre côté, aboutiſſant à la rue des Singes. Jean & Pierre de Rieux pere & fils, & ſucceſſivement Maréchaux de France en 1397. & en 1417. y demeuroient. Ce fut devant cet Hôtel que Louis de France, *Duc d'Orléans*, fut inhumainement aſſaſſiné le 23 Novembre de l'an 1407. On le porta mort, tout couvert de bleſſures, de ſang, & de boue dans l'Hôtel de Rieux.

L'Hôpital de ſainte Anaſtaſe. C'étoit autrefois l'Hôtel de *Louis Dajacette*, Comte de Château-Villain, & la maiſon la plus ornée, & la plus richement meublée qu'aucun particulier eut alors à Paris. Tout le monde y alloit admirer les meubles ma-

gnifiques, les ſtatues antiques, & les Tableaux des grands Maîtres qu'on y voyoit. Il y avoit ſur tout une Galerie ornée de peintures ſi laſcives que Brantôme raporte qu'une grande Dame, entre pluſieurs autres qui les étoient allées voir, ne pût qu'à peine attendre d'être ſortie de là pour s'abandonner à l'action qu'elle y avoit vuë ſi naïvement dépeinte. En un mot c'étoit le Palais de la moleſſe & de la volupté. Après la mort du Comte de Château-Villain, cet Hôtel fut vendu à *François d'O*, favori du Roi Henry III. qui l'avoit accablé de Charges, & de bienfaits ſans avoir pu l'enrichir, car il étoit Maître de la Garderobe, premier Gentilhomme de la Chambre, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Surintendant des Finances, & Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, & cependant il mourut au mois d'Octobre de l'an 1594. noyé de dettes. Ses créanciers vendirent ſon Hôtel en 1655. aux Religieuſes de l'Hôpital de ſainte Anaſtaſe, autrement dit, de *ſaint Gervais*, pour la ſomme de cent trente-cinq mille livres. Ces Religieuſes y furent transférées en vertu de Lettres

Patentes du mois d'Août de l'an 1656. regiſtrées au Parlement le 7. de Septembre de la même année.

La rue des Francs-Bourgeoix eſt auſſi une de celles qui aboutiſſent à la vieille rue du Temple. Elle doit ſon nom à la gueuſerie de ſes anciens habitans qui étoient ſi pauvres qu'ils étoient francs de tous impots, par la raiſon que là où il n'y a rien, le Roi y perd ſes droits. Il y a long-tems qu'elle a changé de face, & qu'elle eſt habitée par des gens riches, & même par des gens de grande diſtinction. On y remarque :

L'Hôtel le Tellier, qui a ſervi de demeure à *Michel le Tellier*, Chancelier de France, & auparavant Secretaire, & Miniſtre d'Etat, qui conſacra le cours d'une longue vie au ſervice des Rois Louis XIII. & Louis XIV. & mourut en 1685. dans une grande réputation d'habileté, de ſageſſe, & d'intégrité.

La Maiſon *de Michault de Montaran*, Conſeiller au Grand-Conſeil, & ci-devant Tréſorier des Etats de Bretagne, ſe nommoit auparavant *l'Hôtel de Livri*. M. de Montaran entreprit en 1709. de lui faire changer

de face, & y a fait élever une belle maiſon ſur les deſſeins de *Germain de Boffrand.*

L'Hôtel d'Albret a pris ſon nom de *Ceſar-Phœbus d'Albret*, Comte de Mioſſans, qui fut fait Marêchal de France le 15. de Fevrier 1653. Chevalier des Ordres du Roi le 31. Décembre 1661. & Gouverneur de Guyenne au mois de Novembre 1670. Il a longtems demeuré dans cet Hôtel qui en porte le nom, & qui lui a appartenu, mais il mourut à Bourdeaux le 3. de Septembre 1676. âgé de ſoixante-deux ans. Il deſcendoit *d'Eſtienne*, bâtard *d'Albret* ſon triſayeul, & de Françoiſe de Bearn, Dame de Mioſſans, ſa femme.

La rue *Barbette* a pris ſon nom de l'Hôtel d'*Eſtienne Barbette*, qui étoit ſitué ſur l'emplacement qu'elle occupe. Ce Barbette étoit Prevôt de Paris, & un des principaux confidens de Philippe le Bel, ce qui fut cauſe que ſon Hôtel fut pillé par le peuple, qui l'accuſoit d'avoir conſeillé au Roi de rehauſſer la monoye. Cet Hôtel devint encore plus connu ſous Charles VI. qu'il appartenoit à la Reine *Iſabelle de Baviere*, ſa femme, qui l'acheta

Digitized by Google

en 1403. de Jean de Montagu Souverain Maître de France, & Vidame de Laonois. Ce fut au ſortir de cet Hôtel que le *Duc d'Orléans* fut aſſaſſiné à la porte Barbette l'an 1407. Quoique l'Hôtel Barbette ait pluſieurs fois changé de Maîtres, & qu'il ait même appartenu depuis à la Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe de Henry II. il n'a cependant jamais changé de nom, comme ont fait beaucoup d'autres. La Ducheſſe d'Aumale, & celle de Bouillon, filles de la Ducheſſe de Valentinois, le vendirent en 1561. à des particuliers qui le couvrirent de maiſons, & y pratiquerent la rue neuve Barbette, aujourd'hui nommée ſimplement la rue *Barbette*; & la rue des *trois Pavillons*, qu'on nomma d'abord la rue *Diane*, du nom de la Ducheſſe de Valentinois, & que dans la ſuite on a nommée des trois Pavillons, ſans qu'on en ſache la raiſon.

François Annibal d'Eſtrées, Maréchal de France, avoit ſon Hôtel dans la rue Barbette, & il retient encore le nom d'*Hôtel d'Eſtrées.*

La rue Pavée aboutit d'un côté à la rue du Roi de Sicile, & de l'au-

tre à la rue des Francs-Bourgeoix. On la nommoit en 1406. la rue du *petit Marais*, depuis, la rue de *Marivas*, la rue de *Marivaux*, & la rue du *petit Marivaux*.

En entrant par la rue du Roi de Sicile, dans la rue *Marivaux*, aujourd'hui la rue Pavée, à l'endroit même où eſt *l'Hôtel de Lorraine*, étoit l'Hôtel de *Charles de Savoiſi*, Chambellan du Roi Charles VI. & un de ſes favoris. Cet Hôtel de *Savoiſi* eſt fameux dans l'Hiſtoire de l'Univeſité de Paris, & mérite que j'en parle ici un peu au long. Voici le fait :

L'an 1408. le 14. de Juillet, comme la Proceſſion des Ecoliers paſſoit le long de la rue du Roi de Sicile, allant à l'Egliſe de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, un des valets de Charles de Savoiſi revenant d'abreuver un Cheval, & le faiſant galoper par la rue au travers des Ecoliers, fit rejaillir de la boue ſur un d'eux. Cet Ecolier donna un coup de poing au valet qui appella à ſon ſecours les autres domeſtiques de ſon Maître avec armes, qui pourſuivirent les Ecoliers juſqu'à la porte de l'Egliſe de ſainte Catherine, & un des valets tirant

pluſieurs fleches, il y en eut une qui vola de la porte de l'Egliſe juſqu'au Maître-Autel où la Meſſe ſe célébroit. L'Univerſité pourſuivit ſi vivement cette inſulte contre *Savoiſi* qui avoit avoué ſes domeſtiques, que par Arrêt du Conſeil d'Etat, le Roi y ſéant avec tous les Princes de ſon ſang, il fut ordonné que la maiſon de Savoiſi ſeroit démolie, & il fut condamné à quinze cens livres d'amende envers les bleſſés, & à mille livres envers l'Univerſité; de plus à fonder une Chapelle de cent livres de rente à la nomination de l'Univerſité. Trois de ſes gens furent condamnés à faire amende honorable, nuds en chemiſe, la torche en main, devant les Egliſes de ſainte Géneviéve, de ſainte Catherine & de ſaint Severin, après quoi ils furent fouettés aux Carrefours de la Ville, & bannis pour trois ans. En 1406. Savoiſi obtint du Roi la permiſſion de faire rebâtir ſon Hôtel, mais l'Univerſité s'y oppoſa avec tant de force, que ce ne fut qu'après cent douze ans qu'elle permit qu'on le rebâtit, encore fut-ce à condition qu'on mettroit au-deſſus de la porte du nouvel Hôtel une pierre ſur la-

quelle ſeroit gravée une inſcription qui feroit mention de l'Arrêt donné en 1404. contre Savoiſi, & de la permiſſion accordée par l'Univerſité de rebâtir cet Hôtel. Cette pierre qui a deux pieds en quarré, fut ôtée quand on bâtit ici l'Hôtel de Lorraine, & a été trouvée depuis dans quelques démolitions, & donnée à feu M. Foucauld, Conſeiller d'Etat, qui la fit encaſtrer dans un mur de ſon jardin de Paris. Quoique cette inſcription ſe trouve dans la plûpart des livres de ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de la Ville de Paris, elle fait tant d'honneur à l'Univerſité, qu'on ne peut la trouver en trop d'endroits, la voici :

Cette maiſon de Savoiſi, en 1404. *fut démolie & abatue par Arrêt, pour certains forfaits & excès commis par Meſſire Charles de Savoiſi, Chevalier, pour lors Seigneur & Propriétaire d'icelle maiſon, & ſes ſerviteurs, à aucuns Eſcoliers & Suppots de l'Univerſité de Paris, en faiſant la Proceſſion de ladite Univerſité à ſainte Catherine du Val des Eſcoliers, près dudit lieu; avec autres réparations, fondations de Chapelles, & charges déclarées audit Arrêt. Et a*

demeurée démolie, & abattue l'eſpace de cent douze ans, & juſqu'à ce que ladite Univerſité, de grace eſpéciale & pour certaines cauſes, a permis la reédification d'icelle, aux charges contenues & déclarées ez Lettres ſur ce faites & paſſées à ladite Univerſité en l'an 1517.

Pierre Bonfons dans ſes Antiquités de Paris, Edition de 1608. pag. 377. remarque que de ſon tems les fenêtres de l'Hôtel de Savoiſi qui avoient vûe ſur la rue où l'excès fut commis, & la porte qui y avoit ſon iſſue, étoient encore murées, ce qui prouvoit que cet Hôtel avoit été démoli, & non razé, comme pluſieurs l'ont *eſtimé*.

J'ai cherché inutilement le nom de celui, qui après avoir obtenu la permiſſion de l'Univerſité en 1517. fit rebâtir l'Hôtel de Savoiſi, comme auſſi le nom qu'on donna à ce nouvel Hôtel. Tout ce que j'ai appris de *Sauval*, c'eſt que la même année que l'Amiral Chabot mourut, François I. donna à Françoiſe de Longui ſa veuve, l'Hôtel de Savoiſi; ſi bien que l'année d'après, elle vendit la maiſon où ſon

mari étoit mort, à Belle-Aſſiſe, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, pour cinq cens livres de rente ſur l'Hôtel de Ville. Avant que de mourir, elle vendit auſſi l'Hôtel de Savoiſi à Charles Duc de Lorraine, & pour lors cet Hôtel fut nommé l'*Hôtel de Lorraine.* Nicole, Ducheſſe de Lorraine, étant venue à Paris en 1634. elle fit rebâtir cet Hôtel, & le fit mettre en l'état que nous le voyons. Elle y fixa ſa demeure, & y mourut l'an 1657. après avoir été abandonnée de Charles III. Duc de Lorraine, ſon mari, & avoir été dépouillée du Duché de Lorraine qu'elle lui avoit apporté en mariage.

L'Hôtel d'Angouleſme eſt auſſi dans la rue Pavée. Il fut commencé par *Diane*, légitimée de France, fille naturelle du Roi Henry II. & de *Philippe des Ducs*, Damoiſelle de Cony en Piedmont. Elle fut mariée deux fois, & mourut à Paris le 11. Janvier 1619. ſans laiſſer de poſtérité. Elle inſtitua ſon légataire univerſel *François de Valois*, ſon petit neveu, & lui ſubſtitua *Louis de Valois*, ſon frere puiſné; l'un & l'autre étoient fils de *Charles de Valois*, Comte d'Au-

vergne, Duc d'Angoulême, & fils naturel du Roi Charles IX. & de Marie Touchet. Ce fut le Duc d'Angoulême qui fit preſque achever l'Hôtel d'Angoulême que Diane avoit commencé. Cet Hôtel a paſſé depuis dans la famille de Meſſieurs de Lamoignon, une des plus anciennes & des plus nobles du Nivernois, qui ayant pris le parti de la Robe, a donné un Premier Préſident au Parlement de Paris, pluſieurs Préſidens à Mortier au même Parlement, & pluſieurs Conſeillers d'Etat aux Conſeils de nos Rois. En 1718. on fit pluſieurs embelliſſemens dans cet Hôtel, entr'autres on y fit conſtruire une nouvelle porte. On voit dans cet Hôtel une Bibliotheque nombreuſe, & d'un bon choix. Le Premier Préſident de Lamoignon en doit être regardé comme le Fondateur, & comme un de ceux qui l'ont le plus enrichie. M. de Lamoignon ſon fils, Préſident à Mortier, l'augmenta conſidérablement par les ſoins du fameux *Adrien Baillet*, à qui il en avoit donné la garde.

La rue de *la Coulture*, ou *Culture ſainte Catherine*, a pris ſon nom du mot *Cultura*, qui ſignifie un lieu cham-

pêtre qu'on a cultivé, où qu'on cultive, & du Monaſtere de *ſainte Catherine* d'abord établi pour des Religieux du Val des Ecoliers, & aujourd'hui occupé par des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, ou de ſainte Geneviéve. Cette rue conduit de la rue S. Antoine à celle du Parc-Royal. Elle a été fameuſe dans l'hiſtoire de Charles VI. par l'aſſaſſinat du Connêtable de *Cliſſon*, & par la maiſon du Boulanger qui lui ſauva la vie, & où le Roi & toute ſa Cour l'allerent voir. On remarque dans cette rue :

L'EGLISE ET PRIEURÉ DE Ste CATHERINE DE LA COULTURE *ou* CULTURE.

Cette Egliſe & ce Couvent portoient autrefois le nom de *ſainte Catherine du Val des Ecoliers*, parce que les Chanoines Réguliers qui en 1201. avoient formé une Congrégation particuliere ſous le nom *du Val des Ecoliers*, ayant réſolu d'avoir un établiſſement à Paris pour y pouvoir vaquer à l'étude, ils y envoyerent un de leurs Religieux nommé *Manaſsès*, Prieur

Prieur de Nôtre Dame dans l'Iſle à Troyes. *Nicolas Giboin*, bourgeois de Paris, fut le premier qui mit la main à ce ſaint œuvre, en donnant trois arpens de terre qu'il avoit hors des murs de la Ville, ou de la porte *Baudeer* ou *Baudez*. Pierre de Braine donna en même tems un champ voiſin, & comme ce champ & les trois arpens que Giboin avoit donnés étoient cultivés, on donna le nom de coulture à tout le terrein des environs. Les *Sergens d'Armes* ou Archers de la garde du Roi ſaiſirent cette occaſion pour s'acquitter d'un vœu qu'ils avoient fait en 1214. à la bataille de Bouvines, lorſque gardant un pont, & voyant Philippe-Auguſte en danger, ils promirent de faire bâtir une Egliſe ſous l'invocation de ſainte Catherine, ſi Dieu délivroit le Roi du péril où il étoit. Guillaume, Evêque de Paris, donna ſon conſentement à l'établiſſement de cette Egliſe, qui étoit, dit-il, de la Paroiſſe de S. Paul: *in Parochia ſancti Pauli ſalvo jure Parochiali prædictæ Eccleſiæ ſancti Pauli.* Ce fut en 1229. qu'on bâtit cette Egliſe. La Reine Blanche, mere de S. Louis, donna pour ce bâtiment trois

cens livres, & *Groſlay*, Archidiacre de Reims, deux cens. *Hebert*, Aumônier du Roi, & *Chreſtien*, tous deux Chevaliers du Temple, y contribuerent auſſi par leurs libéralités. S. Louis dota cette nouvelle Egliſe de trente deniers par jour, puis de vingt livres pariſis de rente, d'un muid de bled à prendre tous les ans dans ſes greniers de Goneſſe, de deux milliers de harangs, le jour des Cendres, à la Foire des Brandons, & de deux piéces d'étoffe de vingt-cinq aulnes chacune, l'une blanche & l'autre noire. Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X. Philippe VI. Charles V. & Louis XI. firent auſſi des biens conſidérables à l'Egliſe & au Monaſtere de ſainte Catherine du Val des Ecoliers. Les Sergens d'Armes de leur côté convinrent entr'eux de faire à cette Egliſe une redevance qui alloit pour chacun à dix ſols quatre deniers par an. Dans le ſiécle ſuivant, c'eſt-à-dire, vers l'an 1365. ils s'érigerent en Confrerie, dans laquelle ils ne pouvoient être admis qu'en donnant *deux francs d'or* lors de la reception, & un tous les ans. Tous les Mardis de la Pentecôte les Confreres

Digitized by Google

dînoient dans l'Egliſe. Ils avoient auſſi droit de ſépulture dans le Cloître, ou le Chapitre. Après les funerailles de chaque Sergent d'Armes, ſon écu & ſa maſſe étoient appendus dans l'Egliſe. On voyoit encore du tems d'Henry III. pluſieurs tombes de ces Sergens d'Armes du Roi dans le Cloître de ce Couvent ; mais ayant été rebâti de neuf, il n'y reſte plus aucune marque de ces tombes.

Cette Maiſon devint dans la ſuite le College de toute la Congrégation du Val des Ecoliers, & les Religieux qui y étoient envoyés pour étudier, furent admis aux degrés dans l'Univerſité. L'an 1607. le Général de cette Congrégation mit la Réforme dans toutes les Maiſons qui en dépendoient, & ſur-tout dans ce Prieuré dont les Religieux s'étoient relâchés de la régularité primitive. En 1629. le 25. d'Avril, le P. *Faure*, premier Supérieur général, & Inſtituteur d'une nouvelle Congrégation de Chanoines Réguliers en France, dont l'Abbaye de ſainte Geneviéve eſt le chef, paſſa un Concordat avec les Religieux de ſainte Catherine, & prit poſſeſſion de leur Couvent, accompagné de ſix de ſes Religieux. Hiſt. Univ. tom. 3. p. 255.

Cette Maiſon avoit été gouvernée par dix-ſept Prieurs Réguliers, depuis *Manaſsès* incluſivement, juſqu'à *Philippe Hurault*, excluſivement, qui en fut le premier Prieur Commendataire, & qui mourut en 1539. Ce Prieuré a toujours été en Commende depuis ce tems-là, & raporte au Prieur quatorze ou quinze mille livres de rente.

La fondation de cette Egliſe eſt écrite ſur deux pierres du Portail; ſur l'une deſquelles ſont gravées en creux les effigies de *S. Louis* entre deux Archers de ſa Garde; ſur l'autre ſont auſſi gravées en creux les effigies d'un Chanoine Régulier du Val des Ecoliers, revêtu de ſa chappe, & ayant à ſes côtés deux autres Archers de la Garde, armés de pied en cap.

Sur la premiere de ces pierres on lit cette inſcription:

A la priere des Sergens d'Armes, Monſieur SAINT LOUIS *fonda cette Egliſe, & y mit la premiere pierre: & fut pour la joye de la victoire qui fut au Pont de Bouvines, l'an* 1214.

Digitized by Google

Sur l'autre pierre, on lit :

Les Sergens d'Armes pour le temps gardoient ledict Pont & voüerent que ſi Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient une Egliſe de ſainte Catherine. Et ainſi ſoit-il.

Depuis que la Réforme de la Congrégation de ſainte Geneviéve a été introduite dans cette Maiſon, le Cloître a été rebâti de neuf, comme auſſi le Portail de l'Egliſe, dont l'entrée eſt décorée de pilaſtres diſpoſés en demi cercle, entre leſquels il y a des ſtatues & des bas-reliefs au-deſſus. Le portique du milieu eſt ſoûtenu par deux colonnes de la même ordonnance. Cette Architecture eſt du deſſein du P. *de Creil*, Chanoine Régulier de cette Congrégation. Il a mis ici des trigliphes avec des colonnes Corinthiennes, ce qui ne ſe pratique (dit-on) que dans des Temples qui ſont ſous l'invocation de quelque Vierge qui a répandu ſon ſang pour Jeſus-Chriſt, comme a fait ſainte Catherine dont cette Egliſe porte le nom. Dans les entrepilaſtres on voit la ſtatue de ſainte Catherine en pied, qui s'appuye

ſur une roue. Elle a à ſes côtés ſix figures de jeunes enfans qui portent les inſtrumens de ſon martyre. L'un tient l'épée, l'autre la roue, l'autre la couronne, le quatriéme l'anneau, le cinquiéme un livre ouvert, & le dernier un faiſſeau ſur lequel il eſt appuyé. Toutes ces figures, comme auſſi les quatre bas-reliefs qui ſont au-deſſous, ſont de l'ouvrage de *Martin Vanden Bogaert*, connu ſous le nom de *Deſjardins*, Sculpteur fameux, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Les perſonnes les plus diſtinguées qui ont été inhumées dans cette Egliſe, ſont Pierre d'Orgemont, Chancelier de France, & quelques autres Seigneurs du même nom; Jacques des Ligneris, Préſident au Parlement de Paris; Antoine Sanguin, Cardinal; Valence Balbienne, femme du Chanchelier de Birague; René de Birague, Chancelier de France, puis Cardinal.

Pierre d'Orgemont étoit fils d'un habitant de Lagny, petite Ville à ſix lieues de Paris. Il commença par être Avocat au Parlement, puis il fut fait Conſeiller, enſuite Premier Préſident, & enfin élu Chancelier de Fran-

ce, à la pluralité des voix, en préſence du Roi Charles V. le 20. Novembre 1373. Sa vertu & ſa capacité lui mériterent la confiance du Roi Charles V. qui étoit un de ces Princes rares qui aiment le mérite, & qui le récompenſent. Le Regne de Charles VI. fut ſi tumultueux, & d'Orgemont étoit ſi avancé en âge, qu'il remit les Sceaux entre les mains du Roi Charles VI. le 1. d'Octobre de l'an 1380. Il mourut dans ſon Hôtel des Tournelles le 3. de Juin 1389. & fut inhumé dans une Chapelle qu'il avoit fondée en cette Egliſe, où il eſt repréſenté l'épée au côté, le caſque à ſes pieds, & une jacque de mailles.

Jacques des Ligneris, Seigneur de Croſnes, Préſident au Parlement de Paris, l'un des trois Ambaſſadeurs que François I. envoya au Concile de Trente en 1546. & qui fut enſuite Préſident à Mortier, mourut le 11. Août 1556. & fut auſſi inhumé dans cette Egliſe de ſainte Catherine de la Coulture. Je parlerai bientôt de lui à l'occaſion de l'Hôtel qu'il avoit fait bâtir dans la rue de la Coulture de ſainte Catherine, & où il mourut.

Antoine Sanguin, connu ſous le nom de *Cardinal de Meudon*, étoit ſecond fils d'Antoine Sanguin, Seigneur de Meudon, & Maître des Eaux-Forêts de l'Iſle de France, Champagne & de Brie, & de *Marie Simon*. Anne Sanguin ſœur d'Antoine, ayant été mariée à Guillaume de Piſſeleu, & en ayant eu Anne de Piſſeleu qui fut Maîtreſſe de François I. & Ducheſſe d'Eſtampes, Antoine Sanguin ſe ſervit du crédit de ſa niéce pour parvenir aux dignités les plus éminentes. Il fut Abbé de Fleury ſur Loire, Maître de la Chapelle du Roi, Evêque d'Orléans, puis Archevêque de Toulouſe, nommé Cardinal le 19. Décembre 1538. & Grand-Aumônier de France en 1543. le 7. Août. Après la mort de François I. il ſe démit de cette Charge en 1547. mourut le 22. Décembre 1559. & fut enterré dans l'Egliſe de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, à Paris.

Dans la Chapelle de Birague qui eſt à main droite en entrant, eſt le Mauſolée de *Valence Balbienne*, femme de René de Birague, Chancelier de France, laquelle mourut en 1572. âgée de 54. ans, ſix mois & vingt

jours. Elle eſt ici couchée ſur un tombeau de marbre, ayant la tête appuyée ſur ſa main droite; deux génies qui ſont en pleurs, & qui tiennent des flambeaux allumés, mais renverſés, accompagnent la figure de la Chanceliere, dont l'Epitaphe eſt au-deſſous de la repréſentation, & conçûe en ces termes :

D. O. M. S.

VALENTIÆ BALBIANÆ

Matron. clariſſ. atque ornatiſſ. Cujus anima ſalute & quiete fruitur ſempiter. Corpus Renatus Biragus *Franc. Cancellar. conjux pientiſſ. uxoris benemer. memor hîc condi cur.*

Obiit anno chriſtian. ſalut. M. DLXXII. XIII. *Calend. Januar.*
Vixit annos LIIII. *menſes ſex, dies* XX.

Cette Dame étant morte, le Chancelier *de Birague* ſe fit d'Egliſe, & fut fait Cardinal. Il étoit Gentilhomme Milanois, d'une famille dévouée à la France. Il fut Conſeiller au Parlement de Paris ſous le Regne de François I. Préſident au Sénat de Tu-

rin ſous Henry II. Garde des Sceaux de France en 1570. & Chancelier trois ans après. Il remit les Sceaux en 1578. mais volontairement, car il eut le crédit de les faire donner à Philippe Huraut de Chiverni, ſon ami. Il étoit honnête, civil, obligeant, moins vindicatif, & plus franc que ne le ſont ordinairement les Italiens. L'Auteur du Journal d'Henry III. acheve ſon portrait, en diſant *qu'il étoit bien entendu aux affaires d'Etat, fort peu en la Juſtice : de ſçavoir n'en avoit point ; au reſte, libéral, voluptueux, homme du tems, ſerviteur abſolu des volontés du Roi, ayant dit ſouvent qu'il n'étoit pas* Chancelier de France, mais Chancelier du Roi de France. *Il mourut pauvre pour un homme qui avoit longtems ſervi les Rois de France, n'étoit aucunement ambitieux, & meilleur pour des amis & ſerviteurs, que pour ſoi : il diſoit peu auparavant ſon décès*, qu'il mouroit Cardinal ſans titre, Prêtre ſans Bénéfices, & Chancelier ſans Sceaux. Ce Cardinal mourut dans la Maiſon Prieurale de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, ou de la Coulture, le 24. Novembre 1583. & fut inhumé dans la Chapelle qu'il

avoit dans l'Egliſe de ce Couvent. Les Princes de la Maiſon de Bourbon & de Guiſe menoient le deuil, ſuivi des Cours de Parlement, des Aydes, de la Chambre des Comptes, du Corps de Ville, & de l'Univerſité. Ce fut le premier de la Confrerie Royale des Pénitens, qui mourut, qui fut porté & enterré par eux. Ils aſſiſterent tous à ſon Convoi en leurs habits blancs, marchant deux à deux. Le Roi même y aſſiſta auſſi en habit de Pénitent, côtoyé du Duc d'Eſpernon. *Regnauld de Beaune*, Archevêque de Bourges, prononça l'Oraiſon funébre. Le Chancelier de Chiverni lui fit élever un ſuperbe mauſolée par *Germain Pilon*; mais depuis quelques années on en a enlevé la plûpart des ornemens de bronze, pour en orner le Tabernacle du Maître-Autel de cette Egliſe. Ce monument eſt vis-à-vis de celui de *Valence Balbienne*, femme du Chancelier de Birague. Ce Chancelier Cardinal eſt ici repréſenté en habits pontificaux, & à genoux devant un prié-Dieu. Au-deſſus de cette repréſentation, on lit ces deux vers :

Quid tibi opus ſtatua? ſatis eſt ſtatuiſſe

Virtutis passim tot monumenta tuæ.

I. Moreus. R. S.

Au-dessous :

RENATO BIRAGO

Patritio Mediolan. multis & summ. dignitat. functo, tum Franc. Cancellario ac demum S. R. Eccl. Cardin. Franciſca F. unica, & Cæsar. Birag. agnat. mœstiss. non memoriæ, sed desiderii perpet. monum.

H. P. C.

Vixit annos LXXVII. *menses* IX. *dies* XXVI.
Obiit VIII. *Cal. Decemb.*
CIↃ. IↃ. LXXXIII.

A droite de l'Autel, est l'inscription qui suit :

Hunc RENATI BIRAGUII *S. R. E. Cardin. Galliæ Cancell. tumulum* Philippus Huraltus Chevernius *Galliæ Cancellar. ob consortium summi Magistratûs, & amicitiam affinitate sancitam auxit hoc titulo ultimo in defunctum munere, & decessori successorem sanctiss. Seni hoc quidquid est in-*

Digitized by Google

feriarum dare pietati adjunctum exiſtimavit. Adeo quos non fors ſed judicium magni Regis & Reſpub. conjunxit nulla vis fati ſeparare potis eſt.

A côté de cette inſcription, il y en a une autre qui nous apprend que dans ce même monument eſt le cœur de *Jean de Laval*, Marquis de Neſle, Comte de Lagni & de Maillezais, Seigneur de Loré au Maine, Baron de Breſſuïre, de la Roche-Chabot, de la Motte-Sainte-Heraye, &c. l'un des maris de *Françoiſe de Birague*, fille unique du Chancelier de ce nom, laquelle fut mariée en premieres nôces à *Imbert de la Platiere*, Seigneur de Bourdillon, Marêchal de France; en ſecondes nôces à *Jean de Laval*, Marquis de Neſle; & en troiſiémes à *Jacques d'Amboiſe*, Seigneur d'Ambijoux, tué à la bataille de Coutras en 1587. Voici l'éloge que *Françoiſe de Birague* a conſacré à ſon ſecond mari.

HIC SITUM EST COR

Illuſtriſſimi viri D. JOANNIS DE LAVAL, *Nigellæ Marchionis, Laniacenſis & Malleacenſis Comitis, Domini de Loré apud Cœnomanos, Baronis Berſuriæ,*

Rupis-Chaboti, Mottæ Sanctereï, & Insulæ subtermontem Regalem, Regiæ Divi Michaelis sodalitate insignis, quinquaginta Equitum Cataphractorum, centumque nobilium Regiæ domûs turmæ Præfecti.

Verus amor qualis castos est inter amantes
Qui subiere duo conjugiale jugum,
Non unquam moritur prius hoc moriente, vel illa,
Simplice sub tumulo cor stat utrumque duplex
Namque; ego quæ Dux Franciſca Biraga *maritum*
Valleum Joannem *fida superstes amans*
Ejus in hoc loculo posui cor, donec eodem
Cor quoque ponatur post mea fata meum,
Filia & amborum jacet hîc sita Margaris ut sit
Amborum fidi fœderis ipsa fides.

OBIIT XII. CAL. OCTOBRIS
M. D. LXXVIII.

Cette Epitaphe redreſſe pluſieurs de nos Hiſtoriens ſur l'âge qu'avoit le Cardinal de Birague lorſqu'il mourut.

Dans cette même rue de la Coulture ſainte Catherine, mais de l'au-

tre côté du Monaſtere dont je viens de parler, eſt un Hôtel qui eſt un des plus beaux morceaux d'Architecture qu'il y ait en France. Cet Hôtel ſe nomme, *l'Hôtel de Carnavalet.* Le Préſident des Ligneris dont j'ai déja parlé, ayant pris à rente fonciere cinq places en la Coulture ſainte Catherine, il y fit bâtir un très-bel Hôtel, qui porta ſon nom juſqu'en 1578. que Théodore des Ligneris ſon fils l'ayant vendu à Françoiſe de la Baune, Dame *de Carnavalet*, il prit le nom de *Carnavalet* qu'il porte encore aujourd'hui. Cette maiſon eſt l'ouvrage de trois des plus fameux Architectes qu'il y ait eus; ſçavoir de Jean Gougeon, de Jacques Androuet du Cerceau, & de François Manſard. La porte eſt de *Jean Gougeon*, & eſt ornée de refans vermiculés, de deux bas-reliefs, & d'un écuſſon en cartouche découpé, au milieu duquel il y a des Armoiries. Ce morceau eſt ſi fort admiré des Connoiſſeurs, que *François Manſard*, ayant entrepris d'achever la façade de cet Hôtel, ne voulut point toucher à ce que Gougeon avoit fait, & racorda parfaitement

bien la façade neuve, qui eſt des plus excellens ouvrages d'architecture, avec le reſte de cette ancienne maiſon, qu'on dit être de Jean *Bulan*, Architecte. Les grandes figures qui ſont ſur les trumeaux du côté de la cour, de même que les maſques qui ſont ſur les clavaux des croiſées, ſont auſſi de Gougeon, & admirables. Il y a un des côtes dont les figures, quoique belles, ne peuvent ſoûtenir le voiſinage des autres. Cette maiſon eſt grande, & a été achetée de nos jours par *Paul Eſtienne Brunet de Ranci*, ancien Fermier général des Fermes du Roi, lequel l'a fort embellie & ornée en dedans.

LE COUVENT DES FILLES BLEUES, *ou* ANONCIADES CELESTES.

Ce Couvent eſt du même côté de rue que l'Hôtel de Carnavalet. Cet Ordre fut inſtitué à Génes vers l'an 1602. par une ſainte veuve nommée *Victoire Fornari*; & il fut approuvé par les Papes Clément VIII. Paul V. & Grégoire XV. Il s'eſt étendu en Italie, en Allemagne, en France, &c. La Marquiſe de Verneuil fit venir de

Narc neuf de ces Religieuſes, & les logea dans une maiſon particuliere juſqu'à ce que leur établiſſement à Paris eut été autoriſé par les Lettres Patentes du Roi, données au mois de Septembre de l'an 1622. verifiées au Palement le dernier Août de l'année ſuivante. Ces Lettres ont été confirmées par d'autres de l'an 1627. & de l'an 1656. Elles acheterent la maiſon où elles ſont, partie de *Charles Tiercelin*, Marquis de Saveuſe, & de *Marie de Vienne* ſa femme, & partie de François de Montmorenci-Bouteville, & d'*Eliſabeth de Vienne* ſa femme, le 9. d'Avril de l'an 1626. pour la ſomme de quatre-vingt-ſeize mille livres. Ces deux Dames étoient ſœurs, & filles de *Jean de Vienne*, Controleur Général des Finances, & Préſident de la Chambre des Comptes, de la ſucceſſion duquel cette maiſon faiſoit partie. Le Roi Louis XIII. leur accorda de nouvelles Lettres Patentes au mois de Janvier 1629. qui deffendent à tous les autres Monaſteres de cet Ordre de faire aucun établiſſement en France ſans le conſentement de cette maiſon de Paris. Après

la Marquiſe de Verneuil Fondatrice de ce Couvent, Madame la Comteſſe de *Hameaux* eſt ſa principale bienfaictrice. Le bâtiment, & la décoration de l'Egliſe eſt un monument de la liberalité de cette Dame, dont le corps repoſe avec le cœur de ſon mari dans la Chapelle interieure. *Eliſabeth-Hedvvige de Rantzau*, femme de *Joſias de Rantzau*, Marêchal de France, ayant abjuré le Lutherianiſme pour embraſſer la Religion Catholique, & ayant perdu ſon mari, entra dans ce Monaſtere, & y édifia toute la Communauté par ſes vertus. Elle en ſortit en 1666. pour aller fonder une maiſon du même Ordre à *Hildeshein* en Allemagne où elle eſt morte en odeur de ſainteté, âgée de 80. ans.

La Maiſon de *M. le Pelletier des Forts*, ci-devant Controleur Général des Finances, eſt auſſi dans cette rue. Elle fut bâtie pour M. le Pelletier de Souzi, ſon pere, Conſeiller d'Etat, & au Conſeil Royal des finances, & Directeur Général des fortifications de France. Elle eſt grande, & d'une architecture ſimple & noble. Ce fut *Pierre Bullet* qui en fut l'Architecte.

Digitized by

En paſſant par la rue neuve ſainte Catherine, traverſant un bout de la rue ſaint Louis, & parcourant la petite rue de l'écharpe, on ſe trouve à *la Place Royale*, mais avant que d'en faire la deſcription, il faut parler d'une maiſon Royale nommé *l'Hôtel des Tournelles* qui occupoit non ſeulement le terrein de la Place Royale, mais encore celui où ſont les Minimes, & pluſieurs rues de ce Quartier, telles que les rues des Minimes, du Foin, ſaint Gilles, des *Tournelles* qui en a retenu le nom, & quelques autres.

L'HÔTEL DES TOURNELLES.

Cet Hôtel avoit pris ſon nom de la quantité de tours dont il étoit environné. C'étoit la maiſon de Pierre d'Orgemont, Chancelier de France, qui y mourut. Comme il étoit ſitué vis-à-vis l'Hôtel de ſaint Paul, duquel cependant il étoit ſéparé par la rue S. Antoine, le P. *du Breul* les a confondus, & a cru que les deux n'en faiſoient qu'un, & cette erreur l'a fait tomber dans une autre, quand il a dit, que c'étoit Charles V. qui avoit fait bâtir l'Hôtel des Tournel-

Le char Saint est un char de parade, qui est conduit par le Pape, ou par un Cardinal, lorsque le Pape ne peut pas y aller lui-même. Il est porté par douze hommes, qui sont cachés dans le dessous du char, et qui sont habillés de rouge, et de blanc, et de bleu. Le char est tiré par quatre chevaux, qui sont aussi habillés de rouge, et de blanc, et de bleu. Le char est suivi de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est précédé de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est suivi de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est précédé de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est suivi de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour.

Le char de gouvernement est un char de parade, qui est conduit par le Pape, ou par un Cardinal, lorsque le Pape ne peut pas y aller lui-même. Il est porté par douze hommes, qui sont cachés dans le dessous du char, et qui sont habillés de rouge, et de blanc, et de bleu. Le char est tiré par quatre chevaux, qui sont aussi habillés de rouge, et de blanc, et de bleu. Le char est suivi de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est précédé de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est suivi de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour. Le char est précédé de la garde du Pape, et de la garde du Cardinal, et de la garde de la Cour.

Quant au 6 février 1871, par plusieurs Voeux, publiés Chapel, Lefèvre, Paris, 1871, in-8°, de grands feuillets furent exposés aux vitrines des libraires, et on en mit aux plus jolis autels. Jamais plus de fleurs, plus de cierges, plus de bon lait de beurre à la chrême que ce jour-là.

Mais, pendant toute la guerre, nous avons vu, dans les églises, dans les rues, dans les cafés, dans les bureaux, dans les ateliers, dans les casernes, dans les ambulances, dans les prisons, dans les cimetières, dans les hôpitaux, dans les salles de spectacle, dans les cirques, dans les cafés-concerts, dans les bals publics, dans les maisons de tolérance, dans les maisons de jeu, dans les maisons de prostitution, dans les maisons de correction, dans les maisons de fous, dans les maisons de santé, à l'entrée de la plupart des villages, à l'entrée de la plupart des villes, à l'entrée de la plupart des maisons, dans la plupart des chambres, le mot sacré qu'il faut écrire, le mot sacré qu'il faut prononcer, il a existé et existe un

Religieux de ſainte Catherine, de leur ceder pour les indemniſer, la Seigneurie de vingt-ſix maiſons qui faiſoient partie du Fief *de Bezée*, & leſquelles étoient ſituées dans les rues *Pavée*, *Françoiſe*, *de Montorgueil*, & *de Mauconſeil*, & étoient de pareille valeur. Ce qui fut fait par Louis XIII. en 1615.

LA PLACE ROYALE.

LE Roi Charles IX. ayant ordonné en 1565. & 1569. au Parlement de faire démolir l'Hôtel des Tournelles, & de le vendre après l'avoir partagé en pluſieurs Places, & rues, il fut procedé ſi lentement à l'exécution de cet Ordre, que la démolition n'étoit pas encore entierement achevée lorſque Henry IV. parvint à la Couronne. Ce Grand Prince ayant réſolu d'établir en France une manufacture d'étoffes de ſoye, d'or & d'argent, y fit venir environ deux cens ouvriers, & les logea dans ce qui reſtoit de l'Hôtel des Tournelles. Les Entrepreneurs de ces Manufactures ne s'y trouvant pas apparemment aſſés commodément logés,

Digitized by Google

Digitized by Google

firent élever en 1605. un grand & magnifique logis faiſant face à une grande place qui reſtoit du Palais, & du Parc de l'Hôtel des Tournelles. La ſituation, & l'effet de ce Pavillon fit naître au Roi l'idée de faire en ce lieu une Place publique, qui ſeroit nommée *la Place Royale*, & qui auroit ſoixante-douze toiſes en quarré, c'eſt-à-dire 5184. toiſes de ſuperficie. Le Roi fit bâtir à ſes dépens l'un des quatre côtés qu'il vendit enſuite à des particuliers. Il donna les places des trois autres côtés, chacune pour un écu d'or de cens, à la charge que les preneurs y feroient bâtir des Pavillons conformes aux deſſeins qui leur ſeroient donnés de ſa part. Le Pavillon qui fait face à la rue Royale, & à la rue ſaint Antoine, fut nommé le *Pavillon du Roi*; & celui qui eſt vis-à-vis, c'eſt-à-dire en face de la rue de la Chauſſée des Minimes, *Le Pavillon de la Reine*. Ce même Prince pour empêcher que la ſymetrie de cette Place ne fut alterée à l'avenir, ordonna qu'aucun des Pavillons ne pourroit être partagé entre cohéritiers, mais qu'il ſeroit mis dans un lot, ou leur appartiendroit par

Thales, qui avoit vû les Egyptiens mesurer les Pyramides par leurs ombres, les mesura aussi par les siennes, lorsque son ombre étoit égale à sa hauteur. Il mesura aussi la distance des vaisseaux qui sont en mer, par le moyen d'une machine qu'il inventa, & qui est décrite par Diogene Laërce, & par Pline, & qui est appellée Baculus Jacobi, ou le Bâton de Jacob, parce que Jacob s'en servoit pour mesurer la distance de Rachel, & de ses troupeaux, comme il est rapporté dans la Genese. Cette machine est composée de quatre regles, dont la premiere, qui a neuf pieds de long, est appellée Ceraste, & est divisée en douze parties égales, qui sont appellées doigts. Sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, & qui a neuf pieds de long, & douze doigts de large, on met à angles droits la seconde regle, qui est appellée Traverse, & qui a aussi douze doigts de large, & qui est divisée en neuf parties égales, qui sont appellées pieds. Sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, on met aussi à angles droits la troisiéme regle, qui est appellée Regle de visée, & qui a aussi douze doigts de large, & qui est divisée en douze parties égales, qui sont appellées doigts. Sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, on met aussi à angles droits la quatriéme regle, qui est appellée Regle de mire, & qui a aussi douze doigts de large, & qui est divisée en douze parties égales, qui sont appellées doigts. Cette machine étant ainsi composée de quatre regles, dont la premiere est appellée Ceraste, la seconde Traverse, la troisiéme Regle de visée, & la quatriéme Regle de mire, on met la premiere regle, qui est appellée Ceraste, sur la terre, & on met la seconde regle, qui est appellée Traverse, à angles droits sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, & on met la troisiéme regle, qui est appellée Regle de visée, à angles droits sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, & on met la quatriéme regle, qui est appellée Regle de mire, à angles droits sur la premiere regle, qui est appellée Ceraste, &

Quant au S. Jerome XIV. qui
de S. Denis, de Rouen passa de
Cluny à Clairvaux, il ne fut pas
vu dans le pays de Liege.

Les Chanoines de Liege ne
connoissoient que le S. Jerome
de la Chaire Abbatiale de Cluny
qui étoit de grande taille, de
grande proportion, & de bonne
mine, et à qui on avoit donné plus
de 1000 ans d'ancienneté, quoique
vraisemblablement il ne fut point
plus ancien que celui de Rouen
publié par Mr. Dom de Bouguier
Tom. XIV. en sorte qu'on peut dire
que ces deux Statues ont été faites
presque dans le même temps, &
dans le même siecle. Mais, soit, que
le Chapitre de Liege ne voulut pas
se défaire de son ancien S. Jerome,
soit que l'Abbé de Cluny ne voulut
pas faire cadeau de cette Statue
à l'Eglise de Liege, il arriva, le
September de l'an 1712. Jean
Baptiste Gaulli, dit Baccicio, Peintre
de la Cour de Rome, & Chevalier
de l'Eperon d'or de la Milice
de Cavalli, fut nommé Evêque de
Nar. [illegible]

crins ſi hardiment tournés, ſa tête ſi belle & ſi fiere, l'œil ſi ardent, que peut-être la nature n'a jamais produit un Cheval auſſi parfait dans toutes ſes parties que l'eſt celui-ci. *Ricciarelli* avoit fait cette figure pour le Roi Henry II. mais cet habile Sculpteur étant mort en 1556. il ne pût point faire la figure du Roi pour lequel il étoit deſtiné. Celle du Roi Louis XIII. qu'on a placée ſur ce Cheval, eſt de *Biard* le fils, & médiocre. Sur les faces du piedeſtal on a gravé des Inſcriptions à la louange de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, ſon premier Miniſtre.

Sur la face qui eſt du côté de la rue S. Antoine, on lit :

POUR LA GLORIEUSE
ET IMMORTELLE MEMOIRE
DU
TRES-GRAND ET TRES-INVINCIBLE
LOUIS LE JUSTE
XIII. DU NOM, ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE.
ARMAND CARDINAL

DE RICHELIEU,
SON PRINCIPAL MINISTRE
DANS TOUS SES ILLUSTRES
ET GENEREUX DESSEINS :

COMBLE' D'HONNEURS ET DE BIENFAITS
PAR UN SI BON MAITRE
ET UN SI GENEREUX MONARQUE,
LUI A FAIT ELEVER CETTE STATUE :

POUR UNE MARQUE ETERNELLE
DE SON ZELE, DE SA FIDELITE',
ET DE SA RECONNOISSANCE.
1639.

Sur la face du côté des Minimes.

LUDOVICO XIII.
CHRISTIANISSIMO GALLIÆ
ET NAVARRÆ REGI,

JUSTO, PIO, FOELICI,
VICTORI, TRIOMPHATORI,
SEMPER AUGUSTO,

ARMANDUS CARDINALIS
DUX RICHELIUS

PRÆCIPUORUM REGNI ONERUM
ADJUTOR ET ADMINISTER,
DOMINO OPTIMÆ MERITO,
PRINCIPIQUE MUNIFICENTISSIMO,
FIDEI SUÆ DEVOTIONIS,
ET OB INNUMERA BENEFICIA,
IMMENSOSQUE HONORES
SIBI COLLATOS,
PERENNE GRATI ANIMI MONIMENTUM,
HANC STATUAM EQUESTREM
PONENDAM CURAVIT.
ANNO DOM. 1639.

Sur la face qui eſt à main droite.

POUR LOUIS LE JUSTE.

SONNET.

QUe ne peut la Vertu, que ne peut le courage?
J'ai dompté pour jamais l'hereſie en ſon fort,
Du Tage imperieux j'ai fait trembler le bord,
Et du Rhin juſqu'à l'Ebre accrû mon heritage.

Digitized by Google

J'ai ſauvé par mon bras l'Europe d'eſ-
clavage
Et ſi tant de travaux n'euſſent hâté
mon ſort,
J'euſſe attaqué l'Aſie, & d'un pieux
effort,
J'euſſe du ſaint tombeau vangé le long
ſervage.

ARMAND, le grand Armand, l'ame
de mes exploits,
Porta de toutes parts mes armes &
mes loix,
Et donna tout l'éclat aux rayons de
ma gloire.

Enfin, il m'éleva ce pompeux monument,
Où pour rendre à ſon nom, memoire
pour memoire;
Je veux qu'avec le mien, il vive in-
ceſſamment.

La gloire du Cardinal de Richelieu ſeroit ternie, ſi on ne remarquoit que ce Sonnet qui eſt de *Jean Deſmarets de S. Sorlin*, de l'Académie Françoiſe, ne fut gravé ſur cette face que long-tems après la mort de ce grand Cardinal.

Sur la face qui eſt à main gauche.

Quod bellator hydros pacem ſpirare, rebelles,
Deplumes trepidare aquilas, miteſcere pardos,
Et depreſſa jugo ſubmittere colla leones,
Deſpectat LODOICUS, equo ſublimis aheno,
Non digiti, non artifices fecere camini,
Sed virtus & plena Deo fortuna peregit.

ARMANDUS vindex fidei paciſque ſequeſter,
Auguſtum curavit opus; populiſque verendam
Regali voluit ſtatuam conſurgere Circo,
Ut poſt civilis depulſa pericula belli,
Et circum domitos armis felicibus hoſtes,
Æternum domina LODOICUS in urbe triumphet.

Il y a environ ſoixante ans que les pavillons qui forment la Place Royale, étoient regardés comme les plus grandes & les plus ſuperbes maiſons de Paris, mais à préſent il y a bien à en rabattre, car deux de ces pavillons joints enſemble, ſont quelquefois trop petits pour loger certains Particuliers. Au reſte, preſque toutes ces maiſons ſont encore occupées par des perſon-

nes d'une qualité diſtinguée, & l'on peut dire que Louis XIII. ſe trouve ici au milieu de ſa nobleſſe.

La rue qui conduit de la Place Royale aux Minimes, ſe nommoit, il n'y a pas long-tems, la rue *du Parc Royal*, mais aujourd'hui on la nomme la rue de *la Chauſſée des Minimes*.

En entrant dans cette rue, on remarque une maiſon, nommée l'*Hôtel de S. Geran*, parce qu'il a appartenu à Jean-François de la Guiche, Comte du *S. Geran*, & Marêchal de France ſous Louis XIII. mort en 1632.

LES HOSPITALIERES DE LA PLACE ROYALE, *ou* L'HÔPITAL DE NÔTRE-DAME.

Cet Hôpital eſt ſitué dans le cul de ſac de la rue du Foin, entre la Place Royale & les Minimes. Il fut inſtitué & fondé en 1624. par la Mere *Françoiſe de la Croix*, ſous la protection de la Reine Anne d'Autriche, pour le ſervice & le ſoulagement des pauvres filles & femmes malades. Les Lettres Patentes en furent expédiées au mois de Janvier 1625. en faveur de ladite Mere Françoiſe de la Croix, & autres Reli-

gnale cependant que le 23 Juin 1789 le Roi, en tenant la séance royale, déclara que les Députés des trois Ordres ne pouvoient, de leur autorité privée, changer la constitution de l'Etat, que les Députés actuellement assemblés ne formoient que trois corps séparés, & non pas un seul corps délibérant en commun, & qu'il annulloit toutes les délibérations prises par l'Assemblée, contraires aux formes anciennes de la Monarchie, auxquelles il n'avoit pas été dérogé, & auxquelles il ne pouvoit être dérogé que de son consentement. Il ajouta que les Députés ne pouvoient se dispenser de tenir les séances de leurs Ordres respectifs, & que, dans ces séances, ils pouvoient délibérer sur tout ce qui concernoit les affaires générales de l'Etat. Il fut ordonné, par le même Arrêt, que les Députés se rendroient, le lendemain, dans les salles destinées à leurs Ordres respectifs, pour y continuer leurs délibérations.

pitalieres. Le 16. Mars 1626. le Parlement rendit un Arrêt, par lequel il adjugeoit aux Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu toutes leurs demandes. Les Hoſpitalieres ne furent point contentes de cet Arrêt, & obtinrent du Roi des Lettres de Juſſion du 23. Mars de la même année pour faire enregiſtrer purement & ſimplement celles du mois de Janvier 1625. Ces filles firent enfin leurs vœux le 24. de Juin de l'an 1629. après que *Madelaine Brûlart*, veuve du Sieur Faure Maître d'Hôtel du Roi, ſe fut déclarée leur Fondatrice, par la donation qu'elle leur fit d'une maiſon, contigue à celle que la Mere Françoiſe de la Croix avoit achetée. Ces Hoſpitalieres ſont de l'Ordre de S. Auguſtin; & outre les trois vœux ordinaires, en font un quatriéme de ſervir les Pauvres malades. *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, leur donna des Statuts en 1624. & approuva leurs Conſtitutions par acte du 20. Juillet 1628. & par un autre de l'an 1634. Le Pape Urbain VIII. les avoit approuvées dès le 20. Décembre 1633. par un Bref daté de ces jour & an.

Cet Hôpital conſiſte en pluſieurs

corps de logis, une Chapelle, & une ſale où il y a vingt-huit lits pour les pauvres filles, ou femmes malades.

Cette Maiſon ſe fait honneur d'avoir ſervi de retraite à *Françoiſe d'Aubigné*, Marquiſe de Maintenon, avant qu'elle allât à la Cour de Louis XIV. où elle a vêcu avec tant de crédit & de diſtinction, juſqu'à la mort de ce Prince.

Avant que de quitter ces Hoſpitalieres, je dois remarquer que ſept ou huit ans après leur établiſſement en cet endroit, elles acheterent une maiſon ſituée au faubourg S. Antoine, au Quartier nommé *la Roquette*, où par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1639. il fut établi un ſecond Hôpital de ces Religieuſes, duquel je parlerai dans la deſcription du faubourg ſaint Antoine.

La rue des *Minimes* aboutit d'un côté à la rue *S. Louis*, & de l'autre à la rue *des Tournelles*. Outre le Couvent des Minimes qui lui a donné le nom, & que je vais décrire, on y remarque l'*Hôtel de Vitri* que *Nicolas de l'Hôpital de Vitri*, Marêchal de France, fit bâtir ſur un terrein qui avoit fait partie du Parc des Tour-

Digitized by Google

nelles, & que ce Maréchal avoit acquis du Roi.

LES MINIMES.

Ce fut le Roi Louis XI. qui fit venir de Calabre *S. François de Paule*, Inſtituteur de l'Ordre des Minimes, & ce ſaint Hermite ſalua ce Prince au Château du Pleſſis-lès-Tours le 28. d'Avril de l'an 1482. L'an 1493. la Reine Anne de Bretagne, femme du Roi Louis XII. donna aux Diſciples de ce ſaint homme, qui par humilité avoient pris le nom de *Minimes*, ſon Hôtel de Nigeon dans la Paroiſſe de Chaillot, pour en faire un Monaſtere. Henry III. en fonda un autre dans le Bois de Vincennes le 27. d'Octobre 1585. en mettant les Minimes en la place des Religieux de Grandmont qui y étoient, & qu'il transfera dans Paris au College Mignon. Ces deux établiſſemens ne ralentirent point l'envie que les Minimes avoient de s'établir dans Paris; mais ne trouvant point encore l'occaſion d'y réuſſir, ils s'en approcherent, & s'établirent dans la Chapelle de Ste Suzanne, ou des cinq Playes, ſituée à l'endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de S. Roch; ce n'étoit pas encore ce

Ce Prieuré, qui est de la Congrégation de Sainte-Geneviève, fut fondé par Philippe-Auguste, en 1180, pour des Religieux de l'Ordre de Grandmont, & fut uni, en 1618, à la Congrégation de Sainte-Geneviève. Il est situé dans la Paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, & dans le Quartier du Louvre. Il a été rebâti depuis quelques années. Le Prieur est Seigneur de Conflans-Sainte-Honorine, & a droit de Haute-Justice dans cette Seigneurie.

Le Prieuré de Saint-Eloy-de-la-Cité appartient à l'Archevêque de Paris, qui en nomme le Prieur. Il est situé dans la Paroisse de Notre-Dame, & dans le Quartier de l'Isle du Terrault. La Chapelle de Saint-Eloy, qui est dans la Cour du Palais, est desservie par des Religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, avoués depuis quelques années par le Chapitre de Notre-Dame.

Le Prieuré de Saint-Eloy-de-la-Cité de la Vallée de Jouarre, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fondé par Sainte Telle, mère de Sainte Bathilde, femme de Clovis II. Il est situé dans la Paroisse de Saint-Barthelemy, & dans le Quartier de la Cité. Le Prieur est Seigneur de Jouarre, & a droit de Haute-Justice dans cette Seigneurie.

Le Prieuré de Saint-Eloy-de-la-Cité de Montmartre, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fondé par Sainte Telle, mère de Sainte Bathilde, femme de Clovis II. Il est situé dans la Paroisse de Saint-Barthelemy, & dans le Quartier de la Cité. Le Prieur est Seigneur de Montmartre, & a droit de Haute-Justice dans cette Seigneurie.

bonne & d'Ormeſſon, étant deſcendus d'*Olivier le Fevre*, Seigneur d'Ormeſſon, d'Eaubonne, &c. & d'*Anne d'Aleſſo*, ſa femme, ils avoient auſſi l'honneur d'être iſſus de la ſœur de S. François de Paule. Tant de bienfaits mirent bientôt les Minimes en état de bâtir l'Egliſe & la Maiſon qu'ils ont derriere la Place Royale.

La premiere pierre de leur Egliſe fut poſée le 18. de Septembre de l'an 1611. au nom de la Reine, par l'Evêque de Grenoble. Sur cette pierre étoit gravée cette inſcription :

MARIA MEDICÆA, pientiſſima & Sereniſſima Francorum Regina, Henrici IV. *olim conjux, nunc vidua, &* Ludovici XIII. *Francorum Regis mater : extruendi hujus Templi ergò, quod honori B. Dei genitricis Mariæ votum & dicatum eſt, ejuſdem Virginis natali die, & 6. Idus Septemb.* 1611. *primarium lapidem pro fundamento poſuit, chriſtianè prorſus & feliciter.*

Cette Egliſe qui ne fut achevée que pluſieurs années après, ne fut conſacrée ſolemnellement que le 29. Août

1679. ſous l'invocation de S. François de Paule, par *François Bouthilier de Chavigni*, Evêque de Troyes. Elle eſt propre & ſon Portail qui eſt de *François Manſard*, a de l'apparence ; mais on remarque dans l'accouplement des colonnes du premier Ordre, qui ſont Doriques, qu'en voulant conſerver le quarré des Metopes, on a tellement embaraſſé & confondu les baſes, qu'il ſemble qu'il n'y ait qu'un ſeul tore pour les deux.

Dans le tympan du fronton qui termine ce Portail, eſt un grand bas-relief qui repréſente le Pape *Sixte IV.* qui accompagné de Prélats & de Cardinaux, enjoint à *S. François de Paule* d'aller en France pour répondre à l'empreſſement que le Roi Louis XI. avoit de le voir.

Le Maître-Autel eſt décoré de ſix colonnes Corinthiennes, de marbre noir, canelées, & dont les baſes & les chapiteaux ſont dorés. Au milieu eſt une Deſcente de Croix qui eſt une copie d'un excellent tableau de *Daniel de Voltere*, qu'on voit à Rome dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité du Mont. Aux côtés de cet Autel ſont deux niches remplies par deux

ſtatues de marbre, dont l'une repréſente la Ste Vierge & l'autre S. François de Paule. Elles ſont de *Gilles Guerin*, Sculpteur eſtimé dans ſon tems.

La Nef eſt accompagnée de chaque côté de pluſieurs Chapelles qui ſont richement décorées.

Au milieu de celle de S. François de Paule, laquelle eſt la premiere à droite, auprès du Maître Autel, ont été inhumées les entrailles d'*Henry de Bourbon*, Prince de Condé, qui de ſon vivant, l'a fait orner de pluſieurs tableaux qui repréſentent la vie de S. François de Paule, en actions de graces de ce que Dieu avoit accordé des enfans à ce Prince par l'interceſſion de ce Saint. Le tableau de l'Autel paſſe pour un des chefs-d'œuvres de *Voüet*.

La Chapelle de *ſaint Michel* & de *ſaint Saturnin* renferme le corps de *S. Saturnin*, qui fut donné par le Cardinal Mazarin à M. d'*Emery* Surintendant des Finances, qui après l'avoir fait mettre dans une châſſe d'ébéne, ornée de bronze doré, la donna à ce Monaſtere.

Cette Chapelle ayant été vendue dans la ſuite à *Edouard Colbert de Villacerf*, premier Maître d'Hôtel de la

Reine Marie-Theréſe d'Autriche, & Surintendant des bâtimens, jardins, arts & manufactures du Roi, on la nomma la *Chapelle de Villacerf*, & elle appartient encore aujourd'hui à ſes deſcendans.

L'Autel eſt décoré d'un bel Attique, ſoûtenu par deux colonnes de chaque côté, ornées de feſtons de pampres de vigne, chargés de grapes de raiſins. Au couronnement de cet Attique eſt un Cherubin entouré d'ornemens qui ſont dans le même goût; le tableau qui occupe le milieu, repréſente *ſaint Michel*, & a été copié d'après celui de *Raphaël*, qui eſt au Château de Verſailles.

La Chapelle eſt toute lambriſſée d'une menuiſerie aſſez bien pouſſée, & ornée d'ovales par compartimens, & de feſtons de pampres de vigne. Ce lambris fut fait du tems que cette Chapelle appartenoit à M. M. d'*Emery*, M. M. Colbert de Villacerf n'ont fait que la faire reblanchir & dorer.

Comme c'eſt ici le Tombeau des Colbert Villacerf, on y voit un médaillon qui repréſente *Edouard Colbert de Villacerf*, & qui eſt un des plus beaux morceaux de Sculpture que

Couſtou l'aîné eſt jamais fait. Il eſt travaillé avec un art infini, & eſt comparable à ce que l'antique a de plus parfait. Il eſt enveloppé d'une draperie très-heureuſement jettée. Au-deſſous ſont les armes de M. de Villacerf, & deux Licornes pour ſupports. Ces armes & ſupports ſont de feu *Spingola*, Sculpteur eſtimé. Le médaillon & les ornemens de Sculpture qui l'accompagnent, ſont de métail doré.

Au-deſſous, dans un cartouche, eſt l'Epitaphe qu'on va lire :

ICI REPOSE

Haut & puiſſant Seigneur, *Meſſire* EDOUARD COLBERT, *Chevalier*, *Marquis* de Villacerf & de Payens, *Seigneur* de S. Mêmin *& autres lieux*, *Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat*, *premier Maître d'Hôtel de la Reine*; *Surintendant & Ordonnateur général des bâtimens & jardins*, *arts & manufactures de Sa Majeſté. Il entra fort jeune à la Cour*, *& commença de s'y former ſur les exemples*, *& ſur les ordres de Monſieur le* Chancelier le Tellier *ſon oncle*, *pour lors Miniſtre & Secre-*

tant d'Etat. Si par guerre il le peut acquerir, il le peut aussi par paix, & il est plus convenable pour le roi de deux Provinces, la Bas-Navarre & la Souveraineté de Bearn, de les acquerir d'un Estat particulier par paix, que par guerre, puisque de cette paix il en reviendra à toute la maison de Navarre, & aux Estats de Bearn, un grand repos, & la guerre ne les empeschera pas de pouvoir tirer les mesmes avantages de leurs Provinces, que s'ils en estoient entierement le maistres. Et par ainsi, il est plus expedient à l'Estat de la France de traiter la paix de la sorte, que de la continuer par la guerre, puisque par l'execution d'icelle, elle fera jouyr, non seulement le roi, mais aussi la maison de Navarre, & les Estats de Bearn, d'un grand repos, & des avantages de la souveraineté de Bearn.

Cependant si l'Archeduc Leopold ne veut point entendre à la paix, il faut que le roi y entende tout seul. Elle se dressera le 15. d'Avril 1711.

Edouard Colbert de Villacerf deux Conseillers d'Etat, Intendans des Bâtimens de Sa Majesté, & Commandeurs de l'Ordre de S. Lazare, qui a été fondé, & Jean-Baptiste Colbert Abbé de Bonport, Conseiller en tous ses Conseils, Commandeur de l'Ordre de S. Lazare, & Grand Trésorier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, tous trois Frères, & Fils de Jean-Baptiste Colbert, Chevalier, Marquis de Seignelay, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Commandeur des Ordres du Roi, & de Marie Charon, Dame de Seignelay, & Ormoy, & Fille de Jean-Baptiste Colbert, Chevalier, Seigneur de Vandières, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, Commandeur de l'Ordre de S. Lazare, & Grand Trésorier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem.

D. O. M.

HIC JACET

Amplissimus & Illustrissimus Vir Dominus D. Jacobus Benignus Messire Colbert Dominus de Seignelay, Regi à Consiliis intimis, Ordinis Sancti Lazari Magnus Prior, & quidem primus; qui regendæ Provinciæ Rothomagensi, ac Normanniæ universæ præfectus, & quæstor, & quæstionum regiarum judex, & Ordinis Sancti Lazari Commendator, & Generalis totius Regni per Ecclesias Ordinis Secretarius,

ce tenore, in pauperes beneficentiâ & paternâ charitate emicuit. Tandem Parisiis Comitiorum Cleri Gallicani Legatus, morte Justorum obiit die undecima Julii, anno 1710. *ætatis annum agens septuagesimum primum.*

REQUIESCAT IN PACE.

Pierre-Gilbert Colbert, Marquis de Villacerf, & premier Maître d'Hôtel de la Reine, mort à Paris le 3. de Mars 1733. a été aussi inhumé dans cette Chapelle. Il étoit fils d'Edouard Colbert dont je viens de rapporter l'Epitaphe, & de Geneviéve l'Archer : il avoit servi dans la Marine, & avoit été fait Capitaine de Vaisseau en 1692. ensuite il fut premier Maître d'Hôtel de *Marie-Adelaide de Savoye*, Duchesse de Bourgogne, puis Dauphine, morte à Versailles le 12. de Février de l'an 1712. Lorsqu'on fit la Maison de la Reine épouse du Roi Louis XV. on lui donna la même Charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort.

La troisiéme Chapelle est sous l'invocation de *S. François de Sales*, & a appartenu au feu Duc de la Vieville, qui

de ſon vivant la fit embellir & enrichir. Les quatre vertus cardinales qui ſont aux quatre coins, ont été ſculptées par Gilles Guerin; mais ce qui frappe le plus, eſt un magnifique Tombeau de marbre ſur lequel ſont deux ſtatues de marbre blanc. L'un repréſente un homme à genoux, revêtu d'un manteau Ducal ſur lequel eſt le collier de l'Ordre du S. Eſprit. L'autre eſt celle d'une Dame auſſi à genoux.

Sur le panau de ce Tombeau eſt écrit en lettres d'or :

CY GISENT

CHARLES DUC DE LA VIEVILLE,

Miniſtre d'Etat,
& Surintendant des Finances de France,
ſous les Regnes des Rois Louis XIII.
& Louis XIV.
*décédé l'*11. *de Janvier.*

Et Dame MARIE BOUHIER *ſon épouſe,*
décédée le 7. *Juin* 1663.

La Chapelle de *Nôtre-Dame de Bon Secours*, qu'on nomme auſſi la Chapelle d'*Engoulême*, vient enſuite, & n'eſt pas moins ornée, & moins bril-

lante que celle dont je viens de parler. Le tabernacle eſt d'ébéne, & enrichi de dorures, diſtribuées avec goût. On remarque auſſi une figure de la Vierge qu'on dit être d'un bois miraculeux ; mais ce qui attire les premiers regards, ſont deux ſuperbes Tombeaux. Sur l'un eſt la ſtatue en marbre blanc, d'une Dame à genoux. Sur une table de marbre noir qui eſt vis-à-vis, on lit :

PIIS MANIBUS
MEMORIÆQUE SACRUM
DIANÆ FRANCIÆ,
DUCISSÆ ENGOLISMENSIS;

Chriſtianiſſimi Regis HENRICI II. naturâ filiæ, & in jura legitimorum natalium aſcriptæ, quæ primùm Horatii Farneſii, Ducis Caſtrenſis, in obſidione Hedina caſi paucis diebus uxor; poſtmodùm Franciſco Memorancio, illuſtriſſimæ familiæ Principi elocata, ſuſceptoque ex eo unius diei, & longi mœroris filio, vidua relicta, diu ſuperſtes fuit, cum aliarum virtutum concurſu, tum integræ pudicitiæ fama inſignis, cultuque in

Deum, Regemque incomparabili, cujus vel maximum documentum dedit, cum ſub initia Civilis Belli, depoſito apud illam fidei pignore, inter duos potentiſſimos Reges, Henricum III. Francorum, & ejus mox ſucceſſorem Henricum Navarrorum Regem, mutua concordia atque amicitia ſtabilita eſt; tandem ut, quod acerbo prolis occaſu perdiderat, adoptione reſarciret, moriens Franciſcum Valeſium ex Regia ſtirpe pronepotem, ſibi hæredem ex aſſe inſtituit, eique incertæ mortalium vitæ memor, Ludovicum fratrem, non minus virtutis quam ſanguinis conjunctione germanum ſubſtituit. Obiit octogenaria major, anno ſalutis ſupra mille ſexcenteſimo unde vigeſimo tertio Nonas Januarii.

Sur le cercueil de cette Princeſſe, mais ſur une lame de cuivre, eſt cette Inſcription :

DIANE DE FRANCE,
fille, & ſœur légitimée des Rois,
Ducheſſe d'Engoulême,
Douairiere de Montmorenci,
décédée à Paris, l'onziéme Janvier 1619.
âgée de 80. *ans.*

Le Roi, par Lettres Patentes données à Versailles le 24 Octobre 1676. & Registrées en Parlement le 28 Novembre de la même année, a confirmé & renouvellé l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, en faveur de Charles le Brun, Premier Peintre du Roi, & Recteur de ladite Académie, aux mêmes Privileges, Franchises & Exemptions dont jouissoient les Officiers & Domestiques de Sa Majesté, qui sont portés par l'Edit de Creation, de Mars 1663. Ces Lettres de confirmation ordonnent que l'Académie sera composée de douze Professeurs, de douze Adjoints à Professeurs, de douze Conseillers, & de douze Anciens, & que le Directeur sera choisi entre les Professeurs.

Par un autre Reglement fait par le Roi, le 30 Mars 1706. il a été ordonné que l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture seroit composée de douze Professeurs, de douze Adjoints à Professeurs, de douze Conseillers, & de douze Anciens.

Par un autre Reglement fait par le Roi, le 24 Novembre 1714. il a été ordonné que l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture seroit composée de douze Professeurs, de douze Adjoints à Professeurs, de douze Conseillers, de douze Anciens, & de douze Honoraires.

ſub hoc marmore recondi cineres
invicti quondam Principis,

CAROLI VALESII,

Engoliſmenſium Ducis, Comitis
Arvernenſis.
Natura Carolum IX. patrem dedit;
bona indoles Henricum III.
educatorem promeruit;
Henricus IV. virtutem ejus exercuit;
Ludovicus XIII. & Ludovicus XIV.
beneficiis, benevolentia
& honore illum proſecuti ſunt.
Res proſperæ, res adverſæ,
animum ejus
nec fregere nec corrupere.
Super armatos ſtrenuus, contra rebelles
fortis, inter proceres pacificus vixit.
Longam ſenectutem Litteris,
conſilio, virtute, illuſtrem fecit.
Obiit in Chriſto ætatis ſuæ 78.
die 23. Septembris an. 1650.

FRANCISCA NARGONIA

ſecundis poſt Carolam Mommorantiam
votis exoptata,
Principi conjugi bene de ſe merito,
Æternum hoc pietatis, gratitudinis,
& amoris Monumentum poſuit.
Abi, precare.

Chef de l'Archidiocèse de Paris, Métropole de la province de Paris, Eglise Primatiale, Cathédrale, de Notre-Dame, Archevêque de Paris, Comte, Grand Aumônier de France, Evêque de Meaux

jalouſie & de vengeance d'Henriette de Balſac d'Entragues, ſa ſœur uterine, contre Henry IV. & ſigna un Traité ſecret fait avec Philippe III. Roi d'Eſpagne, par lequel le Roi Catholique promettoit de l'aſſiſter d'argent & de troupes, pour mettre ſur le Trône *Henry de Bourbon*, fils naturel de cette Dame & du Roi Henry IV. Ce fut ſur le ſoupçon de ce Traité, qu'il fut mis à la Baſtille le 9. de Novembre 1604. & condamné à avoir la tête tranchée en 1605. mais le Roi changea la peine de mort en une priſon perpétuelle, parce qu'Henry III. ne lui avoit recommandé en mourant que le Comte d'Auvergne & M. le Grand, & qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit, qu'il eut fait mourir un homme que lui avoit ſi affectueuſement recommandé celui qui lui avoit laiſſé le Royaume. Il ne ſortit de priſon qu'en 1616. & l'année ſuivante il eut le commandement de l'armée qui alla aſſiéger Soiſſons. Après la mort de Diane légitimée de France, le Roi lui donna le Duché d'Engoulême & le Comté de Ponthieu, par Lettres de l'an 1619. Il fut le chef d'une fameuſe Ambaſſade que Louis XIII. envoya

vers l'Empereur Ferdinand en 1620. Il mourut à Paris dans ſon Hôtel, le 24. de Septembre de l'an 1650. âgé de 77. ans & demi, & ſon corps fut inhumé dans la Chapelle que je décris, où *Françoiſe de Nargonne*, ſa ſeconde femme, lui fit ériger le Tombeau dont il vient d'être parlé. Il avoit contracté ce ſecond mariage le 29. Janvier 1644. & cette Ducheſſe d'Engoulême n'eſt morte que le 10. Août 1713. c'eſt-à-dire, cent trente-huit ans après la mort de Charles IX. ſon beau-pere.

Sous cette Chapelle eſt un caveau où ſont les cercueils de preſque tous ceux, ou celles qui ont appartenu au Duc d'Engoulême. Ces cercueils ſont de plomb, & ont chacun une table de cuivre ſur laquelle eſt une inſcription, qui fait connoître la perſonne dont le cercueil renferme la cendre. Je vais parler de ces cercueils ſelon l'ordre des tems.

PREMIER CERCUEIL.

Cœur de FRANÇOIS DE VALOIS, *Comte d'Alés, décédé durant le ſiége de Montpellier en* 1622. *Son corps fut enterré en la grande Egliſe d'Agde.*

2. C.

CY GIST

haute & puiſſante Princeſſe,
Madame
CHARLOTE DE MONTMORENCI,
Ducheſſe d'Engoulême,
& épouſe de très-haut & puiſſant
Prince, Monſeigneur
CHARLES DE VALOIS,
Duc d'Engoulême, Pair de France.
Elle eſt décédée le 12. *d'Août*
de l'an 1636.
Dieu mette ſon ame en Paradis.

3. C.

LOUIS DE VALOIS *Comte d'Auvergne,*
décédé au Château d'Eſcouen
en l'année 1637.

4. C.

CY GIST

le corps de haute & puiſſante Dame,
Madame MARIE TOUCHET
de Belleville, au jour de ſon décès,
veuve de feu haut & puiſſant Seigneur,
Meſſire FRANÇOIS DE BALZAC,
Sieur d'Entragues,

Chevalier des Ordres du Roi,
& Gouverneur d'Orléans,
laquelle décéda le 28. Mars 1638.
âgée de 89. ans.

Le fameux *Bayle* a fait un article de *Marie Touchet* dans ſon Dictionaire, & dit *qu'on ne doit pas trouver étrange qu'il faſſe des articles de femmes comme celle-ci.* Le Lecteur curieux n'a garde de le trouver étrange; mais il eſt ſurpris de n'y point trouver les dates de la naiſſance & de la mort de Marie Touchet. Il y a apparence que Bayle ne les ſçavoit pas, car exact comme il l'étoit, il les auroit ſans doute rapportées. L'Epitaphe que je viens de rapporter ici, ſervira de ſupplément à cet article de ſon Dictionaire.

5. C.

ARMAND DE VALOIS.
Comte d'Auvergne,
décédé en Novembre 1639.

Dans la Chapelle qui vient enſuite, & qui eſt la cinquiéme de celles qui ſont de ce côté de la Nef, ſont trois oſſemens du Bienheureux *Jean de*

Digitized by Google

Dieu, Inſtituteur des Religieux de la Charité. Ces Reliques furent données à ce Couvent l'an 1678. par le P. *Quinquet* Général des Minimes, qui les avoit obtenues des Minimes de Grenade qui en conſervent le Corps. Cette Chapelle a auſſi ſervi de ſépulture à pluſieurs perſonnes de la famille de *le Camus*.

La Chapelle de ſainte Marguerite eſt la ſixiéme & derniere de ce côté-ci. *Octave de Perigni*, Préſident en la troiſiéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, & Précepteur de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils unique du Roi Louis XIV. a été inhumé dans cette Chapelle. Il mourut à S. Germain en Laye le premier de Septembre de l'an 1670. d'une fiévre continue, ſelon quelques Ecrivains, ou d'apoplexie ſelon Gui Patin. Il n'étoit que dans ſa quarante-cinquiéme année, & par la beauté de ſon eſprit, la ſageſſe de ſes mœurs, & l'étendue de ſes connoiſſances, étoit très-digne de l'employ qui lui étoit confié. Il s'en falloit tout que ſa naiſſance ne répondit à ſon mérite. Son grand-pere étoit Tailleur, & ſe nommoit *Peau-de-Loup*. Son pere s'enrichit dans la

maltote, & prit le ſurnom de *Perigni*, qui eſt un de ceux d'une ancienne & bonne famille de Paris, nommée *Picard-Perigni*. Le Magiſtrat qui donne lieu à cet article, épouſa la fille d'un Partiſan nommé *Margonnes*, & ſe trouva ſi riche, qu'il acheta la Charge de ſecond Préſident en la troiſiéme Chambre des Enquêtes, & en donna quatre cens douze mille livres. On remarque que dans le dernier ſiécle, & dans celui-ci, il s'eſt trouvé pluſieurs Avanturiers qui ont tellement affectionné le ſurnom de *Perigni*, qu'ils ont quitté le leur pour uſurper celui-ci.

La Chapelle de ſaint Nicolas eſt la premiere de l'autre côté. L'on y remarque un Mauſolée de marbre noir, ſur lequel eſt la ſtatue de marbre blanc, d'un homme à genoux, revêtu d'un grand manteau fourré d'hermine, retrouſſé ſur l'épaule, & ayant le Collier de l'Ordre du S. Eſprit pardeſſus. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

Titulus & depoſitum viri perilluſtris,
NICOLAI LE JAY,
in Senatu Pariſienſi Principis,
Commendatoris,

Regiorumque Ordinum Cancellarii.
Sta Viator, dum tibi modico
marmore clauſum,
ſiſtimus magni nominis virum:
hunc per omnem
vitæ curſum perpetua illuſtravit gloria, meruit primùm in ſuprema Regni curia Senator, mox hujus Urbis Prætor; perterritam, jacentemque parricidio Henrici Magni excitavit Civitatem; Senatûs Pariſienſis, Præſes; deinde Princeps, amorem conſecutus, ubi vitare odium arduum fuit; ideo felix extat ejus memoria, tot honoribus, acceſſit torquatæ utriuſque Regis militiæ ſigilli cuſtodia, ut ornamentis equeſtribus, & inſignibus regiis illuminata purpura auguſtius clareſceret. In quem virum cum CAROLUS LE JAY, *Regi à ſanctioribus Conſiliis, & Libellorum ſupplicum magiſter, Baro* de la Maiſon Rouge, *&* HENRICUS LE JAY, *Marquio* de Buci, *ex fratre nepotes, omnia ſanguinis & neceſſitudinis monumenta contuliſſent, etiam mortuo perenne hoc monumentum mœſtiſſimi conſecraverunt. Vixit annos 67. Deceſſit an ſal. 1640. pridie Calendas Januarii.*

Sur ce même Tombeau, eſt la ſtatue de *Madeleine Marchand*, femme du Premier Préſident le Jay, & fille de *Charles Marchand*, Capitaine des trois Corps d'Archers de la Ville, & le même qui fit conſtruire à ſes frais le *Pont Marchand*, en la place du Pont aux Meuniers, qui fondit tout d'un coup le 22. Décembre 1594. Nicolas le Jay, dont je viens de rapporter l'Epitaphe, fut fait Garde des Sceaux des Ordres du Roi par Lettres du 27. Février 1636. & mourut le 30. Décembre de l'an 1640. ſans poſterité légitime. Madeleine Marchand ſa femme, étoit morte dès l'an 1625.

Dans cette même Chapelle ſont deux buſtes de marbre blanc. Sous le premier eſt cette Inſcription :

D. O. M.

ET ÆTERNÆ MEMORIÆ

Viri perilluſtris GUILLELMI DE LESRAT, *Domini* de Lancrau ; *hic inter Armoricos ex antiqua nobilitate oriundus, in Senatu ejuſdem Provinciæ, in quo patrem habuit præſidem infulatum, ſummæ integritatis & eruditionis virum, primùm meruit ;*

Digitized by Google

Ἐν τούτῳ τοίνυν τῷ καιρῷ, ὦ ἄνδρες, ἐγὼ τὴν ἐμαυτοῦ γνώμην ἀποφανοῦμαι, καὶ τὰ δίκαια ἐρῶ, καὶ τὰ συμφέροντα τῇ πόλει· καὶ οὔτε τοὺς ἐχθροὺς φοβηθεὶς οὐδὲν ἧττον ἐρῶ ἃ δοκεῖ μοι, οὔτε τοὺς φίλους αἰσχυνθεὶς ἐρῶ μὴ ταῦτα, ἃ δοκεῖ μοι δίκαια εἶναι· ἀλλὰ τοὺς μὲν ἐχθροὺς ἐγὼ πειράσομαι ἀπολογίᾳ τῇ δικαίᾳ παύειν, τοὺς δὲ φίλους πείθειν καὶ διδάσκειν, ἃ δοκεῖ μοι συμφέρειν τῇ πόλει. Ἐγὼ γὰρ οὐδὲν ἡγοῦμαι τοῦ τῶν φίλων ὀνόματος ἀξιώτερον εἶναι, ἢ τοὺς ἐπαινοῦντας μὲν ἐπαινεῖν, ἃ δὲ μὴ δοκεῖ μὴ συμβουλεύειν· καὶ τοὺς μὲν ἐχθροὺς ἐγὼ ἡγοῦμαι τοὺς ἐναντία τούτοις ποιοῦντας, τοὺς δὲ φίλους τοὺς ἐναντία τοῖς ἐχθροῖς. Ἐγὼ τοίνυν, ὦ ἄνδρες, ἐπειδὴ τὰ πράγματα ἐν τοιούτῳ καιρῷ ἐστὶ, καὶ τοσοῦτος κίνδυνος ἐπὶ τῇ πόλει, ἐγὼ ἐν τούτῳ τῷ καιρῷ ἐρῶ ἃ δοκεῖ μοι συμφέρειν τῇ πόλει· καὶ ἐπειδὴ

Sur l'autre buſte, & ſur une table de marbre noir, on lit :

D. O. M.

ET PIIS MANIBUS

Viri perilluſtris, CAROLI LE JAY, *Baronis* de la Maiſon Rouge; *qui clara ex ſtirpe oriundus, Auſpiciis, & munificentia optimi patrui, ſummæ curiæ Principis, ſenatoriam dignitatem in ſummo conſilio adeptus; Libellorum deinde ſupplicum magiſter creatus; quatuor Provinciarum præfecturas perpetua ſerie præclarè geſſit. Tandemque morbo correptus, Religionis Chriſtianæ ritè ſumptis præſidiis, mortem obiit. Anno ſal.* 1671. 25. *Novemb. Ætat.* 58.

Vir fuit corporis, & animi dotibus ſpectandus; qui in rebus forenſibus integritate & fortitudine; in civilibus prudentia & comitate; omnium benevolentiam ſibi devinxit.

GABRIEL DE LESRAT,

conjux mœſtiſſima,
hoc fidei & amoris monumentum,
deſideratiſſimo conjugi
conſecravit.

La Chapelle qui ſuit, eſt ſous l'invocation de *ſaint Charles Borromée.* Le tableau de ce Saint qui eſt ſur l'Autel, eſt un préſent du Maréchal de Vitri qui l'avoit apporté de Rome. Comme c'étoit ici la Chapelle de Meſſieurs de l'*Hôpital-Vitri*, il y a pluſieurs Seigneurs & Dames de cette maiſon qui y ont été inhumés.

La Chapelle de *ſaint Joſeph* eſt la troiſiéme de ce côté-ci. On y voit le corps de *ſainte Laurence*, Vierge & Martyre, qui eſt ici dans une châſſe de filigrane d'argent.

Dans la quatriéme Chapelle on remarque le tableau de l'Autel qui a été peint par *Sarraſin*, & tous les autres ornemens qui ſont d'après ſes deſſeins.

La cinquiéme Chapelle eſt celle de la famille de *Caſtille*, & eſt une des plus ornées qu'il y ait. Les tableaux qui ſont au pourtour, repréſentent les principales actions de S. Pierre. A la face qui regarde la porte, eſt un magnifique tombeau de

marbre noir, au bas duquel eſt écrite en lettres d'or l'Epitaphe que voici :

D. O. M.

SISTE HOSPES,

LAPIS TE ROGAT.

Hîc PETRI CASTELLÆ, & PETRI *filii mortales exuviæ conduntur : at uterque qui fuerint adverte. Pater magni Conſilii Senator, dein à libellis ſupplicibus fuit : defunctus apud Helvetios altera legatione, atque ita per legitimos honorum gradus ſolidam ad res gerendas virtutem adeptus, tandem intimo Regio conſeſſu largitionum comitivæ præfuit, quod probitatem fidemque teſtatur magis, earumdem examini præficitur. Turbidiſſimis exinde temporibus, dum Legatus tertium Helvetia extra ordinem deſtinatur. Avinioni vivere deſtit 17. Cal. quintiles. Ætatis ſuæ, anno 43. Chriſti 1629. Quem paternæ virtutis æmulus, filius præcox prudentiâ, & ante annos juris claritudine, in Senatu Pariſienſi allectus, parentis deſideratiſſimi fato juſtam fati ſeriem antever-*

tit, luctuque immodico & doloris ægritudine mortem obiit 15. Cal. eaſdem anni ſequentis. CAROLINA JANNINA *uxor, conjugi amantiſſimo, mater filio pientiſſimo, inſolabiles lachrimas marmori ſculpi juſſit. Hoſpes abi, & mortalium vicem luge.*

La ſixiéme Chapelle appartient à la famille *de Verthamon*, dont on voit ici les repréſentations en buſtes de pluſieurs de ce nom, & leurs Epitaphes, entr'autres celle-ci:

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

FRANCISCI DE VERTHAMON, *Senatoris Pariſienſis; qui antiqua & nobili apud Lemovices familia natus, ampliſſimi Ordinis dignitatem, per annos 37. ea integritate conſtantiaque geſſit, privatam vitam ſingulari morum ſanctimonia ſic inſtituit, ut domi foriſque par ſui deſiderium moriens, & æmulandæ virtutis exemplum inſigne reliquerit. Idem in ſacello hoc ſtructuræ, dotiſque nomine, ut in eo ſibi, ſuiſque pex-*

petuum jus eſſet, ſtatoque in dies ſingulos pro ſe ſuiſque ſalutari ſacrificio, argenti libras contulit 1600. *Vixit annos unde ſexaginta. Exceſſit Cal. Aug. an.* 1625. *uxor, liberique, marito dulciſſimo, patri optimo, mœrentes poſuerunt.*

MARIA VERSORIS, *uxor domo Pariſiis orta, non diſpari piæ devotæque mentis, ſtudiis viro ſimillima, quocum annos ſeptem & triginta ſumma concordia vixerat, poſt etiam communi monumento in ſpem vitæ communem conjuncta eſt.*

Les *Verthamon* ſont originaires de Limouſin, & d'une ancienne nobleſſe. Ils ont pris leur nom d'un fief ſitué ſur la riviere de *Vienne*, & communément nommé *le Gué de Verthamon.* La branche de Breau, laquelle vient de finir en la perſonne du Premier Préſident du grand Conſeil, étoit l'aînée des autres branches.

Dans cette Egliſe, à côté de la Chapelle de la Vierge, fut inhumé, le 11. Mars 1678. le corps de *Jean de Launoy*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Societé de

Navarre. Ce ſçavant homme nâquit à *Val-de-Sie*, Paroiſſe, du Diocèſe de Coutances, à dix ou onze lieues de cette Ville, & à quatre de *Valogne*, ce qui a fait croire à M. du Pin qu'il y étoit né. Son pere ſe nommoit *Pierre de Launoy*, & ſa mere *Michelle Jean*. On met la date de ſa naiſſance au 21. de Décembre 1603. mais elle eſt contredite par ſon Epitaphe, où il eſt dit qu'à ſa mort, arrivée en 1678. il avoit ſoixante-dix-ſept ans. Il fit ſes premieres études à Coutances, où il fut entretenu par Guillaume de Launoy Promoteur de l'Officialité. Il vint enſuite à Paris où il prit le degré de Licentié en Théologie en 1629. & le Bonnet de Docteur au mois de Juin 1634. Comme l'étude étoit ſon unique occupation, & qu'il étoit extrêmement laborieux, il fit en peu de tems de grands Recueils de paſſages des Peres, des Théologiens & des Hiſtoriens, qui le mirent en état de donner au Public une grande quantité d'Ouvrages ſur des matieres d'Hiſtoire, de Critique & de Diſcipline Eccléſiaſtique. Perſonne n'a défendu avec plus de force que lui, les droits des Rois, l'autorité des Conciles, ni dé-

couvert avec plus de ſagacité la fauſſeté de quelques hiſtoires des Saints, & la ſuppoſition de quelques Privileges. Il tomba malade au commencement du mois de Mars de l'an 1678. dans l'Hôtel d'Etrées, où le Cardinal de ce nom l'avoit attiré dès l'an 1644. & où il mourut le 10. du même mois, après avoir reçu les Sacremens. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes comme il l'avoit ordonné, & avoit legué à ces Peres par ſon teſtament deux cens écus d'or, tous les Rituels qu'il avoit amaſſés avec beaucoup de ſoin, & la moitié de ſes Livres; donnant l'autre moitié au Seminaire de Laon. Il donna ſes biens de patrimoine à ſes parens, fit une fondation au College de Navarre, & quelques legs aux Pauvres. Peu de jours après l'inhumation, M. *le Camus* Premier Préſident de la Cour des Aydes, qui aimoit & eſtimoit infiniment le défunt, ſe tranſporta aux Minimes pour convenir avec eux de l'endroit où l'on mettroit l'Epitaphe qu'il avoit fait faire par M. *Clément* Conſeiller en la même Cour. Les Minimes parurent pour lors ſe prêter d'aſſez bonne grace à ce que M. le Camus ſouhaitoit, &

le prierent ſeulement de vouloir bien leur laiſſer une copie de cette Epitaphe; mais quelques jours après, ils apporterent à ce Magiſtrat des Lettres de leur Général, qui leur défendoit de laiſſer mettre aucune inſcription à la louange de M. de Launoy, & publierent même que cela leur étoit auſſi défendu par des ordres encore plus reſpectables que ceux de leur Général. Ainſi le Tombeau de Launoy eſt ſans Epitaphe; mais malgré l'ingratitude & la politique monacale, on la trouve dans pluſieurs Livres imprimés, entr'autres dans la Deſcription de Paris, par *Germain Brice*. Je ſuis trop bon françois, & trop pénétré des ſervices que ce ſçavant Docteur a rendus à l'Egliſe & à l'Etat, pour ne pas la rapporter ici, comme ont fait les autres.

D. O. M.

HIC JACET

JOANNES LAUNOIUS,
Conſtantienſis,
Pariſienſis Theologus;
qui veritatis aſſertor perpetuus,
Jurium Eccleſiæ & Regis
acerrimus vindex,

vitam innoxiam exegit.
Opes neglexit, & quantulumcunque,
ut relicturus ſatis habuit.
Multa ſcripſit nulla ſpe, nullo timore;
optimam famam
maximamque venerationem
apud probos adeptus.
Annum ſeptimum, & ſeptuageſimum
agens deceſſit.
Animam Chriſto conſignavit
die 10. *Martii*
anno M. DC. LXXVIII.

Hoc Monumentum amico jucundiſſimo
poni curavit
Nicolaus le Camus
in ſuprema Subſidiorum curiâ Princeps.

Dans cette même Egliſe a été inhumé *Abel de Sainte Marthe*, Doyen de la Cour des Aydes, Garde de la Bibliotheque Royale de Fontainebleau, mort le 30. d'Octobre de l'an 1606. âgé de quatre-vingt-un ans.

Cette Egliſe poſſede une grande quantité de reliques, entre autres deux morceaux de la vraie Croix, qui ſont enchaſſés dans une croix d'argent; & une Vertebre de S. François de Paule enfermée dans un globe

de criſtal ſoûtenu par un pied de vermeil ; trois oſſemens du même ſaint qui ont été donnés à cette Egliſe par celle de Nôtre-Dame de la Riche à Tours qui poſſedoit les reſtes du corps de ce ſaint, qui fut jetté au feu par les Calviniſtes avec celui de S. Martin le 14. d'Avril de l'an 1562. Ce fut la Reine Marie Thereſe d'Autriche qui obtint ces précieux reſtes, & qui en fit préſent aux Religieux de ce Couvent. Une partie du manteau de S. François de Paule.

Les Regiſtres de la Sacriſtie de cette Egliſe nous apprennent qu'*Anne d'Autriche*, femme du Roi Louis XIII. ayant paſſé pluſieurs années de mariage ſans avoir d'enfans, elle implora l'interceſſion de S. François de Paule, & venoit preſque tous les vendredis en ce Couvent : enfin après vingt-trois ans de ſterilité, elle conçut & accoucha de Louis XIV.

Marie Victoire de Baviere, épouſe de Louis de France Dauphin de Viennois, implora auſſi l'interceſſion de S. François de Paule, & fit offrir à ce ſaint le jour de ſa fête l'an 1681. un ſuperbe Parement & une Chaſuble que cette Princeſſe avoit travaillés de

les propres termes. Ce fut M. Bollart qui les traduisit, & qui les mit en vers saffiques, par ordre de la Reine dont nous parlons ici, pour la, & pendant la Cérémonie de son Couronnement.

Dans la premiere Ode, le Pape fait voir de Basilide, ou vont tous ses Sujets, & de quelle maniere ils y vont. Dans la seconde, il fait voir, de quelle façon Dieu prit de la Vierge Marie la nature humaine, dont il se revêtit pour nous racheter. Dans la troisiéme, il montre par quel feu nous sommes purifiez. Dans la quatriéme, il fait voir, que le Sacrement de l'Eucharistie, est le Pain des Enfans, & d'un Banquet Royal. Dans la cinquiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Trophée qu'on doive suivre. Dans la sixiéme, il fait voir, que la Croix est le Sceptre des Fidéles, & d'un Empire éternel. Dans la septiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Poids qu'on doive pour les Etendars au Ciel. Dans la huitiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, de qui il prend sa naissance, & qui est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la neuviéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la dixiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la onziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la douziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la treziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la quatorziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la quinziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la seiziéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la dix-septiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la dix-huitiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la dix-neuviéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits. Dans la vingtiéme, il fait voir, que la Croix est le seul & singulier Arbre, qui donne des fruits.

Le Cinéma ne se donne qu'en

1683. Au-deſſus ſont deux grandes galeries qui regnent ſur toute ſa longueur. Le P. *Niceron*, Minime, & l'un des plus ſçavans Mathématiciens de ſon tems, y a repréſenté *S. Jean* l'Evangeliſte aſſis ſur un Aigle, & écrivant ſon Apocalypſe; & *la Madeleine* dans la ſainte Baume en contemplation. Ce pere a mis en œuvre dans ces deux morceaux tous les preſtiges de la perſpective & de l'optique.

Du Cloître on va au Chapitre qui eſt orné d'une belle menuiſerie, & de pluſieurs tableaux qui ont été peints par un nommé *Prevoſt*.

Le Refectoir a dans œuvre quatre-vingt quatre pieds de longueur, & trente de largeur. Il eſt orné de tableaux qui repréſentent les Inſtituteurs des Ordres Religieux, & qui ont été peints par *Laurent la Hire*.

La Bibliotheque eſt d'environ vingt mille volumes tant imprimés que manuſcrits. Parmi les premiers on eſtime principalement un recueil de Rituels qui avoient été amaſſés par M. de Launoy qui les donna à ce Monaſtere. Ce recueil eſt regardé comme unique. On voit auſſi dans cette Bibliotheque beaucoup d'ouvrages de

Kaiser, et les Polonaises d'Auber, la Cracovienne de Meyerbeer, les danses polonaises de Lanner, et Strauss, et tant d'autres compositions qui ont fait le tour du monde, et qui, sous le nom de polonaises, ne sont pas toutes une seule et même danse, mais ont conservé une certaine physionomie nationale, qui les distingue les unes des autres. Il faut ajouter à cette liste la polonaise composée par le Beau-Ligne, avant-hier, au bal de l'Opéra, et qui a fait fureur aux Italiens. Tous les plus grands pas des différentes cour se sont mis dedans, et, pour ne pas être en reste, on a fait une polonaise dans laquelle on a mêlé le pas de la Cachucha, le pas de la Tarentelle, le pas de la Cosaque, le pas de la Mazurka, le pas de la Polka, le pas de la Gavotte, le pas de la Bolero, le pas de la Cracovienne, le pas de la Fandango, le pas de la Sauteuse, le pas de la Bayadère, le pas de la Fille du Danube, le pas de la Fille du Régiment, le pas de la Fille mal gardée, le pas de la Fille de marbre, le pas de la Fille de l'air, le pas de la Fille de Dominique, le pas de la Fille de Mme Angot, le pas de la Fille de Mme Favart, le pas de la Fille de Mme Dubarry, le pas de la Fille de Mme Saqui, le pas de la Fille de Mme Sans-Gêne, le pas de la Fille de Mme Grégoire, le pas de la Fille de Mme Ancelot, le pas de la Fille de Mme Vestris, le pas de la Fille de Mme Dorval, le pas de la Fille de Mme Rachel, le pas de la Fille de Mme Ristori, le pas de la Fille de Mme Judith, le pas de la Fille de Mme Ugalde, le pas de la Fille de Mme Carvalho, le pas de la Fille de Mme Miolan, le pas de la Fille de Mme Nilsson, le pas de la Fille de Mme Patti, le pas de la Fille de Mme Gueymard, le pas de la Fille de Mme Lagrange, le pas de la Fille de Mme Cabel, le pas de la Fille de Mme Krauss, le pas de la Fille de Mme Lucca, le pas de la Fille de Mme Tedesco, le pas de la Fille de Mme Alboni, le pas de la Fille de Mme Sontag, le pas de la Fille de Mme Malibran, le pas de la Fille de Mme Pasta, le pas de la Fille de Mme Grisi, le pas de la Fille de Mme Taglioni, le pas de la Fille de Mme Elssler, le pas de la Fille de Mme Cerrito, le pas de la Fille de Mme Fanny Bias, le pas de la Fille de Mme Fanny Cerrito, le pas de la Fille de Mme Fanny Elssler, le pas de la Fille de Mme Fanny Taglioni, le pas de la Fille de Mme Fanny Malibran, le pas de la Fille de Mme Fanny Pasta, le pas de la Fille de Mme Fanny Grisi, le pas de la Fille de Mme Fanny Alboni, le pas de la Fille de Mme Fanny Sontag, le pas de la Fille de Mme Fanny Lucca, le pas de la Fille de Mme Fanny Tedesco, le pas de la Fille de Mme Fanny Krauss, le pas de la Fille de Mme Fanny Lagrange, le pas de la Fille de Mme Fanny Cabel, le pas de la Fille de Mme Fanny Gueymard, le pas de la Fille de Mme Fanny Miolan, le pas de la Fille de Mme Fanny Carvalho, le pas de la Fille de Mme Fanny Nilsson, le pas de la Fille de Mme Fanny Patti, le pas de la Fille de Mme Fanny Ugalde, le pas de la Fille de Mme Fanny Judith, le pas de la Fille de Mme Fanny Ristori, le pas de la Fille de Mme Fanny Rachel, le pas de la Fille de Mme Fanny Dorval, le pas de la Fille de Mme Fanny Vestris, le pas de la Fille de Mme Fanny Ancelot, le pas de la Fille de Mme Fanny Grégoire, le pas de la Fille de Mme Fanny Sans-Gêne, le pas de la Fille de Mme Fanny Dubarry, le pas de la Fille de Mme Fanny Favart, le pas de la Fille de Mme Fanny Angot, le pas de la Fille de Mme Fanny Dominique, le pas de la Fille de Marbre, le pas de la Fille mal gardée, le pas de la Fille du Régiment, le pas de la Fille du Danube, le pas de la Bayadère, le pas de la Sauteuse, le pas de la Fandango, le pas de la Cracovienne, le pas de la Gavotte, le pas de la Bolero, le pas de la Polka, le pas de la Mazurka, le pas de la Tarentelle, le pas de la Cachucha, le pas de la Cosaque

Les Minimes ont donné pluſieurs ſujets diſtingués dans l'Egliſe & dans les Sciences.

Le P. *Gaſpard Dinet* après avoir été Général de cet Ordre, & Prédicateur du Roi Henry le Grand, fut fait Evêque de Mâcon en 1600. Le P. *René le Clerc* fut fait Evêque de Glandève, & après avoir gouverné ce Diocèſe pendant vingt-quatre ans, mourut en 1651. Le Pere *Louis Dony d'Attichi*, neveu du Maréchal de Marillac, & du Garde des Sceaux ſon frere, fut ſucceſſivement Evêque de Riez & d'Autun.

Le Pere *Jean-François Niceron* a été regardé comme l'homme de ſon tems le plus habile dans l'Optique. Il mourut en 1646.

Le P. *Marin Merſenne* étoit né au Bourg d'*Oiſe* dans le Maine, le 8. Septembre de l'an 1588. & mourut dans le Couvent dont je fais ici la deſcription, le premier de Septembre de l'an 1648. âgé de 60. ans. Il fit ſes premieres études au College de la Fleche, & vint enſuite à Paris où il étudia en Théologie ſous Meſſieurs du Val, Iſambert & Gamache. Après cette éducation, le peu de goût qu'il avoit

pour la seconde, le directoire a nommé Lecointre, Lenoir-Laroche, et Rovère, précédemment à l'assemblée de la Législative; le 3e, Le Breton, Poultier et Thibaudeau; le 4e, Quirot, Legot, Bernard (de Saintes), Chéron, ancien lieutenant-général de police, et Lamarque; le 5e, Bourdon (de l'Oise), Lecointre-Puyraveau, Lacuée, ancien député à la Législative, et Lecointre-Laveau; le 6e, Bourdon (de la Sarthe), Cadroy, Lesage-Senault, Delahaye, Dubois-Dubais, et Bodin; le 7e, Rallier, Delaunay, Lemarchand-Gomicourt, Bonguyod, Lemaître, Lemarchand-Lamorlière, et Lefiot; le 8e, Delecloy, Dupont (de Nemours), Lacretelle jeune, Quatremère, Lacretelle aîné, et Mercier; le 9e, Lemercier, Lebrun, Tallien, Lefebvre-Laboulaye, Lefebvre-Gineau, et Lefebvre-Cayet; le 10e, Lefebvre-Dumesnil, Lefebvre-Desnouettes, Lefebvre-Dumont, Lefebvre-Dumolard, Lefebvre-Laurent, et Lefebvre-Sainte-Marie; le 11e, Lefebvre-Dumesnil, Lefebvre-Desnouettes, Lefebvre-Dumont, Lefebvre-Dumolard, Lefebvre-Laurent, et Lefebvre-Sainte-Marie; le 12e, Lefebvre-Dumesnil, Lefebvre-Desnouettes, Lefebvre-Dumont, Lefebvre-Dumolard, Lefebvre-Laurent, et Lefebvre-Sainte-Marie.

de Colletet, de la Mothe le Vayer, de Peyreſc & de pluſieurs autres Sçavans, mais on peut dire que Deſcartes tint le premier rang dans ſon cœur.

Le P. *Hilarion de Coſte* s'eſt diſtingué par ſa piété & par quelques ouvrages qu'il a donnés au Public, tels que l'Hiſtoire Catholique du XVI. ſiécle, l'Hiſtoire des Dauphins, les Eloges des Dames Illuſtres, la Vie du Docteur Picart, & celle du P. *Merſenne*. Il mourut dans ce Couvent l'an 1662.

Le P. *François Giry* étoit fils unique de Louis de Giry Avocat au Parlement & au Conſeil, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe. Sa qualité de fils unique ne l'empêcha pas d'entrer dans l'Ordre des Minimes, où il s'eſt diſtingué juſqu'à ſa mort par une grande piété & par ſon ſçavoir. Il a donné au Public *les Vies des Saints*, ouvrage plus eſtimé dans ſon tems, qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

Le P. *Jean-Baptiſte Avrillon* connu par ſes talens pour la prédication & par pluſieurs ouvrages de piété qu'il a donnés au Public, eſt mort dans cette Maiſon le 16. May de l'an 1729. âgé

de 77. ans, dont il en avoit passé 58. dans l'Ordre des Minimes.

J'ai déja parlé du P. *Charles Plumier*, un des plus sçavans Botanistes de ces deux derniers siécles.

La rue *des Tournelles* a retenu le nom de l'ancien *Hôtel des Tournelles*, & n'a rien qui mérite la curiosité des personnes de goût, que la maison de *Jules-Hardouin Mansart*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. Il n'étoit que premier Architecte du Roi lorsqu'il la fit bâtir, aussi n'est-elle remarquable que par la distribution & les ornemens des dedans, au lieu que s'il avoit été pour lors Surintendant, il n'auroit pas moins falu qu'un vaste Palais pour loger ce Seigneur.

La rue *Saint Antoine* a donné le nom à ce Quartier, comme je l'ai déja dit. Elle est destinée pour les Entrées & pour les Cérémonies extraordinaires. Elle est longue, mais elle n'est pas bien droite en certains endroits, & on prétend qu'elle a été ainsi construite, afin d'empêcher qu'elle ne fût enfilée par le canon de la Bastille.

L'*Hôtel de Beauvais* est ce qui se présente d'abord de plus remarquable.

Digitized by Google

Il fut bâti pour Pierre de Beauvais & Catherine-Henriette Bellier ſa femme, premiere femme de Chambre de la Reine Anne d'Autriche. Lorſqu'il y avoit quelque grand ſpectacle à voir dans la rue S. Antoine, cette maiſon a pluſieurs fois ſervi à placer les perſonnes Royales. La Reine mere étoit dans un des balcons de cet Hôtel le 26. d'Août de l'an 1660. lors de l'Entrée triomphante du Roi & de la Reine ſa femme. La façade de cet Hôtel eſt fort ornée, & depuis l'an 1706. que feu M. *Jean Orry* Préſident à Mortier au Parlement de Metz, en devint proprietaire, on a rendu les dedans infiniment plus commodes & plus agréables qu'ils n'étoient. Aujourd'hui cet Hôtel eſt occupé par M. *Orry*, Directeur général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de France, Controlleur général des Finances & Miniſtre d'Etat. Il eſt fils du Préſident à Mortier du Parlement de Metz dont je viens de parler.

LE PETIT S. ANTOINE.

Cette Maiſon Religieuſe a commencé par un petit hoſpice que des Hoſpitaliers de l'Ordre de ſaint Au-

guſtin, dont la principale Maiſon ou Chef d'Ordre eſt à Vienne en Dauphiné, avoient à Paris. Charles V. n'étant encore que Régent du Royaume, augmenta cet établiſſement par le don qu'il y fit d'un manoir nommé *la Sauſſaye*, avec toutes ſes appartenances, & ayant ſa ſortie ſur la rue du Roi de Sicile. Ce manoir avoit été confiſqué ſur *Drocon* & ſur *Jean de Vaux* qui avoient pris le parti du Roi de Navarre, contre le Roi leur légitime Souverain. *Pierre de Lobet*, Abbé & Général de l'Ordre de ſaint Antoine, érigea conjointement avec le Chapitre général de ſon Ordre, cette nouvelle Maiſon de Paris en Commanderie, & envoya pour la gouverner *Aymar Fulcevelli* Religieux de l'Ordre, dont les proviſions ſont du 3. Septembre 1361. Celui-ci amena avec lui un nombre ſuffiſant de Religieux pour y faire l'Office Divin, & y exercer l'hoſpitalité pour les Pauvres attaqués de la maladie appellée *Feu ſacré*, ou de *ſaint Antoine*. Ils n'eurent d'abord qu'une Chapelle; mais Charles V. étant parvenu à la Couronne, leur fit bâtir une Egliſe qui fut achevée en 1368. & qui eſt

celle qu'on voit encore aujourd'hui. Les nouveaux établiſſemens ſouffrent toujours des difficultés, & celui-ci eut les ſiennes. Le Curé de S. Paul dans la Paroiſſe duquel eſt ſitué le Monaſtere du petit S. Antoine, forma une conteſtation qui fut terminée par une tranſaction paſſée le 26. Fevrier 1365. par laquelle *Hugues d'Optéve* Commandeur de cette Maiſon, s'oblige pour lui & ſes ſucceſſeurs en ladite Commanderie, à payer tous les ans dix livres au Curé de S. Paul, & à partager avec lui l'honoraire de ceux qui ſeroient inhumés dans la nouvelle Egliſe. Cette tranſaction fut confirmée par *Eſtienne* Evêque de Paris, & par *Pierre de Lobet* Général de l'Ordre. Peu de tems après il s'éleva un autre différend entre *Hugues de Châteauneuf* ſucceſſeur de Hugues d'Optéve & le Prieur de S. Eloy, à l'occaſion du *manoir de la Sauſſaye* qui relevoit de ſon Prieuré. Cette conteſtation fut terminée moyenant une rente annuelle de quarante livres que le Commandeur s'obligea pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, de payer au Prieuré de S. Eloy. En 1373. le 4. de Juin, *Ponce* Abbé de S. Antoine, unit

la Commanderie de Paris à celle de Bailleul ou de Flandre, & cette union dura juſqu'au tems de Charles-Quint, qui en 1523. démembra celle de Bailleul ou de Flandre, qui étoit ſous ſa domination, & voulut qu'elle ne fut donnée qu'à des Religieux nés dans ſes Etats. En 1416. Guillaume de Neuville, Notaire & Secretaire du Roi, donna à cette Commanderie la terre de *Bouſſy*, & une rente annuelle de cinquante livres. Cette Commanderie a eu dix-huit Commandeurs Réguliers, & trois Commandataires. Entre les Réguliers, il y en a eu huit qui ont été Abbés Généraux de l'Ordre, dont pluſieurs garderent cette Commanderie avec le Généralat. Celui des Commandeurs Réguliers qui a fait le plus d'honneur à cette Maiſon, eſt le fameux *Cardinal de Tournon*, Profès de l'Abbaye de ſaint Antoine.

En 1615. le titre de la Commanderie de Paris fut ſupprimé, & on convertit cette Maiſon en un Seminaire ou College, pour l'inſtruction des jeunes Religieux de l'Ordre. La Bulle eſt de Paul V. & les Lettres Patentes ſont du Roi Louis XIII. On nomme ce Monaſtere le *petit S. An-*

toine, pour le diſtinguer de l'*Abbaye de S. Antoine* qui eſt dans le faubourg de ſon nom, & qui eſt beaucoup plus ancienne.

LA MAISON PROFESSE DES JESUITES.

Cette Maiſon a été bâtie ſur le terrein qu'occupoit l'*Hôtel de la Rochepot*, où François de Montmorency de *la Rochepot*, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, demeuroit en 1538. Après la mort de ce Seigneur, arrivée le 21. Août 1551. cet Hôtel paſſa à Anne de Montmorency, Pair, Grand Maître & Connétable de France, ſon frere aîné, qui en 1562. le donna à Henry de Montmorency, ſon ſecond fils, Baron de *Damville*. Après la mort d'Anne de Montmorency, Madeleine de Savoye ſa veuve, vendit cet Hôtel ſeize mille livres à Charles Cardinal de Bourbon, qui par acte du 12. Janvier de l'an 1580. le donna aux Jéſuites pour y faire leur Maiſon Profeſſe. L'année ſuivante, ce même Prince leur fit bâtir une Chapelle ſous l'invocation de *S. Louis* Roi de France; & quoiqu'elle fut fort petite, les Jéſuites furent obligés de

s'en contenter juſqu'en l'an 1627. que le Roi Louis XIII. qui en 1619. leur avoit donné les anciens murs & foſſés de la Ville, fit bâtir ſur une partie de ce nouveau terrein, & auprès de cette premiere Chapelle, la grande & magnifique Egliſe que l'on voit aujourd'hui, & y poſa la premiere pierre ſur laquelle étoit cette Inſcription :

D. O. M.

S. LUDOVICO
QUI TOTUM ORBEM
IN TEMPLUM DEI,
ARMIS, ANIMISQUE DESTINAVIT.

LUDOVICUS XIII.
HOC TEMPLUM EREXIT;
UT QUEM GALLIA COLUIT
UT REGEM, AMAVIT UT PATREM,
HIC VENERETUR UT COELITEM.
ANNO M. DC. XXVII.

Aux angles de cette pierre l'on mit quatre médailles d'argent. Sur la premiere étoit l'image de *S. Louis*, & au-deſſous étoit écrit :

Digitized by

Pro ſceptris aras dat tellus,
& Deus aſtra.

Sur la deuxiéme étoit le Portail de cette Egliſe, avec cette Inſcription:

LUDOVICUS XIII.
Dei gratia Francorum,
& Navarræ Rex fundavit
an. 1627.

Sur la troiſiéme étoit le portrait du Roi Louis XIII. avec cette deviſe:

Vicit ut David, ædificat ut Salomon.

Sur la quatriéme enfin il n'y avoit aucune figure gravée, mais on y liſoit:

D. O. M.

S. LUDOVICO.

LUDOVICUS XIII. *extruxit an.* 1627.
ut quem auctorem habet generis,
nominis, ac Regni;
eundem habeat æternæ ſalutis adjutorem.

Le Pere *François Derrand* & le Frere *Martel Ange* Jéſuites, avoient travaillé à l'envi au deſſein général de cette Egliſe. Le dernier qui étoit très-

habile Architecte, s'étoit proposé dans son dessein d'imiter l'Eglise du *Jesus* de Rome, qui a été bâtie par le fameux *Vignole*, & qui est une des plus belles qu'il y ait en Italie. Le P. *Derrand* au contraire n'avoit copié que lui-même, & malheureusement les Jésuites préférerent son dessein à celui de *Martel Ange*.

Le Portail est dans un beau point de vûe dans la rue S. Antoine, vis-à-vis celle de sainte Catherine de la Coulture. Il est décoré de trois Ordres l'un sur l'autre, de deux Corinthiens & d'un Composite. Ce grand morceau d'Architecture a beaucoup d'apparence, & même il y a du beau, mais il est trop chargé d'ornemens, & la Sculpture en est pitoyable. Si on vouloit cependant, on pourroit remedier à ces inconvéniens, mais il en coûteroit beaucoup, & l'on ne trouve pas tous les jours des Ministres aussi magnifiques que le Cardinal de Richelieu; car nous apprenons d'une Inscription gravée en lettres d'or sur la frise du premier des trois Ordres, dont ce Portail est composé, que ce fut cette Eminence qui en fit la dépense. Voici ses termes :

Digitized by Google

Digitized by Google

S. LUDOVICO REGI.
LUDOVICUS XIII. REX
BASILICAM:
ARMAND. CARD. DUX
DE RICHELIEU,
BASILICÆ FRONTEM P.
M. DC. XXXIV.

L'Egliſe eſt bâtie en forme de croix, & a un grand dôme à pans au milieu de la croiſée. Au pourtour ſont pluſieurs Chapelles au-deſſus deſquelles regne une galerie voûtée, & une baluſtrade de fer ſur la grande corniche.

Elle fut achevée de bâtir l'an 1641. & le 9. de May de cette année-là, le Cardinal de Richelieu y célébra la premiere Meſſe en préſence du Roi, de la Reine, & de Gaſton Jean-Baptiſte de France Duc d'Orléans, & frere du Roi, qui y reçurent la communion des mains de cette Eminence.

En entrant dans cette Egliſe on eſt d'abord frappé de deux défauts qui auroient été bien aiſés à éviter. Le premier eſt que les jours n'en ſont

pas bien ménagés, & quoiqu'elle ſoit fort élevée au-deſſus du rez de chauſſée, elle n'eſt cependant point auſſi claire qu'elle pourroit l'être. Un autre défaut qui n'eſt pas moins ſenſible, eſt que le grand Autel eſt ſi bas, qu'à peine diſtingue-t'on le Célébrant en entrant dans l'Egliſe. Mais d'ailleurs on n'a rien oublié pour décorer & enrichir cet Autel. Sa décoration eſt diſpoſée ſur un plan courbe, & conſiſte en trois corps en ſaillie dont celui du milieu eſt le plus grand & le plus avancé. Ils ſont ornés de colonnes Corinthiennes de marbre de Dinan, & dont les chapitaux & les ſoubaſſemens ſont de bronze doré. L'attique qui eſt ſur le corps du milieu eſt orné de quatre colonnes auſſi Corinthiennes, & ſurmonté par un amortiſſement au haut duquel eſt un Crucifix, la ſainte Vierge & S. Jean qui ſont aux côtés, & la Madeleine qui eſt aux pieds. Dans les entre-colonnes des corps qui ſont aux extrémités, on a placé les figures de S. Charlemagne & de S. Louis; & dans les niches qui ſont au-deſſus des portes de la Sacriſtie, celles de S. Ignace & de S. François Xavier. Le tableau

qui eſt ſur l'Autel repréſente *S. Louis*, mais *Sauval* remarque avec raiſon que quelques-uns l'ont pris pour une Aſſomption de la Vierge, tant l'attitude de ce ſaint eſt féminine. Ce n'eſt pas aſſez, continue le même Auteur, dans une figure d'y remarquer une tête & un habit d'homme, il faut que le reſte ſoit d'homme auſſi ; le défaut de ceci vient de l'habitude qu'avoit *Vouët* de traveſtir à ſon avantage les penſées d'autrui, & en cet endroit il s'eſt ſervi malheureuſement d'une Aſſomption du *Carache* qui eſt chez un Particulier à Rome.

Il y a peu d'Egliſes dans le monde chrétien qui ſoient auſſi riches en argenterie & en ornemens que celle-ci. Le Tabernacle eſt d'argent & enrichi d'ornemens de vermeil doré. De plus, elle poſſede une quantité prodigieuſe de chandeliers, de candelabres, de girandoles, de vaſes, de lampes, & de reliquaires d'argent ou de vermeil doré. Il y a même quelques pieces qui ſont d'or, & parmi celles-ci, on diſtingue un grand ſoleil qui eſt enrichi de groſſes perles & de quantité de diamans d'un prix très-conſidérable. On n'eſt pas moins ſurpris de la quan-

tité & de la magnificence des ornemens ſur leſquels les perles, l'argent & l'or ſont mis en œuvre avec un goût qui donne encore du prix à la richeſſe de la matiere.

Toutes les Chapelles ſont décorées de corps d'architecture dont les colonnes ſont de marbre, & d'ordre Corinthien, mais le tout eſt d'un goût fort médiocre.

Auprès du Maître-Autel, du côté de l'Evangile, eſt une Chapelle ſous un des arcs de laquelle eſt le cœur du Roi Louis XIII. ſoûtenu en l'air par deux Anges d'argent dont la draperie eſt de vermeil doré, de même que le cœur, la couronne, les armes de France, & les autres accompagnemens. Sur les deux jambages de l'arc, on remarque quatre bas-reliefs de marbre qui repréſentent les vertus cardinales, & qui ſont dans des ovales de marbre, entre leſquels on lit les inſcriptions ſuivantes qui ſont gravées ſur des eſpeces de voiles auſſi de marbre, & tenus par deux génies en pleurs.

AUGUSTISSIMUM
LUDOVICI XIII.

JUSTI REGIS,
BASILICÆ HUJUS
FUNDATORIS
MAGNIFICI
COR,
ANGELORUM HIC
IN MANIBUS,
IN COELO
IN MANU DEI.

L'inſcription qui eſt vis-à-vis nous apprend que c'eſt la Reine *Anne d'Autriche* qui a fait ériger ce monument au cœur du Roi ſon mari.

SERENISSIMA
ANNA AUSTRIACA
LUDOVICI XIV.
REGIS MATER
ET REGINA REGENS
PRÆDILECTI
CONJUGIS SUI AMORIS
HOC MONUMENTUM P.
ANNO SALUTIS
M. DC. XLIII.

Ce magnifique monument eſt de

l'invention & de l'exécution de *Jacques Sarrazin*, excellent Sculpteur de ce tems-là, & de celui-ci, quoique la Sculpture ait été portée à un haut point de perfection ſous le Regne de Louis XIV. ſurnommé *le Grand*.

On a décoré de la même maniere la Chapelle qui eſt vis-à-vis, c'eſt-à-dire, du côté de l'Epître, & ſous un des arcs, on a mis le cœur de Louis XIV. ſoûtenu auſſi en l'air par deux Anges d'argent, dont la draperie eſt de vermeil doré, ainſi que le cœur, la couronne, les armes de France, & les autres ornemens.

Sur un des jambages de cet arc, on lit cette Inſcription :

REGI SÆCULORUM IMMORTALI.
LUDOVICUS XIV.
FRANCIÆ, ET NAVARRÆ REX
REBUS BELLO ET PACE
PER ANNOS TRES ET SEPTUAGINTA
FORTITER ET RELIGIOSE GESTIS
ORBIS SUFFRAGIO MAGNUS
COR SUUM
PATERNO EXEMPLO
HAS PIANDUM AD ARAS
DEPONI MORIENS JUSSIT

DIE Ia. SEPTEMBRIS
ANNO CHRISTI M. DCC. XV.
ÆTATIS LXXVII.

L'Inſcription qui eſt ſur l'autre jambage, & vis-à-vis celle que je viens de rapporter, nous apprend que c'eſt Philippe Duc d'Orléans, petit-fils de France, & Régent du Royaume pour le Roi Louis XV. qui a fait ériger ce Trophée aux vertus de Louis XIV. pour en tranſmettre le ſouvenir & l'exemple à la poſtérité.

LUDOVICO MAGNO
JUSTI FILIO
PHILIPPUS
AURELIANENSIUM DUX
JUSTI NEPOS
IMPERIUM GALLICUM
PRO LUDOVICO XV. REGENS
HOC
REGIARUM VIRTUTUM
TROPHÆUM
AD POSTERITATIS MEMORIAM
ET EXEMPLUM DIGNA
UTROQUE MUNIFICENTIA
CONSECRAVIT
ANNO CHRISTI M. DCCXX.

Ce monument a été modelé, & jetté en fonte par *Couſtou* le jeune, un des grands Sculpteurs que nous ayons eus. On dit qu'il eſt entré dans ſa compoſition quatre cens ſoixante & quinze marcs d'argent, & que cet ouvrage, y compris le cuivre, le bronze & le marbre, revient à ſix cens mille livres. C'eſt le Roi Louis XV. qui en a fait la dépenſe, & cet ouvrage n'a été achevé qu'au mois de Fevrier de l'an 1730.

La Chapelle de ſaint Ignace eſt de l'autre côté & ſous le dôme. On voit ſur l'Autel, au lieu de tableau, un grand Crucifix de bronze, & *S. Ignace* à genoux. Ces figures ſont à demi-relief, & ont été fondues par *Duval*, de même que les deux Anges de bronze qui ſont ſur le fronton, & qui tiennent le nom de *Jeſus* enfermé dans un ſoleil, & les deux vaſes qui ſont ſur les acroteres des côtés. Cette Chapelle renferme dans ſon enceinte un monument des plus magnifiques qu'il y ait, & que M. *Perrault* Préſident à la Chambre des Comptes, fit ériger à la mémoire de *Henry Duc de Bourbon*, Prince de Condé, dont il avoit été Secretaire des Commande-

Digitized by Google

mens, & non pas Intendant, comme le dit *Brice*, malgré ce qu'on lit ici dans une Inſcription qui eſt comme la dédicace de ce monument. Cette faute, jointe à celles qui ſe ſont gliſſées dans pluſieurs Epitaphes que *Brice* a rapportées dans ſa Deſcription de Paris, me font croire que cet Ecrivain n'entendoit pas le latin, ou que s'il l'entendoit, il inſeroit ces pieces dans ſon Livre, ſans ſe donner la peine de les lire. Malgré toutes ſes fautes, il trouve des Copiſtes qui les adoptent, & il eſt venu, même d'Italie, un Auteur qui veut nous perſuader, d'après lui, qu'*à Secretis*, ſignifie un *Intendant*, & non pas un *Secretaire*. Mais revenons au monument que le Préſident Perrault fit ériger à *Henry de Bourbon*, Prince de Condé, & premier Prince du Sang, dont le Cœur eſt inhumé en cet endroit. Ce monument conſiſte en quatre Vertus de bronze, de grandeur naturelle, aſſiſes ſur des piedeſtaux de marbre noir, & environnées de ſymboles qui les caractériſent. Pluſieurs bas-reliefs qui repréſentent des hiſtoires de l'Ancien Teſtament, allégoriques aux principales actions de Henry de Bourbon,

& qui ſont attachés à un appuy de marbre noir qui ſert de baluſtrade à cette Chapelle, concourent à enrichir ce Mauſolée. A chaque côté de l'entrée on a placé un Génie. L'un tient un bouclier où ſont les armes de la Maiſon de Bourbon ; & l'autre, une table de marbre ſur laquelle eſt cette Inſcription :

HENRICO BORBONIO
CONDÆO
PRIMO REGII SANGUINIS
PRINCIPI,
CUJUS COR HIC CONDITUM,
JOANNES PERRAULT
IN SUPREMA
REGIARUM RATIONUM CURIA
PRÆSES,
PRINCIPI
OLIM A SECRETIS,
QUÆRENS DE PUBLICA PRIVATAQUE
JACTURA PARCIUS DOLERE
POSUIT
ANNO M. DC. LXIII.

Toutes ces figures ont été deſſinées

& modelées par *Sarrazin*, & ont été jettées en fonte par *Perlan*. On dit que ce Monument a coûté à M. Perrault plus de deux cens mille livres, & que le Cavalier *Bernin* le regarda comme l'une des plus belles choſes qui fuſſent pour lors en France.

Outre le cœur de Henry de Bourbon Prince de Condé, on a depuis inhumé dans la même Chapelle celui de Louis de Bourbon ſon fils, ſurnommé *le Grand Condé*, mort à Fontainebleau le 11. de Décembre 1686. celui de *Henry Jule* de Bourbon Prince de Condé & premier Prince du Sang, mort le premier d'Avril 1709. & celui de *Louis Duc de Bourbon* Prince du Sang, chef de la branche de Bourbon-Condé, mort le 3. de Mars 1710. dans ſa 42e. année.

En 1711. *Louis Henry Duc de Bourbon*, fils de Louis, mort le 3. de Mars 1710. fit incruſter de differens marbres l'arc qui perce ſous le gros jambage du dôme pour communiquer à une Chapelle voiſine, & fit mettre une figure d'Ange au milieu de l'arc de face, accompagnée d'une urne, de pluſieurs ornemens, le tout de bronze doré. Toute cette ſculpture

eſt de *Vancléve* de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Dans un grand cartouche de figure ovale, ſur un marbre noir, eſt cette inſcription :

ÆTERNÆ MEMORIÆ

PRINCIPUM CONDÆORUM,

LUDOVICI ET HENRICI JULII

primorum è regia ſtirpe Principum,
& LUDOVICI *Ducis* BORBONII
eorum Corda hîc ſita ſunt.

LUDOVICUS HENRICUS
Ducis BORBONII *filius,*
Patri, avo, proavo,
juxta Cor HENRICI *atavi*
Monumentum hoc poſuit,
ſibique ac poſteris
paravit.
Avitæ in P P. *Societatis Jeſu*
benevolentiæ hæres,
ANNO DOMINI MDCCX.

VIVANT CORDA EORUM
IN SÆCULUM SÆCULI.

P. XX.

Le Préſident Perrault ne borna point

point ſa reconnoiſſance à faire ériger ce monument à la mémoire du Prince ſon bienfaicteur, il fit en même tems une fondation pour que tous les ans on célébrat dans cette Egliſe un Service pour le repos de l'ame de ce Prince, & qu'on prononçat ſon Oraiſon Funebre. Cette fondation fut exécutée pour la premiere fois le 10. Décembre 1683. Ce fut l'Evêque de Senlis qui célébra la Meſſe, & le P. *Bourdaloüe* qui prononça l'Oraiſon Funebre.

De l'autre côté de la Nef eſt une Chapelle où l'on remarque quelques monumens qui regardent la Maiſon de la Tour Bouillon. Dans les encognures qui ſont aux côtés de l'Autel, ſont des urnes de marbre blanc d'un aſſez vilain profil.

Celle qui eſt du côté de l'Epître, renferme les cœurs de la mere & du fils, c'eſt-à-dire de *Marie-Anne de Mancini* Ducheſſe de *Bouillon* & de *Louis de la Tour* Prince de *Turenne*, grand Chambellan de France en ſurvivance, mort le 5. Août de l'an 1692. des bleſſures qu'il avoit reçues le 3. du même mois à la bataille de Steinkerque. C'étoit un Seigneur de

grande eſperance, & dont les qualités perſonnelles faiſoient croire qu'un jour on verroit revivre en lui un des heros que ſa Maiſon a produits. L'Inſcription qu'on lit ſur cette urne, fera connoître au lecteur le mérite du fils, & la tendreſſe que ſa mere avoit pour lui.

STA VIATOR
& ingemiſce
ad æternum materni amoris
Monumentum.

MARIA ANNA DE MANCINI
Duciſſa DE BOUILLON
ingenii præſtantiâ, animi dotibus
ſæculi ſui decus,
corde ſuo jungi
& eadem urnâ recondi juſſit
Cor amantiſſimi filii
quem flere tum deſiit
cum deſiit ipſa vivere
ann. M. DCCXIV. *ætatis* LXIV.

Fuit ille Sereniſſimus Princeps
LUDOVICUS A TURRE ARVERNIÆ
magnus Franciæ Camerarius deſignatus
MAGNI TURENNII
ex fratris filio pronepos
(ſineret Deus)

ALTER TURENNIUS.

Multis jam & in Hungaria, & in Græcia
præliis inclitus
ad ſupremam exercitûs Præfecturam
à Venetis invitatus
Regis & Patriæ memor
dum mavult apud ſuos obſequi
quam apud exteros imperare
Stenkerkæo prælio
immatura morte occubuit
anno M. DC. LXXXXII.
ætatis XXIX.

Sur l'urne qui eſt de l'autre côté de l'Autel, & laquelle fait ſymetrie avec celle dont je viens de rapporter l'Inſcription, on lit :

Sereniſſimis Principibus

GODEF. FRIDE.

MAURITIO, EMMANUELI-THEODOSIO

A TURRE ARVERNORUM,

Dei gratiâ Ducibus Boullonii,
magnis Franciæ Cambellanis,
hoc pietatis & obſervantiæ
perenne Monumentum
Avo & Parenti
Caro-Godef. *Duc Boullionius*

omnium titulorum hæres
poni curavit
anno ſalutis M. DCCXXXI.

Au milieu de cette même Chapelle eſt une pierre quarrée ſur laquelle eſt cette Epitaphe :

CY GIST

ELISABETH DE LA TOUR D'AUVERGNE
Princeſſe de Bouillon,
décédée le 21. *Septembre de l'an* 1725.
âgée de cinquante-neuf ans.

Sous le milieu de cette Egliſe il y a une cave voûtée où l'on inhume les Religieux de la Maiſon, & quelques Bienfaicteurs qui le demandent. *Louis de Bourgogne*, Seigneur de Mautour en Brie, & qui avoit été Meſtre de Camp du Régiment d'Armand de Bourbon, Prince de Conti, y fut enterré en 1656. Le ſçavant *Daniel Huet*, ci-devant Evêque d'Avranches, qui a paſſé les vingt dernieres années de ſa vie dans cette Maiſon Profeſſe où il mourut le 26. Janvier 1721. âgé de quatre-vingt-onze ans, moins quelques jours, a été auſſi inhumé dans cette cave.

Digitized by Google

Les quatre tableaux qui ſont dans les bras de la croiſée, & dans des bordures de marbre noir, ſont de *Simon Vouët.*

La Chaire du Prédicateur eſt de fer & à claire-voye, mais on la trouve un peu trop petite pour le dais qui eſt au-deſſus. Elle fut travaillée avec bien du ſoin & de la patience par *François le Lorrain*, aux dépens de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Orléans, & frere de Louis XIII.

Dans la Sacriſtie on voit un petit tableau ſur cuivre qui repréſente le Raviſſement de ſaint Paul. L'Auteur des Curioſités de Paris l'a pris pour un original, mais ce n'eſt qu'une copie faite par *le Brun*, d'après un tableau du Dominiquain que les Jéſuites donnerent au Roi.

La Maiſon de ces Peres étoit fort ſerrée, car le bâtiment de l'Egliſe occupoit la meilleure partie du terrein de l'Hôtel de Damville; mais Louis XIII. & Louis XIV. leur ont donné ſucceſſivement dequoi s'étendre autant que leur ſituation le peut permettre, & dequoi ſe procurer les aiſances néceſſaires. Quelques gratifications que Louis XIV. fit à cette Mai-

on en faveur du Pere *de la Chaiſe* ſon Confeſſeur, lui donnerent les moyens de faire élever quelques appartemens nouveaux.

La ſale de la Congrégation eſt ſans contredit la plus belle piece de la Maiſon.

Une autre ſale eſt ſuperbement ornée par pluſieurs tableaux des grands Peintres. Il y en a trois d'*André del Sarto*, dont l'un nous repréſente la rencontre d'*Eſaü* & de *Jacob*; un autre, *la Manne* qui tombe dans le déſert; & le troiſiéme, *Moïſe* qui frappe la roche avec ſa verge, & en fait ſourdir une fontaine. Ces trois tableaux furent faits pour *Jacques de Beaune Semblançay*, pour faire l'ornement de la Chapelle qu'il avoit dans ſa maiſon de Tours. Il y a environ quarante-cinq ans qu'ils furent apportés à Paris dans la vûe de les vendre au Roi Louis XIV. mais ce Prince les ayant trouvés trop grands pour ſa petite galerie, le P. *de la Chaiſe* les acheta, & en orna cette ſale.

Un Adieu de *ſaint Pierre* & de *ſaint Paul* allant au ſupplice, par *Dominique Paſſignano*. Ce tableau eſt d'autant plus à eſtimer qu'on en voit peu de ce

Peintre. Il fut donné au P. de la Chaiſe par le Cardinal de Janſon.

Un grand tableau de forme irréguliere ſur fond de bois, qui repréſente une deſcente de Croix. Le *Chriſt* mort, eſt d'une carnation ſi livide & ſi mortifiée, que ſi c'étoit un ſujet moins reſpectable & moins intereſſant pour nous, il feroit horreur. La Vierge eſt ſans mouvement & ſans vie. Les femmes qui l'accompagnent ſont dans la déſolation. Ceux qui ont aidé à le deſcendre de la Croix, ne ſçavent ce qu'ils font. Enfin tous ces perſonnages ſont dans la derniere conſternation. Ce tableau eſt un des chefs-d'œuvres de *Quintin Meſius* ou *Meſſis*, d'Anvers, & Marêchal de ſa premiere profeſſion, mais que l'amour fit Peintre, & même un grand Peintre.

Une Nativité, par *Anibal Carache*. Ce tableau dont le fond ſuppoſe une nuit, eſt cependant très-éclairé par la clarté imprimée ſur le corps de l'Enfant Jeſus, dont le reflect ſe répand ſur toutes les ſurfaces de ce merveilleux ouvrage, & dont chacune des figures reçoit la reverberation & la teinte, avec la proportion qui con-

vient aux distances qui les séparent.

Une Résurrection du Lazare, tableau de grandeur moyenne, par *Sebastien del Piombo*. C'est proprement l'idée des deux qu'il a faits en grand, & desquels j'ai parlé dans la description du Palais Royal.

Une Priere au Jardin des Oliviers, par *Albert Durer*.

Dans la sale haute on voit les tableaux suivans.

Une tête du Christ couronné d'Epines. C'est un des plus beaux tableaux du *Titien*.

Saint Jean-Baptiste qui prêche dans le désert. Ce tableau qui a six pieds, ou environ, de largeur, sur quatre ou cinq de hauteur, est un des plus gracieux que l'*Albane* ait faits, & fut donné au P. de la Chaise par le Prince *Vaini*, Seigneur Romain, & Chevalier des Ordres du Roi.

Sainte Praxede qui avec des éponges recueille le sang des Martyrs. Ce tableau a de grandes beautés, & paroît être de l'école des *Caraches*.

Treize Têtes qui représentent le Christ & les douze Apôtres. Elles sont d'un Peintre Flamand dont on ignore le nom.

Digitized by Google

Un grand tableau de *le Brun*, qui repréſente *Tomiris* faiſant plonger la tête de Cirus dans le ſang même de ce Prince. Quoique le Brun ne fut, lorſqu'il peignit ce tableau, que dans ſa dix-huitiéme année, on peut dire que des Peintres de grand nom ſe ſeroient fait honneur de l'avoir fait.

Le Roi Louis XIV. à cheval, tableau de cinq pieds de hauteur, peint par *Vander-Meulen*. C'eſt ici la plus grande figure que ce Peintre ait faite. Le Roi eſt noblement placé ſur un cheval Aleſan, beau, vif & brillant. Ce tableau fut donné au P. de la Chaiſe par Vander-Meulen même.

Une Vierge de marbre, figure à demi-corps, aſſiſe, tenant l'Enfant Jeſus. C'eſt un bas-relief en forme de médaille ronde, faite par *Albert Durer*.

Une ſainte Face de Jeſus-Chriſt couronné d'Epines. Ce morceau eſt de *le Brun*.

La Bibliotheque de cette Maiſon eſt bien placée. C'eſt un Peintre Italien, nommé *Guerardini*, qui en a peint le plafond à freſque.

Les Livres ſont d'un choix exquis, & en grand nombre. Le premier fonds a été donné par le Cardinal de Bour-

bon, Fondateur de cette Maiſon. Les Jéſuites en ont acheté auſſi en différens tems. Enfin *Gilles Ménage*, un des plus ſçavans hommes du dernier ſiecle, donna ſa Bibliotheque à cette Maiſon en l'année 1692. qui fut celle de ſa mort. M. *Huet* ci-devant Evêque d'Avranches, & ſous-Précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV. donna auſſi la ſienne en 1691. par acte paſſé pardevant Notaires, & qu'il a renouvellé tous les ans juſqu'à ſa mort. La différence qu'il y a entre ces deux Bibliotheques, c'eſt que celle de Ménage a été mêlée & confondue avec celle de cette Maiſon, & que celle de M. Huet a été donnée & acceptée, à condition qu'elle ſera conſervée telle qu'elle étoit, & au même lieu où elle étoit placée du vivant du donateur.

Le Cabinet des Médailles renferme de très-belles ſuites dans les trois genres. Il a été fort enrichi par le P. *de la Chaiſe*, qui tenoit une place diſtinguée parmi les Antiquaires de ſon tems. Le P. *Chamillart* très-verſé dans la connoiſſance des Médailles, en a acquis depuis un grand nombre, & toutes ſes acquiſitions n'ont eu d'autre but que d'augmenter & d'enrichir ce Cabinet.

Cette Maiſon & toutes les autres Maiſons Profeſſes des Jéſuites, ſont différentes des Colleges & Noviciats de cette même Société, en ce que les premieres ne peuvent avoir aucuns revenus fixes, au lieu que les dernieres ont des fonds aſſûrés pour l'entretien des Regens, des Etudians & des Novices.

Comme c'eſt dans la Société des Jéſuites que nos Rois, depuis Henry III. juſqu'à Louis XV. incluſivement, ont pris preſque tous leurs Confeſſeurs, c'eſt dans cette Maiſon que ces Confeſſeurs Royaux ont fait leur réſidence ordinaire toutes les fois qu'ils n'ont point été à la ſuite de la Cour. On compte dix-huit Confeſſeurs Jéſuites de nos Rois, depuis le Pere *Claude Mathieu* qui fut le premier, juſqu'au Pere *de Linieres* qui l'eſt actuellement.

Voici une liſte hiſtorique de ces Reverends Peres Confeſſeurs qui, je crois, fera plaiſir au Lecteur.

1. Le P. *Claude Mathieu.* Le dernier Hiſtorien de la Chapelle de nos Rois, nous dit que le Roi Henry III. fit une confeſſion générale à ce Pere qui étoit natif de Lorraine, mais que

ce Religieux étant entré aveuglement dans les ſentimens des Princes Lorrains qui étoient chefs de la Ligue, il ſe rendit indigne de la confiance que le Roi avoit eue en lui. *

* Archon tom. 2. pag. 627.

2. Le P. *Edmond Auger* n'étoit ni de *Treys* en Provence, comme l'ont écrit quelques-uns, ni de *Troyes* en Champagne, ainſi que le dit la Croix du Maine dans ſa Bibliotheque, mais de *Sézanne* en Brie. Il entra à Rome dans la Société des Jéſuites dans le tems qu'elle ne faiſoit pour ainſi dire que de naître, & il en fut un des plus grands ornemens. Sa réputation étoit déja parvenue juſqu'à Henry III. lorſque ce Roi étant allé à Lyon, il le retint pour être ſon Confeſſeur. Auger fut toujours inviolablement attaché à ce Prince qui l'envoya à Rome, mais le crédit des Ligueurs le fit éxiler à Come où il mourut peu de tems après la mort de ſon auguſte Pénitent, à la foi & à la pieté duquel il rendit toujours témoignage. Ce Pere fut un des grands Prédicateurs de ſon ſiecle, & on dit qu'il faiſoit honneur de ſon éloquence au Prophéte Iſaïe, à S. Paul & à S. Chryſoſtôme qu'il liſoit aſſidument. On rapporte auſſi que le

Digitized by Google

Roi Henry III. qui faiſoit lire pendant ſes repas & dans ſes heures de loiſir, demandoit *pourquoi les livres étoient plus beaux quand Maître Edmond Auger liſoit ?* On prétend que la raiſon de cette difference venoit du Lecteur qui ſupléoit en liſant aux imperfections de l'Auteur.

Après une aſſez longue interruption, la place de Confeſſeur du Roi revint aux Jéſuites en la perſonne du P. *Coton*. M. de Leſdiguieres, quoique Calviniſte, eſtimoit beaucoup ce Jéſuite, & en avoit dit des biens infinis au Roi, ce qui détermina ce Prince à le faire venir à ſa Cour, & même à lui confier la direction de ſa conſcience.

3. Le P. *Coton* étoit né à Neronde en Forês, le 7. Mars 1564. Son pere ſe nommoit *Guichard Coton*, & ſa mere *Gilberte Champraud*, l'un & l'autre d'une extraction noble & diſtinguée dans leur Province. Ils deſtinerent leur fils aîné à la profeſſion des Armes, & Pierre Coton qui étoit puiſné, à être Conſeiller au Parlement de Paris, & lui donnerent une éducation convenable aux deſſeins qu'ils avoient ſur lui, mais Dieu en

diſpoſa autrement, car au mois de Septembre de l'année 1583. il ſe fit Jéſuite dans un tems où cette Société paroiſſoit être flétrie par un baniſſement hors du Royaume ; le P. Coton eut dans la ſuite la conſolation d'en voir la gloire rétablie, & même le bonheur d'y avoir beaucoup contribué. En 1604. *René Benoiſt*, Curé de S. Euſtache, & qui juſqu'alors avoit été le Confeſſeur du Roi, ſe trouva ſi accablé du poids de ſon grand âge & de ſes infirmités, qu'il demanda au Roi la permiſſion de ſe retirer & l'obtint. Ce fut pour lors que Sa Majeſté choiſit le P. Coton pour ſon Confeſſeur ; & c'eſt auſſi à cette année là que M. *de Perefixe*, dans la vie de Henry IV. rapporte la date de ce choix. Cependant *Dupeyrat* & le Docteur *Launoy* ont écrit que le P. Coton ne fut fait Confeſſeur du Roi qu'après la mort de René Benoiſt en 1608. Cette faute eſt d'autant plus lourde, qu'ils conviennent l'un & l'autre que Regnaud de Beaune étoit en vie lors de ce changement de Confeſſeur, & qu'il eſt conſtant que Regnaud de Beaune mourut en 1606.

Juſqu'ici la ſuperiorité & direction

du College de Navarre étoit attachée à la Charge de Confeſſeur du Roi, mais lorſque Henry IV. fit choix du P. Coton, ce Prince donna cette ſuperiorité à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens, & grand Aumônier de France. On dit que le Roi fit cette dèſunion à la priere du P. Coton même qui craignit que cette Superiorité donnée à un Jéſuite ne fit de la peine aux Docteurs & aux Profeſſeurs de ce College, & même à toute l'Univerſité.

Henry le Grand n'eut point d'autre Confeſſeur que le P. Coton pendant le reſte de ſes jours; ce Pere confeſſa auſſi le Roi Louis XIII. juſqu'en 1617. Il y avoit, dit-on, longtems que le P. Coton ſoupiroit après la retraite & ſouhaitoit paſſionnément de ſortir de la Cour. Que cela ſoit vrai, ou qu'il ait été ſupplanté par un de ſes Confreres, ainſi que le prétendent quelques politiques, il eſt conſtant que cette année-là le P. Arnoux fut nommé Confeſſeur du Roi.

4. Le P. *Jean Arnoux* étoit de Riom en Auvergne, & d'une des meilleures familles de cette ville. Il étoit ſçavant, intrépide, & peu propre à

ſe maintenir dans une Cour orageuſe & partagée par des cabales & des factions differentes. Quoiqu'il fut Confeſſeur du Roi, & en même tems celui du Duc de Luynes ſon favori, le P. Arnoux eut la fermeté de détourner le Roi de donner l'Archevêché de Sens à l'Abbé *Rucellay* qui au lieu des qualités néceſſaires à un Evêque, n'avoit qu'un eſprit d'intrigue & de cabale. Le Duc de Luynes animé par le dépit & par la jalouſie, ordonna de la part du Roi au P. Arnoux de ſe retirer de la Cour.

5. Le P. *Gaſpard Seguiran* remplaça le P. Arnoux. Il étoit d'une famille ancienne & noble de Provence, & diſtinguée dans l'Epée & dans la Robe. On a cru que le P. Seguiran ayant porté parole à la Reine mere, Marie de Medicis, durant ſon ſéjour à Blois, de ſe faire Religieuſe, cette Princeſſe fut ſi outrée de cette propoſition, que dès qu'elle fut rentrée dans les bonnes graces du Roi ſon fils, ne pouvant ſe venger ſur le coupable, elle s'en prit au Jéſuite innocent, & le fit diſgracier.

6. Le Roi Louis XIII. choiſit de ſon propre mouvement le P. *Jean Su-*

Digitized by Google

fren pour être ſon Confeſſeur. Celui-ci étoit d'une famille originaire de Salon en Provence, laquelle a donné pluſieurs ſujets diſtingués dans le Parlement d'Aix & dans l'Epée. Il ſe rencontra un inconvenient dans le choix que fit le Roi Louis XIII. du P. Sufren pour ſon Confeſſeur, c'eſt que ce Pere l'étoit déja de la Reine Marie de Medicis ſa mere. Le Prince réſolu de paſſer par-deſſus toutes les difficultés, envoya le Cardinal de la Rochefoucaud déclarer ſa volonté à la Reine ſa mere. Cette Princeſſe n'y auroit peut-être pas conſenti, ſi elle n'avoit déja appris de la bouche du Cardinal de Richelieu, que c'étoit choſe faite. Ce fut le P. Coton qui porta l'ordre du Roi au P. Sufren. Dans un miniſtere auſſi délicat par lui-même, & plus encore par les circonſtances particulieres, le P. Sufren s'en acquitta à la ſatisfaction de la mere & du fils. Un ſeul trait fera connoître la fidelité & le déſintereſſement de ce Jéſuite. La Reine mere s'étant retirée hors du Royaume, le P. Sufren demanda au Roi la permiſſion de la ſuivre. Le Roi qui étoit toujours ſous ſa direction, & qui étoit

très-content de lui, la lui refusa longtems, mais à la fin il se rendit à ses raisons : *Sire*, lui dit ce saint homme, *vous ne manquerés pas de Confesseurs dans votre Royaume, mais la Reine dans son éxil a besoin de consolateur.* Le P. Sufren mourut à Flessingue le 17. Septembre 1641. à son retour d'un voyage qu'il avoit fait en Angleterre. La Reine sa Maîtresse, dont il avoit été Confesseur pendant près de trente ans, le pleura amerement.

7. Le P. *Alexandre Jari* eut la direction de la conscience du Roi, après que le P. Sufren fut parti pour aller joindre la Reine mere. Ce Pere étoit de Poitiers, & ne fut Confesseur du Roi que pendant quelques mois.

8. Le P. *Charles Maillant* étoit de Bellay en Bugey, & avoit été Recteur du College de Lyon, de celui d'Avignon, & Provincial de sa Province. Le Cardinal de Richelieu qui l'avoit connu à Avignon, & qui estimoit son mérite, porta le Roi à le choisir pour son Confesseur. Ce Pere occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée à Bourbon-Lancy où il étoit allé pour chercher du soulagement à des coliques violentes auſquelles il étoit su-

Digitized by Google

jet. Il étoit âgé de ſoixante-huit ans.

9. Le P. *Jacques Gourdon* Ecoſſois, remplaça le P. Maillant auprès du Roi, & avoit pour lors quatre-vingt-deux ans. Il ne fut que deux ans Confeſſeur du Roi, au bout deſquels il quitta cet emploi, & ſe retira dans la Maiſon Profeſſe de Paris, où il mourut le 17. Novembre 1641. quatre ans après avoir quitté la direction de la conſcience du Roi, étant âgé de quatre-vingt-huit ans.

10. Le P. *Nicolas Cauſſin* ſuccéda au P. Gourdon. Il étoit de Troyes en Champagne, & joignoit à beaucoup d'eſprit & de ſçavoir une grande ſimplicité de mœurs. Comme il étoit plus attaché à ſes devoirs qu'au Cardinal de Richelieu, il fut diſgracié, & quitta ſans regret un poſte qu'il avoit poſſedé ſans ambition & ſans attache. Il fut exilé au fond de la Bretagne en 1637. d'où il ne revint qu'après la mort du Cardinal de Richelieu.

11. Le P. *Jacques Sirmond* étoit de Riom en Auvergne, & un des plus ſçavans hommes qu'il y ait eu. Il fut nommé Confeſſeur du Roi ſur la fin du mois de Décembre 1637. & occupa ce poſte juſqu'en 1642. qu'une ſurdité

qui lui ſurvint, lui fit demander & obtenir la permiſſion de ſe retirer.

12. Le P. *Jacques Dinet* fut mis à la place du P. Sirmond. Il étoit né à Moulins d'une famille où l'éloquence étoit, pour ainſi dire, héréditaire. Gaſpard Dinet ſon oncle, après avoir été Général des Minimes, & Prédicateur du Roi Henry le Grand, fut fait Evêque de Mâcon. Louis Dinet, frere du Confeſſeur, habile Prédicateur, ſuccéda à ſon oncle dans l'Evêché de Mâcon. Le P. Jacques Dinet fut Confeſſeur du Roi Louis XIII. juſqu'à la mort de ce Prince dont il reçut les derniers ſoûpirs.

13. Le P. *Charles Paulin* étoit d'Orléans, & fut Confeſſeur du Roi Louis XIV. Il mourut en 1653.

14. Le P. *François Annat* étoit de la Province de Rouergue où il étoit né en 1590. Après avoir paſſé par tous les emplois les plus conſidérables de ſa Société, il fut choiſi pour être Confeſſeur du Roi après la mort du P. Paulin. Il remplit ce poſte pendant ſeize ans, & le quitta volontairement au commencement de l'année 1670. Il mourut le 14. Juin de la même année, quatre mois après avoir quitté la direction de la conſcience du Roi.

Digitized by Google

15. Le P. *Jean Ferrier* étoit auſſi de Rouergue, & ſuccéda au P. Annat ſon compatriote. Il mourut en 1674.

16. Le P. *François de la Chaiſe* étoit petit-neveu du P. Coton, & d'une famille noble de Forês. Il fut nommé Confeſſeur du Roi en 1675. & après avoir dirigé la conſcience de ce Prince pendant trente-quatre ans, il mourut le 20. de Janvier 1709. âgé de 85. ans.

17. Le P. *Michel le Tellier* étoit de Vire en Normandie, fut nommé Confeſſeur du Roi au mois de Mars 1709. & remplit cet employ juſqu'au mois de Septembre 1715. c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort de ce Prince. Ce Pere mourut au College de la Flêche le 2. de Septembre de l'an 1719.

18. Le P. *Claude Bertrand de Lignieres* d'une famille diſtinguée dans la Robe à Tours, fut nommé Confeſſeur du Roi Louis XV. au mois de Mars de l'an 1722. & fut préſenté au Roi en cette qualité le 31. du même mois par le Duc de Bourbon & par le Marêchal de Villeroy. Il confeſſa le Roi pour la premiere fois à S. Cyr, le 29. de Juin de la même année.

Pluſieurs autres ſujets de grand mérite ont encore illuſtré cette Maiſon

par le ſéjour qu'ils y ont fait. Tels ont été les PP. Bourdalouë, de la Ruë, Gaillard, de la Ferté, Daniel & pluſieurs autres.

Le P. *Louis Bourdaloüe* étoit né à Bourges le 20. Août 1632. & eſt mort à Paris le 13. de May 1704. Il a été regardé de toute la France comme un des grands Prédicateurs qu'il y ait jamais eus. Il prêcha pendant pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes devant le Roi Louis le Grand, & mérita toujours de nouveaux applaudiſſemens. Il étoit également goûté des Grands & du Peuple, des Sçavans & des Simples. On remarquoit dans ſes Sermons un tour noble & inſinuant, une grandeur naturelle qui rendoit la Religion reſpectable : *Magnificè etenim ſapientiam tractabat.*

Le P. *de la Ruë* étoit né à Paris, & réuniſſoit en lui pluſieurs talens qu'on trouve rarement enſemble, Grammairien, Rhéteur, Poëte, Orateur, &c. La Cour & la Ville l'ont regardé comme un des plus grands Prédicateurs de ſon tems. Son ſçavoir & ſa piété le firent choiſir pour être Confeſſeur de *Marie-Adelaïde de Savoye*, Ducheſſe de Bourgogne, puis Dauphine, la-

quelle mourut à Verſailles le 12. Fevrier de l'an 1712.

Le P. *Honoré Gaillard* étoit né à Aix en Provence, mais a paſſé la meilleure partie de ſa vie à Paris, où il a prêché pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes avec beaucoup d'applaudiſſemens. Il n'en reçut pas moins à la Cour de Louis XIV. devant lequel il prêcha auſſi pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes avec un grand ſuccès. Il mourut dans cette Maiſon le 11. Juin 1727. dans la quatre-vingt-ſixiéme année de ſon âge.

Le P. *Gabriel Daniel* étoit né à Rouën, & a été un des meilleurs Ecrivains de nôtre tems. Il a donné au Public pluſieurs ouvrages Polémiques qui ſont écrits avec beaucoup d'eſprit & d'agrément. Nous lui ſommes auſſi redevables d'une Hiſtoire de France dont il y a eu pluſieurs éditions. Son Hiſtoire de la Milice Françoiſe n'a pas eu le même ſuccès. Ce Pere eſt mort dans cette Maiſon le 23. de Juin 1728. dans la 80e. année de ſon âge, & la 62e. depuis ſon entrée dans la Société.

Le P. *Louis de la Ferté* étoit le ſecond fils du Marêchal de ce nom. Il avoit de grands talens pour la Chaire,

& les a exercés à la Cour du Roi Louis le Grand, & dans les meilleures Chaires de Paris. Il eſt mort a la Flêche le 7. May 1732. dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge.

Le Roi Louis XIII. pour rendre l'entrée de l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe plus libre & plus ſpacieuſe, donna en 1629. la place qui eſt vis-à-vis, & qu'on nommoit auparavant le *Cimetiere des Anglois*, où eſt *la fontaine de Birague* ainſi nommée, parce qu'en 1579. *René de Birague*, Cardinal de l'Egliſe Romaine & Chancelier de France, la fit acheuer, & fit graver les Inſcriptions ſuivantes ſur une table de marbre qu'on encaſtra au haut de cette fontaine.

HENRICO III.
Franciæ & Poloniæ Rege Chriſtianiſſimo.
RENAT. BIRAG.
Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Preſbit. Cardin. & Franc. Cancellar. illuſtriſſ.
beneficio Claudii d'Aubray, *Præfecto Mercator*; Johann. le Comte; Renat. Baudart; Johann. Gedoyn; Petr. Laiſné, *Tribunis Plebis curantibus.*
Anno Redemptionis M. D. LXXIX.

Hunc

Hunc deduxit aquam duplicem Bira-
gus *in uſum*,
Serviat ut Domino; ſerviat ut Populo.
Publica, ſed quanta privatis commoda
tanto
Præſtat amore domus, publicus Urbis
amor.

Renat. Birag. *Franc. Cancell.*
pub. Comm.
M. D. LXXVII.

Cette fontaine fut refaite ſous la Prevôté des Marchands de *Nicolas de Bailleul*, Lieutenant Civil, & on y grava cette Inſcription :

Siccatos latices, & ademptum fontis
honorem
Officio Ædiles reſtituere ſuo.
Ob reditum aquarum.
1627.

Elle fut encore rebâtie l'an 1707. en maniere de tour à pans ; & ſon eau vient d'une pompe qu'on a conſtruite, la même année, auprès du Pont Nôtre-Dame, & eſt enſuite diſtribuée dans pluſieurs Quartiers, ſur-tout dans le faubourg S. Antoine. La tour eſt ornée dans ſes faces de pluſieurs Sculptures & d'Inſcriptions en vers latins.

Premiere face.

Prætor & Ædiles fontem hunc posuere, Beati
Sceptrum si Lodoix, dum fluet unda, regat.

2.

Ante habuit raros, habet Urbs nunc mille canales
Ditior, hos sumptus oppida longa bibant.

3.

Ebibe quem fundit purum Catharina liquorem,
Fontem at virgineum, non nisi purus, adi.

4.

Nayas exesis male tutà recesserat antris,
Sed notam sequitur, vix reparata viam.

5.

Civibus hinc ut volvat opes, nova munera largas
Nympha, superne fons desinit in fluvium.

Ces Inscriptions sont, dit-on, d'un Religieux qui faisoit des vers très-facilement, & qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui d'ailleurs étoit sans élévation & sans goût. Quelle infâme

peinture a-t'il faite dans le troiſiéme de ces diſtiques !

L'HÔTEL DE SULLI.

Cette maiſon eſt ſituée dans la rue S. Antoine, au-dela de la rue des Egouts, & du même côté. Elle fut bâtie par *du Cerceau* pour *Maximilien de Bethune* Duc de Sulli, ſur une partie de l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles. D'autres diſent qu'elle a appartenu à *Gallet*, qui d'Elu à Chinon, étoit parvenu à être Controlleur général des Finances, & qui l'ayant jouée, la perdit d'un coup de dez; ces perſonnes confondent deux maiſons, à la vérité du même nom, mais d'ailleurs très-différentes. *Gallet* étoit proprietaire d'une maiſon dans laquelle il y avoit un Cabaret, & qui étant auprès de l'Hôtel de Sulli, l'avoit pris pour enſeigne. Gallet fut obligé de la vendre pour payer ſes créanciers, & la conformité de nom a fait croire & dire que l'Hôtel des Ducs de Sulli lui avoit appartenu, & qu'il l'avoit perdu au jeu.

Ce bâtiment eſt de forme quarrée, & flanqué de quatre pavillons couverts d'ardoiſes. Au-deſſus de la grand-

porte eſt une eſpece de plate-forme, avec des baluſtrades de fer. Le grand nombre d'Inſcriptions qu'on voit gravées ſur les aîles de cet Hôtel, ſont plus propres à amuſer les Curieux, qu'à décorer le bâtiment.

De ce même côté, & dans le cul-de-ſac de l'Hôtel de Guémené, eſt la premiere Maiſon que les Filles de la Société de la Croix ayent eue à Paris. Ces Filles ont été inſtituées par M. *Guerin*, un des Curés de la ville d'Amiens, qui aſſembla dans la ville de Roye pluſieurs Filles & Veuves vertueuſes, & les deſtina à l'inſtruction des jeunes filles. Les guerres les obligerent en 1636. de quitter la ville de Roye, & de venir à Paris où elles furent reçûes par Madame *Luillier de Villeneuve*, qui les mit d'abord dans une maiſon ſituée à Brie-Comte-Robert où elle alla auſſi demeurer. Cette pieuſe Dame voyant augmenter le nombre de ces Filles, obtint l'an 1640. de *Jean-François de Gondi*, Archevêque de Paris, qu'elles fuſſent érigées en Congrégation ſous le titre *des Filles de la Société de la Croix*; ce qui fut autoriſé par Lettres Patentes du mois de Juillet 1642. confirmées

par d'autres de ſurannation du 16. Juillet 1644. Pour lors Madame de Villeneuve vint avec quelques-unes de ſes Filles demeurer à Vaugirard; puis en 1643. elles acheterent une dépendance de l'Hôtel des Tournelles, & c'eſt la maiſon qui donne lieu à cet article. Une fille de cette Maiſon alla former un autre établiſſement à Ruel en 1649. où elle & quelques-unes de ſes compagnes furent inſtallées par la Ducheſſe d'Aiguillon, niéce du Cardinal de Richelieu. Les Filles de la Croix qui étoient reſtées à Brie-Comte-Robert, firent en 1664. un autre établiſſement de leur Inſtitut à Paris dans la Paroiſſe de S. Gervais, qui fut confirmé par Lettres Patentes du mois d'Août 1686. De leur côté les Filles de l'Hôtel des Tournelles en firent auſſi un autre dans une maiſon de la rue d'Orléans au fauxbourg ſaint Marcel, & cette Maiſon eſt ſous le titre de *Sainte Jeanne*.

L'HÔTEL DE MAYENNE.

Cet Hôtel qui eſt auſſi dans la rue S. Antoine, mais de l'autre côté de la rue, fut bâti par *du Cerceau* pour *Charles de Lorraine*, Duc de Mayen-

ne, Pair de France, & Lieutenant Général du Royaume pour la Ligue. *Henry de Lorraine*, Duc de Mayenne, ſon fils, y demeura juſqu'en 1621. qu'il fut tué au ſiége de Montauban. *Henry de Lorraine*, Comte d'Harcourt, Général des Armées du Roi, Grand-Ecuyer de France, &c. y demeura fort longtems avec toute ſa famille. De nos jours nous l'avons vû habité par *Charles-Henry de Lorraine*, Prince de Vaudemont, ci-devant Gouverneur général du Milanois pour le Roi d'Eſpagne. Ce fut pour loger ce Seigneur qu'on fit dans cet Hôtel de grandes réparations en 1709. ſur les deſſeins de *Germain Boffrand*.

LES FILLES DE LA VISITATION DE SAINTE MARIE.

Ces Filles ont été inſtituées par *S. François de Sales*, Evêque & Prince de Geneve, en 1610. Dès leur premier établiſſement elles furent appellées *Filles de la Viſitation*, parce qu'elles s'occupoient a viſiter les malades & les pauvres, en l'honneur du myſtere de la Viſite que la ſainte Vierge fit à ſainte Eliſabeth. Elles ne firent d'a-

Digitized by Google

bord que des vœux ſimples, mais à la perſuaſion de M. Denis Simon de Marquemont Archevêque de Lyon, cette Congrégation fut érigée en Religion, & fut confirmée par le Pape Paul V. ſous la Regle de ſaint Auguſtin. La réputation de cet Inſtitut étant parvenue juſqu'à Paris, pluſieurs perſonnes de piété ſolliciterent ſaint François de Sales de lui procurer un établiſſement dans cette Ville, & d'y faire venir *Jeanne-Françoiſe Fremiot, Dame de Chantal*, Fondatrice & premiere Supérieure, & quelques Religieuſes, pour travailler à ce ſaint œuvre. M. de Sales écrivit à la Mere de Chantal de le venir trouver, & d'amener le plus de Religieuſes qu'elle pourroit. Elle étoit pour lors à Bourges, occupée à y fonder une Maiſon de ſon Ordre, cependant elle partit auſſi-tôt, & arriva à Paris avec trois Religieuſes le 6. d'Avril 1619. Elles logerent pendant trois ſemaines en maiſon particuliere, mais le premier de May elles entrerent dans une autre qu'on leur avoit louée dans le fauxbourg S. Michel, avec la permiſſion de Henry de Gondi Evêque de Paris, Cardinal de Retz, donnée le 25.

d'Avril, autoriſée par Lettres Patentes du Roi, vérifiées au Parlement. *François de Sales* leur Inſtituteur y célébra la premiere Meſſe, expoſa le Saint Sacrement, & l'après-midi y prêcha en préſence d'un grand nombre de perſonnes qualifiées. Leur ſéjour en cet endroit ne fut pas bien long, car en 1620. elles acheterent une maiſon dans la rue de la Ceriſaye, où elles furent logées plus commodément. Enfin l'an 1628. la Mere *Helene-Angelique l'Huillier*, pour lors Supérieure & Bienfaictrice de cette Maiſon, acheta l'*Hôtel de Coſſé*, appellé auparavant l'Hôtel *de Boiſi*, ou de *Boiſſi*, pour la ſomme de vingt-quatre mille livres. Cet Hôtel étoit ſitué dans la rue S. Antoine, & ſon jardin étoit contigu à celui du Monaſtere de la rue de la Ceriſaye; ainſi, dès que l'Hôtel de Coſſé eut été approprié pour une Communauté de Religieuſes, toute la Communauté s'y tranſporta ſans paſſer par les rues. Le *Commandeur de Sillery* qui étoit ami intime de Madame de Chantal, donna une ſomme conſidérable pour bâtir l'Egliſe, dont il poſa la premiere pierre le 31. d'Octobre de l'an 1632. Cette

Egliſe qui eſt du deſſein de *François Manſart*, fut dédiée le 14. Septembre de l'an 1634. par *André Freniot*, Archevêque de Bourges, ſous le titre de *Nôtre-Dame des Anges*. Elle eſt petite, mais d'un goût d'Architecture ſingulier. C'eſt un Dôme ſoûtenu en dedans par quatre arcs, entre leſquels il y a des pilaſtres Corinthiens qui ſoûtiennent une grande corniche qui regne au pourtour. La porte eſt ſous un de ces arcs, élevée ſur un perron de quinze degrez, & ornée de deux colonnes Corinthiennes fuſelées. Le Maître-Autel eſt vis-à-vis la porte.

André Freniot, Archevêque de Bourges, & frere de Madame de Chantal, Fondatrice & premiere Supérieure des Filles de la Viſitation, étant mort à Paris le 13. de May 1641. fut inhumé dans cette Egliſe.

Dans une Chapelle qui eſt à gauche en entrant, & ſous les marches, a été inhumé *François Foucquet*, dont voici l'Epitaphe:

A L'HEUREUSE MEMOIRE

de Meſſire FRANÇOIS FOUCQUET, *Chevalier, Conſeiller du Roi ordinaire dans tous ſes Conſeils, fils de Meſſire*

François Foucquet, *Conſeiller au Parlement de Paris, lequel après avoir paſſé par les Charges de Conſeiller audit Parlement, & de Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, fut nommé pour Ambaſſadeur de Sa Majeſté vers les Suiſſes, & puis retenu pour être employé aux plus ſecretes & plus importantes affaires de l'Etat, dans le maniment deſquelles il a vécu avec tant d'intégrité & de modération, qu'il peut être propoſé pour exemple à tous ceux qui ſont admis aux Conſeils des Princes. Sa naiſſance, ſa vertu, ſa capacité, ſon Zéle au ſervice du Roi, lui ont acquis un nom honorable en cette vie, d'où il paſſa en une meilleure, trop tôt pour les ſiens & pour le Public, laiſſant douze enfans de Dame* Marie de Maupeou *ſa femme, fille de Meſſire* Gilles de Maupeou, *Seigneur d'Ableiges, Conſeiller d'Etat, Intendant, & Controlleur général des Finances. Il mourut le . . . . . 1640. âgé de 53. ans.*

Dans ce même endroit a été auſſi inhumé *Nicolas Foucquet*, ſi connu par ſa faveur & par ſa diſgrace. Il

mourut à Pignerol le 23. de Mars 1680. âgé de 65. ans. Il étoit fils de François Foucquet dont je viens de rapporter l'Epitaphe, que quelques ignorans prennent pour la ſienne, ſans ſe ſouvenir que M. Foucquet le Surintendant des Finances, ſe nommoit *Nicolas*.

Madame de Chantal, premiere Supérieure de l'Ordre de la Viſitation, avoit tant de prédilection pour ce Couvent, qu'elle lui avoit promis ſon cœur, & avoit même donné par écrit cette promeſſe; mais étant morte à Moulins le 13. de Décembre 1641. Madame de Montmorency refuſa de le donner aux Filles de la Viſitation de la rue S. Antoine, & le retint dans le Couvent de Moulins.

LA BASTILLE.

Ce Château, ſelon quelques-uns, fut bâti ſous le Regne de Charles V. l'an 1371. & ce fut *Hugues Aubriot* qui en poſa la premiere pierre le 22. d'Avril de cette même année. Mais comment accorder ce trait d'hiſtoire avec ce qu'aſſûrent pluſieurs Hiſtoriens dignes de foi, que ſous le Regne du Roi *Jean*, pere de Charles V.

Etienne Marcel Prevôt des Marchands de Paris, s'étant ſauvé à *la Baſtille* où il croyoit être en ſûreté, il y fut tué. On ne peut concilier cette contradiction, qu'en diſant que le Roi Charles V. ne fit que la rebâtir. Ce fut donc *Hugues Aubriot* Prevôt de Paris, qui fut chargé du ſoin de cet édifice. Cet homme étoit Bourguignon, & de médiocre naiſſance. Il aimoit tant les Juifs qu'il ſe fit de leur Religion; mais l'Univerſité dont ce Prevôt avoit ſouvent réprimé la licence, obligea l'Evêque de Paris en 1381. à faire le procès à ce Renégat; & malgré ſon crédit & l'oppoſition de tous les Grands, le réduiſit au point d'être condamné à faire amende-honorable dans le Parvis de Nôtre-Dame, & à paſſer le reſte de ſes jours au pain & à l'eau dans une baſſe foſſe.

La Baſtille eſt une maniere de forteresſe antique, compoſée de huit groſſes tours rondes, jointes l'une à l'autre par des maſſifs qui ont les mêmes dimenſions. Les fortifications qu'on y voit furent commencées le 11. d'Août de l'an 1553. & ne furent achevées qu'en 1559. Elles conſiſtent en une courtine flanquée de baſtions,

Digitized by Google

& bordée de larges foſſés à fond de cuve. Les Proprietaires des maiſons de Paris furent taxez pour cette dépenſe, depuis quatre livres, juſqu'à vingt-quatre livres tournois.

La Baſtille a toujours été la priſon des Criminels d'Etat, mais cela n'empêchoit pas que le Roi Henry IV. n'y fit garder auſſi le Tréſor Royal. *Regnier*, Poëte contemporain, nous l'aſſûre, quand il fait dire à *Macette* dans les conſeils pernicieux qu'elle donne à celle qu'il aimoit :

Prenez-moi ces Abbés, ces fils de Financiers,
Dont, depuis cinquante ans, les Peres uſuriers,
Volans à toutes mains, ont mis dans leur famille,
Plus d'argent que le Roi n'en a dans la Baſtille.

Deux autres Auteurs auſſi contemporains, & infiniment plus graves que *Regnier*, nous le confirment de maniere à ne laiſſer aucun doute là-deſſus. L'un eſt *Miraumont* dans ſes Mémoires ſur les Cours & Juſtices qui ſont dans l'enclos du Palais, au Chapitre du Tréſor de France; & l'autre

eſt M. de *Sulli* Surintendaat des Finances de ce Prince, & grand-Maître de l'Artillerie de France. Celui-ci dit poſitivement qu'en 1604. le Roi avoit ſept millions d'or dans la Baſtille ; & ſur l'an 1610. il ajoûte que le Roi avoit pour lors *quinze millions huit cens ſoixante & dix mille livres d'argent comptant, dans les chambres voûtées, coffres & caques, étant en la Baſtille ; outre dix millions qu'on en avoit tirés pour bailler au Tréſorier de l'Epargne.*

Memoires de Sulli.

Sur la premiere porte de la Baſtille, c'eſt-à dire, ſur celle qui donne dans une petite place qui eſt en cet endroit de la rue S. Antoine, eſt un *magazin d'armes* où l'on en trouve de toutes les eſpeces, & en grande quantité. Les Curieux y remarqueront d'anciennes armures de Chevalerie, & ils trouveront toutes ces choſes d'une propreté, & dans un arrangement qui les ſurprendront agréablement.

LA PORTE S. ANTOINE.

ON prétend que cette Porte fut bâtie ſous le Regne d'Henry II. pour ſervir d'arc de triomphe à la mémoire de ce Prince. D'autres aſſûrent qu'elle fut élevée pour l'entrée du

Tome 4. p. 422.

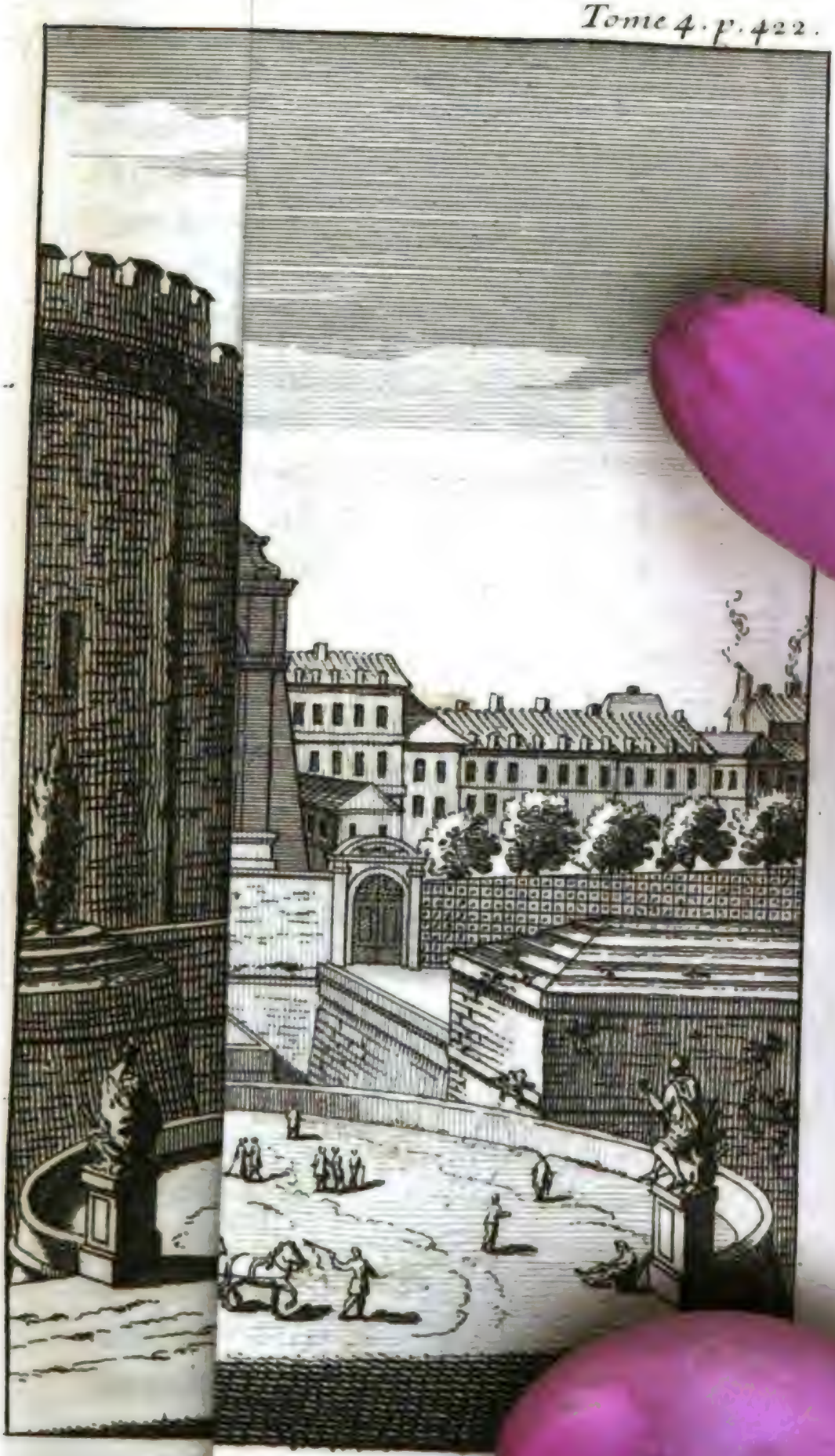

E.

Digitized by Google

Roi Henry III. revenant de Pologne, mais je n'ai vû nulle part la preuve ni de l'un, ni de l'autre de ces deux ſentimens. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il y avoit ici une Porte l'an 1671. lorſque *François Blondel* fut chargé de la reſtaurer. Cet Ingénieur qui n'étoit pas moins habile dans l'Architecture, que dans les autres parties des Mathématiques, conſerva l'ancien ouvrage de cette Porte, & continua de chaque côté l'Ordre Dorique dont on l'avoit décorée. Ce monument a neuf toiſes de largeur, ſur ſept ou huit de hauteur. A la porte ou ouverture qui étoit au milieu, Blondel en ajoûta deux autres, une de chaque côté, qui ont preſque la même hauteur & la même largeur, & qui rendent l'entrée de la Ville plus facile aux voitures.

La face qui regarde la Ville, a des arrieres-vouſſures ſur les portes, d'un trait d'autant plus hardi, que les coupes des joints ſont très-juſtes & très-nettes. Dans le tympan du fronton qui eſt ſur la porte du milieu, ſont en bas-relief les Armes de France & de Navarre. Dans ceux qui ſont au-deſſus des portes latérales, eſt auſſi en bas-relief une copie de la médaille que

la Ville fit frapper à la gloire de Louis XIV. D'un côté on a mis la tête de ce Prince, avec cette légende :

LUDOVICUS MAGNUS
FRANCORUM ET NAVARRÆ REX.
P. P. 1671.

De l'autre côté, c'eſt-à-dire, ſur le tympan du fronton de l'autre porte latérale, eſt en bas-relief le revers de la médaille, lequel repréſente une Vertu aſſiſe, & appuyée ſur un bouclier où ſont les Armes de la Ville, avec cette autre légende :

FÆLICITAS PUBLICA.

Au-deſſous on lit :

LUTETIA.

Dans l'attique eſt un Globe entre deux trophées d'armes, & ſurmonté d'un ſoleil qui l'éclaire, & qui étoit la deviſe du Roi Louis XIV.

La face qui eſt du côté du faubourg, eſt encore plus richement décorée que celle que je viens de décrire. Elle eſt ornée de refands, & d'un grand entablement Dorique qui regne ſur tou-

Digitized by Google

te la largeur, & lequel eſt ſurmonté d'un attique en maniere de piedeſtal continu aux extrémités duquel ſont deux obeliſques.

Dans les niches pratiquées entre les pilaſtres, ſont deux ſtatues qui repréſentent les ſuites heureuſes de la Paix faite entre la France & l'Eſpagne en 1660. Celle qui eſt à main droite, tient un anchre au bas de laquelle il y a un Dauphin. Cette figure eſt allégorique à l'*Eſperance* que la France avoit conçue de cette Paix, qui avoit été cimentée par le Mariage du Roi Louis XIV. avec Marie Thereſe d'Autriche, Infante d'Eſpagne. L'autre ſtatue eſt la *Sûreté* publique, qui eſt déſignée par cette figure qui s'appuye ſur une colonne avec une attitude & un viſage ſi tranquilles, qu'elle fait connoître qu'elle n'a plus rien à craindre. Ces deux ſtatues ſont de *François Anguiere*, & des chefs-d'œuvres.

Au-deſſus de ces niches ſont deux vaiſſeaux qui ſont allégoriques à celui que la ville de Paris porte dans l'écuſſon de ſes Armes.

Sur une eſpece de conſole formée par la ſaillie de la clef de la voûte du grand portique, eſt un buſte du Roi

Louis XIV. fait d'après le naturel, par *Girard Vanopſtal*, Sculpteur, & qui a été peint en bronze pour le détacher du corps de la maçonnerie.

Deux figures qui repréſentent la Seine & la Marne, ſont à demi-couchées ſur les impoſtes, & ſont regardées comme des chefs-d'œuvres de Sculpture. Les uns diſent qu'elles ſont de Maître *Ponce*, & les autres de *Jean Gougeon*. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que leur excellence fit qu'on les conſerva, lorſqu'en 1660. on rebâtit cette Porte.

L'attique eſt formé par une grande table de marbre noir au-deſſus de laquelle ſont les Armes de France & de Navarre, en deux écuſſons joints enſemble, entourés des coliers des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, & ſurmontées d'une couronne fermée. Deux trophées d'armes achevent de remplir le vuide de ce fronton, au-deſſus duquel ſont deux ſtatues à demi-couchées, vétues de long, & ayant des tours ſur leurs têtes. Celle qui tient ſur ſes genoux une couronne fermée & fleurdeliſée, repréſente la *France*. L'autre tient un petit boucliet & quelques dards, & déſigne l'*Eſpa-*

gne. Elles ſe donnent la main en ſigne d'amitié & d'alliance. L'himen qui eſt plus haut, au milieu d'un attique en maniere de piedeſtal continu, ſemble approuver & confirmer cette union qu'il a fait naître. D'une main il tient ſon flambeau allumé, & de l'autre un mouchoir. Les extrémités de ce piedeſtal continu, ſont terminées par deux pyramides, aux pointes deſquelles ſont des fleurs de lys doubles & dorées de même que les boules qui portent ces pyramides. Toutes ces figures ſont de *Vanopſtal*, & de quatre pieds plus grandes que le naturel. L'Inſcription qui eſt gravée en lettres d'or ſur la grande table de marbre noir dont j'ai parlé, explique toute cette compoſition, en nous diſant que la Paix des Pyrenées a été faite & cimentée par les armes victorieuſes de Louis XIV. par les heureux conſeils de la Reine Anne d'Autriche ſa mere, par l'auguſte Mariage de Marie Thereſe d'Autriche, & par les ſoins aſſidus du Cardinal Mazarin. Voici les termes dans leſquels cette Inſcription eſt conçue :

PACI
VICTRICIBUS
LUDOVICI XIV.
ARMIS.
FELICIBUS ANNÆ CONSILIIS
AUGUSTIS.
M. THERESIÆ NUPTIIS,
ASSIDUIS JULII CARDINALIS MAZARINI
CURIS
PARTÆ FUNDATÆ ÆTERNUM
FIRMATÆ
PRÆFECTUS URBIS ÆDILESQUE
SACRAVERE
ANNO M. DC. LX.

Les deux portes qui ſont aux côtés de celle du milieu qui eſt la plus grande, n'ont été percées qu'en 1672. comme il paroît par les Inſcriptions qui ſont dans deux tables de l'attique, ſur l'une deſquelles on lit :

LUDOVICO MAGNO
PRÆFECTUS ET ÆDILES
ANNO R. S. H.
1672.

Digitized by

Sur l'autre de ces deux portes eſt écrit :

QUOD URBEM AUXIT,
ORNAVIT, LOCUPLETAVIT.
P. C.

Avant de quitter cette Porte, je dois remarquer qu'elle eſt bâtie ſur une des culées du *Pont Dormant*, ainſi nommé, à cauſe que l'eau qui eſt deſſous ne coule point, & eſt une eau dormante.

En 1670. on commença à travailler au Cours planté d'arbres, qui regne depuis la Porte S. Antoine juſqu'à la Porte S. Martin, & qui eſt revêtu de murs dans toute ſa longueur. Ce Cours eſt compoſé de trois allées formées par quatre rangées d'ormes. Celle du milieu a ſoixante pieds de largeur, & les deux autres dix-huit à vingt pieds chacune. Pour faciliter l'accès de ce rempart aux caroſſes, on a fait, à côté de la Porte S. Antoine, une rampe douce de quarante-huit pieds de largeur ; à l'entrée de cette rampe, & à côté de la porte d'un petit jardin qu'on a pratiqué en cet endroit, on a mis deux Inſcriptions, l'une du côté

de la Ville, & l'autre vers le fauxbourg.

La premiere eſt conçue en ces termes, qui marquent que cet embelliſſement fut fait dans le tems que le Roi fit un voyage en Flandres, pour y faire fortifier les Places nouvellement conquiſes.

LUDOVICUS MAGNUS
ET VINDICATAS CONJUGIS
AUGUSTÆ
DOTALES URBES
VALIDA MUNITIONE CINXIT
ET HOC VALLUM CIVIUM DELICIIS
DESTINARI JUSSIT.
ANN. R. S. H. M. DC. LXXI.

La ſeconde eſt ainſi :

LUDOVICUS MAGNUS
PROMOTIS IMPERII FINIBUS
ULTRA RHENUM, ALPES
ET PYRENÆOS,
POMOERIUM HOC MORE PRISCO
PROPAGAVIT.
ANN. R. S. H. M. DC. LXXI.

Digitized by

Entre cette Porte & l'Eſplanade qui eſt à la tête du faubourg S. Antoine, eſt une demi-lune aux extrémités de laquelle ſont deux ſtatues de pierre, plus grandes que le naturel, aſſiſes ſur des trophées d'armes, & ſculptées par *Thomas Renaudin.* Elles furent faites pour ſervir d'ornement à cette Porte lors de l'Entrée de la Reine l'an 1660. Celle qui eſt à main gauche en allant vers le faubourg, repréſente *Hercule* coëffé de la dépouille du Lion de Nemée, & appuyé ſur ſa maſſue, comme s'il vouloit ſe délaſſer de ſes travaux. Elle eſt allégorique à l'Hercule Gaulois, c'eſt-à-dire, à *Louis le Grand* qui vient ſe délaſſer de ſes travaux guerriers dans la Capitale de ſon Empire. La figure qui eſt de l'autre côté, eſt celle de *Pallas.* Sa tête eſt chargée d'un armet orné de plumes, & ſon corps eſt couvert d'une cuiraſſe légere & d'un petit jupon. On a voulu nous repréſenter par cette figure la Reine *Anne d'Autriche*, mere de Louis XIV. laquelle par ſes conſeils avoit contribué à la gloire des armes du Roi ſon fils, ainſi que Minerve avoit contribué à celle d'Hercule.

On rencontre d'abord, après la

Porte S. Antoine, un Jardin qu'on nomme *le Jeu des Arquebuſiers.* Il y avoit anciennement à Paris une compagnie de gens qui s'exerçoient à tirer de l'*arc*, & qui furent nommés *Archers*; d'autres qui tiroient de l'arbalêtre, & qu'on nommoit *Arbalêtriers.* Tant de perſonnes s'occupoient de ces exercices, & la plûpart s'y étoient rendues ſi habiles que les Archers d'Angleterre leur cédoient le Prix, & que toute la Nobleſſe ne leur auroit pas tenu tête, ce qui détermina le Roi Charles VI. en 1394. de limiter le nombre de ces Archers & Arbalêtriers, & de caſſer le reſte. Il établit dans chaque Ville une certaine quantité d'Archers & d'Arbalêtriers; & en 1410. & 1411. il créa ſoixante Arbalêtriers, & cent vingt Archers pour la garde de la ville de Paris, ce qui ſubſiſta en cet état juſqu'à François I. Ce Prince trouvant le nombre des Archers & des Arbalêtriers trop petit pour la défenſe & ſûreté de la ville de Paris, il créa en 1523. *cent Arquebuſiers* avec les mêmes privileges, & enjoignit à la Ville de leur donner une place propre pour s'exercer les Fêtes, & une fois la ſemaine, avec

avec permiſſion de choiſir entr'eux un Chef qui ſeroit changé tous les trois ans. Charles IX. en 1566. ordonna que ces trois Compagnies porteroient à l'avenir des Arquebuſes au lieu d'arcs & d'arbalêtres comme n'étant plus en uſage. Ces trois Compagnies ont eu chacune leur Chef ou Capitaine juſqu'en 1594. que le Roi les réunit toutes trois, & n'en fit qu'une dont il donna le commandement à *Marchand* Capitaine des Arquebuſiers, & le même qui fit bâtir le *Pont-Marchand*. Ses ſucceſſeurs ont pris le nom de *Colonels*, & les Arquebuſiers portent aujourd'hui celui d'*Archers de Ville*. Quant aux lieux où ces trois Compagnies ont fait leurs exercices, ils ont toujours été ſitués hors de la Ville, mais ſont aujourd'hui, pour la plûpart, couverts de maiſons. Lorſqu'en 1634. on fit une nouvelle clôture depuis la Porte S. Denis juſqu'à la Porte de la Conférence, le Parlement ne vérifia les Lettres Patentes du Roi, qu'à condition que l'Entrepreneur laiſſeroit prendre aux Arquebuſiers ſur les nouveaux remparts une place longue de quarante-deux toiſes ſur cinq de large, au lieu de la maiſon

qu'ils avoient, qui étoit de la même grandeur. Quelques-uns croyent qu'on leur donna pour lors le terrein qui eſt ſitué à la Porte S. Antoine ſur le bord du foſſé, & cela peut être; cependant aujourd'hui les Arquebuſiers, ni les Arbalêtriers, ni les Archers, n'ont plus de lieu affecté à leurs exercices, car le Jardin qui eſt à la Porte S. Antoine, & qu'on nomme *le jeu des Arquebuſiers*, n'eſt point à eux, mais appartient à quelques Bourgeois qui ſe plaiſent à cet exercice, & y propoſent même quelquefois des Prix.

La Boucherie neuve eſt dans l'Eſplanade qui eſt à la tête du faubourg, & a été ainſi nommée pour la diſtinguer de celle qui eſt dans la grand-rue qui eſt la plus ancienne. Celle qu'on voit ici, eſt compoſée de dix Etaux, & appartient, ainſi que l'ancienne, à l'Abbaye de ſaint Antoine.

Le faubourg *S. Antoine* que je vais décrire, a plus de neuf cens toiſes de long, & trois grandes rues dans ſa longueur, qui ſont croiſées & traverſées par pluſieurs autres. Ces trois rues principales forment une eſpece de pate d'oye, & ſont preſque paralleles & de la même longueur. Celle du

Tome 4. p. 434.

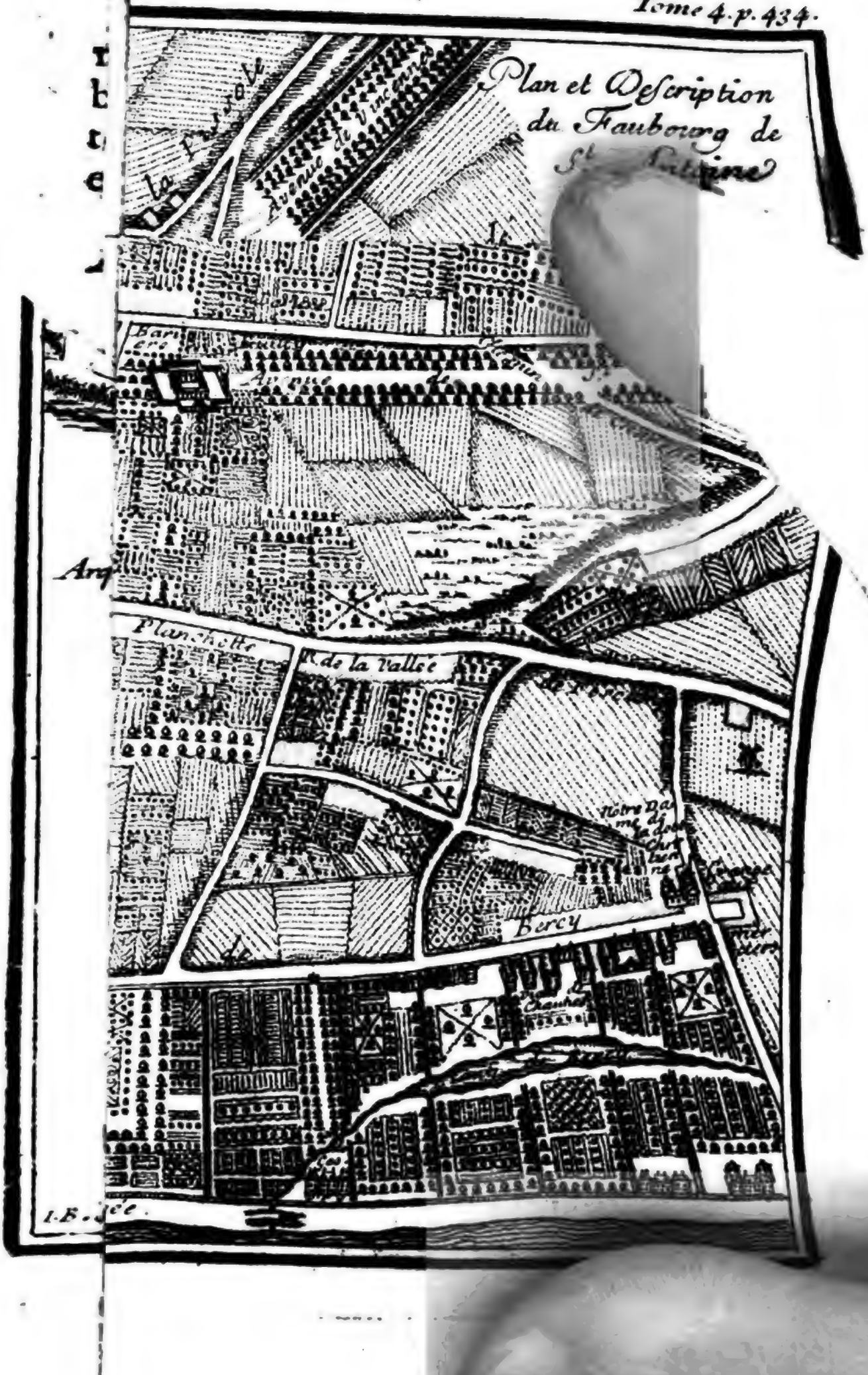

Digitized by Google

Digitized by Google

milieu ſe nomme la grand-rue du fauxbourg S. *Antoine*; celle qui eſt à droite, la rue de *Charenton*; & celle qui eſt à gauche, la rue de *Charonne*.

Dans la grand-rue *du fauxbourg S. Antoine* l on y rencontre d'abord :

L'HÔPITAL DES ENFANS TROUVE'S.

On a obſervé pendant longtems à Paris les anciennes Coutumes du Royaume à l'égard des Enfans expoſés, c'eſt-à-dire, que les Seigneurs hauts-Juſticiers de la Ville & des fauxbourgs contribuoient chacun d'une certaine ſomme pour l'entretien, ſubſiſtance & éducation de ces Enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice. Ces Seigneurs hauts-Juſticiers donnoient fort peu de choſe, & le nombre des Enfans expoſés augmentoit tous les jours, ce qui porta Louis XIII. à leur donner la ſomme de trois mille livres, & celle de mille livres aux Sœurs de la Charité qui les ſervoient, à prendre tous les ans par forme de fief & d'aumône ſur le Domaine de Goneſſe. Le Roi Louis XIV. par ſes Lettres Patentes du mois de Juin 1644. leur donna encore huit

mille livres à prendre tous les ans ſur les cinq groſſes Fermes. Malgré ces grands ſecours, le nombre des Enfans expoſés étoit ſi fort augmenté, que la dépenſe que l'on étoit obligé de faire pour leur entretien, montoit à plus de quarante mille livres par chacun an, ſans qu'il y eut preſque d'autres fonds pour y ſubvenir, que les aumônes de pluſieurs Dames pieuſes, dont la charité excitée par feu M. Vincent Inſtituteur de la Miſſion, & des Filles de la Charité, avoit fourni des ſommes conſiderables pour l'entretien de ces Enfans. Dans cette ſituation le Parlement de Paris eſtima qu'il étoit néceſſaire de convertir l'entretenement & ſubſiſtance que les hauts-Juſticiers étoient obligés de donner aux Enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice, en une ſomme de quinze mille livres annuellement, & donna un Arrêt à cet effet du trois de May de l'an 1667. qui fut confirmé par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 20. Novembre 1668. Le Roi donna enſuite une Déclaration qui fut vérifiée & regiſtrée au Parlement le 18. d'Août de l'an 1670. par laquelle Sa Majeſté fait la repartition

Digitized by Google

de cette taxe ſur les Seigneurs hauts-Juſticiers de la ville de Paris, de la maniere qui s'enſuit. Trois mille livres par chacun an pour toutes les Juſtices dépendantes de l'Archevêché, deux mille livres pour celle de l'Égliſe du Chapitre de Paris, trois mille livres pour celle de l'Abbaye S. Germain des Prez, douze cens livres pour celle de l'Abbaye de ſaint Victor, quinze cens livres pour celle de l'Abbaye ſainte Geneviéve, quinze cens livres pour celle du Grand-Prieuré de France, deux mille cinq cens livres pour celle du Prieuré ſaint Martin, ſix cens livres pour celle du Prieuré ſaint Denis de la Chartre, cent livres pour celle que l'Abbaye de Tiron a dans Paris, cinquante livres pour celle de l'Abbaye de Montmartre, cent livres pour celle du Prieuré de ſaint Marcel, cent cinquante livres pour celle du Chapitre de ſaint Mederic, cent livres pour celle du Chapitre de ſaint Benoît, cent livres pour celle de l'Abbaye ſaint Denis.

La même Déclaration ordonne que toutes ces ſommes ſeront payées de quartier en quartier, ès mains du Receveur deſdits Enfans Trouvés, ſans

qu'elles puiſſent être augmentées à l'avenir pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce ſoit. Elle unit auſſi l'Hôpital des Enfans Trouvés à l'Hôpital Général, & veut que la direction en ſoit faite par les Directeurs du lit Hôpital Général.

Le Roi ayant ſupprimé par ſon Edit du mois de Décembre 1676. la Confrerie de la Paſſion, unit ſes revenus à l'Hôpital Général pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans Trouvés, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

Le Parlement ayant ordonné par ſon Arrêt du 11. Août 1552. que les Enfans Trouvés ſeroient portés à l'Hôpital de la Trinité, où ils ſeroient mis ſous la conduite d'une femme qui en prendroit ſoin, ils y furent ſoignés & entretenus juſques vers l'an 1570. que le Chapitre de Paris fit offre de deux maiſons contigues qu'il avoit au port S. Landri, & ces offres furent acceptées, car le 12. de Juillet de cette même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonna qu'on y logeroit les pauvres Enfans Trouvés, qui y ſeroient nourris & élevés par *Thibaud Choiſi*, déja chargé de cet em-

ploi, & ſous la direction de *Marie de la Croix*, veuve de Philippe le Jay ; d'*Anne Guyon*, veuve de Pierre d'Eſtampes Docteur en Médecine ; & de *Catherine de Mouſſi*, veuve de Denis Guillebon. Il fut auſſi ordonné en même tems que le Chapitre de Paris ſeroit récompenſé de la valeur de ſes deux maiſons. Le nombre de ces pauvres Enfans augmenta tellement, que ces deux maiſons ne ſuffiſant point pour les loger, il fallut penſer à les tranſporter ailleurs, & la Reine Anne d'Autriche donna le Château de Biceſtre pour cet effet, mais l'air s'y trouvant trop ſubtil pour eux, on fut obligé de les ramener à Paris dans le faubourg S. Denis où les Filles de la Charité en prirent ſoin. Il fallut eſſuyer tous ces différens changemens avant que de parvenir à un établiſſement ſtable. Enfin on leur acheta une maiſon & un grand emplacement au faubourg S. Antoine, & l'on y bâtit une Egliſe dont la Reine Marie-Thereſe d'Autriche mit la premiere pierre. *Eſtienne d'Aligre* Chancelier de France, *Eliſabeth Luillier* ſa troiſiéme femme, & le Préſident *de Bercy*, donnerent des ſommes très-conſiderables

pour cet établiſſement. Dans le même tems on acheta pour les Enfans Trouvés une autre maiſon devant l'Hôtel-Dieu, de laquelle j'ai parlé ailleurs. Mais revenons à celle du faubourg S. Antoine, qui donne lieu à cet article. La Chanceliere d'Aligre continuant ſes bienfaits à cette Maiſon, vint s'y retirer après la mort du Chancelier ſon mari, & fit conſtruire un caveau dans l'Egliſe de cet Hôpital, où elle ordonna qu'on l'enterrât après ſa mort.

Cette Maiſon eſt deſſervie par des Sœurs Griſes, ou Sœurs de la Charité de S. Vincent de Paul.

L'ABBAYE DE S. ANTOINE DES CHAMPS.

Cette Abbaye a pris ſon nom d'une ancienne Egliſe qu'on voit attenant l'Abbaye, laquelle étoit autrefois ſous l'invocation de *S. Antoine*, puis, dit-on, ſous celle de ſaint Hubert, & aujourd'hui ſous celle de *S. Pierre*. L'Abbaye a toujours conſervé le nom de *ſaint Antoine*, & l'a donné non ſeulement au faubourg, mais même à la rue S. Antoine qui eſt dans la

Ville. J'ai remarqué ci-deſſus que cette Abbaye fut fondée en 1198. & qu'en 1208. elle fut incorporée à l'Ordre de Cîteaux. La Dédicace de ſon Egliſe ſe fit le 2. de Juin de l'an 1233. par Guillaume Evêque de Paris, en préſence du Roi S. Louis & de la Reine Blanche ſa mere. Cette Egliſe n'a rien de curieux que le Tombeau de *Jeanne* & de *Bonne* de France, filles du Roi Charles V. Il eſt de marbre noir, & leurs ſtatues ſont de marbre blanc. Voici les Epitaphes qu'on y lit :

CY GIST

Madame JEANNE, *aiſnée fille de Monſieur Charles aiſné, fils du Roy de France, Régent du Royaume, Duc de Normandie, Dauphin de Viennois, & depuis Roy de France; & de Madame Jeanne de Fourbon Ducheſſe de Normandie, Dauphine de Viennois, & depuis Royne de France : qui trépaſſa en l'Abbaye ſainct Anthoine lez Paris, le 21. jour d'Octobre* 1360.

CY GIST

Madame BONNE, *ſeconde fille de*

Monſieur Charles deſſuſdit, & de Madame Jeanne de Bourbon deſſus-nommée : qui trépaſſa au Palais, le ſeptiéme jour de Novembre 1360.

L'Abbeſſe de S. Antoine eſt Dame de ce faubourg, & a de beaux droits.

Pour revenir à l'Egliſe de *S. Pierre*, je dois obſerver qu'elle eſt l'Egliſe Paroiſſiale de l'enclos de l'Abbaye, mais que le Curé qui doit être un Prêtre ſéculier, ne peut baptiſer, ni marier, mais ſeulement adminiſtrer les Sacremens aux malades, & enterrer les morts. Comme on prétend que cette Egliſe a été auſſi ſous l'invocation de ſaint Hubert, on y a donné pendant longtems le *répit* à ceux qui avoient été mordus par des bêtes enragées, & on y a fait flâtrer les chiens ſoupçonnés d'avoir été mordus, & d'être enragés, mais cet uſage a été aboli il y a déja du tems.

Auprès, mais de l'autre côté de la rue, eſt une *Boucherie* compoſée de dix Etaux, qui fut établie le 2. de Mars de l'an 1643. & qui appartient à cette Abbaye. Elle jouit d'environ trente mille livres de rente.

C'eſt à peu près auſſi en cet endroit

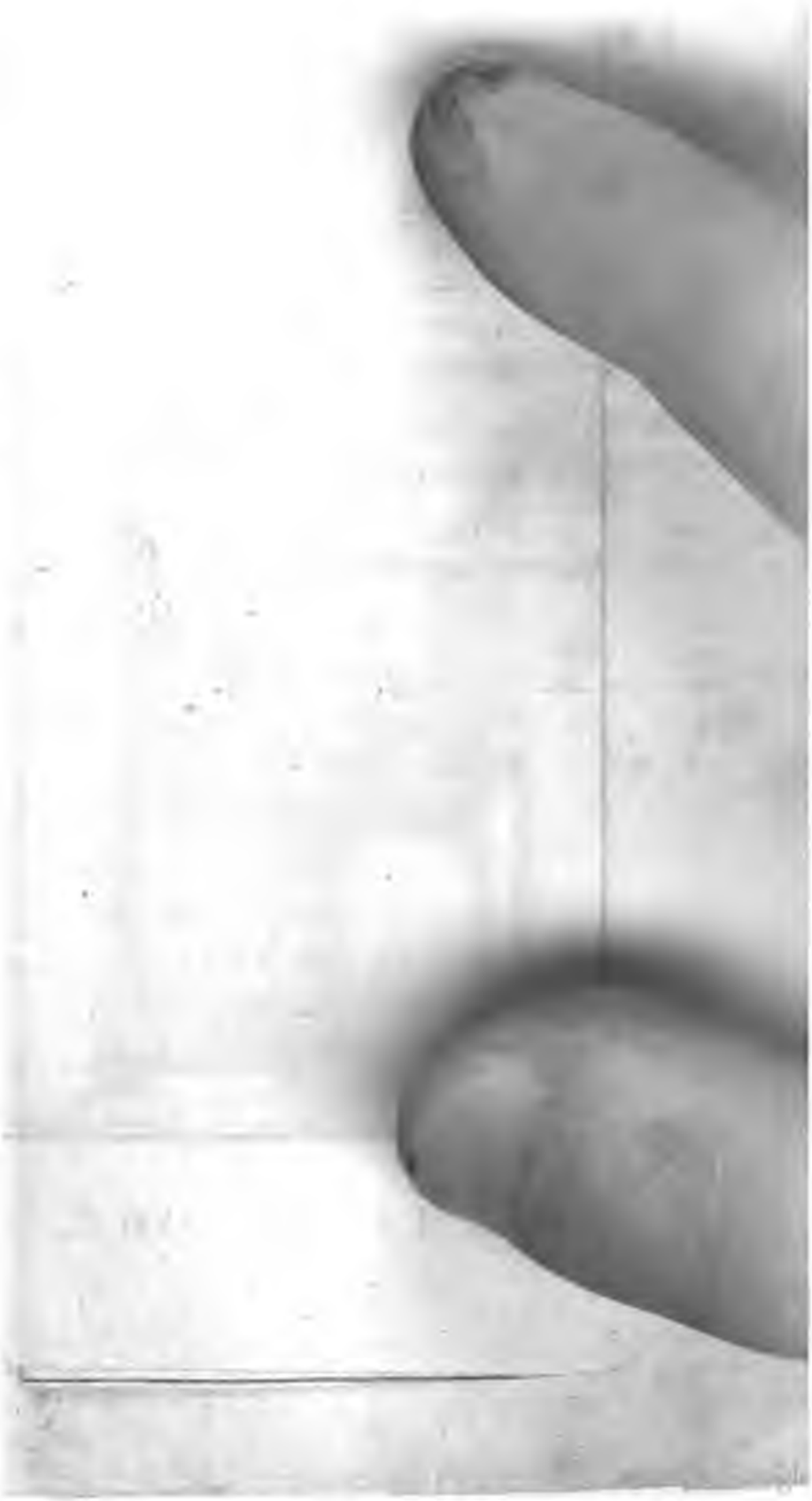

4. p. 443.

Lucas Sculp.

I

que cinquante-neuf Templiers furent brûlés dans une campagne, aujourd'hui couverte de maiſons & de rues. Ils moururent tous avec beaucoup de conſtance, & en proteſtant qu'ils étoient innocens des crimes qu'on leur imputoit.

Au bout de cette grande rue & au Levant de Paris, étoit le modele d'un magnifique *Arc de Triomphe*. La ville de Paris reconnoiſſant que le bon ordre, la ſûreté, la netteté, l'ornement, la perfection des beaux Arts, & quantité d'autres avantages dont elle jouiſſoit, étoient dûs à l'attention & aux bontés de Louis XIV. ſurnommé *le Grand*; admirant d'ailleurs avec toute la terre le nombre & la rapidité des Conquêtes de ce grand Prince, crut lui devoir marquer ſa reconnoiſſance, ſon eſtime & ſon zéle, en lui élevant un Arc de Triomphe. Tous les Architectes qu'il y avoit alors à Paris, furent occupés à chercher un deſſein qui ſurpaſſât en grandeur & en magnificence ceux qui nous ſont reſtés de l'antiquité. Le deſſein que donna *Charles Perrault*, fut trouvé le plus riche, & fut préferé avec raiſon à tous les autres. La premiere pierre en fut

posée le 6. d'Août de l'an 1670. mais cet Arc ne fut élevé effectivement qu'à la hauteur des piedestaux des colonnes ; & tout ce qui étoit au-dessus n'étoit que du plâtre, & pour servir de modele.

Cet Arc avoit trois portes comme ceux de *Severe* & de *Constantin*, une grande au milieu de deux autres qui l'étoient moins. La grande avoit dans le modele vingt-quatre pieds de large, mais dans le bâtiment effectif qu'on avoit élevé quinze pieds hors de terre, on lui avoit donné trois pieds & demi de plus. Les deux petites portes avoient chacune quinze pieds trois pouces de large aussi dans le bâtiment effectif. Les quatre piles avoient chacune vingt-quatre pieds & demi, de l'ouverture d'une des portes à l'autre. Ainsi la largeur totale étoit de cent soixante pieds, c'est-à-dire, de vingt-six toises quatre pieds, sans les aîles qui étoient au côté de l'Arc, & qui avoient encore chacune huit pieds neuf pouces au droit des piedestaux, lesquels sortoient aussi du corps de l'Arc, dans ses deux principales faces, de huit pieds neuf pouces. Par conséquent la largeur de chaque face,

avec ſes aîles, étoit de cent quatre-vingt-quatre pieds & demi, c'eſt-à-dire, de trente toiſes, quatre pieds & demi.

Cet ouvrage parut aux Connoiſſeurs n'être pas aſſez élevé, & ils trouvoient que la porte principale étoit étroite & comme cachée par la grande avance des piedeſtaux. L'attique leur en paroiſſoit auſſi trop bas. Ces défauts venoient du trop de largeur de l'Arc, en comparaiſon de ſa hauteur qui ne paſſoit pas cent pieds de haut. Ce trop de largeur ne pouvoit ſe corriger qu'en diminuant celle des piles. D'autres blâmoient la duplicité des colonnes dont chaque pile étoit ornée, & diſoient qu'il étoit d'ailleurs bien difficile de mettre à propos des ſtatues ſur l'entablement de ces colonnes qui étoient ainſi deux à deux, étant néceſſaire, ſelon les regles de l'art, que leur poids ſoit à l'aplomb des colonnes. Mais tous ces défauts étoient, pour ainſi dire, effacés par la magnificence du deſſein, qui prévenoit tellement le goût des ſpectateurs, que les Arcs de Severe & de Conſtantin paroiſſoient communs & pauvres en comparaiſon de celui-ci, bien que

d'ailleurs ils le ſurpaſſaſſent dans la beauté de leur tout.

Louis le Grand parut ſi peu ſenſible à la perfection de ce Monument, que la Ville en diſcontinua la conſtruction. Ce Prince étant mort, le Duc d'Orléans qui fut Régent du Royaume, y prit encore moins d'interêt que n'avoit fait le Roi ſon oncle, ainſi on commença à le démolir l'an 1716. & on ne diſcontinua point d'y travailler, que quand on l'eut abſolument razé. C'eſt pour conſerver l'idée de ce magnifique monument, que j'en ai fait mettre ici une eſtempe que j'ai accompagnée de la deſcription qu'on vient de lire.

C'eſt en cet endroit qu'on dreſſa un Trône magnifique pour le Roi Louis XIV. & pour la Reine Marie-Thereſe d'Autriche ſa femme, lorſqu'ils firent leur Entrée Triomphante dans Paris, le 26. d'Août de l'an 1660.

La rue de *Picpuce* venant ſe terminer en cet endroit par un de ſes bouts, & le village dont elle porte le nom, étant aujourd'hui compris dans le fauxbourg S. Antoine, je vais parcourir tout de ſuite ce qu'il y a de plus remarquable.

Digitized by

LE COUVENT DES CHANOINESSES REGULIERES DE L'ORDRE DE S. AUGUSTIN.

Ce Monaſtere eſt le premier objet digne d'attention qui ſe préſente. *Jean-François de Gondi* premier Archevêque de Paris, ayant formé le deſſein de faire un établiſſement de Filles de l'Ordre de S. Auguſtin à Paris, écrivit le 27. Janvier 1640. à Madame de *Villiers S. Paul*, Abbeſſe des Chanoineſſes Régulieres de ſaint Eſtienne de Reims, pour la prier de venir à Paris, afin qu'après avoir conferé enſemble, il pût mettre ce projet à exécution. Madame de Villiers S. Paul vint dans le courant de cette année à Paris, & y mena ſix Religieuſes de ſon Abbaye pour commencer l'établiſſement des Chanoineſſes de S. Auguſtin, ſous le titre de *Nôtre-Dame de la Victoire de Lépante*, dont elles font la Fête le 7. d'Octobre. Elle fit choix de la Mere *Suſanne Tubeuf*, du nombre de celles qu'elle avoit amenées, pour être Prieure de cette Communauté naiſſante. M. Tubeuf ſon frere, qui étoit pour lors Intendant des Finances

de la Reine Anne d'Autriche, Régente du Royaume, leur acheta à Picpuce une maiſon qui avoit ſept arpens d'enclos, où ſont actuellement établies leſdites Religieuſes Chanoineſſes, ſans néanmoins fonder, ni doter cette Maiſon. Il fit venir enſuite une autre ſœur qu'il avoit, qui étoit Religieuſe Benedictine à S. Pierre de Reims, & qui eut permiſſion du Pape pour changer d'Habit & d'Ordre. Tant que M. *Tubeuf* véquit, il eut ſoin de cette Communauté, & donnoit manuellement des ſommes pour la mettre en état de recevoir des filles, & de s'établir elle-même, comme on le voit. M. *de Gondi* confirma cet établiſſement, & accorda à ces Religieuſes le droit d'élire une Prieure Triennale. En 1647. le même M. Tubeuf obtint des Lettres Patentes confirmatives de l'établiſſement de cette Maiſon, avec les Arrêts d'enregiſtrement des Cours de Parlement & Chambre des Comptes. Cette Maiſon eſt aujourd'hui compoſée d'environ quarante Religieuſes de Chœur, & de dix Converſes. Elles ſuivent la Regle commune de S. Auguſtin, & ne ſont point Hoſpitalieres.

Digitized by Google

Le corps de *Marguerite-Louiſe d'Orléans*, Grand-Ducheſſe de Toſcane, & fille de *Jean-Gaſton de France*, Duc d'Orléans, & de *Marguerite de Lorraine*, a été inhumé dans l'Egliſe de ce Couvent où il y a deux Epitaphes, l'une françoiſe, & l'autre latine : Voici l'une & l'autre.

ICI REPOSE LE CORPS
de très-haute, très-puiſſante
& très-vertueuſe Princeſſe,
M. ALOYSE D'ORLEANS,
Epouſe de Magnanime
Coſme III. de Medicis,
Grand-Duc de Toſcane,
décédée le 17. Septembre 1721.
Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

D. O. M.

MARGARITÆ ALOYSIÆ
Joannis Gaſtonis *Ducis Aureliani filiæ,*
Ludovici XIV.
nuptiarum auſpicis patrueli,
Henrici IV. *nepti,*
Magnæ Duci Etruriæ,
Regiis corporis, animique dotibus
inſigni chriſtianæ pietatis exemplo
Conjugi cariſſimæ

cariſſimorum pignorum matri
Coſmus III.
Magnus Dux Etruriæ,
mœrens
Monumentum poſuit.
A. S. M. DCC. XXIII.

LES RELIGIEUX PICPUCES.

Ces Religieux ont leur Couvent dans la même rue, & du même côté que celui des Chanoineſſes de S. Auguſtin dont je viens de parler. Le Peuple leur a donné le nom de ce Village où ils ont fait l'établiſſement le plus conſiderable de leur Congrégation, mais leur nom véritable eſt celui de *Pénitens Réformés du Tiers-Ordre de ſaint François.* Il eſt à propos d'obſerver ici, que ſaint François d'Aſſiſe ayant inſtitué un O dre pour les *Freres Mineurs* que nous appellons *Cordeliers*; & un autre pour les Religieuſes de ſainte Claire; une infinité de gens mariés étoient ſi touchés de ſa ſainteté, & du deſir de l'imiter, qu'ils vouloient rompre leurs premiers engagemens pour s'enfermer dans les Cloîtres qu'il avoit inſtitués. Ce fut pour ſatisfaire à ce ſaint empreſſe-

ment, que *ſaint François* inſtitua en 1221. un troiſiéme Ordre pour les perſonnes du ſiécle. Cet Ordre ſe partagea enſuite en deux branches ; l'une qui demeura toujours ſur le pied d'Ordre Séculier, & l'autre qui ſéparée du monde, forma le deſſein de vivre en Communauté & ſous l'habit monaſtique, & de faire les trois vœux eſſentiels de Religion. Il ne falut pour y parvenir qu'ajoûter les trois vœux à une Regle que le Saint Siége avoit déja approuvée, & ce fut en conſéquence que le Saint Siége leur permit de s'aſſembler, & d'avoir des Couvens pour y vivre en vrais & parfaits Religieux. Dans la ſuite cet Ordre s'étant preſque éteint & anéanti en France, l'on commença l'an 1593. aux environs de Paris la Réforme des Réguliers, & enſuite celle des Séculiers du Tiers-Ordre de ſaint François.

Le premier Auteur de cette Réforme fut *Vincent Muſſart*, natif de Paris, aſſiſté de François Muſſart ſon frere, & de quelques autres qui prirent l'habit du Tiers-Ordre l'an 1594. & firent leur Profeſſion ſolemnelle l'année d'après. Dès l'an 1508. le Pape *Jules II.* avoit ordonné que

pour mettre de la différence entre les Religieux du Tiers-Ordre, & les Freres Mineurs qu'on appelle *Cordeliers*, l'habit des premiers ſeroit uniforme par-tout, de couleur griſe, tirant plus ſur le noir que ſur le gris; que leur capuce ou capuchon fut plus large de quatre doigts que les épaules, & que les extrémités en fuſſent ſi longues devant & derriere, que la ceinture puiſſe ceindre pardeſſus; qu'ils marcheroient nuds-pieds, avec des *ſoques de bois*, & qu'ils pſalmodieroient ſans notes.

Le premier Couvent de cette Réforme eſt celui de *Franconville*, entre S. Denis & Pontoiſe; & le ſecond celui de Picpuce. Celui-ci eſt le chef de cette Réforme, qui a dans le Royaume ſoixante Couvens, diſtribués ſous quatre Provinces.

Ce fut vers l'an 1600. ou 1601. que les Religieux Pénitens s'établirent à Picpuce, au même endroit où les Capucins, & après eux les Jéſuites de la Maiſon Profeſſe, avoient fait leur premiere demeure, mais que le trop grand éloignement de la Ville les avoit obligés d'abandonner. Il n'y avoit pour lors ici qu'une petite Chapelle nommée *Nôtre-Dame de Grace*,

& que l'Evêque de Siſteron avoit fait bâtir pour les Capucins. Quelques années après que les Religieux Pénitens y furent établis, cette Chapelle ſe trouvant trop petite à cauſe du concours de Peuple qui y alloit, ils réſolurent d'en bâtir une plus grande. Louis XIII. en poſa la premiere pierre le 13. Mars 1611. Cette Egliſe ayant été achevée, fut benite ſous la même invocation que la Chapelle, par M. *du Laurens* Archevêque d'Embrun, qui officia à cette cérémonie, & y prêcha.

Le tableau du maître-Autel eſt une Adoration des Rois, & eſt aſſez bon, mais il n'eſt point de *le Brun* comme l'a dit *Brice*, & il s'en faut même beaucoup qu'il ſoit digne de ce Peintre. A côté de cet Autel ſont deux Anges de grandeur naturelle, & qu'on croit être de *Germain Pilon*.

Dans la Nef, ſur un Confeſſional, eſt un *Chriſt prêchant*, figure plus grande que le naturel, qui a été ſculptée par *Germain Pilon*, & a été donnée à cette Egliſe par *Henry de Bonne*, Baron de Contenant.

Sur un autre Confeſſional eſt un *Ecce Homo* qui eſt auſſi un peu plus

grand que nature, & eſt de *Germain Pilon*. Cette figure a été donnée par *Charles Duc de Crequi*, Pair de France.

Sur un troiſiéme Confeſſional, eſt une ſtatue de *la Vierge*, qui eſt aſſez eſtimée des Connoiſſeurs, mais qui n'eſt certainement point de *Pilon*. On croit qu'elle eſt d'un Frere Convers de cette Maiſon, nommé Frere *Blaiſe*, Sculpteur habile dont j'aurai encore occaſion de parler.

La Chapelle de *la Vierge* eſt peu ornée. On y voit une ſtatue de plâtre, qui repréſente la Vierge tenant l'Enfant Jeſus entre ſes bras. On croit que cette figure eſt auſſi du Frere *Blaiſe*.

Dans cette Chapelle ont été inhumées pluſieurs perſonnes illuſtres.

Antoine le Clerc de la Foreſt, & un des deſcendans de Jean le Clerc Chancelier de France, quoique le P. Anſelme, ni du Fourni, ni le P. Simplicien n'en faſſent pas mention dans la Généalogie de ce Chancelier, fut inhumé dans cette Chapelle ſous une Tombe de marbre noir, ſur laquelle il y avoit une Epitaphe qui eſt rapportée par *le Maire* dans ſon Paris ancien & nouveau, & qui mérite d'au-

Digitized by

tant mieux de trouver place dans la Deſcription de Paris, qu'actuellement elle eſt preſque entierement effacée ſur la Tombe.

HIC JACET

ANTONIUS LE CLERC DE LA FOREST *Altiſſiodorenſis*, Joannis le Clerc, *Franciæ Cancellarii nepos; vir ſummæ eruditionis ac pietatis; qui virtutibus addictus, Dei præſentiâ, ardentis ejus amore, charitate in pauperes, ſui abnegatione, vera humilitate, & altiſſima rerum cœleſtium contemplatione adeo præfulſit, ut frequenter divina paſſus, dono conſilii præditus fuerit, & futurorum notitiâ conſpicuus, multa miranda prædixerit. Obiit Pariſiis, habitu Fratrum Pœnitentium ſancti Franciſci Aſſiſiatis moriens donatus anno ætatis* 55. *Chriſti* 1628.

Gui-Aldonce, dit le Chevalier *Chabot*, frere de *Henry Chabot*, Duc de Rohan, mort à Paris des bleſſures qu'il avoit reçûes au ſiége de Dunkerque au mois d'Octobre 1646. fut inhumé dans cette Chapelle le 6. Novembre ſuivant, mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Judith de Meſmes, Marquiſe de Soyecour, y fut auſſi enterrée le 5. May de l'an 1659. mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Le Maréchal *de Choiſeul* mort le 15. Mars 1711. voulut être inhumé dans cette Chapelle, où il a une Tombe de marbre noir ſur laquelle on lit :

D. O. M.

Cy-giſt très-haut & puiſſant Seigneur, Meſſire CLAUDE DE CHOISEUL, *premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, Général de ſes Armées, cy-devant Feld-Maréchal ou Général de l'Armée de feu Son Alteſſe Electorale de Cologne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Valenciennes, & Gouverneur & grand-Bailly de la ville de Langres; lequel après avoir dignement rempli tous les grands emplois dont il a été honoré par Sa Majeſté, pendant ſoixante & deux ans de ſervices continuels, ſans faſte ni vanité, honoré généralement de tout le monde pour ſes grandes vertus militaires, & pour ſon extrême probité & charité, ayant particulierement affectionné cette Maiſon des Religieux*

gieux appellés Picpuſſes, *a deſiré d'être inhumé ſous cette Tombe, après avoir vécu* 78. *ans, deux mois & quinze jours, eſt décédé en ſon Hôtel à Paris le quinziéme jour de Mars l'an de grace* 1711.

Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

La Chapelle de *ſaint Joſeph* fut acquiſe par Meſſieurs de Villeroy, par contrat du 6. Septembre de l'an 1614. paſſé leſdits jour & an, pardevant *Cothereau* & le *Moine*, Notaires au Châtelet de Paris. Ceux de ce nom l'ont poſſédée juſqu'en 1635. que le 23. d'Août ils ſe déſiſterent du droit qu'ils y avoient, en faveur des Religieux de cette Maiſon auſquels ils en firent ceſſion. Madame *Louiſe Iſabelle d'Angennes*, veuve de Meſſire *Antoine d'Aumont*, ayant ſouvent témoigné vouloir être inhumée dans cette Egliſe, fit l'acquiſition de ladite Chapelle de ſaint Joſeph, par contrat du 15. Février 1636. pour y dépoſer dans le caveau ledit Sieur d'Aumont ſon mari, & ceux de ſa Maiſon qui le requereroient, & pour ladite Chapelle demeurer affectée, & appartenir à ladite Maiſon d'Aumont.

Dès que Madame d'Aumont eut acquis cette Chapelle, elle la fit orner & décorer comme nous la voyons ; & fit mettre au-dessus de la porte une table de marbre, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'Inscription qui suit :

ANTONIO D'AUMONT,

Joannis illius Franciæ Mareſcalli, digno (teſtis es Gallia) filio, Regiorum Ordinum lectiſſimo Equiti, ſacri Conſiſtorii Comiti eximio, Navalis. Geſſoriaci oppidi arcis Præfecto, Proregi Morinorum. illuſtri, juſtitiâ, bonitate, fide, viro, in quo patrios ſpiritus, heroicam fortitudinem, generoſi pectoris veritatem, tanta proſapiæ cui pignus Imperii Auri-flamma feliciter credita eſſet, ingenium memor, altitudinem animi, magnitudinem mentis atque conſilii ſummis rebus parem, rectam in Deum pietatem, effuſam in egenos benignitatem, lenitatem in ſuos; comitatem in omnes ſuſpexit ætas. Qui ſtatim adoleſcens Henrici Regis Maximi, unici Imperatoris omnium præliorum Comes, oppugnationum particeps, periculorum ſo-

cius, nobilem ad Caudebecum victoriam vulneribus ſuis aperuit, alias inſignivit, iiſque & quot virtutis munia ſunt, tot nominibus, optimo Principûm in paucis charus Ludovico decimo tertio *perennem illibatamque devotiſſimi ſtudii, perfecti officii conſtantiam præſtitit, donec pio, placido, verè chriſtiano exitu ad beatam immortalitatem migravit anno* LXXIII. *ſuo, inſtauratæ ſalutis hominum* M. DC XXXV. III. *Idib? April.* Ludovica-Eliſabeth d'Angennes de Rambouillet, *uxor ad ſempiternum mœrorem ſuperſtes.*

D. O. M.

Perpetua non unas ad aras ſacra marito incomparabili, nec non ſibi commune ſepulchrum fecit.

Le caveau qui eſt ſous cette Chapelle, a ſept pieds de hauteur, autant de largeur, & quinze pieds de longueur. C'eſt ici que repoſent, dans des cercueils de plomb, les corps de huit Seigneurs, ou Dames de la Maiſon d'Aumont. Les deux premiers ſont ſans Inſcriptions, mais les ſix au-

tres ont chacun la leur, gravée sur une plaque de cuivre où l'on lit le jour & l'année de leur décès, & leurs qualités.

Les corps de ces huit Seigneurs ou Dames sont ceux :

1. De Dame Catherine Hurault, fille de Messire *Philippe Hurault*, Chancelier de France, premiere femme d'Antoine d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, &c. morte en 1615. à la Roquette proche Picpuce, & mise en dépôt dans cette Chapelle, & ensuite dans le caveau, lorsque la Chapelle fut achetée en 1636.

2. De Messire Antoine d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, &c. décédé au mois de May de l'an 1635. & mis dans ce caveau en 1636.

3. De Messire Charles d'Aumont. Sur le cercueil de celui-ci on lit :

HIC JACET

CAROLUS D'AUMONT, *Ducatuum Aurelianensis, Blesensis, & Carnutensis Reg. Præfec. Ludovici XIV. Exercituum in Germania subpræfectus, qui meruit bonus miles, impetravit melior Dux, & in flore ætatis, Cœlo maturus, mortuus optimus Christianus, 5. Septemb.* 1644.

Il fut tué au ſiege de *Landeau*, & ſon corps fut mis dans ce caveau le 4. d'Octobre 1644.

4. De Meſſire Roger d'Aumont, avec cette Inſcription :

CY GIST

Le corps de deffunt Illuſtriſſime & Reverendiſſime Meſſire ROGER D'AUMONT, *Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat, & ancien Evêque d'Arranches, Abbé des Abbaies d'Uſerches, de Lonvillier, de Bardelle, de S. George ſur Loire, de Beaulieu & de S. Aubin, qui déceda à Paris en ſon Hôtel le 25. jour de Mars 1653. âgé de 48. ans.*

5. Jean-Jacques d'Aumont, mort âgé de 22. ans. L'Inſcription qui eſt ſur le cercueil, va nous apprendre le reſte :

Dans ce cercueil repoſe le corps de deffunt Meſſire JEAN-JACQUES D'AUMONT, *fils de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire* Céſar d'Aumont, *Chevalier, Marquis de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Seigneur d'Avennes, Strabonne, & autres lieux ;*

Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en la Province de Touraine, décédé en ſon Hôtel à Paris, le Mardi 10. *Avril* 1657.

6. Céſar d'Aumont.

CY GIST

Le corps de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire CE'SAR, *Marquis d'Aumont & de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur & Lieutenant Général de la Touraine, lequel eſt décédé le* 20. *Avril* 1661. *âgé de* 65. *ans, ou environ.*

7. Dame Louiſe-Eliſabeth d'Angennes de Rambouillet.

CY GIST

Haute & puiſſante Dame LOUISE ELISABETH D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, *épouſe de deffunt haut & puiſſant Seigneur, Meſſire* Antoine d'Aumont, *Chevalier des Ordres du Roy, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Gouverneur pour*

Digitized by Google

Sa Majeſté de la Ville & Château de Boulogne ſur mer, & Païs Boulonois, laquelle décéda en ſon Hôtel à Paris, Place Royale, le 25. Novembre 1666. âgée de 79. ans.

8. Damoiſelle Eliſabeth d'Aumont.

ICI EST LE CORPS

De deffuncte Damoiſelle ELISABETH D'AUMONT, *fille de deffunct haut & puiſſant Seigneur, Meſſire* Céſar d'Aumont *vivant, Chevalier nommé des Ordres du Roi, &c. & de haute & puiſſante Dame* Marie Amelot, *décédée au Couvent des Feuillantines du faubourg S. Jaques à Paris, le 28. Novembre 1668. âgée de 24. ans 11. mois.*

Dans le Chœur intérieur de cette Egliſe, ont été inhumées pluſieurs perſonnes de grande diſtinction par leur naiſſance & par leurs dignités.

Le Cardinal *du Perron* étant mort à Bagnolet le 5. de Septembre 1618. ſes entrailles furent inhumées en cet endroit, mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Dame *Louiſe de Maure*, Mar-

quiſe de Mortemart, étant morte le 23. Juillet 1643. fut inhumée ici ſous une Tombe de marbre noir ſur laquelle on lit :

ICY GIST

Très-haute & puiſſante Dame, LOUISE *Comteſſe de* MAURE, *unique héritiere du nom & des biens de cette Maiſon très-illuſtre par ſon ancienneté, & même par ſes alliances, entre leſquelles elle compte celle de nos Rois par* Anne de Bretagne, *& celle de Bourbon par ſa biſayeule* Hélene, *& par ſa mere* Diane d'Eſcars, *petite fille d'Iſabelle de Bourbon, héritiere des Princes de* Carency. *Elle fut mariée en premieres nôces au Comte de Torigni, qui mourut Amiral de France, dont elle n'eut point d'enfans. Durant ſon veuvage ayant été recherchée par les plus grands Seigneurs de la Cour, elle épouſa Meſſire* Gaſpard de Rochechouard, *Marquis de Mortemart, deſcendu en droite ligne des anciens Vicomtes de Limoges, dont elle eut Meſſire* Gabriel de Rochechouard, *premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, &* Louis

de Rochechouard Comte de Maure. *Elle mourut à Paris le 23. de Juillet 1643. âgée de 68. ans, après avoir été durant toute ſa vie un modele parfait de vertu & de piété parmi les Dames de condition de ſon ſiécle, & fut enterrée dans le Chœur de l'Egliſe de ce Couvent, qui avoit été fondé par les Ancêtres des Seigneurs de Mortemart.*

N... *de Damas*, fils de M. le Marquis de Thianges, & de Dame Gabrielle de Mortemart, âgé de ſix mois, fut mis ſous la Tombe de Madame la Marquiſe de Mortemart, le premier d'Août de l'an 1659.

Meſſire *Gabriel de Rochechouard* Duc de Mortemart, Gouverneur de Paris, &c. fils de Madame Louiſe Comteſſe de Maure, âgé de 68. ans, fut enterré au milieu de ce Chœur, mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Le 13. Septembre 1693. Dame *Gabrielle de Mortemart*, Marquiſe de Thianges, fut enterrée au même endroit, proche M. le Duc de Mortemart ſon pere, auſſi ſans Tombe & ſans Epitaphe.

Le ſixiéme May 1718. Dame *Ma-*

rie-Eliſabeth de Rochechouard-Mortemart, Dame d'atours de Son Alteſſe Royale Madame la Ducheſſe d'Orléans, épouſe de Meſſire Joſeph-François de la Croix, Marquis de Caſtries, Gouverneur de Montpellier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Chevalier d'honneur de Sadite Alteſſe Royale, âgée d'environ 57. ans, fut enterrée dans le même endroit ſans Tombe, ni Epitaphe.

Le 26. Juin 1718. le cœur dudit Seigneur, Meſſire *Joſeph-François de la Croix*, Marquis de Caſtries, époux de ladite Dame, fut inhumé proche le corps de ſon épouſe.

Adelaïde-Louiſe de Damas-Thianges, veuve de Louis Conti-Sforce, Duc de Segni, Chevalier des Ordres du Roi, mort le 7. Mars 1685. Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans, fut enterrée dans le même endroit, ſans Tombe & ſans Epitaphe. Elle étoit morte la nuit du deux au trois de Fevrier 1730.

Le 17. Décembre 1713. Meſſire Claude-François Comte de *Buſſi-Lamet*, Chevalier, Vicomte de Laon, d'Aniſy-le-Château, Seigneur de Pinon, Quinci, Bouchavanes & autres lieux.

Digitized by

Sur une Tombe de marbre noir, on lit :

CY GIST

Haut & puiſſant Seigneur, Meſſire LOUIS *Marquis de* LA CHASTRE, *Comte de Nancay, Baron de Varennes-Lenfant, Seigneur de Malicorne, Bonne-Fontaine, le Pleſſi-Taſſé, la Roche-Simon, Chamfres & Varennes en Anjou, & autres lieux, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur pour Sa Majeſté des Forts & Citadelle de Peccais & Tour-l'Abbé; qui s'étoit retiré dans cette maiſon, où il a vécu pendant plus de cinq ans dans une piété très-exemplaire, & y eſt mort le* 13. *Septembre* 1730. *dans la ſoixante-neuviéme année de ſon âge.*

Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

Le Réfectoir de cette Maiſon eſt grand, bien éclairé, & fort orné.

La face du fond eſt remplie par un grand tableau de *le Brun*, qui repréſente le *Serpent d'airain*. Ce fut un des premiers que ce Peintre fit à ſon retour d'Italie. Ce tableau eſt admirable pour la magnificence de la compoſi-

tion, & pour la correction du deſſein, mais il péche par le coloris ; & malgré le ſoin qu'on a pris de le faire retoucher, il s'efface tous les jours.

Les trois autres faces de ce Refectoir ſont ornées par les ſtatues des Inſtituteurs des Ordres Religieux, leſquelles ſont poſées ſur des conſoles. Ces ſtatues ſont de terre cuite, & de l'ouvrage de deux Freres-Convers de cette Maiſon qui étoient Sculpteurs. Les têtes de toutes ces figures ſont très-variées, & convenablement animées. Celle de ſaint François Inſtituteur des trois Ordres qui portent ſon nom, eſt à la face par laquelle on entre dans ce Réfectoir, & vis-à-vis du Serpent d'airain. Saint François eſt ici entre ſaint Louis & ſainte Eliſabeth qui ſont à genoux aux pieds de ce Saint. L'un étoit Roi de France, l'autre Reine de Portugal, & tous deux du Tiers-Ordre de S. François.

La Bibliotheque de ce Couvent eſt conſidérable, & mériteroit d'être plus connue qu'elle n'eſt. Le Cardinal *du Perron* ayant ordonné qu'après ſa mort ſes entrailles fuſſent inhumées dans l'Egliſe de ce Couvent, il légua à cette Maiſon une partie de la Bibliotheque

qu'il avoit à ſa maiſon de Bagnolet. Le P. *Heliot* étoit Chanoine du Sepulcre avant que d'entrer dans l'Ordre de ſaint François, & donna ſes livres au Couvent de Picpuce où il prit l'habit, & où il véquit d'une maniere fort édifiante. Il étoit oncle du feu P. *Heliot*, Auteur de l'hiſtoire des Ordres Religieux.

L'enclos, & le jardin qui en fait partie, ſont ſpacieux. On y remarque pluſieurs grotes ornées de rocailles & de coquillages. Dans une de ces grotes il y a une *Nôtre-Dame de Pitié*, qui eſt de feu Frere *Blaiſe*, Sculpteur & Religieux de cette Maiſon, & laquelle eſt très-eſtimée des Connoiſſeurs.

Tous les Ambaſſadeurs font leur Entrée publique par la Porte S. Antoine, & partent de ce faubourg où leur marche commence, mais avec cette différence que ceux des Etats Proteſtans partent de Rambouillet, ou de quelqu'autre maiſon particuliere; au lieu que ceux des Puiſſances Catholiques partent tous du Couvent de Picpuce, dans l'intérieur duquel il y a un appartement où ces Miniſtres reçoivent les complimens de la part

des Princes & des Princeſſes du Sang, des Princes légitimés, & des Princeſſes leurs épouſes; & où un des Princes de la Maiſon de Lorraine, ou un Marêchal de France vient les prendre pour les conduire, dans un des Carroſſes du Roi, à leur Hôtel. *Brice* ne ſçait ce qu'il dit, quand il aſſûre que les Ambaſſadeurs Extraordinaires commencent leur Marche à une maiſon aſſez proche du Couvent de Picpuce. Il n'y a pas là un mot qui tienne, cette maiſon n'eſt qu'un appartement du Couvent même, & il eſt deſtiné, auſſi-bien aux Ambaſſadeurs Ordinaires, qu'aux Extraordinaires, pourvû que leurs Maîtres ſoient Catholiques.

Revenons à la Porte S. Antoine pour parcourir delà tout ce qu'il y a de remarquable dans les rues qui ſont ſituées à la droite de la grand-rue que je viens de décrire.

La premiere eſt la rue *des Foſſés S. Antoine* qui commence à la Porte S. Antoine, & finit au bord de la riviere vers le petit bateau du paſſage du port au Plâtre. On ne trouve ici que des chantiers, *le port au Plâtre*, *S. Bonnet*, *la Rapée*, *&c.*

Digitized by Google

Le port au Plâtre eſt ſur le bord de la riviere, & a donné ſon nom à un Quartier de ce faubourg, compoſé de pluſieurs maiſons, & qui s'étend depuis la pointe de l'Arſenal & le paſſage du foſſé du Mail, juſqu'à la Barriere de la Rapée. Ce Port a pris le nom qu'il porte, de ce que c'eſt-là que l'on amene de Charonne & de Montreuil des pierres brutes de plâtre pour les charger ſur des bateaux, & de-là les tranſporter par la Seine dans les Pays qui en ont beſoin. C'eſt auſſi en ce Port que ſe déchargent tous les trains, ſoit de bois à brûler, ſoit de charpente, qui ſont enſuite tranſportés par voitures dans les chantiers des Marchands de Bois de ce faubourg.

Les rues de *la Rapée* & de *Bercy* viennent enſuite.

La premiere a pris ſon nom d'une maiſon nommée *la Rapée*, qui eſt peu de choſe, mais dont le jardin eſt grand & bien ſitué. La maiſon a été ainſi nommée du Sieur de *la Rapée*, Commiſſaire général des Troupes, qui la fit bâtir.

Le Château de *Bercy* eſt un bâtiment d'une forme réguliere, bâti ſur les

deſſeins & ſous la conduite de *François Manſart*. Les vûes s'étendent fort loin de côté & d'autre, & font un effet très-agréable. Il eſt orné de peintures ſingulieres & eſtimées. Celles qui ornent le ſalon, ſont particulierement remarquables par la ſingularité des ſujets qu'elles repréſentent. On y voit l'Audience que le Grand-Viſir donna au *Marquis de Nointel* Ambaſſadeur de France; ſon Entrée dans la ville de Jéruſalem, & pluſieurs autres cérémonies des Grecs, qui ſe font au ſaint Sépulchre le Jeudi Saint. Les jardins ſont ſpacieux, & embellis depuis 1706. de quantité d'allées, de ſtatues, & d'une longue terraſſe qui regne le long de la riviere. Ce magnifique Château appartient à M. de *Bercy*, ci-devant Intendant des Finances, & eſt depuis quelque tems de la Paroiſſe de Conflans.

Les freres *Paris* ſi connus par leur fortune, & deſquels j'ai parlé à l'occaſion de l'Hôtel S. Paul, ont fait bâtir un grand pavillon ſur une partie des jardins de Bercy. Cette maiſon ſeroit digne de la fortune qu'ils ont faite dans les vivres & dans la finance, ſi elle étoit achevée, mais apparemment

qu'ils ont eu des raiſons pour la laiſſer en l'état qu'elle eſt.

La maiſon de *Louis-Leon Pajot d'Ons en Bray*, Intendant général des Poſtes, ſe nommoit autrefois *la Vigne de Chaulnes*, parce qu'elle fut bâtie par *Charles d'Albert* Duc de Chaulnes, principalement connu par ſes Ambaſſades de Rome. Cette maiſon eſt agréablement ſituée ſur le bord de la riviere, & eſt bâtie avec beaucoup de goût. C'eſt faire un grand éloge du jardin que de dire qu'il eſt du deſſein du fameux *André le Noſtre*. Celui qui eſt actuellement le maître de cette maiſon, l'a enrichie d'un cabinet dans lequel il a ramaſſé un nombre prodigieux de curioſités naturelles & artificielles. C'eſt une eſpece de conſolation pour le Public de trouver du goût pour les belles choſes dans des perſonnes qui égalent les Princes en magnificence, & les ſurpaſſent en richeſſes.

Au bout de cette rue de Bercy, eſt *la Grange aux Merciers*. Cette maiſon eſt célébre dans nôtre Hiſtoire par les aſſemblées qui s'y tinrent ſous Charles VI. pour tâcher de rendre le calme à l'Etat; & par celles qui s'y fi-

rent ſous Louis XI. pendant la guerre du bien public. Cet Hôtel fut adjugé par decret en 1385. à *Pierre de Giac*, Chancelier de France, & enſuite appartint à Jean Duc de Berri.

Nôtre-Dame de la Doctrine Chrétienne eſt une maiſon de Clercs Réguliers de la Doctrine Chrétienne, qui eſt ſituée dans l'ancienne vallée de Fécam, au haut de la rue de Bercy, proche la Grange aux Merciers. Cette maiſon tire ſon origine d'une autre qui avoit été établie au Bourg-la-Reine en 1665. par *Jerôme du Four* Conſeiller au Parlement. Les Peres de la Doctrine Chrétienne n'ayant pû s'accommoder dans ce lieu, ils ſe tranſporterent vers l'an 1675. avec le conſentement du Fondateur, au faubourg S. Antoine, où *Jacques Champion* Avocat au Parlement, & *Marie du Port* ſa femme, leur donnerent la place qu'ils occupent.

Dans la rue de Charenton on remarque l'Hôtel des Mouſquetaires, & le Couvent des Filles de la Conception.

L'Hôtel des Mouſquetaires du Roi de la ſeconde Compagnie, a été bâti en 1701. aux dépens de la Ville. C'eſt un

Digitized by Google

des grands bâtimens de Paris, & l'on y pourroit loger mille, ou douze cens perſonnes, avec toutes les commodités néceſſaires.

LE COUVENT DES FILLES DE LA CONCEPTION.

Des Religieuſes Angloiſes obtinrent en 1633. des Lettres Patentes du Roi, par leſquelles il leur fut permis d'acquérir des places à Paris pour y bâtir un Monaſtere de l'Ordre de ſaint Auguſtin, pour des Filles nées en Angleterre, ou ailleurs, pourvû que le pere fut Anglois, ou que la mere fut Angloiſe. Ces Lettres furent vérifiées au Parlement le dernier d'Août de l'an 1635. Ces Filles acquirent en conſéquence des héritages dans la rue de Charenton, le 22. Décembre de l'an 1635. le 5. Fevrier 1637. & le 9. Juin 1653. Il leur fut fait une donation de deux mille livres de penſion le 25. d'Avril de l'an 1647. *Marie Treſdunay* leur Abbeſſe, obtint de nouvelles Lettres Patentes au mois de Mars de l'an 1655. par leſquelles le Roi lui permit & à ſes Religieuſes, de recevoir des Filles, tant

de leur nation, que de ſon Royaume, & des autres Etats de l'alliance de la France, pour vivre dans ce Monaſtere dans l'obſervance des Conſtitutions réformées de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & leur accorda tous les droits dont jouiſſent les Monaſteres de Filles Françoiſes. Par l'enregiſtrement de ces Lettres Patentes, fait au Parlement le 7. de Septembre de la même année, il eſt dit que dans ce Monaſtere il n'y pourra jamais avoir en même tems plus de dix Religieuſes Françoiſes. Ces Religieuſes ſont connues ſous le nom de *Filles de la Conception.*

Dans la rue de *la Planchette* eſt une maiſon fort connue, nommée *Rambouillet*, parce qu'elle a été bâtie par un homme d'affaires qui portoit ce nom-là. Il n'étoit autrefois parlé que de la maiſon & des jardins de Rambouillet, mais l'une & les autres ont changé de face, car ayant été acquis en 1720. par un Particulier, il n'y a laiſſé ſur pied qu'un pavillon pour loger le Jardinier, & a converti le jardin en marais. C'étoit ici que les Ambaſſadeurs des Puiſſances qui ne ſont pas Catholiques, ſe rendoient ordi-

Digitized by Google

nairement pour faire leurs Entrées publiques.

Il y a ici la petite & la grande rue de *Reuilli*. Elles ont pris leur nom d'une maiſon qui eſt ſituée dans la petite rue de Reuilli, où l'on prétend qu'il y avoit une Maiſon Royale ſous la premiere race de nos Rois. On ajoûte que ce fut dans ce Palais que *Dagobert* répudia *Gomatrude* ſa premiere femme, & qu'il épouſa en ſa place *Nantilde*, une des ſuivantes de cette Reine. *Fredegaire* dit cependant que ce fut à *Clichi*, village ſitué derriere la montagne de Montmartre; & d'autres Hiſtoriens veulent que cela ſe ſoit paſſé à *Romainville*, village de Brie aſſez près de Paris. Quoiqu'il en ſoit, on voit qu'en 1352. la maiſon de *Reuilli* appartenoit au Roi, car le Roi Jean promit à *Humbert* Patriarche d'Alexandrie, ancien Dauphin de Viennois, de lui vendre avant la Fête de l'Aſſomption de cette année-là, ou *Reuilli*, ou l'*Hôtel de la Gréve*.

La maiſon de Reuilli eſt aujourd'hui une des plus petites & des moins remarquables de ce faubourg, auſſi ne faut-il pas croire que ce ſoit la même que celle dont je viens de parler, elle

n'en a ni l'ancienneté, ni le moindre reſte de magnificence.

A l'entrée de la grande rue de Reuilli, eſt la Manufacture où l'on polit les glaces, dont la fonte ſe fait à *Tourlaville*, près de *Cherbourg*, en baſſe Normandie, & à *S. Gobin*, ancien Château près de la Fére. La maniere dont on les polit, a été inventée par le Sieur *Riviere Dufreſni*, qui pour récompenſe de l'invention, obtint un privilege excluſif qu'il vendit enſuite à la Compagnie des Glaces.

Dans la petite rue de *Reuilli* eſt un Couvent de Filles de l'Ordre de la Trinité, & qu'on nomme *Mathurines*. Elles avoient d'abord été établies en 1613. dans la grand-rue du faubourg; mais en 1618. elles changerent de demeure, & vinrent ſe fixer dans cette petite rue.

Je reviens enfin pour la troiſiéme fois à la Porte S. Antoine, pour décrire la partie de ce faubourg qui eſt à la gauche de la grande rue.

La rue Pincour eſt ainſi nommée par ſyncope, car elle ſe devroit nommer *la rue de Popincour*, qui eſt ſon ancien & véritable nom qu'elle avoit pris de *Jean de Popincour* Premier Préſident

du Parlement de Paris, ſous Charles VI. qui avoit ici une maiſon de plaiſance. Peu à peu quelques Payſans bâtirent des chaumieres tout au tour, & enfin y formerent un hameau qui a été compris de nos jours dans le fauxbourg S. Antoine. La maiſon qui avoit appartenu au Premier Préſident de Popincour, & le hameau, ſe renditent remarquables ſous le regne de Charles IX. car les Calviniſtes y faiſoient leur Céne & leur Prêche; mais le Connêtable de Montmorency s'y étant tranſporté, fit brûler en ſa préſence & les bancs & la chaire du Prédicant, ce qui fut cauſe que les Calviniſtes le nommerent depuis, *le Capitaine brûlebanc.*

A l'endroit même où étoit la maiſon du Préſident de Popincour, & où les Calviniſtes s'aſſembloient, eſt aujourd'hui un Couvent de *Religieuſes de l'Annonciade*, dont l'Ordre fut inſtitué à Bourges par la Bienheureuſe *Jeanne de France*, fille de Louis XI. & répudiée par Louis XII. Ce fut par les ſoins de Madame *de Rhodes* qu'en 1639. on fit venir à Paris quelques Religieuſes du Couvent de Bourges, & on les établit dans la rue de Séve

au Quartier de S. Germain des Prez. Ces Filles ne s'étant pas trouvées aſſez au large en cet endroit, le céderent en 1654. aux Religieuſes de l'Abbaye au Bois, & vinrent s'établir à Pincour. La Communauté de ces Filles eſt fort nombreuſe. On prétend que dans un coin de l'emplacement qu'elles occupent, il y avoit anciennement une Chapelle, nommée du *S. Eſprit*, laquelle avoit ſervi à des Hoſpitalieres; & que c'eſt de-là que ces Religieuſes ſont ſurnommées *les Annonciades du S. Eſprit.*

La rue *des Amandiers* commence à la rue de Popincour, & a pris ſon nom d'une maiſon qui étoit nommée *la maiſon des Amandiers*, parce qu'anciennement le jardin de cette maiſon, qui eſt fort grand, étoit rempli d'Amandiers.

Mont-Louis eſt plus haut, & ſitué à mi-côte. C'eſt une fort jolie maiſon de campagne que le Roi *Louis le Grand* donna au P. de *la Chaiſe* ſon Confeſſeur. C'eſt ici que ce Pere venoit ſe recueillir & ſe délaſſer dans les momens de loiſir que lui laiſſoient la direction de la conſcience du Roi, & les affaires Eccleſiaſtiques dont il étoit chargé.

ized by Google

chargé. Après ſa mort, cette maiſon eſt demeurée aux Jéſuites de la Maiſon Profeſſe, auſquels elle ſert de maiſon de campagne. Un Ecrivain dont les réflexions ſont pitoyables toutes les fois qu'elles ſont de lui, dit qu'on appelle vulgairement cette maiſon *la Folie-la-Chaiſe*. Il faudroit avoir la vûe bien perçante pour appercevoir de la folie dans la maniere dont le P. de la Chaiſe acquit cette maiſon, & dans l'uſage que lui & ſes confreres en ont fait depuis. Mont-Louis eſt de la Paroiſſe de Charonne; il n'y a que le jardin potager & la maiſon du Jardinier qui ſoient du faubourg S. Antoine, & de la Paroiſſe de ſainte Marguerite.

La rue de *la Roquette* que le Peuple appelle la rue de *la Raquette*, aboutit d'un côté à la rue de Naples, près la Porte S. Antoine, & de l'autre aux Hoſpitalieres de la Roquette. On remarque dans cette rue :

La maiſon qui a appartenu à *Dunoyer*, qui eſt bâtie entre cour & jardin, & avec aſſez de goût, & qui a ſervi au Maréchal Duc de Noailles, qui s'y retiroit ſouvent pendant qu'il étoit Préſident du Conſeil des Finances, pour y

travailler avec moins de diſtraction. C'eſt auſſi de cette maiſon que Milord *Stair*, Ambaſſadeur du Roi de la Grande-Bretagne, commença la marche de ſon Entrée publique le 5. de Fevrier de l'an 1719.

LE COUVENT DES HOSPITALIERES DE LA ROQUETTE.

Sept ou huit ans après que les Religieuſes Hoſpitalieres de la Place Royale furent établies dans l'endroit où elles ſont, elles acheterent une autre maiſon ſituée dans la rue de la Roquette au faubourg S. Antoine, & y établirent un autre Hôpital dont la Chapelle eſt ſous l'invocation de *ſaint Joſeph*. Les Lettres Patentes pour ce ſecond Hôpital furent expédiées au mois d'Octobre de l'an 1639. Les deux Maiſons de la Place Royale & de la Roquette n'en faiſoient qu'une. Les Religieuſes de la Place Royale alloient tour à tour à la Roquette ſervir les Malades, & y prendre l'air. Mais en 1690. les Religieuſes ſe trouvant plus de quatre-vingt, elles réſolurent de ſe ſéparer, & obtinrent pour cet effet des Lettres Patentes du mois de

Digitized by Google

Novembre de la même année, qui furent regiſtrées au Parlement le 12. Juin de l'an 1691. Pour lors les biens des deux Maiſons furent partagés, & les Religieuſes eurent le choix de l'une, ou de l'autre. Depuis ce tems-là ces deux Hôpitaux n'ont plus eu rien de commun que les vœux ſous la Regle de ſaint Auguſtin, & la ſoûmiſſion à la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris. L'Hôpital de la Roquette a même des Conſtitutions différentes, qui n'ont pas été encore approuvées par le ſaint Siége.

La rue *de Charonne* a été ainſi nommée, parce qu'elle conduit au village de ce nom.

LE MONASTERE DES FILLES DE LA CROIX.

Ce Couvent eſt ſitué dans la rue de Charonne, & eſt le plus ancien des trois qui ſont, pour ainſi dire, entaſſés dans cette rue. *Marie de Senaux*, connue dans la Religion ſous le nom de la Mere *Marguerite de Jeſus*, après avoir établi dans Paris le Monaſtere des Filles de S. Thomas, en ſortit le 13. de Novembre 1632. avec ſix au-

tres Religieuſes pour établir un autre Couvent du même Ordre de S. Dominique, ſous le nom de *Filles de la Croix*. Elles allerent d'abord demeurer auprès de ſaint Euſtache ; puis en 1635. dans la rue de Matignon auprès du Louvre ; enfin le 21. Juin de l'an 1639. elles acheterent de *Robert Thierri* une maiſon avec ſes dépendances, ſituée dans la rue de Charonne au fauxbourg S. Antoine. Tout auſſi-tôt on commença à bâtir le Couvent qu'on y voit. La premiere pierre en fut poſée par très-haute Dame *Marguerite de Montmorency Princeſſe de Condé* ; très-illuſtre Dame *Marie de Vignerot* Ducheſſe d'Aiguillon ; & Dame *Marie de Fourcy* Maréchalle d'Effiat, l'an de Jeſus-Chriſt 1639. le 16. du Pontificat du Pape Urbain VIII. le 30. du Regne de Louis XIII. Roi de France & de Navarre ; le 18. de l'Epiſcopat de Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, qui célébra la dédicace de cette Maiſon.

Dès que ce Couvent fut en état de loger cette Colonie, les Filles qui la compoſoient, y furent conduites avec la Mere Marguerite de Jeſus le 16. de Janvier de l'an 1641. par la Princeſſe

de Condé & par la Marêchalle d'Effiat, accompagnées de pluſieurs autres Dames de piété & de diſtinction. A leur arrivée dans ce Monaſtere, on expoſa le Saint Sacrement, on chanta le *Te Deum* en actions de graces, enſuite M. de *Lingendes* Evêque de Sarlat prêcha ſur la cérémonie de cette inſtallation. Pluſieurs perſonnes concoururent à la conſtruction & dotation de ce Monaſtère; mais *Charlote-Marie Coiffier-Ruzé-d'Effiat*, fille du Marêchal de France de ce nom, fut celle qui ſe diſtingua le plus, auſſi en eſt-elle regardée comme la Fondatrice. Cette vertueuſe fille non ſeulement donna tous ſes biens à cette Maiſon, mais ſe donna elle-même en ſe faiſant Religieuſe de l'Ordre de ſaint Dominique en 1637.

Ce Monaſtere eſt bien ſitué, bien bâti, & accompagné d'un jardin ſpacieux & très-agréable. Le Portail de la cour de dehors, eſt eſtimé de ceux qui ſe connoiſſent en Architecture, & a été conſtruit aux dépens de Meſſire *Jean Coiffier-Ruzé-d'Effiat*, Abbé de ſaint Sernin de Toulouſe, de Trois-Fontaines, Prieur de ſaint Eloy de Lonjumeau, & frere de la Fondatrice.

Cet Abbé mourut à Paris la nuit du 18. au 19. d'Octobre de l'an 1698. âgé de 78. ans, & par ſon teſtament laiſſa une ſomme à ce Couvent, pour être employée à la conſtruction de ce Portail.

L'Egliſe eſt petite, mais jolie, & très-ornée. Le tableau du maître-Autel eſt un excellent morceau, copié par *Jouvenet* en 1706. d'après un petit tableau original, & peint ſur cuivre, qui eſt dans l'intérieur du Monaſtere, & d'un grand prix à ce qu'on dit. Au reſte le ſujet de ce tableau eſt une élévation de Croix, & non pas une deſcente, comme l'a dit *Brice* dans ſa Deſcription de Paris.

Cyrano de Bergerac, Gentilhomme Gaſcon, d'un courage invincible & d'une imagination prodigieuſe, mais plus brillante que reglée, fut inhumé dans cette Egliſe en 1655. âgé de 35. ans. Il étoit fort connu de la Mere *Marguerite de Jeſus*, qui par ſes conſeils & par ſes pieuſes remontrances, le ramena du libertinage dans lequel il avoit vêcu. On peut voir l'éloge de ce Gentilhomme dans la Préface qu'un de ſes amis a miſe à la tête *des Etats & Empires de la Lune*.

Blaiſe-François Comte de Pagan, a été auſſi inhumé dans cette Egliſe le 19. Novembre 1665. âgé de 61. ans & huit mois. Ce Gentilhomme tiroit ſon origine d'une famille noble & ancienne du Royaume de Naples, mais dont une branche vint s'établir en Provence en 1552. C'eſt de cette branche & dans cette Province du Royaume de France, que nâquit le 3. Mars 1604. le Comte de Pagan qui donne lieu à cet article. Dès l'âge de douze ans il embraſſa la profeſſion des armes pour laquelle il fut élevé avec un ſoin extraordinaire. Il ſe trouva en 1620. au ſiége de Caën, au combat du Pont de Cé, & à la réduction des Navarreins, & du reſte du Bearn. En 1621. il étoit aux ſiéges de S. Jean d'Angely, de Clerac & de Montauban, où il perdit l'œil gauche d'un coup de mouſquet. Il fit à ce ſiége une autre perte plus conſiderable pour ſa fortune, qui fut celle du Connêtable de *Luynes* qui y mourut de maladie. Ce Connêtable étoit ſon parent fort proche, & ſon protecteur à la Cour où il l'avoit attiré, & où il avoit fait connoître ſon mérite. Depuis ce tems-là il n'y eut aucun ſiége, aucun combat,

ni aucune occaſion où il ne ſe ſignalât par quelqu'action d'éclat. Au paſſage des Alpes, & aux barricades de Suze, il ſe mit à la tête des Enfans perdus, des Gardes & de la plus brave jeuneſſe, & arriva le premier à l'attaque par un chemin particulier, & extrêmement dangereux. Le Roi lui donna des louanges extraordinaires en préſence d'une Cour très-nombreuſe. Le Roi ayant aſſiégé Nancy en 1633. il eut l'honneur de tracer, avec ſa Majeſté, les lignes & les forts de circonvallation. En 1642. le Roi le choiſit pour aller ſervir en Portugal en qualité de Marêchal de Camp, & ce fut dans cette même année qu'il acheva de perdre la vûe par une maladie.

Se voyant hors d'état de ſervir ſon Prince & ſa patrie par ſon bras & par ſon courage, il s'appliqua plus qu'auparavant à l'étude des Mathématiques & des Fortifications. En 1645. il donna *ſon Traité des Fortifications*, & les Connoiſſeurs aſſûrent que juſques-là on n'avoit rien vû de plus beau, ni de meilleur ſur cette matiere, & que ſi l'on y a fait depuis de nouvelles découvertes, elles en ſont ſorties en quelque façon comme les

concluſions ſortent de leurs principes. Un homme du mêtier, & qui a fort connu le *Maréchal de Vauban*, m'a aſſûré lui avoir oüi dire pluſieurs fois qu'il s'étoit utilement ſervi des écrits du Comte de Pagan. Il donna en 1651. *ſes Théorémes Géometriques*, qui marquent une grande connoiſſance de la Géometrie & de toutes les parties des Mathématiques. En l'année 1655. il fit imprimer une Paraphraſe en françois de la Relation Eſpagnole de la riviere des Amazones du P. *Chriſtophle de Rennes*, Jéſuite. On aſſûre que tout aveugle qu'il étoit, il diſpoſa lui-même la Carte de cette Riviere qu'on voit à la tête de cet ouvrage. En 1657. il donna *la Théorie des Planetes*, & cet ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur parmi les Aſtronomes, que celui des Fortifications parmi les Ingénieurs. En 1658. il fit imprimer *ſes Tables Aſtronomiques*, qui ſont très-ſuccintes & très-claires. Il mourut à Paris le 18. Novembre 1665. ſans enfans, & même ſans avoir été marié, & en lui finit la branche de ſa famille qui étoit établie en Provence. Comme ce Heros n'a point d'Epitaphe ſur ſon Tombeau, j'ai rap-

porté ici cet extrait de sa vie pour lui en tenir lieu, & pour servir de modele & d'aiguillon aux jeunes gens qui embrassent la profession des armes.

Constance de Bretagne, Demoiselle de Clisson, morte à Paris le 19. Décembre 1695. âgée de 78. ans, fut inhumée dans cette Eglise le 21. du même mois. Elle étoit fille de Claude de Bretagne, Comte de Vertus, & de Goëllo, Vicomte de S. Nazaire, Baron d'Avaugour, &c. & de Catherine Fouquet de la Varenne.

Dans le Chœur, sont les Tombes de la Mere Marie-Marguerite de Jesus, premiere Supérieure de cette Maison; & de Charlote-Marie Coiffier-Ruzé-d'Effiat qui en est la Fondatrice. Elles ont chacune leur Epitaphe. Pour entendre celle de la Mere M. Marguerite de Jesus, il faut lire ce que j'ai dit de cette sainte femme, en parlant du Couvent des Filles de saint Thomas, qui est au bout de la rue Vivienne.

Voici l'Epitaphe qui est sur sa Tombe.

Digitized by Google

D. O. M.

M. MARGARITA A JESU.
Ex illuſtri, & Senatoria Senaviorum
ſtirpe fœliciter nata.
Apud Toloſates
in ſeculo vixit & virgo, & ſponſa,
ſupra communem ſeculi morem.
Tanquam mox nuptura Chriſto quem
ſemper ambierat.
Itaque divino jubente ſpiritu, ruptiſque
tandem fortiſſimis nexibus,
ſponſum mortalem quidem,
ſed immortalitate dignum plurimâ,
grandi ac prope inaudito facinore,
pro Chriſto viriliter dereliquit.
Et ne quid tam ſacro carnis,
ſanguiniſque martyrio deeſſet
in ipſis duriſſimæ, ac ſpinoſiſſimæ
crucis penetralibus
ſponſum ſanguinum, virumque dolorum
ſibi deſpondit.
Divæ Catharinæ Senenſis Monaſterium
ingreſſa, ejuſque arctioris
diſciplinæ non æmula ſolum,
ſed magiſtra,
meruit ipſa mortalis diva vocari.
In patria celebris caraque plus ſolito;
carior etiam, magiſque celebris
Regia in Urbe apud magnates fuit

ubi
ſuum Ordinem duobus Monaſteriis auxit,
ac per triginta circiter annos
ſub umbrâ crucis ſedens
ſpinis, & floribus viciſſim coronata
& agere & pati
& mori & vivere deſiit,
ætatis LXVIII.
die VII. *Junii anni* M. DCLVII.
P. L. A.

Sur la Tombe de la Fondatrice, on lit :

CY GIST

CHARLOTE RUZE' D'EFFIAT, *fille de très-haut & puiſſant Seigneur*, *Meſſire* Antoine Ruzé, *Marquis d'Effiat, Chilli & Long-jumeau, Chevalier des Ordres du Roy, Marêchal de France, Grand-Maître de l'Artillerie, Surintendant des Finances, Général de l'Armée de Sa Majeſté en Allemagne, Gouverneur des Provinces de Bourbonnois, haute & baſſe Auvergne; & de Dame* Marie de Fourci, *laquelle ſacrifia tous les avantages de ſa naiſſance & de ſa fortune, pour ſe donner toute à Dieu, en embraſ-*

ſant la vie Religieuſe de l'Ordre de ſaint Dominique dans le Couvent de ſaint Thomas, ſous le nom de Sœur du Verbe Incarné, fut Fondatrice du Couvent de la Croix du même Ordre, & y fit ſa Profeſſion le premier jour de Juin de l'année 1637.

Elle fut depuis nommée à l'Abbaye des Religieuſes Chanoineſſes de S. Sernin de Toulouſe, Ordre de ſaint Auguſtin, dans laquelle après avoir demeuré pluſieurs années, & vécu avec l'édification & l'exemple qu'elle devoit à ſa ſainte Communauté, elle fut inſpirée de revenir dans ſon Couvent de la Croix, où elle a paſſé le reſte de ſes jours dans la paix & la conſolation qu'elle s'étoit propoſée de trouver avec les fidelles Sœurs & compagnes de ſa premiere vocation, & a donné durant le cours d'une longue & douloureuſe maladie toutes les marques d'une entiere reſignation aux volontés de Dieu, telles qu'on les devoit attendre d'une fille qui avoit été élevée & nourrie dans la vertu & la piété de la vie Religieuſe qu'elle avoit embraſſée dès la plus tendre jeuneſſe. Elle y mourut le 14. jour d'Août 1692. Saintes Filles,

priez Dieu pour le repos de l'ame de votre Sœur & Fondatrice.

REQUIESCAT IN PACE.

Comme on donne quelquefois le nom de *Madame* aux Religieuſes, & même toujours aux Abbeſſes, cette dénomination a été cauſe que quelques Deſcripteurs de Paris ont pris la mere pour la fille, & ont dit que la Maréchalle d'Effiat avoit fondé le Monaſtere de la Croix.

Il y a dans le Chœur une troiſiéme Tombe ſur laquelle eſt cette Epitaphe:

CY GIST

La Reverende Mere MARIE DE PAGAN
dite DE LA CROIX DE JESUS,
Religieuſe Profeſſe & Bienfaictrice
de ce Monaſtere de la Croix,
dans lequel elle eſt morte en la Charge
de Prieure le 30. *Novembre* 1671.

C'étoit la ſœur du Comte de Pagan qui eſt inhumé dans l'Egliſe de ce Couvent, & duquel j'ai parlé ci-deſſus, à l'occaſion de ſa Tombe.

Dans l'enceinte de la Chapelle de Communion du dedans, ont été auſſi inhumées quelques perſonnes de diſtinction.

Digitized by

La premiere, ſelon l'ordre du tems, eſt un Enfant que l'Inſcription ſuivante fait connoître :

CY GIST

JEAN, *fils de très-haut & très-puiſſant Seigneur*, *Meſſire* Louis Duc d'Arpajon, *Pair de France*, *Chevalier des Ordres du Roy*; *& de* Madame Catherine d'Harcourt de Beuvron, *qui ne vit le jour qu'autant de tems qu'il lui fut donné de la main de Dieu pour recevoir la grace du Baptême*, *car il nâquit*, *& mourut le* 26. *Mars* 1660.

Louis Duc d'Arpajon n'eut de Catherine d'Harcourt ſa troiſiéme femme, que ce fils qui ne fit que paroître un inſtant au monde ; & *Catherine d'Arpajon* née en 1661. mariée le 8. Février 1689. à François de la Rochefoucaud de Roye, Comte de Rouci, & morte le 8. Décembre 1716. C'étoit la *Comteſſe de Rouci* que nous avons vûe Dame du Palais de *Marie-Adelaïde de Savoye*, Dauphine.

Sur une autre Tombe, eſt cette Inſcription :

D. O. M.

Cy Giſt très haute & puiſſante Dame, D. MARIE DE BALSAC D'ENTRAGUES, *Marquiſe de Clermont, Baronne de Dunes, Dame de Meſieres, & veuve de très-haut & puiſſant Seigneur*, Meſſire Jean-Ferdinand de Marchin, *Comte du S. Empire, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Baron de Modave, &c. qui mourut âgée de 73. ans, le 9. de Novembre 1691. en ce Monaſtere qu'elle avoit édifié par ſes exemples pendant les dix-huit années qu'elle y a paſſées de ſon veuvage, & où elle s'étoit retirée pour ne penſer qu'à ſon ſalut.*

REQUIESCAT IN PACE.

Ferdinand Comte de Marchin & du S. Empire, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, & mort le 6. de Septembre 1706. des bleſſures qu'il venoit de recevoir au combat donné près de Turin, étoit fils de la Dame dont je viens de rapporter l'Epitaphe.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, Ducheſſe d'Arpajon, morte

le 11. May 1701. a été auſſi inhumée dans l'enceinte de cette Chapelle. Cette Dame étoit veuve de Louis Duc d'Arpajon, mort au mois d'Avril 1679. & mere de la feue Comteſſe de Rouci dont j'ai parlé ci-deſſus.

La Communauté *des Filles de ſainte Marthe* a été fondée en 1713. par *Iſabelle Jourdan*, veuve du Sieur Théodon, Sculpteur du Roi, pour l'inſtruction des pauvres filles. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du faubourg; mais en 1719. elles furent transferées dans la rue de *la Muette* où elles ſont actuellement.

Dans la rue de *la Lappe*, qui d'un côté aboutit dans la rue de Charonne, & de l'autre au coin de la rue de la Roquette, eſt une Communauté d'hommes, compoſée de *ſix Freres*, & d'un *Supérieur Eccléſiaſtique*, qui a été fondée par l'Abbé Gaillard. Ces Freres ſont maîtres *des Ecoles de Charité* pour les pauvres Garçons de ce faubourg, auſquels ils enſeignent à lire & à écrire.

LE COUVENT DE LA MADELEINE DE TRAISNEL.

Ce Monaſtere eſt un Prieuré per-

petuel de Benedictines Réformées ; & un des cinq qui furent fondés par la Comteſſe *Mathilde*, femme de Thibaud Comte de Champagne, ſoûmis à l'Abbaye du Paraclet, & mentionnés dans la Bulle d'Adrien IV. de l'an 1157. adreſſée à *Heloïſe*. C'eſt à *Traiſnel* en Champagne, & dans le Diocèſe de Sens que ce Prieuré fut d'abord établi ; mais en 1622. les Religieuſes quitterent cette ancienne demeure pour venir s'établir à Melun ; cependant il eſt toujours reſté à Traiſnel une Chapelle ſous l'invocation de ſainte Marie-Madelene, & qui eſt deſſervie comme étant le chef-lieu de la fondation. En 1644. ces Religieuſes établies à Melun, ayant obtenu de l'Archevêque de Sens la permiſſion de venir s'établir à Paris, elles acheterent une maiſon ſituée dans la rue de Charonne, à côté du Couvent des Religieuſes de la Croix. Cet établiſſement ſe fit avec le conſentement & la permiſſion de l'Archevêque de Paris, & fut confirmé par des Lettres Patentes du Roi. La Reine *Anne d'Autriche* fit des libéralités conſidérables à ces Religieuſes, & poſa la premiere pierre de ce Monaſtere.

Digitized by Google

Elles avoient alors pour Prieure *Claude-Philippe de Veyni d'Arbouze*, qui à l'âge de 18. ans avoit ſuccedé à ſa tante dans ce Prieuré, par réſignation. Cette ſainte fille n'avoit que 22. ans quand elle établit la grande Réforme dans cette Maiſon, aidée des conſeils de *Marguerite de Veyni d'Arbouze* ſa tante, Abbeſſe du Val-de-Grace. Cette Prieure mourut en 1667. après avoir réſigné ſon Prieuré à *Charlote de Veyni d'Arbouze*, ſa niéce. Celle-ci ſe démit de ſa Supériorité en 1714. en faveur de *Gilberte-Françoiſe de Veyni d'Arbouze de Villemont*, qu'elle avoit fait ſa Coadjutrice dès l'an 1700. Madame *de Villemont* eſt morte le 24. Décembre 1724. ſans avoir réſigné ſon Prieuré, quoiqu'elle eût une niéce Profeſſe de cette Maiſon. *Luce de Monteſquiou d'Artagnan*, Religieuſe du Val-de-Grace, fut nommée à ce Prieuré par l'Abbeſſe du Paraclet, le 3. Janvier 1725. & en prit poſſeſſion le 8. du même mois. La nomination à ce Prieuré eſt la ſeule marque de ſupériorité générale qui ſoit reſtée à l'Abbeſſe du Paraclet, qui a perdu le droit de *viſite* & de *correction* par le non uſage. Cette Abbeſſe ayant voulu

en 1710. faire revivre ſon droit de viſite, envoya un Viſiteur au Couvent de la Madeleine, mais les Religieuſes ayant refuſé de le recevoir, l'affaire fut portée au Parlement, qui rendit un Arrêt contradictoire l'an 1713. par lequel l'Abbeſſe du Paraclet fut déboutée de ſa prétention, & les Religieuſes de la Madeleine furent conſervées ſous la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris.

Le temporel de cette Maiſon a été conſiderablement augmenté par les libéralités de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Miniſtre d'Etat, Garde des Sceaux de France, mort le 8. May 1721. Ce Miniſtre ayant une eſtime & une confiance particulieres pour Madame de Villemont, fit élever au dehors de fort beaux bâtimens, & contribua au rétabliſſement & à la décoration de l'Egliſe, à côté de laquelle il fit bâtir une Chapelle ſous l'invocation de *ſaint René*, où il ordonna par ſon teſtament que ſon cœur fut mis.

Cette Chapelle eſt du côté de l'Evangile, & toute revêtue de marbre. L'Architecture eſt de *Cartault*, & la Sculpture de *Bouſſeau*.

Digitized by Google

En entrant, en face, & dans le milieu de l'arcade eſt un piedeſtal de marbre de couleur, ſur lequel il y a un Ange en marbre, à genoux ſur des nuées, & tenant un cœur, le tout en façon de bas-relief ſur un fond de marbre bleu Turquin. Au couronnement de cette arcade ſont les armes de feu M. d'Argenſon, ſoûtenues par un génie, & ornées de feſtons de Cyprès. Le génie, les armes & les ornemens, ſont de bronze.

NÔTRE-DAME DE BON SECOURS.

Ce Couvent eſt un Prieuré perpétuel de Benedictines mitigées, ſitué auſſi dans la rue de Charonne, mais de l'autre côté de ladite rue. Il a été fondé par Dame *Claude de Bouchavane*, veuve de M. de Vignier, Directeur des Finances, laquelle pour cet établiſſement fit venir de l'Abbaye Royale de Nôtre-Dame de Soiſſons *Madeleine-Emmanuelle de Bouchavane*, ſa ſœur, qui y étoit Religieuſe, & qui amena avec elle deux autres Religieuſes de la même Abbaye. Elles entrerent dans cette Maiſon le premier de Septembre de l'an 1648. & le 8. du même mois la clôture y

fut miſe. Madame de Vignier s'étant réſervée par l'acte de fondation, le droit de nommer, ſa vie durant, audit Prieuré, elle y nomma pour premiere Prieure Madame de Bouchavane ſa ſœur. Après la mort de celle-ci, arrivée le 28. Août de l'an 1668. Madame de Vignier nomma pour ſeconde Prieure Madame Laurence de Saint-Simon Sandricourt, qui étoit la premiere Profeſſe de ce Couvent, y ayant pris l'habit le 27. Décembre 1648. & fait Profeſſion le premier Février 1650. Après la mort de la Fondatrice de ce Prieuré, le droit d'y nommer a paſſé à l'Archevêque de Paris. Les Lettres Patentes du Roi qui confirment l'établiſſement de ce Prieuré, ſont de l'année 1667.

SAINTE MARGUERITE.

Cette Egliſe qui eſt la Paroiſſe de tout ce grand faubourg, n'eſt point ancienne, cependant ſon origine n'eſt pas clairement connue, ce qui a donné lieu à pluſieurs procès.

Comme les hameaux de Reuilly & Picpuce, & les Quartiers de la Croix-Faubin, de la Folie-Renaut, de la Roquette, de Popincour & au-

tres endroits du faubourg S. Antoine, étoient très-éloignés de l'Egliſe de S. Paul leur Paroiſſe, *Antoine Fayet* Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Conſeiller au Parlement de Paris, & Curé de ſaint Paul, prit la réſolution de faire bâtir dans ledit faubourg une Chapelle Succurſale pour la commodité des Habitans dudit faubourg. Pour cet effet il préſenta au Roi le 28. Novembre 1623. une Requête, par laquelle il demanda à Sa Majeſté la conceſſion d'une place vague & inutile, ſituée entre la rue de Charonne & la grande rue de S. Antoine. Le Roi au mois de May de l'an 1624. donna des Lettres Patentes portant conceſſion de ladite place, ſuivant la deſtination marquée dans la Requête, du conſentement néanmoins de l'Archevêque de Paris. Ces Lettres Patentes furent régiſtrées au Parlement le 22. Juin de la même année; & François de Gondi Archevêque de Paris, donna un Decret en date du 12. du même mois de Juin, portant permiſſion aux Habitans du faubourg de bâtir une Chapelle Succurſale ſur ladite place accordée par Sa Majeſté, à condition que leſdits

Habitans entretiendroient ladite Chapelle, & la fourniroient d'ornemens. Cette place ne ſe trouvant pas aſſez commode pour exécuter le deſſein qu'on avoit formé, on fut obligé pour lors de n'aller pas plus loin, & d'attendre que quelqu'un donnât un emplacement plus convenable. Un Particulier dudit faubourg, nommé *Jean de Vitry*, Seigneur de Reuilly, donna au Sieur Fayet Curé de S. Paul, & à ſes ſucceſſeurs Curés, par acte paſſé devant Dubois & ſon confrere, Notaires à Paris, le 29. d'Octobre de la ſuſdite année 1624. un arpent de terre à prendre dans une piéce de ſept quartiers ſept perches, appartenante audit Sieur de Vitry, ſiſe proche le moulin de S. Antoine des Champs, à la charge par ledit Sieur Curé de bâtir une Chapelle ſur ledit arpent donné, qu'il déchargea de tous droits Seigneuriaux, cens, rentes & redevances envers ſa cenſive de Reuilly. En conſéquence de cette donation, ledit Sieur Fayet obtint une nouvelle permiſſion de M. l'Archevêque de Paris pour la conſtruction d'une Chapelle ſur ledit arpent de terre, laquelle fut en effet bâtie en forme de croix

croix de ſeize toiſes de longueur ſur neuf toiſes ou environ de largeur à la croiſée, & quatre toiſes dans œuvre au-deſſus & au-deſſous de ladite croiſée. Elle fut benite ſous l'invocation de *ſainte Marguerite Vierge & Martyre*. Mais on ne ſçait pas préciſément aux dépens de qui cette Chapelle fut bâtie, ſi ce fut à ceux dudit Sieur Fayet, ou à ceux des Habitans, & c'eſt ce qui a donné lieu aux différends qu'il y a eu entre les héritiers dudit Fayet, les Habitans & l'Archevêque de Paris. Ladite Chapelle ayant été conſtruite, ledit Sieur Jean de Vitry par autre acte paſſé devant Dubois & ſon confrere, Notaires à Paris, le 7. de Février de l'an 1626. abandonna audit Sieur Fayet Curé de S. Paul & à ſes ſucceſſeurs Curés, les trois quartiers ſept perches de terre, reſtans de la piéce dont il avoit déja donné un arpent par l'acte ci-deſſus énoncé, & déchargea pareillement leſdits trois quartiers ſept perches de tous droits Seigneuriaux envers ſa cenſive de Reuilly. Le deſſein du Sieur Fayet, des Habitans du fauxbourg, & de l'Archevêque de Paris, étoit que cette Chapelle fut Succur-

ſale ; mais ayant été traverſés par les Marguilliers de S. Paul, qui conteſterent audit Sieur Fayet la qualité de Fondateur, ce dernier pour leur impoſer ſilence, fut obligé de conſentir que cette Chapelle, qui aux termes de tous les actes, devoit être Succurſale, devint particuliere & domeſtique. Il intervint en conſéquence un Arrêt du 26. Juillet de l'an 1629. rendu du conſentement des Parties, qui évoquant le principal, donne acte au Sieur Fayet de ſa déclaration, ordonne que la Chapelle demeurera ſimple, ſans qu'elle puiſſe être dite, ni nommée Succurſale, ni qu'il puiſſe y être fait aucune fonction Curiale. Le même Arrêt en accorde le Patronage au Sieur Fayet. Celui-ci ayant voulu pour lors doter cette Chapelle, & la faire ériger en titre de Bénéfice, il ne pût obtenir le conſentement de l'Archevêque de Paris, & l'ayant fait aſſigner, il intervint Arrêt le 9. d'Août 1631. dans lequel il eſt dit que celui du 26. Juillet 1629. ſera exécuté, & du conſentement dudit Sieur Fayet Fondateur de la Chapelle, qu'elle demeurera Succurſale après ſa mort. Le 8. Février 1634. le Sieur Fayet qui

Digitized by Google

n'étoit plus Curé de ſaint Paul, mais Chanoine de l'Egliſe de Paris, étant malade, fit ſon teſtament pardevant *Vigeon* & *Ducheſne*, Notaires à Paris, & par ce teſtament il fonda dans ladite Chapelle de ſainte Marguerite un Chapelain en titre de Bénéfice Eccléſiaſtique dont il ſe réſerva & à ſa famille la nomination. Ledit Sieur Fayet nomma par ſondit teſtament pour premier Chapelain celui qui deſſervoit pour lors ladite Chapelle, & étant mort le lendemain qu'il eut fait ce teſtament, il fut inhumé dans le caveau de ladite Chapelle, qui par la fondation ſuſdite a titre de Bénéfice Eccléſiaſtique, comme il a été dit; & ſur la préſentation qu'en fait le Collateur de la famille Fayet, l'Archevêque de Paris en donne les proviſions.

Cette Chapelle devint Succurſale après la mort d'Antoine Fayet, aux termes de l'Arrêt de l'an 1631. & dès l'an 1634. il commença d'y avoir *un Marguillier* chaque année pour adminiſtrer les deniers de la Fabrique, & cela continua juſqu'en 1652. qu'on mit *deux Marguilliers* chaque année, ce qui a toujours été continué depuis. Comme il n'y avoit point encore de

Sacriſtie, ni de bâtiment pour loger les Eccléſiaſtiques qui deſſervoient ladite Chapelle Succurſale, les Marguilliers firent bâtir en 1637. une Sacriſtie attenant ladite Chapelle à gauche, & firent commencer à droite à quelque diſtance au-deſſous de ladite Chapelle, une maiſon preſbyterale de deux étages, avec trois chambres à chaque étage, qui ne fut achevée que l'année ſuivante. *Nicolas Mazure* Curé de S. Paul, ayant accordé la permiſſion d'enterrer les morts à ſainte Marguerite, on commença à faire uſage de cette permiſſion le premier de Janvier de ladite année 1637. mais pour le Bâtême, il falloit porter les enfans du faubourg à S. Paul, ce qui continua juſqu'à l'année 1663. qu'on érigea dans la Chapelle de ſainte Marguerite des Fonts Baptiſmaux, ſur leſquels on commença à baptiſer le 12. May de ladite année. En l'année 1669. ladite Chapelle fut augmentée par les ſoins des Marguilliers pour lors en Charge, de deux bas-côtés de ſept toiſes de long, depuis la croiſée juſqu'au bas de la Nef qui avoit été conſtruite en 1625. & en 1678. on augmenta encore de ſept toiſes de long

Digitized by Google

tout le corps de l'Egliſe, tant de la Nef que des bas côtés, tels qu'on les voit à préſent, & dans la même année les Marguilliers firent bâtir deux chambres l'une ſur l'autre au-deſſus de la Sacriſtie ; & l'année ſuivante le grand-Autel, le Chœur, & le Jubé au bas de l'Egliſe où ſont les Orgues. Dès l'an 1668. les Marguilliers avoient auſſi fait bâtir une grande ſale pour tenir leurs aſſemblées, attenant l'ancien bâtiment, & au-deſſus de cette ſale un logement pour le Vicaire de cette Egliſe. En 1703. ils firent bâtir à la ſuite de la croiſée qui eſt à gauche en entrant par le Portail de l'Egliſe, une grande Chapelle de *la Communion* de quatre toiſes de large ſur ſept toiſes de long, le tout dans œuvre. Ce fut *Gilles le Sourt*, pour lors Curé de S. Paul, qui poſa la premiere pierre de cette Chapelle, & qui après qu'elle fut achevée, en fit la bénédiction ſous le titre de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & qui en même tems benit le Cimetiere qui eſt joignant ladite Chapelle. Feu M. Goy, premier Curé de ſainte Marguerite, a embelli cette Chapelle d'un Retable & d'un Tabernacle, qui, quoique peints &

figurés en bleu, attirent les regards, étant d'une très-belle exécution : auſſi ſont-ils de l'ouvrage de *Louis Boullongne*, mort premier Peintre du Roi.

En même tems que la Chapelle de ſainte Marguerite eut été bâtie par le Sieur Fayet Curé de S. Paul, l'Autel de la ſainte Vierge fut érigé dans la croiſée à main droite, comme auſſi la Confrerie de ſon nom, & l'Autel de S. Honoré dans l'autre croiſée ; de ſorte qu'il y eut dès ce tems-là trois Chapelles, ſçavoir celle de ſainte Marguerite dans le fond, & celle de la ſainte Vierge & de ſaint Honoré dans les deux croiſées. Préſentement il y a dans cette Egliſe cinq Autels, ſçavoir le grand-Autel du Chœur, l'Autel de la Chapelle de ſainte Marguerite derriere le Chœur, à laquelle eſt attaché le titre bénéficial de Chapelain à la nomination de la famille Fayet. On voit dans cette Chapelle un tableau excellent qui repréſente ſainte Marguerite dans la priſon, & qui fut peint en 1656. par *Alphonſe du Freſnoy*. Les autres Autels ſont dans la Chapelle de la Communion ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Paul ; la Chapelle de la Vierge que

M. Goy fit bâtir en 1724. entierement à ſes dépens, & celui de ſaint Honoré.

Les augmentations faites par les Marguilliers & par M. Goy, premier Curé de cette Egliſe, ſont ſi conſidérables, que ce qui reſte de l'ancienne Chapelle de ſainte Marguerite, ne compoſe pas, à raiſonner arithmetiquement, la dixiéme partie de cette Egliſe en l'état qu'elle eſt aujourd'hui.

Le faubourg S. Antoine s'étant prodigieuſement augmenté par un grand nombre de maiſons qu'on y a bâties, tant à cauſe du bon air, qu'à cauſe des Lettres Patentes du Roi, de l'an 1657. qui exemptent de la Maîtriſe tous les Artiſans & gens de métier qui y demeurent, à l'exception des ſix Corps des Marchands, porterent les Marguilliers de ſainte Marguerite à faire pluſieurs tentatives auprès de l'Archevêque de Paris pour faire ériger leur Egliſe en titre de Cure & Paroiſſe entierement ſéparée de S. Paul, mais elles furent toutes inutiles juſqu'en 1712. que le premier Décembre de cette année le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris donna un Decret par lequel il ſépara tout

le faubourg S. Antoine de la Paroiſſe de ſaint Paul, & érigea l'Egliſe de ſainte Marguerite, ci-devant Annexe & Succurſale de ſaint Paul, en titre de Bénéfice-Cure & d'Egliſe Paroiſſiale en chef, ſous les mêmes nom & invocation de ſainte Marguerite, à laquelle il aſſigna pour territoire tout ledit faubourg S. Antoine, depuis la Porte de ce nom, juſques & par-delà le Couvent des Religieux de Picpuces d'un côté, & depuis le petit Bercy juſqu'à Mont-Louis d'autre part, y compris les moulins du Meſnil-Montant, & ceux qui ſont au-delà, & qui étoient ci-devant de la Paroiſſe de S. Paul. Son Eminence confera & donna de plein droit cette nouvelle Cure & Egliſe Paroiſſiale de ſainte Marguerite au Sieur *Jean-Baptiſte Goy* Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ſon Promoteur général, qui en prit poſſeſſion le 12. Janvier de l'an 1713. Par le même Decret Son Eminence ordonna que vacance arrivant ci-après de ladite Cure de ſainte Marguerite, la collation & proviſion, & toute autre diſpoſition d'icelle, demeurera & appartiendra de plein droit à Sadite Eminence & à ſes Succeſſeurs Archevê-

ques de Paris. Il ordonna en outre que les Marguilliers de ſainte Marguerite fourniront aux dépens de la Fabrique un logement convenable aux vingt Prêtres qui deſſerviront ladite nouvelle Cure, du nombre deſquels ſeront le Vicaire & le ſous-Vicaire, & qu'ils rendront tous les ans le Dimanche dans l'octave de S. Paul, aux dépens de ladite Fabrique de ſainte Marguerite, & comme la repréſentant, le Pain-Beni en l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul, & y donneront par forme de reconnoiſſance dix livres au Curé de S. Paul, & dix livres à la Fabrique dudit S. Paul. Et pour conſerver encore à l'avenir à ladite Egliſe de S. Paul quelque marque de la ſupériorité qu'elle avoit ci-devant ſur celle de Ste. Marguerite, le Curé de S. Paul pourra faire en perſonne, & non autrement, l'Office en ladite Egliſe de ſainte Marguerite le jour de la Fête de la ſainte Patrone de ladite Egliſe, en y venant proceſſionellement avec ſon Clergé, & y exercer ce jour-là perſonnellement toutes les fonctions Curiales, auquel jour, lorſqu'il exercera leſdites fonctions, il pourra partager également avec ledit Curé de ſainte Mar-

guerite les offrandes & honoraires. Enfin par ledit Decret, Son Eminence reserve au Sieur Fayet & à ses successeurs Patrons le droit de nommer à la Chapelle fondée & desservie en ladite Eglise de sainte Marguerite.

Ledit Decret d'érection fut confirmé par Lettres Patentes du Roi Louis XIV. données au mois de Février de l'an 1713.

Dès que *la famille Fayet* eut connoissance que par le Decret d'érection de ladite Eglise de sainte Marguerite en titre de Bénéfice-Cure & Eglise Paroissiale en chef, le Cardinal de Noailles ne lui reservoit que le droit de nommer à la Chapelle de sainte Marguerite, & que la nomination & collation de la Cure devoit appartenir aux Archevêques de Paris, *Louis Fayet*, Comte de Serris, Seigneur de Piscop & de Grosslay, Conseiller honoraire de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, lequel étoit le chef de la famille de ce nom, interjetta appel comme d'abus dudit Decret d'érection, fondé sur ce qu'il y étoit dit, *qu'il n'auroit que la nomination de la Chapelle dotée en ladite Eglise par le testament d'Antoine Fayet, & que la collation de la Cure appartiendroit à l'Ar-*

chevêque de Paris, & à ſes ſucceſſeurs audit Archevêché. Cette Inſtance fut portée en la Grand-Chambre, où après avoir été pendante pendant plus d'un an, il intervint Arrêt en datte du 3. May 1714. par lequel ledit Sieur Fayet, & ſes ſucceſſeurs & ayans cauſe, furent déclarés Patrons & Collateurs de la Cure de ſainte Marguerite, & que cependant ledit Sieur Fayet n'ayant préſenté perſonne à ladite Cure dans le tems preſcrit par les Ordonnances, ledit Sieur Jean-Baptiſte Goy, nommé par l'Archevêque de Paris, en demeureroit paiſible poſſeſſeur. Le Cardinal de Noailles revint contre cet Arrêt par Requête Civile, & produiſit un titre qui lui avoit été inconnu juſqu'alors, & qui eſt encore aujourd'hui en la poſſeſſion du Sieur *Paillot* ancien Marguillier de l'Egliſe de ſainte Marguerite. Par ce titre, il eſt juſtifié que le fonds ſur lequel eſt bâtie la Chapelle de ſainte Marguerite, n'a jamais appartenu aux Fayets, & que cette Chapelle n'a jamais été bâtie pour être la ſépulture de cette famille. Ce titre, & la reviſion du Procès qu'il occaſionna, furent cauſe que le Cardinal de Noail-

les obtint en 1715. un nouvel Arrêt qui remit les Parties au même état où elles étoient lors de l'Arrêt du 26. Juillet 1629. Le Cardinal de Noailles obtint le 10. Juillet 1723. commiſſion en Chancellerie, en vertu de laquelle il fit aſſigner le 28. du même mois Dame Catherine Fayet, veuve de Joſeph de Monchy Camp-Neuf-Ville, au nom & qualité d'aînée de la famille de feu Louis Fayet, à l'effet de reprendre l'Inſtance d'appel comme d'abus par lui interjetté du Decret de S. E. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, du premier Décembre 1712. qui porte érection à perpétuité de l'Egliſe de ſainte Marguerite en Cure, &c. Sur cette commiſſion le Cardinal de Noailles après avoir levé ſon défaut à faute de comparoître, le 23. Novembre 1723. obtint le 19. Janvier 1724. un Arrêt, qui déclare le défaut bien & dûment obtenu, & pour le profit a tenu l'Inſtance d'appellation comme d'abus des Decret & Ordonnance du Demandeur du premier Décembre 1712. pour repriſe par la défaillante, au lieu & place du Sieur Louis Fayet; ce faiſant, ordonne que les Parties procederont en la Cour ſur ledit appel

comme d'abus ; & ſur les demandes du Demandeur, mentionnées eſdites commiſſion & exploit des 10. & 28. Juillet 1723. ſuivant les derniers erremens, en la maniere ordinaire & accoutumée, a condamné & condamne la défaillante aux dépens de l'Inſtance du défaut, & de tout ce qui s'en eſt enſuivi. Cet Arrêt fut ſignifié à la Dame Catherine Fayet, ès noms & qualités ci-deſſus, le 3. Juillet de la même année ; & depuis cet Arrêt & ſa ſignification, l'Inſtance n'a point été repriſe par ladite Catherine Fayet, & cette affaire eſt reſtée ſans pourſuite juſqu'au décès du Sieur Goy, Curé de ladite Egliſe, arrivé le 12. Janvier de l'an 1738. Comme M. Goy eſt mort dans un mois de Gradué, & mois de Rigueur, le Sieur *Caffarel*, Profeſſeur de Troiſiéme au College de Montaigu, & Gradué Septenaire, a pris poſſeſſion de cette Cure. D'un autre côté S. A. S. Madame de Bourbon, Abbeſſe de S. Antoine des Champs, a nommé à cette Cure M. l'Abbé *Malbroche*, Docteur en Théologie, qui en a auſſi pris poſſeſſion. On ne ſçait ſur quel fondement porte le droit que cette Princeſſe pré-

tend avoir de nommer à cette Cure; ſi c'eſt comme Dame du faubourg, elle n'y doit rien prétendre, parce que le fonds ſur lequel eſt bâtie l'Egliſe de ſainte Marguerite, eſt dans la Seigneurie de Reuilly qui releve du Temple. Cela étant ainſi, on eſt porté à croire que Madame *Charlet*, veuve de M. Charlet Conſeiller au Parlement, & la derniere des *Fayets*, a cédé les droits qu'elle croyoit avoir, à Madame l'Abbeſſe de S. Antoine. Enfin l'Archevêque de Paris en qualité de Doyen de S. Maur, & de Prieur de ſaint Eloy, nomme à la Cure de ſaint Paul, dont le faubourg S. Antoine & l'Egliſe de ſainte Marguerite faiſoient une partie conſidérable, & par une conſéquence naturelle prétend être en droit de nommer à cette derniere, & a mis M. *Legaré*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & ſous-Pénitencier de Paris, pour deſſervir ladite Egliſe de ſainte Marguerite; *& adhuc ſub Judice lis eſt.*

On a vû longtems dans cette Egliſe le Tombeau de feu *Antoine Fayet*, Curé de ſaint Paul. Il étoit de marbre noir, élevé de terre, & ſoûtenu par quatre Anges de marbre blanc, dont

la nudité a été cauſe que les figures & le Tombeau ont été enterrés de plus de deux pieds ſous terre dans le Chœur de la nouvelle Egliſe que M. Goy commença de faire bâtir en 1737. ſur les deſſeins & ſous la conduite du ſieur *l'Epée* Architecte, & de laquelle *Monſeigneur de Vintimille*, Archevêque de Paris, mit la premiere pierre. Le zéle de M. Goy pour tout ce qui regardoit la gloire de Dieu, ne lui auroit pas permis de laiſſer longtems en ſuſpens ce nouvel édifice qu'il auroit achevé en peu de tems, s'il n'avoit été prévenu par la mort.

Ce Paſteur aima ſon Egliſe & ſon Troupeau juſqu'au dernier moment de ſa vie. Par ſon teſtament qui eſt du 26. Novembre 1737. il légua à la Fabrique de ſon Egliſe deux Bibliotheques, l'une nombreuſe & choiſie, pour ſervir *tous les jours* aux Eccléſiaſtiques de la Paroiſſe, & tous les *Lundis*, *Mercredis* & *Vendredis* pour les perſonnes ſtudieuſes, auſquelles on prêtera les Livres qu'elles demanderont, ſans déplacer : & l'autre compoſée uniquement de Livres de piété en langue vulgaire, qui ſeront prêtés aux pauvres Paroiſſiens qui en demande-

ront. A cette condition il en a ajoûté encore une autre, qui eſt que ces deux Bibliotheques reſteront dans les appartemens où elles ſont, & que les deux Bibliothéquaires ſeront logés dans les appartemens attenans leſdites Bibliotheques, comme les ayant acquis l'un & l'autre en contr'échange d'une maiſon qu'il a donnée à ladite Fabrique.

Il a laiſſé 450. liv. de rente; ſçavoir 400. liv. pour être employées tous les ans à acheter des Livres pour l'augmentation de la grande Bibliotheque, & 50. livres auſſi tous les ans, pour l'augmentation de la petite.

Il a laiſſé 800. liv. par an pour deux Eccléſiaſtiques qui feront fonctions de Bibliothéquaires, chacun leur ſemaine, à condition que la ſemaine qu'ils ne feront point en fonction, ils confeſſeront, l'un les garçons, & l'autre les filles; à la charge encore auſdits Confeſſeurs de dire leurs Meſſes Fêtes & Dimanches ſous les Charniers à l'heure que les enfans des Ecoles de Charité pourront l'entendre, & qu'ils feront une Exhortation à ces enfans. Il a laiſſé un fonds pour payer l'honoraire de ces Meſſes, qu'ils recevront à la Sacriſtie.

Digitized by Google

Il a laiſſé auſſi 300. liv. par an pour deux Enfans de la Paroiſſe qui auront de la diſpoſition pour l'étude, & veut que les Enfans de chœur ſoient préferés aux autres, & a légué 150. liv. par an à l'Eccléſiaſtique qui prendra le ſoin d'enſeigner le Rudiment à ces derniers. Il a encore laiſſé 600. liv. par an, pour l'entretien de deux Maîtres d'Ecoles des pauvres Garçons de la Paroiſſe. Enfin il a laiſſé 300. liv. chaque année pour ſervir de titre à deux pauvres Garçons de la Paroiſſe qui auront de la vocation à l'état Eccléſiaſtique, & cette ſomme paſſera à d'autres pauvres enfans de la Paroiſſe, dès que ceux à qui elle aura ſervi de titre, ſeront pourvûs de Bénéfices qui leur en ſerviront.

Tous ces legs doivent être délivrés & acquités par les Ecoles de Charité de cette Paroiſſe, que M. Goy a fait ſes Légataires univerſels, à condition de payer leſdites ſommes tous les ans, ainſi qu'il eſt ordonné par ſon teſtament.

Les Sœurs de la Charité, dites *Sœurs Griſes*, pour le ſecours des Pauvres malades de ce faubourg, furent d'abord établies dans la rue *S. Bernard*;

mais depuis que l'Egliſe de ſainte Marguerite a été érigée en Paroiſſe, elles ont été transferées devant le Cimetiere de cette Egliſe, dans une maiſon propre & commode que le Sieur *Breot*, Miroitier du Roi Louis XIV. leur a fait bâtir, & leur a donnée à condition qu'elles ne tiendroient point d'Ecoles, & qu'elles ne s'occuperoient qu'à ſecourir les Pauvres malades de ce faubourg.

Dans la rue *S. Bernard*, qui aboutit d'un côté dans la grand-rue de ce faubourg, vis-à-vis l'Abbaye S. Antoine, & de l'autre à la Paroiſſe ſainte Marguerite, eſt une Communauté de Filles, connue ſous le nom de *Nôtre-Dame des Vertus*. Elle a été établie pour faire l'Ecole aux pauvres Filles de ce faubourg, & ce fut M. *Mazure*, Curé de ſaint Paul, qui lui donna en 1681. la maiſon qu'elle occupe. Cet établiſſement fut confirmé par Lettres Patentes de l'an 1683. & les Filles qui la compoſoient, prirent le titre de Communauté en 1685. Malgré tous ces titres, leur état étoit encore très-mal affermi, car après la mort de M. Mazure, ſes héritiers & ſes créanciers firent caſſer la donation qu'il avoit fai-

te de cette maiſon qui fut vendue par decret. Heureuſement elle fut adjugée à M. de Bragelonne, Conſeiller à la Cour des Aydes, qui conjointement avec Madame ſa femme en fit donation auſdites Filles, & donna en même tems une rente pour l'entretien de *ſept Sœurs* de ladite Communauté, pour inſtruire les pauvres Filles du faubourg.

Le faubourg S. Antoine a trouvé place dans l'Hiſtoire générale de nôtre Monarchie, à cauſe de l'horrible Bataille qui s'y donna le 2. de Juillet de l'an 1652. entre l'armée du Roi commandée par les Marêchaux de *Turenne* & de *la Ferté*, & celle des Princes commandée par le *Prince de Condé*. La premiere étoit compoſée de plus de douze mille hommes, & celle des Princes n'étoit que de cinq mille. Cette derniere ayant été attaquée proche le faubourg S. Denis, le Prince y envoya de la cavalerie pour amuſer l'armée du Roi, pendant qu'il marcha en diligence au faubourg S. Antoine, où il fut ſuivi & attaqué par toute l'armée de M. de Turenne. Le Prince de Condé réſiſta à l'armée du Roi, pendant ſept ou huit heures

que l'on ſe battit. Le Prince de Condé y fit des actions de valeur & de prudence qui ſurpaſſent l'imagination, & qui mériteroient des louanges infinies ſi elles avoient été produites par une meilleure cauſe. Sur la fin du combat, M. de Turenne partagea ſa cavalerie pour venir couper l'armée des Princes entre le faubourg & les foſſés de la Ville. Une partie fut envoyée du côté de Pincour, & l'autre le long de la Riviere. Si le Maréchal de Turenne avoit pris plûtôt ce parti, l'armée des Princes étoit perdue ſans reſſource. Non ſeulement Mademoiſelle de Montpenſier fit ouvrir la Porte S. Antoine à l'armée des Princes, mais même fit tirer de la Baſtille deux ou trois volées de canon, qui emporterent tout un rang de cavalerie, ſans quoi l'arriere-garde de l'armée des Princes auroit été défaite.

XVI. *Le Quartier de la Place Maubert.*

LE Quartier de la PLACE MAUBERT eſt borné à l'Orient par les extrémités des Fauxbourgs incluſivement;

Digitized by Google

Mar
Chevau
Porcs
Rue de Fer
Banquier
St Marcel
Cimetiere
R de la Reyne Blanche
Rue des hauts Fossez St Marcel
Rue du
Marcel
Rue
R. Vault Payeau
Chemin de Villegrue
Tour
et
Moulin
de St Marcel
Moulin de N.D.
J.B. Scotin Sc

Digitized by Google

au Septentrion, par les Quais de la Tournelle & de ſaint Bernard incluſivement; à l'Occident, par la rue du Pavé de la Place Maubert, le Marché de la Place Maubert, la Montagne de ſainte Geneviéve, & par les rues Bordet, Mouffetart & de Lourcine incluſivement; & au Midi, par l'extrémité du faubourg ſaint Marcel incluſivement.

La *Place Maubert* eſt un des grands Marchés de Paris. Il tient le Mercredi & le Samedi. Elle a, dit-on, pris le nom qu'elle porte, d'*Albert le Grand*, dont la réputation étoit ſi grande, que ne trouvant pas de ſalle aſſez vaſte pour contenir les Ecoliers qui venoient étudier ſous lui, il fut obligé de faire ſes Leçons au milieu de cette Place, qui depuis fut nommée la Place *Maubert*, c'eſt-à-dire, *la Place de Maître Albert*.

Dans cette Place eſt une fontaine qui y fut bâtie en 1674. & où l'on conduiſit l'eau de celle qui étoit auprès des Carmes, & qui fut détruite la même année. Les quatre vers latins qui lui ſervent d'inſcription, ſont de *Santeul*, de même que ceux de preſque toutes les autres fontaines de Paris.

Qui tot venales populo locus exhibet eſcas,
Sufficit & faciles, ne ſitis urat, aquas.

Imitation.

Pour vous ſauver de la faim dévorante,
Si dans ces lieux on vous vend des ſecours,
Peuples, chez moi, contre la ſoif blûlante,
Sans interét, vous en trouvez toujours.

Boſquillon.

LE GRAND COUVENT DES CARMES.

Ce Monaſtere eſt ſitué au bas de la rue de la Montagne ſainte Geneviéve. Les Carmes ont pris leur nom du *Mont-Carmel* en Syrie; & parceque ç'avoit été la demeure d'*Elie* & d'*Eliſée*, ces Religieux ſe ſont imaginés qu'*Elie* a été l'Inſtituteur de leur Ordre; qu'*Eliſée* en a été le premier Supérieur général; & que par la génération ſpirituelle ils deſcendent en droite ligne de ces deux Prophétes. Mais rapportons leur origine à des commencemens plus ſimples, & diſons que cet Ordre a commencé par quelques Solitaires, qui pour n'être point

exposés aux incursions des Sarrazins, se refugierent sur le Mont-Carmel. Là ils vivoient du travail de leurs mains, ne mangeoient point de viande, jeûnoient depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, & gardoient le silence. *Albert* Patriarche Latin de Jérusalem, leur donna une Regle vers l'an 1112. laquelle fut approuvée par le Pape Honoré III. en 1171. Ils portoient pardessus leur robe de couleur brune, un manteau blanc, en mémoire de celui qu'Elie montant au Ciel, jetta à son disciple Elisée; mais les Sarrazins les obligerent de changer ce manteau blanc, d'autant que cette couleur étoit affectée à leurs Satrapes seuls, & leur fit prendre des manteaux bigarrés de bandes blanches & de bandes noires. *Saint Louis* étant en Terre Sainte, eut la pieuse curiosité d'aller voir le Mont-Carmel, & il y fut si édifié de la vie de ces saints Solitaires, qu'il en amena six en France, & les établit à Paris dans l'endroit où sont les Célestins. On les nomma *les Barrés*, à cause de la bigarure de leur manteau, & on donna même ce nom à la rue d'auprès qu'on surnomme encore *des Barrés*.

Les Papes leur permirent dans la ſuite de reprendre leurs manteaux blancs comme ils les portent encore aujourd'hui.

Ces Religieux ſe trouvoient fort mal dans cette habitation. Le voiſinage de la riviere de Seine les expoſoit à ſes débordemens, & à en être ſouvent inondés; ils étoient d'ailleurs trop éloignés de l'Univerſité dans laquelle pluſieurs de leurs Religieux s'étoient diſtingués; & ce qui étoit encore plus fâcheux, c'eſt que leur bâtiment menaçoit ruine. Toutes ces raiſons les firent penſer à s'établir ailleurs. Philippe le Bel, en conſideration de leur ſainte vie, leur donna la maiſon *du Lion*, ſituée en la rue ſainte Geneviéve pour y bâtir un nouveau Monaſtere de leur Ordre, & y prier Dieu, tant pour lui & ſes prédéceſſeurs, que pour la feue Reine Jeanne ſa femme, Comteſſe de Champagne, & Reine de Navarre. Cette donation eſt datée du mois d'Avril 1309. Huit ans après, c'eſt-à-dire, au mois de Novembre 1317. Philippe le Long donna à ces mêmes Religieux la maiſon qu'il avoit achetée de *Gui de Liuriac*, dit *Cointet*, l'un de ſes Secretaires,

taires, & laquelle étoit auſſi ſituée dans la rue de ſainte Geneviéve. La même année ils vendirent leur ancienne maiſon à *Jacques Marcel*, Bourgeois de Paris, à condition que depuis le Jeudi d'après l'Aſcenſion de l'an 1319. juſqu'à la ſaint Jean de l'année 1320. les Carmes pourroient faire enlever de cet ancien Monaſtere les pierres taillées, ou non taillées, les tombes, les corps enterrés, &c. & que s'ils ne vuidoient pas les lieux dans le terme aſſigné, il ne leur ſeroit plus permis d'en rien enlever. Par ce que je viens de dire, on voit la fauſſeté de ce qui a été avancé par *Corrozet* & par quelques autres Hiſtoriens, qui prétendent qu'il ſe fit un échange de Couvens entre les Carmes & les Celeſtins, qui avoient, diſent-ils, leur maiſon dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve; car, outre les raiſons qu'on vient de lire, & qui détruiſent ce prétendu échange, il eſt conſtant que les Celeſtins n'avoient pas encore d'établiſſement à Paris.

Il y avoit dans l'endroit où les Carmes vinrent s'établir, une ancienne Chapelle de la Vierge qui fait encore partie de l'Egliſe de ces Religieux, &

qui dépendoit de l'Egliſe Cathédrale de Paris.

* *V.* J. H. S. J. *Opera varia cum Indicibus & Tabulis æneis. in fol.* imprimé en Hollande en 1733.

* Un Sçavant qui rêvoit ſouvent les yeux ouverts, mais dont les rêveries font toujours beaucoup de plaiſir par le tour ingénieux qu'il leur donne, & par l'érudition dont il tâche de les appuyer, a prétendu que c'eſt de cette Chapelle, & non pas du Mont-Carmel, montagne de la Paleſtine, que les Carmes ont pris leur nom. Ces Religieux, dit-il, s'établirent d'abord à l'endroit où ſont aujourd'hui les Celeſtins, & on les appella *les Freres Barrés.* Dans la ſuite on leur donna auprès de la Place Maubert, la Chapelle de Nôtre-Dame *du Carme*, ou *Charme*, ainſi nommée à cauſe de quelques arbres de cette eſpece qui étoient plantés auprès, de même qu'on a donné le ſurnom de *Chardonnet* à une Egliſe qui eſt ſous l'invocation de *S. Nicolas*, pour avoir été bâtie dans un endroit juſqu'alors couvert de chardons. Les Pariſiens donnerent donc, dit-il, à ces Carmes ou Charmes, le ſurnom de *Carmes du Mont*, à cauſe de la Montagne de ſainte Geneviéve au pied de laquelle ces arbres étoient plantés. Les Freres Barrés,

continue nôtre ingénieux Rêveur, voulant enſuite illuſtrer leur origine, ils ſe dirent venus d'Orient où il n'y a jamais eu de Mendians, défigurerent leur nom; & au lieu de ſe dire les Freres de Nôtre-Dame des Carmes du Mont, ils ſe firent appeller les Freres de Nôtre-Dame *du Mont-Carmel.*

Le ſçavant Ecrivain dont je viens de rapporter ici le ſentiment, inventoit à plaiſir; ne voyoit dans les Livres & dans les Titres que ce qu'il vouloit y voir; & quand enfin il étoit preſſé par les objections qu'on lui faiſoit, il coupoit le nœud gordien au lieu de le dénouer. Il ſuppoſe ici que du tems que les Carmes demeuroient là où ſont aujourd'hui les Celeſtins, ils n'avoient point d'autre nom que celui de *Freres Barrés*, ce qui eſt abſolument faux. Ce nom n'étoit qu'un eſpece de ſobriquet que le Peuple leur donnoit à cauſe de la bigarrure de leurs manteaux, mais leur nom véritable étoit celui de *Freres de Nôtre-Dame du Mont-Carmel*, tel qu'on le trouve dans les actes de ce tems-là, & nommément dans un de l'an 1259. par lequel l'Abbé de ſaint Maur des

Foſſés approuve l'établiſſement des Carmes à Paris, dans la cenſive du Prieuré de ſaint Eloy dépendant de l'Abbaye de ſaint Maur. *Concedimus*, dit cet Abbé, *quod Fratres de Ordine* Beatæ Mariæ de Monte-Carmeli *habeant & poſſideant in perpetuum, pacificè & quietè, in manu mortua, quandam domum ſitam Pariſius in terra noſtra, in Parrochia S. Pauli; quam domum emerunt à Philippo Buketyn, &c.* Ces Religieux ſont encore nommés de même dans un accenſement qui eſt de l'an 1270. d'une piéce de terre ſiſe au lieu appellé *la Folie-Morel*, fait aux Carmes par Jean Flameng, & amorti par l'Abbé de ſaint Maur; & dans le don d'une piéce de terre qui leur fut fait en 1276. par les héritiers du même Jean Flameng. Tous ces titres qui ſont anterieurs à l'établiſſement des Carmes au bas de la Montagne de ſainte Geneviéve, prouvent que ce n'eſt pas de la Chapelle de Nôtre-Dame du Carme & du Charme du Mont, que ces Religieux ont pris leur nom; cependant je ſuis convaincu que ſi on les avoit objectés à nôtre hardi Champion, il n'en auroit point été embarraſſé, & auroit crû les avoir

ſolidement refutés en diſant qu'ils ſont ſuppoſés. Réponſe courte & commode, mais qui lorſqu'elle eſt deſtituée de preuves ſolides, n'en impoſe qu'à celui qui la fait.

La remarque qu'il fait ſur la mendicité, eſt juſte, mais elle ne prouve pas que les Carmes ne ſoient pas venus du Mont-Carmel. C'eſt un changement fait dans leur Regle, de même que celui de prendre des Grades dans les Univerſités.

Les Carmes ne furent pas plûtôt établis au bas de la Montagne ſainte Geneviéve, qu'ils formerent le deſſein de bâtir une Egliſe plus grande, & furent puiſſamment aidés par les libéralités de *Jeanne d'Evreux*, Reine de France & troiſiéme femme de Charles le Bel. Cette Princeſſe, après la mort du Roi ſon mari, donna à ces Religieux quinze cens florins d'or à l'écu, & trois joyaux d'un grand prix, qui étoient *ſa couronne d'or* compoſée de cinq grands fleurons, & cinq petits, & enrichie de ſoixante balais, ſoixante & dix émeraudes, trente diamans, & cent quinze perles, & peſoit cinq marcs quinze *eſtelins*, or & pierreries; *la ceinture* dont elle s'étoit ſer-

vie à ſon Sacre, & qui étoit toute couverte de balais, d'émeraudes & de perles; & la *Fleur de Lys d'or* qui lui avoit ſervi à ſes nôces & à ſon Couronnement, & qui étoit ornée de ſeize balais, quatorze émeraudes, & vingt-cinq perles. Cette donation fut faite par Lettres de la Reine *Jeanne*, dattées de *Becoiſel* le Dimanche devant la ſaint Jean-Baptiſte de l'an 1349. Elle ordonna que ces joyaux fuſſent vendus, & que l'argent qui en proviendroit fut employé à l'édifice de cette Egliſe qu'elle eut la ſatisfaction de voir achevée, & d'aſſiſter à la Dédicace qui en fut faite le Dimanche 16. Mars 1353. par *Guy de Boulogne*, Cardinal & Archevêque de Lyon.

Les Carmes trouvant encore leur Monaſtere trop reſſerré, penſoient toujours à l'agrandir, & y réuſſirent quoique cela fut très-difficile. Un Docteur qui étoit Danois, avoit donné en 1275. aux Ecoliers de ſa nation une maiſon ſituée à Paris, & qu'ils échangerent dans la ſuite pour une autre qui étoit contigue au Couvent des Carmes, & qu'on nomma *le College de Dace*. Comme cette maiſon étoit en très-mauvais état, *Jean Baſſe* Eco-

lier Danois, laiſſa entrevoir aux Carmes qu'il ne ſeroit pas éloigné de la leur vendre ; mais il y avoit un grand empêchement, car elle n'avoit été accordée aux Ecoliers Danois par les Abbé & Religieux de ſainte Geneviéve qu'à condition d'en payer le cens à leur Abbaye, & de ne la pouvoir jamais aliener à perſonnes Eccléſiaſtiques, ou Régulieres. Le Pape Clément VII. par ſa Bulle du 7. May 1383. leva toutes ces difficultés, car les Commiſſaires qu'il nomma pour l'examen de cette affaire, ayant trouvé que tout ce que les Carmes avoient expoſé à ce Pape étoit véritable, permirent aux Ecoliers Danois de vendre leur College, & aux Carmes de l'acheter. Ainſi *Jean Baſſe* le vendit aux Carmes l'an 1384. L'Univerſité forma oppoſition à cette vente, & l'affaire ayant été portée au Parlement, il y eut Arrêt le 7. & le 8. Août de l'an 1386. par lequel la Cour ordonna que le College de Dace ſeroit donné aux Carmes moyennant vingt-quatre livres pariſis de rente amortie dont ils feroient aſſiéte aux Ecoliers de Danemarck à Paris, en lieu convenable. Il y eut encore dans la ſuite pluſieurs

conteſtations & pluſieurs Arrêts du Parlement à l'occaſion de cette vente, mais la poſſeſſion du *College de Dace* eſt demeurée aux Carmes.

La Reine Blanche, veûve de Philippe VI. donna par ſon teſtament aux Carmes de ce Couvent, un reliquaire d'or enrichi de pierreries, dans lequel étoit enchâſſée une partie d'un des Cloux de Nôtre-Seigneur. Cette partie du S. Clou venoit du Roi Charles le Bel, qui l'ayant donné à la Reine Jeanne d'Evreux ſa troiſiéme femme, elle l'avoit fait enrichir d'or, de cinq rubis-balais, de quatre ſaphirs, de ſix diamans, de douze perles, & de la figure de Jeſus-Chriſt en or, qui tenoit en ſes mains cette partie du Clou. La Reine Jeanne d'Evreux donna enſuite ce reliquaire à Blanche de France, ſa fille, Ducheſſe d'Orléans, qui à ſon tour le donna à la Reine Blanche qui le légua aux Carmes, ainſi que je viens de le dire.

Il y a eu donc ici deux Egliſes qui n'en font plus qu'une. La premiere, c'eſt-à-dire, la plus ancienne, eſt la *Chapelle de la Vierge* qui exiſtoit avant que les Carmes vinſſent s'établir ici, & qui exiſte encore ſous le nom de *Nôtre Da-*

me du Mont-Carmel. Une des principales portes de cette Egliſe eſt du côté de la rue de la Montagne, & c'eſt la plus ancienne, car le benitier eſt au dehors de la porte de l'Egliſe, & c'étoit autrefois la véritable place des benitiers. Cette porte eſt apparemment auſſi ancienne que la Chapelle de la Vierge. Le grand Portail donne dans la rue de S. Hilaire, qu'on nomme à préſent la rue des Carmes, & il a été bâti par ces Religieux en même tems que l'Egliſe. Ces deux bâtimens compoſent un tout aſſez vaſte, mais qui n'a rien de régulier, ni d'agréable.

La Chapelle de Nôtre-Dame de Mont-Carmel eſt décorée d'une menuiſerie à colonnes Corinthiennes, & d'un aſſez bon goût. Le Scapulaire y attire un grand concours de Peuple. La dévotion à la Vierge eſt ſans doute très-louable & très-ſalutaire, mais *Simon Stock* n'avoit que faire d'y venir mêler ſes viſions. On dit que la ſainte Vierge lui apparut, & lui donna *le Scapulaire* comme une marque de ſa protection ſpeciale en faveur de ceux qui porteront ce petit habit, qui garderont la virginité, la continence, ou la chaſteté conjugale, ſelon leur état, & qui

réciteront le petit Office de la Vierge. Cette hiſtoire eſt rapportée dans pluſieurs Bulles des Papes, & ſur-tout dans une du Pape Jean XXII. où ce Pontife aſſûre que la Vierge lui avoit déclaré dans cette apparition, qu'elle délivreroit les Religieux du Mont-Carmel & les Confreres du Scapulaire, des flammes du Purgatoire s'ils y étoient détenus, le *Samedi* d'après leur mort, pourvû qu'ils euſſent rempli les devoirs de cette Confrerie. Cette Bulle eſt appellée *la Sabbatine*, & le Docteur *Launoy* a fait un Livre pour faire voir que la viſion de Simon Stock eſt une fable, & que la Bulle nommée *Sabbatine*, eſt ſuppoſée. En effet le Pape Paul V. fit un Decret en 1613. par lequel il défendit de repréſenter la ſainte Vierge comme deſcendant dans le Purgatoire, pour en retirer les ames des Fidéles; mais il permet de croire pieuſement que la Vierge aſſiſte les Confreres du Scapulaire d'une interceſſion ſpéciale le jour du Samedi, que l'Egliſe a particuliérement conſacré à ſon culte.

On voit dans cette Chapelle de la Vierge un Tombeau élevé, ſur lequel eſt une plaque de cuivre où l'on lit cette Epitaphe :

Digitized by Google

CY GIST

Très-haute & très-puiſſante Princeſſe, Madame MARGUERITE DE BOURGONGNE, *jadis femme de feu Monſieur le Duc de Guyenne, aiſné fils du Roy de France, & après femme de très-haut & très-puiſſant Prince Monſieur* Artus, *fils du Duc de Bretaigne, Comte de Richemont, Seigneur de Partenay, Conneſtable de France, laquelle trépaſſa à Paris le deuxiéme jour de Février, l'an mil quatre cens quarante & un.*

Marguerite de Bourgogne dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit fille de Jean Duc de Bourgogne, ſurnommé *Sans peur*, & de Marguerite de Baviere. Elle fut accordée par traité du 5. May 1403. avec Louis de France, *Duc de Guyenne*, & Dauphin de Viennois, & mariée avec ce Prince le 30. Août 1404. *Jean Juvenel des Urſins* dit que ce mariage fut conſommé au mois de Juin 1409. Ce Prince mourut ſans enfans le 18. Décembre 1415. Sa veuve ſe remaria le 10. d'Octobre 1423. avec Artus de Bretagne, Comte de Richemont, Connêtable de

France, qui dans la ſuite devint Duc de Bretagne. La Princeſſe Marguerite mourut ſans enfans, le 2. Février 1441.

Le grand-Autel de cette Egliſe fut rebâti en 1683. ſur les deſſeins de *Jacquin*, Sculpteur. Il a été encore rebâti depuis quelques années, & enrichi de quarante pieds de marbre que le Roi Louis XIV. avoit donnés au *P. Sebaſtien*, & que ce Religieux fit travailler & employer au moyen d'une partie de la penſion dont ce Prince le gratifioit tous les ans. Malgré ces nouveaux ſoins & la richeſſe des marbres, cet Autel ne plaît point aux Connoiſſeurs.

Oronce Finé, célebre Mathématicien, mort le 6. d'Octobre de l'an 1555. fut inhumé dans cette Egliſe. Il étoit fils de *François Finé*, ſçavant Médecin de Briençon en Dauphiné. Oronce ayant perdu ſon pere dans ſon bas âge, quitta ſa maiſon & ſa patrie, & vint faire ſes études à Paris où il fit de grands progrès dans les Humanités, dans la Philoſophie, & dans les Mathématiques qui étoient fort négligées dans ce tems-là. Il enſeigna les Mathématiques en particulier & en public dans le College de Maître-Ger-

vais, & fut enſuite honoré de l'employ de Profeſſeur Royal en cette ſcience. Les plus Grands du Royaume & les Ambaſſadeurs mêmes des Princes Etrangers ne dédaignoient point de l'aller viſiter & conſulter ; cependant au milieu de tant de gloire, il ne laiſſa aucun bien à ſa femme qui ſe trouva chargée de pluſieurs dettes, de cinq fils & d'une fille. Il fit imprimer un grand nombre d'ouvrages qui ſont aujourd'hui peu lûs, & même peu connus.

L'on voit auſſi auprès de la Chapelle de Nôtre-Dame de Mont-Carmel, l'Epitaphe d'un des plus grands Sujets qui ait paru dans la Magiſtrature, & qui mourut à la fleur de ſon âge. Elle eſt ſimple, mais très-intereſſante par le mérite des perſonnes auſquelles on l'a conſacrée :

ICI REPOSENT LES CORPS

De Meſſire LOUIS CHAUVELIN, *Chevalier, Seigneur de Criſenoy, Chandevil, Genovilly, Perigny & autres lieux, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, Maître des Requêtes honoraire de ſon Hôtel, Avocat Général de Sa Majeſté au Par-*

lement, Commandeur & Grand-Prevôt de ſes Ordres, décédé le 2. Août 1715. dans la trente-troiſiéme année de ſon âge.

Et de Dame MADELEINE DE GROUCHI *ſon épouſe, décédée le 4. d'Octobre de la même année, âgée de vingt-neuf ans.*

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

C'étoient le pere & la mere de M. Chauvelin qui étoit Avocat Général au Parlement en 1733. & le frere & la belle-ſœur de Monſieur Chauvelin qui a été Garde des Sceaux, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département des affaires étrangeres juſqu'au 20. Février 1737. auquel jour les Sceaux furent rendus à Monſieur Dagueſſeau.

Le Cloître de ce Couvent eſt remarquable par ſes peintures, & par deux Epitaphes qu'on y lit.

Les peintures ſont les plus anciennes qu'il y ait aujourd'hui dans aucun des Cloîtres de Paris, celles qui ſont dans les autres Couvens étant plus recentes, ou ayant été renouvellées. Lorſque ces Religieux ſe furent établis ici, & qu'ils eurent fait conſtruire

les Lieux Réguliers, ils firent peindre à freſque ſur les quatre faces de leur Cloître, la vie des Prophétes *Elie* & *Eliſée*, & l'hiſtoire de leur Ordre, avec des vers françois en vieilles rimes au-deſſous.

Sur la face de ce Cloître qui eſt du côté du Chœur, on y voit trois repréſentations ; la premiere eſt l'arrivée du Roi *S. Louis* au Mont-Carmel où il eſt reçû par les Religieux Carmes ; la ſeconde repréſente le vaiſſeau de ce Monarque revenant de la Terre Sainte, vêtu de ſes habits Royaux, accompagné de pluſieurs Princes & grands Seigneurs, & des ſix Religieux Carmes qu'il amena ; & la troiſiéme eſt l'arrivée de ce Prince à Marſeille. Dans toutes ces repréſentations, on remarque auprès du Roi S. Louis, *Jean Chaſſebras*, Sire de Breau, Capitaine des Archers de ſa Garde, vêtu à l'antique, & ayant auprès de lui les Archers de ſa Compagnie. Les armes de tous les Seigneurs qui accompagnoient ce ſaint Roi, y étoient auſſi repréſentées, mais les injures du tems les ont preſque entierement effacées.

Gilles Corrozet, Libraire de profeſſion & Auteur, a compoſé divers ou-

vrages en proſe, ou en vers, tels que *la Fleur des Antiquités de Paris; le Catalogue des Villes des Gaules; le Parnaſſe des Poëtes François, &c.* Les Deſcripteurs de la Ville de Paris doivent le regarder comme un Auteur original, car je ne connois point de Deſcription imprimée de cette Ville qui ſoit plus ancienne que celle qui porte ſon nom. Il fut inhumé dans ce Cloître où l'on voit ſon Epitaphe en lettres gothiques, & conçue en ces termes :

L'an mil cinq cens ſoixante huit,
A ſix heures avant minuit,
Le quatriéme de Juillet,
Décéda GILLES CORROZET,
Agé de cinquante-huit ans,
Qui Libraire fut en ſon temps;
Son corps repoſe en ce lieu-cy,
A l'ame DIEU faſſe mercy.

L'autre Epitaphe qu'on remarque dans ce Cloître, eſt ſinguliere par le badinage déplacé qui y regne, & par la fadeur des pointes d'eſprit dont elle eſt remplie. Le Lecteur en va juger.

Hîc jacet R. Pater VINCENTIUS DE LA RUELIE *Carmelita Attrebatenſis, qui obiit* 28. *Aprilis ann.* 1634. *ætatis ſuæ* 64.

Vincitur & vincit, ſuperat ſuperatur & ipſe
Orci victor abit, dum nece victus obit.
Dum capitur tumulo, cœlum capit, & nece raptus
Hoc rapit, & rapitur, dum capit, hic capitur.

Requieſcat in pace.

La Bibliotheque de ce Couvent eſt aujourd'hui très-peu de choſe. Il y avoit autrefois d'anciens manuſcrits, entr'autres un *des Oeuvres de S. Auguſtin*, qui, dit-on, avoit huit cens ans d'antiquité. Tous ces manuſcrits ſont à préſent dans la Bibliotheque du Roi, qui leur donna en échange ſix minots de ſel par an, à perpetuité. Ce fut M. *Colbert* qui eut leur Bible de Mayence de l'an 1462.

Ce qu'il y a aujourd'hui de plus curieux dans cette Maiſon, eſt le Cabinet, ou plûtôt la Galerie du feu P. *Sebaſtien Truchet*. Cet ingenieux & ſçavant Religieux employa une gratification de trois mille livres qui lui fut donnée par Philippe de France, *Duc d'Orléans*, & frere du Roi Louis XIV. à faire conſtruire & approprier un lieu convenable où il pût arranger le nom-

bre infini de machines de toute eſpece, & les autres curioſités de la nature & de l'art qu'il avoit ou inventées, ou ramaſſées avec beaucoup de choix, dans le cours d'une aſſez longue vie. Ce Cabinet eſt dans ſon genre un des plus curieux qu'il y ait au monde, mais il eſt à craindre que faute de quelque Religieux qui cultive avec ſuccès la Mécanique & la Phyſique, ces curioſités ne ſe dérangent, ou ne ſe diſſipent.

On a vû de nôtre tems dans ce Couvent, deux Religieux dont le mérite a fait beaucoup de bruit dans le monde. Ils étoient l'un & l'autre de Lyon, & ſe nommoient *Felix Buy*, & *Sebaſtien Truchet*.

Felix Buy étoit fils d'un riche Marchand de Lyon, & entra fort jeune dans l'Ordre des Carmes. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Valence lorſqu'il vint à Paris. Il n'y fut pas plûtôt, qu'il eut l'ambition d'être reçû Docteur dans la Faculté de cette Ville, qui eſt la plus fameuſe qu'il y ait au monde. Il ſe diſtingua infiniment dans ſa Licence, & ſoûtint une Théſe publique le 4. de Décembre de l'an 1681. où il prouva avec

autant de force que de doctrine, qu'il y a des Loix Ecclésiastiques auſquelles le Pape eſt ſoûmis; qu'il ne peut pas toujours diſpenſer des Canons; qu'il ne peut ni dépoſer les Rois, ni impoſer des tributs ſur le Clergé de leur Royaume; que le Pape n'eſt ni infaillible, ni au-deſſus du Concile; & que le droit de Régale n'eſt ni une chimere, ni une uſurpation. Cette action publique fut grande & applaudie. Ce fut M. *Gerbais*, ce Gerſon moderne, qui préſida à cette Théſe, & on n'en pouvoit pas choiſir un dont les ſentimens fuſſent plus conformes à ceux du Répondant. Le Pape fut piqué au vif, & interdit Felix Buy; mais le lendemain qu'on eut reçû cette nouvelle, c'eſt-à-dire, le 25. Janvier 1682. le Prieur de ce Couvent reçût une défenſe du Roi d'exécuter l'ordre du Pape contre ce Religieux, qui malgré l'interdit, alla prêcher à Lyon. Le Lundi d'après le Dimanche de la Paſſion, le Prieur & le conſeil de ce Couvent reçurent de nouvelles dépêches de Rome, qui déclaroient le P. Buy déchu des privileges accordés aux Réguliers par les Papes, incapable de toutes fonctions Eccléſiaſtiques, & privé de

voix active & passive dans les élections, à peine d'excommunication & de déposition pour les Supérieurs des Monasteres qui lui permetroient de contrevenir à ce jugement. Ce Decret étant venu à la connoissance de M. *de Harlay* pour lors Procureur Général, il présenta Requête au Parlement, qui en conséquence rendit un Arrêt le 9. d'Avril 1682. & un autre le 14. du même mois & an. Par ce dernier, la Cour ordonna que le Prieur seroit admonesté pour sa désobéissance aux ordres du Roi, avec défenses de récidiver à peine de punition exemplaire. Elle ordonna aussi en même tems que le P. Buy qui avoit été nommé par ses confreres Lecteur en Théologie, continueroit ses fonctions en cette qualité dans ce Couvent, & qu'il seroit présenté avec les autres Religieux de la Maison à l'Archevêque de Paris pour lui donner dans son Diocèse les emplois dont il le jugeroit capable, le tout à peine de saisie du temporel dudit Couvent, & de perdre les privileges que le Roi lui avoit accordés. Le Prieur & le conseil de ce Monastere se trouverent fort embarassés entre l'obéissance qu'ils devoient au Pape, & celle

qu'ils devoient au Roi, mais le temporel l'emporta ſur le ſpirituel, & ils obéïrent au Roi. Le P. Buy mourut de pleureſie en 1687. âgé d'environ 50. ans, & fut inhumé dans le Cloître de ce Monaſtere. Ce Religieux joignoit à beaucoup d'eſprit & de ſçavoir un caractere doux, civil & obligeant même envers ſes ennemis. C'étoit ſur toutes ces qualités naturelles qu'il avoit enté les vertus chrétiennes, & celles de ſon état.

Le P. *Sebaſtien Truchet* nâquit à Lyon l'an 1655. & fit Profeſſion dans l'Ordre des Carmes à l'âge de ſeize ans. Il fut envoyé peu de tems après à Paris pour y faire ſes études, mais ſon goût pour les Mathématiques, & ſur-tout pour les Machines, ſe déclara preſque auſſi-tôt. Il n'avoit que dix-neuf ans qu'il étoit déja connu & eſtimé de M. *Colbert*, qui lui fit donner une penſion du Roi de ſix cens livres, de laquelle ce Pere a toujours joui depuis. Il fut dans la ſuite Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences, & mourut le 5. Février 1729. âgé de 74. ans. On peut voir l'éloge qu'en a fait M. de Fontenelle.

LE COLLEGE DE LAON.

Ce College eſt attenant le grand Couvent des Carmes, mais il n'a pas toujours été en cet endroit. Il fut fondé en 1313. par *Gui de Laon*, Chanoine de Laon & Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris, & par *Raoul de Preſles*, Clerc du Roi, pour des Ecoliers du Diocèſe de *Laon* & de *Soiſſons*. Gui de Laon donna pour ſa part cent livres de rente amortie, vingt ſur la Prevôté de Laon, & quatre-vingt ſur Creſpy en Laonois, avec toutes les maiſons & places qu'il poſſedoit à Paris, ſoit dans la rue de *S. Hilaire*, qu'on nomme aujourd'hui la rue *des Carmes*, ſoit entre cette rue & le clos Bruneau où eſt à préſent la rue de *S. Jean de Beauvais*. Raoul de Preſles de ſon côté, aſſûra deux cens livres de rente aſſignées ſur les bois de Liſi, ſur un moulin & ſur d'autres fonds. Ils ſe réſerverent l'un & l'autre la diſpoſition & la regie de leur College pendant leur vie. Ainſi il n'y avoit point de communauté de biens, il n'y en eut que de demeure & d'habitation. La déſunion s'étant miſe entre ces Bourſiers de deux différens Diocèſes,

Digitized by Google

on fut obligé en 1323. d'en venir à une séparation, & de faire deux Colleges, l'un nommé *le College de Laon*, & l'autre *le College de Preſles* ou de *Soiſſons*. Celui de Laon occupoit les logemens qui donnoient ſur la rue du Clos-Bruneau, & où eſt aujourd hui le College de Beauvais, moyennant quatorze livres pariſis de rente qu'il en fait au College de Laon. Celui de *Preſles* ou de *Soiſſons* eut le terrein qui eſt du côté de la rue S. Hilaire, à la charge de vingt-quatre livres de rente envers le College de Laon. Gui de Laon y établit en 1327. un Principal, un Chapelain & ſeize Bourſiers ou Etudians aux Arts; & peu avant ſa mort arrivée au mois de May 1328. il dreſſa des Statuts qui furent confirmés en 1329. par Albert de Roye Evêque de Laon, lorſqu'il accepta la ſupériorité de ce College. Tout ce que je viens de dire du College de Laon, eſt de ſuite, & ne ſouffre point de difficulté, mais il n'en eſt pas de même de ce que je vais ajoûter.

Le Maire & les deux ſçavans Benedictins qui ont donné l'Hiſtoire de la Ville de Paris *, rapportent qu'en 1339. *Gerard de Montaigu*, Avocat

* Hiſt de la Ville de Paris, *tom.* 1. *p.* 525.

Général au Parlement de Paris, légua par ſon teſtament aux Bourſiers du College de Laon ſa maiſon appellée l'*Hôtel du Lion d'or.* Il eſt aſſez extraordinaire que dans un auſſi petit eſpace de terrein que celui qu'occupent le Couvent des Carmes & le College de Laon, il y eut deux maiſons differentes qui ſe nommaſſent la maiſon du Lion & l'Hôtel du Lion. Cela, dis-je, eſt ſingulier, ſans être abſolument impoſſible; mais il eſt encore plus mal aiſé d'entendre ce que les deux Hiſtoriens Benedictins ajoûtent, ſçavoir que le College de Laon paya en 1508. pour ſa part de l'acquiſition du College de Dace huit cens quatorze livres. Il n'eſt parlé nulle part de cette acquiſition faite par le College de Laon, & les deux Hiſtoriens que je viens de citer, nous ont aſſûré que la poſſeſſion du College de Dace demeura aux Carmes. * Le Couvent de ces Religieux étoit d'ailleurs ſi *anguſtié*, qu'on ne doit pas ſuppoſer qu'ils en ayent vendu une partie au College de Laon. Voilà donc deux faits de l'hiſtoire du College de Laon que nous ignorons, & que, ſelon les apparences, nous ignorerons longtems.

* Hiſt. de la Ville de Paris, *tom.* 1. *p.* 357.

Les

Les Bourſiers du College de Laon quitterent leur ancien College en 1340. & vinrent s'établir dans l'Hôtel du Lion d'or, ſitué entre la rue S. Hilaire ou des Carmes, & celle de la Montagne ſainte Geneviéve. Ils s'y ſont logés commodément, & ont fait bâtir dans la ſuite un grand corps de logis qui donne dans la rue des Carmes, & dont ils retirent de bons loyers. C'eſt là que l'Abbé d'*Eſtrées*, mort Archevêque de Cambray, & l'Abbé Bidal d'*Asfeld* ont demeuré pendant le cours de leurs Etudes Théologiques.

Le Fondateur avoit établi dans ce College un Principal, un Chapelain & ſeize Bourſiers, mais pluſieurs Particuliers ont fondé depuis de nouvelles Bourſes en faveur des pauvres Etudians en Philoſophie, en Théologie, en Droit & en Médecine, & cet établiſſement a produit des Sujets excellens qui ont brillé dans ces quatre Facultés.

M. *Couſin*, Préſident en la Cour des Monnoyes de Paris, mort le 26. Février 1707. fit par ſon teſtament une fondation à perpétuité au College de Beauvais, pour ſix Bourſiers deſtinés

à l'état Eccléſiaſtique, qui doivent être nourris, entretenus, & défrayez de tout, depuis la Philoſophie juſqu'à la priſe du Bonnet de Docteur en Théologie. Cette fondation n'ayant point été acceptée au College de Beauvais, elle fut tranſportée au College de Laon où elle s'exécute actuellement.

LE SEMINAIRE DES TRENTE-TROIS ECOLIERS.

Ce Seminaire eſt ſitué dans cette rue, du même côté que le College de Laon, & vis-à-vis celui de Navarre. Il a pris ſon nom de trente-trois Bourſes, ou places qui y ſont fondées, pour procurer à autant de pauvres Ecoliers l'avantage de faire dans l'Univerſité de Paris leurs études de Philoſophie & de Théologie. Ce Seminaire fut inſtitué en 1633. par *Claude Bernard*, Prêtre dont la charité a ſi fort éclaté dans Paris. Touché de compaſſion pour de pauvres Ecoliers qu'il viſitoit ſouvent, il réſolut d'en ramaſſer un certain nombre, & de leur procurer une vie moins dure, & des inſtructions plus ſolides & plus ſa-

Digitized by Google

lutaires. Il fit enſuite connoître cette inſtitution à Anne d'Autriche Reine de France, qui étant devenue Regente du Royaume, ordonna que tous les jours on donnât trente-trois livres de pain à ces pauvres Ecoliers, & cette charité leur fut continuée ſur le même pied pendant pluſieurs années, après leſquelles cette aumône fut commuée en une penſion de neuf cens livres ſur le Tréſor Royal. Le Clergé de France leur a fait long-tems, à chaque Aſſemblée, un don de mille cinq cens livres.

Cette petite Communauté ne fut d'abord que de cinq Ecoliers pour honorer les Cinq Playes de Jeſus-Chriſt, puis de douze en l'honneur des douze Apôtres, & enfin de trente-trois pour honorer les trente-trois années que Jeſus-Chriſt a paſſées ſur la terre. Leur premiere habitation fut une ſale baſſe du College des Dix-Huit, où, comme dans une étable, ils ne couchoient que ſur de la paille. On loua ſix chambres dans le College de Montaigu, enſuite on loua une maiſon vis-à-vis ce même College, appellée l'*Hôtel de Marly*, où ils demeurerent juſqu'en l'année 1657. que le 7. de

May on acheta pour eux l'*Hôtel d'Albiac*, ſitué dans la rue de la Montagne, vis-à-vis le College de Navarre. Les Directeurs préſenterent pour lors Requête aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, qui étoit abſent, pour faire approuver ce Seminaire, leſquels conſentirent à ſon inſtitution & établiſſement, ſous le titre de *Seminaire Eccléſiaſtique des Trente-Trois Ecoliers*, ſous l'autorité, juriſdiction, ſupériorité, viſite & dépendance de l'Archevêque de Paris, & de ſes ſucceſſeurs en cet Archevêché. Dès le mois d'Avril de cette même année, les Directeurs avoient obtenu du Roi des Lettres Patentes à même fin, par leſquelles ce Seminaire eſt rendu capable de recevoir tous legs & donations qu'on lui voudra faire. Ces Lettres furent vérifiées & regiſtrées au Parlement le 7. de Septembre 1658. & à la Chambre des Comptes le 30. Décembre 1659. Il y eſt expreſſément porté que ce Seminaire ſera adminiſtré par ſix perſonnes, ſçavoir trois Eccléſiaſtiques pour le ſpirituel, & trois Laïques pour le temporel. Ces ſix Directeurs enſemble nomment un Supérieur pour la con-

Digitized by Google

duite du dedans, & choiſiſſent un ſucceſſeur à celui d'entr'eux qui vient à mourir, ou à ſe retirer.

La fin de ce Seminaire eſt le ſoulagement des pauvres Ecoliers, non ſeulement de Paris, mais de toutes les Provinces du Royaume, & même dehors, comme des Cantons Suiſſes, & de les rendre capables d'être promus au Sacerdoce, & de ſervir l'Egliſe & le prochain. Pour y être admis, il faut être né de légitime mariage, être Clerc Tonſuré, ou au moins en état de l'être aux premiers Quatre-Tems prochains, avoir le corps & l'eſprit bien faits, être au moins capable d'étudier en Logique, & être tellement pauvre, qu'on ne puiſſe pas ſubſiſter d'ailleurs.

LE COLLEGE DE LA MARCHE.

Ce College eſt dans la même rue, mais de l'autre côté. Il porte le nom de ſon premier Fondateur qui ſe nommoit *Guillaume de la Marche*, du lieu de ſa naiſſance dans le Duché de Bar. Dès l'an 1362. *Jean de la Marche*, oncle de Guillaume, avoit loué l'ancien College de Conſtantinople, fondé autrefois par Pierre Patriarche de Con-

ſtantinople, & pour lors n'ayant qu'un ſeul Bourſier nommé *Yvan de Novare*, à condition que le prix du loyer qui étoit de dix livres pariſis par an, ſeroit employé aux réparations de cette maiſon qui étoit preſque entierement ruinée. *Guillaume de la Marche* prit le bail de ſon oncle, qui étoit de neuf ans; & quand le bail fut expiré, comme il n'y avoit plus aucun Bourſier dans le College de Conſtantinople, l'Univerſité le donna à bail emphitéotique au même *Guillaume de la Marche*, Maître ès Arts & Bachelier en Droit, qui s'obligea d'en rendre tous les ans vingt livres *pariſis*, ſomme qui devoit être diſtribuée à de pauvres Ecoliers, conformément à l'intention du Fondateur. Ce College étoit ſitué au bas de la Place Maubert dans la rue nommée *Sans bout*, ou d'*Amboiſe*, parce que les Seigneurs de ce nom y avoient leur Hôtel, laquelle aboutit d'un côté à la Place Maubert, & de l'autre à la riviere. Guillaume de la Marche par ſon teſtament donna la meilleure partie de ſes biens pour la fondation d'un Principal, d'un Procureur élu tous les ans, & de ſix pauvres Ecoliers, dont quatre doivent

être du lieu de *la Marche*, & les deux autres de *Roſiers*, près de Salins, d'où il avoit été Curé. *Beuve* natif de *Vinville* en Lorraine, & exécuteur teſtamentaire de Guillaume de la Marche, alla au-delà de ſes intentions, car vers l'an 1420. il acheta des Abbé & Religieux de S. Vincent de Senlis, les maiſons qu'ils avoient dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve, dont il ſe ſervit pour bâtir le College de la Marche où il fonda ſix autres Bourſiers & un Chapelain. Ainſi du College de la petite Marche, qui étoit au bas de la Place Maubert & de celui-ci, Beuve de Vinville n'en fit qu'un, qu'il nomma *le College de la Marche.* Ce College reconnoît donc deux Fondateurs, Guillaume de la Marche, & Beuve de Vinville. *Jean de Roche-Taillée* Patriarche de Conſtantinople, pour lors Adminiſtrateur de l'Evêché de Paris, ratifia la fondation du nouveau College qu'il nomma *le College de la Marche-Vinville.* L'acte eſt de l'an 1422. *Nicolas Varin* Principal de ce College, fonda deux autres Bourſes en 1501. Ainſi ce College eſt aujourd'hui compoſé d'un Principal & de quatorze Bourſiers, dont les Bourſes

ſont toutes à la collation de l'Archevêque de Paris qui eſt Proviſeur de ce College où il y a exercice public.

LE COLLEGE DE NAVARRE.

Ce College eſt dans la même rue, & du même côté que celui de la Marche. Il a été fondé par *Jeanne*, Reine de *Navarre* & Comteſſe de *Champagne*, de ſon chef; & Reine de France par le Roi Philippe le Bel ſon mari. Son Comté de Champagne a été cauſe que ce College a été auſſi nommé le *College de Champagne*, mais dans la ſuite le nom de Navarre a fait oublier l'autre. Cette Reine légua par ſon teſtament du 25. Mars 1304. vieux ſtile, l'Hôtel de Navarre ſitué dans la rue S. André des Arcs, auprès de la Porte de Bucy, pour y établir un College. Gilles de Pontoiſe, Abbé de S. Denis, & Simon Feſtu, depuis Evêque de Meaux, qui étoient du nombre des huit exécuteurs teſtamentaires que cette Reine avoit nommés, & qui furent chargés par les ſix autres de ce qui concernoit la fondation du College, vendirent l'Hôtel de Navarre, & des deniers qu'ils en reçûrent, ils acheterent un grand empla-

cement ſur le penchant de la Montagne de ſainte Geneviéve, & bâtirent le College dans le même lieu où il eſt encore aujourd'hui.

La Reine Fondatrice voulut qu'on élevât dans ce College ſoixante-dix pauvres Ecoliers, ſçavoir vingt Etudians en Grammaire, trente en Philoſophie, & vingt en Théologie, & ſoûmit chacune de ces trois Claſſes à un Profeſſeur qui fut capable de les former, ſoit pour la ſcience, ſoit pour les mœurs. Le Profeſſeur des Théologiens devoit avoir la direction générale de tout le College, tant des maîtres que des diſciples. Elle ordonna auſſi qu'il y eut une Chapelle deſſervie par deux Chapelains, & que toutes les Fêtes & Dimanches, les Maîtres & les Ecoliers y aſſiſtaſſent à toutes les Heures de l'Office Canonial, & y célébraſſent tous les ans un Service ſolemnel pour le repos de ſon ame. Pour ſatisfaire à toutes les charges de cette fondation, elle légua *deux mille livres tournois* de rente, ſomme pour lors très-conſidérable.

Cocquille Ecrivain judicieux & exact, dit * que le Roi eſt premier Bourſier de ce College, & que le revenu de ſa

* Hiſt. du Nivernois.

Bourſe eſt affecté à l'achat des verges pour la diſcipline ſcolaſtique. Je ne ſçai pas ſi cette Bourſe ne ſeroit pas celle dont le Roi Louis XI. donna en 1474. la nomination au Doyen & au Chapitre de l'Egliſe de Paris, en faveur de ſes Enfans de Chœur, & dont ceux qui ſont pourvûs, ſont appellés *les Ecoliers de Nôtre-Dame.* Le Roi François I. en affecta deux autres aux Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle.

En 1635. *Antoine Fayet*, Curé de S. Paul, y fonda ſix nouvelles Bourſes pour les Enfans de Chœur qu'il avoit fondés dans l'Egliſe dont il étoit Curé, & en donna le patronage à l'ancien Préſident de la Premiere Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.

Pendant les cent premieres années de la fondation de ce College, on n'y reçût que les Bourſiers, & les Penſionnaires externes n'y étoient point admis; mais vers l'an 1404. on commença à y en recevoir pour y étudier la Grammaire, enſuite des Philoſophes, & enfin des Théologiens, ce qui a continué toujours depuis, avec cette différence que ces derniers

Digitized by Google

payent penſion, au lieu que les Bourſiers ſont logés & nourris aux dépens du College. On y reçoit auſſi tous les Ecoliers externes qui ſe préſentent pour y faire leurs Etudes, quoiqu'ils ne ſoient ni Bourſiers, ni Penſionnaires.

Il n'y a point de College qui ait reçû de plus grands honneurs, ni de plus grandes marques de diſtinction de la part de nos Rois, que celui-ci. En 1491. le Roi Charles VIII. lui fit l'honneur d'y venir deux fois, & d'honorer de ſa préſence les Actes de Veſperies de *Louis Pinelle*, le Lundi d'après *Lætare*, & de *Jean Charron*, la veille du Dimanche des Rameaux. Ces Actes ſe firent dans l'Egliſe. Le Roi & ſa Cour étoient au Jubé, & la Faculté, les Prélats & le Parlement étoient dans la Nef.

Louis de Bourbon, fils de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, Comteſſe de S. Paul, fut mis au commencement du ſeiziéme ſiécle au College de Navarre, & il fit des progrès dans les Belles Lettres & dans la Philoſophie, qui égaloient l'éclat de ſa naiſſance. Il fut élu en 1510. Evêque de Laon, &

ſacré à Paris le 3. May 1517. Le Pape Leon X. le créa Cardinal le premier de Juillet ſuivant. Il fut pourvû de l'Evêché du Mans en 1519. & nommé à l'Archevêché de Rheims en 1536.

Mais l'honneur le plus ſingulier qu'ait reçû ce College, c'eſt que deux Princes qui ont enſuite été Rois de France, y ont été Penſionnaires en même tems; l'un étoit le Duc d'Anjou, qui regna depuis ſous le nom d'*Henry III.* & l'autre le Roi de Navarre, qui fut Henry IV. Voici comme l'Hiſtorien *Mathieu* en parle, à l'occaſion d'Henry IV.

A l'iſſue de ſon enfance, il fut amené à la Cour. Le Bois de Vincennes fut ſa premiere Academie: de là il fut mis au College de Navarre pour y être inſtitué aux bonnes Lettres. Il y eut pour compagnon le Duc d'Anjou *qui fut ſon Roi, &* le Duc de Guiſe *qui le voulut être.* Ce fut pour voir ces deux Princes que le Roi Charles IX. vint au College de Navarre en 1568.

Ce College eſt le ſeul de Paris où il y ait exercice complet, c'eſt-à-dire, où l'on enſeigne la Théologie, la Philoſophie & les Humanités.

Il y a quatre Profeſſeurs en Théolo-

gie, dont deux font leçon le matin, & deux l'après-midi. Il faut que deux des Chaires de Théologie ayent été unies à d'autres, car dans l'hiſtoire de ce College on trouve qu'on y en a fondé ſix. La Reine Jeanne par ſa fondation en fonda une ; *Pierre d'Ailly* en fonda une que le plus ancien des Bacheliers devoit occuper ; on en trouve une autre fondée ſous Henry III. un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, nommé *Yon*, après avoir profeſſé longtems la Théologie dans le College de Montaigu, fonda une Chaire dont la Maiſon de Sorbonne n'ayant pas voulu, elle fut tranſportée au College de Navarre ; le Cardinal *de Richelieu* qui avoit fait ſes Etudes dans ce College, & qui avoit conſervé de l'affection pour cette Maiſon, y fonda en 1638. une Chaire pour enſeigner la Controverſe, & laiſſa pour cet effet mille livres de rente au Profeſſeur. Enfin Louis XIV. par ſes Lettres Patentes du mois d'Octobre 1659. regiſtrées au Parlement le 16. d'Avril de l'an 1650. fonda une Chaire de Théologie Morale & de Cas de Conſcience, à neuf cens livres de gages par an. Le même Prince par au-

tres Lettres Patentes du 6. Octobre 1683. regiſtrées au Parlement le 26. Novembre ſuivant, voulut que la Chaire de fondation particuliere, devint de fondation Royale, & y attacha mille livres tournois de revenu annuel. De toutes ces différentes Chaires, il n'en ſubſiſte actuellement que quatre. A la vérité le grand-Maître de ce College dont une de ces Chaires eſt néceſſairement attachée à ſon Office, en poſſede deux; mais j'ignore à laquelle des autres a été unie la ſixiéme.

Louis XIII. par ſes Lettres Patentes du mois de Mars de l'an 1638. incorpora les Colleges de Boncour & de Tournay à celui de Navarre, afin qu'on y établît une Communauté de Docteurs en Théologie à *l'inſtar* de celle du College de Sorbonne. Au mois d'Avril de l'an 1639. ce Prince donna encore d'autres Lettres Patentes, par leſquelles il permit au College de Navarre de faire clore la rue *Clopin* à la longueur de ſoixante-quatre toiſes, & de fermer auſſi la rue de *Bon-Païs*, ou *Bon-Puits*, le tout en dédommageant les Particuliers qui s'y trouveroient intereſſés.

Digitized by

Les principaux Officiers de ce College ſont *le grand-Maître*, *le Proviſeur* ou *Procureur*, *le Principal des Artiens*, *& le Principal des Grammairiens*.

Il n'y a point de College dans Paris dont l'emplacement ſoit auſſi grand que celui-ci, mais d'ailleurs il eſt bâti, pour ainſi dire, ſans deſſein & ſans goût. Les bâtimens furent en état de loger les Maîtres & les Bourſiers en 1315.

La grand-Porte eſt ſur la rue de la Montagne de ſainte Geneviéve, & eſt décorée des ſtatues du Roi *Philippe le Bel*, & de la Reine *Jeanne de Navarre* ſa femme, avec des Inſcriptions qui marquent que ce ſont eux qui ont fondé cette Maiſon.

Sous la ſtatue du Roi, on lit :

Philippus Pulcher, Francorum Rex
Chriſtianiſſimus,
hujus Domûs Fundator.

Sous celle de la Reine :

Joanna Franciæ & Navarræ Regina;
Campaniæ, Briæque Comes
Palatina;
has Ædes fundavit.
1304.

Digitized by Google

Au milieu de ces deux ſtatues ſont auſſi gravés les vers ſuivans :

Dextera potens, lex æqua, fides, tria lilia Regem
Francorum, Chriſto Principe, ad aſtra ferent.

La premiere pierre de la Chapelle fut poſée le 12. d'Avril de l'an 1309. par *Simon Feſtu*, pour lors Evêque de Meaux, mais elle ne fut dédiée par Pierre de Villiers, Evêque de Nevers, qu'en 1373. & c'eſt la premiere Egliſe de Paris qui ait été dédiée ſous l'invocation de S. Louis.

Les exécuteurs teſtamentaires de la Reine Jeanne en fondant cette Maiſon, la fournirent de tout ce qui étoit néceſſaire à un College, & n'avoient eu garde d'oublier la Bibliotheque qu'ils compoſerent des meilleurs manuſcrits qu'ils purent trouver, car l'Imprimerie n'étoit pas encore inventée.

Pendant les troubles qui arriverent ſous le Regne de Charles VI. le College de Navarre fut preſque ruiné, & la Bibliotheque preſque diſſipée. Charles VII. ordonna en 1459. de les réta-

blir, mais ce projet ne fut exécuté qu'en 1464. ſous Louis XI.

Le rétabliſſement de la Bibliotheque & de l'Ecole de Théologie, fut commencé par *Jean Raulin*, grand-Maître de ce College, qui dans la ſuite ſe fit Moine à Cluni. Charles VIII. en 1496. donna deux mille quatre cens liv. pour achever les édifices. *Raimond Perault*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Légat du Saint Siége en Allemagne, qui avoit été autrefois Bourſier de ce College, lui fit préſent en 1502. de pluſieurs Reliques qui ſont réverées dans cette Chapelle. En 1511. *Louis de Bourbon*, Evêque de Laon, & depuis Cardinal, donna cent livres pour lâmbriſſer le Cloître, & cent autres livres en reconnoiſſance des ſoins qu'on avoit pris de ſon éducation pendant les quatre ans qu'il avoit demeuré dans ce College. Après la mort de M. *de Peireſc*, arrivée le 24. Juin de l'an 1637. ſa Bibliotheque ayant été apportée à Paris, le College de Navarre l'acheta pour augmenter la ſienne, & c'eſt ce qu'il y a de meilleur.

Dans la Chapelle on doit remarquer les Tombes & les Epitaphes de

Nicolas de Clémengis, & de *Jean Teiſſier.*

Le premier étoit natif de *Clamange*, près de Vertus dans le Diocèſe de Chaalons. Il fut Recteur de l'Univerſité de Paris, Docteur en Théologie de cette Faculté, Tréſorier de l'Egliſe de Langres, & Secretaire du Pape Benoît XIII. Il a été inhumé ici au milieu du Chœur, ſous la lampe. Sur ſa Tombe on lit :

Qui lampas fuit Eccleſiæ ſub lampade jacet.

Et tout à l'entour eſt écrite cette Epitaphe :

Belga fui, Catalaunus eram, Clamingius ortu,
Hæc Domus oſſa tenet, ſpiritus aſtra petit.

Jean Teiſſier, connu ſous le nom de *Raviſius Textor*, étoit de Nevers, & un Grammairien fameux en ſon tems, mais qui a été effacé depuis par le Deſpotére, & par les nouvelles Méthodes qu'on a données pour apprendre la Langue Latine. Il a été enterré dans la Nef avec cette Epitaphe :

Digitized by Google

Vitæ immortalis TEXTOR *ſibi texere telam*
Orſus erat, cretus Palladis arte ſacræ.
Atropos id ſenſit, ſed non, ait, abſque ſororum
Illa trium texi, ſtamine tela poteſt.
TEXTOREM *ante diem extinxit mors invida, at illi*
Tela vel extincto eſt accelerata magis.

Obiit anno Domini 1542.
die 3. *Decemb.*

La fontaine qu'on voit auprès de la porte de cette Chapelle, eſt un monument de l'eſtime que le Corps de Ville fait de ce College, car elle a été bâtie à ſes dépens, & ce furent les Prevôt des Marchands & Echevins qui en poſerent la premiere pierre le 27. May 1625.

Par tout ce que je viens de dire, & par ce que je vais ajoûter, on peut voir que le College de Navarre a été le berceau d'un grand nombre de Sujets illuſtres dans les Sciences & dans l'Egliſe.

Il faudroit un volume, & même un gros volume, pour les rapporter tous. Je ne ferai ici mention que de ceux

Digitized by Google

qui ſe préſentent à ma mémoire.

Nicolas Oreſme étoit natif de Caën, ou des environs, & ſe rendit recommandable par ſon eſprit & par ſa ſcience. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris en 1356. & puis fut fait grand-Maître du College de Navarre. Il eſt vrai qu'il ne jouit de cette place que pendant ſix mois, car Simon le Feron ayant prouvé qu'Oreſme étoit pourvû du Doyenné de l'Egliſe Métropolitaine de Rouen, qui valoit plus de ſoixante livres de rente monnoye de Paris, & que ſelon la fondation du College de Navarre, la Charge de grand-Maître étoit incompatible avec un Bénéfice de cette valeur, il intervint un Arrêt du Parlement le 4. Décembre 1351. qui le condamna à quitter ſa grand-Maîtriſe. Il fut Précepteur du Roi Charles V. & ce fut par l'ordre de cet auguſte Diſciple qu'il traduiſit en françois quelques Livres d'Ariſtote, & le Livre de Petrarque des remedes de l'une & de l'autre fortune. Quelques-uns lui attribuent même une traduction françoiſe de la Bible que l'on garde en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi, mais le fameux Richard Simon

croyoit que cette traduction avoit été faite par *Guiars des Moulins*, par ordre du Roi Charles VIII. Il eſt Auteur de pluſieurs autres ouvrages dont la plûpart ſont manuſcrits, & dont on peut voir le Catalogue dans l'hiſtoire du College de Navarre par Launoy. Tant de travaux furent recompenſés par ſa promotion à l'Evêché de Bayeux en 1377. Il en remplit parfaitement les devoirs, & mourut en 1382.

Pierre d'Ailly, Evêque de Cambray, & Cardinal de l'Egliſe Romaine.

Gilles des Champs, Evêque de Coutances, & Cardinal.

Jean Gerſon natif d'un village de l'Election de Rethel, dont il prit le nom, car ſon véritable nom étoit *Charlier*. Il fut diſciple de pierre d'Ailly, Docteur en Théologie, Chancelier de l'Univerſité de Paris, & grand-Maître de ce College.

Louis Laſſeré étoit de Tours, & fut attiré jeune au College de Navarre par *André Perier* ſon oncle, qui étoit Proviſeur de ce College. Il y fit ſes Humanités & ſa Philoſophie, & étudioit en Théologie lorſque l'opinion qu'on avoit conçue de ſa probité & de ſa prudence, le fit choiſir en 1508. pour

ſuccéder à ſon oncle dans l'employ de Proviſeur. Ses contemporains lui donnerent des éloges où la vérité avoit plus de part que l'amitié & la flaterie. Il ſuffira de rapporter ici ce qu'en dit *Jacques Merlin* dans l'Apologie qu'il a miſe à la tête des œuvres d'Origene, où il appelle Louis Laſſeré, *virum in orbe toto cum virtutibus, tum ſcientiâ celebratiſſimum.* Mais ce qui lui fit le plus d'honneur, c'eſt que François I. étant priſonnier en Eſpagne, Laſſeré fut choiſi par l'Univerſité de Paris pour aſſiſter avec les Grands de l'Etat aux Conſeils qu'on tenoit pour aviſer au bien du Roi & du Royaume. Tant de mérite & tant de travaux ne furent cependant récompenſés que de la Cure de S. Benoît, car il n'étoit redevable de la place de Proviſeur du College de Navarre, & du Canonicat de S. Martin de Tours, qu'à ſon oncle André Perier. En 1528. il fit imprimer quelques-uns de ſes ouvrages, entr'autres les Vies de S. Jerôme, de ſainte Paule & de S. Louis. La Lettre qu'on voit à la tête des Sermons de Joſſe Clictou, eſt auſſi de ſa façon.

Son portrait ſe voit aux vitres d'une Chapelle qui eſt à côté du Chœur.

Digitized by Google

Louis Lasseré y est représenté à genoux, & auprès de lui sont ses armoiries qui sont *trois faces d'argent, en champs de gueules.*

Il est encore représenté à genoux, aux pieds de S. Louis, à la vitre d'une chambre qui dépend de la maison affectée au Proviseur du College de Navarre, laquelle il avoit fait bâtir de ses deniers.

En la salle des Théologiens de ce même College, sont les portraits des Hommes Illustres de la Maison, parmi lesquels est celui de Louis Lasseré, & au-dessous est écrit, *Ludovicus Lassereüs Baccalaureus Theologus, sancti Martini Turonensis, Canonicus & Granicarius, Pastor sancti Benedicti Parisiensis, & Provisor Regiæ Navarræ; is interfuit Comitiis Regni Francisco Primo in Hispania captivo.*

Jean de Launoy, sçavant Théologien & grand Critique, qui parmi un grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnés au Public, n'a pas oublié l'histoire de ce College.

César Egasse du Boulay étoit né à *S. Ellier*, bourg situé à l'extrémité de la Province du Maine, du côté de la Bretagne. Il professa plusieurs années

la Rhétorique dans le College de Navarre, & donna plusieurs Ouvrages au Public, parmi lesquels est l'*Histoire de l'Université de Paris* en six volumes *in folio*. Cet ouvrage qui est immense a bien des défauts, mais d'ailleurs il renferme des trésors pour l'histoire, & des pieces importantes qu'il seroit aujourd'hui difficile de trouver ailleurs. La jalousie fit d'abord naître bien des Critiques, mais le sentiment des personnes équitables a fait taire cette passion honteuse, & l'on convient, généralement parlant, que cette histoire est un bon Livre. Du Boulay étoit Greffier de l'Université de Paris, & mourut le 16. d'Octobre 1678. Il fonda une Messe annuelle, & le Panegyrique de Charlemagne, qui se célebrent tous les ans au College de Navarre par la Faculté des Arts qui s'y assemble ce jour-là, & chante un *Libera*, à la fin de la Messe, sur la sépulture dudit César Egasse du Boulay.

Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, & une des grandes lumieres de l'Eglise Gallicane. On remarque encore une particularité qui fait honneur à cette Maison, c'est que de douze Docteurs de l'Université de Paris que

que le Roi Charles IX. envoya au Concile de Trente, il y en avoit ſept de la Maiſon de Navarre.

M. de Launoy a prétendu que *Joſſe Clicton* étoit Docteur de la Maiſon de Navarre, mais d'autres parmi leſquels étoit M. *Chevillier* Docteur & Bibliothéquaire de la Maiſon & Société de Sorbonne, le revendiquent en faveur de cette derniere; & j'avoue qu'après avoir lû leurs raiſons, je ſuis auſſi, ou même plus incertain qu'auparavant, car il y a des preuves aſſez fortes pour l'une & pour l'autre de ces Maiſons. Ce Clictou fut un des premiers qui écrivirent contre *Luther*, & ce fut lui qui excita la Faculté à cenſurer les erreurs de cet héréſiarque.

La Reine Fondatrice du College de Navarre, avoit crû qu'il ſeroit mieux gouverné par huit Supérieurs, que par un plus petit nombre. Le Roi Louis Hutin ſon fils, fut dans ce même ſentiment, & cet ordre ſubſiſta juſqu'à ce que Philippe le Long, frere de Louis Hutin, fut parvenu à la Couronne. Celui-ci ayant une prédilection particuliere pour ce College, & croyant que la pluralité des Supérieurs étoit plus propre à y introduire le re-

lâchement, qu'à y maintenir le bon ordre, caſſa ces huit Supérieurs, & ordonna qu'à l'avenir il n'y en auroit plus qu'un, qui ſeroit le Confeſſeur du Roi. Quoique l'Ordonnance qu'il fit à ce ſujet ne ſe trouve plus, il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu une. *Launoy* dit avoir lû dans de vieilles feuilles de parchemin, qu'en 1342. c'eſt-à-dire, ſous Philippe de Valois, celui qui étoit Confeſſeur du Roi, avoit fait la viſite dans ce College, & qu'il y avoit fait quelques reglemens. Les Confeſſeurs de nos Rois ont continué d'avoir la ſupériorité du College de Navarre juſqu'en 1604. que René Benoît Confeſſeur du Roi Henry le Grand ayant demandé à ſe retirer; ce Prince nomma le P. Cotton pour être ſon Confeſſeur, & donna la ſupériorité du College de Navarre à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens & grand-Aumônier de France. *Launoy* *, ce Critique ſi hardi & ſouvent ſi heureux, s'eſt trompé lorſqu'il a dit que ce ne fut qu'après la mort de René Benoît, en 1608. que la ſupériorité du College de Navarre fut donnée à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens & grand-Aumonier

* Hiſt. du College de Nav. pag. 381.

Digitized by Google

de France. Launoy n'ignoroit pas ſans doute que Regnaud de Beaune étoit mort en 1606. mais les grands génies donnent toute leur attention aux choſes difficiles, & négligent les faciles à un point qui ſouvent fait tort à leur réputation. Le Cardinal du Perron fut fait grand-Aumônier de France & Supérieur du College de Navarre, après la mort de Regnaud de Beaune. Au Cardinal du Perron ſuccéda le Cardinal de la Rochefoucaud ; mais comme la ſupériorité du College de Navarre n'étoit point unie à la grande Aumônerie, quoique trois grands-Aumôniers de France en euſſent été ſucceſſivement pourvûs par des Brevets particuliers, il arriva lorſque le Cardinal de la Rochefoucaud céda ſa Charge de grand-Aumônier de France à Alphonſe du Pleſſis de Richelieu, Archevêque de Lyon, & Cardinal de l'Egliſe de Rome, qu'il retint la ſupériorité du College de Navarre, à quoi le Cardinal de Lyon ne s'étoit pas attendu. Le Cardinal Mazarin eut cette ſupériorité en 1645. après la mort du Cardinal de la Rochefoucaud. Au Cardinal Mazarin ſuccéda *Henry de la Mothe Houdancourt*, pour lors Evê-

que de Rennes, & depuis Archevêque d'Auch. Celui-ci étant mort en 1684. *François de Harlay*, Archevêque de Paris, lui ſuccéda dans la direction du College de Navarre. Après la mort de M. de Harlay, elle fut donnée à *Jacques-Benigne Boſſuet*, Evêque de Meaux, qui étant mort, fut remplie par *Louis-Antoine Cardinal de Noailles*, Archevêque de Paris, dont le Brevet eſt du 16. Avril 1704. Au Cardinal de Noailles ſuccéda *André-Hercules Cardinal de Fleury* par Brevet du 3. de Juin 1729. Ce Cardinal étant Principal Miniſtre, & par conſéquent chargé des affaires les plus importantes de l'Etat, ſe déchargea des ſoins de la direction de ce College ſur *Jean Joſeph Languet*, Archevêque de Sens, & lui en fit obtenir un Brevet de ſurvivance datté du 14. Juin 1736.

François-Paul *de Neuville de Villeroy*, Archevêque de Lyon, Abbé de Feſcamp, &c. étant mort le 6. de Février de l'an 1731. le Roi fit expédier un Brevet qui autoriſa l'Archevêque de Ronen, Directeur des Œconomats, à retirer pendant ſix ans les revenus de la Manſe Abbatiale de l'Abbaye de Feſcamp, pour être employés aux

réparations du College de Navarre, & des maiſons qui en dépendent.

La rue de *la Montagne* finit à la fontaine ſainte Geneviéve, & ici commence la rue *Bordelle*, qui va ſe terminer à l'endroit où étoit la Porte S. Marceau, ou Bordelle, qui fut démolie en 1683. Cette rue doit ſon nom à *Pierre Bordelle*, *Bordelles*, ou de *Bordeille*, qui y demeuroit il y a environ cinq cens ans, & qui dans des titres eſt nommé, à ce que dit *Sauval*, *Petrus de Bordellis*. C'eſt une erreur populaire de croire qu'à cauſe de la reſſemblance de nom, cette rue ait été autrefois affectée à la débauche & à la proſtitution.

LE COLLEGE DE BONCOURT.

Ce College eſt dans la rue Bordelle, & fut fondé en 1353. par Pierre *de Boncourt*, ou *Becoud*, Gentilhomme de Terouenne. Il fut preſque rebâti par Pierre Galand, Profeſſeur Royal & Principal de ce College. On y enſeignoit autrefois, & il étoit, comme on dit, un College de plein exercice. Il a eu même des Profeſſeurs dont le nom eſt venu juſqu'à nous. Un des plus fameux eſt ſans doute *Boſſulus*,

qui étoit fils naturel d'un Moine de S. Denis, & qui après avoir enſeigné dans ce College avec grande réputation, alla en Eſpagne où il fut Précepteur de l'infortuné *Dom Carlos*, fils aîné du Roi Philippe II. *Pierre Marcaſſus*, Auteur plus connu par le nombre, que par le mérite de ſes ouvrages, profeſſoit en 1617. la Troiſiéme dans ce College. Il fut enſuite Précepteur de François de Vignerod, Marquis du Pont de Courlay, frere de Marie-Madeleine de Vignerod, Ducheſſe d'Aiguillon, & l'un & l'autre neveu & niéce du Cardinal de Richelieu. Ce *Marcaſſus* au reſte étoit non pas du Montdemarſan, comme le dit Gui Patin dans ſes Lettres, mais de *Gimont*, petite Ville du Comté de Gaure dans le pays d'Armagnac. Il l'inſinue lui-même à la tête de la traduction qu'il a faite de l'Argenis de Barclay, où il a mis une *M.* & un *G.* qui ſont les premieres lettres de ſon nom, & de celui de ſon pays, car elles ſignifient *Marcaſſus*, *Gimontois*, c'eſt-à-dire, de Gimont. Il a auſſi traduit du grec de *Longus* les amours de Daphnis & Chloée. Cette traduction n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi eſti-

Digitized by Google

mée que celle d'Amiot, & auroit été enſevelie dans un éternel oubli, ſi ce n'étoit qu'elle eſt entiere, & que celle d'Amiot ne l'eſt point, ce Prélat n'ayant oſé par bienſéance traduire certains endroits trop libres.

Marcaſſus avoit auſſi compoſé une Hiſtoire Grecque en trois volumes, mais il n'y a eu que le premier volume d'imprimé, & il a ſuffi pour ennuyer ceux qui l'ont lû, & pour faire mépriſer les deux autres qui ſont reſtés manuſcrits, ſans que perſonne ſe ſoit inquiété de ce qu'ils ſont devenus.

Ce même Auteur a fait des Commentaires ſur Ronſard, & a compoſé pluſieurs Romans.

M. *d'Avaux*, Miniſtre d'Etat, & Plénipotentiaire à Munſter pour la Paix de l'Europe, & le fameux *Voiture*, avoient été Penſionnaires dans le College de Boncourt, & le poids des grandes affaires dont le premier étoit chargé, ne l'empêchoit point de s'entretenir par Lettres avec Voiture, & d'y rappeller le bon tems qu'ils avoient autrefois paſſé enſemble dans ce College.

Le College de Boncourt & celui de

Tournay ont été unis au College de Navarre par Lettres Patentes de l'an 1638. mais celui de Boncourt retient toujours ſon nom malgré l'union. On va d'ici au College de Navarre par une eſpece de pont qui traverſe la petite rue *Clopin*.

Le College de Tournay étoit contigu à celui de Boncourt, & comme il n'y avoit pas d'exercice dans le premier, il y avoit une porte de communication par laquelle les Bourſiers du College de Tournay alloient aux Claſſes de celui de Boncourt ſans paſſer par la rue. Ce College avoit auparavant ſervi d'Hôtel aux Evêques de Tournay qui le donnerent enſuite pour en faire un College, mais on ignore le tems de cette fondation. Il ne reſte plus aujourd'hui le moindre veſtige du College de Tournay.

Les Ducs de Baviere ont eu une grande maiſon dans la rue Bordelle, près la porte S. Marceau. Quoique ce ne ſoit aujourd'hui qu'une eſpece de mazure, remplie d'Artiſans, elle conſerve toujours le nom de ſes anciens Maîtres, car on la nomme *la Cour de Baviere*. Cette maiſon appartient au College d'Harcourt, & eſt dans la cenſive de l'Abbaye de ſainte Geneviéve.

Digitized by Google

LES FILLES DE LA CONGREGATION DE NÔTRE-DAME.

Ce Couvent eſt dans la rue neuve S. Etienne, mais du côté qui aboutit au faubourg S. Victor. Ces Filles qui ſuivent la Regle de S. Auguſtin, reconnoiſſent le P. *Pierre Fourrier*, Curé de Mathaincourt, pour leur Inſtituteur. Cette Congrégation fut approuvée par deux Bulles du Pape Paul V. l'une donnée le premier de Février de l'an 1615. & l'autre du 6. d'Octobre de l'an 1616. leur Inſtitution eſt d'inſtruire gratuitement les jeunes filles à lire & à écrire, & de vivre ſous l'autorité des Evêques des lieux où elles s'établiſſent. Dès l'an 1611. elles s'étoient établies à Nancy, d'où il en vint quelques-unes pour former un établiſſement à Paris, en vertu de Lettres Patentes du Roi, & de la permiſſion de l'Abbé de S. Germain des Prés. En 1634. elles acheterent une maiſon & un terrein dans la rue de Vaugirard, mais vers l'an 1643. elles allerent ſe loger au Quartier S. Paul. Bientôt après elles le quitterent pour aller s'établir près la

Porte Montmartre. Elles quitterent encore ce nouvel établiſſement, & le céderent à des Religieuſes du S. Sacrement en 1674. pour venir fixer leur demeure dans la rue neuve ſaint Etienne, faubourg S. Marcel, Quartier de la Place Maubert. Ces Religieuſes reçoivent dans leur Monaſtere des Penſionnaires, tant filles que femmes, & veuves.

La rue des Foſſés S. Victor étoit ſi eſcarpée, & d'un ſi difficile accès aux voitures, qu'en 1685. M. *de Fourci*, pour lors Prevôt des Marchands, entreprit de la rendre plus aiſée & plus pratiquable en coupant les terres, & comblant les foſſés. Pour juger de la grandeur du travail, il n'y a qu'à jetter la vûe ſur les anciennes portes de la Maiſon des P. P. de la Doctrine Chrétienne, du College des Ecoſſois, & des autres maiſons de cette rue, leſquelles ſervent aujourd'huï de fenêtres par les repriſes qu'on a été obligé de faire au-deſſous, pour répondre au niveau de la rue.

LA MAISON DES PERES DE LA DOCTRINE CHRE'TIENNE.

La Congrégation de ces Clercs Ré-

Digitized by Google

guliers fut instituée à Avignon par *César de Bus* en 1562. & approuvée par le Pape Clément VIII. l'an 1598. Paul V. l'unit en 1616. à celle des Somasques en Italie, mais en 1647. le Pape Innocent X. l'en détacha, & en fit une Congrégation particuliere sous un Général François. Ces Peres avoient obtenu dès l'an 1610. des Lettres Patentes du Roi Louis XIII. par lesquelles ce Prince approuvoit les établissemens qu'ils avoient faits dans plusieurs Villes de France; & en 1617. ils en obtinrent d'autres qui leur permettoient de s'établir par tout le Royaume. Ce fut en conséquence de ces dernieres que le 16. Décembre de l'an 1627. le P. *Antoine Vigier*, l'un des premiers disciples de César de Bus, acheta de *Julien Joly*, Ecclésiastique du Diocèse du Mans, une grande & vieille maison appellée l'*Hôtel de Verberie*, située en la rue des fossés S. Victor. C'est sur les ruines de cet Hôtel que les P. P. de la Doctrine Chrétienne commencerent en 1633. la Maison qu'ils occupent à présent. Comme leur Chapelle est sous l'invocation de S. Charles Borromée, on nomme cette maison, *la Maison de*

S. Charles. On remarque ici une des plus charmantes vûes qu'il y ait à Paris ; & la belle Bibliotheque que feu M. *Miron* Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, a léguée à cette Maiſon Religieuſe, à condition qu'elle ſeroit ouverte au Public certains jours de la ſemaine. L'ouverture de cette Bibliotheque ſe fit le 24. de Novembre de l'an 1718. par un diſcours ſur ce ſujet, qui fut prononcé par le P. *Baizé* Bibliothéquaire, en préſence du Cardinal de Noailles, & de pluſieurs perſonnes de diſtinction.

On remarque enfin comme une choſe ſinguliere, que dans l'Egliſe de cette Maiſon il y a tous les ans, le Dimanche de la Paſſion, expoſition du Saint Sacrement, Sermon & Salut en l'honneur du *Bon Larron* pénitent, pour demander à Dieu, par ſon interceſſion, la grace d'une bonne mort. Il n'y a certainement point de Saint dans le Paradis dont la ſainteté ſoit plus certaine que celle du Bon Larron, puiſqu'il a été canoniſé par *Jeſus-Chriſt* même, qui ſur le point d'expirer, lui dit : *Hodiè mecum eris in Paradiſo* ; cependant de tous les Saints, c'eſt le moins fêté & le moins

S. Luc, chap. 23. ℣. 43.

invoqué, pendant qu'un grand nombre de Saints équivoques le ſont beaucoup.

C'eſt dans cette Maiſon que le Général de cette Congrégation fait ordinairement ſa réſidence.

LE COLLÈGE DES ECOSSOIS.

Ce College fut fondé l'an 1325. par David Evêque de Murray en Ecoſſe. *Jacques Beatoun*, ou *Bethun*, dernier Archevêque de Glaſcow, voyant les progrès que l'héréſie faiſoit dans ſon pays, & fuyant la perſécution, ramaſſa toutes les Chartes de ſon Egliſe, & ſe retira en France, où il fut pendant quarante ans Ambaſſadeur de la Reine *Marie Stuart*, ou du Roi *Jacques* ſon fils. Ce Prélat fit en faveur des pauvres Etudians de ſa Nation, une fondation plus conſiderable que celle de l'Evêque de Murray, & laiſſa le ſoin & la direction de ce College au Pere Prieur de la Chartreuſe de Paris. Ce ſecond Fondateur mourut l'an 1603. âgé de plus de quatre-vingt ans. Le Parlement de Paris unit quelque tems après ces deux fondations, qui depuis n'ont fait qu'un même College. Parmi les Chartes que *Jacques Beatoun*

apporta d'Ecoſſe, il y en a une qui eſt d'autant plus importante, qu'elle intereſſe la Royale & infortunée Maiſon de *Stuart*, & qu'elle détruit abſolument la calomnie que *Buchanam* avoit impudemment avancée contre elle. Par cette Charte, qui eſt datée du 12. de Janvier de l'an 1364. Robert le Sénéchal ſecond du nom, fonde à perpétuité une Chapelle dans l'Egliſe de Glaſcow pour ſatisfaire à l'obligation que le Pape lui avoit impoſée lorſque Sa Sainteté lui avoit accordé la diſpenſe d'épouſer *Eliſabeth More*, nonobſtant la parenté qui étoit entre lui & elle. Il eſt dit dans cet acte de fondation qu'il y avoit quelque tems qu'Eliſabeth More étoit morte, & il eſt ſigné par Jean le Sénéchal Seigneur de Kile, fils aîné & héritier de Robert, & d'Eliſabeth More, lequel regna lui-même ſous le nom de Robert III. L'on voit par ce que je viens de dire, l'impudence de *Buchanam*, qui ſans la moindre preuve, & par conſéquent ſans raiſon, a écrit dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, que Robert II. avoit épouſé en premieres nôces *Euphemie Roſſe*, de laquelle il avoit eu *Walter*, *David*, & quelques

autres enfans ; & qu'après la mort de ladite Euphemie, il avoit épouſé l'an 1374. *Eliſabeth More*, qui avoit été auparavant ſa Concubine, & de laquelle il avoit eu pluſieurs enfans avant qu'elle fût ſa femme, entr'autres *Jean* & *Robert*, dont le premier monta ſur le Trône après la mort de ſon pere, ſous le nom de Robert III. Comment Robert II. pouvoit-il épouſer en 1374. Eliſabeth More, puiſque, ſelon la Charte de fondation, elle étoit morte avant l'an 1364 ? Ce fut *Euphemie Roſſe* que Robert II. épouſa en 1374. & par conſéquent le droit d'aîneſſe ne pouvoit être diſputé à Jean Seigneur de Kile, puiſque dès l'an 1364. il avoit ſigné l'acte de cette fondation.

Cette Charte fut apportée en l'Abbaye de ſaint Germain des Prés de Paris par *Louis Inneſe*, Principal du College des Ecoſſois de Paris, l'an 1694. le 26. de May, & là ayant été examinée par Meſſieurs Hilaire Rouillé du Coudray, Camille le Tellier connu ſous le nom d'Abbé de Louvois, Euſebe Renaudot, Etienne Baluze, Honoré Caille, Sieur du Fourny, Nicolas Clement, Garde de la Bibliothe-

que du Roi, Jean Mabillon, & Thierry Ruynard Moines Benedictins ; elle fut déclarée véritable, c'eſt-à-dire, être de celui dont elle portoit le nom, & du tems dont elle étoit datée. Après cet examen & cette déciſion, on fit faire cinq copies authentiques de cette Charte, qui furent ſignées par les Sçavans que je viens de nommer. L'une fut donnée à Jacques II. Roi de la grande Bretagne, une autre à l'Egliſe Métropolitaine, & à l'Univerſité de Glaſcow, la troiſiéme à l'Abbaye de ſaint Germain des Prés, la quatriéme au College des Ecoſſois de Douay, & la cinquiéme au College des Ecoſſois de Paris, pour être jointe à la Charte originale qui fait le ſujet de cet article.

Dans la Chapelle de ce College on remarque un Monument enrichi de marbres de diverſes couleurs, & d'une urne de bronze doré, dans laquelle on conſerve la cervelle de Jacques II. Roi d'Angleterre, mort à S. Germain en Laye le 16. de Septembre de l'an 1701. C'eſt le Duc de *Perth*, Gouverneur de Jacques III. qui fit ériger ce Monument à la mémoire de Jacques II. ſon Roi, & pour lequel il

avoit quitté ſes biens & ſa patrie. Cet ouvrage de Sculpture a été inventé & exécuté par *Louis Garnier*, Sculpteur de l'Académie de Peinture & de Sculpture de S. Luc de Paris, mort le 21. de Septembre 1728. âgé de 89. ans.

Au bas de ce Tombeau eſt gravée l'Epitaphe qu'on va lire :

D. O. M.

JACOBI II.

Magnæ Britanniæ, &c. Regis. Ille partis terrâ ac mari triumphis clarus, ſed conſtanti in Deum fide clarior, huic Regna, opes, & omnia vitæ florentis commoda poſtpoſuit. Per ſummum ſcelus à ſua ſede pulſus, Abſalonis impietatem, Achitophelis perfidiam, & acerba ſemei convitia, invicta lenitate & patientia, ipſis etiam inimicis amicus ſuperavit. Rebus humanis major, adverſis ſuperior, & Cœleſtis gloriæ ſtudio inflammatus, quod Regno caruerit, ſibi viſus beatior, miſeram hanc vitam felici, Regnum terreſtre Cœleſti commutavit.

Hæc Domus quam pius Princeps labentem ſuſtinuit, & patriè fovit,

cui etiam ingenii ſui Monimenta omnia, ſcilicet ſua manu ſcripta cuſtodienda commiſit, eam corporis ipſius partem qua maximè animus viget, religiosè ſervandam ſuſcepit.

VIXIT ANNOS
LXVIII.
OBIIT KAL. OCT. ANNO
SALUTIS HUMANÆ
M. D. CCI.
JACOBUS DUX DE PERTH
PRÆFECTUS INSTITUTIONI
JACOBI III.
MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS.

Hujus Domûs Benefactor mœrens poſuit.

NÔTRE-DAME DE SION.

C'eſt un Monaſtere de Chanoineſſes Regulieres de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui ſont Angloiſes. Ce Couvent a été fondé en 1634.

La *maiſon de le Brun*, neveu du grand Peintre de ce nom, eſt dans la même rue, & bâtie avec beaucoup d'art & de goût.

Digitized by Google

La rue Mouftard eſt une continuation de la rue *Bordelle*, mais ſous un nom différent. *Sauval* dit qu'en 1552. elle s'appelloit la rue *S. Marcel*, & qu'elle a pris le nom qu'elle porte maintenant du terrein où elle regne, qui ſe nommoit *Montfetard*, *Moffetart*, *Mouflard*, *Moufetard* & *Mouftard*, & cela en 1386. 1420. & 1426. Il ajoûte qu'il eſt parlé de cette rue dès l'an 1239.

Dès qu'on eſt entré dans cette rue, on rencontre :

L'HÔPITAL DE LA MISERICORDE.

Cet Hôpital eſt occupé par des *Religieuſes Hoſpitalieres de la Miſéricorde de Jeſus*, dont l'Inſtitut eſt de ſervir, panſer, & ſoulager les pauvres filles & les pauvres femmes malades, comme il ſe pratiquoit par celles de Dieppe. Ces Hoſpitalieres s'établirent d'abord à *Gentilli* dans une maiſon qui leur avoit été donnée. *Jacques le Prevoſt* Sieur d'Herbelay, Maître des Requêtes, leur donna le 18. de Juin 1652. une ſomme de vingt-ſept mille livres, portant interêt de quinze cens livres par an. Cette rente, avec quelques autres bienfaits

que la Providence leur procura d'ailleurs, leur firent former le deſſein de venir s'établir dans l'un des fauxbourgs de Paris, ſoit de S. Victor, de S. Marcel, de S. Jacques, ou de S. Michel; ce qui leur fut accordé par Lettres Patentes du mois de Juillet 1655. regiſtrées au Parlement le 29. Février 1656. à condition d'accomplir par elles le contenu du contrat paſſé avec le Sieur d'Herbelay, & que leur revenu ne ſeroit employé qu'à la nourriture & entretien des Pauvres. Elles vinrent donc fixer leur établiſſement dans cette rue à l'entrée du faubourg S. Marcel, où elles pratiquent leur Inſtitut avec beaucoup de régularité.

Entre les rues de l'Epée de bois & d'Orléans, mais dans la rue Mouſtard, eſt une Boucherie compoſée de ſix Etaux, laquelle fut établie au mois de Mars de l'an 1644. On trouve auſſi dans cet eſpace de terrein une maiſon nommée l'*Hôtel du Patriarche*, pour avoir appartenu à *Bertrand de Chanac*, Cardinal & Patriarche de Jéruſalem, qui la donna au College de Chanac, ou de *S. Michel*, qui le vendit dans la ſuite à un Particulier. Comme cet Hôtel avoit appartenu

auparavant à *Simon de Cramault*, Cardinal, Archevêque de Rheims & Patriarche d'Alexandrie, on le nomme auſſi quelquefois l'*Hôtel des Patriarches*. Cette maiſon eſt très-connue dans l'hiſtoire de Charles IX. car en 1561. le 27. Décembre, *Malo*, ci-devant Prêtre habitué de S. André des Arcs, mais pour lors Miniſtre du Calviniſme, faiſant le prêche dans cet Hôtel, & étant interrompu par le ſon des cloches de l'Egliſe de S. Médard qui ſonnoient les Vêpres, les Auditeurs ſortirent en furie du prêche, entrerent dans l'Egliſe de S. Médard, tuerent pluſieurs Catholiques, briſerent les Images, renverſerent les Autels, pillerent la Sacriſtie, & même, dit-on, foulerent aux pieds les Hoſties. Quelques-uns des plus coupables furent pris, & pendus devant cette Egliſe. Leurs biens furent confiſqués, & ſervirent en partie à rétablir l'Egliſe. Le 24. d'Avril de l'année ſuivante, *le Connétable de Montmorency* fit démolir une partie de cet Hôtel des Patriarches, & le 14. du mois de Juin ſuivant, on fit une Proceſſion ſolemnelle à S. Médard, à laquelle tout le Clergé de Paris, tant Séculier que Régu-

lier, le Parlement & toutes les Cours ſupérieures aſſiſterent.

La rue d'Orléans ſépare la maiſon des Patriarches de l'Egliſe de S. Médard. Cette rue ſe nommoit anciennement la rue *des Bouliers*, & la rue *du Bouloir*. On ne lui donna le nom d'*Orléans* que lorſque Louis de France, Duc d'Orléans, fils du Roi Charles V. y eut une maiſon de plaiſance qui en occupoit une partie. Cette maiſon avoit été donnée au Duc d'Orléans par Iſabelle de Baviere Reine de France, ſa belle-ſœur; & étoit accompagnée de *ſaulſayes*, & d'un jardin rempli de *ceriſiers, de lavande, de romarin, de pois, féves, treilles, hayes, choux, porées pour les lapins, & de chenevis pour les oiſeaux*. Voilà quelle étoit la ſimplicité de ce tems-là. Aujourd'hui un pareil jardin ſeroit digne, à peine, d'un Commis à la barriere.

C'eſt dans cette rue que les Filles de la Croix de l'Hôtel des Tournelles ont établi un hoſpice ſous le titre de *ſainte Jeanne*. Elles exercent ici comme ailleurs, leurs ſoins charitables pour l'inſtruction des Pauvres de la Paroiſſe de S. Médard, & des Penſionnai-

Digitized by Google

res à qui elles apprennent la Religion, à lire & à écrire, & a travailler à toutes ſortes d'ouvrages convenables à leur ſexe & à leur âge.

Vis-à-vis de cette maiſon du Duc d'Orléans, il y en avoit une autre qui appartenoit au même Prince, & qu'on nommoit *le Petit Séjour d'Orléans*. Je parlerai de ce petit Séjour, après avoir parlé de l'Egliſe de S. Médard.

L'EGLISE DE S. MEDARD.

Nous ignorons le tems qu'on a bâti ici une Egliſe. Nous ſçavons ſeulement qu'elle eſt ſituée ſur un terrein, & dans un canton où il n'y avoit anciennement que des terres labourables, des clos & des jardins, mais peu à peu il s'y forma un bourg qu'on nomma *le Bourg de S. Médard*. Comme tout ce Quartier étoit dans la cenſive de l'Abbaye de S. Pierre & de S. Paul, aujourd'hui de ſainte Geneviéve, il n'y a point de doute qu'on n'ait bâti ici une Egliſe en faveur des manans & des vaſſaux que cette Abbaye avoit en cet endroit. *Sauval* aſſûre que lorſque les Rois Robert, Henry I. & Philippe I. confirmerent les biens, les privileges & les franchiſes de l'Abbaye

de ſainte Geneviéve, provenans de la libéralité de Clovis premier Roi Chrétien, & des Rois ſes ſucceſſeurs, ils ſpécifierent *le Bourg de S. Médard.* Les Papes Innocent III. Alexandre III. & Luce III. en confirmant les droits, terres & ſeigneuries de cette même Abbaye, firent une mention expreſſe de *l'Egliſe de S. Médard* & de ſon bourg.

Cette Egliſe étoit autrefois fort petite, puiſque le grand-Autel étoit où eſt à préſent le Crucifix qui eſt ſur la principale porte du Chœur, mais en 1586. on l'agrandit conſidérablement en bâtiſſant un nouveau Chœur, & les Chapelles qui ſont aux deux côtés. Tous ces Autels furent benits le 18. de Septembre de la même année par *Baptiſte de Tierſelin*, Evêque de Luçon. L'on a encore depuis agrandi & embelli le Chœur, & conſtruit un grand-Autel d'une forme plus belle; mais malgré ces réparations & quelques autres, cette Egliſe n'a rien de remarquable par elle-même.

Olivier Patru, Avocat au Parlement, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, a été inhumé dans cette Egliſe derriere la Chapelle de la Vierge.

Digitized by Google

Vierge. Il fut regardé pendant ſa vie comme l'homme du Royaume qui ſçavoit le mieux nôtre Langue. Ses Plaidoyers dont il y a eu pluſieurs éditions, ſont poliment & correctement écrits, mais ne brillent point par de grands mouvemens d'éloquence. Auſſi ai-je oui dire à des gens qui l'avoient particulierement connu, qu'il étoit *Orator parùm vehemens*. Il mourut très-pauvre le 16. de Janvier de l'an 1681. dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Voici l'Epitaphe que M. *des Reaux*, un de ſes amis, a conſacrée à ſa mémoire, mais qui n'a point été miſe ſur ſa Tombe pour des raiſons que ſa pauvreté ne permet pas d'ignorer.

Le Celebre PATRU *ſous ce marbre repoſe*
Toûjours comme un oracle il s'eſt vû conſulter
ſoit ſur les vers, ſoit ſur la proſe.
Il ſçut jeunes, & vieux au travail exciter:
C'eſt à luy qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au Temple de Mémoire,
Tel eſprit qui brille aujourd'huy

N'eut eu ſans ſes avis que lumieres confuſes;
Et l'on n'auroit beſoin d'Apollon, ni de Muſes,
Si l'on avoit toûjours des hommes comme luy.

Pierre Nicole a été auſſi inhumé dans cette Egliſe. Il mourut le 16. de Novembre 1695. âgé de 70. ans d'une apoplexie dont il fut frappé le jour de la ſaint Martin. Sa Tombe eſt ſans Epitaphe, mais les excellens ouvrages dont il a enrichi le Public, en ſont une bien plus magnifique & plus durable que celle qui ſeroit gravée ſur le marbre, ou ſur le bronze. On peut voir ce que j'ai dit de lui dans la Deſcription de la France, à l'article de la ville de Chartres.

Jacques-Joſeph du Guet, Prêtre, natif de Montbriſon en Forêts, connu par un grand nombre d'ouvrages de piété qu'il a donnés au Public, mourut ſubitement le 25. d'Octobre de l'an 1733. âgé de 84. ans, & fut inhumé le 27. ſuivant, dans cette Egliſe ſa Paroiſſe, auprès de feu M. Nicole ſon ancien ami.

Dans le petit Cimetiere qui eſt à

Digitized by Google

droite en entrant, & à côté de cette Egliſe, on voit une table de marbre noir, élevée de terre d'environ un pied, & ſoûtenue par quatre ſocles de pierre blanche. Sur cette table eſt gravée en lettres d'or l'Epitaphe qui ſuit :

SATIS VIXIT,
QUI QUOD VIXIT RELIGIONI
DEOQUE VIXIT.

HIC JACET
FRANCISCUS DE PARIS
Diaconus Pariſinus
qui domeſticis exemplis erectus
ad Cœleſtia
Deo vacavit à teneris,
INFANS PLENUS NUMINE,
avitos faſces, paternam purpuram
gentilitia decora,
primogenitus licet, refugit
TITULIS MAJOR ADOLESCENS.
Spiritu verè pauper, ſplendidæ
ſupellectilis pretium,
reditus omnes largitus pauperibus,
à quibus vel ſepultura ſejungi noluit.
Suis ipſe ſibi manibus victum parabat,
heu qualem!
PAULI ÆMULATOR.

Levita factus, uberrimâ, quam è sacris
fontibus hauserat
doctrinæ copiâ Clericos à Rectoribus
fidei suæ commissos
ad bonam militiam informavit,
FORMA CLERI.
Glìscentem virtutis famam reformidans,
tutas in hac Parœchia quæsiit latebras,
soli Deo notus satagens
BLANDIENTIS MUNDI VICTOR.
Pœnitentiæ deliciis animum saginans,
pane viliori & aquâ,
adjunctis interdum oleribus,
sumpto semel in die cibo,
per complures annos vitam sustentavit,
LEONIS DOMITOR RUGIENTIS.
Humi cubans, non orationibus somnum,
sed vigilias, perennesque orationes
brevi somno interpellabat
VIR DESIDERIORUM.
In ipso demum Crucis, cui semper hæserat
amplexu fide ad Deum anhelans,
spe hilaris,
CHARITATIS IGNE MAGIS QUAM
ÆSTU FEBRILI CONSUMPTUS,
Placidè obdormivit die prima Maii.
Anno Domini M. DCCXXVII°.
ætatis XXXVII.
insons pœnitentiæ victima.

HIERONIMUS-NICOLAUS DE PARIS
in ſuprema Pariſienſi curia Senator
dilectiſſimo fratri,
memorem hunc lapidem luctûs
fide temperati qualecumque
lenimentum poſuit.

La Cure de S. Médard eſt à la nomination de l'Abbé de ſainte Geneviéve.

Dans la vieille rue *S. Jacques*, eſt une des plus magnifiques fondations qu'un Particulier puiſſe faire, & qu'on nomme

L'HÔPITAL DE LA MISERICORDE.

Cet Hôpital fut fondé en 1624. par *Antoine Séguier*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, pour Cent pauvres Filles orphelines de pere & de mere, natives de la ville, ou fauxbourgs de Paris, de loyal mariage, deſtituées de moyens, & âgées de ſix ou ſept ans à leur entrée. Le Préſident Séguier donna pour cette fondation le fonds de ſeize mille livres de rente annuelle, & établit ces Filles dans une maiſon appellée *le petit Séjour d'Orléans*, qu'il avoit achetée à

Digitized by Google

cet effet. Le Fondateur étant mort avant que d'avoir fait les Reglemens néceſſaires pour la conduite de cette Maiſon, il laiſſa par ſon codicile à *François de Montholon* ſon couſin, le ſoin d'en faire, conjointement avec *Mathias Marêchal*, Avocat au Parlement, ſon neveu. Ces Reglemens furent faits, mais n'ayant pas été confirmés par Lettres Patentes, ni préſentés au Parlement, & y ayant d'ailleurs des changemens à faire, le Chancelier Séguier pria le Parlement de donner ſes ſoins à leur reviſion. Il nomma pour cet effet les Sieurs Porcher, Montholon & Charles, Adminiſtrateurs de cet Hôpital; Antoine Guerapin de Vaureal, Maître des Comptes; Jacques Mallet & Nicolas Tardif. Ces ſix perſonnes réformerent les Reglemens, & les mirent en état d'être préſentés au Roi, qui les approuva par ſes Lettres Patentes du mois d'Avril 1672. regiſtrées au Parlement le 17. May de la même année.

Par ce Reglement il doit y avoir *trois Chefs* de cet Hôpital, qui ſont toujours le Premier Préſident du Parlement, le Procureur Général, & le Chef-mâle du nom & famille du Fondateur.

Trois Gouverneurs, qui doivent être un Prêtre Docteur de Sorbonne, un Avocat du Parlement, & un Bourgeois de la ville de Paris.

Un Receveur.

Un Greffier ſolliciteur.

Deux Chapelains pour le moins.

Une Gouvernante des filles, qui doit être une femme veuve ſans enfans, ou une fille âgée d'environ trente, ou trente-deux ans au moins, d'honnête qualité, bonne vie, mœurs & converſation d'eſprit, forte de ſanté & de corps.

Quatre Maîtreſſes de même probité, qui ſont tant pour enſeigner aux filles leur ſervice à prier Dieu, lire & écrire à celles qui y ſeront propres, qu'à leur montrer à travailler en linge, à faire des habits, en tapiſſerie, en tricoterie, tant en laine qu'en ſoye, & auſſi à filer tant en lin, chanvre, que laine & ſoye.

Tous ces Officiers & Officieres ſont élûs par les Gouverneurs, & confirmés par les chefs.

Les filles qui ſont au nombre de *Cent*, doivent avoir toutes les qualités marquées ci-deſſus, & ne peuvent demeurer audit Hôpital que juſqu'à

l'âge de vingt-cinq ans accomplis, à moins qu'il ne s'en trouve quelques-unes de propres pour la conduite, inſtruction & apprentiſſage des autres, & qu'elles veuillent s'y employer, auquel cas il ſera à la diſcrétion des Gouverneurs d'en retenir autant, & pour tel tems qu'ils verront être convenable pour le bien de la Maiſon.

L'habit deſdites filles doit être d'un gros drap gris lavandé, leur coëffure un bonnet blanc, & leur chauſſure des ſouliers tant en hyver qu'en été.

On remarque dans la Chapelle de cette Maiſon le buſte d'*Antoine Séguier* qui en eſt le Fondateur. Il eſt de marbre, & poſé ſur un pied-d'ouche.

Au-deſſus de ce buſte ſont ces paroles du Chapitre 17. ℣. 17. du Livre de l'Eccléſiaſtique :

Eleemoſyna viri quaſi Sacculus cum ipſo,
& gratiam hominis quaſi pupillam conſervabit : & poſtea reſurget, & retribuet illis retributionem.

Au-deſſous de ce même buſte eſt cette Inſcription :

Anno Domini 1624.

REGNANTE

LUDOVICO JUSTO,

Die D. Antonii ſacra non meditata, vir illuſtris ANTONIUS SEGUIERUS *Senatûs Præſes, omnibus difficilioribus togæ honoribus digniſſimè functus: privator. advocatione, Pariſienſi ſub Præfectura Civili Prætoriana, Libellorum Magiſtratura, Regia in Senatu advocatione, ad exteras gentes legatione, hoc Centum Puellarum orphanotrophium fundavit, ſtruxit, inſtruxit, reditu* XVI. *m. librarum dotavit. Statutis optimis munivit, Deoque ſic bona retribuit, Cœlo majora recepturus. Favete precibus, charitas rependet. Obiit eodem anno* XVII. *Calendas Decembris, jacet ad D. Andreæ templum, in ſepulchro patrum.*

Dès l'an 1623. le Roi Louis XIII. par ſes Lettres Patentes du mois de Janvier, avoit érigé d'avance la maiſon appellée *le petit Séjour d'Orléans*, en Hôpital, & avoit approuvé & autoriſé la fondation que le Préſident Séguier y fit l'année ſuivante. Le Roi

Louis XIV. voulant auſſi favoriſer cet établiſſement, donna des Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an 1657. regiſtrées au Parlement le 8. May ſuivant, par leſquelles il ordonna que les Compagnons de toutes ſortes d'arts & de métiers, qui après avoir fait leur apprentiſſage à Paris, épouſeroient des filles orphelines de cet Hôpital de Nôtre-Dame de la Miſéricorde, ſeroient reçûs Maîtres, ſans autres Lettres que l'extrait de la célébration de leur mariage, ſans faire de chef-d'œuvre, & ſans payer aucuns droits de banquets, de Confrerie, ou autres.

Dans la rue de *la Barre*, ou de *Scipion*, eſt l'Hôpital de *Scipion*, ou de *Sainte Marthe*. Cette rue aboutit d'un côté à la rue des Francs-Bourgeois, & de l'autre dans la rue du Fer-à-Moulins. La rue & l'Hôpital ont pris leur nom de *Scipion Sardini*, Gentilhomme Italien, dont la maiſon a été convertie en Hôpital. C'eſt ici que par Arrêt du Parlement du 15. Septembre 1636. tous les priſonniers de la Conciergerie, excepté ceux de la petite cour, les femmes, & ceux qui étoient dans les cachots noirs, furent transferés à

cause de la peste qui se fit sentir cette année-là à Paris. C'est aussi dans cette maison que l'on fait le pain, & où l'on distribue la viande nécessaires pour les autres Maisons, qui comme celle-ci, dépendent de l'Hôpital Général.

L'EGLISE DE S. MARCEL.

Cette Eglise est sans contredit une des plus anciennes de Paris, & M. de Launoy a prétendu même que c'en étoit l'ancienne Cathédrale, mais son sentiment fut aussi-tôt refuté par *Adrien de Valois*, & l'a été encore depuis par plusieurs autres Ecrivains. Tout ce qu'on peut dire de plus probable sur l'origine de cette Eglise, c'est qu'étant défendu d'enterrer les morts dans les Villes, les Cimetieres étoient aux environs : ainsi celui des Moines de la Cité étoit où sont aujourd'hui les Filles Pénitentes; celui des Religieuses de sainte Aure, où est à présent l'Eglise de saint Paul; celui du Peuple, où est l'Eglise des saints Innocens. *Saint Marcel* ayant été inhumé dans l'endroit qui porte son nom, on peut croire que c'étoit ici le Cimetiere des Evêques & des Clercs de Paris, & cela avec d'autant plus

de raiſon, que dans les Cimetieres il y avoit toujours un Oratoire avec un Autel ſur lequel on offroit le ſaint Sacrifice pour les morts, & qu'il y en avoit un ici ſous l'invocation de *ſaint Clément*. Dieu honora le Tombeau de ſaint Marcel de tant de miracles, que ſous Louis le Debonnaire la petite Chapelle où ſaint Marcel avoit été inhumé, fut changée en une Egliſe qui prit le nom de ce Saint, & l'a toujours porté depuis, quoiqu'elle ait été pluſieurs fois détruite & rebâtie. Il paroît par une Charte de *Charles le Simple* de l'an 918. que cette Egliſe fut d'abord deſſervie par des Moines, car ce lieu y eſt qualifié de *Monaſtere de ſaint Marcel*; mais avant l'an 1158. il avoit changé d'état, puiſque dans une Bulle du Pape *Adrien IV.* laquelle eſt de cette année-là, il eſt parlé du Doyen de ſaint Marcel, & de ſes freres tant préſens, que ceux qui leur ſeront dans la ſuite canoniquement ſubſtitués, ce qui ſemble déſigner une Egliſe Collégiale. Cela eſt encore plus clairement prouvé par des Lettres de manumiſſion, que ceux qui deſſervoient l'Egliſe de ſaint Marcel, donnerent en 1238. aux ſerfs & aux hom-

mes de corps qu'ils avoient à S. Marcel, à Vitri, à Ivri, &c. Depuis ce tems-là il n'y a point eu de changement dans la qualité de cette Egliſe où il y a eu juſqu'à préſent un College de Chanoines.

Au milieu du Chœur, on voit un Tombeau ſur lequel eſt la figure d'un Evêque, avec cette Inſcription autour :

HIC JACET

Magiſter PETRUS LOMBARDUS,
Pariſienſis Epiſcopus,
qui compoſuit Librum Sententiarum,
Gloſſas Pſalmorum, & Epiſtolarum.
Cujus obitus dies eſt 13. *Cale. Auguſt.*
anno 1164.

Pierre Lombard dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit d'un village auprès de Novare en Lombardie. Il vint en France avec des Lettres de ſon Evêque nommé *Luc*, qui le recommandoit à ſaint Bernard. Celui-ci le recommanda à ſon tour à *Gilduin*, Abbé de ſaint Victor lez-Paris, par ſa Lettre 410. Lombard devint ſi ſçavant, qu'il fut ſurnommé le Maître des Sentences, & des Théologiens

Scholaſtiques, *Magiſter Sententiarum, & Theologorum Scholaſticorum.* Il fut Précepteur de Philippe de France, fils du Roi Louis VI. puis Chanoine de Chartres, & enfin Evêque de Paris en 1159. ou 1160. par la démiſſion qu'en fit en ſa faveur Philippe de France ſon diſciple. Jean le Sophiſte, Roſcelin, ſaint Anſelme, Abeillard, & Gilbert de la Porée, ayant introduit la Philoſophie d'Ariſtote dans la Théologie, Pierre Lombard oppoſa à cette ſcience pleine d'obſcurités & de chicanes, un ouvrage qu'il compoſa de paſſages de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Peres, & l'intitula *le Livre des Sentences* qu'il diviſa en quatre Livres, & qui eſt aujourd'hui regardé comme étant ce que la Théologie ſcholaſtique a produit de plus raiſonnable. *Le Maire* dans ſon Paris ancien & nouveau, page 29. dit que le Livre des Sentences a mérité les Commentaires de plus de trois cens Docteurs en Théologie. Eſt-ce un mérite que d'avoir beſoin de tant de Commentateurs pour être entendu? Bien des gens croyent que c'eſt plûtôt un défaut. Ce même Deſcripteur dit auſſi que ce fut Pierre Lombard

qui inſtitua dans l'Univerſité la Faculté de Théologie, & que c'eſt pour cela que cette Faculté lui fait dire tous les ans un Obit ſolemnel, le jour de ſaint Pierre, en cette Egliſe de ſaint Marcel, où tous les Bacheliers de la Licence ſont obligés d'aſſiſter ſous peine d'un écu d'or d'amende. Pierre Lombard mourut le 20. d'Août de l'an 1162. & non pas en 1164. comme le dit ſon Epitaphe, qui eſt d'autant moins croyable qu'elle n'a été miſe que dans le ſiecle dernier. Saint Antonin a refuté une fable qui couroit de ſon tems, & qui trouve encore des Partiſans. Elle veut que *Pierre Lombard*, *Gratien* & *Comeſtor*, ayent été trois freres jumeaux nés d'une conjonction illégitime. Cela eſt auſſi éloigné de la vérité, que le ſont entr'eux les différens lieux où ces trois ſçavans hommes avoient pris naiſſance. Pierre Lombard étoit né en Lombardie; Gratien en Toſcane; & Comeſtor à Troyes en Champagne.

Les Reliques de ſaint Marcel, qui depuis ſa mort étoient conſervées dans cette Egliſe, furent tranſportées dans l'Egliſe Cathédrale par Eudes de Sulli Evêque de Paris, du tems de Philippe

Auguſte. Au reſte la dévotion au Tombeau de ſaint Marcel avoit invité un ſi grand nombre de perſonnes à venir demeurer auprès, qu'il s'y étoit formé un bourg qui s'étant encore accru dans la ſuite, mérita que le Roi Charles VI. en 1410. le qualifiât de Ville, & lui fit don d'un marché chaque Semaine, & de deux foires par an.

L'EGLISE DE S. MARTIN.

Cette Egliſe Paroiſſiale eſt dans le Cloître de ſaint Marcel, & n'étoit originairement qu'une Chapelle dont il eſt fait mention dans la Bulle du Pape Adrien IV. de l'an 1158. Elle fut érigée en Paroiſſe l'an 1480. ayant été dédiée & conſacrée le 24. Août de la même année par *Louis de Beaumont*, Evêque de Paris. En 1668. trois voleurs étant entrés la nuit dans cette Egliſe, rompirent le tabernacle, & emporterent le S. Ciboire. Ils furent pris, & brûlés vifs, mais avant leur ſupplice, ils découvrirent qu'ils avoient enveloppé une des Hoſties dans un moucheoir, & l'avoient jettée contre les murailles du jardin du Val-de-Grace. Je parlerai de la réparation publique qui fut faite en expiation de ce

ſacrilege, dans la deſcription du Quartier qui ſuit. La Cure de cette Paroiſſe eſt à la nomination du Chapitre de S. Marcel.

L'EGLISE DE S. HYPOLITE.

Cette Egliſe eſt encore une Paroiſſe fort ancienne dont il eſt auſſi parlé dans la Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158. mais on ignore le tems auquel elle a été érigée en Paroiſſe. La Cure eſt auſſi à la nomination du Chapitre de S. Marcel. Le Curé de ſaint Hypolyte gagna en 1683. le procès qu'il avoit contre le Curé de ſaint Martin au ſujet de la nomination à la Cure de ſaint Jacques du Haut-Pas. Par Arrêt du Parlement, le Curé de ſaint Martin fut débouté de ſa prétention, & le Curé de ſaint Hypolite maintenu dans le droit de nommer à la Cure de ſaint Jacques du Haut-Pas, alternativement avec le Chapitre de S. Benoît.

La rue de Lourſine eſt nommée *vicus de Lorſinis*, & *vicus de Lorcinis* dans le teſtament de *Gallien de Pois*, Chanoine de S. Omer, & Fondateur des Cordelieres qui ſont dans cette rue. Ce teſtament eſt de l'an 1287. Son premier nom étoit donc *la rue de Lor-*

ſine dont on a fait *Lourſine*. En 1404. on la nommoit *la rue de Lourſine lez-ſaint Marcel*. Depuis on l'appella la rue du *Clos de Ganay*, à cauſe du Chancelier *de Ganay* qui y avoit une maiſon de plaiſance. Cette rue eſt ſituée dans le Fief de Lourſine qui appartient à la Commanderie de S. Jean de Latran. Au reſte il n'y a que la moitié de cette rue qui ſoit du Quartier de la Place Maubert, car l'autre moitié eſt du Quartier de S. Benoît. Parcourons la partie de cette rue qui eſt du Quartier de la Place Maubert.

A l'entrée de cette rue eſt la Maladerie de *ſainte Valere*, autrefois appellée l'*Hôpital de Lourſine*, & dédié ſous l'invocation de *ſaint Martial* & de *ſainte Valere*. Les Calviniſtes en 1560. mirent en piéces une figure de *Jeſus-Chriſt* qui étoit au-deſſus de la porte. Pour réparation de cet outrage, le Clergé de ſaint Marcel, celui de ſaint Hypolite & celui de ſaint Martin, allerent en proceſſion à ſaint Médard, & de-là à l'Hôpital de Lourſine; & par ordre d'Euſtache du Bellai, Evêque de Paris, Jean Moreau ſous-Chantre & Chanoine de Nôtre-Dame, mit une autre figure à la place.

Cette maiſon a appartenu depuis à un Bourgeois nommé *Prevoſt*, mais je ne ſçai point à quel titre. Elle dépend aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu auquel elle a été unie. Si j'avois vû les Lettres Patentes & l'Arrêt d'union, j'en aurois pû parler plus pertinemment.

L'*Hôtel Zone* que le Peuple appelle l'*Hôtel Jaune* par corruption, étoit une des maiſons de plaiſance du Commandeur de ſaint Jean de Latran. Elle a pris ſon nom, ſelon *Sauval*, d'un Commandeur qui avoit réſolu d'aller naviguer juſqu'à la *Zone* torride.

LE COUVENT DES CORDELIERES.

Guillaume de Nangis, Auteur contemporain, dit que ce Monaſtere fut fondé en 1270. dans un des fauxbourgs de Troyes par Thibaud VII. Roi de Navarre & Comte de Champagne; que ces Religieuſes de ſainte Claire, Urbaniſtes, furent transférées en 1289. à Paris au faubourg S. Marceau; & qu'à l'occaſion de cette tranſlation que l'on méditoit, *Gallien de Pois*, Chanoine de S. Omer, légua par ſon teſtament de l'an 1287. trois maiſons qu'il avoit dans le faubourg S. Marceau, pour ſervir à la fonda-

tion d'un Couvent de Religieuſes de ſainte Claire, ſuppliant en même tems la Reine Marguerite qu'il ſçavoit être dans le même deſſein, d'appuyer ce nouvel établiſſement de toute ſon autorité. On ne voit pas cependant que cette Reine ait fait d'autre bien à ce Couvent que d'avoir fait bâtir une maiſon qui y tenoit, & où elle ſe retira quelques années avant ſa mort. Par ſes Lettres datées du Monaſtere des Sœurs Mineures de ſainte Claire près de Paris, & de l'an 1294. elle leur laiſſe cette maiſon avec toutes ſes dépendances, à condition qu'elles ne la pourront vendre, ni donner. Elle en réſerva auſſi la jouiſſance à ſa fille *Blanche*. Celle-ci étoit la fille aînée de ſaint Louis, & de la Reine Marguerite ſa femme. Elle avoit épouſé *Ferdinand*, fils aîné d'Alfonſe X. Roi de Leon & de Caſtille. Après la mort du Prince ſon mari, elle revint en France, & ſe retira dans ce Monaſtere auquel elle fit beaucoup de bien. Quelques-uns aſſûrent qu'elle s'y fit Religieuſe, mais d'autres diſent que non. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle y mourut le 7. de Juin de l'an 1322. & qu'elle y fut inhumée. On prétend

Digitized by Google

Tom. 4. p. 612.

que l'Egliſe fut commencée par la Reine Marguerite, & achevée par Blanche ſa fille. En 1497. le grand-Autel fut bâti, avec un autre qui eſt à côté, & l'un & l'autre furent conſacrés le 23. d'Avril de la même année par *Jean Simon de Champigni*, Evêque de Paris, le grand ſous les noms de ſainte Claire & de ſaint François, & l'autre ſous celui de ſaint Louis, Evêque de Toulouſe.

LE MONASTERE DES FILLES ANGLOISES.

Ce Couvent eſt ſitué dans une rue qui porte leur nom, & qui eſt auprès de celle du Chant de l'Allouete. Des Dames Angloiſes ayant quitté leur patrie pour venir en France profeſſer la Religion Catholique Romaine plus ouvertement qu'en leur pays, s'établirent au bout de ce faubourg en 1620. Elles ont pris depuis la Regle de ſaint Benoît, & ſont ſous la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris. Leur Egliſe eſt dediée ſous l'invocation de *Nôtre-Dame de Bon-Eſpoir.*

Le Clos-Payen eſt un lieu où l'on blanchit une quantité ſurprenante de toiles, à la faveur de la petite riviere de Biévre, ou des Gobelins, qui paſſe auprès.

LES GOBELINS.

Cette Maiſon eſt dans la Paroiſſe de ſaint Hypolite, & preſque la derniere du faubourg ſaint Marcel. Elle a pris ſon nom de *Gobelin*, fameux Teinturier de Reims, qui ſous le Regne de François premier, vint établir ici une Manufacture, & y fit bâtir une maiſon appellée *la Folie-Gobelin*. Cet établiſſement réuſſit, & Gobelin laiſſa des biens conſiderables à ſes deſcendans. Leur maiſon changea de nom, & fut appellée l'*Hôtel des Gobelins*. L'un des derniers le vendit dans la ſuite à M. *le Leu* Conſeiller au Parlement. M. *Colbert* toujours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage & à la gloire du Royaume, acheta cette maiſon, & pluſieurs autres qui lui étoient contigues, & y établit une Manufacture qui a toujours été très-renommée pour la teinture des laines, & pour la fabrique des Tapiſſeries *de haute & baſſe liſſe*. Pour aſſûrer cet établiſſement, le Roi fit un Edit en 1667. qui lui donne une forme conſtante & perpetuelle. Ce fut en conſéquence de cet Edit qu'on mit les armes de France

fera la principale partie de cet Hôtel, avec deffenſe de mettre aucune ordure ſur la porte d'icelle inſcription, *Manufactures Royales des Meubles de la Couronne*. Ce même Edit porte que les Manufactures ſeront regies ſous les ordres du Surintendant des Bâtimens, & que la conduite particuliere appartiendra à une perſonne capable, qui aura le titre & les fonctions de *Directeur* : que le Surintendant & le Directeur ſous lui, tiendront la Manufacture remplie de bons Peintres, Sculpteurs Tapiſſiers de haute liſſe, Orfevres, Fondeurs, Graveurs, Lapidaires, Menuiſiers en ébene & en bois, Teinturiers, & autres bons Ouvriers en toutes ſortes d'Arts & Métiers : qu'ils entreront dans ladite Manufacture ſolemne enfans pendant cinq ans aux dépens de Sa Majeſté, leſquels pourront après ſe fixer à l'apprentiſſage, & quatre années de ſervice, ſavoir & tenir boutiques de Marchandiſes, Arts & Métiers uniquement dans cet Enclos, tant à Paris que dans les autres Villes du Royaume, ſans faire experience : que pour raiſon de ſemblables ſes Ouvriers Compagnons employez dans les Manufactu-

rés, ceux qui viendront à décéder sans vouloir, volontairement, aucune cession & réparer Regnicoles, & leurs Successeurs ensuite, & leurs ayans cause héritiers, comme à lui, étoient Sujets naturels de Sa Majesté : mais que les Ouvriers de ces Manufactures jouissent de plusieurs autres privileges & exemptions, &c. Cet arrêt, l'ordre de Bruges nommé *Jure*, qui étoit établi par Gobelins avant que le Roi l'achetât, qui fut les premiers Tapissiers de haute & basse lisse, qui y furent faites. On y entre en *Jure* à la famille ; et quoique nulle depuis, & n'aujourd'hui encore dans cet Art. *Le haute lisse* a pris son nom de ce que le métier avec lequel on la fait, est posé en hauteur, au lieu que celui de la *basse lisse* est posé horizontalement comme celui des Tisserans. La tenture des Gobelins, de fut-tout pour l'écarlate, est renommée & recherchée par tout le monde. On fait usage depuis peu en vernis aux Gobelins, qui paît pour être celui de la Chine. Le sieur *Bagès* Liégeois, en est l'inventeur, & a été quarante ans à la trouver, ou à la perfectionner. Il maintint un privilege exclusif par Lettres Patentes

Patentes du mois de Novembre 1713. Ce vernis a même une qualité que celui de la Chine n'a pas ; car on peut l'appliquer sur des matieres ployables telles que des étofes, de la toile & du cuir. Quelque tache qu'il s'y fasse, on l'enleve avec une éponge, même longtems après qu'elle s'y est faite.

L'HOSPITAL GENERAL.

DU faubourg saint Marcel descendons vers celui de *saint Victor*, & commençons à le parcourir par l'*Hôpital Général*. Le nombre des Pauvres qui étoient dans Paris en 1649. se trouva monter à quarante mille personnes. Ce Peuple libertin, ou tout au moins indépendant, fit penser des personnes de grande vertu au dessein de les enfermer. Le Premier Président *de Belliévre* se mit à la tête d'une si pieuse entreprise, & l'on eut recours au Roi pour la faire exécuter. Sa Majesté l'appuya de son autorité & de ses bienfaits. Elle donna un Edit au mois d'Avril 1656. portant établissement de l'Hôpital Général pour y renfermer les Pauvres mendians de la ville & des fauxbourgs de Pa-

ris ; & cet Edit fut vérifié au Parlement le premier Septembre ſuivant. Non ſeulement le Roi donna à l'Hôpital Général les deux Châteaux de *Biceſtre* & de *la Salpétriere* qui ſont les deux principales Maiſons qui le compoſent, pluſieurs fonds en terres & en maiſons, mais encore le gratifia de pluſieurs privileges, & ne laiſſa preſque point paſſer d'année qu'il ne l'aſſiſtât par des libéralités conſidérables. C'eſt donc à juſte titre que *Louis le Grand* s'en déclara le Fondateur & le Protecteur. Le *Cardinal Mazarin* voulut auſſi contribuer à cet établiſſement, & donna d'abord cent mille livres, puis il légua par ſon teſtament ſoixante mille livres. *Pompone de Bellièvre*, Premier Préſident, donna un contrat de vingt mille écus ſur la Ville, & une ſomme encore plus conſidérable par ſon teſtament. Il y eut encore pluſieurs autres Bienfaicteurs qui ne voulurent point être connus. Les deux Châteaux, & les autres maiſons qui compoſent l'Hôpital Général, ayant été reparées & miſes en état, il fut ouvert le 7. de May de l'an 1657. pour tous les Pauvres qui voulurent y entrer de leur propre volonté ; & dé-

ſenſe fut faite à tous Mendians de demander l'aumône dans Paris, ſous peine d'être enfermés.

BICESTRE.

C'eſt un Château dans la campagne, ſitué ſur le côteau de Ville-Juifve. Il a pris ſon nom de *Jean*, Evêque de *Winceſter* en Angleterre, qui en 1290. fit bâtir un Château en cet endroit, qui s'appelloit auparavant *la grange aux Queux*; dans la ſuite par corruption de *Winceſter*, le Peuple le nomma *le Château de Biceſtre*. Cette maiſon étant tombée en ruine, *Jean de France*, Duc de Berry, y en fit bâtir une autre vers l'an 1400. dont les Hiſtoriens ont fort vanté la magnificence. C'eſt ici que le Duc d'Orléans & le Duc de Berry s'étoient retirés, ſuivis de leurs amis, de trois ou quatre mille Gentilshommes, & de ſix mille chevaux Bretons, afin de boucher de ce côté-là les avenues de la ville de Paris; mais le Duc de Bourgogne étant venu avec des forces ſuperieures aux leurs, le Duc de Brabant ſon frere, fit uſage de l'étroite amitié qui étoit entre lui & les Armagnacs, y négocia un accommodement

entre les deux partis, en 1410. & ce traité fut d'abord nommé *la Paix de Winceſter*, & enfin *la trahiſon de Winceſter*, parce que ce traité dura ſi peu de tems, qu'en 1411. certains Bouchers ſéditieux, nommés les *Gois*, & qui étoient du parti du Duc de Bourgogne, pillerent & brûlerent ce Château, en ſorte qu'il n'y reſta que les murailles. Le Duc de Berry le donna en cet état en 1416. au Chapitre de Nôtre-Dame, avec les terres qui en dépendoient, à la charge de quelques Obits, & de deux Proceſſions tous les ans. Etant tombé entierement en ruine, le Roi Louis XIII. fit élever en ſa place un Hôpital pour les ſoldats eſtropiés à l'armée, qui en 1634. fut conſacré à Dieu ſous le nom de la Commanderie de S. Louis. Cet établiſſement n'ayant pas eu le ſuccès qu'on en attendoit, & Louis XIV. ayant conçû un projet plus grand qu'il exécuta dans la ſuite, il donna *Biceſtre* à l'Hôpital Général en 1656. pour y enfermer les Pauvres Mendians de la ville & fauxbourgs de Paris. Aujourd'hui on n'y met que les pauvres hommes & garçons valides, ou invalides. On fait travailler à différens métiers

ceux qui ſont valides, & quant aux invalides on les traite de leurs maladies, quelqu'incurables qu'elles puiſſent être.

LA SALPETRIERE.

Cet Hôpital doit ſon origine au Roi Louis XIII. & ſon nom à l'uſage auquel il le deſtina. Ce Prince peu content de l'Arſenal, fit élever de l'autre côté de la Riviere, & preſque vis-à-vis, un grand édifice qu'on nomma d'abord *le Petit Arſenal*, mais qui prit bientôt le nom de *Salpétriere*, à cauſe du ſalpêtre qu'on y faiſoit. Louis XIV. le donna auſſi à l'Hôpital Général lors de ſon établiſſement, & l'on y a fait depuis de ſi grands bâtimens, que c'eſt aujourd'hui la Maiſon la plus grande de toutes celles qui compoſent cet Hôpital. C'eſt une quantité prodigieuſe de bâtimens. L'*Egliſe* eſt d'un parfaitement beau deſſein, donné & exécuté par *Liberal Bruand*, Architecte du Roi; & conſiſte en un dôme octogone de dix toiſes de diamétre, percé par huit arcades qui aboutiſſent à quatre nefs de douze toiſes de long chacune, qui forment une croix, & dans les angles il y a quatre Chapelles à

pants. Le grand-Autel eſt orné d'un tableau de la Reſurrection de *Jeſus-Chriſt*, qui eſt du *Frere André*, Religieux Dominiquain, & digne de cet habile Peintre. Cet Autel eſt placé au centre de ce dôme, & comme il eſt iſolé, il peut être vû commodément de toutes ces nefs deſtinées pour ſéparer les hommes d'avec les garçons, & les femmes d'avec les filles. Une des nefs eſt pour les gens de dehors, & au-devant de celle-ci, en dehors, eſt un grand portique ou veſtibule décoré de colonnes Ioniques, & d'un Attique au-deſſus. A chaque côté de ce veſtibule il y a un gros pavillon couvert d'ardoiſes où logent les Eccléſiaſtiques qui deſſervent cette Maiſon. L'Hôpital de la Salpétriere eſt deſtiné aux enfans au-deſſous de quatre ans, & aux femmes de quelque âge qu'elles ſoient, & de quelque infirmité qu'elles ſoient affligées. Il y a dans cette Maiſon deux grandes ſales de huit cens petites filles chacune, qu'on fait travailler à différens ouvrages ſelon leur force & capacité. Outre cela, il y a dans un autre appartement trois grands dortoirs compoſés de deux cens cinquante cellules pour les vieil-

les gens mariés qui ne peuvent point gagner leur vie, & ce lieu eſt nommé *les Ménages*. Dans une autre cour ſéparée, eſt la Maiſon de force pour les filles & femmes débauchées qu'on y met en correction.

Lorſqu'en 1657. on enferma les Pauvres Mendians de la ville & des fauxbourgs de Paris, le nombre ne monta qu'à quatre ou cinq mille, mais il s'eſt ſi fort accru depuis, qu'à préſent on en compte près de dix mille, en y comprenant les Enfans Trouvés. Ils ſont diſtribués en cinq ou ſix Maiſons, qui ſont S. Jean de Biceſtre, S. Louis de la Salpetriere, Nôtre-Dame de la Pitié, ſainte Pélagie, ſainte Marthe de Scipion, l'Hôpital des Enfans Trouvés, & la Maiſon de S. Nicolas, dite de *la Savonerie*.

C'eſt un ſpectacle bien édifiant que la maniere dont on ſoulage la miſere de tous ces Pauvres, & rien n'eſt plus beau que l'ordre & la police qu'on y obſerve pour contenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion un auſſi grand nombre de perſonnes, la plûpart déreglées par la mauvaiſe éducation & par la pauvreté.

Cet Hôpital eſt pour le ſpirituel

ſous la direction d'un *Recteur* & de vingt-deux Prêtres. Lors de l'établiſſement, on offrit cette direction aux Miſſionnaires de S. Lazare, mais feu M. Vincent leur Supérieur Général, reconnoiſſant que ſes Eccléſiaſtiques avoient aſſez d'employ, témoigna qu'ils ne pouvoient pas l'accepter. On eut recours aux Grands-Vicaires de l'Archevêque de Paris qui étoit abſent, & ils nommerent pour Recteur *Louis Abelli*, homme éclairé & vertueux, qui dans la ſuite fut Evêque de Rhodès. Ces vingt-deux Prêtres ſont départis en nombre néceſſaire dans les Maiſons qui compoſent ledit Hôpital Général, à propottion des Pauvres qui y ſont enfermés, pour les catechiſer, les inſtruire & leur adminiſtrer les Sacremens. Outre cela, le Recteur donne par écrit de petites inſtructions aux Maîtres d'Ecole, aux Maîtres & aux Maîtreſſes des dortoirs & des ouvroirs, afin d'occuper l'eſprit des Pauvres dans la penſée continuelle de leur ſalut.

Pour la direction temporelle, le Roi nomma en même tems vingt-ſix perſonnes de differentes conditions pour Directeurs perpetuels de cet Hôpital,

Digitized by

& pour *Chefs* de la Direction le Premier Préſident du Parlement, & le Procureur Général; auſquels il ajoûta depuis, l'Archevêque de Paris, par une Déclaration expreſſe du 29. Avril 1673. & en 1690. Sa Majeſté ajoûta encore quatre autres *Chefs*, qui ſont le Premier Préſident de la Chambre des Comptes, celui de la Cour des Aydes, le Lieutenant Général de Police, & le Prevôt des Marchands, enſorte qu'il y a ſept Chefs de la direction temporelle. Outre ces Chefs, & les vingt-ſix Directeurs ou Adminiſtrateurs perpetuels, il y a encore un Receveur & un Secretaire. Les Directeurs ou Adminiſtrateurs ſont reçus au Parlement, & y prêtent ſerment de bien & fidellement adminiſtrer le bien des Pauvres. Le Receveur prête auſſi le ſerment au Parlement, mais le Secretaire le prête au Bureau de la direction.

Après être ſorti de l'Hôpital Général, ſi l'on veut rentrer dans la Ville par la rue S. Victor, on traverſe auparavant une grande Place qu'on appelle *le Marché aux Chevaux*, parce que les Mercredis & les Samedis de chaque ſemaine on y mene ceux qui

ſont à vendre. On avoit placé dans cet endroit depuis quelque tems une machine pour donner l'*Eſtrapade* aux Soldats aux Gardes qui avoient délinqué. Elle étoit auparavant ſur les foſſez de la porte S. Jacques.

LE JARDIN ROYAL.

LE premier objet qui ſe préſente dans la rue ſaint Victor, c'eſt le *Jardin Royal* pour les Plantes médicinales. Il a été établi par Lettres Patentes de Louis XIII. du mois de Février 1626. aux inſtances de *Gui de la Broſſe*, Médecin ordinaire de ce Monarque, & qui en fut Intendant. Ce ſçavant Médecin penſa d'abord au plus difficile, c'eſt-à-dire, au recouvrement des fonds néceſſaires pour faire réuſſir ſon entrepriſe, & il les trouva dans la protection du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Séguier, & de M. de Bullion, Surintendant des Finances. La Broſſe s'appliqua enſuite à la clôture & à la diſpoſition du terrein, & à faire venir des plantes de toutes parts pour les y élever. Au bout de dix ans il donna au Public un Catalogue de plus de deux

mille que contenoit ce Jardin, & l'an 1640. il y en fit pour la premiere fois la démonstration publique.

Voilà l'origine véritable du Jardin Royal des plantes médicinales, & ceux-là se trompent qui la rapportent à Henry le Grand : ce Prince a la vérité donna à *Jean Robin* une petite pension, & le soin de cultiver à Paris dans un Jardin particulier, les plantes que quelques Voyageurs avoient apportées de nos colonies, mais ce petit établissement ne dura pas longtems.

La Surintendance du Jardin Royal des Plantes étoit originairement attachée à la place de premier Médecin du Roi, il se trouva dans cette place un Médecin, qui peu touché de la Botanique, négligea tellement ce Jardin qu'il n'en étoit plus un. M. *Valot* devenu premier Médecin, entreprit de relever cet établissement, & y réussit par les soins de M. *Fagon*, qui alla en Auvergne, en Languedoc, en Provence, sur les Alpes & sur les Pyrenées, & n'en revint qu'avec une quantité prodigieuse de plantes qui repeuplerent ce desert. M. Valot en fit venir aussi des pays étrangers, & même des pays les plus éloignés, en sorte

qu'en 1665. on publia un Catalogue de toutes les Plantes de ce Jardin qui alloient à plus de quatre mille. Ce Catalogue eſt intitulé *Hortus Regius*, & le petit Poëme latin qui eſt à la tête, eſt de M. Fagon.

La Surintendance de ce Jardin fut d'abord attachée, comme je viens de le dire, à la Charge de premier Médecin du Roi, mais M. Colbert, Controlleur général des Finances & Surintendant des Bâtimens du Roi, la fit unir à la Surintendance des Bâtimens, & il ne reſta au premier Médecin que le titre de Surintendant des exercices qui ſe font à ce Jardin, ſans qu'il eut même la nomination de ceux qui en rempliſſoient les places. Cela continua ſur le même pied ſous la Surintendance de M. de Louvois, & ſous celle de M. Colbert de Villacerf, mais après la retraite de ce dernier en 1698. M. Fagon pour lors premier Médecin, obtint du Roi un Reglement en date du 7. Janvier 1699. confirmé par Lettres Patentes du 9. May 1708. par lequel Sa Majeſté ordonna que ſon premier Médecin, & ceux qui lui ſuccéderoient en ladite Charge, auroient l'entiere *Surintendance* de la culture

des Plantes & direction dudit Jardin Royal, enſemble la diſtribution des logemens & falles à faire les Leçons, qu'ils continueroient à nommer & préſenter ceux qu'ils auroient choiſis pour remplir les Charges de Démonſtrateur & ſous-Démonſtrateur des Plantes, matiere médicinale & Chirurgie, & autres Officiers dudit Jardin Royal, & qu'ils auroient auſſi le choix des Jardiniers & Portiers dudit Jardin; ne laiſſant au Surintendant général des Bâtimens que la diſpoſition des fonds deſtinés à l'entretien de ce Jardin Royal. Après la mort de Louis XIV. le Roi Louis XV. par ſa Déclaration du 10. Septembre 1715. confirma toutes ces diſpoſitions, & accorda ladite Surintendance au Sieur *Fagon* ſa vie durant, nonobſtant qu'il ne fut plus dans ladite Charge de premier Médecin. M. Fagon ſe retira pour lors au Jardin Royal où il mourut le 11. Mars 1718. âgé de près de quatre-vingt ans. Le Sieur Poirier, premier Médecin du Roi regnant, étant mort preſque en même tems, Sa Majeſté jugea à propos, avant que de diſpoſer de la Charge de ſon premier Médecin, d'en ſéparer la Surin-

tendance du Jardin Royal, ce qui fut fait par la Déclaration du 31. Mars de l'an 1718. & d'en donner l'Intendance au Sieur *Pierre Chirac*, qui n'étoit encore que premier Médecin du Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mais qui eſt devenu dans la ſuite premier Médecin du Roi. Celui-ci étant mort le premier de Mars de l'an 1732. le Roi pourvût par Commiſſion du 6. Août de la même année le Sieur *du Fay* de l'Académie des Sciences, de l'*Intendance* du Jardin Royal des Plantes, qui travailla à le rétablir avec autant d'ardeur, que ſon prédéceſſeur avoit été négligeant à le réparer. M. du Fay étant mort au mois de Juillet 1739. le Roi a nommé M. le Clerc *de Buffon* de l'Académie des Sciences. Il doit informer le Secretaire d'Etat ayant le Département de la Maiſon du Roi, de tout ce qui pourra concerner les beſoins dudit Jardin, comme auſſi de la vacance des places de Démonſtrateur, ſous-Démonſtrateur, Profeſſeurs, & autres Officiers employés, & domeſtiques dudit Jardin, auſquelles Sa Majeſté s'eſt reſervée de nommer telle perſonne qu'elle eſtimera convenable.

L'on fait gratuitement dans ce Jardin des Démonſtrations publiques pour la Botanique, la Chymie & l'Anatomie. Celles de la *Botanique* ſe font dans le Jardin pendant les mois de Juin & Juillet, par le Sieur Ant. de Juſſieu, Profeſſeur, qui explique publiquement près de ſix mille plantes rangées avec méthode dans des endroits appellés *Ecoles*, & dicte des Traités de leurs proprietés dans l'Amphitéâtre. M. Bernard de Juſſieu ſon frere, Démonſtrateur pour les plantes des environs de Paris, veille à la culture des plantes dudit Jardin, & mene les Ecoliers à la campagne. Les Démonſtrations de *Chymie* ſe font en même tems par le Sieur Lemery Profeſſeur, dans un Laboratoire conſtruit exprès à côté de l'Amphitéâtre, & a pour Démonſtrateurs le Sieur Bolduc Apoticaire du Roi, & le Sieur Habert Apoticaire. Un troiſiéme Profeſſeur (le Sieur Hunauld) enſeigne à des heures différentes l'*Anatomie* dans le même Amphitéâtre, & a pour Démonſtrateur le Sieur Duverney, Chirurgien de S. Coſme.

Le Jardin eſt beau & ſpacieux. On le diſtingue en *Jardin bas*, & en *Jar-*

din haut. Ce dernier eſt un terrein d'environ quatre arpens, qu'on nommoit autrefois le *Champ des Coupeaux*, *& la Bute des Coupeaux* ſur laquelle étoit un moulin à vent qui portoit le même nom. *Sauval* nous apprend que ce fut de ſon tems qu'on enferma ce champ dans le Jardin des Plantes, comme auſſi une voirie qui étoit tout auprès, & que de l'un & de l'autre on forma la montagne qu'on y voit aujourd'hui, au tour de laquelle regne une allée en ſpirale, bordée d'arbuſtes de différentes eſpeces, & qui conduit au haut de cette bute, où la vûe eſt aſſez étendue & magnifiquement variée. Ces deux Jardins ſont remplis de plantes, d'arbres, & d'arbuſtes les plus rares & les plus curieux que l'on a fait venir, pour la plûpart, des pays les plus éloignés, & que l'on cultive avec beaucoup de ſoin. Dans ce Château eſt placé le cabinet de Curioſités naturelles, formé en partie par celui de M. de Tournefort, de ſon Herbier, & de celui de M. Vaillant; & en partie par des recueils de tout ce qui peut intereſſer l'hiſtoire des drogues ſimples.

On ne doit pas ſortir du Jardin

Royal des Plantes, ſans voir le cabinet d'*Aubriet*, Peintre habile, qui eſt occupé à deſſiner, & à peindre d'après nature les plantes les plus curieuſes, & à en faire des Recueils pour le cabinet du Roi. Ce Peintre fut le compagnon de voyage de feu M. de Tournefort, lorſque le Roi Louis XIV. envoya ce ſçavant Botaniſte en Grece, en Aſie & en Afrique.

Au-deſſus de la porte extérieure de ce Jardin, eſt une table de marbre noir ſur laquelle eſt écrit en lettres d'or:

JARDIN ROYAL
POUR LA CULTURE DES HERBES
MEDICINALES.
1633.

L'HÔPITAL DE LA PITIE'.

Cette Maiſon fut fondée l'an 1612. & a été unie à l'Hôpital Général en 1656. Sous la Régence de Marie de Medicis, on acheta en 1612. trois grandes maiſons avec leurs jardins, ſituées dans les fauxbourgs de ſaint Victor, de ſaint Marcel & de ſaint Germain, pour ſervir d'autant d'Hôpi-

taux où l'on avoit résolu d'enfermer les Pauvres vagabonds de l'un & de l'autre sexe, les femmes dans une maison à part, & les hommes dans les deux autres. Cet établissement échoua au bout de six ans, & il n'en restoit d'autre vestige vers l'an 1650. que la Maison de *la Pitié* près de S. Victor, où l'on entretenoit encore un certain nombre de petits garçons & de petites filles, & quelques vieilles femmes infirmes. Lorsqu'on reprit le dessein d'enfermer les Mendians valides & invalides, & que le Roi l'eut autorisé par son Edit du mois d'Avril 1656. on prit la Maison de la Pitié pour être une de celles qui devoient composer l'Hôpital Général, & ce fut même dans l'Eglise de la Pitié qu'on chanta une Messe du S. Esprit, la veille du jour que les Pauvres devoient être enfermés, c'est-à-dire, le 13. de May de l'an 1657. Depuis ce jour-là, on a toujours entretenu dans cette Maison un grand nombre de pauvres enfans des deux sexes, & qui doivent être de Paris. On les instruit au travail, & les ouvrages qu'ils font, contribuent à leur entretien. Plusieurs personnes vont souvent à cet Hôpital

demander des filles pour les ſervir. D'autres ſont mariées à des Artiſans. Pendant quelque tems on en a fait embarquer un nombre conſiderable pour peupler nos Colonies où elles ont été mariées. Cet Hôpital eſt le lieu ordinaire où les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général tiennent leurs aſſemblées.

Derriere l'Hôpital de la Pitié, & dans la rue du Puits-l'Hermite, eſt la Maiſon de *ſainte Pelagie* qui eſt auſſi dépendante de l'Hôpital Général, & eſt ſous la même adminiſtration. C'eſt au zéle, & en partie aux bienfaits de *Marie Bonneau*, veuve de Jean-Jacques de Beauharnois *de Miramion*, que le Public eſt redevable de l'établiſſement de cette Maiſon, où l'on enferme les femmes & les filles dont la conduite eſt ſcandaleuſe, ſoit qu'elles s'y retirent d'elles-mêmes, ſoit qu'on les y mette de force par ordre du Roi, ou par l'autorité des Magiſtrats. Le projet en fut formé par cette pieuſe Dame, & par elle propoſé à la Ducheſſe d'Aiguillon, à la Dame de Farinvilliers & à la Dame de Traverſé. Ces trois Dames crurent entrevoir de l'impoſſibilité dans la réuſſite, mais

Madame de Miramion leur perſuada le contraire, & offrit de donner dix mille livres, & toute ſon application pour le ſuccès de cette entrepriſe. Les trois autres Dames donnerent chacune une ſomme pareille. On acheta avec cet argent une place près de la Pitié, où l'on fit bâtir une maiſon convenable au deſſein qu'on avoit. Madame de Miramion en dreſſa la Regle, & les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général ſe chargerent de la faire obſerver. On fit ici deux appartemens ſéparés, l'un pour les filles & les femmes qui viennent s'y retirer d'elles-mêmes, & cet appartement fut nommé *ſainte Pélagie*; & l'autre pour les filles & les femmes qu'on y enfermeroit de force, & il fut nommé *le Refuge*. Louis XIV. par ſes Lettres Patentes du mois d'Avril 1665. regiſtrées au Parlement le 5. Juin ſuivant, confirma cet établiſſement.

L'ABBAYE DE S. VICTOR.

Il y avoit anciennement dans ce faubourg de Paris, un Oratoire ſous l'invocation de *ſaint Victor* Martyr. Si l'on s'en rapporte à *Alberic*, Moine de Cîteaux qui vivoit en 1129. cet

Oratoire étoit un Prieuré dépendant de l'Abbaye de S. Victor de Marſeille: *Domus S. Victoris*, dit cet Hiſtorien contemporain, *quæ erat Prioratus Nigrorum Monachorum de Maſſilia, &c.* On voit auſſi dans une Charte de Philippe I. & de l'an 1085. qu'il y avoit dans ce même lieu une Communauté de Moines, dont le Supérieur nommé *Anſelme*, prenoit la qualité d'Abbé de S. Victor. Le même *Alberic* ajoûte, que ces Moines de Marſeille ayant été renvoyés, on fit venir en leur place des Chanoines Réguliers de la Congrégation de S. Ruf*. Malgré ce témoignage ſi poſitif, il y en a qui prétendent qu'avant qu'on mit ici des Chanoines Réguliers de S. Ruf, cette Maiſon n'étoit qu'un double *Recluſoir* où il y avoit un Reclus, dont la Chapelle ſe nommoit *S. Victor*; & une Recluſe nommée *Baſille*, dont l'Oratoire étoit ſous l'invocation de *S. Sebaſtien*. On dit que cette Recluſe ſurvêquit au Reclus, & que ſa Tombe ſe voit encore à S. Victor.

* *Ejectis prædictis Monachis, adductus eſt Conventus Canonicorum Regularium de ſancto Ruffo.*

Guillaume de Champeaux, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, qui eſt un bourg de Brie auprès de Melun, ayant embraſſé l'Inſtitut des Chanoines Ré-

guliers nouvellement établis à S. Victor lez-Paris, donna encore un nouvel éclat à cette réforme. Il avoit enſeigné à Paris la Rhétorique, la Dialectique & la Théologie, avec grande réputation, & eſt le même que celui dont Abeillard fut le diſciple, & enſuite l'émule. Quoique Guillaume de Champeaux eut quitté le monde, le monde ne l'avoit point oublié, & ſa réputation s'étoit même augmentée par le motif de perfection qui l'avoit conduit dans le Cloître. On crut qu'il ſeroit infiniment plus utile à l'Egliſe, ſi on l'élevoit à l'Epiſcopat; & enfin il fut tiré de ſaint Victor pour être Evêque de Châlons ſur Marne vers l'an 1113. Il laiſſa en ſa place le plus cher de ſes diſciples, nommé *Gilduin*. Celui-ci fut le premier Abbé de S. Victor, & devint ſi recommandable, que le Roi Louis VI. ſurnommé *le Gros*, le prit pour ſon Directeur. Ce Prince s'étant trouvé à Châlons la même année, il donna des Lettres, qui ſont comme la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Victor, car il s'en déclara le Fondateur, lui donna des biens conſiderables; & fit bâtir une Egliſe à l'endroit même où étoit la Chapelle de S. Victor, & que l'on nomme aujour-

d'hui *la Chapelle de Nôtre-Dame de Bonnes Nouvelles*. Cette Charte eſt ſignée du Roi, de deux Archevêques, de neuf Evêques, du Connêtable, & des autres grands Officiers de la Couronne.

En 1124. *Eſtienne de Senlis*, Evêque de Paris, donna à l'Abbaye de ſaint Victor la vacance des Prébendes de l'Egliſe de Paris, de celles de ſaint Germain de l'Auxerrois, de ſaint Marcel, de ſaint Cloud, de ſaint Martin, de Champeaux en Brie, mais en 1133. il fit encore plus, car il lui donna une Prébende dans chacune de ces Egliſes.

Henry de France, fils de Louis le Gros, Abbé pour lors de ſaint Spire de Corbeil, donna auſſi aux Chanoines Réguliers de ſaint Victor, l'an 1146. une Prébende dans la même Egliſe de ſaint Spire. Il paroît par les Lettres qu'il fit expédier à ce ſujet, que Louis le Gros avoit fait inhumer quelques-uns de ſes enfans dans l'Egliſe de ſaint Victor, *cui etiam*, dit-il en parlant de Louis le Gros ſon pere, & de cette Abbaye, *juxta regalem munificentiam plurima beneficia contulit, & in argumentum veræ dilectionis*

quosdam de filiis suis fratribus nostris, cum ex hâc vitâ decederint, in eadem Religionis domo sepelire mandavit. Il faut que le Roi Louis le Gros ait eu un plus grand nombre d'enfans que ne le disent nos Généalogistes, car, selon eux, il ne paroît pas qu'il y en ait eu d'enterrés à saint Victor.

Le Chapitre de l'Eglise de Paris contribua aussi à la fondation de cette Abbaye, & lui donna en 1122. une Ferme avec cent-vingt arpens de terre labourable, situés à Chevilly & à Orly.

La Maison de saint Victor étoit si célebre par la piété & par la doctrine de ses Religieux, qu'elle devint comme le Chef d'une Congrégation, qui en peu de tems se répandit dans toutes les Provinces du monde Chrétien, comme le dit un Ecrivain, *non est angulus orbis Christiani, in quo Victorinorum Congregatio se non dilataverit.* On voit même par le testament de Louis VIII. datté de l'an 1225. que cette Maison avoit quarante Abbayes dans le Royaume de France.

La vie pénitente des Chanoines de saint Victor, & le mérite extraordinaire de quelques-uns d'entr'eux, tels

que

que *Guillaume de Champeaux*, *Hugues de ſaint Victor* qu'on appelloit le nouveau ſaint Auguſtin, *Richard de ſaint Victor*, *&c.* firent naître une parfaite union entre ſaint Victor & Clairvaux. *Saint Bernard* l'entretint avec ſoin par ſes Lettres, & même par ſes viſites, car quand il venoit à Paris, il logeoit à ſaint Victor comme dans ſa propre maiſon. Ce fut dans un de ces voyages, & apparemment dans celui que ce Saint fit en 1147. qu'il laiſſa à ſaint Victor ſa *Coule* pour marque de ſon amitié, & de l'union qu'il conſervoit avec ces Chanoines. Ils lui en donnerent une autre plus commode pour l'hyver & pour ſes voyages. Ce fut encore par un effet de l'affection qu'il avoit pour ces Chanoines, qu'il alla à ſainte Geneviéve demander en plein Chapitre l'uſage de l'eau néceſſaire à la Maiſon de ſaint Victor. Il y fut accompagné par *Geoffroy*, Evêque de Langres, & par *Jean de la Grille*, Evêque de S. Malo. Cet acte qui eſt de l'an 1150. ſe trouve dans les notes du P. Mabillon ſur les Lettres de S. Bernard.

Saint Thomas de Cantorberi eut auſſi beaucoup d'affection pour la

Maiſon de ſaint Victor, & y logea lorſqu'il paſſa à Paris. On y conſerve avec vénération le Cilice de ce ſaint Archevêque.

Cette Maiſon fut dès ſon inſtitution non ſeulement une Ecole de ſainteté, mais encore une Ecole pour les Sciences, qui devint une des plus fameuſes de la Chrétienté. Ainſi l'on ne doit pas être ſurpris du grand nombre d'hommes diſtingués qui ſont ſortis de cette Maiſon. On compte pluſieurs Cardinaux, tels qu'*Yves* & *Hugues*, qui furent élevés à cette dignité par Innocent II. & *Jean de Naples* qui le fut par Adrien IV. Je parlerai des autres perſonnes de diſtinction en rapportant leurs Epitaphes.

On chercheroit inutilement les anciens édifices de cette Abbaye, car il n'en reſte que le Portail qui eſt ſur la rue, & d'une Architecture la plus gothique & la plus hardie de Paris. Ce ſont trois gros pendentifs de pierre, faits en arcs, ſuſpendus en l'air, & qui reſſemblent aſſez à une mitre.

L'Egliſe d'à-préſent a été bâtie ſous le Regne de François I. Ce fut *Michel Boudet*, Evêque de Langres qui en poſa la premiere pierre le 18. Décem-

Digitized by Google

bre de l'an 1517. & *Jean Bordier*, Abbé de S. Victor, posa la premiere pierre du Chœur. Ce même Abbé fit bâtir un Dortoir pour les Chanoines, & fit aussi rebâtir les murs du pourtour de cette Abbaye ; & puis fit rehausser & construire les Cloîtres tels qu'ils sont à présent. En 1531. il fit bâtir l'Infirmerie ; en 1535. le Refectoir ; & en 1536. & 1542. il fit fondre les cloches.

Le Sanctuaire est décoré de deux grands tableaux d'onze pieds de hauteur sur huit pieds six pouces de largeur. Ils ont été peints par *Jean Restout*, Peintre ordinaire du Roi, Adjoint à Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, neveu & éléve du fameux *Jean Jouvenet*. Les sujets de ces deux tableaux sont divinement liés l'un à l'autre.

Dans l'un c'est *Melchisedech*, Prêtre du Très-Haut, & Roi de Salem, qui étant venu à la rencontre d'Abraham victorieux des Rois des Elamites, de Sennaar, de Pont & de Goim, le benit, & lui présenta du pain & du vin, ou selon l'explication des Peres, offrit pour lui du pain & du vin au Seigneur. Melchisedech est

ici repréſenté debout devant un autel orné de feſtons d'épics de bled & de raiſins, ſymboles de ſon offrande. Sur cet autel ſont auſſi pluſieurs pains, & un vaſe rempli de vin. Ce Prêtre du Très-Haut tient un pain, & l'éléve pour l'offrir au Seigneur. Abraham de ſon côté eſt à genoux devant l'autel, & offre à Melchiſedech la dixme de tout ce qu'il avoit pris ſur les Rois qu'il avoit vaincus. Ce butin eſt repréſenté par des armes & par des vaſes. Loth & ſa famille délivrés par Abraham, ſont auſſi à genoux devant cet Autel, & étant inſtruits du culte du vrai Dieu, ils l'adorent pendant que le Prêtre fait ſon offrande. Derriere cette famille eſt le Roi de Gomorre, accompagné d'un cortege convenable à ſon rang. Il paroît dans l'admiration & la ſurpriſe de ce qu'il voit, n'étant ni inſtruit, ni rempli du même eſprit de religion que les autres.

Le ſujet de ce tableau n'étoit que la figure du myſtere dont celui qui ſuit eſt l'accompliſſement, puiſqu'il nous repréſente *la Céne*. Le Peintre a mis ici la figure du Chriſt ſur le devant du Tableau, afin de la faire voir

entiere, & par là lui donner plus de nobleſſe. *Jeſus-Chriſt* eſt dans l'action de benir le pain, c'eſt-à-dire, qu'il inſtitue le Sacrement de l'Euchariſtie. Les Apôtres ſont dans l'admiration de ce qu'ils entendent & de ce qu'ils voyent. *Judas* eſt au fond du tableau, encore à table avec les autres. Il ſemble ſe lever pour aller exécuter l'exécrable deſſein qu'il avoit conçu dans ſon cœur. Il eſt pâle, inquiet, & tient ſa bourſe à la main.

Ces deux tableaux ſont accompagnés de deux autres peints par le même Peintre. L'un repréſente la réſurrection du Lazare, & l'autre, David, qui par la priere déſarme la colere de Dieu, & obtient la ceſſation de la peſte.

Les Connoiſſeurs eſtiment beaucoup les peintures des vitres de la Chapelle de ſaint Clair, où l'hiſtoire de l'Enfant prodigue eſt repréſentée. Celles des Chapelles du Lazare & de ſaint Sauveur ne ſont pas moins belles, ni moins eſtimées.

A côté du grand-Autel, contre la Nef, a été tranſporté le corps de *Thomas*, Prieur de cette Abbaye, qui d'abord fut inhumé dans le Cloî-

tre, puis transferé dans la Chapelle de ſaint Denis, & enfin dans le Chœur où, ſur une table de marbre, eſt cette Epitaphe :

HIC JACENT
B. THOMÆ *à ſancto Victore*
oſſa veneranda ;
qui inter Stephani *Epiſcopi Pariſienſis*
manus,
pro Eccleſiaſtici Juris deffenſione
Martyr occubuit
anno Domini 1130.
Devoti poſuere Syncanonici Victorici
anno Chriſti 1667. *prid. Kal. Januarii.*

Pour l'intelligence de cette Epitaphe, il faut ſçavoir qu'*Eſtienne de Senlis* étant Evêque de Paris, *Thibault de Noteret*, Archidiacre de Brie, mit ſon Archidiaconé en interdit pour un vol qui y avoit été fait à un Chanoine de Paris. Eſtienne qui n'avoit point été informé du vol, ni de l'interdit qu'après coup, regarda cette conduite comme un attentat à la Juriſdiction Epiſcopale, & leva cet interdit. Thibault ſe pourvût devant le Clergé de Paris qu'il aſſembla exprès, mais la déciſion lui fut contraire, &

la Sentence d'Eſtienne fut approuvée. L'Archidiacre de Brie en appella encore au Pape Innocent II. qui nomma trois Cardinaux pour terminer ce différend. Leur déciſion qui eſt dattée de l'an 1127. fut approuvée par le Pape, & fut entierement contraire à Thibault, qui promit de ſe conformer à ce qui venoit d'être reglé. Comme l'Evêque Eſtienne avoit une confiance entiere en *Thomas*, Prieur de ſaint Victor, qu'il appelloit *ſon œil & ſon pied*, Thibault ne doutant point que ce ne fut lui qui eut excité l'Evêque à le pourſuivre juſqu'à la Sentence définitive du Pape, en conſerva une haine implacable contre lui, & le fit aſſaſſiner par ſes parens, pour ainſi dire, entre les bras de l'Evêque, puiſqu'ils revenoient enſemble de l'Abbaye de Chelles où ils étoient allés pour faire quelque réforme dans cette Abbaye. Cet aſſaſſinat fut commis proche de Gournay ſur Marne l'an 1130. *Eſtienne* en fut ſi pénétré de douleur, qu'après avoir prononcé une Sentence d'excommunication contre ceux qui avoient eu part à ce crime, ou qui recevroient les meurtriers, il ſe retira à Clairvaux d'où il écrivit au

Pape & à Geofroy, Evêque de Chartres ſon Légat, afin qu'ils en fiſſent juſtice. *Saint Bernard* en écrivit auſſi au Pape pour exciter ſon zéle contre une action auſſi horrible, & lui demander qu'il punit l'Archidiacre premier auteur de ce meurtre. Geofroy, Evêque de Chartres, & Légat du Pape, ordonna aux Evêques des Provinces de Reims, de Rouen, de Tours & de Sens, de ſe trouver au Concile de Joüare, & d'y proceder contre les auteurs de ce meurtre ſuivant la rigueur des Canons. Nous n'avons point les actes de ce Concile, mais une Lettre du Pape Innocent II. adreſſée aux Evêques qui y avoient aſſiſté, nous apprend qu'ils excommunierent tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre, & que le Pape confirmant ce Jugement, ajoûta qu'on ceſſeroit de célébrer le Service Divin dans tous les lieux où ſe trouveroient ces meurtriers, & que Thibault & les autres ſeroient privés de leurs bénéfices. Quoique S. Bernard qualifie Thomas de *Martyr Bienheureux*, & que les Chanoines de ſaint Victor lui ayent donné la qualité de *Bienheureux* dans l'Epitaphe qu'ils firent mettre ſur ſon

Digitized by

Tombeau en 1667. il n'a cependant jamais eu aucun culte public.

Au milieu du Chœur eſt une Tombe de cuivre ſur laquelle eſt cette Epitaphe :

SISTE GRADUM,

VIATOR, TANTISPER,

DUM HÆC PERLEGERIS.

Hoc Tumulo PETRI LIZETI, *σῶμα animæ, quondam σῆμα jacet. Qui olim ob heroïcas animi ſui dotes, vir ſingulari memoria, & ſumma Juriſprudentia, in ſupremum Pariſienſis Centuriæ Senatum à Rege Ludovico XII. adſcitus, Senatoris munere triennio functus eſt; deinde triumviratus Regii advocati munus duodecim annis Divo Franciſco Primo feliciter obivit; ac demum ob ſuæ vitæ integritatem, in ſummum Curiæ Magiſtratum evectus, Juſtitiæ habenas viginti annorum curriculo ita moderatus eſt, ut qui Religioſæ Domûs Abbas, volente Henrico II. fieret, dignus omnium calculo videretur. Cujus ſpiritus terram linquens, Cœlum tandem conſcendit* 1554. *ſeptimo Idus Junii. Annos natus* 72.

Pierre Lizet dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit né à *Salers*, petite ville de la haute Auvergne. Son eſprit, & la connoiſſance qu'il avoit acquiſe dans la Juriſprudence, l'éleverent par degrés à la Charge de Premier Préſident au Parlement de Paris. Il avoit commencé par être Avocat, puis il fut fait Conſeiller par le Roi Louis XII. enſuite Avocat du Roi, & enfin Premier Préſident. Il exerça cette Charge pendant vingt ans avec beaucoup de capacité, d'intégrité & de déſintereſſement, mais ayant déplu à la Maiſon de Lorraine, & la Ducheſſe de Valentinois ne voulant ſouffrir dans les premieres places que des perſonnes qui fuſſent abſolument à elle, on ôta la Charge de Premier Préſident à Lizet, & en 1550. on lui donna pour récompenſe, & pour l'empêcher de mourir de faim, l'Abbaye de ſaint Victor, qui juſqu'alors avoit toujours été poſſedée en regle. Pour aller au plus près de la régularité, Lizet ſe fit ordonner Prêtre dans la Chapelle de l'Infirmerie de cette Maiſon, par *Euſtache du Bellay*, Evêque de Paris, l'an 1553. A peine Lizet avoit-il été nommé Ab-

Digitized by Google

bé de ſaint Victor, qu'il fit imprimer en 1551. un gros Livre intitulé *de Sacris Libris in Linguam vulgarem non vertendis, &c. adverſus pſeudo-Evangelicam hæreſim.* Cet ouvrage ne lui fit point honneur, & fit voir qu'on peut être un ſçavant Juriſconſulte & un très-mince Théologien. *Théodore de Beze* fit à ce Livre une réponſe burleſque, intitulée *Epiſtola Magiſtri Benedicti Paſſavantii, &c.* qui eſt aujourd'hui plus connue que le Livre de Lizet.

Dans la Chapelle de ſaint Denis eſt la Tombe & l'Epitaphe de *Pierre* ſurnommé le Mangeur, *Comeſtor.* Ce ſçavant étoit né à Troyes, & fut Doyen de l'Egliſe de cette Ville. Il fut enſuite Chancelier de celle de Paris, y enſeigna la Théologie, & donna au Public l'*Hiſtoire Eſcolaſtique*, ouvrage qui eut un grand cours pendant les deux ou trois ſiécles ſuivans, & qui fut regardé comme un corps complet de Théologie poſitive. L'Auteur ſe retira à ſaint Victor où il mourut, & où l'on lit cette Epitaphe:

PETRUS *eram, quem* PETRA *tegit,*
dictuſque COMESTOR,

Nunc Comedor : vivus docui,
nec ceſſo docere
Mortuus, ut dicat qui me videt
incineratum;
Quod ſumus iſte fuit,
Erimus quandoque quod hic eſt.

Pierre Comeſtor, ou *le Mangeur*, mourut le 21. Octobre 1185.

Dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Bonne-Nouvelle a été enterré *Eude*, Prieur de ſaint Victor, qui fut choiſi pour être Abbé de ſainte Geneviéve lorſqu'on y mit des Chanoines Réguliers de ſaint Victor. On lit ſur ſa Tombe:

Martyris ODO *Prior prius, poſt virginis Abbas,*
Martyrium didicit virginitate ſequi.
A Victore *roſas certaminis, à* Genovefa
Lilia purpurei plena pudoris habens;
Intulit hos flores Paradiſo tempore florum
A puero ſenior, in ſene Virgo puer.
Mitis cum Moyſe, *cum* Nathanaële *fidelis,*
Cum Samuële *ſacer, cum* Simeone *timens.*
Ne pereas per eum te, Pariſius, Paradiſo

Orba parente para, non paritura parem.

Leonius étoit Chanoine de saint Benoît de Paris lorsqu'il se fit Moine de saint Victor. Il étoit Poëte latin, & quelques-uns ont prétendu qu'il fut l'inventeur de cette espece de vers rimés à l'hemistiche, & à la fin, & qu'on nomme *Leonins*. L'invention de ces vers est certainement plus ancienne que ce Poëte. *Sauval* dit qu'on en faisoit déja du tems de Neron; d'autres l'attribuent au Pape Leon II. du nom, qui vivoit en 683. & d'autres enfin veulent que l'Hymne composée par *Paul Diacre* en l'honneur de saint Jean-Baptiste, laquelle commence :

Ut queant laxis resonare fibris,
Mira gestorum famuli tuorum, &c.

ait été le modele de cette espece de Poësie. L'ancienneté de l'invention ne prouve point qu'on n'ait pû donner le nom de *Leonius* à cette sorte de vers qu'il avoit peut-être plus particulierement imitée que les autres. Quoiqu'il en soit, *Leonius* mourut au mois de Décembre de l'an 1187. mais on ne

ſçait plus en quel endroit de cette Maiſon il fut inhumé.

Adam de ſaint Victor fut auſſi inhumé dans cette même Chapelle au mois de Juillet 1192. & avoit compoſé divers ouvrages de piété, & les vers qu'on a mis pour lui ſervir d'Epitaphe, peuvent, au beſoin, tenir lieu de Sermon pour le jour des Cendres.

Hæres peccati, natura filius iræ,
Exiliique reus naſcitur omnis homo.
Unde ſuperbit homo? cujus conceptio culpa,
Naſci pœna, labor vita, neceſſe mori.
Vana ſalus hominis, vanus decor, omnia vana,
Inter vana nihil vanius eſt homine.
Dum magis alludit, præſentis gloria vitæ,
Præterit, imo fugit; non fugit, imo perit.
Poſt hominem vermis, poſt vermem fit cinis, heu, heu!
Sic redit ad cinerem gloria noſtra ſuum.

Hugues de ſaint Victor, qui par l'éminence de ſon eſprit & de ſon ſçavoir, avoit mérité qu'on le nommât un ſecond Auguſtin, mourut le 11. de Février de l'an 1140. & fut inhumé dans

le Cloître où l'on mit ſur ſa Tombe l'Epitaphe ſuivante :

Conditur hoc Tumulo Doctor celeberrimus
HUGO,
Quam brevis eximium continet urna virum!
Dogmate præcipuus, nullique ſecundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore ſtilo.

Dans ce Cloître, auprès du Refectoir, eſt le Tombeau & l'Epitaphe d'*Obizon*, Médecin du Roi Louis le Gros, lequel après s'être fait une grande réputation dans le monde, & après y avoir acquis des biens conſiderables, apporta ſes talens, ſa gloire & ſes richeſſes dans cette Maiſon, & conſomma le ſacrifice qu'il en fit, en s'y conſacrant lui-même à la vie Religieuſe. Voici l'Inſcription également chrétienne & élégante qu'on y lit :

Reſpice qui tranſis, & quid ſis diſce vel unde,
Quod fuimus nunc es, quod ſumus iſtud eris.
Pauper Canonicus de divite factus
OBIZO

Huic dedit Eccleſiæ plurima, ſeque Deo :
Summus erat Medicus, mors ſola triumphat in illo,
Cujus adhuc legem nemo cavere poteſt.
Non potuit Medicus ſibimet conferre ſalutem.
Huic igitur Medico ſit Medicina Deus.

Richard de ſaint Victor mort le 10. de Mars de l'an 1173. fut auſſi enterré dans ce Cloître, & ſur ſa Tombe on lit :

Moribus, ingenio, doctrina clarus & arte,
Pulvereo hic tegeris, docte RICHARDE, *ſitu,*
Quem Tellus genuit felici ſcotia partu,
Te fovet in gremio Gallica terra ſuo.
Nil tibi parca ferox nocuit, quæ ſtamina parvo
Tempore tracta gravi rupit acerba manu.
Plurima namque hic ſuperant monimenta laboris,
Quæ tibi perpetuum ſunt paritura decus.
Segnior ut lento ſceleratus mors petit ades

Sic propero nimis it ſub pia tecta gradu.

Dans le même Cloître, à côté de la porte par où l'on va à la Bibliotheque, on voit cette Epitaphe :

HIC JACET
JACOBUS D'ALESSO,
ex Divi Franciſci de Paula
ſorore pronepos,
Diaconus, noſter Canonicus.
Obiit 18. *Junii* 1603.

Tam ſanctos cineres pavidus venerare, viator;
Sanctus, vel ſancta proximus ille fuit.

Claudius de la Lane S. C. P.
de Montebeonis, avunculo ſuo poſuit.

Les deux vers qu'on vient de lire, ſont de *Santeul* dont je vais parler.

Jean-Baptiſte de Santeul, Chanoine Régulier de cette Abbaye, & un des excellens Poëtes latins du dernier ſiécle, étant mort à Dijon le 5. Août 1697. à deux heures après minuit, ſon corps fut tranſporté ici, & inhumé dans ce Cloître où l'on lit ces deux

Epitaphes, dont celle qui eſt en vers, eſt de M. *Rollin*, ſi connu par ſes ouvrages.

Voici comme ces Epitaphes ſont conçues & figurées.

F. JOANNIS BAPT. DE SANTEUL
PARISINI, SUBDIACONI, ET CAN. NOSTRI
EPITAPHIUM.

Quem ſuperi præconem, habuit quem ſancta Poëtam
Religio, latet hoc marmore SANTOLIUS.
Ille etiam heroas, fonteſque, & flumina, & hortos
dixerat : at cineres quid juvat iſte labor?
Fama hominum, merces ſit verſibus æqua profanis :
Mercedem poſcunt carmina ſacra Deum.

Obiit anno Domini M. DC. XCVII.
Nonis Auguſti.
Ætatis LXVI. *Profeſſionis* XLIV.

. Eſt Deus
qui fecit me,
qui dedit
carmina.
Job. 35. 10.

Digitized by Google

A. † Ω.

F. Joannes-Baptiſta DE SANTEUL
Hujus Abbatiæ
Canonicus Regularis
& Subdiaconus:
qui ſacros Hymnos
piis aque ac politis verſibus
ad uſum Eccleſiæ
concinnavit.
Obiit
die quinta Auguſti
anno reparatæ ſalutis M. DC. XCVII.
ætatis LXVI.
Canonicæ Profeſſionis
XLIV.

A Ω

Dicat omnis Populus amen ei
Hymnum Domino.
Par. 16. 35.

Pluſieurs autres perſonnes illuſtres par leur naiſſance, ou par leur eſprit, ont auſſi été inhumées dans l'Egliſe ou dans le Cloître de cette Maiſon, mais je ne parlerai ici que de M. du Bouchet, de M. Mainbourg & de M. Bouillaud.

Louis Mainbourg ayant été congé-

dié de la Société des Jéſuites, ſe retira à ſaint Victor où il mourut le 13. d'Octobre 1686. âgé de 77. ans. Il eſt connu par un grand nombre d'ouvrages écrits avec plus d'agrément que de vérité.

Iſmaël Bouillaud étoit de *Loudun*, & très-ſçavant dans la Mathématique, dans la Juriſprudence & dans l'Hiſtoire. Son eſprit & ſon ſçavoir lui avoient procuré des emplois de confiance & de diſtinction. Il mourut le 25. Novembre de l'an 1694.

Henry du Bouchet, Seigneur de Bourneville, Conſeiller au Parlement de Paris, a trop mérité de cette Maiſon & du Public, pour n'avoir pas ici un article étendu, & qui rende à ſa mémoire une partie de la reconnoiſſance qui lui eſt dûe. Ce Magiſtrat par ſon teſtament reçû le 27. de Mars de l'an 1652. par *Jean le Caron* & *Philippe Gallois*, Notaires-Gardes-notes du Roi en ſon Châtelet de Paris, élut ſa ſépulture en l'Egliſe de ſaint Victor, légua ſa Bibliotheque aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye dudit ſaint Victor, à condition que les gens d'étude auront la liberté d'aller étudier en la Bibliotheque de ladite Abbaye trois

jours de la Semaine, trois heures le matin, & quatre heures l'après-dîné, leſquels jours ſeront le Lundi, Mercredi & Samedi. Il y ajoûta encore quelques autres conditions, entr'autres celle-ci qu'il avoit vûe dans beaucoup de manuſcrits deſdits Religieux, & qu'il veut auſſi être obſervée pour les Livres qu'il leur laiſſe, qui porte, *ea conditione quod Abbas & Conventus non poſſint alienare vel vendere.* M. du Bouchet légua auſdits Religieux *trois cens quarante livres un ſol neuf deniers* de rente à prendre ſur les Gabelles pour en jouir par eux à perpétuité, & être employées aux néceſſités deſdits Religieux, qui ſeront tenus de faire que l'un d'eux ſe trouve auſdits jours & heures en ladite Bibliotheque pour avoir le ſoin de bailler & de remettre les Livres après que les étudians en auront fait. De plus ledit Teſtateur donna & légua auſdits Religieux *trois cens ſoixante-dix livres* de rente à prendre ſur le Clergé de France, à la charge que cette ſomme ne pourra être divertie & employée à autres choſes qu'à l'achapt des Livres nouveaux, & à réparer ceux qui en auront beſoin, & auſſi à faire mettre les armes dudit

Teſtateur ſur tous leſdits Livres, & ſur ceux qui ſeront achetés.

On a mis près de la porte par laquelle on entre dans la Bibliotheque, le buſte en marbre de M. *du Bouchet*, avec cette Inſcription :

EPITAPHIUM

SISTE VIATOR;

Hîc inter ſanctorum, Doctorum, nobiliumque reliquias, miſcentur cineres.
V. C. HENRICI DU BOUCHET,
in ſuprema Galliarum Curia Senatoris;
cui
nobile Buchetiorum Elbenæorumque genus,
ſanctitas,
integritas ſingularis in munere,
doctrina & eruditio immenſa,
cujus Monimentum ære perennius reliquit in præclaro Bibliothecæ dono,
quam Remp. Litterariam cohoneſtavit,
in hac Regali Abbatia,
Muſarum apotheca,
immortalitalem conſcivere;
tu ne ingratus abſcede:
vita functo bene precare, à quo tu

Digitized by Google

immortalitatem nanciſcere,
accepiſti.
Obiit Æræ Chriſti ann. 1654.
die 23ª. *Aprilis.*
Ætatis 61.

Sur la table qui eſt de l'autre côté, eſt gravé l'article du teſtament de M. du Bouchet, qui contient le legs avec les charges & conditions auſquelles il a été fait.

Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui d'autant plus nombreuſe & plus curieuſe, qu'elle eſt compoſée de trois ou quatre autres, car M. du Bouchet joignit la ſienne à celle des Chanoines de ſaint Victor; M. *Couſin*, Préſident de la Cour des Monnoyes, mort en 1707. légua auſſi la ſienne à cette Maiſon, & vingt mille livres pour faire un fonds, dont le revenu doit être employé à l'augmentation de cette Bibliotheque; à condition qu'elle ſera publique; que l'on dira tous les ans une Meſſe haute le 26. Février qui eſt le jour anniverſaire de ſon décès; & que l'on prononcera le même jour un diſcours ſur l'utilité des Bibliotheques publiques. Enfin M. *du Tralage* lui a legué le plus beau recueil de Cartes

& de Mémoires Géographiques qu'il y ait peut-être au monde. Le goût que ce ſçavant homme avoit toujours eu pour cette ſorte d'érudition, l'étude ſolide qu'il en avoit faite, & les grands ſecours que ſes grandes recherches & ſes dépenſes extraordinaires lui avoient fournis, rendoient ce Recueil digne de la Bibliotheque de *Louis le Grand*.

M. *de Peireſc* diſoit avoir vû parmi les manuſcrits de cette Bibliotheque un recueil de tout ce qui avoit été fait pour & contre Jeanne d'Arc, ſurnommée *la Pucelle d'Orléans*, lorſqu'on lui fit ſon procès, & que ce recueil avoit été fait par ordre de l'Abbé de ſaint Victor de ce tems-là.

Le Jardin de cette Maiſon eſt ſpacieux, & le baſſin de greſſerie qu'on y voit, & qui eſt d'une ſeule pierre, quoiqu'il ait plus de dix pieds de diamêtre, ſervoit autrefois de lavoir.

L'enclos s'étend juſqu'à la rue de Seine, au coin de laquelle, vis-à-vis la Pitié, il y a une tour où l'on enfermoit autrefois les enfans de famille débauchés. On dit que le premier qu'on y mit, s'appelloit *Alexandre* de ſon nom de bâtême, & à cauſe de lui

lui on donna à cette tour le nom d'*Alexandre*. Sauval dit que c'eſt ainſi qu'elle eſt appellée dans les titres de ſainte Geneviéve dont les Religieux ſont Seigneurs en partie de la rue de Seine où elle eſt bâtie. On lit dans la vie de *Pierre Bercheur*, Moine de l'Ordre de ſaint Benoît, qu'il y fut auſſi mis en priſon parce qu'il n'avoit pas ſur la Religion les ſentimens qu'il devoit ; & comme pendant le ſéjour qu'il y fit, il compoſa un Dictionnaire, les grimauds l'ont confondu avec *Deſpautere*, & ont donné le nom du dernier à cette tour. Ces deux ſçavans ont vêcu cependant dans des tems bien différens, car Bercheur vivoit ſous le Roi Jean ; & Deſpautere n'eſt mort qu'en 1520. & même plus tard, ſelon quelques Ecrivains. C'eſt le même *Bercheur* qui mourut Prieur de ſaint Eloy de Paris.

En ce même coin eſt une fontaine, avec ces deux vers latins de *Santeul*, qui font alluſion à la Bibliotheque qui eſt dans cette Maiſon, & laquelle eſt publique.

Quæ ſacros doctrinæ aperit domus intima fontes,

Civibus exterior dividit urbis aquas.

Imitation.

Au dedans de ce lieu ſi ſaint & ſi fameux
S'ouvrent les reſervoirs d'où s'épand la ſcience,
Comme au dehors, Peuples heureux,
Ces eaux pour vos beſoins coulent en abondance.

Boſquillon.

La Porte de la Ville, nommée *la Porte ſaint Victor*, étoit ſituée au coin des murs du Séminaire des Bons Enfans. Elle avoit été rebâtie, comme on la voyoit, en 1570. mais pour l'embelliſſement de la Ville & pour la commodité publique, elle fut démolie en 1684. par ordre des Prevôt des Marchands & Echevins. On la nommoit *la Porte S. Victor*, parce qu'elle étoit fort proche de l'Abbaye de ce nom qu'elle avoit auſſi donné à la rue.

LE SEMINAIRE DES BONS ENFANS.

Cette Maiſon eſt dans la rue de S. Victor, & étoit autrefois un College que quelques-uns prétendent avoir été fondé en 1250. par *Gautier de Châ-*

Jean Thierry, Evêque de Paris. Nous n'avons cependant rien de plus ancien, ſur ſon ſujet, que la permiſſion que Renaud, Evêque de Paris, accorda en 1257. aux Bourſiers qui l'occupoient, d'avoir une Chapelle intérieure, ſans préjudice des droits du Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet. Mathieu de Vendôme, Abbé de ſaint Denis, en qualité d'exécuteur teſtamentaire de *Gui Renart*, Médecin du Roi Philippe le Hardi, aſſigna à ce College *quinze livres pariſis* de revenu pour l'entretien d'un Chapelain, ſur la Prevôté de Paris. Saint Louis légua par ſon teſtament ſoixante livres à ce College des Bons Enfans. Le Comte d'Alençon un de ſes fils, donna au même College quarante ſols; & pluſieurs autres à leur exemple, lui firent des liberalités. Le dèſordre s'étant mis dans le temporel de ce College, il étoit preſque abandonné lorſque Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, en donna la Principalité à M. Vincent de Paul, par acte du 17. Avril 1625. Ce ſaint homme s'y retira ſur la fin de cette même année, & y commença l'établiſſement de la Congrégation de la Miſſion dont

cette Maiſon doit être regardée comme le berceau. M. Vincent ayant été obligé d'aller faire ſa demeure à ſaint Lazare, il établit au College des Bons Enfans un Séminaire qui eſt dirigé par des Prêtres de la Congrégation de la Miſſion. Il eſt toujours rempli d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques qu'on y éleve dans l'eſprit & la ſcience de leur état. La Bibliotheque eſt plus diſtinguée par la qualité, que par la quantité des Livres qui la compoſent. *Julien Barbé* mort Supérieur de cette Maiſon, eſt celui qui a le plus travaillé à ramaſſer & à choiſir les Livres qu'on y voit. Ce Séminaire eſt ſous le vocable de ſaint Firmin, mais quoiqu'il y ait ſur la porte cette inſcription, *Séminaire de ſaint Firmin*, le Public s'eſt toujours obſtiné à le nommer *le Séminaire des Bons Enfans.*

LE COLLEGE DU CARDINAL LE MOINE.

Ce College eſt ſitué dans la même rue, & du même côté que le Séminaire des Bons Enfans. *Jean le Moine* étoit né dans le bourg de *Creci*, Diocèſe d'Amiens. Les uns prétendent qu'il étoit fils d'un Maréchal, & les autres qu'il étoit d'une famille noble

& ancienne, mais pauvre. Il étudia dans l'Univerſité de Paris, & y prit le Bonnet de Docteur en Droit Canon ; enſuite étant allé à Rome, il y devint Auditeur de Rote, & ſe diſtingua beaucoup par ſon ſçavoir. Ayant fait un Commentaire ſur le Sexte ou ſixiéme livre des Decretales, qui eſt une collection de celles de Boniface VIII. ce Pape ne crut pas pouvoir moins faire pour le récompenſer, que de le faire Cardinal. Ce fut en cette qualité qu'il l'envoya Légat en France, à l'occaſion du démêlé qu'il y avoit entre ce Pape & le Roi Philippe le Bel. Dans cette négociation qui eſt peut-être la plus délicate qu'il y ait jamais eue d'un Pape à un Roi, le Cardinal le Moine ſe comporta avec tant de dextérité & de ſageſſe, que s'il n'eut pas la ſatisfaction d'avoir mis d'accord ces deux Puiſſances, il eut du moins celle d'avoir ſçu plaire à l'une, ſans déplaire à l'autre, & de faire approuver ſa conduite à toutes les deux. Ce fut pendant ſa Légation qu'il fonda la Chapelle nommée l'*Autel des Pareſſeux*, laquelle eſt proche du Chœur en la Nef de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris. Enſuite il fonda en

1303. le College qui fait le ſujet de cet article, & pour cet effet il acheta l'emplacement qu'occupoient les grands Auguſtins avant qu'ils euſſent été transferés vers le Pont-neuf. Il amuſoit ſouvent le Roi de l'occupation que lui donnoit ce College qu'il faiſoit bâtir alors, & de l'utilité dont ſeroit cet établiſſement, lui demandant même des privileges & des gratifications pour le maintenir. Il voulut que ce College fut nommé *la Maiſon du Cardinal*, & que celui qui en aura la direction, prenne la qualité de *Maître de la Maiſon du Cardinal*. Son deſſein fut qu'il y eut ici cent Bourſiers, ſçavoir ſoixante Artiens & quarante Théologiens, & pour favoriſer l'établiſſement de ce grand nombre d'Etudians, il conſentit que ceux qui y fonderoient des Bourſes, en euſſent la préſentation. Prévoyant encore les changemens qui arriveroient dans la valeur de la monnoye, il prit la précaution de regler la valeur des Bourſes par le poids de l'argent, & ordonna que les Bourſes des Artiens ſeroient de quatre marcs chacune, & celles des Théologiens de ſix, d'argent pur, au poids de Paris, mais dans la ſuite cette

précaution eſt devenue inutile, ainſi que je le dirai. Il voulut auſſi qu'outre le Maître du College, il y eut un Prieur & deux Procureurs, dont les fonctions ſeront les mêmes que celles du Prieur & des Procureurs du College d'Harcourt. Le Cardinal enfin engagea tous ſes biens pour la fondation de quatre Bourſiers Artiens & de deux Théologiens, dont la nomination, après lui, appartiendra au Doyen & Chapitre de ſaint Vulfran d'Abbeville, qui les prendront du Diocèſe d'Amiens, ſi cela ſe peut, ſinon des Diocèſes les plus proches. *Simon de Giberville*, Chanoine de Paris, fut nommé par le Cardinal le Moine pour être Maître de ce College, & ce Cardinal ordonna qu'à l'avenir l'élection du Maître appartiendroit au Chapitre de Paris. Par un article du Reglement qu'il fit à Avignon en 1310. il défend qu'aucun des Ecoliers du ſon College puiſſe être Recteur de l'Univerſité, ou Procureur de Nation.

Comme il y avoit dans l'emplacement que le Cardinal le Moine avoit acheté des Auguſtins, une Chapelle & un Cimetiere, il y établit un Chapelain pris du nombre des Théologiens

de ce College, qu'il chargea du ſoin des ames des Ecoliers, & lui donna deux marcs d'argent de penſion de plus qu'aux autres. Le Pape Clément V. par ſa Bulle donnée à Poitiers le 5. May 1308. adreſſée à Guillaume, Evêque de Paris, approuva l'établiſſement de ce Chapelain, auquel ſeroit donné le ſoin des ames des Maîtres & des Ecoliers avec pouvoir de les entendre en confeſſion, & de les abſoudre, excepté des cas réſervés au ſaint Siége. Ce Chapelain, ou *Curé*, outre les huit marcs d'argent, doit avoir les offrandes qui ſe feront à la Chapelle, & les droits funéraires des Maîtres & des Ecoliers qu'on y enterre, & même des Etrangers dont les corps y ſeront apportés pour y être inhumés.

Le Cardinal *Jean Cholet*, & le Chevalier Jean des Graves, *de Gravibus*, parent du Cardinal le Moine, fonderent auſſi de quoi entretenir pluſieurs autres Bourſiers, en ſorte qu'il y avoit quatorze Bourſiers Théologiens, & quatre Bourſiers Artiens, lorſque le Parlement de Paris par ſon Arrêt du 2. Avril 1545. fixa le nombre des Bourſiers à vingt-quatre, ſçavoir dix-

huit Théologiens & ſix Artiens. La préſentation de ces ſix nouvelles Bourſes fut partagée par ce même Arrêt entre le Chapitre de ſaint Vulfran d'Abbeville, de Noyon & d'Amiens. Le même Arrêt nous apprend que par Sentence du 2. Septembre 1532. rendue entre les Bourſiers & le Curé de ce College, le marc d'argent a été fixé à la ſomme de *quatre livres ſix ſols huit deniers*, à laquelle évaluation ils s'étoient ſoûmis. En conſéquence le Parlement ordonna que chaque Bourſier Théologien auroit par an la ſomme de vingt-ſix livres tournois, & deux pains chaque jour, chacun du pois de douze onces; & que chaque Bourſier Artien ſe contentera de la ſomme de dix-huit livres tournois ſeulement. Le même Arrêt ordonne que le *Curé* pendant les neuf ans de ſon adminiſtration, & tant qu'elle lui ſera continuée, aura par an ſix marcs d'argent en qualité de Bourſier Théologien, & deux marcs à raiſon de ſa Cure, avec les funerailles, oblations & autres fruits. Il y avoit auſſi deux Chapelains Commendataires, à chacun deſquels le Parlement aſſigne dix-huit livres tournois par an. Par ce que je viens de di-

re, on peut voir que l'adminiſtration du Curé ou Chapelain, n'eſt qu'une commiſſion qui ſe peut révoquer.

Le Cardinal le Moine étant mort à Avignon, ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé dans l'Egliſe de ce College, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

HIC JACET

Dominus JOANNES MONACHUS
Ambianenſis Diœceſis,
tituli ſanctorum Marcelli & Petri,
Preſbyter, Cardinalis, Fundator
iſtius Domûs,
qui obiit Avenione, an. Domini 1313.
Die 22. *Auguſti; ſepultus fuit*
prima die menſis Octobris.

Quoiqu'il ne ſoit point dit dans cette Epitaphe que le Cardinal le Moine ait été Evêque, il eſt cependant prouvé qu'il fut Evêque de *Meaux*, par un titre de l'an 1303. dans lequel il prend cette qualité; ainſi ce ne fut point de Poitiers comme l'ont dit quelques Ecrivains. Au reſte la ſtatue du Cardinal le Moine qui eſt ſur ce Tombeau, eſt la moins manierée, & la meilleure qu'ait fait *Germain Pilon*.

Digitized by

Dans le même Tombeau du Cardinal fut auſſi inhumé *André le Moine* ſon frere, Evêque de Noyon, avec cette Inſcription :

HIC JACET
Dominus ANDRÆAS MONACHUS,
Ambianenſis Diœceſis,
quondam Noviomenſis Epiſcopus,
frater germanus
Domini Joannis Monachi,
iſtius Domûs Fundatoris,
qui obiit anno Domini 1315.
die undecima Aprilis,
apud Sempigniacum prope Noviomum;
ſeptima die menſis Maii ſequentis,
fuit hic ſepultus.
In augmentum Scolarium
Domûs hujus, quatuor millia florenorum
de florentia legavit.
ORATE PRO EO.

Les Bourſiers de ce College pour honorer la mémoire du Cardinal leur Fondateur, & pour ſignaler leur reconnoiſſance, célébroient autrefois tous les ans le 13. de Janvier, une fête qu'on nommoit *la ſolemnité du Cardinal.* Le 12. de Janvier tous les anciens du College s'aſſembloient

dans une ſale de la Maiſon, & nommoient une perſonne du College pour repréſenter cette année le Cardinal le Moine. Auſſitôt que l'élection en étoit faite, on l'habilloit en Cardinal, & il aſſiſtoit en cet équipage aux Vêpres qui ſont chantées ſolemnellement dans la Chapelle du College, accompagné d'un Aumônier qui portoit ſon chapeau rouge. Le ſoir ce Cardinal repréſentatif donnoit un grand ſoûpé à ſes confreres de College, & ſur la fin du repas faiſoit ſervir de grands baſſins pleins de dragées & de confitures ſéches qu'il diſtribuoit à la Compagnie. Le lendemain 13. du mois, jour auquel ce College célébre la Fête de *S. Firmin* ſon Patron, qui eſt auſſi celui de l'Egliſe d'Amiens, la Nation de Picardie y vient célébrer la premiere Meſſe où il y a une retribution pour tous les aſſiſtans. Enſuite on alloit ſaluer le Cardinal qui faiſoit une nouvelle profuſion de dragées & de confitures ſéches. Sur les onze heures, on alloit à la grand-Meſſe qui étoit quelquefois célébrée pontificalement par le Cardinal-même. Après le dîner tous les Ecoliers venoient le complimenter, & récitoient des vers & des

harangues en l'honneur du Cardinal le Moine, & de celui qui le repréſentoit. Le reſte de la journée ſe paſſoit ſur le même ton. Quoique le Maire en 1685. & les P. P. Dom Félibien & Dom Lobineau en 1725. ayent parlé de la Cérémonie du Cardinal, comme ſi elle ſe pratiquoit actuellement, il eſt néanmoins certain qu'il y a très-long-tems qu'elle ne s'obſerve plus.

Le Maire * remarque comme une choſe très-curieuſe à ſçavoir, qu'autrefois les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne aſſiſtoient à cette grand-Meſſe, & la chantoient en muſique avec toute leur ſymphonie, en mémoire de *Jean le Moine*, Cardinal, qui ayant acheté de ſes propres deniers l'Hôtel de Bourgogne, le donna à ces Comédiens, à condition qu'ils ne repréſenteroient que des Piéces ſaintes, & c'eſt pour ce ſujet que ce Cardinal y fonda une place que l'on appelloit *la Loge du Cardinal le Moine*. Le Maire penſoit ſans doute à toute autre choſe qu'à ce qu'il écrivoit ſur l'achapt de l'Hôtel de Bourgogne aux dépens du Cardinal le Moine, & ſur la Loge affectée à cette Eminence. Quoique

* Paris ancien & nouveau, *pag.* 503. *tome* II.

cet Ecrivain ne fut qu'un critique médiocre, il eſt honteux pour lui de ne s'être point apperçu d'un anachroniſme de deux cens trente-cinq ans qui frappe les yeux les moins clairvoyans. Que dire du feu P. * *Dom Lobineau*, critique fameux, qui après avoir adopté l'anachroniſme de le Maire, fait des réflexions à ce ſujet, & nous dit gravement *qu'il n'eſt cependant point mention de ce Cardinal dans le contrat, par lequel les Confreres de la Paſſion acquirent de* Jean Rouvet *une partie conſiderable de cet ancien Hôtel .... peut-être*, ajoûte-t'il, *le Cardinal ne voulut-il pas être nommé.* Eh comment vouloit-il qu'un homme mort en 1313. intervint dans un contrat paſſé avec les Confreres de la Paſſion en 1548? A cela on ne peut répondre, qu'en lui demandant, *quomodo cecidiſti de gloria?* Comment un homme auſſi habile a-t'il pu commettre une faute auſſi lourde?

* Hiſtoire de la ville de Paris, *tome 1. p. 507.*

Le College du Cardinal le Moine eſt un de ceux qu'on nomme de *plein exercice*, c'eſt-à-dire, où il y a toutes les Claſſes, depuis la Sixiéme, juſqu'à la Philoſophie incluſivement. *Guil.*

laume Farel & *Jean Calvin* avoient fait leurs études dans ce College, & profiterent mal des bonnes inſtructions qu'ils y avoient reçues. *Beze* dit poſitivement que *Farel* y avoit étudié ; & quant à *Calvin*, il y a ici une tour qu'on nomme encore *la Tour de Calvin.*

L'*Abbé de Maroles* dans l'Abrégé de l'Hiſtoire de France qu'il a donné au Public, a remarqué que les trois plus habiles hommes qu'il y ait eu pour les Belles Lettres, avoient enſeigné en même tems dans ce College ; que *Turnebe* y faiſoit la premiere Claſſe, *Bucanan* la ſeconde, & *Muret* la troiſiéme. Ce fait eſt encore atteſté par *Pierre Bourbon* & par *Giles Ménage.* Cependant comme *Bucanan* dit dans ſa vie qu'il a régenté au College de ſainte Barbe, & qu'il ne dit point l'avoir fait à celui du Cardinal le Moine, bien des gens doutent de la vérité de la remarque ; mais on pourroit l'accorder avec le ſilence de Bucanan en diſtinguant les deux voyages que ce bel eſprit fit à Paris, & en diſant que dans le premier il régenta au College de ſainte Barbe, comme il le certifie lui-même ; & que dans le ſecond, qu'il

fit en 1544. il fit une Claſſe au College du Cardinal le Moine pendant une partie de l'année, à la place de quelqu'un des Profeſſeurs en titre.

Jean Gélida de la ville de Valence en Eſpagne, enſeignoit la Philoſophie dans ce College, pendant que *Muret* y régentoit auſſi.

De tous les Colleges de l'Univerſité de Paris que la guerre civile avoit déſolés, celui du Cardinal le Moine avoit été le plus mal traité, à quoi avoit beaucoup contribué ſa ſituation à l'entrée de la Ville. Le fameux *Edmond Richer* en ayant été fait *grand-Maître* & *Principal*, il ne s'appliqua pas ſeulement à regler les études, & au bien ſpirituel de cette Maiſon, mais encore il en rétablit la clôture, l'Egliſe, les autres édifices qui étoient preſque tous tombés en ruine, & en fit défricher la cour qui étoit ſi hériſſée de ronces & de chardons, que les couleuvres & les lezards y trouvoient une retraite auſſi commode que dans les déſerts les plus affreux. Il porta même ſes ſoins ſur les dehors du College, & ſur le Quartier; car il détruiſit près de ſaint Nicolas du Chardonnet une cloaque appellée *le trou pu-*

Digitized by Google

nais, qui infectoit tout le voiſinage. Il vint à bout de la détourner dans la Seine par de grands travaux qu'il fit faire, ce qui rendit depuis le Quartier fort ſain. Il remedia auſſi aux ravages que les inondations de la Seine faiſoient tous les hivers, en regorgeant ſous terre, dans le grand jardin de ſon College, & dans ceux des Bernardins, en faiſant élever des terraſſes & des chauſſées juſqu'au Quay de la porte ſaint Bernard.

LE COLLÉGE D'ARRAS.

Cette Maiſon eſt ſituée dans une rue qui porte auſſi le nom d'*Arras*, & qui aboutit d'un côté à la rue S. Victor, vis-à vis le College du Cardinal le Moine, & de l'autre à la rue Clopin. Ce College fut fondé en 1332. par *Nicolas le Caudrelier*, Abbé de ſaint Vaaſt d'Arras, tant de ſes propres deniers, que des legs & aumônes de quelques perſonnes dont il étoit dépoſitaire. Ce College fut d'abord établi dans la rue Chartiere vers le clos Bruneau, & enſuite tranſporté dans la rue où il eſt aujourd'hui. Il avoit été fondé pour des Ecoliers de la ville d'Arras, mais il eſt tombé en ruine,

& il n'y a préſentement ni Bourſiers, ni Principal.

L'EGLISE ET LE SEMINAIRE DE S. NICOLAS DU CHARDONNET.

Le Clos du *Chardonnet* avoit pris ſon nom des *chardons* dont il étoit rempli, & étoit encore inhabité en 1230. lorſqu'on propoſa à *Guillaume*, Evêque de Paris, d'y bâtir une Chapelle dans la partie qui relevoit de l'Abbaye de ſaint Victor, & d'y mettre un Prêtre ſéculier pour la deſſervir. Il s'adreſſa à ces Religieux qui lui accorderent une *piéce de terre de cinq quartiers*, ſauf le droit ſeigneurial ſur les terres des environs, & à condition que ſi le lieu changeoit d'état, ce ne ſeroit qu'avec leur permiſſion. L'Evêque & les Religieux ſe donnerent mutuellement leurs Lettres dattées du mois d'Avril 1230. Cette Chapelle ne fut pas plûtôt bâtie que le clos du Chardonnet changea de face, & ſe peupla ſi conſidérablement, que treize ans après le même Evêque *Guillaume* jugea à propos d'y faire conſtruire une Egliſe Paroiſſiale ſous l'invocation de *ſaint Nicolas*. Il fallut encore avoir

recours aux Religieux de ſaint Victor, qui accorderent non ſeulement le Cens, mais encore tout ce qu'ils avoient de droit ſur une piéce de terre, ſituée auprès du Ponceau de Biévre, de vingt-quatre toiſes de long, & de dix-huit de large, pour y bâtir cette Egliſe Paroiſſiale, en ſe reſervant ſur-tout le terrein d'alentour, le Cens, la Seigneurie & toute Juſtice, à condition encore que ce lieu ne pourroit changer d'état ſans leur permiſſion : *Dederunt & conceſſerunt cenſum & quidquid juris habebant in quadam pecia terræ, ſita juxta Pontellum Beveris, in cenſiva ipſorum, in cardoneto, viginti quatuor toſias in longitudinem, & decem & octo in latitudinem continente, ad Eccleſiam ſancti Nicolai conſtituendam, &c.* diſent les Lettres par leſquelles *Guillaume* érigea cette Chapelle en Paroiſſe, & leſquelles ſont du mois d'Avril de l'an 1243. De ſon côté, l'Evêque Guillaume céda & tranſporta à l'Abbaye de ſaint Victor à perpetuité toute la terre qu'il avoit au Chardonnet dans la cenſive de cette Abbaye, ſans en reſerver autre choſe que le Cimetiere qu'il avoit beni & limité de certaines bornes. C'eſt à ce

titre que la Cure de ſaint Nicolas du Chardonnet eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris. Il fut reglé en même tems que le Curé de S. Nicolas ne prendroit aucune choſe ſur toutes les perſonnes qui demeuroient dans l'enceinte de l'Abbaye de S. Victor, hormis ceux qui ſe marieroient & s'établiroient dans la Paroiſſe de ſaint Nicolas, qui en ce cas-là ſeroient aſſujettis aux droits Curiaux.

L'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1656. à côté de l'ancienne, & ce fut le Sieur Martin Tréſorier de France, qui au mois de Juillet de la même année, en poſa la premiere pierre. M. *de Pereſixe* fit la Dédicace de cette Egliſe quelque tems après avoir été nommé à l'Archevêché de Paris. Depuis ce tems-là on a travaillé à pluſieurs repriſes à cet édifice qui cependant n'eſt pas encore achevé, quoiqu'en 1709. le Roi ait accordé une Loterie dont le benefice a été employé à ſa continuation.

L'intérieur de cette Egliſe eſt décoré d'une Architecture d'Ordre Compoſite en pilaſtres, dont les chapiteaux ſont d'une invention peu commune. Le grand-Autel eſt orné d'un grand

tableau qui repréſente *Jeſus-Chriſt* qui reſſuſcite, & a été peint par *Verdier*, éleve de *le Brun*. Le *Crucifix* qui eſt au-deſſus de la porte du Chœur, de même que les ſtatues en bois de la Vierge & de ſaint Jean, qui l'accompagnent, ſont des morceaux admirables qui ont été ſculptés d'après les deſſeins de le Brun, par *Pouletier* de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

La grand-Chapelle qui eſt à côté de la Sacriſtie eſt celle de la Communion, & eſt ornée de pluſieurs tableaux. Celui qui eſt ſur l'Autel, repréſente *les Pelerins d'Emaüs*, & a été peint par *Saurin*. Ceux qui ſont aux deux côtés, ont été peints en 1714. & 1715. par *Charles Coypel*, & repréſentent le miracle de *la Mane* & *le Sacrifice de Melchiſedech*. Le Sacrifice d'*Abraham* & *Eliſée* dans le déſert, font le ſujet de deux autres tableaux qui ſont entre les croiſées, & qui ont été peints par *Milet Franciſque*.

A un des piliers qui eſt à côté gauche du Crucifix, on voit une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée l'Epitaphe d'un des plus grands Magiſtrats qu'il y ait eus.

D. O. M.

JOANNI SELVÆ, *Parisiensis Senatus amplissimi Galliæ ordinis Præsidi summo, magnæ probitatis, atque integritatis viro, deque Republica (in qua multos honoris & dignitatis gradus, cùm eos propter incredibilem ejus moderationem non concupivisset, adeptus est) benè merito. Apud Insubres, Anglos, atque Hispanos, cum de rebus maximis ad eos missus est, ob eximiam ejus in administrandis negotiis prudentiam, cæteraſque non vulgares virtutes præcognito, valdeque laudato Regi Magno Francisco, à quo in sanctius atque interius consilium assumptus est, ob exploratam difficillimis atque gravissimis temporibus fidem ejus, & industriam, grato atque probato.*

Cæciliæque Buxiæ *Bonæ.*

Gnati castè, pudicè, ac liberaliter ab illis, dum vixerunt, educati; parentibus opt. atque chariss. posuerunt.

Obiit ille 1529. *mense Aug.*

Plus bas on lit :

Hoc marmoreum atavi, Rothomagi pri-

Digitized by

mùm, tum Burdigalæ, dehinc Mediolani, Lutetiæ demùm Principis Senatûs illuſtriſſimi, Monumentum, temporum injuriâ veteriſque hujus Eccleſiæ ruinis penè obliteratum, JOANNES BAPTISTA DE SELVE, *atnepos, Eques, Dominus* de Viliers le Châtel, &c. *Curiæ Monetarum Franciæ Procurator Catholicus, ad æternam tanti viri memoriam reparavit.*

Anno Domini 1683.

Ce *Jean de Selve* dont je viens de rapporter l'Epitaphe, a été un des grands hommes de ſon ſiécle. Il étoit né en Limouſin d'une famille noble & ancienne, & qui juſqu'à lui avoit ſuivi la profeſſion des armes. Celui-ci ayant beaucoup d'inclination pour les Lettres, s'attacha particuliérement à la Juriſprudence dans laquelle il fit de grands progrès. François I. ayant connu ſon mérite, le fit Premier Préſident du Parlement de Rouen, puis de celui de Bourdeaux, enſuite l'envoya dans le Milanez pour y établir l'adminiſtration de la Juſtice, & enfin le fit Premier Préſident du Parlement de Paris en 1520. & non pas

en 1521. comme il eſt dit dans Moreri. Si les Editeurs de ce Dictionnaire avoient conſulté cette Epitaphe, ils n'auroient pas renverſé, comme ils ont fait, les tems où de Selve fut nommé à ces Magiſtratures. François I. ayant été fait priſonnier à la bataille de Pavie, Louiſe de Savoye ſa mere, choiſit de Selve pour aller à Madrit traiter de ſa délivrance avec Charles-Quint. Il y fut envoyé avec François de Tournon, Archevêque d'Embrun, & Philippe Chabot, Comte de Brion; mais le fin & le ſecret de la négociation n'étoit confié qu'à de Selve.

Au pilier qui eſt de l'autre côté du Crucifix, on lit l'Epitaphe qui ſuit:

SISTE VIATOR.

Vixit STEPHANUS CHAUVELIN, *vir inter nobiles antiquæ nobilitatis; magnæ eruditionis inter Doctos; inter Magiſtratus non ſine magna Religione Judex; hic totius vitæ, quæ ſexaginta prope fuit annorum, ſpatium omne juſtitiæ conſecravit, & miſericordiæ perpetuis operibus, de juſtitia populi loquuntur, fuit in judicando populis miſericors & pater, & pro*

viro

viro matri illorum, misericordiam senserunt pauperes, sentiuntque etiam num, quos ptochotrophiis inclusos suis fovit curis, dignissimus utique ptochotrophus auxit pecuniis, & magna tandem sui censûs parte moriendo ditavit, ne desineret ipsis opitulari, etiam cum vivere desiviſſet. Quid quæris Viator, tumulum ejus, & cineres? Transtulit eos vera & christiana humilitas: perge ad Cœmeterium, ibi ex ipsius judicio tacite repositi sunt, & sine apparatu; mortem voluit esse quasi clandestinam, ut resurrectionis gloria major foret; inhumationem ingloriam, ut nudus reverteretur illuc unde nudus egressus fuerat, tumulum denique humilem & obscurum, ut melius ex eo tria te doceret, justitiæ studendum, benefaciendum pauperibus, ac demum in vera humilitate moriendum.

Obiit 7. Idus Octob. 1670.

ORA, VIATOR, ET ABI.

Dans la Chapelle de S. Jerôme eſt un monument de marbre noir, au milieu duquel eſt un buſte de marbre blanc, & aux quatre coins ſont des Vertus aſſiſes, & déſignées par les at-

tributs qui leur ſont propres. Au-deſſous du buſte on lit :

HIERONIMUS BIGNON,

SUI SÆCULI AMOR, DECUS,

EXEMPLUM, MIRACULUM.

Plus bas, ſur une table de marbre noir eſt cette Inſcription :

Quid hæc circonſtantium virtutum pompa ſibi velit, haud requiret quiſquis HIERONIMI BIGNONII, *Regii in curia Pariſienſi Advocati, hanc eſſe effigiem noverit ; quem doctrinæ ac humilitatis rara concordia, & juſtitiæ ac pietatis indivulſa ſocietas, & Deo & hominibus commendarunt.*

Fuit illi ſcientia multiplex, & exquiſita, eademque expedita & facilis, & quæ non actiones modò publicas exornaret, ſed familiarem quoque convictum mira ſuavitate condiret ; hujus ſplendor ne quem perſtringeret, fecit incredibilis animi modeſtia, qua ſibi cunctos præponebat, non varia ſimulatione, ſed intimo ſenſu ; neminem ille deſpicere viſus, nemini obloqui, omnes contra fovere, amplecti ; ita cum em-

nium admirationem excitaret, nullius incendit invidiam; eruditorum & princeps & pater, communi ſuffragio habitus.

Atque hæ privatæ quodammodo BIGNONII *dotes fuerunt; quales autem in ampliſſimo, quo per omnem fere vitam functus eſt munere, oſtenderit; quam animi firmitatem, fidem, Religionem, benignitatem, æquitatem, patientiam, nec dici poteſt, nec neceſſe eſt; adeo quidquid dixeris, non intra verum modo erit, ſed intra famam. Nec verentur duo ſuperſtites filii*, Hieronimus, & Theodoricus; *ille paternæ dignitatis hæres; hic libellorum ſupplicum magiſter, qui hoc optimo parenti Monumentum mœſti poſuere, ne in celebrandis ipſius virtutibus nimiùm videantur amori tribuiſſe, quarum teſtem appellare poſſunt, non Galliam modo, ſed orbem.*

Obiit an 1656. 7. *Aprilis.*
ætatis 67.

Quoique cette Inſcription ſoit aſſez longue, il s'en faut beaucoup qu'elle renferme tout ce qu'il y avoit à dire

à la gloire de *Jerôme Bignon*, qui par ſon eſprit, par ſon grand ſçavoir, & par ſa probité, a été l'admiration de ſon ſiécle. En 1620. il fut pourvû de la Charge d'Avocat Général au grand Conſeil, fut fait Conſeiller d'Etat peu de tems après, & Avocat Général au Parlement de Paris en 1625. à la place de M. Servin qui venoit de mourir. De ſon mariage avec *Catherine Bachaſſon*, il eut deux garçons, & une fille qu'il maria à *Eſtienne Briquet*, ſujet d'une grande eſpérance, à qui il céda en 1641. ſa Charge d'Avocat Général au Parlement. Peu de tems après, le Cardinal de Richelieu quoiqu'aſſez mal intentionné pour M. Bignon, le fit nommer *grand-Maître de la Bibliotheque du Roi.* M. Briquet étant mort en 1645. M. Bignon reprit ſa Charge d'Avocat Général, & l'exerça juſqu'à ſa mort arrivée le 7. d'Avril 1656. C'eſt Jerôme & Thierri Bignon, ſes fils, qui ont conſacré cette Epitaphe à leur illuſtre pere.

Jerôme Bignon II. du nom, fils aîné de Jerôme premier, étoit né le 11. Novembre 1627. & mourut Conſeiller d'Etat le 15. Janvier de l'an 1697. De ſon mariage avec *Suſanne Phely-*

peaux, ſont deſcendus Meſſieurs Bignon qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & qui ſe ſont toujours diſtingués dans les Conſeils de nos Rois.

Quant à Thierri Bignon, fils puîné de Jerôme premier, il fut Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, enſuite Préſident au grand Conſeil, & enfin Premier Préſident de cette Cour ſupérieure en 1690. Il mourut le 19. Janvier 1697. quatre jours après ſon frere aîné, & ne laiſſa de *Françoiſe Talon* ſa femme, que Marie-Anne-Françoiſe Bignon, mariée à Michel-François de Verthamon, Premier Préſident du grand-Conſeil, après la mort de ſon beau-pere, qui non ſeulement a ſurvêcu à ſon épouſe, mais même aux enfans qu'il en avoit eus.

Dans une Chapelle qui a été proprement décorée par les ſoins de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon, Garde des Sceaux de France, & par Meſſieurs d'Argenſon, Conſeillers d'Etat, ſes enfans, ſont la ſépulture, & les Epitaphes de pluſieurs ſujets illuſtres du nom de *Voyer d'Argenſon*, d'une des plus anciennes Maiſons de Touraine. Comme ces Epita-

phes ſont ici dans un ordre renverſé, & peu conforme à celui des filiations, il eſt à propos pour mettre le Lecteur en état de connoître diſtinctement ceux en l'honneur deſquels on les a faites, de remarquer que *Pierre de Voyer* dont l'Epitaphe eſt ici au milieu des autres, eſt le chef de la branche de Voyer d'Argenſon, la ſeule qui ſubſiſte aujourd'hui. Il étoit fils de *Jean de Voyer de Paulmy*, troiſiéme du nom, & de *Jeanne de Guefaut*, Dame d'Argenſon, & parce qu'il eut cette Terre en partage des biens de ſa mere, il en prit le nom. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, & grand-Bailli de Touraine, & avoit épouſé *Eliſabeth Hurault de Chiverni*, niéce du Chancelier de ce nom, de laquelle il eut René de Voyer Comte d'Argenſon, Claude, François, & Marie de Voyer, tous quatre mentionnés dans cette Epitaphe, quoique *Moreri* & les Genéalogiſtes qu'il a copiés, ayent paſſé ſous ſilence ces trois derniers.

Rene de Voyer d'Argenſon, qui étoit le fils aîné de Pierre, ſe deſtina d'abord à la profeſſion des armes, qui avoit été celle de tous ſes ancêtres paternels, mais Eliſabeth Hurault ſa

mere, & des conjonctures générales & particulieres, le déterminerent à prendre le parti de la Robe. Il fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris en 1620. âgé de 24. ans, & bientôt après ayant paſſé à la Charge de Maître des Requêtes, il ſervit en qualité d'Intendant au ſiége de la Rochelle, & dans la ſuite il n'eut plus que des Intendances d'armées, ou que des Intendances de Provinces. Dans un grand nombre d'occaſions il ſervit autant de ſa perſonne, & beaucoup plus de ſon eſprit qu'un homme de guerre. On l'employa auſſi dans des négociations fort délicates. Après tant de travaux, & la mort d'*Helene de la Font* ſa femme, il réſolut de ne plus travailler que pour l'éternité, & ſe mit dans l'état Eccléſiaſtique, mais la Chrétienté eut beſoin de lui pour négocier la Paix de la République de Veniſe avec le Turc, & il fut nommé Ambaſſadeur Extraordinaire vers cette République. Il n'accepta cette Ambaſſade qu'à condition qu'il n'y ſeroit qu'un an, & que lorſqu'il en ſortiroit, ſon fils que l'on faiſoit dès-lors Conſeiller d'Etat, lui ſuccederoit dans ce miniſtere. A peine fut-il arrivé à Ve-

niſe en 1651. qu'il fut pris, en diſant la Meſſe, d'une fiévre violente dont il mourut en quatorze jours. Ainſi ſon fils ſe trouva à l'âge de 27. ans Ambaſſadeur à Veniſe. Son premier ſoin fut de faire élever à ſon pere dans l'Egliſe de S. Job un Mauſolée que le Sénat s'obligea par un acte public de faire entretenir & conſerver.

René de Voyer d'Argenſon II. du nom, fut Ambaſſadeur à Veniſe après la mort de ſon pere. Ce fut dans le cours de ſon Ambaſſade qui dura cinq ans, que nâquit à Veniſe M. d'Argenſon, un des grands hommes des deux derniers ſiécles. La République de Veniſe fut ſa marraine, lui donna le nom de *Marc*, le fit Chevalier de S. Marc, & lui permit à lui & à toute ſa poſtérité, de mettre ſur le haut de leurs armes celles de l'Etat, avec le cimier & la deviſe. René II. ayant fini ſon Ambaſſade, ſe retira dans ſes terres, puis à Paris où il mourut en 1700. Il avoit épouſé *Marguerite Houlier de la Poyade*, Dame de Rouffiac, de laquelle il eut le fameux Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon dont je viens de parler, & François-Elie de Voyer d'Argen-

Digitized by Google

ſon, Doyen de l'Egliſe Royale de S. Germain de l'Auxerrois, puis Evêque de Dol, enſuite Archevêque d'Embrun, & enfin Archevêque de Bourdeaux.

Marc-René de Voyer d'Argenſon auroit bien voulu ſuivre la profeſſion des armes, mais des convenances d'affaires domeſtiques lui firent prendre la Charge de Lieutenant Général au Préſidial d'Angoulême, qui lui venoit de ſon ayeul maternel. Il ne fut pas longtems dans cette Charge ſans que le Public s'apperçût qu'il étoit trop grand Magiſtrat pour une auſſi petite Magiſtrature. Quelques démêlés qu'il eut avec ſa Compagnie, l'obligerent de faire un voyage à Paris, où il fut bientôt connu de M. de Pontchartrain alors Controlleur Général des Finances. Ce Miniſtre & quelques autres perſonnes de grande conſideration réſolurent de le fixer à Paris, & lui firent acheter une Charge de Maître des Requêtes ſur la foi de ſon mérite, comme l'a dit un bel eſprit *. Il fut fait Lieutenant Général de Police en 1697. & donna dans cette place qu'il remplit pendant vingt-un ans, de grandes marques de capacité

* M. de Fontenelle.

& de courage. Au commencement de l'an 1718. le Duc d'Orléans Régent du Royaume, le fit Garde des Sceaux & Préſident du Conſeil des Finances. Il garda ces deux dignités juſqu'à ce que le bien des affaires générales ſembla demander qu'il s'en démit. Il remit la Préſidence des Finances au commencement de l'an 1720. & les Sceaux au commencement de Juin de la même année. Il mourut le 8. de May 1721. & ſon corps fut inhumé dans cette Chapelle où il avoit marqué ſa place, comme il paroît dans une des Epitaphes qu'on va lire. Il laiſſa de *Marguerite le Fevre de Caumartin* ſa femme, deux fils, aujourd'hui Conſeillers d'Etat, & une fille mariée à N... le Gendre de Collandre, Marêchal des Camps & Armées du Roi, & Commandeur de l'Ordre de S. Louis.

Sur l'Autel de la Chapelle de ces illuſtres perſonnages, eſt un grand tableau qui repréſente la conſtruction du Temple de Jéruſalem.

La face de cette Chapelle qui eſt vis-à-vis l'Autel, eſt toute incruſtée de marbre, & l'on y voit au bas d'une pyramide le portrait en buſte de mar-

Digitized by Google

bre blanc, de *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, accompagné de tous les attributs qui conviennent aux dignités de Chef du Conſeil des Finances & de Garde des Sceaux de France dont ce grand homme avoit été revêtu. Au-deſſous du petit coffre qui renferme les Sceaux de France, eſt cette Epitaphe ainſi figurée :

HIC JACET

MARCUS RENATUS DE VOYER

DE PAULMY D'ARGENSON

Regi à Sanctioribus Conſiliis
morum in urbe Cenſor;
Ordinis Regii ſancti Ludovici
Cancellarius, ararii publici Præfectus;
& Galliæ Sigillorum Cuſtos.
Obiit Pariſiis VI. *Id. Maii*
anno M. DCCXXI. *ætatis* LXVIII.
menſibus VII. *dieb.* IV.

Dans les paneaux des baſes qui ſemblent ſoûtenir toute cette Architecture de marbre, ſont les Epitaphes ſuivantes :

D. O. M.

RENATUS DE VOYER *è Comitibus*
DE PAULMY *Comes d'*ARGENSON,

Christianissimi Regis
ad Serenissimam Venetorum
Rempublicam Legatus ;
Parentibus illustris, prosapiâ sublimis ;
perpetuis muneribus clarus,
temporaneis clarissimus.
Rebus gestis inclitus, virtutibus
absolutus, Venetiis desideratus,
hîc situs est.
Anno salut. M. DC. LI. *ætat.* LV.

Amantissimo Patri Renato amantissimus
filius Renatus nominis ac Legationis
(utinam) & virtutum hæres
cum luctu Christiano posuit, Senatusque
pietati commendavit Tabulam hanc
marmoream expressam ad illius
similitudinem, quæ Venetiis visitur,
ubi legati illustrissimi, tam de Galliâ,
quàm de Venetâ Republicâ,
optimè meriti,
cineres placidè conquiescunt.
Piæ avi amantissimi memoriæ,
devotissimus Nepos,
Marcus Renatus de VOYER *de* PAULMY,
*Marchio d'*ARGENSON,
Consistorianus Comes,
Urbanæ disciplinæ Præfectus
posuit in hoc Sacello,
in quo Proavus jacet, & ipse post mortem

tumulandus est
anno M. DCC. XVII. *die*

Attende quisquis es virtutis inconcussæ
amator. Inviolatæ fidei miles
hîc jacet Torquatus
Petrus de VOYER, *Dominus*
*d'*ARGENSON, *ex antiquâ stirpe*
Vicecomitum de PAULMY,
apud Turones oriundus, à secretis
Henrico Magno, & Ludovico Justo
Consiliis, necnon Turonensis Provinciæ
Magnus Ballivus,
Regi semper addictissimus,
qui bellis insignis, tùm civilibus,
tùm exteris, Gallia suo Henrico,
& quiete orbata,
Reginâ Mariâ Mediceâ Regente
Principum & Magnatum
defectionibus restitit, animo intrepido,
forti consilio, & eruditâ sapientiâ
vir, sibi parùm, at suis, & Reip.
verè natus, & opere justus,
ita & Deo super omnia devotus,
ut cætera tantum ad Christi
Regnum curaret.
Obiit Parisiis eâ, quâ constanter
vixerat, pietate,
22.° mensis Decembris, anno 1616.
ætatis 53.

PETRUS VOYERIUS
Anagramma
vir opere justus.

Illustrissimo Conjugi ELIZABETHA HURAULT, *virtutum ejus imitatrix sedula, amoris sanctissimi constantisque fidelitatis monumentum, quod ponendum vivens conceperat, ea fato functa, optimis parentibus, Renatus & Claudius de* VOYER *filii mœrentes extruxere.*
E vitâ excessit mater piissima, 30. Maii anno 1645. ætatis 74°.

Æternæ addas memoriæ Franciscum & Mariam de VOYER, *parentum cineribus mixtos, necnon obdormientem hîc in Deo Dominam Helenam* Delafont, *uxorem Renati de* VOYER *Domini d'*ARGENSON, *Regii Consistorii assessoris ordinarii, nuper exercituum Germaniæ, Italiæ, Cathaloniæ, justitiæ & ærario Præfecti; & nunc apud Aquitanos Proconsulis, rarâ mulierem bonitatis, & castâ prudentiâ, quæ mortuis adjuncta est 9° Februarii die,*

Digitized by Google

anno 1638. *ætatis* 35.

Eorum ut animæ gaudio fruantur æterno,
Viator Deum precare.

D. O. M.

Sub hoc Marmore neque corpus
cujuſquam, neque tumulum quære.
Una ſiſtitur memoria viri illuſtriſſimi,
quam pro ſua in chariſſimum
parentem pietate amantiſſimus filius
Marcus Renatus de VOYER
de PAULMY *d'*ARGENSON,
reducendam duxit.
Ut qui cineres alteri ſepulcro credidiſſet,
in hoc Sacello domeſtico
præſens quoque modo exhiberetur.
Morare tantiſper Viator
neque revocatum aliundè clariſſimi viri
Monumentum ignora, cujus virtutes
non eodem quo corpus loco
circumſcribi debuerunt piæ memoriæ
& perennitatis nominis
Renati de VOYER *de* PAULMY,
*Comes d'*ARGENSON
& de ROUFFIAC, *&c.*
qui ex antiquâ & perilluſtri apud
Turonas proſapiâ
Togatam ſecutus militiam
primùm Senator, dein Libellorum
ſupplicum Magiſter

missus Dominicus & Consistorianus
Comes
post Patrem apud Venetos legatione
functus Regiâ,
integritate vitæ & morum probitate
spectabilis,
Templum hoc æterno Patri dicavit,
dotavit, & à fundamentis erexit.
Demùm in senectute bonâ,
& cœlestium fructuum uberi, vitam
clausit mortalem,
immortalem auspicaturus.
Die XXX. *Aprilis* M. DCC.

Dans la Chapelle de *saint Laurent* est une Epitaphe où l'on ne sçait ce qu'on admire le plus, ou du mérite de la Dame pour qui elle a été faite, ou de la tendresse & de l'affliction du mari qui la lui a consacrée.

ADSTA PAULULUM VIATOR.
Homo es, hominis nimium
flebilem ne renuas
audire sortem.
Moritur mulier verè fortis,
FRANCISCA ROUALLE;
Moritur heu conjux quam charo chara
conjugi!

Mores ingenui, prudens ſimplicitas, pietas ſine fuco,
Forma liberalis, grata, venuſta, pudicitia inconcuſſa,
Amor denique totus in maritum effuſus, amorem
in marito parem accenderant.
Mors ecce invida & crudentis amantes ſeparat.
Moritur illa ex partu filiolæ ſuperſtitis.

Anno Domini 1682. *Maii* 13.
Ætatis 35.
Oppreſſus dolore maritus,
FRANCISCUS GOURREAU
Eques, Dominus de la Prouſtiere, & du Bois-Gillouſt,
in ſuprema Galliarum curia Præſes
hoc Epitaphium poſuit,
æternum ſuæ irreparabilis jacturæ, & mœroris indeſinentis
Monimentum.

La Chapelle de *ſaint Charles* eſt peut-être celle de tout Paris qui eſt décorée avec le plus de goût & le plus de génie. *Le Brun*, l'un des plus grands Peintres que la France ait eus, la fit orner pour ſervir de Mauſolée à

ſa mere, & toute la décoration a été imaginée & conduite par cet excellent Artiſte.

La mere de ce Peintre eſt ici repréſentée par une figure de marbre qui ſort du tombeau au ſon de la trompette. Cette figure eſt admirable, & marque parfaitement l'avidité qu'elle a d'aller jouir de la Gloire, tant par ſon expreſſion, que par cette Inſcription tirée de l'Ecriture Sainte :

Satiabor cum apparuerit gloria tua.

L'Ange qui eſt en l'air, & qui ſonne de la trompette, eſt dans une attitude & d'une légereté qu'on ne peut aſſez admirer. Ce Monument a été ſculpté par *Jean-Baptiſte Tubi*, un des plus habiles Sculpteurs du dernier ſiécle.

A l'autre face de cette Chapelle eſt le Mauſolée de *le Brun*, qui y eſt repréſenté en buſte de marbre, au bas d'une piramide poſée ſur un piedeſtal dans le panneau duquel eſt l'Epitaphe qui ſuit :

A LA MEMOIRE

DE CHARLES LE BRUN

Ecuyer, Sieur de Thionville, premier

Peintre du Roi, Directeur des Manufactures Royales des Gobelins, Directeur-Chancelier de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Son génie vaſte & ſuperieur le mit en peu de tems au-deſſus de tous les Peintres de ſon ſiecle. Ce fut lui qui forma la célebre Académie de Peinture & de Sculpture, que LOUIS LE GRAND *a depuis honorée de ſa Royale protection, qui a fourni des Peintres & des Sculpteurs à toute l'Europe, où elle a toujours tenu le premier rang.*

L'Académie du deſſein de cette ſuperbe Rome, qui avoit eu juſqu'à préſent l'avantage des beaux Arts ſur toutes les autres Nations, le reconnut pour ſon Prince en 1676. *& en* 1677. *Ce ſont ſes deſſeins qui ont répandu le bon goût dans tous les Arts; & ſous ſa direction les fameuſes Manufactures des Gobelins ont fourni les plus précieux meubles & les plus magnifiques ornemens des Maiſons Royales.*

Pour marque éternelle de ſon mérite, LOUIS LE GRAND *le fit ſon premier Peintre, lui donna des Lettres authentiques de Nobleſſe, & le*

combla de ſes bienfaits. Il eſt né à Paris le 22. de Mars 1619. & y eſt mort dans le ſein de la pieté le 12. de Février 1690.

Suſanne Butay *ſa veuve, après avoir élevé à ſon illuſtre époux ce monument de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance, l'a rejoint dans le tombeau le 26. de Juin 1699.*

Ce dernier Mauſolée a été ſculpté par feu *Coyzevox*, dont l'excellence dans ſon art eſt connue de tout le monde.

Le tableau qui eſt ſur l'Autel de cette Chapelle, repréſente *S. Charles Borromée* à genoux devant un crucifix, & a été peint par *le Brun*. La gloire de ce Peintre, & la dévotion particuliere qu'il avoit pour ce Saint dont il portoit le nom, concoururent à faire de ce tableau un chef-d'œuvre de Peinture.

Le Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet a été inſtitué par *Adrien Bourdoiſe*, Prêtre d'une vertu éminente; & cet établiſſement a été trouvé ſi utile & même ſi néceſſaire, qu'il a été imité dans toutes les Villes Epiſcopales du Royaume. M. Bourdoiſe com-

mença en 1612. le Jeudi de la premiere ſemaine de Carême, à former une Communauté de dix Eccléſiaſtiques au Collége de Reims où il demeuroit pour lors. Elle paſſa peu de tems après au College du Mans, enſuite à celui du Cardinal le Moine, puis à celui de Montaigu. Le 7. Décembre de l'an 1620. elle fut introduite par *Compain*, fils d'un Secretaire du Roi, dans une maiſon qui lui appartenoit, & qui étoit voiſine de ſaint Nicolas du Chardonnet. Comme cette maiſon, ni une autre qui étoit auprès, & que cette Communauté avoit louée, ne ſuffiſoient pas pour la loger, elle alla s'établir au College des Bons-Enfans, ſans néanmoins ſe déſaiſir de la maiſon de *Compain*, où elle étoit encore en 1632. ſous la direction de *George Froger*, Curé de S. Nicolas du Chardonnet, lorſque Louis XIII. par ſes Lettres Patentes dattées de Mets au mois de Février de cette année, approuva & confirma les conventions faites par les Prêtres de ſaint Nicolas, & leur permit de vivre en Communauté, mais cela ne ſuffiſoit pas, & ils en obtinrent d'autres dattées de S. Germain en Laye, & du

mois de May de la même année, qui les rendoient capables de faire des acquiſitions de fonds ou de maiſons, & de recevoir des donations, &c. *Armand de Bourbon, Prince de Conti*, ayant appris que la maiſon que ces Prêtres occupoient, n'étoit point payée, quoique le contrat d'acquiſition en eut été paſſé depuis pluſieurs années, il leur donna quarante mille livres pour en faire le payement, à condition de n'en parler à perſonne. Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris, érigea cette ſociété de Prêtres en Séminaire, par ſes Lettres du 20. Avril 1644. & le Roi confirma cette érection par ſes Lettres Patentes du mois de May de la même année. L'Archevêque de Paris mit la derniere main à cet établiſſement le 10. Juin de la même année en ſignant les Conſtitutions de ce Séminaire. L'Inſtituteur fut fâché du pouvoir que le Roi avoit accordé à ſa Communauté de faire des acquiſitions, & de recevoir toutes ſortes de donations, parce que ſon deſſein étoit qu'elle ne poſſédât rien en propre, & vêquit ſous la dépendance du Curé & de la Fabrique de S. Nicolas du Chardonnet.

Digitized by

La Cure de ſaint Nicolas du Chardonnet eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris.

Meſſieurs du Séminaire de ſaint Nicolas du Chardonnet ont fait bâtir en 1730. une fort belle maiſon dans la même rue, & auprès de leur Séminaire. Elle eſt deſtinée à l'éducation des jeunes gens qui ſe deſtinent à l'état Eccléſiaſtique, & qui vont étudier dans les Colleges de l'Univerſité. Ils ne ſont reçus dans cette maiſon qu'en payant penſion, & ſont dirigés par trois Eccléſiaſtiques de la ſociété du Séminaire. Ils aſſiſtent en ſurplis les Dimanches & les Fêtes, aux Offices qu'on célebre dans l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet.

La rue *des Bernardins* ſe nommoit en 1246. 1380. & longtems depuis, la rue S. Bernard, *viâ ſancti Bernardi*, à cauſe du College des Moines de Cîteaux qui eſt dans cette rue, leſquels on nomme quelquefois *Bernardins*, à cauſe de l'honneur que ſaint Bernard a fait à cet Ordre.

LE COLLEGE DES BERNARDINS.

Ce College fut fondé vers l'an 1244. par *Eſtienne de Lexinton*, An-

glois de naiſſance, & Abbé de Clairvaux, qui voulant exciter l'amour de l'étude dans ſon Ordre, obtint du Pape Innocent IV. la permiſſion d'établir ce College pour faire étudier les Religieux de ſon Ordre. On dit que le principal motif qui porta cet Abbé à fonder ce College, fut celui d'occuper ſes Moines, & afin qu'à l'avenir ils ne fuſſent point expoſés au mépris des Freres Prêcheurs, des Cordeliers, & des autres Religieux qui faiſoient profeſſion de ſcience. Le Pape ne ſe contenta point d'approuver la fondation de ce College, il ordonna au Chapitre Général de Cîteaux d'en établir d'autres. En effet le Chapitre Général aſſemblé au mois de Septembre de l'an 1245. en fit un Statut exprès, & ordonna qu'il y auroit étude dans toutes les Abbayes de l'Ordre où les Abbés pourroient, ou voudroient l'avoir; en ſorte que dans chaque Province il y eut au moins un Monaſtere où l'on enſeigneroit la Théologie. L'Abbé de Clairvaux fut déterminé à établir ce College en cet endroit, à cauſe que ſon Abbaye y poſſédoit déja une maiſon que l'Auteur des Annales de Cîteaux appelle l'*Hôtel des Comtes de Champagne.*

Champagne. Il joignit à cette Maiſon & à l'emplacement qui en dépendoit, ſix arpens de terre qu'il acquit des Religieux de ſaint Victor, & quelques autres acquiſitions. Eſtienne de Lexinton pour illuſtrer ſon ouvrage, engagea Alfonſe de France, frere de ſaint Louis, & Comte de Poitiers, à accepter la qualité de Fondateur & de protecteur de ce College. Il en coûta à ce Prince cent quatre livres pariſis de rente à prendre ſur la Prévôté de la Rochelle, que l'Abbé s'obligea d'employer à l'entretien de vingt Religieux Profés de l'Abbaye de Clairvaux, dont treize ſeroient Prêtres, pour y faire l'office, y vivre dans l'obſervance réguliére, & y étudier en Théologie, ainſi qu'il eſt porté par l'acte de fondation, qui eſt datté du 3. May 1253. Ce même Prince donna enſuite vingt livres pariſis de rente à prendre auſſi ſur la Prévôté de la Rochelle, pour une Meſſe qu'il fonda en cette Maiſon. Ce College fut gouverné par un Supérieur qui porta d'abord le nom de *Prieur*, & puis celui de *Proviſeur*, qui étoit le nom qu'on donnoit ordinairement aux Superieurs des Colleges.

Cette Maiſon qui n'étoit d'abord que pour les Religieux de l'Abbaye de Clairvaux, fut venduë le 14. Septembre de l'an 1320. au Chapitre général, & à tout l'Ordre de Citeaux en commun, qui paya pour cette acquiſition à ladite Abbaye la ſomme de treize mille livres. Le Roi confirma ce tranſport au mois de Février ſuivant, & ſe reſerva le droit de patronage, & tous les autres droits que le Comte Alphonſe avoit ſur cette Maiſon.

Lexinton avoit fait bâtir une Chapelle pour ce College, laquelle fut changée en une grande & belle Egliſe que le Pape Benoît XII. qui avoit été Profeſſeur en ce College, & le Cardinal *Guillaume Curti*, ſurnommé *le Blanc*, à cauſe qu'il avoit été Religieux de l'Ordre de Citeaux, entreprirent de faire bâtir, mais qu'ils n'acheverent point. La premiere pierre de cet edifice fut poſée le 24. de May de l'an 1338. comme il ſe voit par les lettres du Roi Philippe VI. & s'il étoit achevé, ce ſeroit ſans contredit un des plus beaux Bâtimens Gothiques qu'il y ait.

Aux deux côtés de la porte de cette

Egliſe étoient deux inſcriptions, au deſſous des armes de Benoît XII.

Hæc arma ſunt ſanctiſſimæ memoriæ Domini BENEDICTI *Papæ duodecimi, Ciſtercienſis Ordinis, cujus eſt præſens ſtudentium Collegium, Profeſſoris; qui hanc fundavit Eccleſiam, & multis dotavit indulgentiis.*

Dominus GUILLELMUS, *quondam Cardinalis, Doctor Théologiæ, Tholoſanus natione, Ciſtercienſis religione; Eccleſiam præſentem ad perfectionem qualem obtinet produxit: Bibliothecam inſignivit, ſexdecim Scolares in Theologia ſtudentes in perpetuo fundavit.*

Hic GUILLELMUS *cognomento* ALBUS, *creatus fuerat Presbiter Cardinalis, tituli Sancti Stephani in monte Cœlio, à Benedicto XII. anno Domini*, 1337. *& anno ejuſdem* 1346. *Pontificatus autem Clementis* VI. *quinto, obiit Avenione, auctore* Onuphrio.

Le Pape Benoît XII. étoit de Toulouſe, & ſe nommoit *Jacques Fournier*, ou *Novelli*. Il avoit été Religieux de l'Ordre de Citeaux, & avoit profeſſé

la Théologie dans le College de ſaint Bernard à Paris, puis fut Abbé, enſuite Evêque, Cardinal & Pape le 20. Décembre 1334.

Quant au *Cardinal Guillaume*, il ſe nommoit *Guillaume Curti*, ſurnommé le Cardinal le *Blanc*. Il n'étoit point natif de Toulouſe, comme l'ont dit pluſieurs Ecrivains, & comme je l'ai dit moi-même après eux dans les premieres éditions de cette Deſcription, mais bien du Dioceſe de Toulouſe.

* *Tom. I. p. 435. & 436.*

Sauval * parle d'un Eſcalier à vis qui eſt proche de la Sacriſtie, & qui dans ſon eſpece eſt une merveille de l'Art. C'eſt, dit-il, une vis tournante double à Colonne, où l'on entre par deux portes, & où l'on monte par deux endroits, ſans que de l'un on puiſſe être vu de l'autre; cette vis a dix pieds de profondeur, & chaque marche porte de hauteur huit à neuf pouces. Ces deux eſcaliers ſont égaux l'un à l'autre en toutes leurs parties; la façon du noyau eſt ſemblable de haut en bas, & les marches pareilles. Ces degrés n'ont que deux croiſées, l'une qui les éclaire tous deux par en haut, & l'autre par en bas.

Digitized by Google

Le plus petit fut fait pour conduire aux voûtes des Nefs baſſes de l'Egliſe, & a cinquante ſept marches. L'autre n'eſt point achevé, & devoit conduire aux voûtes hautes.

En 1709. les débordemens de la Riviere ayant fort endomagé le pavé de cette Egliſe, on le releva de cinq ou ſix pieds en 1710. pour éviter à l'avenir de pareils inconveniens. La démolition du Monaſtere & de l'Egliſe de Port-Royal des Champs, arrivée dans cette même année, donna occaſion d'acheter la menuiſerie du maître-Autel, & les ſtales de ces Religieuſes, & on les a placées ici avec avantage. Les paneaux de ces ſtales ſont ſculptés avec beaucoup de goût & d'art. Ces formes furent faites par ordre du Roi Henry II. dont on voit ici la deviſe.

Guillaume du VAIR, Evêque de Liſieux, & garde des Sceaux de France, mort à Tonneins en Agenois le 3. d'Août 1621. fut inhumé dans cette Egliſe où l'on mit l'Epitaphe qu'il s'étoit faite lui-même, & qui eſt ainſi conçuë :

GUILLELMUS DU VAIR,
Episcopus Lexoviensis
Franciæ Procancellarius,
hic expecto resurrectionem
natus 7. Martii
1557.

Quelques Ecrivains, & *Germain Brice* après eux, se sont trompés sur le tems de la mort de M. du Vair, qu'ils reculent jusqu'en 1633. Il se sont aussi trompés sur le mois & l'année de sa naissance, car M. du Vair dit lui-même dans son Testament fait le 10. Juin 1620. qu'il étoit pour lors âgé de soixante-trois ans, trois mois & trois jours.

Dom Paul *Pezron* Religieux de l'Ordre de Citeaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Charmoie, & un des plus sçavans hommes des deux siécles derniers, a demeuré & Professé longtems la Théologie dans ce College. Il mourut dans le Château *de Checi*, en Brie, où il étoit allé pour tâcher de retablir sa santé, le 9. d'Octobre 1706. Il a donné au public plusieurs ouvrages remplis d'une profonde éru-

dition, mais laquelle ſouvent n'y fait point l'effet qu'il s'étoit propoſé. Le principal de ſes ouvrages eſt celui qui eſt intitulé, *l'Antiquité des tems rétablie & juſtifiée.* Ce livre le mit aux priſes avec le P. *Martianay*, Moine Benedictin de la Congrégation de ſaint Maur, & avec le *P. le Quien*, de l'Ordre de ſaint Dominique, qui écrivirent l'un & l'autre en faveur de la Chronologie du texte hebreu, contre celle de la verſion des ſeptante que Dom *Pezron* préferoit à l'autre. Quoique le préjugé fut en faveur des défenſeurs du texte original, Dom *Pezron* ne fut pourtant point vaincu. Dans des matieres auſſi antiques & auſſi problematiques, il y a toujours des reſſources qui rendent la victoire douteuſe.

Dans cette même rue étoit la Maiſon paternelle de Meſſieurs *Bignon*. L'Abbé Bignon l'a occupé aſſés longtems, & puis la vendit à *Chol de Torpane*, Chancelier de la Principauté Souveraine de Dombes, aux héritiers duquel elle appartient encore aujourd'hui.

Il y a auſſi dans cette rue des Bernardins, une Maiſon qui appartient

à M. *Barré*, Auditeur des Comptes, & dans laquelle il a raſſemblé une infinité de choſes curieuſes & rares, ſoit en livres, en manuſcrits, en eſtampes, &c.

Le Quai de *la Tournelle*, ſe nommoit autrefois le Quai *ſaint Bernard*, à cauſe de ſa proximité du College des Bernardins, dont je viens de parler. Il a pris le nom qu'il porte aujourd'hui, d'une vieille tour quarrée qui eſt attenant la porte ſaint Bernard, & de laquelle je parlerai.

La premiere Maiſon remarquable qu'on trouve ſur ce Quai, en ſortant de la rue des Bernardins, eſt *l'Hôtel de Neſmond*. Il y a peu d'Hôtels dans Paris qui ayent auſſi ſouvent changé de nom que celui-ci. Anciennement on le nommoit l'Hôtel *de Tyron*, puis de *Bar*, de *Montpenſier*, *du Pin*, & de *Neſmond*. On l'a quelquefois nommé auſſi l'Hôtel de *Lorraine*, à cauſe qu'il appartenoit aux Ducs de Bar & de Lorraine, mais d'ordinaire *l'Hôtel de Bar*. Les Anglois le confiſquerent en 1423. parceque le Duc de Bar & de Lorraine ſuivoit le parti de Charles VII. René d'Anjou Comte de Provence, Duc de Bar & de Lorrai-

Hiſt. de la ville de Paris, p. 311. Tome I.

ne, le donna pour cinq ſols par an de redevance, à *Dorin*, Clerc de la Chambre des Comptes, & à *Perrine* ſa femme, Lavandiere de Louis XI. Il paſſa enſuite, je ne ſçai comment aux Ducs de Montpenſier dont un d'eux le donna au premier Préſident de *Selve*. Meſſieurs de Neſmond qui ont rempli les premieres charges du Parlement, en devinrent propriétaires & lui donnerent leur nom. Cette famille s'étant éteinte au commencement de ce ſiécle, ſon Hôtel a été vendu à un particulier qui n'a pas encore jugé à propos d'en informer le public.

LA COMMUNAUTE'
DES FILLES DE SAINTE GENEVIE'VE.

La Maiſon de ces Filles touche à l'Hôtel de Neſmond, & je dirai comment elles l'ont acquiſe, dans l'Hiſtoire abbregée que je vais faire de leur établiſſement.

Cette Communauté telle qu'elle eſt aujourd'hui, a été formée de deux Societés qui n'en font plus qu'une. Dès l'an 1636. *Mademoiſelle du Bloſſet* avoit aſſemblé quelques filles, qui

ſans aucune ſingularité d'habits, ſans vœux & ſans cloture, s'occupoient au travail, recitoient le petit Office de la Vierge, viſitoient les pauvres malades, aſſiſtoient ceux de la campagne, prenoient des Penſionnaires, & tenoient de petites écoles. Elles prirent *ſainte Geneviéve* pour leur Patrone, & formerent un corps de Communauté ſéculiére ſous l'autorité de l'Archevêque de Paris. Au mois de Juillet de l'an 1661. elles obtinrent des Lettres Patentes du Roi, & demeuroient alors ſur les Foſſés de ſaint Victor, auprès du coin de la rue des Boulangers.

Dame *Marie Bonneau*, qui dès l'âge de ſeize ans, étoit demeurée veuve de Jean-Jacques de *Beauharnois de Miramion*, Conſeiller au Parlement, malgré les agrémens de ſa figure, les avantages de la fortune & les ſollicitations du monde les plus preſſantes, réſolut de ſe conſacrer entierement au ſervice de Dieu, & forma un deſſein aſſés ſemblable à celui de Mademoiſelle du Bloſſet, qu'elle commença d'exécuter vers l'an 1660. ou 1661. La maiſon où elle demeuroit étoit ſituée dans la rue ſaint Antoine, &

dans la Paroiſſe de ſaint Paul. Elle y aſſembla une petite Communauté qui vivoit ſelon les réglemens qu'avoient dreſſés M. *du Fetel*, Prêtre d'une grande vertu, & qu'elle avoit pris pour ſon Directeur par l'avis de M. Vincent de Paul, & de M. Feret Curé de S. Nicolas du Chardonnet. M. du Fetel étant mort, Madame de Miramion ſe mit ſous la direction de M. Feret, & cette conſideration encore plus forte que celle de ſa fille qu'elle maria au Préſident de Neſmond, la détermina à venir demeurer vis-à-vis l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet, en 1662. Ce fut là qu'ayant connu la Communauté des filles de ſainte Geneviéve inſtituée long-tems auparavant par Mademoiſelle du Bloſſet, & le rapport qu'il y avoit entre cette Communauté & la ſienne, elle conçut le deſſein d'unir ces deux Communautés. M. Feret qui étoit Directeur de l'une & de l'autre, s'employa efficacement à cette union qui fut concluë le 14. Août 1665. & le contrat en fut ſigné avec l'agrément de M. *de Perefixe*, Archevêque de Paris, le 14. de Septembre de la même année. Madame de Miramion fonda

pour lors pluſieurs places, & fut établie premiere Supérieure de cette Communauté. Après cette union M. Feret travailla à lui donner des conſtitutions qui furent approuvées par le *Cardinal de Vendôme*, Légat *à latere*, au mois de Juin de l'an 1668. & par *François de Harlay* de Champvalon, Archevêque de Paris, au mois de Février 1674. Ces conſtitutions étant munies de ces deux approbations, on les préſenta au Roi qui accorda de nouvelles Lettres Patentes qui furent enregiſtrées au Parlement le 30. Juillet 1674.

Dès l'an 1670. Madame de Miramion avoit acheté une Maiſon qu'un riche Partiſan nommé *Martin* avoit fait bâtir ſur le Quai de la Tournelle attenant l'Hôtel de Neſmond, & en y inſtallant ſa Communauté, Madame de Miramion fit le contraire de ce qu'avoient fait les vendeurs au Temple du tems de Jeſus-Chriſt. Madame de Miramion acheta peu de tems après une Maiſon au vilage *d'Ivri* pour ſervir à la recréation, ou au rétabliſſement de la ſanté de ſes filles. Son zéle alla encore plus loin, car elle acheta une autre maiſon qui tou-

choit à celle où la Communauté étoit établie ; & cette maiſon fut deſtinée aux femmes & aux filles qui veulent faire des retraites, ſoit qu'elles ſoient riches ou qu'elles ſoient pauvres. L'on commença ces retraites par celles qui étoient pauvres, le jour de Noël de l'an 1687. Les principaux devoirs de cette Communauté ſont d'enſeigner gratuitement aux petites filles de dehors à lire & à écrire, & les autres exercices qui leur conviennent ; de donner aux malades & aux bleſſés toutes ſortes de remedes ; de prendre des Penſionnaires pour les élever chrêtiennement, &c.

Madame de *Miramion* mourut en odeur de ſainteté le 24. Mars de l'an 1696. âgée de 67. ans. Elle étoit la jeune veuve qui avoit reſiſté aux ſollicitations, & aux violences du fameux Comte de *Buſſi-Rabutin*, & de laquelle il a parlé dans le premier tome de ſes Mémoires.

Le Pont de la Tournelle aboutit ſur ce Quai, & eſt de ce quartier, mais j'ai cru en devoir faire la deſcription, en faiſant celle de l'Iſle de Nôtre-Dame. Il a pris ſon nom de même que le Quai, d'une ancienne tour

quarrée qui eſt entre ce pont, & la porte ſaint Bernard.

Cette tour, & celle de Billy qui étoit de l'autre côté de la riviere, ſervoient autrefois à en défendre l'entrée. Celle qui donne lieu à cet article ayant été inhabitée pendant pluſieurs années, fut accordée en 1632. aux ſollicitations de M. *Vincent de Paul*, pour y retirer les criminels condamnés aux Galéres, en attendant leur départ. Ils y furent mis & nourris des aumônes publiques juſqu'en 1639. qu'une perſonne de piété laiſſa ſix mille livres de rente pour l'entretien de ces miſérables. Le Procureur Général du Parlement a l'adminiſtration du temporel, & le Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet celle du ſpirituel. Le Concierge de cette tour eſt nommé par le Secretaire d'Etat qui a la Marine dans ſon département.

LA PORTE SAINT BERNARD.

L'ancienne porte de *la Tournelle*, ou de *ſaint Bernard* qui étoit en cet endroit ayant été abatuë, on y fit élever en 1670. l'arc de Triomphe

Tome 4. p. 734.

ARD.

Digitized by Google

qu'on y voit, & ce fut l'illuſtre M. *Blondel* qui en donna le deſſein, & qui compoſa les Inſcriptions qu'on y lit. Il parle dans ſon cours d'Architecture de la peine que lui a donné ce *rabillage*, à cauſe des chambres qu'on a voulu ménager dans l'épaiſſeur.

Cette porte a deux arcades ou portiques, & une pile au milieu. La hauteur de cet Edifice eſt de dix toiſes, & la largeur de huit. Un Attique en maniere de piedeſtal continu, regne ſur un entablement ſoutenu par une corniche. De grands bas-reliefs occupent les deux faces de cette Porte. Louis XIV. eſt repreſenté dans celui qui eſt du côté de la Ville, répandant l'abondance de tous côtés ſur ſes ſujets; & dans l'attique on a gravé en creux cette Inſcription.

LUDOVICO MAGNO
ABUNDANTIA PARTA
PRÆF. ET ÆDIL. PONI
CC.
ANN. R. S. H. M. DC. LXXIV.

Cette Inſcription a été dictée par

la reconnoiſſance, & fait alluſion à quelque impôt ſur les marchandiſes qui entrent dans Paris par ce côté là, & que le Roi venoit de ſupprimer dans le tems qu'on commença à rebâtir cette porte.

Le bas-relief qui eſt du côté du Faubourg nous fait voir Louis XIV. habillé en Divinité antique, & tenant le gouvernail d'un Navire qui vogue à pleines voiles. L'inſcription explique l'allégorie, & eſt ainſi conçuë:

LUDOVICI MAGNI
PROVIDENTIÆ
PRÆF. ET ÆDIL. PONI
CC.

ANN. R. S. H. M. DC. LXXIV.

Ces deux bas-reliefs, & les vertus qui ſont ſur les piles au deſſous de l'impoſte, ſont de *Baptiſte Tuby*, un des habiles Sculpteurs qu'il y ait eu.

Je reviens ſur mes pas le long du Quai de la Tournelle, pour parcourir la rue de *Bièvre*, qui eſt de ce

Digitized by Google

quartier, & parallele à la rue des Bernardins. Cette rue va de la Place Maubert aux grands degrez par leſquels on deſcend à la riviere de Seine, vis-à-vis le jardin nommé le Terrein. Elle a pris ſon nom de la riviere de *Bievre*, ou des Gobelins qui y a coulé pendant pluſieurs ſiécles. *Sauval* aſſure que ſon canal qui eſt caché ſous le pavé, & ſous les maiſon, y étoit de ſon tems encore preſque tout entier, & ne ſervoit plus depuis fort long-tems que d'égout aux eaux d'une partie du quartier de ſaint Nicolas du Chardonnet, & de la Montagne ſainte Geneviéve. Il ajoûte qu'il étoit couvert d'une voûte toute de pierre de taille, fort longue, large, haute, & très-bien bâtie. Il ſe mocque enſuite de *Cenalis* ou *Cenault* qui ayant entendu parler d'une bête appellée Biévre ou Caſtor, & en latin *Fiber*, a cru que cette rue en avoit pris le nom, & l'a nommée dans ſa Hierarchie Françoiſe, *via Caſtorina*, ſeu *fiberina*. La rue de Biévre eſt étroite, & mal bâtie. Il n'y a de remarquable que le College de ſaint Michel.

Digitized by Google

LE COLLEGE DE SAINT MICHEL.

C'eſt *Guillaume de Chanac*, Evêque de Paris qui fonda ce College. Il étoit Limouſin, & de noble extraction. Il y en a qui diſent qu'il étoit de la maiſon de *Pompadour*, mais qu'il aima mieux porter le nom de ſa mere qui étoit *Chanac*, tout cela peut être, mais n'eſt point prouvé. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que ce College a été nommé indifferemment le College de *Chanac*, *de Pompadour & de ſaint Michel*; & l'on voit dans un Arrêt du Parlement du 9. Février 1510. *qu'Antoine de Pompadour*, Chevalier, repréſentoit le Fondateur de ce College. Guillaume de Chanac donna ſa maiſon ſituée dans la rue de Biévre, pour cette fondation, avec cent livres de rente, des ornemens pour la Chapelle, & des livres pour la Bibliotheque. Voici comme il s'explique dans ſon Teſtament fait l'an 1348. ſur le nombre des Bourſiers qu'il veut qu'il y ait dans ce College. *Statuimus & Ordinamus quod in domo noſtra quam habemus Pariſiis in vico de Bievrea decem vel duodecim ſcholares habeant manſionem.* Un autre Guillau-

me de Chanac, Evêque de Chartres, & de Mende, & Cardinal, par ſon Teſtament de l'an 1384. donna à ce College la ſomme de cinq cens livres, avec ſa croſſe & ſa mître, & pluſieurs livres pour être mis dans la Bibliotheque, avec ceux que ſon oncle avoit donnés. Bertrand de Chanac Archevêque de Bourges, Patriarche de Jéruſalem, adminiſtrateur de l'Evêché du Puy, & Cardinal, à l'exemple de ſes deux parens donna auſſi à ce College une pareille ſomme de cinq cens livres, avec une grande maiſon ſituée dans le Fauboug ſaint Marcel, & nommée à cauſe de lui *la maiſon du Patriarche.* Toutes ces donations furent confirmées par Arrêt du Parlement rendu le 23. de Septembre 1402. qui ordonna que les Bourſiers ſeroient nés en Limouſin, conformement à l'intention des Fondateurs qui étoient natifs de cette Province. Quoique cette fondation fut pour dix ou douze Bourſiers, les biens en ſont ſi conſiderablement diminués depuis, qu'à peine peut-on aujourd'hui y en entretenir ſix. Ce College a autrefois ſervi d'hoſpice à un homme qui de nos

jours a fait une grande figure dans le monde. *Guillaume Dubois* né à Brive la Gaillarde en Limouſin, où il fit ſes humanités juſqu'à la Rhétorique inclusivement, vint à Paris en 1669. pour y continuer ſes études, & y apporta pour toute reſſource, l'expectative d'une bourſe dans ce College. En attendant qu'il y en eut une de vacante, il y fut logé dans un bouge, & nourri par l'Abbé de *Jayac*, qui étoit auprès de M. *Faure*, Principal du College dont je fais ici l'hiſtoire. Quelques-uns diſent même qu'il ſervit M. Faure, car les domeſtiques à petit colet ſont fort ordinaires dans les Colleges de Paris. Ce même Guillaume Dubois devint dans la ſuite Archevêque de Cambray, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & principal Miniſtre d'Etat. Il mourut le 10. Août 1723. âgé de ſoixante-ſix ans, onze mois & quatre jours.

Digitized by Google

Addition à la page 269. de ce Volume ; après la ligne 8. mettés à la ligne ce qui ſuit.

* L'ancien égout général de Paris, commençoit au bout de la rue du Calvaire, au Marais, & ſe continuoit en traverſant les Fauxbourgs du Temple, de ſaint Martin, de ſaint Denys, de la nouvelle France, de Montmartre, des Porcherons, de la Ville l'Evêque, du Roûle, les Champs-Eliſées, & le bas de Chaillot juſqu'à la Riviere. Cet égout n'étoit formé que par une tranchée fouillée dans des Marais, ſans aucune maçonnerie ni pavé, ce qui avoit beaucoup contribué à ſon encombrement, à lui faire perdre ſa pente, & à faire regonfler les eaux dans Paris. De maniere qu'en 1715. la Ville fut obligée de détourner les eaux des égouts de la vieille rue du Temple, qui rentroient plûtôt qu'elles ne ſortoient. On pratiqua une ouverture dans le foſſé qui va depuis la rue du Calvaire juſqu'à la Riviere, près le

* Dictionnaire Géographique de la Martiniere, Edition de Dijon, article de Paris.

baſtion de l'Arcenal. Ce remede occaſionoit un grand mal qui arrivoit par les grandes averſes, leſquelles en fourniſſant des eaux en abondance entrainoient avec elles dans la Riviere des immondices capables de fournir une eau mal ſaine dans les pompes du Pont Nôtre-Dame. Ce fut pour remedier à tous ces inconveniens qu'en 1737. la Ville prit la réſolution non ſeulement de reconſtruire ce grand égout général dans toute ſa longueur, mais encore de faire conſtruire un reſervoir dans lequel on garderoit de l'eau pour rincer ledit grand égout général. Ce nouvel égout pour la plus grande partie a été fait dans un terrein nouveau, pour conſerver un écoulement aux eaux deſcendantes des differens embranchemens qui y aboutiſſent, & en même tems afin d'éviter autant qu'il ſeroit poſſible les fouilles à travers les vaſes & les terres infectées. Le ſieur *Beauſire* le fils, Architecte du Roi, M^e. Général, Controleur, Inſpecteur des bâtimens de la Ville, fut chargé de lever les plans, de marquer les profils généraux, & les nivellemens, pour connoître le nou-

vel alignement qui pourroit être donné à un ouvrage de cette conſéquence, pour examiner la pente actuelle, & celle qu'on pourroit regler. La longueur ſuivant le plan général a été arrêtée à trois mille cent ſix toiſes depuis ſon commencement, à la ſortie de l'égout de la vieille rue du Temple, au bout de la rue des Filles du Calvaire, juſqu'à la Riviere, près & au deſſus de la Savonnerie. L'ancien égout avoit trois mille cent ſoixante ſix toiſes. La diminution de la longueur du nouvel égout ſur l'ancien a produit une augmentation de pente proportionnée à la diminution de la longueur. Le nivellement a été fait pluſieurs fois, vérifié avec la derniere exactitude par Meſſieurs le *Camus* de l'Académie Royale des Sciences, & *Beauſire*. Ils trouverent dix-ſept pieds onze pouces dix lignes de pente depuis le fond de l'égout du Calvaire à ſa chute dans le grand égout, juſques à la ſurface des baſſes eaux de la Riviere de Chaillot obſervée en 1719. Cette longueur & ſa pente ont été diviſées en quatre parties differentes. Premierement depuis la tête au bout de la rue du Calvaire au Marais, juſ-

qu'au Ponceau du Faubourg de la Nouvelle France, qui contient neuf cens quatre-vingt cinq toiſes deux pieds, il a été donné trois pieds dix pouces de pente, à raiſon de quatorze lignes par vingt-cinq toiſes de longueur, ce qui fait plus d'une demi ligne par toiſe. Secondement, depuis ce Pont juſqu'à celui du Faubourg ſaint Honoré près du Roûle, qui eſt de treize cens quatre-vingt trois toiſes deux pieds, il a été donné ſept pieds deux pouces cinq lignes de pente, à raiſon de trois quarts de ligne par toiſe. Troiſiémement, depuis le Roûle juſqu'à la ſortie de la voûte au Quai de Chaillot, qui eſt de ſept cens trente-ſept toiſes de longueur, il a été donné cinq pieds un pouce de pente, à raiſon d'une ligne par toiſe. Quatriémement, depuis la ſortie de la voûte au Quai de Chaillot, juſqu'au bout du radier qui introduit les eaux dans le courant de la Riviere, il a été donné environ deux pieds de pente. Ces pentes ont été diſtribuées inégalement pour augmenter la pente d'en bas, du côté proportionement à l'augmentation d'eau provenant des embranchemens,

mens, & aux immondices qu'elles y amenent. Cet égout a été conſtruit en maçonnerie dans toute ſa longueur, avec dalles de pierre en caniveau au fond, poſées ſur des plateformes de pierre, au lieu de maſſif, à cauſe de l'abondance des ſources qui l'auroient empêché de faire corps. Les murs des deux côtés ont quatre ou cinq pieds de haut : les couronnemens ſervent de trotoir pour marcher le long de l'égout, & pour en faciliter le netoyement. On a pris un eſpace de trente ſix pieds de large ſur toute la longueur ; le vuide de l'égout en prend ſix pieds, l'épaiſſeur des murs cinq pieds, les talus ſix pieds de chaque côté, & les chemins au deſſus ont chacun ſix pieds de large ; les talus ont été reglés pour leur hauteur & leur pente, ſur la proportion de la diagonale du carré. On a abandonné l'eſpace de l'ancien égout aux Propriétaires des Marais, en échange du terrein qu'on leur a pris pour les nouveaux ouvrages. Cet égout eſt découvert d'un ponceau à l'autre, & c'eſt ſous chacun d'eux que les coudes ſont perdus, à l'exception de celui de la voirie,

entre le Faubourg ſaint Denys, & de la Nouvelle France. La tranchée qu'on y auroit ouverte auroit cauſé une trop grande infection, qui auroit pu occaſionner des maladies dans ces cantons. Les lignes ſont droites d'un ponceau à un autre, & ſous chacun d'eux il y a une banquette pour que les balayeurs n'ayent pas le pied dans l'eau. Ceux des ponceaux qui n'étoient qu'en charpente ont été refaits en pierre; on a racomodé les uns, on a élargi les autres, pour la commodité des voitures publiques. Il y a quatorze vannes dans cet égout, eſpacées à peu près également, pour retenir les eaux qu'on lâchera par écluſées pendant qu'on netoyera l'égout ou qu'on y fera quelques réparations, ou pour fournir de l'eau s'il arrivoit quelqu'incendie aux environs de ces quartiers là. L'on trouve la premiere vanne ſous l'extrémité de la voûte de l'égout du Calvaire, pour empêcher que les eaux n'y entrent au ſortir du reſervoir. La ſeconde eſt au deſſus, & près l'entrée de la partie voûtée, en deſcendant la barriere du Temple. La troiſiéme, ſous l'extrémité de la partie voûtée près la

Digitized by Google

barriere. La quatriéme, près & au-deſſus de la chute de l'embranchement de l'égout de la Croix. La cinquiéme, près & au-deſſus du ponceau ſaint Martin. La ſixiéme, près & au-deſſus du coude que forme l'alignement de l'égout, près la voirie du Faubourg ſaint Denys. La ſeptiéme, près & au-deſſus du ponceau de la rue de la Nouvelle France. La huitiéme, près & au-deſſus du ponceau de Montmartre. La neuviéme, près & au-deſſus du ponceau du chemin de la grande Pinte. La dixiéme, près & au-deſſus du ponceau de la rue de l'Arcade, derriere la Ville-l'Evêque. La onziéme, environ au milieu de la largeur, entre les ponceux de la Madeleine, & celui du Faubourg ſaint Honoré. La douziéme, près & au-deſſus du ponceau du Roûle. La treiziéme, près & au-deſſus du ponceau de l'avenue des Champs Eliſées. La quatorziéme, près & au-deſſus de l'entrée de la partie voûtée au mur des Fermiers Généraux, à la ruelle de Chaillot. Chaque ponceau a des eſcaliers de pierre pour deſcendre dans l'égout, & des gargouilles pour l'écoulement des

eaux. Les ſources qu'on a découvertes en fouillant les terres, ſont d'un bon ſecours pour l'égout; elles le refraichiſſent continuellement par une nouvelle eau; on leur a laiſſé des barbacanes dans les aſſiſes courantes pour les y recevoir.

C'eſt à la tête de cet égout général, c'eſt-à-dire, vis-à-vis la rue des Filles du Calvaire, qu'on a bâti le reſervoir dans lequel on garde l'eau pour rincer l'égout. Ce bâtiment eſt ſitué ſur deux arpens de marais qui appartenoient au Grand Prieuré de France, & dont la Ville a fait l'acquiſition. Elle les a fait entourer de murs, & y a fait élever trois corps de bâtimens détachés, & d'une Architecture fort ſimple. Celui du milieu eſt pour ſerrer le foin, & pour la manœuvre des machines du puits qui y eſt renfermé. Celui du côté du rempart eſt pour loger le Concierge. Le troiſiéme eſt du côté des marais, & eſt pour loger les domeſtiques, & pour les écuries, tant des chevaux travaillans, que des chevaux malades. On y a conſtruit auſſi deux belles glacières à l'uſage de la Ville, au-deſſus deſquelles eſt un angar deſtiné à ſer-

ter tout ce qui eſt néceſſaire pour le travail du reſervoir. Ce reſervoir a trente-cinq toiſes cinq pieds quatre pouces de longueur, ſur dix-ſept toiſes cinq pieds quatre pouces de largeur. Il eſt revêtu de murs & de contre murs, & eſt garni dans le fond d'un maſſif de maçonnerie, ſur lequel il y a une forte épaiſſeur de glaiſe ſous une forme de ſable qui la couvre avec un pavé de grais. Le mur interieur eſt couronné d'une tablette de pierre. Le reſervoir contient vingt-deux mille cent douze muids d'eau. Dans le fond on a obſervé une retraite d'un pied de large, dont la ſurface ſert de *repaire*, ou marque pour ne point vuider toute l'eau, & en conſerver toujours huit pouces ſur la ſurface du pavé. Vers le milieu, du côté du rempart, il y a un balcon ſaillant ſur l'eau, au bord duquel ſont deux clefs qui deſcendent juſqu'à deux ſoupapes pour les ouvrir, afin de laiſſer couler l'eau dans l'égout. Une des ſoupapes a dix-huit pouces d'ouverture, & ſe racorde ſur un tuyau de fer de même diametre, qui ſort par un aqueduc voûté ſur l'alignement droit de l'égout. L'autre ſoupape n'a

que ſix pouces de diametre, & eſt auſſi racordée ſur un tuyau de fer qui a ſa ſortie dans le foſſé le long du rempart, afin de le netoyer juſqu'à la Riviere, à cauſe des égouts de la rue ſaint Claude, & de la Roquette qui s'y déchargent. Ainſi on n'éprouve plus le deſagrément de la mauvaiſe odeur, ſoit à droite, ſoit à gauche, depuis l'entrée de la Riviere dans Paris, juſqu'à ſa ſortie. Les deux clefs s'ouvrent avec des tourniquets, & il y a une décharge de ſuperficie qui vient aboutir dans le grand égout. Comme les eaux des ſources de Belleville n'auroient pas ſuffi pour fournir la quantité d'eau néceſſaire, afin de remplir le reſervoir dont il faut faire un fréquent uſage, ſurtout dans les tems de ſechereſſe, on a conſtruit un puits de douze pieds de diametre, dont le deſſus du rouet qui porte la maçonnerie, eſt de ſix pieds plus bas que la ſurface des baſſes eaux de la Riviere, meſurées ſur celles de 1731. Les ſources qui s'y rendent ſont ſi abondantes, qu'elles y entretiennent toujours près de dix-ſept pieds de profondeur d'eau. Les épuiſemens qu'il a falu faire pour ſa conſtru-

ction & ſa perfection, ont donné beaucoup de peine. Aux deux côtés du puits on a bâti deux machines hydrauliques, compoſées chacune d'un rouet, d'un arbre debout, & d'un autre couché avec ſa lanterne, de deux manivelles de bronze, qui font mouvoir ſix corps de Pompes aſpirantes & refoulantes de neuf pouces de diametre. Lorſque ces machines ſont en mouvement, par le moyen de deux chevaux de chaque côté, elles donnent ſoixante & quinze coups de piſton par minute; & les piſtons en ſont ſi fideles, que ſur la levée de quatorze pouces, ils rendent dix-huit pintes & demie d'eau, meſure de Paris par chaque coup de piſton, & par conſéquent ſept mille muids d'eau par vingt-quatre heures. Ces machines auſſi ſimples que ſolides, ſont de la compoſition de M. *Petitot*, ancien Secretaire du Gouvernement de Lyon, qui a fait auſſi celle des Invalides.

On a poſé les deux Inſcriptions qu'on va lire.

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la quatriéme Prevôté de Meſſire Mi-

chel-Etienne Turgot, Chevalier, Marquis de Souſmons, Seigneur de ſaint-Germain ſur Eaulne, Vaterville & autres lieux, Conſeiller d'Etat; de l'Echevinage de Pierre-Jacques Coucicault, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier; Charles l'Evêque, Ecuyer; Louis-Henry Veron, Ecuyer, Conſeiller du Roi, & de la Ville; Edme-Louis Meny, Ecuyer, avocat au Parlement, Conſeiller du Roi, Notaire; étant Antoine Morin Ecuyer, Avocat du Roi & de la Ville; Jean-Baptiſte-Julien Taitbout, Chevalier de l'Ordre du Roi, Greffier en chef; Jacques Boucot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.

Le grand égout général de Paris, qui n'étoit formé que par une tranchée, a été commencé en pierre en 1737. *dans un nouveau terrein, depuis la rue du Calvaire, au Marais, juſqu'à la Riviere près Chaillot, ainſi que ſes embranchemens, les Pompes & le Reſervoir pour laver cet égout, qui a été achevé en* 1740.

De la cinquiéme Prevoté de Meſſire Michel-Etienne Turgot, Chevalier, Marquis de Souſmons, &c. de l'E-

chevinage de Louis le Roi de Foteüil, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier; Thomas Germain, Ecuyer, Orfévre ordinaire du Roi; Jean-Joſeph Sainfray, Ecuyer, Conſeiller du Roi & de la Ville, Notaire; Michel l'Enfant, Ecuyer; étant, Antoine Moriau, Ecuyer, Procureur & Avocat du Roi & de la Ville; Jean-Baptiſte-Julien Taitbout, Greffier en chef; Jacques Boucot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.

Cet ouvrage a été exécuté ſur les deſſeins, & ſous la conduite de M. J. B. Auguſtin Beauſire, *Conſeiller, Architecte du Roi, Maître Général, Controleur-Inſpecteur des bâtimens de la Ville.*

SECONDE INSCRIPTION.

Les 12. 14. & 16 Juillet 1740.

Le Roi, la Reine & Monſeigneur le Dauphin allant à Compiegne, ſont venus viſiter le réſervoir, & les ouvrages du grand égout, ont vû enſuite l'eau du reſervoir entrer dans l'égout, & y couler avec une grande rapidité.

Leurs Majeſtés, & Monſeigneur le Dauphin, s'étant arrêtés à la grille du Faubourg ſaint Martin, ont vu l'effet des vannes, & la force de l'écoulement de l'eau.

Page 384. entre les deux dernieres lignes.

Dans ce même monument a été dépoſé le cœur de très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Monſeigneur, *Louis Henry*, Duc de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Duc d'Enghien & de Guiſe, Pair & Grand-Maître de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en ſes Provinces de Bourgogne & Breſſe, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, & Chevalier de la toiſon d'Or, décedé à Chantilly le mercredi 27. Janvier 1740. à midi & un quart, âgé de 47. ans cinq mois & neuf jours.

Page 385. après la ligne 13.

Dans un pilier qui eſt auprès de la baluſtrade de la Chapelle des cœurs des Princes de Bourbon-Condé, eſt le cœur de Monſeigneur le

Digitized by Google

Duc du Maine, comme il paroît par une table de marbre noir, ſur laquelle on lit :

ICY

Eſt le cœur de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince
LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON,
DUC DU MAINE,
Prince legitimé de France,
par la grace de Dieu
Prince Souverain de Dombes,
Pair de France,
Duc d'Aumale, Comte d'Eu,
Commandeur des Ordres du Roi.
Lieutenant Général de ſes Armées,
Colonel Général des Suiſſes & Griſons,
Gouverneur & Lieutenant Général
pour Sa Majeſté,
dans ſes Provinces du haut & bas
Languedoc,
Grand Maître & Capitaine Général
de l'Artillerie de France,
décédé en ſon Château de Sceau
le 14. May de l'année 1736.
âgé de 66. ans,
Priez-Dieu pour lui.

Page 442. entre les lignes 4. & 5.

Dans cette Egliſe, & dans le mur

du pilier qui eſt à droite en entrant, eſt un marbre qui couvre les cœurs de Monſieur & de Madame la Maréchale de *Clerambault*, leſquels ſont renfermés dans un coffre de cuivre encaſtré dans le mur dudit pilier. Sur le marbre dont je viens de parler, eſt cette Inſcription :

Sous ce marbre ſont réunis les cœurs
de Meſſire Philippe de Clerambault,
Chevalier des Ordres du Roi,
Gouverneur de Berry, Maréchal de
France,
Décedé l'an 1565. *temps auquel*
Louis le Grand *l'avoit choiſi*
Gouverneur de Monſeigneur le Dauphin;
Et de Dame Louiſe-Françoiſe
Bouthillier de Chavigny *ſon épouſe,*
Morte le 27. *Novembre* 1722.

Conformément à l'intention & derniere
volonté de ladite Dame Maréchale de
Clerambault,
Meſſire Louis Bouthillier
de Chavigny *Marquis* de Pons
ſon Neveu,
Et ſon Legataire univerſel,
s'eſt acquitté de ce triſte devoir
par reconnoiſſance,
Et pour marque de ſon amour envers elle.

Digitized by Google

Hoc Marmor
Juncta tegit Conjugum Corda
PHILIPPI DE CLERAMBAULT,
Regionum Ordinum Equitis
Torquati,
Biturigum Proregis, Franciæ
Mareſcalli;
Qui Sereniſſimum educaturus
DELPHINUM
A LUDOVICO MAGNO deſignatus,
Anno eodem M. D. CLXV. obiit;

Et LUDOV. FRANCISCÆ BOUTHILLIER
DE CHAVIGNY,
XXVII. Nov. Ann. M. D. CCXXII.
corpore ſolutæ,
Supremæ cujus obtemperans
voluntati, Bina jungendo,
LUD. BOUTHILLIER DE CHAVIGNY
March. DE PONS,
Ex Fratre Nepos, ex Teſtamento
unicus Hæres,
Hæc mœſti pia doloris ſigna dedit.

Dans l'Egliſe interieure de cette Abbaye eſt une tombe de marbre ſous laquelle a été inhumé le corps de Madame la Maréchale de *Clerambault*, dont les deux Epitaphes qu'on y lit font connoître les grandes qualités.

PRECES lacrymis, piæ Virgines, jungite,
Hîc, veſtri vivens ſemper ſtudioſa, jacet
LUD. FRANCISCA BOUTHILLIER DE CHAVIGNY,
Illuſtriſſimi viri
PHILIPPI DE CLERAMBAULT,
Regiorum Ordinum Equitis Torquati,
Biturigum Proregis,
Franciæ Mareſcalli,
uxor digna.
Hæc Regiarum Puellarum,
Quarum altera CAROL. II. Hiſp. Regi,
Altera VICT. AMEDEO
Regi Sardinæ nupſit,
Nec non PHILIPPI Aurelianenſis,
Qui ann. VIII. Regni gubernacula
Ob pupillarem Lud. XV. ætatem ſuſcepit,
Educationi Præpoſita,
Auguſtis Educatorum Parentibus
Acceptiſſima deinceps ſuperfuit,
Et occubuit
V. Kal. Dec. M. D. CCXXII. ætatis LXXXIX.
LUD. BOUTHILLIER DE CHAVIGNY
March. de Pons,

Digitized by

Ex fratre Nepos, ex Teſtamento
unicus Hæres,
Æternum pietatis Monumentum
Gratus & mœrens poſuit.

Sereniſſ. Princip. DE BOURBON
Abbatiſſæ,
Hujuſq; Sanctimonialium
Monaſterii aſſenſu,
ut hîc quotannis Sacrum
Sacrificium,
Præviis vigiliarum precibus,
In Mareſcallæ ejuſdem Amitæ ſuæ
ſolatium animæ, ſemel offerretur,
conſtituit & dedit
Idem March.
DE PONS CHAVIGNY
Sortem IV M. Libellarum, C.
earum annui reditûs,
Ut in Actis apud *Chevalier* Notar.
& Colleg. extat.
Pariſiis V. Id. April. M. D. CCXXV.

Requieſcat in pace.

Saintes Filles, *joignez vos Prieres*
à vos larmes,
Cy gît qui vous aima toujours
tendrement pendant ſa vie,
Dame Louiſe-Françoiſe Bouthillier de
Chavigny,

Digne Epouſe
De Meſſire Philippe de Clerambault
Chevalier des Ordres du Roi,
Gouverneur de Berry, Maréchal
de France,
Gouvernante de la Reine d'Eſpagne
Femme de Charles II.
De la Reine de Sardaigne femme de
Victor Amedée,
Et de Philippe d'Orleans
Regent du Royaume pendant huit ans
Durant la Minorité de Louis XV.
Cette Education lui a merité l'eſtime
& la bienveillance de cette Famille
Royale juſques à ſa mort,
arrivée le 27. de Novembre 1722.
la 89. de ſon âge.
Meſſire Louis Bouthillier de Chavigny
Marquis de Pons,
Son Neveu, & ſon Legataire
Univerſel,
Penetré de reconnoiſſance & de douleur
lui a fait mettre cette Tombe
Comme un Monument éternel de ſa
tendreſſe.

Du conſentement de Son Alteſſe
Sereniſſime Madame de Bourbon
Abbeſſe,
Et des Dames Religieuſes de ce
Monaſtere, *Ledit*

Ledit Seigneur Marquis de Pons
A fondé & donné
La ſomme de quatre mille livres de principal,
Faiſant celle de cent livres de rente annuelle,
Pour faire dire dans cette Egliſe tous les ans une Meſſe avec les Vigiles,
Pour le repos de l'Ame de ladite Dame Maréchale de Clerambault *ſa Tante,*
Par Contrat paſſé Pardevant Chevalier *& ſon Confrere Notaires à Paris,*
Le 9. Avril 1725.

Ces Epitaphes & Inſcriptions ſont de la compoſition de M. Simon, Cenſeur Royal, au mérite duquel je rendrois ici une partie de la juſtice qui lui eſt duë, mais comme il eſt l'Approbateur de cet ouvrage, je ſuis à la merci de ſa modeſtie.

Page 518. *après la ligne* 25. *ajoutez :*

Par Arrêt du Parlement du 7. Juillet 1740. l'Abbeſſe de ſaint Antoine eſt déboutée de ſa demande, & condamnée aux dépens, & l'Archevêque

de Paris, & ſes ſucceſſeurs audit Archevêché, ſont conſervés dans le droit de nommer à cette Cure.

Fin du quatriéme Tome.

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 52. *ligne* 11. peur eux, *liſez* pour eux.
page 65. *ligne* 21. & 22. Bourgoigne *liſez* Bourgogne.
page 66. *ligne* 28. ſes cendres, *liſez* les cendres.
Ibid. ligne 30 peut, *leſez* peus.
page 70. *ligne* 11 mauſo.é, *liſez* mauſolée.
page 84. *ligne* 14. 3. *liſez* 38.
page 88. *ligne* 28. qui étoit, *liſez* qui étant.
page 147. *ligne* 11. minées, *liſez* ruinées.
page 157. *ligne* 9. les urbaniſtes, *liſez* des urbaniſtes.
page 187. *ligne* 9. ont accordé, *iſez* ont accordée.
page 222. *ligne* 3. *mettés une virgule après* Palais,
page 227. *ligne* 3. proprius, *liſez* propriis.
ibidem *ligne* 22. oppreſſiorum, *uſez* oppreſſorum.
page 255. *ligne* 10. par, *liſez* pour
page 276. *ligne* 10. mil, *liſez* mille.
page 214. *ligne derniere*, *mettés une virgule après* Cardinal, *& ajoutés* Duc.
page 333. *ligne* 7. l'un repréſente *liſez* l'une repréſente.
page 384. *ligne* 22. vivant, *liſez* vivent.
ibid. *ligne* 24. P. xx *liſez* xxi
page 450. *ligne* 7. Piquepuces, *liſez* Piquepuce.
page 512. *ligne* 18. Piquepuces, *liſez* Piquepuce.
page 527. *ligne* 21. étant en terre Sainte, *liſez* étant en la terre Sainte.
page 626. *ligne* 27. reparées & miſes en état, *liſez* reparés & mis en état.
page 647. *ligne* 13. de S. Martin, de Champeaux en Brie, *ôtés la virgule qui eſt après* S. Martin.
page 654. *ligne* 13. Victorici, *liſez* Victorini.
page 713. *ligne* 6. crudentis, *liſez* crudelis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google